UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01798041 8

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lespsaumesdesalo00martuoft

81

293

LES PSAUMES DE SALOMON

DOCUMENTS

POUR

L'ÉTUDE DE LA BIBLE

APOCRYPHES DE L'ANCIEN TESTAMENT

Le Livre d'Hénoch, *traduit sur le texte éthiopien* par François Martin, professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Paris, et par les membres de la Conférence d'éthiopien (1904) de l'Institut catholique de Paris. Un vol. in-8° de CLII-320 pages. 7 fr. 50.

Ouvrage couronné par l'Institut.

Histoire et sagesse d'Ahikar l'assyrien, *traduction des versions syriaques avec les principales différences des versions arabes, arménienne, grecque, néo-syriaque, slave et roumaine, avec introduction et notes* par Fr. Nau, diplômé de l'École des Hautes-Études, professeur à l'Institut catholique de Paris. Un vol. de 312 pages. 5 fr.

Ascension d'Isaïe, *traduction de la version éthiopienne*, par Eugène Tisserant, diplômé de langues sémitiques de l'Institut catholique de Paris, professeur d'Assyrien à l'Apollinaire (Rome). Un volume de 256 pages. 4 fr.

Les Psaumes de Salomon, *introduction, texte grec, traduction et notes* par J. Viteau, docteur ès-lettres, avec les principales variantes de la version syriaque par Fr. Martin, professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique. Un vol. de 430 pages. 6 fr. 75.

DOCUMENTS POUR L'ÉTUDE DE LA BIBLE
PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOIS MARTIN
PROFESSEUR DE LANGUES SÉMITIQUES A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

LES PSAUMES DE SALOMON

INTRODUCTION, TEXTE GREC ET TRADUCTION

PAR
J. VITEAU
DOCTEUR ÈS LETTRES

AVEC LES PRINCIPALES VARIANTES DE LA VERSION SYRIAQUE

PAR
François MARTIN
PROF. DE LANGUES SÉMITIQUES A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

124126
14/9/12

PARIS
LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS
76 bis, RUE DES SAINTS-PÈRES
—
1911

Dans son plan primitif, la collection *Documents pour l'étude de la Bible* ne devait comprendre que des traductions françaises.

Sur le désir qui nous en a été exprimé de divers côtés, nous nous sommes décidés à modifier ce plan. Désormais, nous publierons en regard de la traduction les textes grecs ou latins des originaux ou des anciennes versions qui nous sont parvenus.

Pour les textes orientaux (hébreu, éthiopien, syriaque, slave), ils n'offrent d'intérêt que pour un nombre de lecteurs extrêmement restreint. Leur impression serait d'ailleurs fort coûteuse. Nous nous contenterons donc de les traduire, comme par le passé.

François Martin.

LES PSAUMES DE SALOMON

INTRODUCTION

CHAPITRE Ier

Analyse du livre.

Les *Psaumes de Salomon* sont au nombre de dix-huit. En voici l'analyse sommaire :

Psaume I. Jérusalem entend la guerre qui approche; elle se croit protégée par sa « justice », c'est-à-dire par sa sainteté; elle découvre que ses enfants commettent l'iniquité et profanent le culte de Dieu.

Psaume II. Jérusalem est occupée par l'ennemi, ainsi que le Temple. Le vainqueur envoie en captivité ou met à mort une partie des habitants. Le psalmiste supplie Dieu de venger Jérusalem. Dieu lui montre bientôt le cadavre du Dragon, du chef des vainqueurs, tué misérablement en Égypte. C'est que Dieu est le souverain maître au ciel et sur la terre. — Psaume historique.

Psaume III. Parallèle entre la vie du juste, plein de confiance dans le Seigneur, et la vie du pécheur, malheureux, désespéré, damné.

Psaume IV. Invectives contre le juge hypocrite, qui affecte la vertu austère au tribunal où il ne craint pas de

siéger, et qui est coupable des vices les plus grands dans sa vie privée. Appel à la justice du Seigneur contre lui.

Psaume v. Le grand bienfait de Dieu envers l'homme, c'est la juste et légitime aisance qu'il lui accorde, accompagnée de la fidélité à la loi de Dieu.

Psaume vi. Éloge de la prière ; il faut prier sans cesse.

Psaume vii. Que Dieu punisse lui-même, par un fléau, les Juifs coupables, sans se servir des païens contre eux; protestation de fidélité à Dieu.

Psaume viii. La guerre approche. Dieu montre la justice de ses jugements en révélant les abominations et les impiétés qui se commettent à Jérusalem. Il appelle l'ennemi, qui occupe paisiblement Jérusalem, qui met à mort ou envoie en captivité ses habitants. Que Dieu aie pitié d'Israël ! — Psaume historique.

Psaume ix. Le Seigneur est juste. L'homme possède le libre arbitre absolu pour le bien et pour le mal, et suivant qu'il pratique le bien ou commet le mal, il se sauve ou se perd pour toujours.

Psaume x. C'est un bonheur pour l'homme d'être repris et puni par Dieu, et détourné de la voie du mal par le malheur.

Psaume xi. Dieu rassemble de toutes parts les tribus dispersées. Que Jérusalem se pare pour recevoir ses enfants ! — Psaume messianique.

Psaume xii. Sur les maux causés par la médisance.

Psaume xiii. Le Seigneur protège le juste; il le punit avec amour, et le juste vit; mais le pécheur tombe dans la perdition, et sa fin est une catastrophe.

Psaume xiv. Les justes sont les arbres de vie dans le paradis. Mais la fin des pécheurs, c'est la perdition.

Psaume xv. Le juste obtient toujours le secours et la protection de Dieu, et la vie. Le lot du pécheur, c'est la perdition, avec ses péchés qui le poursuivent jusque dans le Hadès.

Psaume XVI. Quand l'âme sommeille et s'éloigne de Dieu, Dieu la réveille. Qu'il continue de diriger et de fortifier le juste !

Psaume XVII. Le vrai Roi des Juifs est Dieu, et leur roi temporel, qui remplace Dieu sur la terre, c'est David ou un descendant de David. Mais des usurpateurs se sont emparés du trône de Dieu et de David. Dieu les a exterminés. Les païens ont dévasté le pays, envoyé les habitants en captivité et profané le culte. Le peuple juif est tombé dans la corruption et l'iniquité. Que Dieu suscite le Roi, fils de David ! Il purifiera alors le pays des païens et des pécheurs. Le Roi y rassemblera ensuite tous les Juifs dispersés pour en faire un peuple saint et juste. Il se soumettra aussi les nations païennes, converties et dociles. Il sera le roi juste et saint, tout-puissant par l'appui de Dieu, et le bon Pasteur. Puisse Dieu hâter son avènement ! — Psaume historique et messianique.

Psaume XVIII. Bonté de Dieu pour ses créatures. — Le Messie. — Stabilité du cours des astres. — Psaume messianique pour une partie.

CHAPITRE II

Le problème littéraire ; aperçu historique ; date de la composition.

1. Le problème littéraire

Nous ne possédons pas de témoignages, ou d'indices externes, qui puissent nous renseigner, même approximativement, sur l'époque où les *Psaumes de Salomon* ont été composés. Nous sommes obligés de nous en rapporter, sur ce point, aux témoignages internes, à ceux que nous fournit le livre. Plusieurs des psaumes contiennent des allusions claires et détaillées à des événements politiques récents, très importants pour le peuple juif, et dont l'auteur a été le témoin. Le problème capital est de chercher quels sont ces événements, d'identifier avec eux les allusions contenues dans les psaumes, et de dater d'abord les psaumes présentant un caractère historique. Autour de ce noyau se rangeront ensuite les psaumes dont le contenu est purement moral.

Avec la plupart des écrivains qui se sont occupés des *Psaumes de Salomon*, nous croyons que l'événement dont le souvenir remplit et domine les psaumes dits historiques est l'occupation de Jérusalem et la prise du Temple par Pompée, en 63. Cet événement s'enchaîne lui-même avec beaucoup d'autres qui l'ont précédé et suivi. La connaissance des uns et des autres est nécessaire, non seulement pour dater les psaumes, mais encore pour en comprendre les allusions, les idées, les doctrines, les sentiments indi-

gnés, les supplications, les espérances. De plus, en exposant, dans le chapitre suivant, les doctrines messianiques de l'auteur, nous verrons comment elles se liaient avec le règne des derniers Hasmonéens [1]. Nous allons donc résumer ici l'histoire de ces rois, en insistant seulement sur les événements qu'il est nécessaire de connaître pour dater et interpréter les *Psaumes de Salomon*.

2. Aperçu historique : Jérusalem sous les Hasmonéens 153 a 48 avant Jésus-Christ.

L'an 153 avant notre ère, Jonathan, frère de Judas Macchabée, se trouvait être le libérateur et le chef des Juifs [2]; il reçut le souverain pontificat ou grande sacrificature [3]. En 143, son frère Simon lui succéda dans les deux charges de prince des Juifs et de pontife; il mit fin au protectorat des Syriens sur la Palestine et supprima le tribut qu'on leur avait payé jusqu'alors [4]. Après lui, de 135 à 107, régna son fils, Jean Hyrcan. Ce dernier appartenait au parti des pharisiens. Mais il en fut offensé gravement. Il avait invité les principaux d'entre eux à un banquet, et il leur avait donné toute liberté de l'avertir, s'il lui arrivait de dévier dans son gouvernement. Un pharisien appelé Éléazar, homme d'un caractère difficile et révolutionnaire, lui dit : « Si tu veux savoir la vérité et agir avec justice, abdique le pontificat et contente-toi du

[1] Ainsi appelés du nom de Hasmon, ancêtre des Macchabées.

[2] Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, I, 6; XIII, II, 1.

[3] *Ibid.*, XIII, II, 2-3; XIII, V, 8.

[4] *Ibid.*, XIII, VI, 3-4, 6. Mais il faut remarquer ce qui est dit, I Macch., XIV, 41 : « Les Juifs et les prêtres ont décidé que Simon serait prince et grand-prêtre indéfiniment, jusqu'à ce qu'un prophète fidèle se lève. » Le principat des Hasmonéens était légitime, mais provisoire. Il devait cesser quand apparaîtrait un chef inspiré de Dieu et envoyé par lui, comme par exemple le Messie (*Ps. Sal.*, XVII, 23).

principat.[1] » Puis, il motiva sa proposition en ajoutant : « Nous avons appris de nos aînés que ta mère était une captive sous le règne d'Antiochus Épiphane. » Le fait était d'ailleurs faux [2]. Hyrcan fut outré de colère [3], et les sadducéens, ennemis des pharisiens, profitèrent habilement de l'incident. Ils insinuèrent qu'Éléazar avait, dans sa sortie contre Hyrcan, traduit les vrais sentiments des pharisiens. Hyrcan demanda aux pharisiens quelle peine méritait le coupable. Ils répondirent qu'on pouvait le punir de la flagellation et de la prison ; ils n'estimaient pas que l'injure fût digne de la peine capitale : « D'ailleurs les pharisiens sont naturellement modérés dans les châtiments. [4] » Dès lors, Hyrcan présuma de la complicité des pharisiens; sur les instances de Jonathan, il abandonna leur parti et s'attacha aux sadducéens.

Les pharisiens, qui avaient pour eux la multitude, enseignaient au peuple une foule de « traditions » ou prescriptions orales, reçues des ancêtres, mais non inscrites dans la loi de Moïse. Les sadducéens, appuyés sur la classe riche, rejetaient ces traditions, et enseignaient qu'il fallait s'en tenir aux seules prescriptions écrites de la loi. Jean Hyrcan annula les prescriptions imposées au peuple juif par les pharisiens et fit punir ceux qui les observaient. Telle fut l'origine de l'union des sadducéens avec les Hasmonéens et de l'inimitié des pharisiens contre Jean Hyrcan et ses fils [5].

Jean Hyrcan étant mort en 107, son fils Aristobule lui succéda par droit de naissance. Il changea le principat en

[1] *Antiq. jud.*, XIII, VIII, 1.

[2] Si le fait avait été vrai, Hyrcan aurait été indigne du pontificat, comme n'étant pas né d'une mère libre.

[3] Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, x, 5.

[4] Cf. *Ant. jud.*, XIII, x, 6; *Psaumes de Salomon*, IV, 1-3 et les notes.

[5] Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, x, 5-6.

royauté, et ceignit son front du diadème royal [1], tout en conservant le pontificat. En même temps, il fit jeter sa mère en prison et l'y laissa mourir de faim. Il emprisonna aussi tous ses frères, sauf Antigone, qu'il fit massacrer dans un endroit souterrain. Le crime était à peine commis que, en l'apprenant, « il fut mordu par le remords dans sa conscience », et s'écria « que ses crimes ne pouvaient pas échapper à Dieu [2]. » Il mourut en 105 [3]. Sa veuve, Salomé Alexandra, assura la royauté et le souverain pontificat au frère d'Aristobule, Alexandre Jonathan ou Alexandre Jannée, qui venait, par rang de naissance, après Aristobule, et elle épousa le nouveau roi. Celui-ci fit aussitôt mettre à mort un de ses frères qui ambitionnait le trône [4].

Alexandre Jannée passa presque tout son règne à guerroyer. Il s'appuyait, lui aussi, sur les sadducéens, et il était en butte à l'animosité du parti pharisien. Un jour qu'il officiait comme grand-prêtre à la fête des Tabernacles, la multitude prit une attitude séditieuse; on jeta au roi les palmes et les branches de citronnier que chacun portait le jour de la fête; on lui reprocha d'être né d'une mère captive; on lui cria qu'il était indigne, pour cette raison, d'exercer le pontificat. Dans sa fureur, le roi fit charger le peuple par sa garde, et il périt environ six mille des séditieux. Dans une autre occasion, comme il était rentré vaincu à Jérusalem, le peuple le poursuivit encore de ses manifestations hostiles; il fit tuer alors plus de cinquante mille citoyens. Exaspérée, la multitude lui cria qu'il n'avait plus qu'une chose à faire : mourir [5]. Ces événements se passaient vers 95.

[1] Il le fit sans rencontrer d'opposition, sans employer la force, et sans enlever la royauté à autrui; cf. *Ant. jud.*, XIII, XI, 1. Ce n'est donc pas à cet événement que peut se rapporter *Psaumes de Salomon*, XVII, 6-7.

[2] Avec ces idées, cf. *Ps. de Sal.*, XVI, 14; XVII, 27; IX, 5-6.

[3] Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, XI, 3.

[4] Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, XII, 1; *De bello jud.*, I, IV, 1.

[5] *Antiq. jud.*, XIII, XIII, 5; *De bello jud.*, I, IV, 3-4.

On voit quelle haine brûlait dans le cœur des pharisiens contre le parti des sadducéens, qui avait à sa tête le roi, les grands, les riches, et une grande partie des prêtres, mais non pas tous. Cette haine aboutit bientôt à la révolte ouverte contre le roi et à la guerre civile. Vainqueur des révoltés, le roi fut implacable dans sa vengeance. Il s'était emparé d'un très grand nombre de ses ennemis, qu'il avait transportés à Jérusalem. Un jour qu'il célébrait, dans un endroit bien découvert, un banquet avec ses concubines, il ordonna de crucifier environ huit cents des prisonniers, et il fit massacrer devant leurs yeux leurs femmes et leurs enfants. Il éteignit ainsi dans le sang toute étincelle de révolte. Mais ces cruautés dépassaient la mesure de l'utile, et les Juifs le surnommèrent « Thrakidas », c'est-à-dire «sanguinaire comme un Thrace.» Craignant pour leur vie, ses adversaires, au nombre d'environ huit mille, s'enfuirent pendant la nuit et demeurèrent en exil tant que vécut Alexandre [1].

C'était vers l'année 87. A cette époque, comme nous le verrons, l'auteur des *Psaumes de Salomon* vivait déjà. Il pouvait voir de ses propres yeux Jérusalem et la Judée souillées de crimes, de vengeances, d'impuretés, de débauches, de révoltes et de sang versé, et ses concitoyens obligés de fuir pour sauver leur vie [2].

Alexandre Jannée se livrait au vin, traînait la fièvre, était épuisé par les fatigues de ses campagnes; il approchait de sa fin. La reine Alexandra pleurait : sur qui donc compterait-elle pour la protéger désormais, elle et ses enfants, puisque la nation haïssait le roi à cause de son inlassable persécution contre les pharisiens? Le roi lui conseilla de convoquer les chefs du parti pharisien aussitôt après sa mort, et de leur déclarer qu'elle gouvernerait toujours

[1] Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, XIV, 2; *De bello jud.*, I, IV, 6.
[2] Cf. *Ps. de Salomon*, XVII, 18-20, et 21-22.

d'après leurs conseils; à cette condition, elle régnerait en toute sécurité [1]. Puis, Jannée mourut en 78.

Il laissait à sa femme un royaume prospère et agrandi. La Judée avait recouvré son entière indépendance, et elle la défendait avec succès contre la jalousie de ses voisins, Égyptiens, Syriens, Arabes, etc. Les Juifs avaient repris les villes et les territoires palestiniens tombés auparavant au pouvoir de leurs ennemis. L'historien Josèphe le remarque avec orgueil. « A cette époque, dit-il, les Juifs occupaient les villes des Syriens, des Iduméens, et des Phéniciens : du côté de la mer, la Tour de Straton, Apollonie, Iopé, Iamnia, Azot, Gaza, Anthédon, Raphia, Rhinocoucoura; à l'intérieur du pays, vers l'Idumée, Adora, Marissa, la Samarie, le mont Carmel, le mont Itabyrion, Scythopolis, Gadara, la Gaulanitide, Séleucie, Gabala, les villes moabites d'Essebon, Médaba, Lemba, Orones, Télithon, Zara, la vallée de Cilicie, Pella (qu'ils détruisirent, sur le refus des habitants d'adopter les lois nationales des Juifs), et d'autres villes importantes de la Syrie, qui avaient été renversées [2]. » Les Juifs avaient fait un traité d'alliance avec les Romains et les Spartiates [3]. Leur commerce s'étendait de la Perse à l'Italie [4]. Ils jouissaient en même temps de l'indépendance, de la puissance, de la gloire et de la richesse dans leur monarchie reconstituée. Ils pouvaient se croire sûrs de l'avenir. Tel était l'état florissant de la Judée depuis le règne d'Alexandre Jannée jusqu'à l'année 63, où Pompée occupa Jérusalem [5].

Dès qu'Alexandre Jannée fut mort, la reine Alexandra suivit ses recommandations. Elle s'adressa aux pharisiens, remit toutes les affaires entre leurs mains, avec le soin de

[1] *Antiq. jud.*, XIII, xv, 5; *De bello jud.*, I, v, 1.
[2] Josèphe, *Antiq. jud.*, XIII, xv, 4.
[3] *Ibid.*, XII, i, 5; XIII, v, 8.
[4] *Ibid.*, XIV, vii, 2.
[5] *Ibid.*, XIV, iv, 3; *Ps. de Sal.*, i, 3-6.

décider de ce qu'il fallait faire du cadavre du roi et de la royauté. Elle apaisa sur-le-champ leur haine contre le roi défunt, et se concilia, pour elle-même, leur bienveillance et leur amitié. Ils retournèrent aussitôt les sentiments du peuple, qui pleura Alexandre et se mit à chérir Alexandra[1]. Elle avait eu de son mari deux fils, Hyrcan et Aristobule. Le premier était inapte au gouvernement et préférait une vie tranquille. Le second était naturellement entreprenant et audacieux [2].

En léguant le trône à Alexandra par testament, le roi n'avait pu lui transmettre le souverain pontificat, interdit aux femmes. La reine confia cette charge à Hyrcan, à cause de son titre d'aîné, et surtout en raison de son caractère indolent. Elle abandonna tout le gouvernement aux pharisiens, ordonna au peuple de leur obéir, et remit en vigueur leurs « traditions », qui avaient été abolies par son beau-père, Jean Hyrcan [3]. « Elle avait le titre de reine, dit textuellement Josèphe, mais les pharisiens avaient le pouvoir [4]. » « Ils l'exercèrent absolument en souverains, » dit encore Josèphe [5]. Ils rappelèrent les exilés, et mirent en liberté les révoltés que Jannée avait capturés et retenus en prison. Ils demandèrent à la reine de faire mettre à mort ceux qui avaient poussé Jannée à infliger le supplice de la croix aux huit cents prisonniers. Eux-mêmes mirent à mort l'un des conseillers de Jannée, appelé Diogènes, et firent ensuite périr les autres successivement [6]. Ils envoyèrent aussi, à leur gré, leurs ennemis les sadducéens, en prison ou en exil. C'étaient les représailles des persécutés, qui agissaient par piété et pour la plus grande gloire du

[1] *Ant. jud.*, XIII, xvi, 1; *De bello jud.*, I, v, 1.
[2] Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, xvi, 1; *De bello jud.*, I, v, 1.
[3] Voir plus haut, p. 10.
[4] *Ant. jud.*, XIII, xvi, 2.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*; cf. *De bello jud.*, I, vi, 2.

Seigneur. Le grand-prêtre Hyrcan n'était rien, ou n'était qu'un jouet entre leurs mains. Le règne d'Alexandra était donc l'âge d'or pour les pharisiens et la réalisation de leurs rêves.

Mais Aristobule supportait impatiemment leur joug. D'un autre côté, les anciens amis d'Alexandre Jannée, les riches sadducéens, tremblaient pour leur vie; « ils se plaignaient de n'avoir échappé aux dangers des batailles que pour être tués chez eux, comme du bétail, par leurs ennemis. » L'intérêt commun et des sentiments identiques réunirent, dans une même opposition au parti dominant, Aristobule et les sadducéens. Aristobule insista auprès de la reine, qui permit aux sadducéens de s'éloigner de Jérusalem pour se réfugier dans des places fortes éloignées, à l'abri de la vengeance de leurs ennemis [1].

Sur ces entrefaites, Alexandra tombe malade, et se sentant près de sa fin, elle transmet la royauté à Hyrcan. Aristobule s'émeut encore plus vivement. Il craint que, à la mort de la reine, toute sa famille ne demeure asservie aux pharisiens, quand son frère, si faible, aura succédé à sa mère sur le trône. Il faut donc se hâter. Aristobule s'échappe de Jérusalem pendant la nuit. Il court rejoindre les anciens amis de son père dans les villes fortes qui leur servent de refuges, et il rassemble ses partisans, où l'on remarque surtout la jeunesse juive. En quinze jours, il enlève vingt-deux places fortes, s'empare de l'argent qui s'y trouve, réunit une armée, et se proclame roi. Pendant ce temps, Hyrcan et les pharisiens, déconcertés par cette succession de mauvaises nouvelles, tiennent conseil à Jérusalem. Le moment était décisif. Il s'agissait de savoir qui aurait effectivement la royauté, d'Aristobule ou de Hyrcan, et, par suite, lequel des deux partis s'assurerait le pouvoir : du parti sadducéen avec Aristobule, ou du parti pharisien avec Hyrcan [2].

[1] *Antiq. jud.*, XIII, XVI, 2; *De bello jud.*, I, V, 1-3.
[2] *Antiq. jud.*, XIII, XVI, 5; *De bello jud.*, I, V, 4.

Alexandra meurt. Avec sa décision native, Aristobule attaque son frère à Jéricho. Vaincu, et abandonné d'une partie de ses troupes qui passent du côté d'Aristobule, Hyrcan se réfugie à Jérusalem dans la forteresse du Temple. Aristobule arrive avec son armée. Hyrcan lui propose un arrangement, qui est accepté : Aristobule sera roi, et sans doute aussi grand-prêtre; Hyrcan vivra en simple particulier; il jouira de ses revenus dans une oisiveté entourée d'honneurs. Les deux frères s'embrassent publiquement. Puis, Aristobule va demeurer au palais, situé à côté du Temple; Hyrcan, dans la maison particulière d'Aristobule. Ces événements ont lieu en 69 [1].

Cet arrangement violait à la fois le droit d'aînesse et les dernières volontés d'Alexandra. Hyrcan était l'aîné des deux frères; Alexandra lui avait d'abord conféré le souverain pontificat, et lui avait ensuite transmis la royauté, avant de mourir. Aristobule n'avait d'autre droit à ces deux dignités que le droit du plus fort. C'est par la force des armes, avec l'appui du parti sadducéen, qu'il a réussi à s'emparer du trône et qu'il a ceint le diadème royal, en dépouillant son frère. Si encore Aristobule était le descendant de David, il aurait pu revendiquer la souveraineté; mais ce titre lui manque aussi. L'auteur des *Psaumes de Salomon* protestera avec véhémence contre l'usurpateur. Cette usurpation est une impiété, qui enlève à Dieu sa gloire [2]. De plus, dans sa théorie, tout malheur qui frappe le parti des « justes », des « saints », est une punition envoyée par le Seigneur pour les « corriger. » Fidèle à ces principes, il déclare que les justes ont été dépouillés du pouvoir

[1] *Antiq. jud.*, XIV, I, 2; *De bello jud.*, I, VI, 1; cf. encore *Antiq. jud.*, XIV, VI, 1; XV, III, 1; XX, X. Les passages de Josèphe sont obscurs et s'accordent malaisément. Il semble que Hyrcan ait conservé la dignité de grand-prêtre jusqu'à sa fuite en Arabie en 66, et que, en 66 seulement, Aristobule ait joint le pontificat à la royauté.

[2] *Ps. Sal.*, XVII, 5-8.

royal à cause de leurs « péchés »[1]. Mais il n'indique pas quels sont ces péchés : étaient-ce les excès de représailles des pharisiens, commis pendant le règne d'Alexandra et mentionnés plus haut?

Il se contente de dire : « C'est à cause de nos péchés que les pécheurs se sont dressés en armes contre nous, qu'ils nous ont attaqués, et qu'ils nous ont dépouillés. Eux à qui tu (Dieu) n'as rien promis, ils se sont emparés de force du pouvoir royal; ils n'ont pas glorifié ton nom digne de tout honneur; ils ont ceint pompeusement le diadème pour couronner leur orgueil; ils ont dépouillé le trône de David, en étant fiers de l'occuper à la place des légitimes héritiers[2]. »

Cependant, les pharisiens ne laissent pas Aristobule jouir en paix de ses deux dignités. Un Iduméen, appelé Antipater, ennemi d'Aristobule, complote contre lui, de concert avec les Juifs influents du parti pharisien. Il est honteux, dit-il, de souffrir qu'Aristobule se soit emparé injustement du pouvoir royal, et qu'il en ait dépouillé son frère aîné. Il répète ces plaintes à Hyrcan lui-même, réussit à persuader le faible prince, et tous deux se réfugient auprès d'Arétas, roi des Arabes ou Nabatéens, qui promet à Hyrcan de le ramener en triomphe à Jérusalem[3]. Arétas se met en campagne et défait Aristobule. Celui-ci s'enfuit à Jérusalem et s'enferme dans la forteresse du Temple. Il y est assiégé par le roi des Arabes et par Hyrcan. « Or, dit expressément Josèphe, la multitude prit fait et cause pour Hyrcan et aida au siège du Temple, tandis que les prêtres seuls tenaient pour Aristobule. » Nous savons déjà que la multitude suivait les pharisiens, tandis que la majorité des prêtres appartenaient au parti sadducéen[4].

[1] *Ps. Sal.* XVII, 6.
[2] *Ibid.*, XVII, 6-8.
[3] *Antiq. jud.*, XIV, I, 3-4; *De bello jud.*, I, VI, 2.
[4] *Antiq. jud.*, XIV, II, 1; *De bello jud.*, I, VI, 2.

Ces événements se passent dans les années 66-65, environ.

Arétas poussait le siège avec vigueur. A la fête de la Pâque, des Juifs importants abandonnèrent leur pays et s'enfuirent en Égypte. Mais Josèphe ne nous dit pas à quel parti ils appartenaient. Sans doute, c'étaient des pharisiens pieux, amis de la paix, ennemis du sang versé et des luttes fratricides [1]. L'un d'eux, au lieu de fuir, s'était caché, en voyant la guerre civile se prolonger. Il s'appelait Onias; c'était un «homme juste et ami de Dieu». Auparavant, dans une sécheresse [2], il avait demandé à Dieu la cessation des chaleurs, et Dieu avait exaucé ses prières en envoyant la pluie. Les assiégeants voulurent l'obliger à maudire Aristobule et les prêtres assiégés dans le Temple; sur son refus, il fut lapidé.

D'autres incidents sont encore à noter. Pendant cette même fête de Pâque, les prêtres assiégés demandèrent aux assiégeants de leur fournir des victimes à un prix convenu. Les assiégeants s'y engagèrent, reçurent l'argent, et ne livrèrent pas de victimes. C'était une impiété, un outrage à Dieu que cette violation de la parole donnée; les prêtres trompés appelèrent la vengeance de Dieu sur leurs concitoyens de mauvaise foi. Un vent violent s'éleva, qui détruisit les récoltes de tout le pays, au point que l'on paya onze drachmes le boisseau de froment [3].

Pompée était alors occupé à faire la guerre contre Tigrane, roi d'Arménie. Il envoie en Syrie Scaurus, qui s'avance jusqu'en Judée, et qui est sollicité en même temps par les ambassadeurs d'Aristobule et par ceux de Hyrcan. Le premier lui promet quatre cents talents; le second, presque autant. Scaurus s'entend avec Aristobule, reçoit la somme promise, et fait lever le siège, en ordon-

[1] Cf. *Ps. Sal.*, XVII, 17 *b*-20.

[2] *Ibid.*, XVII, 20; II, 10.

[3] Cf. *Ps. Sal.*, II, 3-5; XVII, 17*b*-21; cf. XIII, 2; XV, 8; *Antiq. jud*, XIV, II.

nant à Arétas de se retirer. Le roi des Arabes obéit et s'éloigne avec ses troupes, accompagné de Hyrcan. Aristobule dirige une expédition contre eux. Il les atteint à Papyron [1], les défait et tue environ six mille de ses ennemis. Une fois de plus, Aristobule a triomphé par la force de Hyrcan et des pharisiens qui n'ont plus d'appui au dehors.

Cependant, Pompée était arrivé à Damas et parcourait la Cœlé-Syrie. Aristobule lui envoya un cep de vigne en or, de la valeur de cinq cents talents. Quelque temps après, le général romain reçut Aristobule et Hyrcan, ainsi que des représentants du parti national théocratique et sacerdotal. Les envoyés de ce parti repoussaient toute royauté; ils alléguaient que la coutume nationale était d'obéir aux pontifes du Dieu qu'ils adoraient; qu'Aristobule et Hyrcan, tous deux issus de prêtres, cherchaient à soumettre la nation à une autre autorité [2], afin de la rendre esclave. Pour Hyrcan et Aristobule, le premier se plaignait, étant l'aîné, d'avoir été dépouillé injustement par le second; le second affirmait « qu'il n'avait pris le pouvoir que par nécessité, pour empêcher ce pouvoir d'être abandonné à d'autres, à cause de la faiblesse de caractère de son frère. » Pompée se décida finalement contre Aristobule. Il redoutait l'orgueil et l'audace entreprenante du roi des Juifs,

[1] *Antiq. jud.*, XIV, III, 3; *De bello jud.*, I, VI, 3. Le siège du Temple et cette bataille sanglante coûtèrent la vie à un très grand nombre de pharisiens. Est-ce à ces événements qu'il faut rapporter *Psaumes de Salomon*, XIII, 1-3? Nous croyons préférable de rapporter ce passage au siège du Temple par Pompée.

[2] *Antiq. jud.*, XIV, III, 2. En d'autres termes, les représentants de ce parti repoussaient Hyrcan et Aristobule, en leur reprochant de vouloir être des rois politiques, qui asserviraient la nation. Ils demandaient le retour à l'ancien régime, au régime qui avait précédé le principat des Hasmonéens, quand la nation avait à sa tête un grand-prêtre, qui exerçait en même temps, accessoirement, le pouvoir politique. Il faut entendre : « à une autre autorité » que celle du simple grand-prêtre.

orgueil si bien marqué par le psalmiste [1]; il voulut le réduire.

Aristobule échappe alors à Pompée, qui prenait des mesures pour le retenir. Il se réfugie à Jérusalem, et se prépare à la guerre. Pompée le suit de près avec toutes ses troupes, et vient camper à Jéricho. Les troupes de Pompée se composaient : de l'armée qu'il avait rassemblée pour marcher contre les Nabatéens, d'une foule de corps auxiliaires qu'il avait tirés de Damas et de la Syrie, et de légions romaines. C'est cet assemblage de races différentes que les *Psaumes de Salomon* appellent « un mélange de nations païennes [2]. » Dès lors, le bruit et le tumulte de la guerre arrivent aux oreilles des habitants de Jérusalem, comme le dit le psalmiste [3]. Pompée campe une nuit seulement à Jéricho, et le matin il apparaît devant la ville sainte. C'est le capitaine « orgueilleux [4]», « suscité des extrémités de la terre », le capitaine « aux coups puissants [5] », dont le nom volait de bouche en bouche depuis ses victoires sur Mithridate et sur Tigrane, depuis la conquête de la Phénicie et de la Syrie, et qui « vient de décider la guerre contre Jérusalem et son territoire [6] »; enfin, c'est lui, « l'étranger à notre race », « qui se lève en armes contre l'usurpateur du trône [7]. »

La brusque apparition de Pompée jette le désarroi dans Jérusalem. Aristobule accourt et se présente en suppliant devant le général romain; il promet de lui donner

[1] *Ps. Sal.*, XVII, 6-8. Pompée s'était avancé à Koreæ.

[2] *Ps. Sal.*, XVII, 17 *a*; cf. II, 2 : « des nations d'une autre race que la nôtre. »

[3] *Antiq. jud.*, XIV, III, 4, et XIV, IV, 1; *De bello jud.*, I, VI, 5-6; *Ps. Sal.*, I, 1-2; VIII, 1-7.

[4] *Ps. Sal.*, II, 1; XVII, 14-15.

[5] *Ibid.*, VIII, 16.

[6] *Ibid.*, VIII, 17.

[7] *Ibid.*, XVII, 8.

une somme d'argent et de le recevoir à Jérusalem. Pompée lui pardonne et lui accorde sa demande. Il dépêche Gabinius pour toucher l'argent promis et prendre possession de la ville. Mais Gabinius est repoussé, et les partisans du roi refusent d'acquiescer à la convention par lui consentie. Furieux, Pompée fait jeter Aristobule en prison et s'occupe d'investir la ville sainte [1]. Deux partis se trouvent alors en présence dans la place : ceux qui veulent capituler, et ceux qui veulent se défendre à outrance. Ces derniers étaient les partisans d'Aristobule. Obligés de céder la place au parti de la paix, ils se réfugient dans le Temple, dans le Hiéron; ils coupent le pont qui reliait la colline du Temple à la ville et se préparent à soutenir un siège [2].

Les partisans de Hyrcan avaient résolu d'accueillir Pompée; ils étaient appuyés par tous les Juifs que la crainte des Romains faisait trembler pour leur vie. Ils ouvrent les portes de la ville à Pompée et à son armée et lui abandonnent le palais. Pompée envoie Pison, son préteur, avec des troupes, pour occuper tous les points stratégiques de la ville [3], ainsi que le palais et les alentours du Temple. C'est alors que le siège commence. Les Romains sont aidés dans leur œuvre d'attaque et d'investissement par Hyrcan et par ses partisans, qui s'imaginent que Pompée travaille pour eux et pour rétablir Hyrcan sur le trône. L'auteur des *Psaumes de Salomon* attribue la conduite des habitants de Jérusalem, accueillant amicalement Pompée, à l'« esprit de vertige » que Dieu « leur a fait boire dans une coupe [4]. »

[1] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 1; *De bello jud.*, I, VI, 6; I, VII, 1.

[2] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 2; *De bello jud.*, I, VII, 2.

[3] Cf. *Ps. Sal.*, VIII, 21 : « il a occupé les tours fortifiées et le mur d'enceinte de Jérusalem. »

[4] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 2; *De bello jud.*, I, VII, 2; *Ps. Sal.*, VIII, 15-22, et cf. XVII, 15-17 *a*.

Pompée établit son camp en dehors de la ville du côté du nord. Il avait remarqué qu'on ne pouvait attaquer l'enceinte du Temple, avec des chances de succès, que de ce côté. Il fait combler le fossé très profond creusé au pied du rempart, et fait venir de Tyr son matériel de siège, qui comprenait des machines de guerre, des béliers, des balistes. Il bat le mur de ses béliers et lance des projectiles sur les assiégés. Malgré tous ses efforts, il aurait échoué si la piété exemplaire des Juifs assiégés ne lui avait fourni le moyen d'exécuter ses travaux d'approche. Le jour du sabbat, la loi juive ordonne le repos absolu; elle permet bien de repousser un assaillant, mais non pas de l'empêcher de continuer son travail d'investissement. De plus, pendant toute la durée du siège, et quelque pressant que fût le péril, les prêtres n'avaient pas cessé un seul jour d'offrir au Seigneur les sacrifices, l'encens et les prières. Et c'est précisément en profitant de l'interruption de la défense, pendant les sabbats et les jours de fête, que les Romains ont comblé le fossé, ont mis en batterie leurs machines de guerre, et les ont fait avancer, chaque semaine, plus près du rempart [1]. La piété si ardente des Juifs ne reçut donc pas la récompense qu'elle attendait. « Et tu n'as pas empêché le païen de renverser le mur, » s'écrie douloureusement le psalmiste, en s'adressant à Dieu [2]. En effet, après trois mois de siège, la plus puissante des tours, ébranlée par les coups des béliers, tombe; elle entraîne dans sa chute un pan de mur, la brèche est ouverte. Un flot d'assiégeants se précipite dans le Temple, ayant à leur tête Cornelius Faustus, fils de Sylla, suivi de deux autres centurions, Furius et Fabius; puis, le Temple est pris après une résistance acharnée [3].

[1] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 2-4; *De bello jud.*, I, VII, 3-5.

[2] *Ps. Sal.*, II, 1.

[3] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 4; *De bello jud.*, I, VII, 4; cf. Tacite, *Histoires*, V, 9; Strabon, XVI, 40; Eutrope, VI, 14; Orose, VI, 6.

Tel est l'événement qui remplit de son souvenir les *Psaumes de Salomon*. Il eut lieu « le troisième mois du siège, le jour du jeûne, dans la 179e olympiade, sous le consulat de Gaïus Antonius et de Marcus Tullius Cicéron [1] » ; c'est-à-dire l'an 63 avant notre ère, dans le cours de l'automne, et sans doute en septembre.

La profanation du Temple par le païen fut la circonstance la plus douloureuse de cette journée pour les Juifs. Les soldats romains ont foulé le sol sacré[2] de leurs chaussures souillées de poussière, de boue, de sang [3]; ils ont approché orgueilleusement de l'autel [4]; ils ont massacré sur l'autel les prêtres intrépides, occupés aux sacrifices ordonnés par la loi, qui ont vu l'ennemi se précipiter sur eux, l'épée haute, et qui ont laissé leur sang se mêler à l'encens et aux libations, plutôt que d'abandonner les fonctions prescrites par la loi [5]. « Dans ce malheur des Juifs, le plus grand des malheurs, dit Josèphe, c'est la profanation commise au sujet du sanctuaire resté jusqu'alors inaccessible et invisible. Pompée avec un grand nombre de ses soldats pénétra dans l'intérieur du sanctuaire; ils y virent ce qu'il n'est permis à aucun homme de voir, sauf au grand-prêtre. Il y avait là la table d'or, le candélabre d'or, les coupes pour les libations, une grande quantité de parfums, et, dans les trésors sacrés, environ deux mille talents. Pompée ne toucha à aucun de ces objets, et sa conduite en cette occasion fut digne de sa valeur [6]. » Bien plus, dès le lendemain, Pompée ordonna de purifier le Temple et de recommencer les sacrifices, et il rendit à

[1] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 3.
[2] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 3-4; *De bello jud.*, I, VII, 4-5.
[3] *Ps. Sal.*, II, 2, 20; VIII, 1-2.
[4] *Ibid.*, II, 2; XVII, 15-16.
[5] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 3; *De bello jud.*, I, VII, 5.
[6] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 4; *De bello jud.*, I, VII, 6.

Hyrcan la dignité de grand-prêtre, en récompense de sa fidélité et de ses services.

Sans doute, au point de vue matériel, au point de vue des richesses du Temple, Pompée fut désintéressé et magnanime; sans doute, « il avait agi avec le Temple et le Dieu des Juifs comme il l'aurait fait avec le sanctuaire d'un dieu païen [1]. » Mais le Juif pieux s'attache au côté moral et religieux des actions. Pompée et ses soldats ont enlevé le Temple de force; ils ont rempli le sanctuaire de carnage et de sang; ils s'y sont promenés avec orgueil et indifférence; ils y ont vu ce qu'il n'est permis à personne de voir; ils ont commis une profanation immense, unique dans l'histoire. Cette profanation reste désormais comme une plaie toujours saignante au cœur du Juif, comme un outrage à la Divinité, outrage qui réclame un châtiment exemplaire. Suivant les idées de notre psalmiste, c'est le général romain qui encourt toute la responsabilité du forfait [2].

Les vainqueurs n'épargnèrent pas les vaincus. Dans le Temple, « tout était plein de carnage, » dit Josèphe. Parmi les Juifs assiégés, les uns furent massacrés par les Romains et les autres par leurs compatriotes; un certain nombre se précipitèrent en bas du ravin; enfin, d'autres mirent le feu aux édifices et se jetèrent dans les flammes. Il périt environ douze mille Juifs et très peu de Romains, et cela dans une seule journée. Les jours suivants, Pompée fit décapiter les instigateurs de la guerre [3]. Tant de sang versé laissa une impression profonde sur le cœur du psalmiste [4].

Il y eut aussi des prisonniers. Nous le savons par Josèphe, qui ne nous donne pas de détails. « Parmi les prisonniers, dit-il, il y avait Absalom, beau-père d'Aristobule et

[1] *Ps. Sal.*, XVII, 15-16.
[2] *Ibid.*, II, 2-5, 20, 30-33.
[3] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 4; *De bello jud.*, I, VII, 5-6.
[4] *Ps. Sal.*, II, 24-28; VIII, 23; cf. XVII, 14; XIII, 1-3; XV, 6-11.

aussi son oncle [1]. » Les Juifs massacrés dans l'assaut du Temple, et les Juifs instigateurs de la guerre, décapités les jours suivants, ces Juifs avaient leur famille dans la ville, femmes, fils et filles; tous ceux qui restaient ainsi ont dû être emmenés captifs à Rome. Plus tard, les captifs furent affranchis par leur maître; telle fut l'origine de la colonie juive du Transtévère, si nombreuse à Rome quand saint Pierre et saint Paul y vinrent prêcher la bonne nouvelle. Outre Absalom, il y avait, parmi les prisonniers illustres, Aristobule, déjà emprisonné avant le siège, ses deux fils, Antigone et Alexandre, et ses deux filles. Les *Psaumes de Salomon* parlent plusieurs fois des prisonniers envoyés à Rome [2].

Y eut-il d'autres excès commis dans Jérusalem pendant le siège du Temple, et surtout après la prise du Temple? L'historien Josèphe se tait sur ce point. Mais ces excès se supposent d'eux-mêmes avec une soldatesque brutale, débauchée, victorieuse, pleine de haine et de mépris pour les Juifs [3].

Y eut-il des actes de pillage et des déprédations? Le même historien est encore muet à ce sujet. Il est difficile de croire que les soldats romains se soient abstenus de rançonner, molester et dépouiller les habitants. Que devinrent les biens des douze mille Juifs tués dans le Temple, des Juifs décapités et des Juifs emmenés prisonniers? Ne furent-ils pas confisqués, vendus à l'encan, ou abandonnés aux vainqueurs? Pompée récompensa généreusement ceux de ses soldats qui s'étaient distingués pendant le siège : ne le fit-il pas aux dépens des vaincus? En tout

[1] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 4 et f. XIV, V, 2; *De bello jud.*, I, VII, 6-7; Philon, *Leg. ad Gaium*, 23.

[2] *Ps. Sal.*, II, 6-9; VIII, 24; XVII, 13-14.

[3] L'auteur des *Psaumes de Salomon* se plaint vivement de ces excès : II, 13-14, 24-27; XVII, 13-14.

cas, il fit payer presque aussitôt une contribution de plus de dix mille talents à Jérusalem et au pays[1].

Tel fut, dans ce siège de Jérusalem, le misérable sort des sadducéens, partisans d'Aristobule, de ceux que le psalmiste appelle les « pécheurs », en désignant par ce nom le parti politique opposé au sien. Une mort horrible, une captivité aussi horrible que la mort, la ruine, voilà quel a été leur « lot »[2]. Au contraire, les « justes », les « saints », c'est-à-dire les pharisiens rangés derrière Hyrcan, leur chef nominal, n'eurent pas trop à souffrir du siège et de l'occupation, pas plus qu'ils n'avaient souffert auparavant du siège du Temple par Arétas. L'accueil qu'ils avaient fait à Pompée, leur empressement à l'aider dans les travaux du siège, leur fidélité leur avaient concilié la bienveillance du général romain. Ce dernier voulut encore se mieux attacher la multitude dévouée aux pharisiens en rendant la grande sacrificature à Hyrcan, et en ordonnant de reprendre et de continuer dignement toutes les cérémonies ordinaires du Temple. Les « justes » ont donc échappé à la « catastrophe » réservée aux « pécheurs »[3].

L'historien Josèphe ne tient compte que des causes

[1] *Antiq. jud.*, XIV, iv, 5; *De bello jud.*, I, vii, 6; *Ps. Sal.*, ii, 28; mais, dans ce dernier passage, l'expression ἐν ἁρπάγματι, « enlèvement par la force », peut ne s'appliquer qu'aux prisonniers, enlevés et emmenés de force; cf. xvii, 13.

[2] *Ps. Sal.*, ii, 3, 17; viii, 7-15, 27; xiii ; xiv, 4-6; xv; xvii, 8-22.

[3] *Ibid.*, ii, 24-27, 37-40; vii; viii, 27-29; x; xiii; xv; xvii, 1-3; cf. *Antiq. jud.*, XIV, iv, 2-4; *De bello jud.*, I, vii, 2, 6. Nous croyons qu'il faut entendre aussi de cette conduite des pharisiens le passage des *Psaumes de Salomon*, xvii, 17 *a*. Le sens de xvii, 17*a* est clair; il s'agit des Juifs qui approuvent et accueillent les Romains. Or, 17 *a* est relié immédiatement par καί, *et*, avec ce qui précède, tandis qu'il est détaché de ce qui suit, c'est-à-dire de 17 *b*. Donc 17 *a* suit logiquement ce qui précède et doit être séparé de ce qui vient après. Dès lors, les versets 13-17 *a* présentent le sens suivant : Le vainqueur a dépouillé le pays et agi orgueilleusement avec les choses saintes, et de plus (καί) les fils de l'Alliance se mettaient de leur côté (en les surpassant, ou : en y applaudissant).

politiques des événements. « La cause de ce malheur pour Jérusalem, dit-il, ce fut la rivalité armée de Hyrcan et d'Aristobule [1]. » L'auteur des *Psaumes de Salomon* n'est pas un esprit politique, mais un pieux théologien moraliste. Si de pareils malheurs ont fondu sur Jérusalem et causé la mort de tant de Juifs, c'est que les péchés de ces derniers avaient appelé sur leurs têtes le châtiment.

Voilà la doctrine qu'il répète avec insistance [2]. En effet, puisque la royauté d'Aristobule constituait une usurpation, ce roi vivait donc dans une transgression perpétuelle de la loi. Les juges, les conseillers, tous ceux qui, à un titre quelconque, administraient sous lui les affaires et rendaient la justice, tous étaient des complices publics et avérés de son usurpation. De plus, ils devaient être très partiaux en faveur des partisans du roi contre les partisans de son frère, c'est-à-dire, en faveur des sadducéens contre les pharisiens. Enfin, le peuple dévoué et soumis à Aristobule suivait ses chefs; il s'associait ainsi à l'usurpation, aux transgressions perpétuelles de la loi et aux prévarications [3].

Dans cet état de péché universel, il faut encore relever un détail d'une souveraine importance. Aristobule n'était pas seulement roi, il était aussi grand-prêtre. Il brûlait l'encens, offrait les sacrifices, récitait les prières, bénissait le peuple, entrait dans le Saint des Saints, et pontifiait solennellement au Temple les jours de fêtes. Or, ce pontificat avait été enlevé à son légitime dignitaire, Hyrcan. Dès lors, les cérémonies religieuses, accomplies par un grand-prêtre usurpateur, n'étaient-elles pas des sacrilèges, des impiétés? La présence d'Aristobule au Temple n'était-elle pas une profanation perpétuelle du lieu saint? Le peuple assistait aux cérémonies, et se trouvait

[1] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 5.

[2] *Ps. Sal.*, I; II, 3-19; VIII, 7-14, 24-27; XIII; XV; XVII, 7-22.

[3] *Ps. Sal.*, XVII, 5-10; 17 *b*-22; cf. VIII, 23.

moralement associé à cet état de profanation. Quant aux prêtres, ils étaient pour la plupart des sadducéens et des favoris du pontife-roi. Ils étaient encore plus coupables que le peuple. Enfin,le psalmiste insiste sur les péchés des particuliers : la luxure, la débauche, la profanation des choses saintes, le manquement à la vérité, à la justice et au jugement [1].

Accordons que les sadducéens se soient rendus coupables de tous ces méfaits, que le psalmiste leur attribue si généreusement, sous le court règne d'Aristobule, qui dura de 69 à 63. Nous n'en croyons pas moins que l'auteur remonte, dans son esprit, jusqu'à Alexandre Jannée. Il dit en effet [2] : « (Le vainqueur) versa le sang des habitants de Jérusalem comme de l'eau sale; il déporta leurs fils et leurs filles qu'ils avaient engendrés dans la souillure. » A la rigueur, on pourrait entendre par les « fils » et les « filles » seulement les enfants en très-bas âge qui venaient de naître pendant le règne d'Aristobule. Mais un sens aussi restreint est très peu probable; le psalmiste doit parler de personnes déjà âgées, par exemple d'environ vingt ans et plus [3]. Précisément, nous sommes en 63, et Alexandre Jannée est mort en 78. Les « fils et les filles engendrés dans la souillure » sont donc bien les enfants des sadducéens, nés pendant le règne d'Alexandre Jannée, c'est-à-dire pendant le règne du persécuteur implacable et inlassable des pharisiens, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

De même, le tableau tracé par le psalmiste des péchés commis par les pécheurs s'applique à une période assez longue et antérieure au siège de Jérusalem. « Il n'y avait personne parmi eux (les pécheurs)à Jérusalem qui pratiquât la miséricorde et la vérité; ceux qui aimaient les assemblées des saints s'étaient enfuis loin d'eux; ils s'étaient dispersés

[1] *Ps. Sal.*, I, 7-8; II, 3, 15-16; VIII, 6-14, 24-26; XVII, 17 *b*; 20-22.
[2] *Ibid.*, VIII, 23-24; cf. 9-10.
[3] Cf. *Ibid.*, II, 6-8; XVII, 13,

comme des passereaux loin de leur nid ; ils erraient dans les déserts pour sauver leur vie du danger; et c'était chose précieuse aux yeux de la communauté errante qu'une vie sauvée des poursuites des pécheurs; leur dispersion causée par les impies s'était faite dans tout le pays ; car le ciel avait cessé de répandre la pluie sur la terre..., car il n'y avait personne parmi eux qui pratiquât la justice et le jugement; depuis leur prince et le peuple le plus infime, tous vivaient dans toute sorte de péchés, le roi dans la transgression de la loi, le juge dans la désobéissance (à la loi), et le peuple dans le péché [1]. » La fin de ce passage indique une ou plusieurs époques où il y avait en Israël un roi vivant, agissant, et entraînant le peuple derrière lui, pendant une période de temps assez longue. Cette période de temps comprend certainement tout le règne d'Aristobule, et, croyons-nous, une bonne partie du règne de Jannée.

Ainsi, dans l'esprit du psalmiste, le tableau des crimes qu'il reproche à ses adversaires se rapporte aux deux règnes d'Alexandre Jannée et d'Aristobule. Le règne du second n'était que la continuation du règne du premier, avec une interruption de neuf ans amenée par le règne d'Alexandra. Aristobule, en effet, se réclamait de son père, auprès de Pompée[2]; pendant le règne d'Alexandra, il avait soutenu les anciens amis de son père auprès de sa mère, et fait cause commune avec eux [3]; à la mort de sa mère, il avait conquis le pouvoir avec leur concours dévoué, et c'étaient eux qui possédaient l'influence sous son règne [4].

Dès lors, nous croyons que certains passages [5], qui s'appliquent aux sadducéens, sans qu'il soit fait men-

[1] *Ps. Sal.*, XVII, 17 *b*-22.
[2] *Antiq. jud.*, XIV, III, 2.
[3] *Ibid.*, XIII, XVI, 2.
[4] *Ibid.*, XIII, XVI, 5.
[5] *Ps. Sal.*, XVII, 17 *b*-22; cf. II, 8-9; VIII, 8-14. 24-26; XVII, 13 *b*.

tion d'Aristobule, nous croyons que ces passages s'appliquent, dans l'esprit de l'auteur, aux sadducéens du règne d'Alexandre Jannée et du règne d'Aristobule, et à ces deux rois. Les sadducéens des deux règnes sont les mêmes, pour la plupart, ou bien les sadducéens de l'époque d'Aristobule sont les fils de ceux qui vivaient sous Jannée; les deux royautés se continuent avec les mêmes hommes et les mêmes principes, et sont solidaires. Aussi, en parlant des prisonniers, le psalmiste dit : « (Dieu) les a livrés aux mains des vainqueurs..., le jeune, le vieux, et leurs enfants, tous ensemble, parce qu'ils ont commis le mal tous ensemble [1] », et de même encore : « (Les vainqueurs) ont fait disparaître le jeune, le vieux, et leurs enfants en même temps [2]. » L'expression « le jeune » s'appliquera aux jeunes sadducéens arrivés à l'âge d'homme sous le règne d'Aristobule, et ardents partisans de ce dernier [3]. Mais l'expression « le vieux » s'entendra du sadducéen, vieux sous le règne d'Aristobule et au moment du siège, et, par suite, ayant vécu ses vertes années sous le règne d'Alexandre Jannée.

Pompée imposa aux Juifs de dures conditions de paix. Hyrcan demeurait grand-prêtre, avec une certaine autorité sur les affaires de la nation; mais il n'avait ni le titre de roi ni la réalité du pouvoir; il reçoit, dans certains documents, le titre d'ethnarque. L'indépendance fut enlevée à la Judée avec la royauté. Désormais, le protectorat de Rome pèsera de tout son poids sur la Judée réduite, diminuée, appauvrie, étroitement surveillée par les généraux romains et les légats de Syrie, toujours prêts à intervenir. Les conquêtes faites par les Hasmonéens sur les Syriens furent enlevées à la Judée, par exemple les villes de

[1] *Ps. Sal.*, II, 7 *b*, 8 *b*.
[2] *Ibid.*, XVII, 13 *b*.
[3] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 2.

la côte de la Méditerranée, conquises par Alexandre Jannée, de Raphia à Dora, la Décapole, Scythopolis et Samarie avec leurs territoires. Le pays devint tributaire de Rome [1]. Quelques années plus tard, vers 58, l'œuvre de dissolution de la monarchie juive fut complétée par Gabinius, après le soulèvement d'Alexandre en Palestine. Gabinius divisa le pays en cinq circonscriptions territoriales, ayant chacune leur chef-lieu, et gouvernées chacune par un conseil ou tribunal (συνέδριον, sanhédrin). C'était une sorte de régime oligarchique et aristocratique, qui déshabituait les Juifs de tourner leurs espérances vers les Hasmonéens et vers Jérusalem. Josèphe insiste expressément sur le but poursuivi par Gabinius [2]. Rien d'important ne se fit plus en Judée que sous la surveillance de Rome et avec son approbation.

C'en était donc fait, à jamais, de la royauté terrestre d'Israël et des espérances ambitieuses des Juifs. Non seulement ils ne pouvaient plus se bercer de l'illusion d'imposer un jour leur monothéisme et leur culte aux « nations », sous le sceptre d'un roi puissant et invincible, mais encore ils étaient asservis eux-mêmes aux « nations ». Quand tout est perdu du côté de la terre, le cœur de l'homme pieux s'élève vers le ciel, pour solliciter sa toute-puissante intervention au milieu des hommes. Ainsi fait l'auteur des *Psaumes de Salomon*. La royauté usurpatrice est détruite, et personne ne se présente qui puisse occuper le trône et secourir la patrie. Que Dieu envoie donc aux Juifs *leur* roi, le Fils de David, et qu'il accomplisse enfin le serment juré à David et les promesses faites à Israël ! « Vois, Seigneur, et suscite-leur leur roi, fils de David, au temps que tu connais, ô Dieu; ceins-le de force pour tuer

[1] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 5; XX, X; *De bello jud.*, I, VII, 7; puis *Antiq. jud.*, XIV, X, 2; XIV, XII, 3.

[2] *Antiq. jud.*, XIV, V, 4; *De bello jud.*, I, VIII, 5.

les chefs injustes, purifie Jérusalem des nations qui la foulent, en les perdant, etc. [1] »

Relevons encore, dans l'histoire de cette période, quelques événements postérieurs à la prise de Jérusalem, mais dont la connaissance nous aidera à mieux comprendre les *Psaumes de Salomon.*

Avant le siège, déjà, Pompée avait fait emprisonner Aristobule [2]. Une fois la Judée domptée, le général romain s'éloigna, et se rendit d'abord en Cilicie, puis à Rome, emmenant avec lui Aristobule enchaîné, ses deux fils, Alexandre et Antigone, et ses deux filles, Absalom, oncle d'Aristobule, et d'autres prisonniers [3]. A Rome, Pompée

[1] *Ps., Sal.*, XVII, 23-26 sq. — Voici quelle nous paraît être l'histoire des opinions politiques du psalmiste. Il était pharisien, royaliste, sous la reine Alexandra, qui avait abandonné la réalité du pouvoir civil et religieux aux pharisiens. Il l'était aussi avec Hyrcan, qui n'était qu'un jouet entre les mains des pharisiens, et qui était roi légitime et pontife. Aristobule enlève par la force à Hyrcan et aux pharisiens le trône et le sacerdoce, le pouvoir politique et religieux (*Ps. Sal.*, XVII, 6); le psalmiste l'exècre et le maudit, (*ibid.*, XVII, 7-12). Hyrcan, qui n'est capable que d'ambition, veut reconquérir le trône et l'autel; il déchaîne la guerre contre Aristobule, à l'aide des cinquante mille Arabes païens d'Arétas, qui viennent camper à Jérusalem, et qui s'en éloignent sur l'ordre de Scaurus. Le même Hyrcan et ses partisans livrent Jérusalem à Pompée et aident le général romain dans le siège et la prise du Temple. Enfin Hyrcan, grand-prêtre et ethnarque, devient le serviteur des Romains, et la patrie perd son indépendance, en devenant tributaire et protégée de Rome. Le psalmiste abandonne alors le parti de Hyrcan (*Ps. Sal.*, VIII, 15-22; XVII, 17). Il ne peut plus compter sur une royauté ordinaire. Il ne reconnaît que la royauté suprême de Dieu (*ibid.*, XVII, 1-14, 51), et il n'espère désormais que la royauté terrestre du Messie fils de David (*ibid.*, XVII, 23). Cf. I Macchabées, II, 57; XIV, 41. Dès lors, il devait se rapprocher beaucoup du parti national théocratique et démocratique, qui avait envoyé des avocats à Pompée pour repousser du trône Aristobule et Hyrcan. Voir plus haut, p. 15, et Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, III, 2.

[2] Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, IV, 1.

[3] Josèphe, *ibid.*, XIV, IV, 5; *De bello jud.*, I, VII, 7; cf. *Ps. Sal.*, XVII, 14-15.

obtint le triomphe comme récompense de ses victoires et de ses conquêtes en Asie, et particulièrement des succès remportés sur Mithridate [1]. Le jour du triomphe, des inscriptions, que l'on portait en avant du cortège, donnaient les noms des peuples vaincus et soumis, et entre autres, ceux de la Phénicie et Palestine, de la Judée, de l'Arabie, etc. Aristobule marchait enchaîné devant le char du vainqueur avec Antigone [2], Absalom et d'autres prisonniers de marque, tous livrés au mépris et aux insultes de la populace romaine [3]. En réalité, c'était la patrie juive qui était humiliée sur les inscriptions triomphales, qui était enchaînée dans la personne du roi vaincu, et l'on sent que le cœur du pharisien, auteur des *Psaumes*, est mordu par

[1] Plutarque, *Pompée*, XLV; Appien, *Mithridate*, 116-117

[2] Alexandre avait réussi à s'échapper pendant le voyage de Cilicie à Rome, et il était revenu aussitôt en Judée soulever le pays contre Hyrcan et les Romains. — Voici le récit de Plutarque : « Dans le triomphe, on portait en avant des inscriptions indiquant les nations dont triomphait Pompée : c'étaient le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Médie, la Colchide, l'Ibérie, l'Albanie, la Syrie, la Cilicie, la Mésopotamie, la Phénicie et la Palestine, la Judée, l'Arabie, et les pirates... Comme captifs, en dehors des chefs des pirates, on conduisait : le fils de Tigrane d'Arménie, avec sa femme et sa fille, Zosime, l'épouse du roi Tigrane même, Aristobule, roi des Juifs, la sœur de Mithridate avec cinq enfants, des femmes des Scythes, des otages livrés par les Albaniens, par les Ibères, par le roi de Comagène, sans compter d'innombrables trophées.... »

[3] Cf. Appien, *Mithridate*, 116-117 : « Devant Pompée marchaient tous les gouverneurs, les enfants et les généraux des rois vaincus, en qualité de prisonniers ou d'otages, et au nombre d'environ 324. Il y avait Tigrane, fils de Tigrane, cinq enfants de Mithridate... On conduisait aussi le roi des Juifs, Aristobule, et les dynastes de Cilicie. Arrivé au Capitole, Pompée ne fit égorger aucun des captifs, au contraire de ce qui se passait avec les autres triomphateurs. Bien plus, il les fit tous renvoyer dans leur patrie respective aux frais du trésor public, à l'exception des membres des familles royales. Parmi ces derniers, Aristobule seul fut mis à mort aussitôt (ἐνθύς, remarquer cette erreur d'Appien), et Tigrane plus tard. »

la douleur à cet amer souvenir [1]. Quant au reste des Juifs prisonniers, et très nombreux, ils furent soumis à toutes les rigueurs de l'esclavage antique. « Les fils et les filles, dit le psalmiste, vivent dans une captivité horrible; leur cou porte le stigmate, marque distinctive au milieu des nations [2]. » Il en était encore ainsi quand l'auteur écrivait le psaume II, plus de quinze ans après l'occupation de Jérusalem par Pompée. Le vainqueur n'avait épargné aucune honte aux vaincus, comme le remarque douloureusement le même auteur [3].

La Judée était appauvrie, épuisée. Déjà, avant le siège de Jérusalem, les deux frères, Hyrcan et Aristobule, essayaient de gagner, au poids de l'or, la protection des Romains. Aristobule avait promis à Scaurus quatre cents talents, et Hyrcan avait fait aux Romains une promesse à peu près égale. Scaurus reçut l'argent d'Aristobule et fit lever le siège du Temple, auquel s'acharnait Arétas, en 66 [4]. Quand Pompée vint à Damas, Aristobule lui envoya un cep de vigne en or, de la valeur de cinq cents talents [5]. Gabinius, l'un des lieutenants de Pompée et l'un des plus habiles à pressurer la province, avait reçu trois cents talents [6]. Après la prise de Jérusalem, Pompée avait exigé le versement presque immédiat de dix mille talents; la Judée devait payer ensuite à Rome un tribut annuel, en signe de sa dépendance [7]. A son tour, avant d'entreprendre son expédition contre les Parthes, en 55, Crassus enleva du Temple de Jérusalem les trésors

[1] *Ps. Sal.*, II, 7, 25; XVII, 13-15.
[2] *Ps. Sal.*, II, 6-8; XVII, 13-14.
[3] *Ps. Sal.*, XVII, 14.
[4] *Antiq. jud.*, XIV, II, 3.
[5] *Ibid.*, XIV, III, 1.
[6] *Ibid.*, XIV, III, 2; cf. Cicéron, *Pro Sestio*, 43, et *De provinciis consularibus*, 4.
[7] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 5; cf. *De bello jud.*, I, VII, 6-7.

que la piété des Juifs y avait amassés; il prit les sommes que Pompée y avait laissées, environ deux mille talents, dépouilla le sanctuaire de son or, dont la valeur était d'environ huit mille talents, et s'appropria une poutre en or massif de trois cents mines [1]. A ces tributs, exactions et pillages, il faut ajouter les réquisitions militaires pour les troupes juives et romaines, les vivres à fournir aux armées romaines qui traversaient le pays ou guerroyaient contre les peuples voisins [2]. Enfin, la Judée restait désolée par la guerre de partisans qui se poursuivait sans trêve entre les Juifs et les Romains, ou entre les partis juifs. On ne s'étonnera pas que l'auteur des *Psaumes de Salomon* insiste sur la pauvreté et la perte des biens. Sa piété a beau n'y voir que la « correction » de Dieu sur les « saints » pour les « ramener », le pays n'en souffrait pas moins vivement; sa prospérité brillante, chantée d'abord par le psalmiste, s'était évanouie dans la misère [3].

Lorsque le Romain mettait le pied sur un territoire étranger, il ne le retirait plus. A partir de l'occupation de Jérusalem par Pompée, la présence des troupes romaines à Jérusalem ou dans la Judée fut incessante. Par exemple, quand Hyrcan veut relever le mur de Jérusalem abattu par Pompée, il en est empêché par le détachement de soldats romains en résidence dans la ville [4]. Gabinius parcourt la Judée avec ses troupes [5]. De même Crassus et Cassius [6], etc. Aussi le psalmiste souhaite-t-il avec ardeur la disparition du païen qui souille le sol sacré [7].

[1] *Antiq. jud.*, XIV, VII, 1.

[2] Cf. *Antiq. jud.*, XIV, V, 1; XIV, VI, 2.

[3] *Ps. Sal.*, I, 4-6; V; VIII, 36; X, 1-3, 7-8; cf. XIII, 2 et XV, 8; XVI, 11-15; XVIII, 1-4.

[4] *Antiq. jud.*, XIV, V, 2.

[5] *Ibid.*, XIV, V, 3-4.

[6] *Ibid.*, XIV, VII.

[7] *Ps. Sal.*, VII, 1-2; XVII, 25.

La prise du Temple et la captivité d'Aristobule n'avaient nullement terminé le duel entre les deux frères. Pendant qu'on emmène la famille royale prisonnière à Rome, le fils aîné d'Aristobule, appelé Alexandre, s'échappe. Il revient en Judée et la soulève contre les Romains et contre Hyrcan. Gabinius, le préteur, avec ses troupes, sauve Hyrcan des coups d'Alexandre et le ramène à Jérusalem. Alexandre subit défaites sur défaites, et des milliers de Juifs sont couchés sur le sol de la Judée par l'épée des troupes romaines. Quelque temps après, Aristobule s'échappe de Rome avec son second fils, Antigone. A son tour, il arrive en Judée et recommence la lutte. Il est fait prisonnier à Machærous par Gabinius, qui le renvoie à Rome chargé de fers. Mais ses enfants sont mis en liberté et renvoyés en Judée à leur mère, envers laquelle Gabinius avait pris cet engagement. Puis, Alexandre, toujours indomptable, reprend les armes et se fait battre encore [1]. En 49, César s'empare de la dictature; il veut se faire d'Aristobule un allié contre Pompée; il lui rend la liberté pour qu'il retourne en Judée. Mais les partisans de Pompée l'empoisonnent avant qu'il ait pu quitter Rome. Pompée envoie alors l'ordre de faire périr Alexandre. On accusa ce dernier de s'être soulevé contre les Romains en Judée, et on l'exécuta à Antioche [2]. Quelque temps après, Antigone reprit la lutte contre Hérode et Hyrcan. Il fit alliance avec les Parthes, qui désolaient la Syrie. Ces derniers le ramenèrent à Jérusalem, où il se proclama roi. De son côté, Hérode reçut en 40, du sénat de Rome la royauté de la Judée. Appuyé sur les troupes romaines, il entreprit la conquête de son royaume sur Antigone. Sosius et lui assiégèrent Jérusalem, s'en emparèrent l'an 37 avant notre ère, et firent Antigone prisonnier. Ils l'envoyèrent à Antio-

[1] *Antiq. jud.*, XIV, VI, VII.
[2] *Ibid.*, XIV, VII, 4.

che, où Antoine le fit exécuter. Ainsi finit la dynastie des Hasmonéens [1].

Pour l'auteur des *Psaumes de Salomon*, la royauté d'Aristobule avait été une usurpation,et il était sûr que la vengeance de Dieu retomberait sur l'usurpateur et sur sa famille. « Tu leur rendras, ô Dieu, selon leurs péchés, de manière qu'ils aient ce que méritent leurs actions. Dieu n'aura pas pitié d'eux; il a dépisté leurs descendants et il n'en a pas laissé un seul. Le Seigneur est fidèle dans tous ses jugements qu'il rend sur la terre [2]. » Depuis la prise de Jérusalem par Pompée jusqu'à l'établissement de la royauté d'Hérode, la malheureuse Judée reste livrée aux généraux de Rome et à ses préteurs, à l'Iduméen Antipater et aux Hasmonéens qui, échappés de Rome, avaient soulevé une grande partie du pays et y avaient établi de nouveau leur domination, malgré Hyrcan et les Romains. Elle est la proie des « princes injustes » et des « païens qui la parcourent ». Aussi le psalmiste appelle-t-il instamment le Roi légitime pour la délivrer ; il dit à Dieu : « Ceins-le de la force pour tuer les chefs injustes [3]. »

Dans l'attaque du Temple, Pompée avait renversé avec ses machines un pan de mur. Quand Hyrcan voulut ré-

[1] *Antiq. jud.*, XIV, XII-XVI.

[2] *Ps. Sal.*, XVII, 10-12. On remarquera les temps passés qui suivent les futurs. Trois explications peuvent être données pour ce mélange des temps. Suivant la première, l'aoriste grec (ἐξερεύνησεν, ἀφῆκεν) traduit l'imparfait de l'hébreu, imparfait qui équivaut à notre futur, et toute la pensée est au futur. Suivant la seconde, les aoristes sont proleptiques et prophétiques; l'auteur est si sûr de la vengeance de Dieu qu'il exprime l'action comme déjà passée et accomplie. Suivant la troisième, le futur est dû au mouvement oratoire, et l'aoriste est employé au sens propre.

[3] *Ps. Sal.*, XVII, 24-25. — Si le psaume XVII avait été écrit après la mort d'Antigone, on aurait attendu une allusion au traitement qu'il infligea à Hyrcan : Antigone lui fit couper les deux oreilles pour le rendre indigne du pontificat, *Antiq. jud.*, XIV, XIII, 10.

parer la brèche et se prémunir ainsi contre une irruption prochaine des troupes d'Alexandre, il en fut empêché, comme nous l'avons dit, par les Romains restés à Jérusalem. Mais la défense subsista, et Jérusalem resta ouverte à l'ennemi. Enfin, l'an 47, après la défaite et la mort de Pompée, César vint en Syrie. Il confirma Hyrcan dans le pontificat, et nomma Antipater gouverneur de la Judée. Il autorisa Hyrcan à relever le mur abattu par Pompée, et ce fut Antipater qui exécuta l'œuvre [1]. Il semble que le mur ne soit pas encore relevé quand l'auteur des *Psaumes de Salomon* compose le psaume II [2].

Le parti des usurpateurs et des pécheurs a donc payé à la justice de Dieu le tribut du châtiment. Mais le païen impie lui reste redevable. Il a massacré les Juifs dans le Temple et les prêtres sur l'autel; il a parcouru le Temple et le sanctuaire, arrogant, dédaigneux, curieux [3]. Le général romain est personnellement coupable de cette profanation de la Majesté du Seigneur, et, de plus, il a à sa charge la conduite de ses troupes. La vengeance de Dieu resta suspendue sur sa tête pour le frapper au moment providentiel, et quoique « Pompée, comme le dit Dion Cassius, fût regardé comme le plus puissant de tous les Romains, au point qu'on l'avait surnommé Agamemnon [4], » vaincu par César à Pharsale, il dut chercher son salut dans la

[1] *Antiq. jud.*, XIV, IV, 2-4; XIV, V, 2; XIV, IX, 1; *De bello jud.*, I, X, 3-4; Tacite, *Histoires*, V, 9.

[2] *Ps. Sal.*, II, 1.

[3] Tacite, *Histoires*, V, 9 : « *Romanorum primus Cn. Pompeius Judæos domuit templumque jure victoriæ ingressus est*, » et cf. *Ps. Sal.*, XVII, 15-16.

[4] Pompée était orgueilleux de sa puissance; non seulement le peuple l'avait surnommé Agamemnon, mais encore il avait pris lui-même le surnom public et officiel de *Magnus*, il était Pompée le Grand. L'auteur des *Psaumes de Salomon* a fort bien noté ce trait de son caractère, II, 32-33, et cf. Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 2-3.

fuite. Le récit de Plutarque [1] est le meilleur commentaire des *Psaumes de Salomon* pour la fin de Pompée en Égypte.

Pompée ne savait plus où se réfugier; il tint conseil, et décida de fuir en Égypte. Parti de Chypre, il apprit que le roi d'Égypte, Ptolémée, guerroyait contre sa sœur et se trouvait près de Péluse. Il fallait à Pompée pour débarquer l'autorisation du roi. Ce dernier, qui laissait le soin du gouvernement à Pothin, convoqua le conseil des grands pour délibérer sur cette affaire. « C'était une indignité, dit Plutarque, de consulter sur le sort de Pompée le Grand l'eunuque Pothin, Théodote de Chio, qui vendait à prix d'argent des leçons d'éloquence au jeune roi. et l'égyptien Achillas, chambellan ou professeur du roi. Théodote conseilla d'accueillir Pompée et de le tuer; on mériterait ainsi la faveur de César, vainqueur, et on n'aurait rien à craindre de Pompée. Le rhéteur ajouta en souriant : « Un mort ne mord pas. » Son avis prévalut, et on confia à Achillas l'exécution du crime.

Pompée attendait à l'ancre la décision du roi. Achillas prit avec lui Septimius, un ancien tribun de Pompée, et Salvius, un ancien centurion du même général, avec quelques esclaves; il se dirigea ensuite vers le vaisseau de Pompée sur une humble barque. Pompée avait avec lui des personnages importants, qui l'avaient accompagné pour connaître l'issue de l'entreprise. En voyant qu'on ne faisait pas à Pompée l'accueil qu'il avait le droit d'attendre et que le soin de le recevoir avait été confié à quelques hommes sans importance montés sur une petite barque, ses compagnons furent saisis de défiance, et ils conseillèrent au général romain de regagner la haute mer. Cependant, la barque s'était approchée. Achillas invita Pompée à y descendre pour aborder, en alléguant que la houle et le sable ne permettaient pas à sa trirème d'approcher du

[1] *Pompée*, LXXVII, et *Ps. Sal.*, II, 28-33.

rivage. En même temps, les trirèmes royales se garnissaient de matelots, et le rivage de hoplites. Toute espérance d'échapper était perdue; en essayant de le faire, Pompée fournirait aux gens du roi un prétexte d'attenter aussitôt à sa vie. Il fait ses adieux à sa femme Cornélia, qui pleurait, et il prend avec lui sur la barque deux centurions, un de ses affranchis, Philippe, et un esclave du nom de Scythas. De la barque, il renouvelle ses adieux à sa femme et à son fils. La barque s'éloigne vers le rivage. On n'adresse pas à Pompée une seule parole bienveillante. A peine Septimius daigne-t-il le reconnaître d'un mot sec, auquel Pompée répond par un signe de tête, et l'on vogue en silence. Comme la barque arrivait, Pompée prend la main de Philippe et s'en aide pour se lever et descendre à terre. Septimius le frappe à cet instant de son épée, par derrière, pendant que Salvius et Achillas tirent leurs glaives. Pompée ne fait pas un geste et ne dit pas une parole, il garde toute sa dignité. Il ramène des deux mains sa toge sur sa tête, fait entendre un gémissement et meurt, âgé de cinquante-neuf ans. De la trirème, Cornélia suivait des yeux la scène; les compagnons de Pompée poussèrent une clameur plaintive qui retentit jusqu'au rivage; ils levèrent l'ancre et s'enfuirent.

Les Égyptiens coupent la tête de Pompée, jettent de la barque sur le rivage le cadavre décapité, nu, et le « laissent en spectacle à ceux que ce spectacle charmerait. » Quand les gens se sont rassasiés de le voir, Philippe vient près du cadavre, le lave avec de l'eau de la mer, et l'enveloppe de sa tunique; faute de bois, il recueille les fragments d'une barque de pêche, et il improvise avec eux un bûcher réduit au strict nécessaire. Pendant que l'affranchi recueillait le bois, il est abordé par un Romain âgé, qui avait servi dans sa jeunesse sous Pompée, et qui lui demanda de partager avec lui l'honneur de porter sur le bûcher le cadavre du plus grand des généraux romains. « Telles furent les funé

railles de Pompée », conclut Plutarque [1]. Dion Cassius dit de son côté : « Il fut tué comme un homme ordinaire et comme le dernier des Égyptiens, auprès du mont Cassius et au jour anniversaire du triomphe qu'il avait obtenu pour ses victoires sur Mithridate. Le jour où il avait joui de tout l'éclat de la gloire, ce même jour, il subit le sort le plus déplorable. A cause d'un oracle, il avait été en défiance à l'égard de tous les Cassius; or, il ne fut attaqué par aucun Cassius; mais ce fut auprès d'une colline ayant ce surnom qu'il mourut et qu'il eut ses funérailles [2]. » La fin de celui qui avait rempli l'Orient du bruit de son nom et de la terreur de ses armes répond bien à l'ἀτιμία, au « déshonneur », et à l'ὕβρις πολλή, à l'« ignominie extrême », qui avaient si vivement frappé l'imagination du psalmiste [3].

Suivant ses principes de morale relatifs aux fléaux qui frappent les hommes, il regarde cette mort, avec certitude, comme le châtiment exemplaire que les crimes de Pompée lui avaient attiré. Il s'adresse à Dieu en ces termes : « Ne tarde pas, ô Dieu, à faire retomber cela sur leurs têtes, de manière que l'orgueil du Dragon succombe honteusement. Et je n'ai pas attendu longtemps avant que Dieu me montrât son ignominie, qu'il me le montrât poignardé sur les collines de l'Égypte, anéanti plus que le

[1] Avec le récit de Plutarque, cf. Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLII, 1-5; Lucain, *Pharsale*, VIII, 698-699; X. 380-381.

[2] Dion Cassius, *ibid.*, XLII, 5.

[3] *Ps. Sal.*, XVII, 29-31.— Pompée avait été assassiné auprès de Péluse. Cette ville était à la frontière de l'Égypte, du côté de la Palestine; de là la correction proposée pour II, 30 *b*. ὁρίων (au lieu d'ὀρέων, qui peut provenir simplement de l'itacisme). De plus, elle était sur la grande route qui longeait la mer et allait de Gaza à Alexandrie ; voir l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Table de Peutinger*, et l'itinéraire de Titus se rendant d'Égypte en Palestine (Josèphe, *De bello jud.*, IV, XI, 5). L'avant-dernière station, avant d'arriver à Péluse, était Casium, où se trouvait un temple de Jupiter Casius dans le golfe de Péluse. La mort de Pompée a dû être connue très rapidement à Jérusalem.

dernier (des hommes) sur terre et sur mer, son cadavre ballotté sur les flots très ignominieusement, sans personne pour l'ensevelir; c'est que Dieu l'a anéanti honteusement [1]... »

3. Date de la composition

Muni des renseignements que nous fournit l'histoire juive et profane de cette époque, nous pouvons essayer maintenant de dater les *Psaumes de Salomon.*

Un premier groupe comprend les psaumes I, II, VII, VIII et XVII, qui contiennent des allusions à la guerre de Pompée.

Le psaume I mentionne le bruit de la guerre qui menace [2], et rappelle la prospérité et la paix du pays[3]. La prospérité et la paix ont duré jusqu'à la guerre d'Arétas et d'Hyrcan, et surtout jusqu'à la guerre de Pompée contre Aristobule. A cette époque, Jérusalem ne se serait alarmée ni d'une expédition des Juifs en pays étranger ni d'une attaque de ses voisins. Le cri d'alarme de Jérusalem ne peut se rapporter qu'à un étranger puissant, qui jette tout à coup à la Judée une menace de guerre, et qui se trouve dans le voisinage. Le psaume a donc été écrit en 64, ou au commencement de 63, c'est-à-dire lors des démêlés d'Aristobule avec Pompée, qui s'est approché à la tête de ses troupes [4].

Dans le psaume II, nous voyons les enfants de Jérusalem subissant leur captivité rigoureuse chez les vainqueurs [5] et, par contre, le châtiment du général romain [6]. Comme Pompée a été tué misérablement en 48 [7], le psaume a été composé après 48, mais très peu de temps après l'événe-

[1] *Ps. Sal.*, II, 28-32; cf. II, 1-2, 20, 24-28; XVII, 15-16. — [2] I, 1-2. — [3] I, 3-4. — [4] Voir plus haut, p. 16-19. — [5] II, 6. — [6] II, 24-30. — [7] Voir plus haut, p. 36.

ment, par exemple en 47. L'auteur parle en homme qui est encore sous l'impression de l'événement.

Le psalmiste, dans le psaume VII, rappelle que Dieu a repoussé les « nations » de la Judée [1], et il le supplie que pareille profanation ne se renouvelle plus [2]. Le psaume a été composé peu après 63, par exemple vers 62.

Les allusions du psaume VIII nous montrent la guerre qui approche [3], l'entrée triomphante et pacifique du général romain à Jérusalem [4], puis le massacre de ses habitants et le départ pour l'exil et la captivité d'une partie des citoyens [5]. La date du psaume se place aussitôt après 63, en 62 environ, comme le précédent.

Dans le psaume XVII, les paroles de l'auteur nous rappellent l'usurpation du trône par Aristobule [6], la vengeance de Dieu sur l'usurpateur et sur sa famille [7], la déportation des habitants de Jérusalem en Occident [8], et l'arrogance des vainqueurs envers Jérusalem et le Temple[9]. Nous plaçons la composition de ce psaume peu après 63 [10]. Peut-être pourrait-on descendre jusqu'à 61, à l'année du triomphe de Pompée à Rome, si l'on veut voir une allusion à ce triomphe dans ces paroles du psalmiste : « Il les a expédiés jusqu'en Occident, et (livré) les princes de notre pays à la moquerie, et il ne les a épargnés en rien. [11] » — Les psaumes I, II, VII, VIII, XVII, forment le groupe des psaumes dits historiques.

Un second groupe comprend les psaumes qui mentionnent le sort des « justes » protégés par Dieu contre les fléaux, et le sort des « pécheurs » rigoureusement punis par Dieu. Or, les « pécheurs » ont subi leur châtiment à la prise du Temple, quand ils y ont été massacrés, quand ils se sont livrés eux-mêmes à une mort affreuse, quand ils ont

[1] VII, 1-2. — [2] VII, 3-8. — [3] VIII, 1-4. — [4] VIII, 18-20. — [5] VIII, 23-24. [6] XVII, 6-8. — [7] XVII, 10-11. — [8] XVII, 13-14. — [9] XVII, 15-16. — [10] Voir plus haut, p. 18-22, 28-30, 32-33. — [11] XVII, 14.

été faits prisonniers et envoyés en captivité, quand Pompée a fait exécuter les fauteurs de la guerre [1]. C'est peu après ces événements, et par suite peu après 63, en 63-60 environ, que nous plaçons la composition des psaumes suivants : III [2], XIII, XIV, XV.

Dans le psaume XIII, Dieu « a sauvé ses saints de l'épée menaçante, de la famine et de la mort réservée aux pécheurs. Des bêtes sauvages se sont précipitées sur eux; elles déchiraient leurs chairs de leurs dents, elles brisaient leurs os de leurs molaires, et le Seigneur nous a délivrés de tous ces fléaux [3]. » Nous ne pensons pas qu'il faille entendre au sens littéral l'expression « les bêtes sauvages ». Nous croyons que cette expression est figurée, et qu'elle désigne les soldats romains massacrant les « pécheurs », c'est-à-dire les sadducéens partisans d'Aristobule, après la prise du Temple [4]. Nous croyons aussi que les trois fléaux « l'épée » ou la guerre, la « famine » et la « mort » violente peuvent se séparer et s'appliquer et à la guerre d'Arétas contre Aristobule et à la guerre de Pompée; cependant, on peut aussi les entendre tous les trois de la guerre de Pompée. Nous croyons de même qu'on peut séparer et appliquer aux deux guerres d'Arétas et de Pompée contre Aristobule les fléaux du psaume XV : le feu, l'épée, la famine, la mort violente; mais, comme précédemment, ces fléaux peuvent également être rapportés tous à la guerre de Pompée.

Restent les psaumes IV, V, VI, IX, X, XI, XII, XVI. Nous laissons de côté le psaume XVIII, dont nous traiterons séparément.

[1] Voir plus haut, p. 20-21.

[2] Si l'on admettait que le psaume III fût purement moral, didactique et prophétique, on le rapporterait à la période 69-63, et on le rattacherait au groupe des psaumes IV et XII.

[3] XIII, 2-3.

[4] Voir plus haut p. 19-20.

Dans le psaume IV, l'auteur invective le juge hypocrite et inique, implacable pour les autres, pendant qu'il est lui-même corrompu et débordant d'iniquités, et qu'il ose siéger au tribunal des « saints »[1]. Le psaume fait donc allusion aux fonctionnaires de la classe des « pécheurs », qui jouissent maintenant du pouvoir. Il se rapporte ainsi au règne d'Aristobule, aux années 69-64, quand les sadducéens siégeaient et dominaient dans les conseils administratifs et judiciaires. La rigueur des sadducéens dans les jugements était proverbiale : « Hannan le jeune avait donc obtenu le pontificat. Il était extrêmement difficile de caractère et audacieux. Il suivait la secte des sadducéens, qui sont cruels dans les jugements plus que tous les autres Juifs, comme nous l'avons déjà montré[2]. » Dans le psaume XII, l'auteur apparaît comme ayant tout à craindre d'une classe d'hommes médisants, trompeurs, calomniateurs, acharnés à la perte de leur prochain[3]; ces hommes sont encore les « pécheurs », les ennemis du psalmiste[4]. Nous croyons donc que ce psaume se joint logiquement au précédent; et qu'il a été composé à la même époque, en 69-64.

Le psaume V contient l'éloge de l'aisance, de la médiocrité suffisante. Le psaume VI célèbre la piété et la prière. Dans le psaume IX, l'auteur expose la doctrine du libre arbitre et de la rétribution, qui en est la conséquence; puis, la doctrine du pardon des péchés et de la miséricorde de Dieu, qui a choisi Israël à l'exclusion des « nations », et qui ne l'abandonnera pas. Le psaume X développe la théorie de l'auteur sur la « correction » des justes par le fléau et les épreuves. Le psaume XVI se rapporte à

[1] IV, 1-4; cf. XVII, 22.

[2] Josèphe, *Antiq. jud.*, XX, IX, 1. Voir plus haut, p. 6, 7-8, 23-25. et *Antiq. jud.*, XIII, X, 6.

[3] XII, 1-4.

[4] XII, 4-8.

un sujet analogue. Le ton de ces psaumes et les idées sur lesquelles insiste l'auteur nous représentent les justes dans une situation humble, où ils se consolent par la piété, par le souvenir des justes jugements du ciel et par la certitude de l'espérance en Dieu, patiemment soumis à la volonté du Seigneur sur eux et attendant le salut. Nous plaçons la composition de ce groupe après la conquête de Jérusalem, quand les justes vivent dans une paix relative, au milieu de la Judée appauvrie, par exemple vers les années 63-55 [1].

Le psaume XI exprime un espoir joyeux : les Juifs dispersés par le monde vont revenir, rappelés par Dieu, et Jérusalem va se mettre en fête pour recevoir ses enfants. Nous ne connaissons aucun événement politique heureux qui ait pu provoquer cette explosion de joie chez le psalmiste [2]. Nous croyons que ce psaume est purement messianique; il développe une idée qui n'a été indiquée que par un mot dans la peinture du royaume messianique : « Il (le Roi) rassemblera le peuple saint, qu'il conduira dans la justice. » C'est ce retour du peuple ainsi dispersé et sa réunion en Judée que célèbre le psaume XI. La composition a dû suivre de très près celle du psaume XVII, et elle appartient à la même date

Nous résumons l'étude des dates dans le tableau suivant :

Ps. I, vers 64-63.
Ps. II, vers 48-47.
Ps. III, vers 63-60 (peut-être en 69-64).
Ps. IV, vers 69-64.

[1] La limite inférieure peut être notablement abaissée. — Sur cet état de la Judée sous la domination romaine, voir plus haut, p. 30-31.

[2] On s'est demandé (Ryle et James) si les victoires d'Alexandre Jannée auraient occasionné ce chant de triomphe et d'espoir, et s'il fallait dater le psaume de 79-69. Nous ne le croyons pas. Jannée était le chef du parti des « pécheurs ».

Ps. v, vers 63-55.
Ps. vi, vers 63-55 (peut-être en 69-64).
Ps. vii, vers 63-62.
Ps. viii, vers 63-62.
Ps. ix, vers 63-55.
Ps. x, vers 63-55.
Ps. xi, vers 63-60.
Ps. xii, vers 69-64.
Ps. xiii, vers 63-60.
Ps. xiv, vers 63-60.
Ps. xv, vers 63-60.
Ps. xvi, vers 63-55.
Ps. xvii, vers 63-60.

Ce tableau montre que les *Psaumes de Salomon* ont été composés de l'année 69 à l'année 47. De plus, par là même que l'on identifie avec Pompée le conquérant étranger qui occupe Jérusalem et fait le siège du Temple, on obtient un point de repère fixe et certain, l'année 63, et autour de ce point viennent se placer, soit avant, soit après, les groupes de psaumes dont nous avons parlé plus haut.

Ce tableau montre, en second lieu, que l'ordre actuel des *Psaumes*, dans le recueil, ne correspond pas à l'ordre dans lequel ils ont été composés. Le recueil est donc factice, artificiel, constitué après coup. Celui qui l'a formé ignorait les dates de composition. On ne voit pas non plus qu'il ait suivi un ordre quelconque. On remarque seulement que le recueil s'ouvre par la guerre qui a amené la chute définitive de la royauté juive, et qu'il se ferme, au psaume xvii, par la vision du Roi, fils de David, qui rétablira la royauté juive pour toujours. Les autres psaumes paraissent distribués au hasard entre ce début et cette conclusion qui se répondent.

En exposant l'histoire du livre dans la littérature moderne, nous verrons plus loin que l'on a identifié le conquérant étranger soit avec Titus soit avec Antiochus

Épiphane. Mais aucune de ces identifications ne rend compte des détails donnés dans les psaumes historiques, et elles se heurtent à des objections insolubles. L'identification avec Titus est fantaisiste et abandonnée depuis longtemps. La fausseté en est évidente, puisque, dans les *Psaumes de Salomon*, Jérusalem, le Temple et le peuple juif subsistent toujours. On ne peut admettre davantage l'identification avec Antiochus Épiphane. Car, dans les *Psaumes de Salomon*, le conquérant étranger vient de l'Occident et des extrémités de la terre, précédé du bruit de ses victoires, et il meurt misérablement en Égypte. Ces détails essentiels, en outre de plusieurs autres, ne conviennent pas à Antiochus.

Le psaume XVIII est étrange. Les dix-sept psaumes qui le précèdent sont tous composés littérairement. Chacun d'eux traite un sujet unique et se termine généralement par une conclusion ou doxologie. Il n'en est pas de même du psaume XVIII. La première partie (1-5) traite de la bonté de Dieu pour toutes les créatures en général, et pour Israël en particulier. La seconde (6-10) parle du règne heureux du Messie. Dans la troisième (11-14), il est question de la stabilité et de la régularité du cours des astres, conformément à l'institution de Dieu. Ce psaume est donc une œuvre factice et incohérente, semble-t-il. De plus, le sujet de la première partie est un lieu commun rebattu dans les Psaumes de David et dans plusieurs des psaumes précédents, comme le psaume V; c'est une imitation ou une réminiscence. La seconde partie résume et imite la peinture qui a été faite, au psaume XVII, du Messie et du règne messianique. La troisième partie traite d'un sujet sans rapport avec ceux des autres parties. On ignore comment et pourquoi elle se trouve à cette place [1]. Enfin,

[1] « *Psalmum novum videtur inchoare versus sequens* (scilicet v. 11) », dit Swete, *The Septuagint*, t. III, p. 787. De même Ryle et James dans

le recueil n'appelle aucun psaume après le dix-septième. Les seize premiers psaumes dépeignent la situation du peuple juif, au moment où vit l'auteur, et la détresse d'âme des « saints ». Il n'existe plus qu'une espérance pour eux, c'est l'avènement prochain du règne du Christ. L'auteur chante cet avènement, il le hâte de ses vœux au psaume XVII. Ce psaume doit être le dernier du recueil, qu'il ferme logiquement.

Le psaume XVIII apparaît comme postérieur à tous les psaumes, et il est sans doute postérieur à la formation même du recueil. Il est certainement postérieur à l'an 47, et l'on peut descendre jusqu'à l'an 40, date à laquelle peut remonter la traduction des *Psaumes de Salomon* [1].

leur édition, p. 151. De plus, la troisième partie du psaume semble incomplète.

[1] Le formateur du recueil aurait-il recueilli trois essais ou fragments qu'il aurait juxtaposés, et qui auraient formé le psaume XVIII ?

CHAPITRE III

Les doctrines.

Les doctrines des *Psaumes de Salomon* sont essentiellement celles des livres de l'Ancien Testament, auquel l'auteur les a empruntées. Tantôt elles sont exprimées avec sérénité, dans un langage paisible; tantôt elles le sont sur un ton violent, avec âpreté, quand l'auteur, pharisien, suit son ressentiment contre le parti contraire, celui des sadducéens. Au point de vue doctrinal, l'intérêt du livre est de nous révéler la mentalité de l'âme juive et sa vie morale, au premier siècle avant notre ère.

Nous grouperons les idées doctrinales de l'auteur sous les titres suivants : Dieu, les anges, l'homme, le juste et le pécheur, l'eschatologie ou les fins dernières, l'état politique et religieux du pays et le messianisme. Quel que soit le sujet du psaume, l'auteur se place toujours à un point de vue purement moral et religieux.

1. Dieu

La Divinité ne reçoit pas d'autres appellations que celles de « Dieu » et de « Seigneur ». Dieu « habite au sommet des cieux [1] », dans la « lumière [2] ». Il a créé le ciel et la terre, et il les gouverne depuis leur création [3]; les astres lui obéissent en suivant immuablement la route qu'il leur

[1] XVIII, 11.
[2] III, 16.
[3] VIII, 7; XVIII, 13-14.

a tracée [1]. Il est le Maître du ciel et de la terre, de l'univers moral et matériel [2].

Le psalmiste indique quelques attributs métaphysiques de Dieu. Mais il s'étend surtout sur les attributs moraux, qu'il considère presque toujours en corrélation avec le gouvernement moral du monde.

Dieu est grand [3]. Il est glorieux [4]. Il possède la toute-puissance [5], ainsi qu'une royauté universelle et éternelle [6]. Il jouit de l'omniscience; il voit tout ce que font les hommes, et tous les événements qui se passent sur la terre; il pénètre au fond de la conscience des hommes; il a la prescience, et il connaît les événements avant qu'ils n'existent [7]. Enfin, les biens de la terre lui appartiennent, et il veille à leur production [8].

Parmi les attributs moraux, nous trouvons, au premier plan, la justice d'un côté, la bonté et la miséricorde de l'autre. Dieu est entièrement justice et bonté, pour l'auteur. La justice comprend l'équité, puis la justice proprement dite, celle qui récompense et punit [9]. La bonté comprend, non seulement la bienveillance proprement dite, mais encore la générosité, le salut et l'amour [10]. A la

[1] XVIII, 12-14. La fin du psaume XVIII insiste sur l'idée : que Dieu a tracé aux « luminaires », c'est-à-dire au soleil et à la lune, leur cours, et qu'ils ne s'en sont jamais écartés depuis la création. Ce point de vue cosmologique, sans application morale, est particulier à la fin de ce Psaume, qui fait à peine partie du Psautier; voir plus haut, p. 44; cf. *Hénoch*, II, V, etc.

[2] II, 33-40; IV, 28; V, 4-17; VIII, 15, 27-39; XIV. — [3] II, 33; IV, 28; XI, 9; XVIII, 11. — [4] II, 33; V, 21; XI, 7,9; XVIII, 11. — [5] II, 34-36; V, 5; XVII, 3, 24-44, 50. — [6] II, 36, 41; III, 16; VII, 8; IX, 5; X, 5, 9; XVII, 4, 24-51; XVIII, 3. — [7] II, 30; IV, 3-25; VIII, 8, 15; IX, 5-15, 17-18; XI, 8; XIV, 5; XVII, 5, 23, 47; XVIII, 6. — [8] V, 5-11; XI, 8; XVII, 50; XVIII, 1-3, 7. — [9] II, 36; IV, 28; V, 1; VIII, 27, 29-30, 38, 40; IX, 3-4, 10; X, 6; XVII, 12. — [10] II, 40; III, 6-7; IV, 27; V, 2, 13-16, 20-21; VIII, 34, 38, 39; IX, 11-16; X, 2, 8, 9; XI, 2, 8; XII, 7; XV, 1-2, 8; XVI, 4-5; XVII, 50; XVIII, 1, 3, 7, 10.

bonté s'ajoute la miséricorde, qui pardonne et compatit [1]. Le Seigneur est, de plus, fidèle à sa parole, et il tient toujours ses promesses [2]. Il a la haine du mal et du méchant, qui l'exaspèrent [3].

De ces attributs découlent les lois qui président au gouvernement du monde. Dieu est Providence : il pèse pour chaque homme sa part des biens de la terre; il donne le nécessaire à toutes les créatures (hommes et animaux); cette répartition des biens de la terre par Dieu est équitable [4]. Dieu distribue le bonheur et la gloire [5]. Il « visite » la terre et les hommes en maître et en juge, pour se rendre compte par lui-même de ce qu'y font les hommes, et pour intervenir dans le monde, en conséquence de ce qu'il y découvre [6]. Il est le juge universel et éternel de toute la terre et même des grands de la terre [7]. Il dédaigne les offrandes des pécheurs et leurs sacrifices [8]. Il découvre et révèle au monde les iniquités secrètes des pécheurs [9]. Il punit, sur cette terre même, l'orgueil insolent, les iniquités, les impuretés, les profanations, par des jugements éclatants, connus de toute la terre, justes et impartiaux [10]. Il punit de même les païens coupables [1]. Il punit aussi les justes qui pèchent, et leur envoie des fléaux (des fouets); il le fait pour les corriger et les ramener dans la bonne voie [12].

Mais qu'il s'agisse de châtier un coupable impénitent

[1] II, 37, 40 ; IV, 29 ; V, 2, 17 ; VI, 9 ; VII, 4-5, 8, 33-34 ; IX, 16, 20; X, 4, 7-8 ; XI, 9 ; XIII, 11 ; XV, 15 ; XVI, 3 ; XVII, 50-51 ; XVIII, 1. — [2] VIII, 35 ; IX, 17-19 ; X, 5 ; XI, 8-9 ; XIV, 1-2 ; XVII, 5 et 23. — [3] II, 26, 33-34; IV, 25; VII, 4; VIII, 9-15; XVII, 10-11. — [4] V, 2, 4-7, 10-21; X, 7; XV, 2; XVI, 12; XVIII, 1-3. — [5] II, 35, 39; VI, 7. — [6] III, 14; IX, 8; X, 5; XI, 2, 7. XV, 14. — [7] II, 34-36; XV, 14; XVII, 8-11. — [8] II, 4-5; VIII, 13-15, 25-26. — [9] II, 14, 18; VIII, 8-9. — [10] I, 5-6 ; II, 7-8, 12, 14, 16-17, 19, 27-29, 36-39 ; III, 3; IV, 7-9, 28; V, 18-19; VIII, 7-8, 15-27, 30-32; XII, 7; XIII, 2-3, 5, 10; XIV, 6; XV, 6-7, 9-13; XVII, 8-22. — [11] II, 2, 24-33; XVII, 25-39. — [12] III, 4-6; VII, 3-4; VIII, 35; X, 1-2; XIII, 7-9; XIV, 1; XV, 1; XVI, 11-15; XVII, 47; XVIII, 4-8.

ou de corriger simplement un juste, chaque peine envoyée par Dieu est un arrêt de justice (κρίμα), arrêt rendu par le Souverain Juge contre les sujets soumis à sa juridiction suprême; et ces sujets, ce sont tous les hommes, pris individuellement ou collectivement, Jérusalem, le peuple juif, le païen, le juste, le pécheur. Ces arrêts sont tous amplement fondés et justifiés, et la justice (κρίσις) de Dieu est éminemment juste [1]. Cet exercice de la justice de Dieu revient perpétuellement dans les *Psaumes de Salomon*, par exemple, VIII, 8 : « Toute la terre a connu les justes jugements (τὰ κρίματα τὰ δίκαια) du Seigneur. »

Mais le Seigneur ne fait pas que punir et corriger ; il pardonne et efface les péchés, il purifie les pécheurs de leurs fautes [2]. Enfin, comme il est aussi miséricordieux que juste, il protège les justes, même pécheurs, il les délivre, les soutient, les dirige, les exauce [3].

Pour les Juifs, Dieu est leur Roi et leur Dieu d'une manière toute spéciale [4]. Il existe entre eux et Lui une alliance particulière; elle assure au peuple d'Israël des privilèges et un traitement de faveur, auxquels ne participent pas les « nations » qui peuplent le reste de la terre [5].

2. Les anges

Les anges [7] ne sont mentionnés qu'une fois, XVII, 49. Du moins, c'est ainsi que l'on interprète le mot ἁγίων, *sanctorum*, littéralement : « des saints » [6]. — Les « luminaires », c'est-à-dire le soleil et la lune, dont il est

[1] II, 36; III, 3; VIII, 7-8, 27, 29, 32, etc. — [2] III, 10; IX, 12, 14-16 ; XVIII, 6. — [3] II, 40; III, 7; IV, 27; V, 7; VI, 3, 8; VII, 6-7, 9; VIII, 28; X, 3; XII, 2-6; XIII, 1-3. — [4] II, 35; V, 22; VII; VIII, 36; IX, 16; XVII, 1, 5, 51. — [5] VII; IX, 16-20; XI; XIV, 1-2; XVII, 1-5, 23, 28-31, 31-39, 47-51; XVIII, 6-10.

[6] Voir la traduction, et la note du verset; cf. *Hénoch*, XLVII, 2.

question à la fin du psaume XVIII, ces luminaires sont-ils animés par des esprits ou conduits par des anges? Cette hypothèse semble très hasardée [1]. — Dans le psaume II, v. 29, le vainqueur des Juifs, Pompée, est appelé le « Dragon ». Cette expression est-elle empruntée à la démonologie, comme pour le « Dragon » de l'Apocalypse [2]? Il ne le semble pas. Elle est certainement tirée d'Ézéchiel, XXIX, 3; XXXII, 2 (cf. Ps. LXXIII, 14), et de Jérémie, XXVIII, 34. Tout au plus pourrait-on supposer une faible influence des idées démonologiques ambiantes sur le choix de l'expression et de l'image.

3. L'homme

Quoique l'homme dépende de son Créateur, qui lui conserve la vie, il n'est pas une machine ou un automate recevant de Dieu une impulsion fatale et nécessaire. L'homme jouit d'une pleine liberté morale, d'un libre arbitre absolu. « Nos œuvres, dit le psalmiste, sont remises au choix et à l'autorité absolue de notre âme, pour que nous fassions la justice et l'injustice », c'est-à-dire le bien et le mal, « par les œuvres de nos mains » [3]. Le libre arbitre apporte avec lui à l'homme le mérite et le démérite; il donne droit à une récompense, ou appelle un châtiment inévitable [4], et cela en ce monde et dans l'autre. Le libre arbitre a pour corollaire l'immortalité de l'âme [5], comme nous le verrons plus au long en traitant de l'eschatologie. La notion du libre arbitre est accompagnée de deux autres

[1] Ryle et James comparent, avec la fin du psaume XVIII, *Hénoch*, XLI, 5, et ils ajoutent : « Il semble que les deux auteurs établissent une distinction entre les deux grands luminaires et le corps des étoiles, en regardant les premiers comme personnifiés, et les autres comme inanimées. »

[2] Apocal., XII; XIII; XX, 2. — [3] II, 9; V, 7-9; VIII, 7; IX, 7; X, 1; XIV, 1-5, et *passim*. — [4] III, 5-16; IX, 5-9; XIII. — [5] III, 15-16.

notions, celle du bien et du mal, et celle de la conscience morale. Le bien et le mal portent toujours, dans la langue de l'auteur, les noms de « justice » et d'« injustice ». Le bien, « la justice » est ce qui est conforme à la loi de Dieu; le mal est ce qui lui est contraire, c'est-à-dire « l'iniquité, l'injustice » [1]. La conscience morale comprend la connaissance plutôt pratique de la loi, de la justice et de l'injustice, et l'application du jugement moral de la conscience à chacune des actions de l'homme [2].

La nature de l'homme est essentiellement faible, éphémère et corruptible. Sa faiblesse et sa corruptibilité ne sont pas seulement physiques, mais encore morales [3].

Au point de vue temporel, l'homme est pauvre ou riche. Les sympathies de l'auteur vont au pauvre, et peut-être l'était-il lui-même, ou avait-il été privé de ses biens par les vicissitudes du sort. Le pauvre n'est jamais abandonné de Dieu; il voit sa prière exaucée, et il est secouru [4]. L'idéal de l'auteur consiste dans une aisance légitime et suffisante, qui satisfait à tous les besoins [5]; il chante cette médiocrité si douce dans l'un de ses meilleurs psaumes [6]. Pour les richesses, combien sont mal acquises, sous l'impulsion de la convoitise, et par des moyens coupables [7]! D'ailleurs, être trop riche est un péché [8].

4. Le juste et le pécheur

Au point de vue moral, l'homme est juste ou pécheur. Son libre arbitre et sa conscience morale ont besoin d'une

[1] I, 1, 2 (voir la traduction et la note), 8; III, 3; IV, 1, 28; IX, 3-9; XIV, 1-4; XV, 9-11; XVII, 11, 28-29, 45. — [2] II, 37; III, 3; IV, 24; V, 1; VI, 2; IX, 3-9; XIV, 5; XVI, 4, 14; XVII, 27. — [3] XIV, 4; XV, 3-4; XVI, 12-14; XVII, 2. — [4] V, 2, 10, 13-14; X, 7; XIII, 2; XV, 8; XVI, 12-13; XVIII, 1-3. — [5] V, 18-20; XVI, 12. — [6] Le psaume V. — [7] I, 4-8; IV, 11-15. — [8] V, 6, 19.

règle venant du dehors, avec laquelle il puisse diriger sa vie. Dieu la lui a donnée, c'est la « loi »[1]. Celui qui observe la loi est le « juste »[2]; celui qui la néglige est le « pécheur »[3].

La loi est le « joug »[4] du Seigneur. Par suite, le véritable juste se considère comme une bête de somme sous le « joug » du Seigneur, qui le pique, le réveille, le ramène quand il s'écarte, qui l'active ou le corrige au besoin avec le fouet[5]. L'âme du juste est toujours éveillée, patiente, heureuse et contente, même quand le Seigneur « corrige » le juste par l'épreuve[6]. Le juste est protégé par Dieu contre les maux et les fléaux[7]. De plus, comme il porte en lui la nature faible et corrompue, et qu'il est entouré de tentations, il reçoit de Dieu une assistance spéciale, des grâces, pour qu'il puisse éviter de tomber dans les pièges du péché[8]. Profondément attaché à Dieu et à sa loi, il a l'horreur du mal, du péché et du pécheur; le psalmiste les stigmatise avec véhémence[9].

L'observation constante et rigoureuse de la loi rend l'homme « juste » aux yeux de Dieu, en lui conférant la « justice », δικαιοσύνη. Ce mot désigne l'état moral de l'âme, la « vie » morale intérieure et extérieure du Juif[10]. Cette notion est capitale dans les *Psaumes de Salomon*; car la « vie » morale du juste se continuera au-delà de la mort et constituera pour lui son immortalité bienheureuse. L'âme du juste

[1] IV, 10 (?); X, 5, et surtout XIV, 1. — [2] II, 38; III, 3-10; IV, 9; X, 3; XIV, 1; XVIII, 28. — [3] II, 9 17, 38, 39; III, 11; IV, 9, 27; XIV, 4; XVII, 26; puis IV, 11, 13, 21, 27; XII, 1; XIV, 4; XVII, 22. Dans ces derniers passages, celui qui est infidèle à la loi est appelé, non plus un « pécheur », mais un « transgresseur de la loi (παράνομος) ». — [4] VII, 8 et cf. XVII, 32. — [5] V, 9; VII, 3, 8; X, 1; XVI, 4. — [6] III, 1-4; V, 1, 21; VI, 6; X, 1-2, 7-9; XIV, 1; XV, 1-6. — [7] II, 26, 39; IV, 27; VI, 4-5; VII, 4-9; VIII, 28, 36; XII, 4-7; XIII, 1-5; XV, 6-9; XVII, 50-51. — [8] II, 40; III, 7; IV, 27; V, 7-9; VI, 3, 7-8; VII, 8-9; X, 3; XII, 1, 6-7; XV, 3-6; XVI, 7-13. — [9] II, 7-15, 27-29; III, 11-15; IV; VIII, 8-26; XII, 4-6, 8; XIII, 2-3; XV, 6-11; XVII, 6-12, 26. — [10] I, 2-3 (voir la traduction et la note).

vit donc intérieurement par les sentiments qui la remplissent et qui sont : l'amour [1], la crainte, l'espérance, la confiance [2], et le sentiment invincible du bien à accomplir [3]. La crainte, qui est le fruit de l'amour et de l'attachement, caractérise si bien le vrai « juste » que le psalmiste désigne très souvent les justes par l'expression : « ceux qui craignent Dieu », οἱ φοβούμενοι τὸν θεόν [4]. La vie extérieure du juste suit naturellement la vie intérieure; elle consiste dans l'observation de tous les préceptes de la loi [5]. Ailleurs, le juste est dit le « saint », ὅσιος [6], mot qui désigne l'homme vertueux dans son cœur et sa vie. Enfin, le juste observe fidèlement les cérémonies et les pratiques de la religion. Il est profondément attaché au Temple et au culte du Seigneur; son cœur saigne de les voir profanés [7]. Il aime la prière perpétuelle; il est plein de piété [8].

Quoique juste et saint, quoique assisté des grâces de Dieu dans son intelligence et dans son cœur, le « juste » n'en est pas moins homme, et par là même, faible, ignorant, oublieux [9]. Il lui arrive donc de pécher, mais sans être un « pécheur ». Le péché est un *accident* dans sa vie religieuse (παράπτωμα), et non pas une *habitude* ni un *vice* (ἀνομία, ἀδικία. ἁμαρτία) [10]. Le cœur ne s'éloigne pas de Dieu, ou, s'il s'en éloigne, cet égarement n'est que passager; un « coup de fouet », μαστίξ, un « coup d'aiguillon »,

[1] IV, 29; VI, 9; X, 4; XIV, 1. — [2] III, 3, 5-7; V, 2, 7-9, 13; VI, 7-8; VII, 6-7; VIII, 35-39; IX, 16-19; XV, 1-6, 15; XVII, 1-4; XVIII, 3. — [3] III, 2-3; cf. IV, 1; VI, 1-2, 7; IX, 7-9; X, 1-3; XIV, 5; XV, 5-6; XVI, 6, 10-12; XVII, 27. — [4] II, 37; III, 16; IV, 24, 26; V, 21; VI, 8; XII, 4; XIII, 11; XV, 15; (XVII, 44) XVIII, 8-10. — [5] III. 3-8; IV. 26; IX, 5-9; X, 3; XIV, 1-2; XVI, 9-10; XVII, 17, 21-22, 29-31, 45. — [6] II, 40; III, 10; IV, 7, 9; VIII, 28, 40; IX, 6; XII, 5, 8; XIII, 9-11; XIV, 1-2, 6; XV, 9. — [7] I, 8; II, 1-5, 15, 26-28; III, 8-10; IV, 1; VII, 1-5; VIII, 9-13, 24-26; XVII, 5-17, 18, 20, 25-26, 28, 32, 40. — [8] III, 3-4, 7-10; VI, 1-3, 7-9; VIII, 38-39; IX, 12, 19; X, 2, 7; XIV, 1-5; XV, 1-6; XVI, 5, 12. — [9] III, 5, 7-9; V, 8; XIII, 6; XVI, 1-3; XVIII, 5. — [10] Cependant ces mots grecs sont parfois employés indifféremment, en parlant des justes et des pécheurs.

κέντρον, représentés par l' « épreuve », θλίψις, par la « correction », παιδεία, réveillent l'âme de sa torpeur, ou la ramènent à Dieu de son égarement ; c'est ainsi que Dieu « visite » le juste qui pèche [1]. Aussi le juste est-il toujours prêt à recevoir la « correction » ; il en bénit Dieu [2]. Le péché une fois commis, le juste, averti, s'en rend compte ; il s'en repent, il l'expie, il en est purifié dans son âme par l'action de Dieu, qui efface le péché [3]. Le juste qui a péché par accident ou ignorance, retrouve alors auprès de Dieu sa « justice ». Quand Dieu punit le juste, il le « corrige », comme on fait pour un enfant chéri ; il le fait avec discrétion et modération, et de manière que le pécheur, ennemi du juste, n'en triomphe pas [4] ; la correction du juste qui a péché est toute différente du châtiment qui atteint le pécheur de profession.

L'auteur des *Psaumes de Salomon* appuie sur cette doctrine de la « correction du juste ». Elle lui permet d'expliquer pourquoi, les « justes » sont si souvent et si gravement éprouvés pendant la période que l'on traverse et où il vit. Il détermine ainsi le sens et la valeur morale des peines subies ; il en indique le but. Le malheur dont souffre le juste est une « épreuve », qui lui fait expier ses péchés connus ou ignorés, et qui le purifie en le rendant de nouveau digne de Dieu. Le psalmiste relève ainsi la confiance en Dieu et le courage des justes, abattus et déconcertés par une série de tribulations. Dès lors, le juste, éclairé, proclame « la justice des jugements de Dieu », même quand ces jugements le frappent [5].

Au juste s'oppose le « pécheur », dont il est parlé avec amertume. Le psalmiste ne touche pas à l'origine histori-

[1] II, 39 ; III, 4 ; VII, 3-4, 8 ; VIII, 32, 35 ; X, 1, 3, 5 ; XIII, 6-8 ; XV, 1 ; XVI, 3-4, 11, 13 ; XVII, 47 ; XVIII, 4, 8. — [2] III, 5 ; VIII, 35 ; X ; XIV, 1 ; XV, 1-6 ; XVI, 5, 15. — [3] III, 9-10 ; VII, 7-10 ; IX, 10-15, 16 ; X, 1-2 ; XIII, 9. — [4] VII, 3-5, 8-9 ; IX, 15-16 ; X, 2 ; XIII, 6-9 ; XIV, 1 ; XVI, 12 ; XVII, 47 ; XVIII, 4. — [5] II, 37-40 ; III, 3-5 ; V, 1 ; VIII, 38-39 ; IX, 10-14 ; X, 1-3, 6 ; XVIII, 3.

que du péché dans le monde. Il en note seulement l'origine psychologique, les causes morales, qui agitent le cœur de l'homme; ce sont l'orgueil [1], l'ambition [2], l'avarice [3], la luxure [4], la haine [5], et, d'un seul mot, la concupiscence de la nature [6]. Le « pécheur », au sens propre du mot dans les *Psaumes de Salomon*, le pécheur est le Juif qui néglige et méprise la loi, qui la transgresse perpétuellement pour commettre l'iniquité et satisfaire ses passions. Au point de vue moral, sa « vie » est coupable et mauvaise : intérieurement, à cause des sentiments de corruption qui souillent son cœur; extérieurement, par la série ininterrompue de ses transgressions. Il est appelé : le « pécheur » [7], ἁμαρτωλός; le « transgresseur de la loi » [8], παράνομος; l' « injuste » [9], ἄδικος. De même que le juste « vit perpétuellement dans la justice », qui est l'état de son âme, le « pécheur » vit continuellement dans l' « injustice », état coupable de l'âme toujours éloignée de Dieu; sa volonté et son cœur sont mauvais; le péché n'est pas un accident à travers sa vie, mais une habitude [10]; sa vie se passe dans l' « injustice » [11], ἀδικία, dans l' « infidélité à la loi »[12], ἀνομία, dans la « transgression de la loi » [13], παρανομία, dans le « péché [14] », ἁμαρτία, l'« impureté [15]», ἀκρασία, ἀκαθαρσία. Le pécheur irrite la colère de Dieu, qui le châtie avec rigueur, pour exercer sur lui la vengeance méritée par ses fautes, et non pas pour le ramener par une correction [16];

[1] I, 4-6; II, 1, 29, 35; IV, 28. — [2] I, 5; II, 33; XVII, 6-10. — [3] IV, 11-15; V, 6, 19, 23. — [4] II, 14-15; IV, 4-6; VIII, 9-14, 24-26; XVI, 7-8.— [5] VII, 1-2; XII, 1-4; XVII, 7, 21. — [6] IV, 13; XIV, 4. — [7] III, 11; IV, 27; XII, 8; XIII, 2, 4, 5, 6, 7; XIV, 4; XV, 7. — [8] IV, 11, 13, 21, 27; XII, 1, 3; XIV, 4; XVII, 27. — [9] XII, 6; XV, 6; XVII, 24. — [10] III, 12-13; IV, 1, 3-15; IX, 9; XIV, 4. — [11] II, 14; IV, 28; IX, 7. — [12] II, 3, 13; IX, 3; XV, 9, 11. — [13] IV, 1, 15; VIII, 9.— [14] I, 7; II, 7; III, 12; IV, 3; VIII, 8, 14; XIV, 4. — [15] IV, 3; VIII, 13, 25; XVII, 51. Le mot « impureté » signifie tout péché qui souille l'âme, et non pas seulement le péché de luxure. — [16] II, 4-15, 38; III, 13; IV, 7-8, 16-28; VIII, 8-26; IX, 9; XII, 4-5, 8; XIII, 2-5, 10; XIV, 4; XV, 6-13; XVII, 6-11, 26.

C'est cette vie morale du pécheur sur la terre qui déterminera son sort dans l'autre monde. Le pécheur dont nous venons de parler est juif. Mais le païen aussi est un « pécheur » dans certaines circonstances, et Dieu le châtie [1]. — Plus bas, en parlant de l'état social du pays, nous déterminerons quelle est la classe d'adversaires que le psalmiste appelle les « pécheurs ».

Parfois, le « pécheur » fait souffrir le juste; il l'humilie, l'abaisse, l'écrase. Mais le juste invoque le Seigneur, qui le relève et le venge [2].

Les notions de l'homme « juste » et de l'homme « pécheur », de la justice distributive, et du jugement qui récompense et punit, ces notions sont essentielles dans les *Psaumes de Salomon.*

5. Eschatologie

La mort et le jugement. — La résurrection. — La vie éternelle. — La damnation éternelle.

Le juste et le pécheur meurent également. La mort n'est pas le néant, pas même pour le second. Dieu les recueille tous deux dans l'éternité. Il les juge, et fixe leur sort par un arrêt perpétuel. Le juste vit et jouit, le pécheur vit et souffre. Nous allons examiner en détail ces fins dernières de l'homme.

Dieu « habite au haut des cieux [3]. » Il « regarde sur [4] » le monde placé au-dessous de lui, il le « visite », c'est-à-dire : il le surveille, l'inspecte, y intervient et le juge [5]. Il fait de même pour l'homme en particulier, à ses fins dernières.

[1] II,1-2, 27-33; XVII, 25, 27. — [2] II, 26-31, 35, 39; IV, 27; VII, 6-7; VIII, 33-37; XII; XIII, 7; XV, 1; XVII, 17-32. — [3] XVIII, 11. — [4] IX, 8; X, 5; XV, 14. — [5] II, 36; III, 13-14; IX, 8-10; X, 5; XI, 2; XV, 13-14.

Le psalmiste insiste sur la mort horrible du pécheur [1], et d'ailleurs il la lui souhaite impitoyablement [2]. Cette mort est une « catastrophe [3] », c'est-à-dire une précipitation » du pécheur dans l'abîme. Le psalmiste voit en elle le début d'un châtiment sans fin et justement mérité [4].

Le juste vit sous la protection constante du Seigneur. Il meurt de même, le cœur plein du souvenir du Seigneur et d'espérance en lui [5]. Ce sort heureux est réservé, non seulement au juste qui a passé toute son existence dans la « justice », mais encore au juste qui a péché, qui s'est repenti, qui a été « corrigé », et qui a obtenu le pardon de ses fautes [6]. La mort n'interrompt pas la vie du juste, du moins pour son âme [7].

Dieu exerce son droit de jugement sur tous les hommes, sur le juste et sur le pécheur. L'affaire est instruite d'avance et pour chacun; car Dieu garde constamment son regard sur toutes les actions des hommes, qui restent à découvert devant lui, ainsi que sur le fond de leur cœur. Son arrêt, toujours juste, fixe le sort heureux ou malheureux de chacun, récompense pour le juste, châtiment pour le pécheur. C'est un jugement particulier, individuel [8].

Y aura-t-il un jugement général, universel? Certaines expressions l'indiquent. Le psalmiste parle d'un temps où le Seigneur viendra « visiter », c'est-à-dire chercher les justes, et ce jour-là, il « ne se souviendra pas » du pécheur destiné à la perdition [9]. Ailleurs [10], il est question du « jour du jugement du Seigneur », et le psalmiste dit : « Les pécheurs périront au jour du jugement du Seigneur, pour

[1] II, 26; III, 13; IV, 7, 9, 28; VIII, 23; XIII, 2-5, 10; XV, 6, 9, 12; XVI, 1-2; XVII, 10-11, 26-27. — [2] IV, 7-9, 20-22, 28; XII, 4-5, 8; XV, 10-13; XVII, 10. — [3] XIII, 2-3, 5-6. — [4] III, 12-15; IX, 5, 7, 9; XII, 3 et 8; XIII; XIV, 4-6; XV, 6-11,15. — [5] III, 2-4; VIII, 37-39; IX, 19; XII, 6-8; XV, 1-6; XVI, 6; XVII, 2-3. — [6] IX, 9-19; X, 1-2; XIII, 9-11.— [7] III, 14-16; IX, 9; XIII, 4-11; XIV, 1-2, 6; XV, 8-15. — [8] II, 34-39; III, 5-7, 13; IV, 28; IX, 4-6, 8-10; X, 5; XIII, 4-11; XIV, 2-5; XVI, 5, 12-15. — [9] III, 13-16. — [10] XV, 13-14.

toujours, quand Dieu visitera la terre avec son jugement », c'est-à-dire : en la jugeant. Puis, le psalmiste ajoute : « Ceux qui craignent le Seigneur obtiendront miséricorde en ce jour et ils vivront par la miséricorde de leur Dieu, tandis que les pécheurs seront perdus pour l'éternité. » L'ensemble du passage donne bien l'idée d'un jugement général s'étendant à toute la terre. Comme, dans ce jugement universel, les justes obtiendront pour toujours un sort heureux, le jour du jugement est appelé aussi « le jour de la miséricorde des justes », dans le passage suivant [1] : « Pour ce motif, leur héritage (des pécheurs) sera le Hadès, les ténèbres et la perdition, et ils ne seront pas là au jour de la miséricorde des justes, tandis que les saints du Seigneur hériteront de la vie dans la joie. » Ce dernier passage laisse, lui aussi, l'impression d'un jugement général. A quelle époque aura-t-il lieu? Le monde finira-t-il alors? Les textes cités ne permettent aucune induction à cet égard; le psalmiste se restreint à son point de vue purement moral de la justice, de la récompense des justes et du châtiment des pécheurs, sans étendre son intérêt ou sa curiosité à d'autres questions.

L'idée de la résurrection apparaît dans le psaume III. Le psalmiste oppose la condition terrestre et le sort du juste à la condition et au sort du pécheur : « Le juste a trébuché, et il a proclamé le Seigneur juste; il est tombé, et il regarde ce que Dieu lui fera; il examine d'où lui viendra le salut; la sécurité des justes vient de Dieu leur sauveur... Le Seigneur purifie (de ses péchés) tout homme saint et sa maison... Le pécheur a trébuché, et il maudit sa vie, le jour de sa naissance et les douleurs de sa mère; il a ajouté péchés sur péchés à sa vie; il est tombé, sa chute est mauvaise; il ne se lèvera pas; la perdition du pécheur est pour toujours, et on ne se sou-

[1] XIV, 6.

viendra pas de lui quand Dieu visitera les justes; ce lot des pécheurs est éternel. Au contraire, ceux qui craignent le Seigneur se lèveront pour la vie éternelle, et leur vie dans la lumière du Seigneur ne défaillira plus. » Dans ce passage, la résurrection paraît liée au jugement général. Quand Dieu « visitera » les justes, ils se « lèveront pour la vie éternelle »; nous pensons que l'expression « ils se lèveront » signifie : ils se lèveront du tombeau; ils obtiendront alors la vie éternelle, qui se passera « dans la lumière du Seigneur », et qui ne finira plus. Mais cette résurrection n'existe pas pour les pécheurs. Ils meurent dans leur péché, sans avoir été pardonnés ni purifiés. Au jour du jugement, « ils ne se lèveront pas (du tombeau) »; la rémission n'existe pas pour eux, et leur perdition est éternelle.

Avec le passage précédent, on peut comparer xv, 13-15 : « Les pécheurs périront, au jour du jugement du Seigneur, pour toujours, quand Dieu visitera la terre avec son jugement; ceux qui craignent le Seigneur obtiendront miséricorde ce jour-là, et ils vivront par la miséricorde de leur Dieu, tandis que les pécheurs périront pour toujours. » L'expression « périront » indique la « perdition » du pécheur, sans rémission, et sans résurrection pour la vie éternelle, puisque la miséricorde n'est pas pour eux. L'expression absolue ζήσονται, « vivront », est-elle l'équivalent de ἀναστήσονται εἰς ζωὴν αἰώνιον du psaume III, « ils se lèveront pour la vie éternelle? » Il semble bien que les deux expressions aient le même sens, et que le « vivront » du psaume xv implique aussi la résurrection corporelle. Nous croyons qu'il faut expliquer de même XIV, 2-4 et 6.

Deux questions nous paraissent rester sans réponse. En premier lieu, le corps du pécheur, qui ne ressuscite pas pour la vie éternelle, ressuscitera-t-il, « se lèvera-t-il » du tombeau pour souffrir avec l'âme? Rien ne l'indique, et rien ne permet non plus de le supposer. En second lieu, que devient l'âme du juste depuis le moment de sa mort

jusqu'au jour de la résurrection et du jugement général ?

Ce deuxième problème est d'autant plus embarrassant que, dans le psaume XIII, v. 9-10, il est parlé de la vie du juste et du sort du pécheur, indépendamment des idées de jugement général et de résurrection. D'après ce psaume, le « bras du Seigneur » a sauvé le juste de la mort horrible qui a frappé le pécheur. Ce dernier est châtié ici-bas ; sa fin est une « catastrophe ». Le juste est corrigé seulement ; le Seigneur l'épargne, lui évite la fin terrible du pécheur, et efface ses péchés par la correction.

Cette conduite de Dieu explique (γάρ) pourquoi « la vie des justes est éternelle, tandis que les pécheurs seront pris et enlevés [1] pour la perdition... la miséricorde du Seigneur se répand sur les saints, et sa miséricorde se répand sur ceux qui le craignent. » Dans ce psaume, l'auteur met en contraste la fin du juste et celle du pécheur. Le premier est pardonné et purifié, et il vit ; le second est saisi et jeté dans la perdition. Or, nous ne voyons pas clairement quelle est la vie du juste depuis sa mort jusqu'au jugement général ; mais son âme *continue* sûrement sa vie, vie de justice et de sainteté. Nous ne voyons pas non plus où demeure cette âme en attendant le jugement général ; il semble qu'elle reste ici-bas, en continuant sa vie surnaturelle et spirituelle ; puis, que Dieu vient la prendre au jour du jugement général et de la résurrection de son corps, pour l'avoir auprès de lui, dans la lumière et la joie, au haut des cieux où il habite d'une manière particulière.

La vie du juste dans l'autre monde est un « trésor » qu'il a « gagné » et « mis en réserve pour lui », en pratiquant la « justice », c'est-à-dire en observant la loi de Dieu [2]. Dieu lui a donné la loi précisément « en vue de la vie » [3]. La vie est présentée dans les *Psaumes de Salomon*

[1] Cf. IV, 7, 9, 25, 28. — [2] IX, 9. — [3] XIV, 1.

comme un « héritage » que recueille le juste, en vertu des « promesses » du Seigneur [1]. Cet héritage céleste remplace l'héritage terrestre donné par Dieu à son peuple, c'est-à-dire celui de la terre promise [2]. Enfin, cette vie est aussi le « salut » [3].

Nous avons vu [4] que la « vie » du juste n'est pas représentée comme subissant une interruption ou une modification essentielles après la mort ou après le jugement général. Ici-bas, ils « vivent » dans la loi, sous la protection constante du Seigneur, dans la « justice », dans la « purification », dans la « sainteté », etc. Cette même vie se continue ensuite dans l'autre monde, soumise à des conditions nouvelles; les justes « vivent » [5], ils ne revivent pas, comme s'ils avaient perdu leur vie première pour en recevoir une nouvelle ; ils vivent « auprès du Seigneur », « dans le Seigneur » [6], dans la « lumière du Seigneur » [7], dans la « joie » ou le contentement du cœur [8]. Cette vie « ne subira pas de défaillance », elle est « éternelle » [9].

Comme « Dieu habite au sommet des cieux », d'où il « considère » le monde, comme les justes vivront « auprès du Seigneur » et « dans le Seigneur », on peut conclure de ces expressions que, dans la pensée du psalmiste, le séjour des bienheureux sera au « ciel », dans les sphères lointaines, très élevées au-dessus de la terre. C'est avec ce sens que le mot « ciel » est employé dans les *Psaumes de Salomon* [10], et toujours en antithèse avec la « terre » située au-dessous. Dans une comparaison poétique, les saints sont aussi représentés comme constituant « le paradis » ou jardin « du Seigneur » ;

[1] XII, 8; XIV,6. — [2] VII, 2; IX, 2; cf. XI, 8-9; et Matthieu, V, 3. — [3] III, 6-7; VI, 2; XII, 5 et 7; XV, 8 et 15; XVI, 2-5 ; cf. XVII, 2-3. — [4] Voir p. 52. — [5] III, 16; IX, 9; XIII, 9; XIV, 1-2, 6; XV, 15. — [6] III, 16; IX, 9 ; XIV, 2 (en entendant αὐτῷ du Seigneur). — [7] III, 16. — [8] XIV, 6; cf. X, 9. — [9] III, 16; XIII, 9; XIV, 3. — [10] II, 10, 34, 36 ; VIII, 7; XVII, 20.

ils y sont « les arbres de la vie »; « leur plantation y est enracinée pour l'éternité, et on ne les en arrachera pas de toute la durée du ciel [1]. »

La « perdition » [2], ἀπώλεια, désigne le sort du « pécheur » à partir de sa mort. Car, désormais, rien ne changera plus sa « perdition », et le jugement général, qui met le sceau à la vie des justes, ne modifiera pas son sort [3]. Dès le moment de sa mort, il est à la fois un condamné et un damné. Il est repoussé « loin de la face du Seigneur » [4]. Il est précipité dans le Hadès [5]. Ce dernier nom désigne un abîme immense, qui dévore insatiablement les âmes [6], avec des portes ouvertes pour les recevoir [7]. Dans cet abîme règnent les ténèbres [8]. Le pécheur y est précipité pour toujours; la damnation est éternelle [9]. Il va de soi que le damné est placé loin des « saints » [10] qu'il a méprisés et persécutés. D'ailleurs, le Hadès est situé au-dessous de nous, « en bas » [11]. Dans le Hadès, le pécheur est en proie au remords; car « leurs iniquités les poursuivront jusqu'au Hadès en bas » [12], de sorte que l'état coupable de l'âme, son état de péché, continue après la mort, éternellement. Un supplice sensible n'est pas mentionné. Le « feu » dont il est question XII, 5 paraît être un de ces genres de mort horribles réservées au « pécheur » par la « colère du Seigneur » [13]. Pour II, 35, le verbe κοιμίζων ne signifie pas « endormir », plonger dans la torpeur et l'insensibilité, mais « rabattre », réduire à néant l'orgueil insolent. — Le païen pécheur est voué aussi à la perdition [14].

L'époque de la résurrection et du jugement n'est pas indiquée, pas même approximativement. De plus, ces

[1] XIV, 2-3; cf. *Hénoch*, LX, 8, 23; LXI, 12. — [2] II, 35; III, 13; IX, 9; XIII, 10; XIV, 6; XV, 10, 11, 13; XVI, 5; XVII, 25. — [3] III, 14; XIII, 10; XIV, 6; XV, 15. — [4] XII, 8. — [5] IV, 15; XIV, 6; XV, 11; XVI, 2. — [6] IV, 15. — [7] XVI, 2. — [8] XIV, 6; XV, 11. — [9] II, 38; III, 13-15; XV, 15. — [10] IV, 7; XII, 5. — [11] XV, 11. — [12] XV, 11. — [13] Cf. XIII, 2, et XV, 6-7. — [14] II, 34-36; XVII, 25.

deux événements ne sont reliés en aucune façon à l'avénement du royaume messianique. Il n'en est pas question non plus dans la description du royaume messianique donnée au psaume XVII. Dans la peinture de ce royaume, aucun mot, aucun trait n'indiquent que la mort y sera supprimée.

Le tableau des idées morales que nous venons d'esquisser nous montre un auteur très attaché à la loi, au Temple, au culte, aux cérémonies. Il estime au plus haut point la justice, la pureté, la sainteté légales; il déteste les impuretés légales et le contact du païen, ainsi que le pécheur infidèle à la loi. Il croit au libre arbitre absolu, à la justice permanente de Dieu dans ce monde et dans l'autre, à la miséricorde incessante de Dieu pour les bons, à la résurrection des justes, à la vie future heureuse pour le juste, à la privation de cette vie heureuse pour le pécheur; il est pratiquement pieux. Cet ensemble de doctrines, de sentiments et de pratiques dénote clairement un pharisien, au sens plutôt favorable du mot.

6. L'ÉTAT POLITIQUE ET RELIGIEUX DU PAYS ET LE MESSIANISME

L'avénement du royaume messianique constitue une eschatologie générale, qui ne concerne pas l'individu, comme la précédente, mais le peuple juif et le monde entier.

L'homme a soif de bonheur. Quand le présent ne le lui fournit pas, quand la réalité le heurte, quand il souffre de ses peines personnelles et de celles de ses frères, quand, en même temps, la délivrance ne peut venir de la terre, il tourne son regard vers l'avenir et son espoir vers le ciel, d'où il attend un Libérateur. Il rêve d'une puissante intervention divine, qui viendra abolir l'injustice, l'impiété

et le trouble, et établir, enfin, le règne de la justice, de la paix et de la liberté dans la société, le règne du contentement et de la joie dans l'âme de l'individu, le règne du bonheur partout. Chez le Juif pieux, l'idéal rêvé, c'est le Messie avec son royaume; il attend fermement la réalisation de ses espérances en se fondant sur les promesses formelles et impérissables de Iahveh.

Or, l'auteur des *Psaumes de Salomon* souffre cruellement de la situation actuelle de son pays. Auparavant, comme ce pays était heureux [1] ! Mais quel changement !

Dieu et le peuple juif sont unis par des liens spéciaux, qui n'existent pas entre Dieu et les « nations ». Dieu est, d'une manière toute particulière, le Dieu d'Israël [2]. Il aime ce peuple et il habite au milieu de lui [3]. Il l'a choisi de préférence à toutes les nations [4]. Il fait reposer son nom sur lui [5]. Il lui a accordé des promesses et des bénédictions [6]. Il répand sur lui une miséricorde éternelle et inépuisable [7]. Il a fait « alliance » avec lui pour toujours en prenant des « dispositions » spéciales [8]. Réciproquement, et d'une manière particulière aussi, le peuple juif est le peuple de Dieu, en ce sens qu'il lui appartient [9]. Israël est son « serviteur » [10], son « héritage » [11]. Les vrais Juifs aiment le Seigneur [12]. Leur pays, Jérusalem et la Judée, est un pays sanctifié pour Dieu [13]. Ils sont les « fils de l'alliance [14] ». Ils n'ont d'espérance qu'en lui [15]. Au point de vue politique, Dieu est le seul roi et le vrai roi des Juifs [16]; Israël est son royaume [17]. Enfin, le Dieu des Juifs est aussi, et en même temps, le roi des « nations » [18]. Cette double royauté

[1] I, 1-5. — [2] VIII, 36, 37; IX, 16; XVII, 1, 3. — [3] VII, 1-5; IX, 16: XIII, 8-9; XVIII, 4. — [4] IX, 17. — [5] VII, 5; IX, 18. — [6] VII, 9; VIII, 35,40 ; X, 9; XI, 8-9; XII, 8. — [7] VII, 5, 9; VIII, 33, 34; IX, 16. — [8] IX, 19; X, 5. — [9] VII,8; VIII, 16. — [10] XII, 7; XVII, 23. — [11] VII, 2; XIV, 3; XVII, 26. — [12] IV, 29; VI, 9; X, 4. — [13] VII, 2; VIII, 4. — [14] XVII, 17. — [15] VII, 6-8; VIII, 37; IX, 19; XVII, 3. — [16] V, 22; XVII, 1, 51. — [17] V, 21. — [18] II, 34-36 ; XVII, 4.

de Dieu est éternelle [1], comme il va de soi. — Ces relations entre Dieu, d'un côté, le peuple juif et les nations, de l'autre, serviront à établir le royaume messianique.

Mais, quoique roi des Juifs au point de vue politique, de même qu'il est leur Dieu au point de vue religieux, le Seigneur ne gouverne pas lui-même et visiblement Israël. Il a choisi parmi les hommes un représentant, un délégué. Le psalmiste s'adresse à Dieu en ces termes : « Toi, Seigneur, tu as choisi David comme roi sur Israël, et tu lui as juré au sujet de sa descendance, pour l'éternité, que sa race royale ne s'éteindrait pas devant toi [2]. »

Telle devrait être la condition politique et religieuse d'Israël; tout autre elle est.

Une famille à laquelle Dieu n'a fait aucune promesse s'est emparée de force du pouvoir royal et du sacerdoce. Le représentant de cette famille a ceint le diadème; il se vante, dans son arrogance, d'occuper le trône de David, à la place des légitimes descendants de ce dernier [3]. Et bien plus, en s'emparant de force de la royauté, il a dépouillé du pouvoir le parti auquel appartient le psalmiste [4]. Aussi ce dernier souhaite-t-il la destruction complète et définitive de la famille royale [5]. Son représentant n'est qu'un usurpateur [6].

Son usurpation a déchaîné sur le pays l'invasion étrangère [7]. L'impie, le païen a occupé le pays [8]; il a renversé les murs de Jérusalem et souillé le Temple de sa présence [9];

[1] XVII, 1, 4. — [2] XVII, 5. — [3] VIII, 12 ; XVII, 6-8. — [4] XVII, 6. — [5] XVII, 8-11.

[6] Nous avons vu (p. 11-12), en traitant du « problème littéraire », qu'il s'agit de la dynastie hasmonéenne et d'Aristobule. Ce dernier, soutenu par le parti des sadducéens, a enlevé de force le pouvoir et le pontificat à son frère aîné Hyrcan.

[7] VIII, 15-16; XVII, 9. — [8] II, 2; VII, 2; VIII, 17-23 ; XVII, 13-16, 25. — [9] II, 1-2; VIII, 21 ; XVII, 15-16.

il a envoyé comme esclaves en Occident les habitants de Jérusalem [1]; il a aussi versé leur sang comme l'eau [2]. Sa présence profane la terre sacrée, et le pays a perdu son indépendance [3].

Intérieurement, le pays est livré à une classe d'ennemis et d'oppresseurs, que le psalmiste désigne sous le nom de « pécheurs » ou de « transgresseurs de la loi », d'« impies » [4]. Cette classe se présente comme un parti opposé au parti du psalmiste, et animé de sentiments contraires aux siens. Les « pécheurs » pactisent avec la dynastie usurpatrice et suivent ses exemples de transgression de la loi [5]. Ils se sont emparés des fonctions saintes, ils profanent et souillent les choses saintes [6]. Ils se livrent secrètement, hypocritement, à des péchés abominables, énormes, qui surpassent tout ce qu'ont fait les païens [7]. Ils sont des juges hypocrites et cruels [8]. On ne trouve chez eux ni pitié, ni vérité, ni justice, ni jugement [9]. Ils trompent, médisent et calomnient [10]. Ils se signalent par la débauche, l'adultère, la fornication [11], par la convoitise et par l'avarice [12], par l'orgueil et la tyrannie [13]. Ils ont obligé les « saints », les

[1] II, 1-6 ; VIII, 14 ; XVII, 14. — [2] II, 26; VIII, 23; XIII, 2; XV, 9. — [3] VIII, 17, 36; XVII, 25, 51.

[4] Cette classe d'ennemis se composait, en fait, des sadducéens, ennemis du parti pharisien auquel appartenait l'auteur. Le roi Aristobule, sadducéen, était soutenu par les sadducéens; il était grand-prêtre; la plupart des prêtres étaient sadducéens et du parti d'Aristobule. Aussi, quand Pompée arriva à Jérusalem pour réduire Aristobule, il trouva tous ses partisans enfermés dans le Temple. Voir plus haut p. 16-17.

[5] VIII, 12-13, 23; XVII, 21-22, 24. — [6] I, 8; II, 3-5, 14 ; VIII, 12-14, 26; XVII, 7. — [7] I, 7-8; II, 3-11, 14, 15, 18 ; IV, 5; VIII, 7, 8-14, 25-26. — [8] IV, 1-3; XVII. 21 22. — [9] IV, 1-3; XVII, 17, 21, 24. — [10] IV, 6-15, 27; VIII, 11; XII; cf. XVI, 10. — [11] II, 13-15; IV, 4-6; VIII, 9-11, 13, 24-26; cf. XVI, 7-8. — [12] I, 4-5; IV, 10-15; XIV, 4. — [13] I, 5-6; II, 9, 35, 39-40; IV, 13, 23, 25. 27; XII, 5-8; XV, 1, 6 ; XVII, 6, 17, 21-22, 24, 26, et cf. 46.

« justes », à fuir pour sauver leur vie et pour ne pas pactiser avec leurs iniquités [1]. Il en est ainsi depuis le chef du pays jusqu'au dernier citoyen, et le psalmiste résume son tableau en ces termes : « Il n'y avait personne parmi eux qui pratiquât la justice et le jugement; depuis leur chef et depuis le peuple du dernier rang, ils étaient dans tous les péchés : le roi dans la transgression de la loi, le juge dans la désobéissance, et le peuple dans le péché [2]. » Si l'on en croit le psalmiste, la Judée et Jérusalem ne sont plus qu'un champ d'iniquités, où les pécheurs s'abandonnent à leurs passions [3]. Les adversaires du psalmiste sont capables et coupables de tous les crimes [4].

D'ailleurs, en dehors de la classe des « pécheurs », le peuple juif est saisi d'un esprit d'aveuglement et de vertige. Ce sont « ses chefs » eux-mêmes, Hyrcan et ses partisans pharisiens, qui vont au-devant du païen, de l'ennemi « aux coups puissants », qui « a décrété la guerre contre Jérusalem et son territoire. » Ils l'introduisent avec joie dans leur ville. Il y entre en sécurité, il en occupe les tours et les murs, et les habitants sont les premières victimes de leur « folle conduite » [5].

Quant à la classe politique et sociale des « saints », des « justes » [6], à laquelle appartient le psalmiste, sa situation excite la pitié. Sans doute, ils vivent dans la « justice » et dans l' « innocence »; mais ce sont là des vertus purement intérieures et morales. Publiquement, politiquement, ils sont pauvres, humiliés, écrasés, poursuivis; ils n'ont pas même à espérer la justice d'un tribunal; le pou-

[1] XVII, 17-20. — [2] XVII, 21-22. — [3] I, 5-8 : II, 3-16 ; III, 12 ; V, 3-15, 22-28 ; VIII, 7-14, 25-26 ; XII : XIV, 4-5 ; XV, 10, 13 ; XVII, 3-22, 25-27. — [4] Ces adversaires sont les sadducéens. — [5] VIII, 14-24; cf. XVII, 17 *a*.

[6] II, 37-41; IV, 7, 9, 25-29; VII, 8-9; VIII, 28, 39; IX, 6, 9, 15; X, 3; XII, 6 et 8; XIII, 5-11; XIV, 1-2, 6; XV, 8, 15; XVII, 18, 20, 51. En fait, ce parti auquel appartient le psalmiste est celui des pharisiens.

voir royal est contre eux, et la faveur des princes n'est pas pour eux[1]. Le psalmiste se console en montrant que les malheurs de son parti sont des « corrections » et non des châtiments. Mais cette explication ne change pas la situation politique.

Usurpateurs, païens et pécheurs, voilà les trois catégories d'ennemis qui possèdent le pays de Judée, qui l'asservissent et le profanent, et c'est d'eux que l'auteur souhaite d'être délivré [2].

Le psalmiste n'est pas un fanatique. En présence des maux qui accablent son pays, « il ne prêche pas la guerre à outrance contre le païen, et il ne fait pas appel à l'insurrection contre le parti des pécheurs. » La délivrance ne peut venir de la terre; l'auteur regarde le ciel.

Dieu est le vrai roi des Juifs, qui forment son peuple et son héritage. A lui donc d'intervenir !

D'ailleurs il l'a promis. L'auteur fait allusion à ces promesses divines. En annonçant le retour des tribus à Jérusalem, il dit : « Revêts, Jérusalem, les vêtements de ta gloire, prépare la robe de ta sanctification; car Dieu a promis le bonheur à Israël pour toujours et toujours. Que le Seigneur accomplisse ce qu'il a promis pour Israël et Jérusalem, que le Seigneur relève Israël par son nom glorieux ! La miséricorde du Seigneur est sur Israël pour toujours et toujours [3] ! » Ailleurs, il rappelle la promesse de Dieu à David : « Toi, Seigneur, tu as choisi David comme roi sur Israël, et tu lui as juré au sujet de sa descendance, pour l'éternité, que sa royauté ne s'éteindrait jamais devant toi [4]. »

Dès lors, le salut consiste dans le rétablissement de la royauté de David. L'auteur le hâte de ses vœux : « Vois

[1] I, 1; II, 37-39; III, 3-5; IV, 1-3, 7-13, 25-28; V; VII; VIII, 28; X; XI, XIII; XIV, 1; XV, 1-6; XVI, 11-15 ; XVII, 6-8, 17-22; XVIII, 3. — [2] XVII, 5. — [3] XI, 8-9; cf. XVII, 50-51; XVIII, 7. — [4] XVII, 5.

Seigneur, et suscite-leur *leur* roi, fils de David, au temps que tu connais, ô Dieu, pour qu'il règne sur Israël, ton serviteur [1]. » Or, depuis Aggée et la captivité de Babylone, le messianisme de la maison de David était bien perdu de vue, oublié même, surtout depuis l'établissement de la royauté triomphante des Hasmonéens. Dans I Macch., II, 57, on lit : « Par la miséricorde du Seigneur, David obtint en héritage le trône d'une royauté perpétuelle. » C'est, croyons-nous, le seul passage des livres saints postérieurs au retour à Jérusalem, où il soit fait mention de la royauté perpétuelle de David [2]. Il fallait à notre auteur une foi robuste et du courage pour proclamer cette royauté oubliée, et en demander à Dieu le prompt rétablissement, à la place de la dynastie hasmonéenne qui revendiquait le trône. Il rentrait par là dans la vraie tradition nationale.

Dieu renversera la dynastie usurpatrice; il en fera disparaître jusqu'au dernier représentant; il établira à sa place le roi légitime, le « fils de David » [3].

Il existait donc alors, quelque part, dans le pays de Judée, une famille de David et des descendants directs du grand roi. Si l'auteur n'avait pas cru à l'existence de cette famille, s'il n'avait pas connu l'existence de représentants de cette famille, son espoir aurait été vain, sa prière sans objet, son langage absurde. Le psaume XVII nous offre le témoignage direct et formel que l'on croyait en Judée, à l'époque où ce psaume fut composé, à l'existence d'une famille descendant de David en ligne directe, où Dieu pouvait trouver l'héritier légitime du trône. Historiquement, le fait ne présente pas de difficulté. Dans I Paralip., III (cf. I Esdras, VIII, 2), nous avons

[1] XVII, 23. — [2] Jérusalem reste comme la « cité de David », c'est-à-dire la capitale, le siège de sa royauté, I Macch., I, 35; II, 51; VII, 32; XIV, 36.

[3] XVII, 23.

une liste nombreuse de familles issues de David et de Salomon, qui sont revenues, après l'exil, habiter en Judée. Les descendants de ces familles y vivaient encore au temps de l'auteur des *Psaumes de Salomon*. Quand une famille descend authentiquement de David, de Salomon, de Salathiel, de Zorobabel, comment ses membres l'oublieraient-ils?

Rien, dans les paroles du psalmiste, n'indique la résidence de la famille d'où pouvait sortir l'héritier du trône choisi par Dieu. On pouvait seulement penser à la chercher dans le pays de Juda et dans la ville dont David était originaire. Elle est bien obscure et bien inconnue, cette famille de David! Il faut que Dieu en « élève »[1] le représentant jusqu'à la royauté. Les termes employés indiquent, en effet, qu'elle gît alors dans l'abaissement : Dieu y prend l'héritier de David dans la bassesse ; il l'« amène », et il l'élève ou le « hausse » sur le trône de son ancêtre.

L'époque de son avènement au trône n'est pas indiquée d'une manière précise, ni même approximative. En parlant de l'époque du Royaume, l'auteur dit : « Que Dieu hâte sa miséricorde sur Israël; il *nous* délivrera de la souillure de nos ennemis profanes [2]. » Le pronom « nous » désigne ici, non pas la génération actuelle du psalmiste, mais la catégorie, la classe des Juifs « justes » et « saints » dont il fait partie, et cette classe existera aussi bien après la mort de l'auteur que de son vivant. Il dit encore : « Suscite-leur leur roi, fils de David, pour l'époque que tu connais, ô Dieu [3]; » puis : « Bienheureux ceux qui vivront à cette époque [4]. » Au psaume XVIII, on lit : « Que Dieu purifie Israël pour le jour de la miséricorde accompagné de la bénédiction, pour le jour choisi où aura lieu l'élève

[1] XVII, 23, ἀνάστησον; XVIII, 6, ἄναξις. — [2] XVII, 51. — [3] XVII, 2 cf. VII, 9. — [4] XVII, 50.

tion de son Christ [1]. » Ensuite, l'époque paraît se préciser : « Heureux ceux qui vivront à cette époque, de manière à voir le bonheur procuré par le Seigneur, bonheur qu'il réalisera pour la génération à venir [2]. » Mais cette « génération à venir » peut n'être qu'une généreuse hypothèse du psalmiste, qui, n'ayant pas le bonheur, le rêve pour ses fils. En résumé, l'époque reste absolument incertaine, et cachée dans la prescience de Dieu. Cependant, le ton des deux psaumes XVII et XVIII indique une croyance ferme à l'avènement prochain du vrai Roi : puisque la situation politique, religieuse et sociale du pays est considérée par l'auteur comme désespérée et sans remède, humainement parlant [3], l'intervention divine ne peut tarder, et l'auteur l'appelle avec ardeur [4].

L'envoyé de Dieu, établi par lui sur le trône de David son ancêtre, porte plusieurs noms; il est le « Roi » [5], le « Roi d'Israël » [6], le « Roi des Juifs » [7], le « Fils de David » [8], le « Christ » [9], et même le « Seigneur » [10].

Le roi n'est pas un libérateur quelconque, ni une image personnifiant d'une manière concrète la délivrance d'Israël. Il est une personne, un personnage bien réel et vivant, et dans ses veines coule le sang illustre de David. Le psalmiste nous le dépeint agissant personnellement et sous sa responsabilité propre [11].

Il n'est pas Dieu. Le psalmiste ne nous présente que son humanité de « fils de David ». Il est élu par Dieu, exalté par Dieu, et enrichi par Dieu de tous les dons nécessaires pour qu'il puisse établir et maintenir le nouveau royaume, et remplir la mission que Dieu lui a confiée. D'ailleurs, le Juif était obstinément attaché au dogme de l'unité divine;

[1] XVIII, 6. — [2] XVIII, 7, — [3] XVII, 22-23. — [4] XVII, 50-51.— [5] XVII, 35, 36. — [6] XVII, 23, 47. — [7] XVII, 23, où le pronom αὐτῶν désigne les Juifs. — [8] XVII, 23. — [9] XVII, 36 ; XVIII, 6. — [10] XVII, 36. — [11] XVII, 28-46.

il n'admettait qu'un seul Dieu; il ne pouvait pas concevoir un être qui aurait été Dieu et qui aurait été autre que Iahveh. Mais les dons que le Roi reçoit le portent jusqu'auprès de Dieu; il est aussi rapproché de Dieu et aussi plein de Dieu qu'on peut l'être, sans être Dieu. Par exemple, il est plein de l'esprit de Dieu et de ses dons [1]; il est infaillible, comme Dieu [2]; il exerce une puissance souveraine, universelle et irrésistible [3], comme celle de Dieu; il n'a pas de rival sur la terre, ni d'égal, non plus que Dieu [4].

Dieu est le roi suprême, unique et éternel d'Israël. Le fils de David est roi à la place de Dieu, comme son représentant et son délégué. Sa royauté est la royauté de Dieu; il la reçoit simplement en dépôt; il est comme l'image visible de Dieu sur la terre, et l'égal de Dieu, qu'il remplace aux yeux des hommes, ses sujets. Ainsi s'explique son titre de « Roi ». En possession de la puissance souveraine de Dieu sur la terre, il peut être appelé à juste titre « Seigneur », comme le fait l'auteur des *Psaumes de Salomon*, non en ce sens qu'il est le même que Iahveh ou l'égal de Iahveh par sa nature; mais en ce sens qu'il est l'égal de Iahveh pour les hommes, puisqu'il a reçu de Iahveh sa souveraine puissance sur eux. Nous croyons qu'il n'existe pas de raison sérieuse pour rejeter la leçon Κύριος, « Seigneur » [5].

Le Roi est en même temps le « Christ » [6], c'est-à-dire le « Messie » ou l'« Oint » de Iahveh. Il a été sacré par Iahveh; il a reçu de lui l'Esprit Saint avec les dons surnaturels [7]; « la bénédiction du Seigneur est en lui avec la force [8]. » La réception de l'Esprit divin dans ces conditions est l'onction qui a fait du Roi le « Christ » ou le « Messie » κατ' ἐξοχήν, d'une manière éminente et unique. Cette appel-

[1] XVII, 42. — [2] XVII, 35, 48-49, — [3] XVII, 27, 31-32, 39, 41, 44. — [4] XVII, 44. — [5] XVII, 36. — [6] XVII, 36; XVIII, 6. — [7] XVII, 42. — [8] XVII, 43.

lation constitue un titre qui lui est réservé désormais.

Mais, quelles que soient la prééminence et la souveraine puissance du Roi, il reste le vassal de Iahveh, il est son lieutenant général sur la terre pour gouverner un peuple unique, qui n'est pas le sien, qui demeure le peuple de Iahveh. Le royaume messianique est une théocratie ; car son roi suprême est toujours Dieu, à qui le roi reste subordonné. Le royaume est en même temps une monarchie ; il est gouverné par un Roi visible et terrestre, qui est un homme proprement dit. Aussi, après avoir donné la peinture du Messie, de son royaume et de sa royauté, le psalmiste termine le psaume en disant : « Le Seigneur est notre Roi pour toujours et toujours [1] ; » il avait dit auparavant en parlant du Messie : « Le Seigneur est son Roi [2]. » Quant aux sujets du Roi, ils restent « les fils de Dieu » [3].

Avec l'Esprit Saint, le Roi reçoit des dons surnaturels qui lui assurent une prééminence morale unique. La force et la puissance [4], l'intelligence et la science [5], la sagesse et le conseil [6], la sainteté [7], la piété [8], la justice et le jugement [9], la miséricorde [10], et peut-être la crainte de Dieu [11], telles sont les pierres précieuses de sa couronne royale, plus belle que le diadème injustement ceint par l'usurpateur [12]. Le résultat de ces dons, c'est la gloire [13].

Sa puissance est toute spirituelle. Elle s'exerce jusqu'au fond des consciences [14]. D'une parole de sa bouche, il commande et se fait obéir [15] ; car sa puissance est irrésistible [16]. Il n'emploie pas les armes matérielles : soldat, cavalier, arc, cheval, or et argent [17]. Il n'a pas d'autre arme que sa

[1] XVII, 51. — [2] XVII, 38. — [3] XVII, 30 ; cf. XVIII, 8-9. — [4] XVII, 24-27, 32, 38-40, 41, 42, 44 ; cf. XVIII, 8. — [5] XVII, 30, 35, 42, 48-49. — [6] XVII, 26, 31, 42 ; XVIII, 8. — [7] XVII, 41, 42, et cf. 28, 33, 36. — [8] XVII, 32-34, 38, 43, 44. — [9] XVII, 26, 28, 31, 45, 46, 48 ; cf. XVIII, 8. [10] XVII, 38, 45. — [11] XVII, 44. — [12] XVII, 7. — [13] XVII, 33-35, 47. — [14] XVII, 27, 41. — [15] XVII, 27, 39. — [16] XVII, 24-27, 39, 44. — [17] XVII, 37.

confiance en Dieu[1], dans le Dieu qui lui a transmis sa puissance. Sa confiance n'est jamais trompée, et sa puissance ne subit pas de défaillance[2]. Ce caractère de la puissance du Roi contraste vivement avec la souveraineté des derniers rois hasmonéens, tels que Jean Hyrcan, Alexandre Jannée, Aristobule, princes guerriers et violents, qui plaçaient leurs forces et leur confiance dans leurs troupes et dans leurs trésors, qui se plaisaient au fracas des armes et des batailles.

Iahveh et le Roi restent en communication perpétuelle. Les dons célestes descendent sans interruption du premier sur le second, et le second reste appuyé sur le premier, sans jamais se séparer de lui. Du ciel découlent les dons; de la terre montent la confiance, l'espérance et l'obéissance qui forment la prière du cœur[3]. L'onction du Roi par Iahveh est permanente et continue.

Ainsi apparaît le Roi, le Christ, dans l'éclat de la beauté morale et spirituelle. Le psalmiste en est lui-même touché, et il termine en disant : « Telle est la majesté du Roi d'Israël, majesté que Dieu a prévue, pour susciter ce roi sur la maison d'Israël, afin de la réformer »[4]. La pompe et le faste qui distinguaient les Hasmonéens de Judée, les Ptolémées d'Égypte, les Séleucides de Syrie, la magnificence humaine et terrestre sont complètement absents de la majesté qui auréole le Roi et environne sa personne.

La mission du Roi porte sur les objets suivants : la délivrance et la purification du pays; la réunion des tribus dispersées, pour former le nouveau royaume; la soumission et la conversion des nations; le gouvernement.

Pour la délivrance et la purification du pays, le texte présente quelques difficultés. On ne voit pas bien si c'est le « Seigneur » qui exécute cette œuvre, seul, ou si c'est

[1] XVII, 38, 44. — [2] XVII, 38, 44. — [3] XVII, 35, 38, 42, 43, 44; cf. XVIII, 9. — [4] XVII, 47.

le Roi, seul, ou si le Seigneur et le Roi sont unis dans une même collaboration [1]. Mais l'œuvre est indiquée clairement. Les princes injustes sont frappés et tués [2]. Les païens qui foulent le pays périssent, ou s'enfuient devant les menaces [3]. Les « pécheurs » sont chassés de l' « héritage »; leur orgueil est brisé, et leur « substance » détruite; leur conscience les torture [4]. Ce sont les trois classes d'ennemis dépeintes et maudites par le psalmiste, comme nous l'avons vu plus haut [5]. Les princes usurpateurs et les païens périssent. Mais les « pécheurs » sont seulement chassés, abattus et réduits à l'impuissance, et leur conscience les torture : n'est-ce pas là une préparation à la conversion, pour ces « ennemis », qui sont du sang d'Abraham et qui restent les « fils de l'Alliance » [6]? Cette conversion serait une forme de délivrance et de purification pour le pays.

La Judée est délivrée, la place est libre. Une partie du peuple de Dieu y demeure déjà. L'autre partie, fort considérable, vit au loin parmi les nations. Il faut la retrouver, la ramener, et réunir dans un seul et même troupeau les brebis dispersées d'Israël [7]. « Le Seigneur rassemble du levant et du couchant les enfants de Jérusalem; » il leur prépare le chemin, leur facilite la route, et leur fait faire un voyage triomphal. Jérusalem est en fête pour recevoir dans son sein ces enfants qu'elle ne connaît pas [8]. Le Roi réunit en Judée et dans sa capitale la « Dispersion » [9]. C'est là le peuple nouveau de Dieu, peuple « saint », parce qu'il a été « sanctifié par le Seigneur son Dieu [10]; » tous sont

[1] XVII, 24-27 ; voir la traduction du passage et les notes. — [2] XVII, 24. — [3] XVII, 25, 27. — [4] XVII, 26-27. La « substance » des « pécheurs » désigne leurs ressources de toute espèce : richesses, rang, influence, fonctions et dignités, etc. — [5] Voir plus haut, p. 68. — [6] VII, 3-5, 8-9; IX, 17-20; X, 9; XVII, 5, 17, et cf. 51. — [7] II, 6; VIII, 24, 33-34; cf. IX, 2 ; XI, 3-4 ; XVII, 14, 18, 20. — [8] XI, 3-8. — [9] XVII, 28 ; XVIII, 6. — [10] XVII, 28, 48, 49.

« les enfants de leur Dieu» [1] ; ils vivent à la surface du pays, répartis de nouveau dans leurs tribus [2].

Mais la nouvelle Terre Promise, réoccupée par les tribus, n'est qu'un noyau au milieu des « nations » païennes, qui la pressent de toutes parts et qui s'étendent au loin jusqu'aux confins du monde. Israël restera-t-il en butte à leur haine et en lutte avec elles pour défendre sa foi à un seul Dieu et son indépendance ? Le Royaume messianique est l'asile de la paix. Le Roi aura « sous son joug » les nations qui le serviront [3]. Il n'aura pas besoin d'armées pour lutter contre elles [4]. «Le Seigneur «son Roi », sur lequel il s'appuie, le rendra tout puissant [5].

Le peuple juif reste cependant séparé des « nations ». Il occupe une situation privilégiée. Le Fils de David est son roi, le Roi qui lui a été promis,qui lui appartient, qui lui assure la paix et le bonheur,et la prédominance sur toutes les « nations » qui ne sont pas, comme lui, du sang d'Abraham [6]. Jérusalem est la capitale sainte et glorieuse du Roi, et les nations viennent y admirer la gloire du Roi et de sa capitale. Les « nations » sont soumises au Roi et le servent, et par suite, elles se trouvent dans la dépendance du peuple juif, qu'elles servent aussi [7].

Le gouvernement du roi présente des caractères remarquables.

Pour le peuple juif, le peuple « saint» de son Dieu [8], il le «conduira dans la justice [9];» il le répartira dans ses tribus, comme autrefois, et c'est par tribus qu'il le gouvernera et lui rendra la justice [10]. « Il jugera les tribus [11],» c'est-à-dire : il accomplira pour leur bien et leur bonheur toutes les fonctions administratives et judiciaires. Il

[1] XVII, 30 *a*. — [2] XVII, 30 *b*. — [3] XVII, 32, 38 *b*, 39. — [4] XVII, 31 *b*, 33-34, 36, 37, 38 *b*, 39. — [5] XVII, 38. — [6] XVII, 5, 23, 28, 32, 38, 40, 45. — [7] XVII, 31-35; cf. 51. — [8] XVII, 28, 48, 49. — [9] XVII, 28, 42, 45. — [10] XVII, 30 *b*, et 48 *b*. — [11] XVII, 28 *b*, 48 *b*.

connaîtra les citoyens personnellement, et se rendra compte qu'ils sont « les enfants de Dieu », par suite, qu'ils sont tous des serviteurs et des amis fidèles du Seigneur et que tous sont bénis et aimés de lui [1]. « Il ne laissera pas l'iniquité séjourner parmi eux ; » il ne laissera donc commettre aucune iniquité, ou du moins il n'en laissera aucune, une fois commise, sans qu'elle soit punie et effacée [2]. Il ne laissera habiter au milieu du peuple saint aucun docteur d'iniquité, aucun homme sachant le mal et l'enseignant [3]. Le peuple saint est un peuple si bien privilégié et fermé que le « passant » et l' « étranger », qui ne sont pas du sang d'Abraham, ne séjourneront plus au milieu de lui [4]. Il maintiendra Jérusalem dans l'état de pureté et de sanctification [5], et il y laissera seulement entrer les nations pour venir y adorer le Seigneur [6]. Il remplira les fonctions de pontife en sanctifiant le peuple, en rendant au Seigneur la gloire qui lui est due, en bénissant le peuple du Seigneur [7]. Il possédera l'autorité morale nécessaire pour s'imposer « aux peuples immenses », pour « reprendre leurs chefs », et pour détruire les pécheurs par la force de sa parole [8]. Sa puissance et son autorité ne diminuent pas, ne faiblissent pas ; il est sans rival, et sans échec dans toutes ses entreprises [9]. Il fait paître le troupeau du Seigneur dans la joie, le bonheur, la foi et la justice, et il ne souffre jamais qu'une brebis soit malade dans le pâturage, tellement son œil vigilant et dévoué veille sur chacune d'elles [10]. Il fait régner entre toutes une égalité absolue, de manière à supprimer toute tyrannie, toute oppression, tout esprit de domination [11]. Dans les conseils et dans les assemblées,

[1] XVII, 30, 45, 46; XVIII, 8-9. — [2] XVII, 29, 31 *a*, 41 *b*; cf. 51. — [3] XVII, 29 *b*, 41 *b*. — [4] XVII, 31. — [5] XVII, 25, 29, 31 *b*, 33, 48-49; cf. XVIII, 6 et VII, 2. — [6] XVII, 34-35. — [7] XVII, 28, 33, 34, 40. — [8] XVII, 41. — [9] XVII, 42-44. — [10] XVII, 40, 45 ; cf. XVIII, 8-9. — [11] XVII, 46.

quand il juge, quand il enseigne, quand il parle, sa parole brille d'une sagesse infaillible et incomparable [1]. Son influence et son action pénètrent au fond des cœurs pour y réveiller la conscience [2]. Enfin, il assure l'indépendance absolue de son peuple par sa force et par sa puissance [3].

Pour les « nations », il les tiendra « sous son joug et à son service [4]. » Il les gouvernera, les administrera, leur rendra la justice, suivant la « sagesse » et suivant la « justice », c'est-à-dire suivant la loi et l'équité [5]. Il les laissera venir à Jérusalem apporter leurs offrandes, adorer Dieu, contempler sa gloire et la gloire de sa capitale [6]. Et même, comme il semble, il rendra à Dieu le culte qui lui est dû, non-seulement à Jérusalem, devant les nations qui y accourent, mais aussi par toute la terre et au milieu même des nations [7]. Il recevra de Dieu les instructions nécessaires pour les gouverner avec justice [8]. Il ne laissera subsister « au milieu d'elles aucune injustice », et « tout le monde sera saint »; il n'en peut être autrement, lorsque « leur Roi est le Christ Seigneur [9]. » Il n'a pas besoin d'armées pour les maintenir dans la dépendance et dans l'obéissance : « le Seigneur son Roi » lui suffit [10]. Dès lors, il est plein de miséricorde pour toutes les nations, qui le craignent et qu'il réduit par sa seule parole [11]. Il procure aux « nations » un certain nombre des bienfaits dont jouit le peuple de Dieu, comme la justice, la religion, la sainteté, la paix, le bonheur.

Ainsi, sous le gouvernement du Roi, l'univers entier

[1] XVII, 28, 42, 48-49. — [2] XVII, 27 *c*, 41. — [3] XVII, 27, 31-32, 38 *b*, 39, 41, 44 ; cf. VII, 5-6 ; VIII, 35-37. — [4] XVII, 32, 38 *b*. 39. — [5] XVII, 31 *b*, 35 *b*. — [6] XVII, 34-35 *a*.

[7] XVII, 32 *b*, si l'on donne cette extension de sens au grec ἐν ἐπισήμῳ πάσης τῆς γῆς, « à la vue de toute la terre », c'est-à-dire de manière à être en vue de toute la terre, et, par suite, sur toute la terre.

[8] XVII, 35 *b*. — [9] XVII, 36, 41. — [10] XVII, 37-38 *a*. — [11] XVII, 38 *b*, 39, 41.

présente aux yeux du psalmiste un spectacle unique et nouveau, le spectacle de la sainteté, de la paix, de la crainte de Dieu et du bonheur. La sainteté est positive, à cause de la sanctification des personnes et des choses; elle est négative, à cause de l'absence de toute souillure et de toute « impureté »[1] légale. La paix règne partout ; les « pécheurs » ont disparu ou sont ramenés dans la bonne voie; les « païens » ont été détruits ou sont soumis et convertis; la guerre étrangère et la guerre civile ont cessé [2]. La « crainte de Dieu » a saisi tous les cœurs; elle maintient chez tous la sainteté et la paix; ce n'est pas seulement la crainte servile qui redoute les coups de la toute-puissance de Iahveh et du Roi, c'est aussi et surtout la crainte filiale envers un Dieu, envers un Roi, si bienfaisants, si miséricordieux, si justes [3]. Le résultat général du gouvernement du roi, c'est le « bonheur »[4], c'est la jouissance de tous les biens spirituels et temporels dans la sécurité, la paix, le contentement du cœur, le bien-être, la gloire et l'indépendance.

Le royaume messianique présente quelques caractères particuliers : l'universalité, la perpétuité, l'unité. Le « fils de David » est bien le Roi propre du peuple de Dieu. Mais son pouvoir n'est pas restreint au seul peuple juif, comme celui de David et de Salomon; il s'étend à la terre entière et sur tous les peuples. Ces derniers lui sont soumis tous sans exception, tout en demeurant en dehors du peuple juif, et en vivant parallèlement à ce dernier sous le gouvernement de Dieu. Cette universalité provient de ce que Iahveh est le Dieu spécial des Juifs, en vertu de son alliance avec eux, qui leur assure des avantages spéciaux, et de ce qu'il est en même temps le Maître de toutes les nations; il a délégué son autorité universelle au Roi [5].

[1] XVII, 27-31, 35-36, 41, 48-49. — [2] XVII, 24-32, 38, 39, 42, 44. — [3] XVII, 38, 44; cf. XVIII, 8-10. — [4] XI, 8-9 ; XVII, 50; XVIII, 7-10. — [5] II, 34-36; VIII, 29-34 ; XVII, 1-5, 23-31, 31-41.

De plus, Dieu n'établit pas le roi d'Israël d'une manière éphémère. C'est la restauration définitive de la royauté de David, et la constitution définitive du peuple de Dieu. De là le caractère de perpétuité de la royauté du fils de David [1]. Mais le psalmiste n'indique pas comment il faut entendre cette perpétuité. Le « fils de David » régnera-t-il jusqu'au jugement général? Ou bien, en mourant, laissera-t-il la royauté à ses descendants à perpétuité [2]?

Enfin, l'universalité et la perpétuité de la royauté messianique amènent l'unité. On verra désormais, dans l'univers entier, un seul Dieu, un seul pontife, un seul culte, une seule religion; un seul roi, un seul peuple (en deux parties); une seule loi, un seul pasteur, un seul troupeau. L'unité ne s'oppose pas à ce qu'il y ait, au-dessous du Roi, des autorités secondaires, qui l'aident à gouverner, à administrer, à rendre la justice [3].

Dans la peinture du royaume messianique, le psalmiste ne parle pas de la « loi »; il ne parle que de la « justice ». D'après quel type cette « justice » existera-t-elle? Le Roi nouveau d'un nouveau royaume donnera-t-il à ses sujets une loi nouvelle, et surtout une loi que les nations elles-mêmes puissent accepter et suivre volontairement? Ou bien, sera-ce toujours l'ancienne loi, celle du Sinaï et de Moïse, qui régira rigoureusement le Juif et qui sera étendue aux « nations »? L'auteur garde sur ce point un silence complet. Dans l'ensemble des psaumes, la « justice » est la conformité absolue de la vie terrestre à la « loi » mosaïque, et cette loi a été donnée par Dieu en vue de la « vie » éternelle et céleste [4]. On peut donc supposer que la pensée

[1] XVII, 5, 39. — [2] XVII, 36 : « il n'existe pas d'iniquité au milieu d'eux *pendant ses jours.* » Les mots soulignés indiquent simplement la durée du règne du roi, sans nous renseigner sur la manière dont ce règne doit finir ou se continuer.

[3] XVII, 41 *b*. — [4] XIV, 1-2.

de l'auteur ne regarde ni plus haut ni plus loin que cette loi antique. Un silence encore plus profond, s'il est possible, entoure le sacerdoce lévitique et légal. Le roi est en même temps le Pontife, le grand-prêtre, de même que les Hasmonéens, Aristobule par exemple, réunissaient dans une seule et même personne la royauté et le sacerdoce. Mais, d'un autre côté, si la « loi » mosaïque subsiste, elle fera subsister avec elle le sacerdoce légal. Les psaumes ne donnent pas la solution de cette difficulté, à laquelle leur auteur n'a peut-être pas songé. Tout ce que l'on pourrait dire au sujet de la loi et du culte, c'est que le « Roi », ayant reçu de Dieu la toute-puissance et la science, possède certainement le droit de régler ces deux questions suivant la sagesse souveraine et infaillible que Dieu lui a conférée. Mais admettre la possibilité de changer la loi et le sacerdoce, c'est briser avec l'esprit de l'Ancien Testament.

La peinture du royaume messianique n'est pas née de l'imagination du psalmiste. Elle a été tirée par lui des livres de l'Ancien Testament, des prophètes, et en particulier d'Isaïe et d'Ézéchiel; elle dérive aussi des idées messianiques qui circulaient déjà dans Israël au temps de l'auteur. Son intérêt, c'est de nous révéler quelles espérances faisaient tressaillir alors le cœur du Juif pieux, et comment ces espérances ouvraient un nouvel avenir devant son imagination, en revêtant la forme d'un programme politique, religieux et national.

Depuis longtemps, en dehors de la Palestine, la propagande juive s'exerçait parmi les « nations ». Elle se proposait d'apporter aux peuples civilisés la connaissance de la « loi », de leur apprendre à observer cette « loi » dans la crainte de Iahveh, et de leur procurer ainsi la « justice » légale[1], pendant qu'ils continuaient de se soumettre aux princes et à la législation du pays où ils étaient établis, comme le

[1] La *Lettre d'Aristée à Philocratès* n'a pas d'autre but.

faisaient les Juifs propagandistes eux-mêmes. On cherchait à instituer un royaume universel de Dieu, mais un royaume purement moral, abstrait et vague, reposant sur l'observation privée de la « loi ».

En Judée, une révolution s'était opérée dans les esprits. Judas Macchabée et ses frères avaient rallumé la flamme du patriotisme et le sentiment national. Leurs successeurs avaient fortifié ces idées en fondant et en étendant la monarchie juive, en la faisant respecter de ses puissants voisins, les Égyptiens et les Syriens. Il existait maintenant une patrie juive, mère de tous ses enfants, un sang juif, une âme juive, une nationalité juive; on avait le goût de l'indépendance et de la liberté, le dégoût des étrangers, profanateurs, oppresseurs et collecteurs de tributs

Aussi, avec notre psalmiste, et quelle que soit sa haine pour le dernier roi hasmonéen, soutien « des pécheurs », on ne pense plus à établir le Royaume de Dieu dans le monde par la simple observation de la loi, ni à instituer une théocratie vague et imprécise, purement morale et abstraite. On veut un royaume déterminé, réel, visible. Le royaume ne se fondera pas par la « loi » de Dieu, mais par le « Roi » de Dieu, personnage vivant et agissant au milieu des hommes. L'envoyé de Dieu élèvera définitivement une monarchie juive, dans une patrie indépendante, fière et forte, qui s'imposera aux « nations ». Cette fondation ne peut avoir lieu avec les princes hasmonéens. Leur dynastie est en décadence; elle est « pécheresse » avec Aristobule, indolente et incapable avec Hyrcan, qui n'est que le protégé des Romains; leur famille n'est pas celle de David; Aristobule et ses fils ne savent que remplir le pays de violences et de troubles, en provoquant son écrasement par les Romains.

Le problème est en même temps religieux, politique et national. Il ne comporte qu'une solution : que Dieu envoie le Christ, le Roi légitime, fils de David ! Celui-là est le

vrai et le seul héritier du trône. Il assurera l'indépendance nationale; il soumettra et convertira ou détruira les nations païennes, haineuses et frémissantes; il n'enlèvera pas la couronne par la force; il sera l'élu de Dieu, qui la lui donnera en lui remettant son peuple à gouverner; il sera enseigné de Dieu et inspiré dans son gouvernement; il restaurera la paix, l'ordre, la justice, l'égalité, le bonheur et la religion. Il a lui-même pour roi le Seigneur, et le royaume que Dieu lui confie reste le royaume de Dieu. Ainsi se trouveront satisfaites les deux aspirations du Juif, les deux sentiments qui impriment l'impulsion à sa vie : le nationalisme et la théocratie. Le Christ-Roi établira un royaume juif indépendant, réel et tangible, avec un roi humain et visible; les nations entoureront ce royaume, en lui demeurant subordonnées, dans la paix et dans la crainte. Dieu lui-même fondera le Royaume et instituera le Roi; les deux lui resteront toujours soumis et fidèles, en imposant sa loi et son culte aux « nations ». Le royaume du Roi demeurera le royaume de Iahveh.

Tel est l'idéal messianique de l'auteur des *Psaumes de Salomon*; tel est le programme d'un Juif ardemment patriote et profondément religieux.

Le parti qui adoptera ce programme deviendra nécessairement le parti national proprement dit, et il entraînera à sa suite la masse enthousiaste et ardente, souvent aussi fanatique et intransigeante. Nous retrouvons cet idéal et ce programme au premier siècle de notre ère dans l'histoire des Juifs. Nous en avons des traces dans le Nouveau Testament [1]; par exemple, dans les Actes [2], les Onze disent à Jésus : « Seigneur, est-ce maintenant que vous allez rétablir la royauté pour Israël ? »

[1] Matthieu, XXVII, 42; Marc, XV, 2, 18; Luc, I, 32-33; XIX, 38; Jean, I, 50; VI, 15; XII, 13, 15; XVII, 37; cf. Luc, XVII, 20; XIX, 11; XXIII, 51. — [2] I, 6 (et cf. I, 3).

Comme nous venons de le voir dans cette exposition des doctrines messianiques, l'auteur des *Psaumes de Salomon* aime avant tout la royauté directe de Dieu sur Israël, qui est le serviteur et l'enfant de Dieu. Il souhaite l'avènement du Fils de David sur le trône, mais seulement parce que le Fils de David est l'élu et l'envoyé de Dieu. Il repousse la royauté terrestre, il exècre celle des Hasmonéens, pécheurs et soutiens des pécheurs. Ces principes dénotent clairement un pharisien, mais un pharisien qui n'appartient plus à aucun parti politique, et qui a abandonné le faible et incapable Hyrcan, pour ne plus attendre que de Dieu et de son Christ la délivrance et l'indépendance d'Israël [1].

[1] Voir plus haut. p. 23-28.

CHAPITRE IV

L'auteur des Psaumes de Salomon. But. Caractère littéraire. — Lieu de composition. — Formation du recueil ; son titre ; titre des Psaumes.

1. Auteur; but ; caractère littéraire.

Les *Psaumes de Salomon* peuvent avoir été composés soit par plusieurs auteurs, soit par un seul. Il y a là un problème littéraire dont nous ne pouvons donner une solution certaine.

On ne peut rejeter de prime abord l'hypothèse de plusieurs auteurs. L'espace de temps auquel nous sommes obligés de rapporter la composition des *Psaumes* (années 69-47) est assez long pour qu'on en admette plusieurs. Puis, le recueil des *Psaumes* est artificiel; il a été formé après coup; les *Psaumes* ne se suivent ni dans leur ordre logique ni dans leur ordre chronologique. On a donc pu y rassembler des psaumes sortis de plusieurs mains. Enfin, les mêmes événements ont pu frapper plusieurs témoins oculaires et provoquer chez eux le besoin de donner libre cours à leurs sentiments dans une poésie brève et simple. Par exemple, l'occupation de Jérusalem par Pompée a pu inspirer plusieurs auteurs. A un autre point de vue, il pouvait y avoir des différences de style entre les divers psaumes, différences qui nous échappent aujourd'hui, parce que nous ne possédons plus qu'une version grecque de ces psaumes, comme on le verra au chapitre suivant.

Nous croyons cependant, pour plusieurs raisons, que les *Psaumes de Salomon* n'ont qu'un seul et même auteur.

abstraction faite du pasume XVIII. L'espace de temps où ils ont été composés (69 à 47) correspond parfaitement à la période d'activité littéraire d'un homme, qui aurait eu trente ans environ vers l'année 69. Sans doute le recueil est artificiel. Mais les psaumes étaient des pièces de poésie détachées, inspirées par les événements, se succédant nécessairement à des intervalles assez différents. Même s'ils sont tous d'un seul auteur, ils n'ont dû être recueillis qu'après sa mort. Ainsi s'expliquerait l'absence d'ordre logique et chronologique dans le recueil. La traduction des *Psaumes* est certainement très littérale. On peut constater assez aisément, au travers de cette traduction, que le style était bien le même dans tous les psaumes. Les mêmes constructions et les mêmes expressions reviennent sans cesse. L'invention, les images, le coloris ne présentent pas de différence sensible. Il règne partout une certaine uniformité, et même une certaine monotonie, malgré la profondeur et l'intensité de l'émotion. On remarque bien, entre plusieurs psaumes, une différence de langage et de ton, par exemple, entre les psaumes V, VI, IX-XVI, d'un côté, et les psaumes I, II, IV, VIII, XVII, de l'autre. Mais cette différence s'explique d'elle-même par celle des sujets traités, et par la diversité des états d'âme qui se sont succédé chez l'auteur avec les événements. Il donne libre cours, dans ses chants, à ses sentiments, à ses émotions, à ses colères, à ses espérances du moment. Mais on voit toujours reparaître les mêmes réflexions, les mêmes passions, les mêmes manières de parler, les mêmes doctrines, qui formaient comme la substance immuable de son âme, agitée par les changements politiques et sociaux.

L'auteur est un pharisien. Nous n'avons qu'à renvoyer sur ce point, à l'exposé des doctrines religieuses et morales donné plus haut [1], ainsi qu'au résumé de l'histoire politi-

[1] Voir plus haut, c. III, p. 46.

que de la Judée, qui précède la discussion des dates[1]. L'auteur appartient à la secte des pharisiens, soit au point de vue des idées religieuses, soit au point de vue de la politique nationale. Il est animé, de plus, de sentiments essentiellement théocratiques [2].

Il devait être prêtre, très probablement, quoique les prêtres du parti pharisien ne fussent que la minorité dans le corps sacerdotal. Il attache une importance exceptionnelle à la profanation du Temple, du Sanctuaire, de Jérusalem, des cérémonies, des sacrifices. Son cœur en éprouve une douleur spéciale, personnelle, et intéressée, pour ainsi dire [3]. Il voit en imagination, dans le royaume messianique, la purification de Jérusalem rendue à sa pureté et à sa sainteté antérieures [4]. Il s'attache à la pureté légale et à la purification légale domestique [5]. Il est exaspéré de ce que le Temple a été enlevé, en même temps que le pouvoir royal, à lui et à son parti, et livré à ceux qui n'y avaient pas droit [6]. Il n'a qu'un Roi, le Seigneur, dont le Messie sera sur la terre, en Judée, le représentant politique et religieux, comme Roi et Pontife terrestre [7]. Nourri des Écritures, qu'il semble connaître dans leur totalité, il est plein de leurs pensées, de leur doctrine, de leur langage [8]. Il connaît particulièrement les livres sacerdotaux, comme le Lévitique et Ézéchiel [9]. Le ton de sa piété et la couleur de ses espérances messianiques révèlent l'âme d'un prêtre,

[1] Voir plus haut, c. II, p. 5.
[2] Voir plus haut, p. 28, 63-84.
[3] I, 8; II, 1-15; VIII, 4-13, 25-26; XVII, 8, 16.
[4] VII, 2; VIII, 4; XVII, 25-39.
[5] III, 7-10.
[6] VIII, 12; XVII, 5-10.
[7] XVII, 1-4, 23-51.
[8] Voir les notes de la traduction.
[9] Voir les notes de la traduction, particulièrement aux psaumes VIII et XVII.

plutôt que celle d'un simple laïque, même très pieux.

Il met un soin particulier à justifier Dieu pour tous les événements, dans « tous ses jugements », comme il le dit; il le fait avec une ardeur, une insistance, qui dénotent un serviteur fidèle, tout dévoué à son maître [1]. Désabusé du monde par le spectacle que les choses de la terre offrent à ses yeux, il cherche continuellement son Dieu dans la loi qu'il a donnée et dans les Écritures qu'il a inspirées, se consolant ainsi de la terre par la fréquentation du ciel. Aussi tire-t-il du recueil sacré des Écritures l'aliment doctrinal et spirituel nécessaire à son cœur; il se l'assimile si parfaitement qu'il n'a qu'à ouvrir son âme pour que cet aliment s'en échappe ensuite sous la forme de psaumes. Cette science si complète et si intime des Écritures étonnerait chez un laïque; elle semble naturelle chez un prêtre, instruit et méditatif [2].

En composant ses *Psaumes*, l'auteur s'est proposé de défendre et de propager certaines idées qu'il regardait comme essentielles pour sa religion et pour sa nation. Nous avons exposé plus haut en détail toutes les doctrines de l'auteur [3]. Elles se résument dans les points suivants : relever les cœurs abattus par les épreuves et les châtiments,

[1] III, 3; VIII, 27-32, etc.

[2] Les éditeurs anglais (Ryle and James, *The Psalms of Salomon*, p. LIX) donnent en note la remarque suivante : « Aucune peinture n'exprime mieux l'idée que nous nous faisons de l'auteur des Psaumes que ce portrait de Syméon dans saint Luc (II, 25) : « Il y avait à Jérusalem un homme appelé Syméon, homme juste et pieux, qui attendait la consolation d'Israël (c'est-à-dire le Messie). » Ce vieillard devait être à l'époque de sa jeunesse quand les *Psaumes* furent écrits. » Siméon finit (v. 31-32) par les pensées exprimées dans le psaume XVII, relatives au Royaume messianique. Siméon était contemporain de l'auteur des *Psaumes*, et il vivait comme ce dernier à Jérusalem. Il peut avoir connu et l'auteur et son œuvre. Mais nos psaumes, et surtout le ps. XVII, rappellent plutôt le prêtre Zacharie et son *Benedictus*.

[3] Voir plus haut, c. III.

et justifier Dieu dans ses jugements terribles [1]; stigmatiser et condamner les mœurs relâchées, les vices, les péchés, les profanations, les compromissions, qui déshonorent le pays et qui caractérisent le parti adverse [2]; renouveler dans l'âme des Juifs l'attachement à la théocratie, au Seigneur Roi, à sa loi, à son Temple, à son culte, à la pureté légale, morale et matérielle, voulue par le Seigneur et prescrite par sa loi, à la vie éternelle que procure l'observation de cette même loi [3]; protester contre l'usurpation du trône et de l'autel, réveiller ou tout au moins fortifier l'espérance dans la royauté définitive et prochaine du Fils de David ou du Christ [4]. Le but du psalmiste est tout à la fois didactique, polémique et messianique.

Dans les *Psaumes de Salomon*, l'art de la composition est très simple. L'auteur exprime d'abord ses sentiments actuels, ses impressions du moment : joie, étonnement, terreur, indignation, tristesse, tranquillité, foi, etc., puis, les causes qui ont agi sur son âme pour y produire ces sentiments et ces impressions; il ajoute alors une prière, un vœu, un souhait, une formule de piété, qui sert de conclusion au psaume. Tel est le cadre de l'auteur pour les psaumes II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII. Le psaume I n'a pas de clausule. Le psaume XVIII ne compte pas, et d'ailleurs, il ne semble pas qu'on y puisse découvrir une composition quelconque [5].

Chaque psaume forme un petit poème qui subsiste seul

[1] I, 7-8; II, 1-19, 34-41; III; V; VI; VII; VIII, 1-13, 27-40; IX; X; XIII; XIV; XV; XVI.

[2] I, 5-8; II, 3-19; III, 11-25; IV; VIII, 7-14, 24-26; XII; XIV, 4-5; XVII, 17-22.

[3] II, 34-41; III; VI; VII; VIII, 33-40; IX, 16-20; X, 6-9; XI; XIV; XVI; XVII, 1-4.

[4] VIII, 12-13; XI; XVII.

[5] Voir plus haut, c. II, p. 44.

et à part lui, sans lien avec le psaume qui précéde ou le psaume qui suit [1].

Les *Psaumes de Salomon* sont composés sur le modèle des Psaumes canoniques. Ils en reproduisent la doctrine, le ton, le style, le cadre. L'imitation ne consiste pas à citer textuellement des passages des psaumes canoniques, à composer une mosaïque ou un pastiche. Elle consiste à emprunter les idées, les mots, les tons, les expressions, le mouvement; puis, à adapter ces emprunts à la pensée personnelle de l'auteur. D'ailleurs, presque tous les livres de l'Ancien Testament fournissent des matériaux à l'auteur; il donne à ces emprunts la forme et le ton qui conviennent au genre littéraire du psaume. Mais on ne sent pas, chez le psalmiste, le travail et l'effort. Il s'est si bien assimilé la substance des Écritures que la pensée coule toute faite de son âme, et revêtue de sa forme.

En règle générale, la valeur littéraire des *Psaumes de Salomon* est assez ordinaire. Précisément parce que ces petits poèmes sont des imitations, ils manquent d'originalité dans l'invention, de beauté propre dans la forme, de coloris nouveau dans l'expression. L'imitation est accompagnée d'uniformité, de monotonie. Était-ce là un défaut aux yeux de l'auteur et de ses lecteurs? Nous ne le croyons pas. Le Juif se complaît dans l'intensité et l'acuité des sentiments exprimés, plus que dans leur variété. La ressemblance avec les Psaumes de David était probablement un titre de plus à son estime, et une recommandation toute-puissante auprès de lui.

Cependant, quelques psaumes se distinguent par un mérite littéraire très appréciable. Le psaume II n'est pas sans grandeur et sans lyrisme, avec son début *ex abrupto*, sa description des rigueurs de la captivité, des profanations et des excès, et surtout avec la peinture si vive de

[1] Voir plus haut, c. II, p. 38-43.

la fin lamentable de Pompée en Égypte, enfin avec les réflexions de philosophie religieuse qui terminent ce psaume. La véhémence des invectives contre le juge inique, cruel et hypocrite, signale le psaume IV à l'attention du lecteur. Le sujet du psaume V est fort intéressant: l'auteur y traite de la distribution des biens terrestres accomplie par Dieu; il fait l'éloge bien senti de l'aisance et de la modération, unies à la justice et à la piété, dans la possession des biens terrestres. Les qualités du psaume II se retrouvent dans le psaume VIII, qui traite le même sujet, sauf la mort de Pompée. Le psaume XI est plein d'allégresse, de couleur, de mouvement, de vie. Dans le psaume XVII, le royaume messianique apparaît victorieux, triomphant, entouré de sérénité, de grandeur et de sainteté. Le ton de la description est solennel et soutenu, avec beaucoup d'énergie et de force.

Les éditeurs anglais [1] expriment l'opinion que les *Psaumes de Salomon* se rapprochent particulièrement des cantiques du Nouveau Testament, par exemple de ceux que l'on trouve dans l'Évangile de saint Luc, I, 46-55 (*Magnificat*), 67-79 (*Benedictus*); II, 10-14 (paroles de l'ange aux bergers), 29-32 (*Nunc dimittis*). Leur jugement nous paraît fondé et juste. Nous y ajouterons toutefois une remarque importante. *Les Psaumes de Salomon* manquent d'originalité dans le fond et dans la forme parce qu'ils sont des imitations pour le fond, aussi bien que pour la forme. Les cantiques du Nouveau Testament suivent bien la forme antique du psaume, le seul genre lyrique que connaisse le Juif. Mais, en même temps, ils débordent d'une vie nouvelle, parce que les âmes, dont ils s'échappent, ont bu le vin nouveau [2] et s'y sont rajeunies. Enfin, nous rapprocherions aussi les *Psaumes de Salomon* des

[1] Ryle and James, *The Psalms of Salomon*, p. LX.
[2] Matth., IX, 17.

chants de l'Apocalypse, v, 9-10; xi, 17-18; xii, 10-12; xv, 3-4; xviii, 10-20; xix, 6-8, et en faisant encore la même remarque que pour les cantiques de l'Évangile.

2. Lieu de composition.

On peut dire, sans hésiter, que les *Psaumes* de Salomon ont été composés en Judée et à Jérusalem même. C'est le seul endroit de la terre dont l'auteur se soucie, et qui paraisse lui être familier [1]. Jérusalem occupe partout la première place dans le recueil. C'est elle qui est personnifiée et qui parle dans le psaume i; elle y parle de « ses enfants [2] ». Dans le psaume ii, il n'est encore question que d'elle, de ses remparts abattus, de son sanctuaire profané, de ses habitants coupables et châtiés par les rigueurs de l'esclavage, de la ville elle-même profanée par la présence des païens [3]. Il en est encore de même au psaume viii. Jérusalem y est mise en cause, et elle est le théâtre des événements, avec les ignominies commises pas ses concitoyens, avec son sanctuaire souillé, avec le vainqueur qui y entre paisiblement et qui l'occupe militairement [4]. Dans le psaume xi, la proclamation du retour des tribus se fait à Jérusalem. L'auteur les voit, pour ainsi dire, partir de tous les confins de la terre et s'acheminer vers la Cité sainte; il contemple avec joie leur arrivée, pendant qu'il admire Jérusalem tout en fête pour les recevoir [5]. Le psaume xvii décrit les scènes de profanation et de souillure qui déshonorent Jérusalem. Quand Dieu

[1] Hilgenfeld, *Messias Judæorum*, p. xvii, croit que le lieu de composition est l'Égypte : *Sibyllæ quoque Judaïcæ notitiam usumque in his Psalmis animadvertere licet. Eo magis probatur in Ægypto, ubi Pompeius occisus est, Salomonis Psalmos compositos esse.*

[2] i, 1-3. — [3] ii, 1, 2, 3-15, 20. — [4] viii, 1-4, 9-11, 13, 19-20, 21. — [5] xi, 2, 4-7, 8.

suscite le descendant de David, c'est-à-dire le Messie, en l'élevant sur le trône, c'est à Jérusalem qu'il le fait. C'est Jérusalem, purifiée et sanctifiée, qui est la capitale du royaume messianique, le centre politique et religieux de tout l'univers soumis au Messie [1].

Quelques passages sont significatifs. Dans le psaume I, l'auteur parle en s'identifiant avec Jérusalem personnifiée : « Subitement le bruit de la guerre s'est fait entendre de moi; (Dieu) m'exaucera, parce que je suis remplie de justice; j'ai calculé dans mon cœur que j'étais remplie de justice, parce que j'étais florissante et que j'avais beaucoup d'enfants [2]. » Il s'exprime, dans le psaume II, en homme qui a été témoin de l'occupation de Jérusalem et du siège du Temple, des abominations et des profanations commises par les Juifs avant la guerre et par les païens après leur victoire. Il dit : « Je suis brisé de douleur dans mon sein et dans mes entrailles à ce spectacle [3]. » Puis, après avoir dépeint l'humiliation de Jérusalem, il ajoute : « Et j'ai vu, moi, et j'ai imploré la face du Seigneur [4]. » Il parle aussi en homme qui a vu battre et abattre le rempart de Jérusalem, qui en a encore les ruines sous les yeux, qui a vu les païens monter au Temple et pénétrer dans le sanctuaire : « Dans son orgueil, le pécheur a battu avec le bélier les murs solides, et tu ne l'en as pas empêché ! Les nations étrangères sont montées à ton autel; elles s'y sont promenées avec leurs chaussures, orgueilleusement [5]. » Les mêmes remarques s'appliquent au psaume VIII. « Mon oreille, dit-il, a entendu le tumulte et le fracas de la guerre, la voix de la trompette sonnant le meurtre et le carnage, etc. [6]. » Il décrit en témoin oculaire l'entrée du vainqueur à Jérusalem : « Les princes du pays sont allés au-devant de lui avec joie..., ils ont aplani les passages difficiles des

[1] XVII, 6-22, 23-25, 33-35. — [2] I, 2-3. — [3] II, 15. — [4] II, 24. — [5] II, 1-2. — [6] VIII, 1-2.

routes devant ses pas, ils ont ouvert les portes de Jérusalem, ils en ont décoré les murs de guirlandes, il est entré comme un père dans la maison de ses enfants, avec sécurité..., il a occupé les tours et le rempart de Jérusalem, etc [1]. » Puis, après avoir proclamé la justice des jugements de Dieu dans les châtiments envoyés aux Juifs, l'auteur ajoute : « Voici donc, ô Dieu, que tu nous as montré ton jugement accompagné de ta justice; nos yeux ont vu tes jugements, ô Dieu [2]. » Enfin, dans le psaume XVII, il se range lui-même dans une catégorie de personnes en rapportant des événements qui ont lieu à Jérusalem : « Les pécheurs se sont dressés contre nous; ils nous ont assaillis et nous ont chassés, etc [3]. »

3. Formation du recueil ; son titre ; titre des psaumes.

Lorsque nous avons recherché la date de composition des *Psaumes de Salomon*, nous avons constaté d'abord que les psaumes avaient été composés séparément, à de certains intervalles, au fur et à mesure que les événements les inspiraient à l'auteur. Puis, nous avons été conduits à cette conclusion que le recueil était factice, artificiel, qu'il ne suivait ni l'ordre logique ni l'ordre chronologique [4]. Quelqu'un a donc rassemblé les psaumes épars pour en former le recueil actuel. On atteignait ainsi un double but. On conservait tous ensemble ces documents, qui auraient péri en restant dispersés; on les mettait tous à la fois à la disposition du public, qui n'aurait pu les connaître tous, ni les employer sans cette condition préalable.

Nous ignorons absolument par qui le recueil a été formé.

[1] VIII, 18-21. — [2] VIII, 30-31. — [3] XVII, 6-17a. — [4] Voir plus haut, c. II, p. 38-45.

Nous pouvons faire plusieurs hypothèses. Par exemple, dans la vieillesse de l'auteur, et surtout après sa mort, les psaumes, laissés épars par lui, auront été réunis par une main pieuse, celle d'un enfant ou d'un parent désireux de garder cette relique d'une personne aimée. Ou bien un amateur et un ami de la littérature religieuse aura sauvé ces compositions de l'oubli et de la destruction en les recueillant. Ou bien encore, un « juste », c'est-à-dire un pharisien, aura réuni ces petits poèmes en un volume pour qu'on pût les lire et même les chanter, soit dans les maisons particulières, soit dans les « assemblées des saints [1]. » Car ces poèmes traduisaient les sentiments et les espérances du pharisien; ils lui permettaient de revivre par la pensée les événements et les situations qui les avaient inspirés à l'auteur. Il est possible que, sous la forme de recueil, ils aient même été destinés à un usage liturgique, que n'avait pas prévu leur auteur, sans doute. Dans les psaumes XVII, 31 et XVIII, 10, on trouve la mention διάψαλμα, « pause » ou interruption dans le chant du psaume; cette mention équivaut au « sélah » des Psaumes canoniques. Si elle était antique, si, par exemple, elle remontait au formateur du recueil, elle indiquerait un usage liturgique des psaumes. Il semblerait aussi d'après les titres, peu authentiques d'ailleurs, des psaumes VIII, X, XIV, XV, XVI, XVII, qu'ils aient été réellement mis en musique et chantés [2]. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, l'usage public et l'usage liturgique des Psaumes, la mention du διάψαλμα, et les titres indiquant une exécution musicale, tous ces détails sont postérieurs à l'auteur et à la composition des

[1] XVII, 18, 20.

[2] Voir la traduction, et les notes des titres. Psaume X : εἰς νῖκος, « pour la victoire » ou « au chef des chantres »; ps. X : « hymne de Salomon »; de même ps. XIV, ps. XV : « psaume de Salomon avec chant »; ps. XVI : « hymne de Salomon »; ps. XVII : « psaume de Salomon avec chant. »

psaumes; ils remontent tout au plus au formateur du recueil.

Ce dernier a certainement contribué à accomplir les desseins de l'auteur. Si les psaumes étaient restés disséminés à sa mort, ils auraient été oubliés et ils auraient disparu. Réunis en un volume, lus, et même chantés, ils ont servi de véhicule pour propager les idées et les espérances qui lui étaient chères.

Le recueil a été formé postérieurement à la composition du psaume le plus récent, c'est-à-dire du psaume II, puisque nous laissons de côté le psaume XVIII [1]. Par suite, il a été formé sûrement après 48-47. D'un autre côté, le recueil existait déjà quand les psaumes ont été traduits en grec. On verra, au chapitre suivant, que la version grecque a dû être exécutée, au plus tard dans la première moitié du Ier siècle de notre ère, et, très probablement à la fin du Ier siècle avant notre ère. Dès lors, la formation du recueil a dû suivre de très près la composition du psaume le plus récent, et on peut la placer vers 45-40 avant Jésus-Christ. D'ailleurs, si l'on avait tardé plusieurs années à recueillir les psaumes, la tâche serait devenue difficile ou même impossible.

On lit en tête du recueil le titre de « Psaumes de Salomon » dans les manuscrits *L* et *H*; la même mention figure à la fin du recueil dans les manuscrits *R*, *L*, *H*, *V*, *P*.

On a fait plusieurs hypothèses sur le nom de « Salomon ». Un anonyme [2] a supposé que le pharisien inconnu, auteur des *Psaumes*, portait le nom de Salomon. Whiston [3] les attribuait à un certain Salomon mentionné dans *IV Esdras*, X, 46, personnage d'ailleurs inconnu, et qui

[1] Voir plus haut, c. II, p. 43-45.

[2] Voir plus loin : *Histoire du livre dans les temps modernes*, à l'année 1712.

[3] *Authentic Records*, vol. I, Londres, 1727

aurait vécu en Perse, au temps de la captivité, sous Artaxerxès Memnon. Enfin, on a cru que les *Psaumes* étaient du roi Salomon; La Cerda était très sensiblement de cet avis. L'opinion la plus probable de beaucoup, et celle que tout le monde admet aujourd'hui, c'est que le nom de « Salomon » désigne bien le roi fils de David, et que le recueil lui a été ainsi attribué. Dès lors, nous avons affaire à un pseudonyme, comme pour la Sagesse de Salomon, le *Livre d'Hénoch* [1], etc. Celui qui a inscrit le nom du fils de David en tête du recueil a voulu faire passer les psaumes pour une œuvre du prince de la sagesse et leur donner un rang et une autorité qu'ils n'auraient pu acquérir par eux-mêmes.

Quel est l'auteur de cette attribution ? Ce n'est pas le psalmiste. Le recueil des psaumes est factice, sans aucun ordre, et a été fait par un autre que par lui. Il n'a donc pu mettre le nom de Salomon en tête d'un recueil qui n'existait pas encore. D'ailleurs, nous ne saisissons nulle part, dans les psaumes, une tentative quelconque de l'auteur pour se faire passer pour le roi Salomon, ou pour imiter les livres de l'Ancien Testament qui portent son nom. Comment l'aurait-il pu, en rapportant dans ses *Psaumes* des événements contemporains qui avaient pour auteurs Pompée et les Romains ? L'auteur a laissé ses poèmes comme il les avait composés, séparés les uns des autres; il n'a pas pris un pseudonyme, il n'a pas commis un faux littéraire, et son œuvre n'est pas un livre pseudépigraphe, au sens strict et ordinaire du mot.

Nous ne croyons pas non plus que ce soit le formateur du recueil qui l'ait mis sous le nom de Salomon. Ce formateur était un Juif de Jérusalem, comme l'auteur; il vivait en même temps que lui et peu après lui; il recueillait, aussitôt après la mort de l'auteur ou dans sa vieillesse,

[1] Cf. François Martin, *Le livre d'Hénoch*, p. CV-CVI.

des psaumes qui venaient d'être composé, qui faisaient allusion à des événements récents connus de tout le monde, qui avaient été lus par les amis ou les parents de l'auteur. Dans ces conditions, il aurait été absurde, de sa part, de jeter ces psaumes dans le public sous le nom de Salomon.

Les mêmes raisons nous empêchent d'attribuer l'inscription du nom de Salomon au premier traducteur grec. Car la traduction, comme on le verra au chapitre suivant, a dû suivre d'assez près la formation du recueil. De plus, si le formateur du recueil ou le premier traducteur avait inscrit *en tête* des *Psaumes* le nom de Salomon, le titre aurait dû passer de là dans la plupart des manuscrits et même dans tous (sauf accident). On a vu plus haut qu'il n'en était rien. C'est à la fin du recueil seulement que la plupart des manuscrits portent le nom de Salomon; mais cette suscription peut n'être qu'un renseignement ajouté par le copiste à la fin de son travail, renseignement qui ne provenait pas de l'original hébreu ni même du traducteur grec.

Nous pensons que le titre de « Psaumes de Salomon » a été ajouté par un copiste ou un correcteur, et d'assez bonne heure, c'est-à-dire antérieurement au ve siècle, auquel on rapporte le *Codex Alexandrinus*. Il est intéressant de rechercher les motifs qui l'ont conduit à le faire, quoique nous ne puissions donner à ce sujet que des hypothèses. Ces hypothèses sont au nombre de quatre.

Dans le psaume XVII, 23, le Messie est appelé « le Fils de David »; la description de son futur Royaume rappelle la sagesse, la grandeur et la splendeur uniques du règne de Salomon, fils de David. Le nom de Salomon a donc pu être inscrit en tête du psaume XVII, qui est le plus important de tous, et qui est comme la clef des autres, puis, avoir été étendu à tout le recueil.

Voici la seconde hypothèse. Le canon de l'Ancien Testament contenait un psautier, avec le titre de *Psaumes de*

David. Nos psaumes, recueillis en un volume, formaient un second psautier, avec des chants imités du premier. On aura été tenté de lui donner un nom analogue à celui du premier, du psautier canonique. Dès lors, pourquoi ne pas attribuer le second psautier au fils de l'auteur du premier? D'ailleurs, toute la science et la sagesse anciennes dérivaient de Salomon, dans l'opinion des Juifs; ce roi avait pour ainsi dire épuisé les connaissances humaines; il avait traité de tous les sujets dans ses écrits, il avait composé de très nombreux chants [1]. Ces circonstances favorisaient l'attribution de nos psaumes, pleins d'une piété et d'une sagesse profondes, à Salomon, comme à la source inépuisable de toute sagesse humaine.

Une troisième hypothèse mérite une considération particulière. Il semble bien que la traduction grecque des *Psaumes* ait trouvé place de bonne heure dans les manuscrits de la Bible; car les *Psaumes de Salomon* figurent au catalogue des livres que contenait le *Codex Alexandrinus* [2]. D'un autre côté, dans les manuscrits qui contiennent les *Psaumes*, ces derniers se trouvent à la suite des livres deutéro-canoniques, avant ou après l'Ecclésiastique [3]. Par exemple, on a pour *V* : les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse de Salomon, les *Psaumes de Salomon*, l'Ecclésiastique. Il en est de même pour *H* (ou *K*), *M*, *P*, *R*, *V*. Dans le manuscrit *I*, les *Psaumes* suivent l'Ecclésiastique. Il y avait donc dans les manuscrits, en règle générale, tout un groupe de livres attribués à Salomon, le prince de la sagesse : Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des Cantiques et Sagesse. Dès lors, ne serait-on pas venu insensiblement à attribuer aussi à Salomon les *Psaumes*, qui restaient seuls sans nom d'au-

[1] I Rois, IV, 29-34.
[2] Voir plus loin, c. VI : *Histoire du livre dans l'antiquité.*
[3] Voir le chapitre suivant : *Description des manuscrits.*

teur et qui se trouvaient suivre les livres inscrits sous le nom de Salomon? Il est probable qu'un copiste, séduit par le voisinage des livres qui portaient le nom du roi Salomon, aura complété avec ce dernier nom l'inscription anonyme « Psaumes », placée déjà en tête du recueil, et l'on aura eu ainsi les « Psaumes de Salomon ».

Voici enfin la quatrième hypothèse. On verra tout à l'heure que chaque psaume est précédé d'un titre, sauf le psaume 1er, et que ce titre contient toujours le nom de Salomon, qui est donné comme l'auteur du psaume. Il semble bien que ces titres particuliers, qui précèdent chaque psaume, soient antérieurs au titre général du début : « Psaumes de Salomon. » Car, si un copiste avait trouvé déjà en tête du recueil le titre général de « Psaumes de Salomon », il n'aurait pas senti le besoin de le répéter avant chaque psaume. Si, au contraire, chaque psaume avait un titre spécial comprenant le nom de Salomon, un copiste aura dû avoir l'idée de mettre en tête de tout le recueil le titre général de « Psaumes de Salomon » [1].

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, un patronage aussi illustre ne pouvait que contribuer à leur conservation.

On a donné aussi récemment au recueil le titre de « Psaumes des Pharisiens » [2]. Ce titre est purement artificiel. Il vient de ce que l'auteur se range nettement parmi les pharisiens, dont il soutient et défend les doctrines contre le parti des sadducéens.

On trouve une indication particulière en tête de

[1] On pourrait renverser le raisonnement, et dire que le titre général a inspiré à un copiste de mettre le nom de Salomon dans les titres particuliers, toujours à l'imitation des Psaumes de David. Dans cette hypothèse, le psaume 1er manquerait d'un titre particulier, à l'imitation du psaume 1er de David, et aussi parce que le titre général précédait immédiatement. Mais voir plus loin ce qui va être dit des titres particuliers des psaumes.

[2] Ainsi B. Pick, Ryle et James, dans leurs éditions.

chaque psaume, sauf le premier. Ainsi Ps. II : « Psaume de Salomon : sur Jérusalem »; Ps. III : « Psaume de Salomon : sur les justes »; Ps. IV : « Apostrophe (mais *H*, *P*, *V* : psaume) de Salomon aux flatteurs »; Ps. V : « Psaume de Salomon »; Ps. VI : « Sentiment d'espérance; de Salomon »; Ps. VII : « De Salomon : la conversion »; Ps. VIII : « De Salomon : pour la victoire »; Ps. IX : « De Salomon : avertissement »; Ps. X : « Une des hymnes de Salomon » : Ps. XI : « De Salomon : l'attente »; Ps. XII : « De Salomon : la langue des impies »; Ps. XIII : « (Psaume) de Salomon; consolation des justes »; Ps. XIV : « Hymne de Salomon » ; Ps. XV : « Psaume de Salomon avec chant »; Ps. XVI : « Hymne de Salomon : secours pour les justes »; Ps. XVII : « Psaume de Salomon, avec chant : le Roi »; Ps. XVIII : « Psaume de Salomon : encore le Christ du Seigneur. »

Ces titres, placés au début de chaque psaume, indiquent qui est l'auteur du psaume et quel en est le sujet. Ils ne peuvent provenir ni de l'auteur des psaumes, ni du formateur du recueil, ni même du traducteur grec. En effet, le premier psaume en est dépourvu; les titres manquent tous dans le manuscrit *M*; ni l'auteur des poèmes, ni le formateur du recueil, ni le traducteur n'ont pu se flatter de faire passer ces compositions aux yeux du public pour l'œuvre de Salomon; nous avons indiqué plus haut pour quels motifs. Il reste donc de les attribuer à un copiste ou à un correcteur quelconque, qui les aura ajoutés en tête des *Psaumes*.

Ces titres particuliers sont antérieurs, à notre avis, au *Codex Alexandrinus*, qui est du ve siècle. Ils mentionnent Salomon comme l'auteur des *Psaumes*, et dans la table du *Codex Alexandrinus*, les *Psaumes* figurent sous le nom de Salomon. Cette attribution des *Psaumes* au grand roi était donc déjà acceptée et courante. Mais ces titres particuliers peuvent remonter beaucoup plus haut. Tant que les allu-

sions politiques des *Psaumes* historiques ont été comprises des lecteurs, il était impossible, croyons-nous, d'attribuer les *Psaumes* à Salomon; il en a été ainsi au premier siècle avant notre ère, et même au premier siècle de notre ère, au moins dans sa première moitié. Puis on a oublié les événements de l'histoire, et les *Psaumes* historiques ont perdu leur signification. Il devenait dès lors possible et facile de leur assigner une antiquité reculée et d'inscrire en tête le nom de Salomon. Nous pensons que cette attribution est postérieure à la guerre de Titus, à la ruine de Jérusalem et à la dispersion des Juifs, c'est-à-dire aux événements qui ont rompu définitivement la chaîne de l'histoire et de la tradition juives. Par suite, cette attribution peut avoir eu lieu facilement dès le IIe siècle de notre ère. Le même raisonnement et les mêmes raisons valent pour le titre général du recueil « Psaumes de Salomon », qui est antérieur au Ve siècle et qui peut remonter également jusqu'au IIe.

Nous rechercherons maintenant si les titres particuliers des *Psaumes* proviennent de la main d'un Grec ou de la main d'un Juif; par suite, s'ils ont été ajoutés pour la première fois sur un exemplaire grec ou sur un exemplaire hébreu.

La rédaction des titres particuliers est extrêmement hébraïsante, et elle imite celle des titres particuliers qui figurent en tête des Psaumes de David; ainsi ψαλμὸς τῷ Σαλωμών, où le datif rend très littéralement la préposition hébraïque *le*, « à », qui équivaut à notre génitif : « psaume de Salomon »; de même : τῷ Σαλωμών, « (psaume) de Salomon »; ainsi ps. X : ἐν ὕμνοις τῷ Σαλωμών, « parmi les hymnes de Salomon », c'est-à-dire : « une des hymnes de Salomon. »

Si ces titres particuliers ont été rédigés primitivement en grec, ils ont dû l'être par un Juif hellénisant qui imitait les intitulés des Psaumes de David; ou bien ils l'ont

été par un Grec de naissance, sachant l'hébreu, toujours par imitation des Psaumes de David.

Mais il est fort possible que l'addition des titres ait eu lieu dans un exemplaire hébreu, et qu'un correcteur grec l'ait fait ensuite passer de là dans son exemplaire grec. A notre avis, il en a été ainsi. La rédaction des titres est trop servilement hébraïsante pour ne pas correspondre à un texte hébreu. Puis, il y est question d'« hymnes [1] » et de « chant » des psaumes [2], avec la « pause » (ou *sélâh*), διάψαλμα [3]; or, les psaumes ont commencé par être chantés en hébreu, dans certains milieux juifs; et c'est le texte hébreu qui a été mis en musique. Enfin, le psaume VIII est intitulé : τῷ Σαλωμών, εἰς νῖκος, « (psaume) de Salomon, pour la victoire »; il est évident que cette expression « pour la victoire » ne correspond pas au contenu du psaume, qui expose la prise de Jérusalem par Pompée, et qu'elle est une mauvaise interprétation d'un mot hébreu [4]. Ces raisons nous semblent suffisantes pour accepter une rédaction des titres en hébreu, dans un exemplaire hébreu des psaumes. Ainsi s'expliqueraient assez facilement, non seulement l'aspect très hébraïsant des titres, mais encore la différence ou l'identité de rédaction que l'on remarque d'un psaume à l'autre, la mention du chant et de la pause, et aussi l'absence de tout titre particulier dans les manuscrits exempts de cette correction et représentés aujourd'hui par le *cod. M* [5] et le syriaque.

[1] Ps. X, XIV, XVI.

[2] Ps. XV, XVII.

[3] Ps. XVII et XVIII.

[4] Voir la traduction et la note.

[5] Nous croyons, au contraire, que le titre général ψαλμοὶ Σολομῶντος ne provient pas d'un exemplaire hébreu et qu'il a été ajouté par un copiste grec. Il n'apparaît que dans *L* et *H*, et le nom est décliné dans sa forme spéciale Σολομών, Σολομῶντος, tandis que les titres particuliers ont Σαλωμών, indéclinable, et plus hébraïsant. C'est une autre raison pour que le titre général soit postérieur aux titres particuliers.

Si ces idées sont vraies, elles conduisent à une autre conclusion intéressante. C'est que le recueil des psaumes en hébreu se serait conservé encore assez longtemps chez les Juifs qui l'employaient pour le culte, au moins pour le culte privé; il aurait pu exister encore au IIe siècle de notre ère, au sein de certaines communautés juives [1].

[1] Nous pensons que les titres ont été ajoutés aux Psaumes, soit en hébreu, soit en grec, en Orient, par exemple en Égypte, peut-être en Palestine ou en Syrie.

CHAPITRE V

Histoire du livre : Original. — Versions. — Manuscrits.

1. L'original hébreu

La langue originale des *Psaumes de Salomon* semble bien avoir été l'hébreu, et l'hébreu plutôt que l'araméen. Dès lors, le texte grec actuel n'est qu'une version. On peut apporter des raisons assez nombreuses en faveur d'un original hébreu.

L'auteur est un pharisien, pieux et strict dans ses croyances, et le livre a été composé à Jérusalem [1]. Le vrai pharisien mettait sa coquetterie à maintenir jalousement la langue nationale, avec tous les autres privilèges de la patrie; il évitait tout ce qui pouvait rappeler l'étranger. Écrire un livre tel que les *Psaumes de Salomon* en grec, dans l'idiome des païens et des ennemis d'Égypte et de Syrie, c'eût été, de la part d'un pharisien de Jérusalem, comme une compromission avec l'ennemi et le païen, comme une trahison.

De plus, l'auteur apparaît très versé dans les Écritures; il connaît parfaitement les prophètes, par exemple Isaïe et Ézéchiel [2]. On peut le tenir, avec beaucoup de probabilité, pour un prêtre pharisien [3], ou au moins pour un docteur de la Loi. Un homme de ce rang et de cette science, écrivant un livre de piété, doit s'être servi de

[1] Voir plus haut, c. IV, 1 et 2 ; voir Psaume Ier, traduction et notes.
[2] Voir plus haut, c. IV, 1.
[3] *Ibid.*

l'hébreu, de la langue du prêtre et du docteur de la Loi. D'ailleurs, l'hébreu était la langue du Temple, du culte, de la prière, des Écritures, de toute la religion en un mot, tandis que l'araméen était la langue vulgaire et courante. Or, les *Psaumes de Salomon* ont été écrits probablement pour être lus, ou même chantés, dans les « assemblées des saints » et à la maison; ils servaient au culte particulier et au culte domestique; l'hébreu était donc la langue qui leur convenait. En outre, ces psaumes sont remplis de réminiscences et d'imitations des Psaumes canoniques de David; on ne voit pas comment ces réminiscences et ces imitations se seraient produites aussi nombreuses, aussi littérales, sans l'identité de la langue.

Enfin, au premier siècle avant notre ère, le grec était sans doute compris d'un certain nombre de Juifs en Judée et à Jérusalem. Cependant, cette langue n'y était pas assez répandue pour que l'auteur l'ait employée. Il avait le dessein bien arrêté de chanter, dans ses poèmes, les opinions, les sentiments, les craintes et les espérances de ses compatriotes; il venait au secours des âmes pieuses qui appartenaient au même parti que lui ; il traduisait dans ses psaumes leurs émotions et leurs idées [1]. La langue grecque, peu répandue et regardée avec défiance, aurait nui à son dessein ; elle aurait empêché la diffusion et la lecture de ses poèmes.

Des raisons d'un autre ordre, que nous allons exposer plus longuement, militent en faveur d'un original hébreu; ce sont celles qui indiquent une version faite sur l'hébreu. Quand un Juif hellénisant emploie le grec, sa langue présente toujours des hébraïsmes et une couleur hébraïsante, quoi qu'il fasse. Aussi est-il parfois difficile de discerner si une œuvre, écrite en grec hébraïsant, a été com-

[1] Voir plus haut, c. IV, 1.

posée immédiatement en grec ou si elle n'est qu'une version grecque faite sur un original hébreu. Cependant, pour les *Psaumes de Salomon*, il y a des arguments sérieux en faveur d'une version grecque. De plus, un Juif hellénisant connaissait nécessairement la version des Septante; par suite, il faut s'attendre à des ressemblances profondes et nombreuses entre la version des *Psaumes de Salomon* et celle des Septante.

La couleur générale hébraïsante apparaît du premier coup aux yeux de toute personne qui connaît le grec, l'hébreu et les Septante. Par exemple, dans le psaume 1er, les expressions : ἐν τῷ θλίβεσθαί με εἰς τέλος, ἐν τῷ ἐπίθεσθαι ἁμαρτωλούς, ἠκούσθη ἐνώπιόν μου, ἐλογισάμην ἐν καρδίᾳ μου, ἐν τῷ εὐθηνῆσαί με, καὶ πολλὴν γενέσθαι ἐν τέκνοις, ἕως ἐσχάτου τῆς γῆς, οὐ μὴ πέσωσιν, ἐξύβρισαν ἐν τοῖς ἀγαθοῖς, οὐκ ἤνεγκαν, αἱ ἁμαρτίαι ἐν ἀποκρύφοις, αἱ ἀνομίαι αὐτῶν ὑπέρ, ἐδεδήλωσαν ἐν βεβηλώσει, toutes ces expressions, grammaticalement correctes, offrent une couleur hébraïsante. Les expressions ἠκούσθη ἐνώπιόν μου et ἐδεδήλωσαν ἐν βεβηλώσει sont même des hébraïsmes traduits littéralement. Tous les *Psaumes*, sans exception, présentent cette couleur générale hébraïsante, et toujours aussi foncée.

On a supposé non sans vraisemblance, pour un assez grand nombre de passages difficiles, que le traducteur grec avait mal interprété l'original hébreu, ou qu'il l'avait mal lu, soit en le ponctuant fautivement, soit en confondant les consonnes, soit en restituant arbitrairement un texte hébreu à demi effacé.

Pour le détail, nous ne pouvons que renvoyer ici aux auteurs de ces restitutions plus ou moins ingénieuses : Perles, Kittel, Geiger, Frankenberg, Ryle et James, Wellhausen, Gebhardt [1]. Nous en citerons quelques-unes dans les notes qui accompagnent notre traduc-

[1] Voir plus loin, c. VIII : *Bibliographie*.

tion, par exemple : II, 30 ; III, 2 ; V, 15 ; VIII, titre; VIII, 3, 6, 11, 17; IX, 13; XII, 2-3; XIV, 4; XV, titre; XVI, 4, 8; XVII, 14, 17, 32, 35, 37, 38, 47, etc.

Une autre marque distinctive d'une traduction faite sur l'hébreu, c'est que les propositions se suivent, simplement coordonnées, quand on attendrait la subordination des propositions secondaires à la proposition principale. Cette caractéristique se présente très souvent dans les *Psaumes de Salomon*, soit que les propositions se succèdent par asyndète, soit qu'elles soient simplement et faiblement reliées entre elles par καί. Ainsi tout le psaume Ier; puis, II, 19, ὁ θεὸς κριτὴς δίκαιος, καὶ οὐ θαυμάσει πρόσωπον , où le sens est : comme Dieu est un juge juste, il ne fait pas acception de personne; II, 24, καὶ ἐγὼ εἶδον καὶ ἐδεήθην, au lieu de : ὃ ἰδὼν ἐγὼ ἐδεήθην ; II, 26, 28, 30, 32-33; IV, 1, ἵνα τί σύ, βέβηλε, κάθησαι ἐν συνεδρίῳ ὁσίῳ, καὶ ἡ καρδία σου μακρὰν ἀφέστηκεν ἀπὸ τοῦ κυρίου, « pourquoi, profane, sièges-tu au tribunal sacré, tandis que ton cœur est bien éloigné du Seigneur ? » et de même IV, 3, καὶ αὐτὸς ἔνοχος, « tandis qu'il est lui-même coupable... ; » IV, 7-9, 11, 22-25; VI, 1-2, qu'il faut comprendre : « Bienheureux l'homme dont le cœur est prêt à invoquer le nom du Seigneur, *parce qu'il* sera sauvé, etc. ; » VI, 6-8; VII, 6-7 : « par suite, les païens ne prévaudront pas contre nous, *parce que* tu es notre défenseur, et dès lors *quand* nous t'invoquerons, tu nous exauceras ; » VIII, 7-9, 35-40; X, 3, dont le sens est : « car il dirigera les voies des justes, sans les égarer par la punition ; » XV, 6, où l'on aurait attendu οὐδὲ φλὸξ πυρὸς κτλ.

De là les conséquences suivantes, qui confirment l'hypothèse d'un original hébreu :

La conjonction καί est seule fréquemment employée, parce qu'elle correspond au *waw* de l'hébreu, et avec des sens assez différents, comme : *et*, IV, 3; *donc*, II, 12, 28, 36; V, 14; *tandis que*, II, 33; IV, 1, 3; *or*, II, 24, 26, 30;

XVII, 2; *mais*, III, 5; VIII, 3; XVII, 6, 8; *d'un autre côté*, III, 10; IV, 9, 11, 13.

En dehors de καί, on ne trouve que :

ἀλλά, II, 27; V, 9, 14 (ἀλλ'ἤ). — ἄρα, VIII, 3. — δέ, III, 16; V, 16; XIII, 10, 11; XIV, 6; XV, 15; XVI, 12; XVII, 3. — οὐδέ, μηδέ, XVI, 6; XVII, 37. — γάρ, V, 10; VII, 4; IX, 5, 10; X, 2, 3, 5; XIII, 9; XV, 3, 10, 13; XVII, 30, 37, 39. — διὰ τοῦτο, VIII,15; XIV, 6. — ἰδοὺ δή, VIII, 30.

De même, les conjonctions de subordination sont rares. On trouve pour les : Propositions causales, ἐνθ' ὧν, II, 3, 15, 39; ὅτι, II, 7, 16, 17, 25, 32, 35, 36, 40; III, 2, etc. — Propositions conditionnelles, ἐάν, II, 26; V, 5, 9, 10, 12, 15, 19; VII, 4; XVI, 11, 13; εἰ μή, XV, 3, 4; XVIII, 14. — Propositions temporelles, ἕως, II, 30; IV, 13; ὅταν, III, 14; XV, 7, 14. — Propositions finales, ἵνα, II, 18; V, 8; VII, 1 (ἵνα μή); VIII, 36; IX, 3, 16; XI, 7; XIII, 7; μή ποτε, XIII, 4. — Propositions comparatives, καθά, II, 14; VIII, 25; XVII, 16; ὡς, IV, 3, 5; XV, 9; XVII, 33; ὥσπερ, XII, 2. — Propositions interrogatives indirectes, ὅθεν, III, 6.

On trouve encore, dans les *Psaumes de Salomon*, une série d'expressions et de constructions hébraïsantes. Peu nombreuses ou séparées, elles dénoteraient seulement un auteur juif; mais réunies en grand nombre dans un livre aussi court, elles trahissent un original hébreu. Voici ces expressions et constructions :

Substantifs et adjectifs. — Certains substantifs paraissent être des équivalents de convention pour certains mots hébreux, comme : II, 32, τὸ ὕστερον, *'aḥarît*; II, 14; IV, 1, βέβηλος, *ḥânêf*; IV, 27, σκάνδαλον, *mikšôl*; IX, 6, αἱ δικαιοσύναι, *ṣedâqôt*; XII, 7; XVII, 23, παῖς, *'ébéd*; VII, 4; XIII, 2, XV, 8, θάνατος, *débér*; XVI, 1, καταφορά, *tardêmâh*; XVII, 37, ἀναβάτης, *rakkâb*; XVI, 11, ὀλιγοψυχία, *qeṣar rouaḥ*; II, 37, οἱ φοβούμενοι τὸν Κύριον, *yerê' 'élohîm*; II, 40, οἱ ὅσιοι; VIII, 28, οἱ ὅσιοι τοῦ θεοῦ, *ḥasîdê yehôvâh*; XV, 7,

ὑπόστασις, *ḥéléd*. — Le substantif est qualifié par un second substantif, au lieu de l'être par un adjectif ; par exemple : II, 20, θρόνου δόξης ; II, 21, ἐνδύματος εὐπρεπείας ; II, 22, μίτραν δόξης; II, 35, ἀπωλία αἰῶνος; IV, 5, συνταγὴ κακίας; IV, 15, λόγοι ἀναπτερώσεως; V, 18, συμμετρία αὐταρκίας ; VII, 2, κληρονομία ἁγιάσματός σου ; VIII, 4, πόλις ἁγιάσματος; VIII, 15, πνεῦμα πλανήσεως ; XI, 7, ξύλον εὐωδίας ; XI, 8, τὰ ἱμάτια τῆς δόξης ; XIII, 8, υἱὸς ἀγαπήσεως; XIV, 2, τὰ ξύλα τῆς ζωῆς ; XIV, 4, μικρότης σαπρίας; etc.— On trouve deux substantifs, dont le premier devrait être un adjectif qualifiant le second ; ainsi, II, 16, ἐν εὐθύτητι καρδίας, « dans la droiture du cœur, » au lieu de : avec un cœur droit ; II, 27, ἐν ἐπιθυμίᾳ ψύχῆς, « dans la passion de l'âme ; » VI, 7, ἐπ' εὐσταθίᾳ καρδίας ; cf. XI, 7, ἐν ἐπισκόπῃ δόξης; XV, 5, ἐν εὐφροσύνῃ καρδίας; etc. — Certains génitifs de substantifs ont la couleur hébraïque : XVII, 8, ἐν ὑπερηφανίᾳ ἀλλάγματος; XV, 5, καρπὸν χειλέων, ὄργανον γλώσσης, ἀπαρχὴ χειλέων; XV, 6, φλὸξ πυρός; XVI, 2, πύλαι ᾅδου ; XVII, 17, οἱ υἱοὶ τῆς διαθήκης; IV, 18, ἔργον χειρῶν ; VI, 3, ἔργα χειρῶν αὐτοῦ ; X, 5, ἐν νόμῳ διαθήκης αἰωνίου ; XII, 5, πῦρ φλογός ; XIV, 1, δικαιοσύνη προσταγμάτων ; XIV, 3, τὰς ἡμέρας τοῦ οὐρανοῦ; XVI, 14, χεὶρ σαπρίας; XVIII, 12, καιροὺς ὡρῶν. — D'autres génitifs paraissent avoir été ajoutés pour expliquer le substantif hébreu, qui était seul sans doute, comme : III, 11, ὠδῖνας μητρός ; IV, 20, μονίᾳ ἀτεκνίας; V, 18, συμμετρία αὐταρκείας; VI, 4; XVI, 1, καταφορὰ ὕπνου; XVI, 4, κέντρον ἵππου ; XVII, 9, ἀλλότριον γένους ἡμῶν. — Quelques noms semblent être une deuxième traduction ajoutée à la première en l'expliquant (comme dans les Septante) ; ainsi : IV, 11, ἐν ποικιλίᾳ ἁμαρτιῶν ἐν ἀκρασίαις; IX, 12, ἐν ἐξομολογήσει ἐν ἐξαγορίαις; XI, 1, ἐν σάλπιγγι σημασίας ἁγίων; XVI, 8, ἁμαρτίας ἀνωφέλους (?); XVII, 17, ἐθνῶν συμμίκτων; XVII, 48, χρυσίον τὸ πρῶτον τίμιον; XVIII, 4, πρωτότοκον μονογενῆ ; XVIII,

5, ἀπὸ ἀμαθίας ἐν ἀγνοίᾳ.— Le nom au datif sert de complément circonstanciel, sans préposition, et dans le sens imprécis de « avec, par », comme IV, 6, τάχυς εἰσόδῳ ... ἱλαρότητι; IV, 25, παραλογισμῷ ὑπεκρίνοντο; XI, 4, ἔρχονται τῇ εὐφροσύνῃ τοῦ θεοῦ; XVI, 3, ἀντελάβετό μου τῷ ἐλέει αὐτοῦ; XVI, 12, εὐδοκίᾳ μετὰ ἱλαρότητος στήρισον; XVII, 38, δυνατὸς ἐλπίδι θεοῦ.

L'article est très fréquemment omis devant le substantif, comme en hébreu et dans les LXX; ainsi, I, 1, 3; II, 1, 2, 6, 7, 14, 20, 24, 28, 30, 31, 35, 38, 39; III, 7, 8, 9, 11, 16; VIII, 5, 19, 23; IX, 15, 16; XVII, 13, 21; etc. On a, II, 33, ἐν ἰσχύι αὐτοῦ τῇ μεγάλῃ, comme en hébreu *be'ouzzô haggâdôl*; XVIII, 7, γενεᾷ τῇ ἐρχομένῃ, *dôr habbâ'*.

On trouve au moins un exemple de nominatif absolu ou *pendens* avec l'article, placé en tête de la proposition comme en hébreu, XIV, 2 : ὁ παράδεισος τοῦ κυρίου, τὰ ξύλα τῆς ζωῆς ὅσιοι αὐτοῦ, « pour le paradis du Seigneur, les arbres de la vie, ce sont ses saints. »

Comparatifs et superlatifs. — Les comparatifs et les superlatifs proprement dits sont rares. Souvent on emploie des prépositions pour rendre l'idée de comparaison. Ainsi, V, 6, τοῦ πλεονάσαι παρὰ τὸ κρίμα σου, « pour en posséder plus que la part fixée par ta décision ; » IX, 17, ἠρετίσω τὸ σπέρμα Ἀβραὰμ παρὰ πάντα τὰ ἔθνη, « de préférence à toutes les nations ; » — I, 8, αἱ ἀνομίαι αὐτῶν ὑπὲρ τὰ πρὸ αὐτῶν ἔθνη, « leurs iniquités ont surpassé celles des nations antérieures; » IV, 2, περισσὸς ἐν σημειώσει ὑπὲρ πάντας, « plus démonstratif que tous les autres ; » VIII, 14, ἣν οὐκ ἐποίησαν ὑπὲρ τὰ ἔθνη, « plus que les païens; » XVII, 48, πεπυρωμένα ὑπὲρ χρυσίον, « plus purifiées que l'or ; » — II, 7, κατὰ τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν ἐποίησεν αὐτοῖς, « il leur a fait suivant leurs péchés, » c'est-à-dire : il leur a infligé une punition égale à leurs péchés; II, 14, 17, 38; VIII, 25, ἐποίησαν κατὰ τὰς ἀκαθαρσίας αὐτῶν καθὼς οἱ πατέρες αὐτῶν, « ils ont fait, quant à la mesure de leurs

impuretés, dans la même mesure et de la même manière que leurs pères,» c'est-à-dire : ils ont égalé leurs pères dans leurs impuretés; XVII, 2, κατὰ τὸν χρόνον αὐτοῦ καὶ ἡ ἐλπὶς αὐτοῦ ἐπ' αὐτόν, « son espérance est égale à la durée de son existence; » XVII, 10. — XIV, 4, καὶ οὐχ οὕτως οἱ ἁμαρτωλοί, et cf. XIII, 6, οὐχ ὁμοία ἡ παιδεία; XVII, 16, καὶ πάντα ὅσα ἐποίησεν ἐν Ἰερουσαλὴμ καθὼς καὶ τὰ ἔθνη, « et tout ce qu'il a fait à Jérusalem était la même chose que ce que font les païens; » — XVII, 33, ὡς καὶ τὸ ἀπ' ἀρχῆς est une construction de l'hébreu.

Dans plusieurs cas, l'adjectif au positif possède, en réalité, le sens du superlatif absolu, comme, II, 33, ὁ θεὸς μέγας κραταιὸς ἐν ἰσχύι, « Dieu est absolument grand, absolument puissant; » II, 36; VII, 4, ὅτι σὺ ἐλεήμων, « tu es plein de miséricorde;» VIII, 38; X, 6, 8; XVII, 35, βασιλεὺς δίκαιος, « roi souverainement juste; » XVII, 38, δυνατοῦ ἐλπίδι,« absolument puissant par son espérance»; XVII, 41, αὐτὸς καθαρὸς ἀπὸ ἁμαρτίας; XVII, 44; XVIII, 11. — Le sens de ce superlatif est exprimé avec σφόδρα, comme en hébreu, II, 16, τὰς πονηρὰς σφόδρα; VIII, 2, πολλοῦ σφόδρα.

On peut encore remarquer les expressions suivantes : VIII, 32, ὁ θεὸς τῆς δικαιοσύνης, « le Dieu souverainement juste; » VII, 6, οὐκ ἰσχύσει πρὸς ἡμᾶς ἔθνος, « les païens ne seront pas puissants envers nous », c'est-à-dire : les païens ne seront pas plus puissants que nous; XVII, 44, καὶ τίς δύναται πρὸς αὐτόν; « et qui est plus puissant que lui ? »

Comme comparatifs et superlatifs, nous ne voyons que II, 26, et XVII, 21, ἐλάχιστος; I, 4, et VIII, 16, ἔσχατος;IV, 3, et XVII, 48, πρῶτος;XIII, 8, et XVIII, 4, πρωτότοκος; II, 32, τὸ ὕστερον; XVIII, 11, ἐν ὑψίστοις.

Pronoms. — Leur emploi dans certaines expressions est caractéristique d'un original hébreu. Ainsi, IV, 15, ἐν πᾶσι τούτοις; IV, 24, ἐν ἅπασι τούτοις; V, 11, παντὶ ζῶντι; VI, 8,

προσευχὴν παντός; IX, 5, πᾶς ποιῶν; IV, 19, ἀπὸ παντὸς οὗ...; VI, 1, οὗ ἡ καρδία αὐτοῦ [1]; IX, 13, περὶ ἁπάντων; XII, 3, ἐκ τούτων ἁπάντων; XIII, 5, οὐδὲν ἐκ πάντων τούτων, etc. — Le pronom αὐτός paraît, dans quelques cas, remplacer simplement le verbe copule qui manque, comme en hébreu; II, 34, αὐτὸς βασιλεὺς ἐπὶ τῶν οὐρανῶν; IV, 3, καὶ αὐτὸς ἔνοχος; IX, 9, καὶ ὁ ποιῶν ἀδικίαν αὐτὸς αἴτιος; XVII, 1, σὺ αὐτὸς βασιλεύς; XVII, 35, 38; XVII, 41, καὶ αὐτὸς καθαρός; XVII, 51.

Verbes. — Le pronom sujet, quand il est indéfini, peut n'être pas exprimé; ainsi I, 5; οὐ μὴ πέσωσιν; V, 4, οὐ γὰρ λήψεται σκῦλα (sujet οὐ... τις, c'est-à-dire : « personne »); IX, 16, ἵνα μὴ ἐπιθῶνται ἡμῖν. Le sujet peut être un partitif : XVII, 21, ἀπὸ ἄρχοντος αὐτῶν καὶ λαοῦ ἐλαχίστου ἐν πάσῃ ἁμαρτίᾳ; cf. XVIII, 2. Remarquer le singulier exemple de XV, 3, τίς γὰρ ἰσχύει εἰ μὴ ἐξομολογήσασθαί σοι ἐν ἀληθείᾳ, où l'on aurait attendu εἰ μὴ ὁ ἐξομολογήσας σοι, et où le sens est, en réalité, εἰ μὴ ἐν τῷ ἐξομολογήσασθαί σοι (et comprendre de même l'infinitif du verset suivant).

Le nombre flotte souvent entre le singulier et le pluriel, et la cause doit en être cherchée dans l'hébreu; II, 13, ἔστησαν et ἔστησεν; III, 2, ψάλλετε et ψάλλε; IV, 13, où *R* lit ἠρήμωσαν, ἐσκόρπισαν; VIII, 18, ἐπευκτὴ ἡ ὁδός σου· δεῦτε εἰσέλθατε; VIII, 26, ἐμίανεν et ἐμίαναν; XVII, 13, ἠρήμωσεν ὁ ἄνομος, ἠφάνισαν, ἐξαπέστειλεν [2].

Lorsque l'action du verbe ne se rapporte pas réellement

[1] Pour XVII, 35, ἣν ἐδόξασεν αὐτὴν ὁ θεός, le verbe δοξάζειν est peut-être construit avec deux accusatifs, ἣν se rapportant à δόξαν, et αὐτὴν à Ἱερουσαλήμ.

[2] Dans le grec biblique des septantes et du Nouveau Testament, le verbe qui a pour sujet un collectif singulier est au singulier ; mais les verbes suivants, quoique ayant le même sujet, passent au pluriel. Il semble que cette règle ne soit pas rigoureusement observée dans les *Psaumes de Salomon*, à moins de corriger le texte des manuscrits; cf. encore ἀποπέσοιεν, variante de *R*, *H*, *M*, *P*, pour IV, 18.

à un temps déterminé, le temps flotte entre le présent, l'aoriste et le futur, qui se mélangent; il est facile alors de reconnaître, dans bien des cas, l'influence de l'imparfait de l'hébreu; ainsi, II, 1-12, où les aoristes des versets 1-11 sont suivis du futur γνώσεται; II, 17-19, où les aoristes des versets 17-19ᵃ sont suivis du futur θαυμάσει, quand on aurait pu avoir ἐθαύμασεν; III, 3, μνημονεύουσιν; III, 4, ὀλιγωρήσει; III, 5, ἔπεσεν καὶ ἀποβλέπει; III, 8-10, ἐπισκέπτεται, ἐξιλάσατο, ταπεινώσει, καθαρίζει; III, 11-12, προσέκοψεν, καταρᾶται, προσέθηκεν; IV, 5-15, ἁμαρτάνει, λαλεῖ, ἀπέστη, ἠρήμωσεν, ἐπλήσθη, ἐμπίπλαται; VI, 3-8, κατευθύνονται, ταραχθήσεται, ἐξανέστη, ἐδεήθη, εἰσήκουσεν, ἐπιτελεῖ; XVII, 9-12, καταβαλεῖς, ἀποδώσεις, ἐλεήσει, ἐξερεύνησεν, ἀφῆκεν. — Il faut encore remarquer le caractère hébraïsant des futurs suivants : III, 4, ὀλιγωρήσει; V, 4, λήψεται; IX, 5, κρυβήσεται; IX, 11-15; X, 3, ὀρθώσει, διαστρέψει (ou διαπρέψει); XIII, 5, 10, ἄψεται, etc.; XVI, 13; XVII, 1, καυχήσεται; XVII, 3, ἐλπιοῦμεν; XVIII, 3, ὑστερήσει. Ces futurs (et quelques autres) indiquent un état qui dure ou une action qui se répète constamment. — Dans certains cas, l'aoriste grec paraît correspondre au parfait de l'hébreu pour exprimer une action qui a commencé dans le passé et se continue dans le présent, comme : I, 2, ἐπλήσθην; I, 4-5, διεδόθη, ὑψώθησαν, etc.; V, 21, ηὐφράνθησαν; VII, 9, ἐπηγγείλω; IX, 16-18, ἠγάπησας, ᾑρετίσω, ἔθου; X, 1, ἐμνήσθη, ἐκυκλώθη; XIV, 1, ἐνετείλατο; XVIII, 12, ἐνετείλω.

L'influence d'un original hébreu se remarque encore dans l'emploi de l'optatif et du futur; par exemple IV, 9, δικαιώσαισαν présente un sens moins clair et moins logique que ne l'aurait fait δικαιώσουσι, après les optatifs ἐξάραι, ἀνακαλύψαι; IV, 26-29, ρύσεται (bis), ἐξάραι, γένοιτο; V, 15, θαυμάσειας, avec le sens de notre conditionnel, quand on aurait attendu le futur; XII, 8, ἀπόλοιντο, κληρονομήσαισαν, quand on aurait attendu le futur, comme

à III, 14-16; XIII, 9-11, et XIV, 6; XVII, 50-51, ποιήσαι, ταχύναι, ρύσεται[1].

Le verbe εἶναι, surtout à la troisième personne ἐστίν, est très souvent supprimé; ce qui est très sémitique. Ainsi, I, 8; II, 6, 14, 16, 19, 33, 34, 36, 37, 40, 41; III, 3, 4, 7, 13, 15; IV, 2, 3, 4, 11, 12, 15, 26, 28; V, 2, 6, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22; VI, 1, 9; VII, 4, 6, 8; VIII, 2, 9, 28, 29, 32, 35, 37, 38, 39, 40; IX, 2, 4, 6, 7, 9, 10, 13, 15, 16, 20; X, 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9; XII, 3, 7; XIII, 5, 6, 8, 9, 11; XIV, 1, 2, 3, 4, 5, 6; XV, 2, 4, 8, 10, 11; XVI, 2, τῷ μακρὰν (εἶναι) ἀπὸ θεοῦ, 14; XVII, 1, 2, 3, 4, 12, 15, 16, 19, 21-22, 35, 36, 38, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51; XVIII, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 13, etc. — Nous ne trouvons que de très rares exemples de εἶναι, comme : IV, 14, οὐκ ἔστιν ὁρῶν καὶ κρίνων; V, 7, σὺ ὁ θεὸς ἡμῶν εἶ; V, 13, τίς ἐστιν εἰ μὴ σύ; V, 16, οὗ ἐστιν ἡ ἐλπὶς ἐπὶ σέ; VIII, 35, σὺ παιδευτὴς ἡμῶν εἶ; XVII, 36, οὐκ ἔστιν ἀδικία. — De même pour l'imparfait, XVII, 17, 21, et le futur.

L'emploi du verbe avec un nom de même racine paraît être un hébraïsme littéral dans I, 8, ἐβεβήλωσαν ἐν βεβηλώσει; IX, 19, ἐν διαθήκῃ διέθου. L'influence d'un original hébreu a encore amené l'emploi de l'infinitif final, précédé de τοῦ, ou bien employé seul, pour exprimer le but et la conséquence, pour ajouter une épexégèse; on peut même trouver plusieurs infinitifs se suivant ainsi, coordonnés ou subordonnés.

Infinitifs avec τοῦ :

II, 9, πονηρὰ ἐποίησαν εἰς ἅπαξ, τοῦ μὴ ἀκούειν; II, 24, ἱκάνωσον τοῦ βαρύνεσθαι; II, 28, μὴ χρονίσῃς τοῦ ἀποδοῦναι αὐτοῖς εἰς κεφαλάς, τοῦ [εἰπεῖν] τὴν ὑπερηφανίαν, « ne tarde pas à faire retomber cela sur leurs têtes, de manière

[1] Mais I, 4, διελθοι doit être une faute de lecture pour διεδοθη (confusion de δ et λ, ο et θ, θ et ο, η et οι par itacisme); sinon, on aurait l'indice d'une autre traduction.

à précipiter l'orgueil, etc. [1]; » II, 37, τὸ ἔλεος Κυρίου ἐπὶ τοὺς φοβουμένους αὐτὸν μετὰ κρίματος τοῦ διαστεῖλαι ἀνὰ μέσον δικαίου καὶ ἁμαρτωλοῦ ἀποδοῦναι ἁμαρτωλοῖς... καὶ ἐλεῆσαι..., καὶ ἀποδοῦναι, « la miséricorde du Seigneur est sur ceux qui le craignent, en étant accompagnée du jugement, afin de discerner entre le juste et le pécheur, de manière à rendre aux pécheurs..., et à avoir pitié..., et à rendre...; » III, 8, ἐπισκέπτεται... τοῦ ἐξᾶραι, « il examine... de manière à enlever »; V, 6; VII, 4, 9; IX, 7; XVII, 5, 20, 23, 24, 41, 46.

Infinitifs seuls :

II, 27, οὐκ ἐν ζήλει ἐποίησαν, ἀλλ' ἐν ἐπιθυμίᾳ ψυχῆς, ἐκχέαι τὴν ὀργήν , « ce n'est pas par zèle qu'ils ont agi, mais par la passion de leur cœur, de manière à répandre leur fureur ;» II, 38-39, cité auparavant; II, 40, χρηστὸς ὁ Κύριος τοῖς ἐπικαλουμένοις αὐτὸν ἐν ὑπομονῇ ποιῆσαι κατὰ τὸ ἔλεος αὐτοῦ τοῖς ὁσίοις μετ'αὐτοῦ, παρεστάναι διὰ παντὸς ἐν ἰσχύι, « le Seigneur est bon pour ceux qui l'invoquent dans la patience de manière à traiter suivant sa miséricorde ses saints, de sorte qu'ils apparaissent toujours devant lui dans la force, » c'est-à-dire : le Seigneur est si bon pour ceux qui l'invoquent... qu'il traite suivant sa miséricorde ses saints, de sorte que ceux-ci apparaissent, etc., IV, 2; IV, 11, οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ἐπ'οἶκον... διαλῦσαι, « ses yeux fixent la maison avec l'intention de détruire... ; » IV, 13, ἐνίκησεν σκορπίσαι, « il a triomphé de manière à dissiper. » c'est-à-dire, il a réussi à dissiper; IV, 15, 25 ; V, 11, 14; VI, 1 ; X, 1; XII, 3-4; XV, 3-4, 7; XVII, 10, 26-27, 32, 33-34, 35, 41, 47, 50; XVIII, 5-6, 7, 9.

A l'imitation de l'hébreu, le participe est souvent employé avec ou sans article : II, 7, εἰς χεῖρας κατισχυόντων; II, 19, πᾶς ὁ πορευόμενος εἰσεπορεύετο; II, 30-31, ἔδειξέν

[1] Voir la traduction et la note, pour ce passage.

μοι ὁ θεὸς τὴν ὕβριν αὐτοῦ, ἐκκεκεντημένον..., ὑπὲρ ἐλαχίστου ἐξουδενωμένον, τὸ σῶμα αὐτοῦ διαφερόμενον..., καὶ οὐκ ἦν ὁ θάπτων; II, 34-35, αὐτὸς βασιλεὺς ἐπὶ τῶν οὐρανῶν, καὶ κρίνων βασιλεῖς καὶ ἀρχάς, ὁ ἀνιστῶν ἐμὲ εἰς δόξαν; II, 36; IV, 1; IV, 14, οὐκ ἔστιν ὁρῶν καὶ κρίνων; V, 1, ἐν μέσῳ ἐπιστάμενον τὰ κρίματά σου; V, 11, παντὶ ζῶντι; VI, 3, πεφυλαγμένα ἔργα χειρῶν; IX, 5, πᾶς ποιῶν ἄδικα; IX, 14-15, τοῖς ἡμαρτηκόσι et περὶ ἁμαρτάνοντας; X, 2, ὁ ἑτοιμάζων νῶτον εἰς μάστιγας καὶ καθαρισθήσεται; XI, 2, φωνὴν εὐαγγελιζομένου; XIV, 3, ἡ φυτεία αὐτῶν ἐρριζωμένη; XV, 9; XVI, 8; XVII, 13, 17, 19, 25, 45; XVIII, 2, 11.

Certaines locutions, composées du verbe et de son complément, sont purement hébraïques, comme : XI, 2, κηρύξατε φωνήν, qui traduit sans doute *té'ebîr qôl* ; II, 24, ἐδεήθην τοῦ προσώπου Κυρίου ; V, 12, ἀροῦσιν πρόσωπον αὐτῶν; VIII, 35, ἐσκληρύναμεν τράχηλον; II, 24, τοῦ βαρύνεσθαι χεῖρας, et V, 8, μὴ βαρύνῃς τὴν χειρά σου.

Les prépositions offrent très souvent toutes les marques de l'influence d'un original hébreu, par exemple :

Ἀπό, correspondant à la particule *min*, comme II, 8, ἀπέστρεψεν τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἀπὸ ἐλέους αὐτῶν; II, 39, ἐλεῆσαι δίκαιον ἀπὸ ταπεινώσεως ἁμαρτωλοῦ; IV, 9, ἐν τῷ ἐξαίρεσθαι ἁμαρτωλοὺς ἀπὸ προσώπου δικαίου, *mippenê* ; IV, 18-19, ἀποπέσοι ἀπὸ παντὸς ἔργου, ἐλλιπὴς ὁ οἶκος αὐτοῦ ἀπὸ παντός; V, 3, μὴ παρασιωπήσῃς ἀπ'ἐμοῦ; V, 5, τίς λήψεται ἀπὸ πάντων; VIII, 4, συνετρίβη ἡ ὀσφύς μου ἀπὸ ἀκοῆς; VIII, 13, ἐπατοῦσαν τὸ θυσιαστήριον Κυρίου ἀπὸ πάσης ἀκαθαρσίας; VIII, 19, ὡμάλισαν ὁδοὺς τραχείας ἀπὸ εἰσόδου αὐτοῦ; IX, 5, κρυβήσεται ἀπὸ τῆς γνώσεως; IX, 6, 16; XI, 6, οἱ βουνοὶ ἐφύγοσαν ἀπὸ εἰσόδου αὐτῶν; XII, 5, 8; XIII, 2; XV, 5, 6, 7, 9; XVI, 1, 7, 8; XVII, 13, 15, 19, 21, 25, 27; XVII, 41; αὐτὸς καθαρὸς ἀπὸ ἁμαρτίας; XVIII, 13, ἀφ' ἧς ἡμέρας ἔκτισεν αὐτοὺς ὁ θεὸς καὶ ἕως αἰῶνος, et cf. au verset précédent ἀφ' ἡμερῶν εἰς ἡμέρας, *miyyâmîm yâmîmâh*, etc. Dans tous ces exemples, ἀπό garde son sens d'éloignement. En même

temps, souvent, il s'y ajoute une seconde idée indiquée par le contexte. Par exemple, la préposition est partitive dans IV, 19; V, 5; XVII, 21. Elle prend le sens de « en sortant de » dans VIII, 13. Elle présente un sens causal dans II, 39; VIII, 5, 19; XV, 6, etc. Il en est de même de la particule hébraïque correspondante.

Εἰς correspond à la particule hébraïque *le*, toujours avec le sens d'un but que l'on atteint. Ainsi : Avec le nom du temps auquel on arrive, VII, 9, εἰς ἡμέραν, « à l'époque »; II, 38; III, 13; IV, 20, εἰς ἀνάληψιν; VII, 9, κατευθυνεῖς ἡμᾶς ἐν καιρῷ τῆς ἀντιλήψεώς σου τοῦ ἐλεῆσαι... εἰς ἡμέραν ἐν ᾗ ἐπηγγείλω αὐτοῖς; XIII, 9; XIV, 2, 3; XV, 15; XVII, 23, ἀνάστησον αὐτοῖς τὸν βασιλέα... εἰς τὸν καιρὸν ὃν ἴδες; XVII, 37; XVIII, 6, εἰς ἡμέραν ἐλέους, εἰς ἡμέραν ἐκλογῆς; XVIII, 12. — Avec le nom de la limite à laquelle on parvient, I, 1; II, 5, 38; V, 20, εἰς πλησμονήν; VIII, 15, εἰς μέθην; XVI, 2, εἰς θάνατον. — Enfin, avec le nom du but que l'on atteint, II, 13, εἰς ἐμπαιγμόν, « exposer à la dérision »; II, 35; III, 16; V, 7, 11; X, 2, 9; XI, 5; XIII, 9, 10; XIV, 1; XV, 1, 8; XVI, 5, 11, 14; XVIII, 3, τὰ ὦτά σου ἐπακούει εἰς δέησιν, « tes oreilles écoutent en se penchant vers la prière. »

Ἐν est la préposition la plus fréquente de beaucoup; elle correspond à la particule hébraïque *be* et à ses emplois multiples. Une des caractéristiques du grec des *Psaumes de Salomon*, c'est l'emploi de ἐν avec un nom à la fin d'une phrase, avec une liberté de construction déconcertante, et qui ne suit d'autre règle que celle de l'imagination de l'auteur. Cette particule exprime la manière, l'état, la condition, l'instrument, la cause. Ainsi : I, 6, ἐξύβρισαν ἐν τοῖς ἀγαθοῖς, « à cause de leur prospérité » et « dans leur prospérité »; I, 7, ἐν ἀποκρύφοις, « dans le secret »; I, 8, ἐβεβήλωσαν... ἐν βεβηλώσει, « par la profanation » ; II, 1, ἐν κριῷ κατέβαλλε τείχη, « avec le bélier »; II, 2, ἐν ὑποδήμασιν, « avec leurs chaussures »; II,

2, ἐν ὑπερηφανίᾳ, « avec orgueil, orgueilleusement » (à la fin de la phrase); II, 4, ἐν ἀνομίαις, « avec » ou « par leurs iniquités » ; II, 6, 15, 16, 20, 23; II, 24, ἐν ἐπαγωγῇ ἐθνῶν, « par l'envoi de païens »; II, 25, ἐν ὀργῇ, « par colère »; II, 27; II, 28, ἐκχέαι τὴν ὀργὴν αὐτῶν εἰς ἡμᾶς ἐν ἁρπάγματι, « en nous enlevant de force (de notre pays) »; II, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 40 (bis); III, 3, ἐν ἐξομολογήσει καὶ δικαιώσει τὰ κρίματα τοῦ κυρίου, « les jugements du Seigneur sont dans la déclaration et la justification, » c'est-à-dire : les justes confessent et justifient les jugements du Seigneur; III, 8, 9; IV, 2 (ter), 3 (ter), 4, 5, 7, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 28. Les exemples sont tellement nombreux qu'il est impossible de donner toutes les références.

Il faut remarquer la construction de ἐν avec l'article et l'infinitif, pour indiquer à la fois la cause et le temps. Ainsi, I, 1; ἐν τῷ θλίβεσθαί με, « quand et parce que j'étais écrasée ; » II, 1; IV, 9; V, 3, 7, 11; VI, 2, VII, 5; IX, 1; XVI, 1, 3, 12, 14, 15; XVII, 9.

Certaines expressions représentent servilement l'hébreu, comme : IV, 9, ἀπὸ προσώπου δικαίου, « loin du juste, de devant le juste »; XII, 8; XV, 7, ἀπὸ προσώπου Κυρίου, « venant du Seigneur et envoyé par lui ; » XVII, 27, avec ἀπὸ προσώπου traduisant *mippenê*. — XVII, 19, ἐν ὀφθαλμοῖς παροικίας, *be'êynê*. — I, 2, ἠκούσθη... ἐνώπιόν μου, « a été entendu par moi; » II, 5, 40, 41; IV, 16; IX, 6, αἱ δικαιοσύναι τῶν ὁσίων σου ἐνώπιόν σου, « les bonnes actions de tes saints sont devant toi, » c'est-à-dire : parfaitement connues de toi; XIV, 5, γνωσταὶ ἐνώπιον αὐτοῦ; XVII, 38. — II, 4, ἀπέναντι τοῦ ἡλίου; XVII, 5; II, 13, κατέναντι τοῦ ἡλίου. — XVI, 14, ἐν χειρὶ σαπρίας αὐτοῦ, « par le moyen de sa corruptibilité. »

Dans plusieurs cas, l'expression où se trouve une négation est purement hébraïque, comme : II, 11, et XVII, 29, οὐ... πᾶς ἄνθρωπος ; XVII, 36, οὐκ ἔστιν ἀδικία; XIII, 5,

οὐδὲν ἐκ πάντων τούτων; XVIII, 2, οὐχ ὑστερήσει ἐξ αὐτῶν; XVII, 45, οὐκ ἀφήσει ἀσθενῆσαι ἐν αὐτοῖς, c'est-à-dire : οὐδένα αὐτῶν ἀφήσει ἀσθενῆσαι; IX, 18, et XV, 6, οὐ... εἰς τὸν αἰῶνα, « jamais ; » XIV, 3, οὐ... πάσας τὰς ἡμέρας τοῦ οὐρανοῦ, « à aucun moment de la durée du ciel; » XIV, 4, οὐχ οὕτως [1].

Une dernière raison, d'ordre différent, confirme toutes celles qui viennent d'être exposées. Des psaumes sont des poèmes. Si les *Psaumes de Salomon* avaient été composés en grec, ils devraient être, sinon en vers conformes à la métrique grecque, au moins en prose rythmée et divisée en κῶλα [2]. On ne peut rien découvrir de ce genre dans le texte grec. On y remarque seulement le mouvement et le parallélisme qui caractérisent régulièrement la poésie hébraïque et la manière dont elle développe et présente les pensées. Le parallélisme est perpétuel et frappant, par exemple, I, 1, 4, 6, 7-8; II, 2, 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18-19, 20-23, 28-29, 30, 32, 33, etc. Ce sont autant d'indices d'un original hébreu, en vers, et destiné au chant.

Les critiques contemporains sont unanimes, croyons-nous, à admettre l'existence d'un original hébreu pour les *Psaumes de Salomon*. Nous ne connaissons que Hilgenfeld qui soutienne qu'ils ont été composés en grec [3].

[1] Pour tout le détail grammatical, voir nos deux volumes intitulés : *Études sur le grec du Nouveau Testament*, Paris, 1893 et 1896. On y trouvera une foule d'exemples, qui expliquent les particularités grammaticales des *Psaumes de Salomon*. Les Septante présentent de très nombreux exemples identiques ou analogues à tous les hébraïsmes, à toutes les constructions hébraïsantes que nous venons de citer.

[2] Il y a eu, en effet, dès le IIe siècle avant notre ère, des Juifs qui ont écrit des poésies sacrées; on connaît les noms de Philon, Théodote et Ézéchiel le poète.

[3] Hilgenfeld, *Messias Judæorum*, Leipzig, 1869, p. XVI-XVIII; XVI, note 2 : *Primitus græce scriptos esse censeo hos psalmos*. — Pour l'hébreu, on peut citer Movers, Dillmann, Œhler, Ewald, Delitzsch,

Son premier argument est tiré de certaines analogies qu'il croit avoir remarquées entre les *Psaumes de Salomon* et la Sagesse de Salomon, laquelle a été écrite en grec et est certainement antérieure aux *Psaumes de Salomon*. Voici ces analogies : « Sap. Sal., I, 11, φυλάξασθε τοίνυν γογγυσμὸν ἀνωφελῆ. *Idem singularis voc.* ἀνωφελής *usus reperitur in Ps. Sal.*, XVI, 8, ἀπὸ ἁμαρτίας ἀνωφελοῦς. » Or, on ne voit là que l'emploi purement accidentel du même mot par deux auteurs, qui l'ont emprunté tous deux à la langue de leur temps. — « Sap. Sal., I, 16, συνθήκην ἔθεντο πρὸς αὐτόν. *Ps. Sal.*, VIII, 11-12, συνέθεντο αὐτοῖς συνθήκας μετὰ ὅρκου περὶ τούτων. » Ici, la pensée n'est pas la même : les deux expressions (συνθήκην τίθεσθαι et συνθήκας συντίθεσθαι) ne sont pas identiques, et elles ont été prises dans le fonds commun de la langue. — « Sap. Sal., V, 17, ὅτι τῇ δεξιᾷ σκεπάσει αὐτοὺς καὶ τῷ βραχίονι ὑπερασπιεῖ αὐτῶν, et XIX, 8, οἱ τῇ σῇ σκεπαζόμενοι χειρί. *Ps. Sal.*, XIII, 1-2, δεξιὰ Κυρίου ἐσκέπασέ με, δεξιὰ Κυρίου ἐρείσατο ἡμῶν, ὁ βραχίων Κυρίου ἔσωσεν ἡμᾶς κτλ. *Ab utroque scriptore* δεξιὰ ἡ σκεπάζουσα *et* ὁ βραχίων *conjunguntur.* » Il existe ici une analogie de pensée et d'expression. Mais ces analogies se retrouvent dans l'Ancien Testament, où il est question bien souvent de la « droite » et du « bras » du Très-Haut, ainsi que de la protection exercée par lui, par exemple, Psaumes XCVIII, 1; CXVIII, 16. Par suite, l'Ancien Testament est la source commune où ont puisé l'auteur des *Psaumes de Salomon* et l'auteur de la Sagesse de Salomon. — « Sap. Sal., V, 24, ἐρημώσει πᾶσαν τὴν γῆν ἀνομία. *Ps. Sal.*, XVII, 24, ἠρήμωσεν ὁ ἄνομος τὴν γῆν αὐτῶν ἀπὸ ἐνοικούντων αὐτήν. » Il n'existe pas de similitude entre ἀνομία, mot abstrait, et ὁ ἄνομος, qui désigne Pompée ; il n'en existe pas non plus entre les

Langen, Abr. Geiger, Carrière, E. E. Geiger, Fritzsche, Vernes, Wellhausen, Ryle et James, B. Pick, Reuss, Bruston, Gebhardt, Perles, etc.

deux idées; la coïncidence du mot ἐρημόω dans les deux phrases ne signifie rien. — « Sap. Sal., VI, 26, εὐσταθεία δήμου. *Ps. Sal.*, IV, 11, ἐν εὐσταθείᾳ ὡς ὄφις, et VI, 7, ἐν εὐσταθείᾳ καρδίας. Voc. εὐσταθεία *præter hæc in libris sacris V. T., non reperitur nisi* II Macc., XIV, 6. » Simple *coïncidence*, purement verbale; le mot faisait partie de la langue courante, comme le prouvent les quatre exemples. — « Sap. Sal., XI, 21, πάντα μέτρῳ καὶ ἀριθμῷ καὶ σταθμῷ διετάξας. *Ps. Sal.*, V, 6, ὅτι ἄνθρωπος καὶ ἡ μερὶς αὐτοῦ παρὰ σοὶ ἐν σταθμῷ. » La pensée n'est pas la même, puisqu'il s'agit, dans les *Psaumes de Salomon*, de la quantité de biens terrestres assignée par Dieu à chaque homme; la ressemblance est purement verbale; le mot était courant, et l'image est commune. — « Sap. Sal., XV, 2, ὅτι σοὶ λελογίσμεθα. *Ps. Sal.*, IX, 16, ὅτι σοί ἐσμεν. » La ressemblance est encore verbale et insignifiante, avec ὅτι σοι, deux petits mots extrêmement communs, même ainsi joints.

Les passages allégués par Hilgenfeld ne conduisent à aucune conclusion [1].

En note [2], pour établir que les *Psaumes de Salomon* ont été écrits en grec, Hilgenfeld ajoute : « Cf. II, 36, τὴν ὑπ' οὐρανόν; V, 3, μὴ παρασιωπήσῃς ἀπ' ἐμοῦ; VII, 1, οἱ μισήσαντες ἡμᾶς δωρεάν; VIII, 15, ἐπότισεν αὐτοὺς ποτήριον οἴνου ἀκράτου εἰς μέθην; VIII, 39, et XV, 14, εἰς τὸν αἰῶνα χρόνον; XVI, 8, παντὸς ὑποκειμένου ἀπὸ ἁμαρτίας ἀνωφελοῦς; XVI, 14, ἐν χειρὶ σαπρίας αὐτῆς; XVII, 7, ἀντὶ ὕψους αὐτῶν; XVII, 17, ἐν μέσῳ ἐθνῶν συμμίκτων; XVII, 31, et XVIII, 10, διάψαλμα; XVII, 36, χριστὸς κύριος. »

Si nous avons bien compris la pensée d'Hilgenfeld [3],

[1] Hilgenfeld, *ibid* : *Quæ omnia, quamvis non eadem vi, mihi quidem Salomonis Sapientiam Psalmis antiquiorem probare videntur, et ipsis græce conscriptis.*

[2] P. XVI, note 2.

[3] Qui n'indique pas pour quel motif il a cité ces exemples.

ces exemples montreraient que les *Psaumes de Salomon* ont été composés en grec, parce qu'ils reproduiraient la langue et le style des Septante. Ce raisonnement n'est pas admissible. Au point de vue des pensées, de la doctrine, des images, l'auteur des *Psaumes de Salomon* est nourri de l'Ancien Testament, des Psaumes, des Prophètes, des Livres sapientiaux, comme on le verra dans les notes de la traduction. Supposons que cet auteur ait écrit en hébreu : il a reproduit, dans son hébreu, les expressions de l'Ancien Testament, déjà transportées en grec par les Septante, et dès lors fixées, stéréotypées. Le traducteur des *Psaumes de Salomon* était un Juif hellénisant; il connaissait parfaitement les Septante, non seulement les livres proto-canoniques, mais encore les livres deutéro-canoniques, qui n'existaient qu'en grec et n'étaient lus que par les Juifs hellénisants. En traduisant les *Psaumes de Salomon*, il était constamment soumis à l'influence de la Bible grecque; car d'un côté, les idées à rendre y avaient déjà reçu leur forme grecque ; de l'autre côté, l'habitude de lire les Septante fournissait constamment à sa plume les expressions et les constructions de la version de l'Ancien Testament. Les ressemblances entre la version des Septante et la version des *Psaumes de Salomon* étaient donc inévitables. Elles sont nombreuses et évidentes. Il n'en reste pas moins que les *Psaumes de Salomon* ont été écrits en hébreu et traduits en grec; s'ils avaient été composés en grec, les hébraïsmes devraient être moins nombreux, moins accentués, moins durs.

La double argumentation d'Hilgenfeld[1] prouve seule-

[1] Hilgenfeld, *op. cit.*, p. XVII, note 2 : *Derenburgius mihi oblocutus est* (in *Ab. Geigeri Annalibus* « *Jüdische Zeitschrift für Wissenschaft und Leben*, vol. VI, fasc. 3, Vratislav., 1858, p. 240 ») XVII, 1. Κύριε, σὺ αὐτὸς βασιλεὺς ἡμῶν εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι *docere scriptum fuisse 'attâh hou' malkênou le'ôlâm vâ'éd*. Αὐτὸς *vero non positum est pro*

ment que le traducteur des *Psaumes de Salomon* était familier avec les Septante (livres proto-canoniques et deutéro-canoniques), et qu'il s'est servi de cette version pour exécuter celle des *Psaumes de Salomon*. On s'en assurera encore mieux en comparant le grec des *Psaumes de Salomon* avec celui des Septante dans les très nombreuses références des notes de la traduction.

Le texte hébreu original a disparu sans doute de bonne heure. Bien des causes ont dû contribuer à le faire négliger d'abord, et ensuite, à le faire disparaître. Le canon Juif était fermé quand les *Psaumes de Salomon* ont été composés; et d'ailleurs l'auteur des *Psaumes* ne montre aucune prétention à l'inspiration; le recueil ne pouvait entrer dans le Canon, ni être ajouté après le Canon, pour se conserver à son ombre. L'hébreu était une langue savante, la langue de l'Ancien Testament presque tout entier, la langue du culte, des prêtres, des scribes, et elle était peu connue en dehors de la Judée. Les *Psaumes de Salomon*, que nous supposons écrits en hébreu, n'ont pu avoir qu'une diffusion restreinte, renfermée dans d'étroites limites territoriales; les copies ont dû en être bien peu nombreuses. Comme ce psautier nouveau entrait en concurrence avec le Psautier de David, canonique et inspiré, vénéré au plus haut point, la comparaison ne pouvait que lui être fatale. D'ailleurs, le Psautier canonique suffisait largement pour traduire les émotions du cœur et les besoins de l'âme, dans toutes les circonstances de la vie [1].

D'autre part, les événements historiques qui avaient

hou', *sed significat* « *ipse* » (cf. v. 21); εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι (cf. IX, 20; XI, 9; XVII, 51), *vero etiam græca Biblia præbuerunt*, Ex., XV, 18, κύριος βασιλεύων τὸν αἰῶνα καὶ ἐπ' αἰῶνα καὶ ἔτι, Ies, XLV, 17, ἕως τοῦ αἰῶνος ἔτι, Dan., XII, 3 (Theodotion), εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι. *Ceterum etc.*

[1] Voir aussi ce qui a été dit plus haut des titres particuliers des *Psaumes*, p. 100-103.

inspiré l'auteur des *Psaumes de Salomon*, avaient fini par être oubliés: les *Psaumes* perdaient ainsi leur intérêt et leur clarté, et cessaient souvent d'être intelligibles, parce que leurs allusions n'étaient plus saisies. Enfin, la ruine de Jérusalem, en 70, la disparition de la nationalité juive, et la dispersion définitive des Juifs, parlant hébreu, à travers le monde païen, n'ont pu que nuire à la conservation du texte hébreu des *Psaumes de Salomon*. On a dû se restreindre alors aux Écritures canoniques et songer à leur conservation et à leur lecture, avant de s'occuper de livres non canoniques. Nous ne croyons pas nous tromper beaucoup en conjecturant que le texte hébreu des *Psaumes* a été généralement négligé, peu connu, à partir du Ier siècle de notre ère, par exemple à partir de 70, pour disparaître ensuite vers le IIe siècle.

2. La version grecque

Il n'existe qu'un seul texte de cette version, ou du moins nous n'en connaissons qu'un. Il est très probable que les *Psaumes de Salomon* n'ont été traduits qu'une seule fois en grec. De plus, on ne connaît, comme traduction dans une autre langue, que la version syriaque, récemment découverte, mais faite elle-même sur la version grecque.

Cette version est excellente, si elle est une version, déclare Hilgenfeld [1]. Il est assez difficile d'en juger avec certitude; car nous ne pouvons la comparer ni avec le texte original, qui est perdu, ni avec une autre version directe, puisqu'il n'en existe pas. Elle contient des obscurités, des passages difficiles à ordonner, à analyser,

[1] *Messias Judæorum*, p. XVII, note 2: *Ceterum, si græce versi essent Salomonis psalmi, optime versi essent.*

à interpréter avec précision, même quand l'idée générale n'est pas douteuse [1]. Cependant, il semble bien qu'elle ait été exécutée avec simplicité et fidélité, que le traducteur se soit attaché à être exact, et même littéral. Cette littéralité est un mérite à nos yeux, dans le cas présent, la version devant nous tenir lieu de l'original. La langue de la traduction est peu variée, et le vocabulaire est assez maigre [2]. Certains mots paraissent ne se rencontrer que dans ce livre, comme ἄναξις, XVIII, 6; ἀναπτέρωσις, IV, 15; la variante αὐταρκεσία, V, 18; μήνισις, II, 25; μιαιόω, pour μιαίνω, II, 15. D'autres mots présentent un sens singulier, comme IV, 20, ἀνάληψιν, « enlèvement » par Dieu de l'homme qui meurt ; II, 6, ἐπίσημον ; XIII, 7, περιστολή; IV, 2, σημείωσις.

Un certain nombre de mots, employés ailleurs, offrent un sens intéressant. Par exemple :

Substantifs. — Ἄβυσσος, XVII, 21 — υἱὸν ἀγαπήσεως, XIII, 8. — ἁγίασμα et ἁγιασμός, VII, 2; VIII, 4; XI, 8; XVII, 33. — ᾅδης, IV, 15; XIV, 6; XV, 11; πύλαι ᾅδου, XVI, 2. — αἰών, εἰς ἀπωλίαν αἰῶνος, II, 35 ; εἰς τὸν αἰῶνα, « pour toujours », II, 38; τὸν αἰῶνα (même sens), VII, 8; ἀπ' αἰῶνος, « depuis toujours, depuis le commencement du monde », VIII, 7; etc. — ἀκαθαρσία, ὕδωρ ἀκαθαρσίας, « l'eau d'impureté, l'eau sale », VIII, 23. — ἀκακία et ἄκακος, IV, 6, 25, 26. — ἀκρασία, IV, 3. — ἀλήθεια, III, 7; VI, 9; ὁ ποιῶν ἀλήθειαν, XVII, 17. — ὑπερηφανία ἀλλάγματος, XVII, 8. — ἀμαθία, XVIII, 5. — ὁ ἁμαρτωλός, « le pécheur », et οἱ ἁμαρτωλοί, « les pécheurs », I, 1; II, 1, 17, 38, 39; III, 11, 15; IV, 2; XII, 8; XIII, 2, 4, 5, 6, 7, 10; XVII, 6, 26, etc. — ἀναγκή, V, 8. — ἀνάμιξις, « union illicite », II,

[1] Par exemple, I, 6; II, 13-14; IV, 15; V, 15-16; VIII, 3-7; IX, 18; X, 5; XII, 2-4; XIV, 4; XV, 9; XVI, 12-14; XVII, 25-27, 33-35, 38; XVIII, 8-9.

[2] Deux motifs de plus en faveur d'une traduction. Le vocabulaire comprend environ 750 mots.

15.—ἀνατολή, « pousse de l'herbe », v, 11.—ἀπαρχὴ χειλέων « prémices des lèvres », xv, 5. — ἀπείθεια, « désobéissance à la loi » de la part du juge, xvii, 22.— ἀποικεσία, « déportation, rélégation », ix, 1. — ἀπώλεια, voir ἀπόλλεσθαι. — ἅρπαγμα, « enlèvement de force des prisonniers et des captifs », ii, 28. — ἀρχαί, « les puissances », c'est-à-dire : les princes, ii, 34. — μονία ἀτεκνίας, « solitude causée par le manque d'enfants », iv, 20. — ἡ αὔριον, v, 13. — συμμετρία αὐταρκίας, v, 18. — ἄφεδρος, viii, 15. — βασίλειον, xvii, 5, 7. — βουλή, le « conseil », viii, 23; xvii, 42.—βραχίων, le « bras de Dieu », xiii, 2.—γογγυσμός, v, 15; xvi, 11. —γρηγόρησις, voir γρηγορεῖν.— δένδρον εὐφροσύνης, xii, 3. — διαθήκη, ix, 19; x, 5; xvii, 17. — διαλογή, iv, titre. — διασπορά, la « Dispersion » des Juifs, viii, 34; ix, 2. — διαστολή, voir διαστέλλειν. — διαστροφή, xii, 2 (variante). — διάψαλμα, xvii, 31; xviii, 10. — δικαιοσύναι, ix, 6; ὁ θεὸς τῆς δικαιοσύνης, xvii, 32; δικαίωσις, voir δικαιοῦν. — δοκιμασία, xvi, 14. — δόμα, v, 16; xviii, 2. — δόξα, τὸ κάλλος τῆς δόξης, ii, 4; θρόνος δόξης, ii, 20; ἡ δόξα Κυρίου, v, 22; ἐπισκοπὴ δόξης θεοῦ, xi, 7; τὰ ἱμάτια τῆς δόξης, xi, 8; ἐν ὀνόματι δόξης αὐτοῦ, xi, 9. — δράκων, ii, 29. — ἔθνη, τὰ ἔθνη, « les nations, les païens », par opposition aux Juifs, i, 8; ii, 2, 6, 20, 24; vii, 3; ix, 17, etc. — ἐκλογή, « choix fait par le libre arbitre », ix, 7; cf. xviii, 6. — ἐλεγμός, x, 1, et ἔλεγχος, ix, *titre*. — ἐλεημοσύνη, voir ἐλεεῖν. — ἔλεος, « miséricorde pour », ii, 8; xiv, 6. — ἐμπαιγμός, ii, 13, et xvii, 14; et cf. ἐμπαίζειν, ii, 13, 25. — ἔνδυμα εὐπρεπείας, ii, 21. — ἐξαγορία, ix, 12. — ἐξέγερσις, iv, 17. — ἔξοδος, ἡ ἔξοδος ... ἐν στεναγμοῖς, καὶ ἡ εἴσοδος... ἐν ἀρᾷ, iv, 16. — ἐξομολόγησις, voir ἐξομολογεῖσθαι. — ἐξουσία, « l'empire absolu de soi-même » au point de vue moral, ix, 7. — ἐπαγγελίαι, « les promesses divines », xii, 8; et cf. ἐπαγγέλλειν, vii, 9 ; xvii, 6. — ἐπαγωγὴ ἐθνῶν, « l'envoi des païens » par Dieu contre Israël, ii, 24. — ἐπιθυμία, « passion violente et cou-

pable du cœur », ἐπιθυμία ψυχῆς, II, 27 ; πρᾶξις ἐπιθυμίας ἀδίκου, IV, 12 ; IV, 13, 23 ; XIV, 4. — ἐπισκοπή, voir ἐπισκέπτεσθαι. — ἐπιστροφή, voir ἐπιστρέφειν. — ἐπιταγή, XVIII, 14. — ἔργον χειρῶν, IV, 18; VI, 3 ; etc. — εὐδοκία, III, 4; VIII, 39; XVI, 12; et cf. εὐδοκεῖν (?), II, 4. — εὐθύτης καρδίας, II, 16. — εὐλογία, voir εὐλογεῖν. — εὐπρέπεια, « la majesté royale », XVII, 47. — εὐστάθεια, IV, 11 ; VI, 7. — ξύλον εὐωδίας, XI, 7. — ζυγός, « le joug du Seigneur», VII, 8; « le joug du Messie », XVII, 32. — ζωή, voir ζῆν. — ἡμέρα, « le temps, l'époque», III, 11 ; XIV, 3, αἱ ἡμέραι τοῦ οὐρανοῦ, « les jours du ciel », c'est-à-dire « toujours »; XIV, 4; XVII, 36, 37, 50 ; « le jour de l'avénement du Messie », VII, 9; XVIII, 6, 10; « le jour du jugement », XIV, 6 ; XV, 13. — θάνατος, « mort violente » envoyée par Dieu, VII, 4 ; XIII, 2; XV, 8 ; la « mort spirituelle » jointe à la mort physique, XVI, 2. — θλῖψις, « la tribulation temporelle » et « l'épreuve morale » , voir θλίβεσθαι. — ὁ θρόνος Δαυίδ, XVII, 8; cf. II, 20. — ἱλαρότης, IV, 6; le « contentement de l'âme », XVI, 12. — ἰσότης, « l'égalité civile et politique », XVII, 46. — καιρός, le « temps pour l'avénement du Messie », VII, 9; XVII, 23. — καρδία, avec les verbes signifiant « penser » et « dire », I, 3; cf. II, 16 et III, 2; VI, 1; cf. VI, 7; VIII, 3, etc. — καρπὸς χειλέων, « le fruit des lèvres », c'est-à-dire « le chant », XV, 5. — καταιγίς, VIII, 2. — καταπάτησις, voir καταπατεῖν. — καταστροφή, la « précipitation du pécheur » par la mort violente, XIII, 5, 6. — καταφορὰ ὕπνου, XVI, 1. — καταφυγή, « lieu de refuge», qui est Dieu, V, 2; XV, 2. — κέντρον, « éperon », au sens moral, XVI, 4. — κρῖμα, « le jugement de Dieu», ou «l'arrêt », II, 12, etc. — κύριος, « maître souverain», en parlant de l'homme, II, 33. — μαρτυρία Κυρίου, X, 5. — μάστιξ, « le fouet » au point de vue moral, l'épreuve ou punition dont Dieu se sert comme d'un fouet avec le juste égaré, VII, 8; X, 1, 2. — μεταμέλεια, « le repentir du

péché par le changement du cœur », IX, 15. — μετοχή, XIV, 4. — μικρότης, XIV, 4. — μνήμη, voir μιμνήσκειν. — μονία, « solitude », « isolement». IV, 20 (et variante μόνωσις). — μυκτηρισμός, « ricanement moqueur», IV, 8. — νῖκος, VIII, *titre*. — νόμος, « la loi donnée par Dieu aux Juifs », IV, 10 (?); X, 5; XIV, 1. — ξύλον εὐωδίας, ζωῆς, XI, 7; XIV, 2. — ὁδός, « la conduite morale et religieuse de la vie, les actions », VI, 3; VIII, 7; IX, 1, 3, 5, etc. — ὁ οἶκος Ἰακώβ, VII, 9 ; οἶκος Ἰσραήλ, IX, 20; X, 9; XVII, 47. — ὀλιγοψυχία, « pusillanimité », XVI, 11. — ὁμαλισμός, voir ὁμαλίζειν. — ὄνομα, en parlant de Dieu, « son nom », c'est-à-dire : sa nature divine toute-puissante, V, 1; VI, 1, 2, 6, 7; ἐν τῷ κατασκηνοῦν τὸ ὄνομά σου, VII, 5; VIII, 26, 31; ἔθου τὸ ὄνομα κτλ., IX, 18; X, 6, 8; ἐν ὀνόματι δόξης αὐτοῦ, XI, 9; XV, 1, 4; XVII, 7. — ὅρασις ἐνυπνίων, « vision de songes », VI, 4. — ὄργανον ἡρμοσμένον γλώσσης, XV, 5; voir ἁρμόζειν. — ὡς ἐν ὀρφανίᾳ, « maison d'orphelins », IV, 13. — ἡ ὑπ' οὐρανόν, « la terre », II, 36. — ἐν ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ λαλεῖ, IV, 5; ἐν ὀφθαλμοῖς παροικίας, XVII, 19. — παιδεία, « la correction infligée aux justes », comme à un enfant, pour l'instruire et le ramener, μάστιξ παιδείας, VII, 8 ; VIII, 32 ; X, 2, 3, etc., et cf. παιδευτής, VIII, 35 ; παιδεύειν, III, 4; VII, 3;« instruire et former ». XVII, 47. —παῖς Ἰσραήλ, παῖς Κυρίου, XII, 7, et XVII, 23. — ὁ παράδεισος τοῦ Κυρίου, « le jardin » ou « paradis du Seigneur », XIV, 2.— παράκλησις, « consolation et encouragement », XIII, *titre*. — παραλογισμός, voir παραλογίζεσθαι. — παρανομία, voir παρανομεῖν. — παράπτωμα, « péché du juste qui erre et se trompe ». III, 8 ; XIII, 4, 9. — παροικία, « communauté habitant à l'étranger », XVII, 19; « voisinage », XII, 3; cf. πάροικος, XVII, 31; παροικεῖν, XVII, 31. — οἱ πατέρες ἡμῶν, « les patriarches», IX, 19. — περιστολή, voir περιστέλλειν. — πλάνησις, πνεῦμα πλανήσεως, VIII, 15; et cf. VIII, 22. — πλησμονή, « satisfaction complète des besoins de la vie », V, 20. —

πνεῦμα, « un esprit, un don spirituel », VIII, 15; XVII, 42; XVIII, 8. — ποικιλία ἁμαρτιῶν, IV, 3; cf. XII, 2. — ποιμνίον, voir ποιμαίνειν. — πόλις ἁγιάσματος, VIII, 4. — πορεία, XVIII, 12. — προσδοκία, « attente du retour des tribus », XI, *titre*. — πρόσωπον, en parlant de Dieu, II, 8, 24; VI, 7; θαυμάζειν πρόσωπον, « considérer avec partialité la personne », II, 19; ἀπὸ προσώπου, avec sens adverbial, IV, 9; XII, 8; XV, 7; XVII, 27; αἴρειν πρόσωπον, « lever la tête », en parlant d'animaux, V, 12; « le visage de l'homme », IX, 13. — πτῶμα, « chute » en tant qu'état, III, 13. — πυλή, voir ᾅδης. — πυργόβαρις, VIII, 21. — ῥάβδος, « le sceptre », XVII, 26. — ῥομφαία, XIII, 2; XV, 8. — σάλον, VI, 5. — σάλπιγξ, « la trompette de guerre », VIII, 1; « la trompette des fêtes juives », XI, 1. — σαπρία, « la corruptibilité et la corruption de la nature humaine », XIV, 4; XVI, 14. — σάρξ, « le corps faible », XVI, 14. — σημασία, « l'annonce des fêtes juives », XI, 1. — σημείωσις, « ensemble des gestes », IV, 2. — σκότος, « les ténèbres du Hadès » pour le méchant, XIV, 6; XV, 11. — σταθμός, « la balance » où Dieu pèse la destinée de chaque homme, V, 6. — ποικιλία στροφῆς, « la variété des artifices », XII, 2. — συμμετρία, voir αὐταρκία, V, 18. — συναγωγή, « assemblée particulière de Juifs pieux et surtout de pharisiens », X, 8; XVII, 18, 20; « assemblées des fidèles dans le royaume messianique », XVII, 48. — συνάλλαγμα, « consentement mutuel pour une liaison coupable », IV, 4. — συνέδριον ὅσιον, IV, 1. — συνταγὴ κακίας, « convention ayant pour objet le mal », IV, 5, et cf. συνάλλαγμα, IV, 4, et συνθήκη, VIII, 11. — σφραγίς, « la marque imprimée au captif pour le faire reconnaître, » II, 6. — σωτηρία, voir σώζειν. — ταμεῖα καρδίας, « les dépôts ou celliers, les replis secrets du cœur, » XIV, 5. — ταπείνωσις, voir ταπεινός. — τέλος, dans εἰς τέλος, « complètement, absolument », I, 1; II, 5. — ὕβρις, « traitement ignominieux que l'on reçoit de quelqu'un, »

au sens passif du mot, II, 30, 31. — ὕδωρ, voir ἀκαθαρσία. — υἱός, οἱ υἱοὶ Ἰερουσαλήμ, II, 3, 13; υἱοὶ ἀνθρώπων, « les enfants des hommes », c'est-à-dire : les hommes, les mortels, IX, 8; υἱὸν ἀγαπήσεως, « le fils bien-aimé », XIII, 8; οἱ υἱοὶ τῆς διαθήκης, XVII, 17; υἱὸς Δαυίδ, appellation du Messie, XVII, 23; υἱοὶ Ἰσραήλ, XVIII, 3; υἱὸν πρωτότοκον μονογενῆ, XVIII, 4. — ὑμνός, « hymne, chant religieux, » III, 1; X, *titre*; etc. — ὑπερασπιστής, « celui qui tient son bouclier devant quelqu'un pour le protéger, » en parlant de Dieu, VII, 6. — ὑπερηφανία est l'expression régulièrement employée pour désigner « l'orgueil dominateur, l'arrogance extérieure, » II, 2, 29; IV, 28; XVII, 8, 15, 26, 46; et cf. ὑπερήφανος, II, 35, et ὑπερηφανεύεσθαι, II, 1. — ὑπομονή, voir ὑπομένειν. — ὑπόστασις, « l'existence et les moyens d'existence, » XV, 7; XVII, 26. — ὕψος, ἀντὶ ὕψους αὐτῶν, « en proportion, en rapport avec leur élévation à la royauté, » XVII, 7; et cf. ὑψοῦν, I, 5. — φειδώ, voir φείδεσθαι. — φόβος, voir φοβεῖσθαι. — φυρμός, « union sexuelle illicite », II, 15, et cf. συμφύρεσθαι. — φυτεία, « plante », XIV, 3. — φωνὴ πολέμου, σάλπιγγος, VIII, 1, 2, 4. — φῶς Κυρίου, III, 16. — φωστήρ, astre (le soleil, la lune), XVIII, 12. — χείλη, voir καρπός, ἀπαρχή. — χείρ, « la main » de Dieu, II, 24; V, 14, etc.; ἐν χειρὶ σαπρίας, « par le moyen de, par l'action de la corruptibilité, » XVI, 14; voir ἔργον et βαρύνειν. — χόρτασμα, V, 11. — χρηστότης, voir χρηστός. — χριστός, « le Messie », XVII, 36; XVIII, *titre*, 6, 8. — χρόνος, voir χρονίζειν. — ψαλμός, sens technique, II, 1, *titre*, etc., III, 2; XV, 5. — ψυχή, l'âme : siège de la sensibilité, II, 27; III, 9; IV, 15; V, 14; VI, 4; siège de la pensée, III, 1; IV, 25; VI, 4, 8; siège de la volonté, IX, 7; siège de la vie entière, IX, 19; XVII, 19; de la vie morale, IX, 12; XII, 1, 6; XVI, 1, 2, 3, 12, 14; XVII, 1; XVIII, 5. — ωδή, « chant, musique », XV, *titre*; XVII, *titre*. — ὥραι, « divisions du temps », XVIII, 12.

Adjectifs. — Τὰ ἀγαθά, « la prospérité, le bonheur (moral) », I, 6; V, 21; XI, 8; XVII, 44; XVIII, 6. — τὰ ἅγια, et τὰ ἡγιασμένα, I, 8; II, 3; VIII, 12, 26. — ζωὴ αἰώνιος, III, 16; διαθήκη αἰώνιος, X, 5; πηγαὶ αἰώνιοι, XVII, 21. — ἀλλογενής, ἀλλότριος, « étranger, de sang non juif », et ἀλλοτριότης, II, 2; IX, 1; XVII, 9, 15, 31. — ἄλογος, XVI, 10. — ἀνὰ μέσον, II, 38. — ἀνωφελής, XVI, 8. — ἐν ἀποκρύφοις, « en secret », I, 7; IV, 5. — γενεαὶ ἀρχαῖοι, « les générations anciennes », les premiers hommes, XVIII, 14. — βέβηλος, « profane, souillé, légalement impur », II, 14; IV, 1; VIII, 13; XVII, 51; et cf. βεβηλοῦν, I, 8; II, 3; et βεβήλωσις, I, 8; VIII, 24. — διδακτός, XVII, 35. — (ὁ) δίκαιος, (οἱ) δίκαιοι, II, 38, 39; III, 3, 4, 14; IV, 9; IX, 15; etc. — δόλιος, XII, 1. — ἐλλιπής, IV, 19. — ἔμπειρος, XV, 9. — ἔνοχος, IV, 3. — τὸ ὄνομα τὸ ἔντιμον, VIII, 31; XVII, 7. — ἐπευκτός, VIII, 18. — ἐπιεικής (θεός), V, 14. — εὐήκοος (ψυχή), XVIII, 4. — εὐλογητός, II, 41. — ἐχθρός, avec le sens de πολέμιος, XVII, 15, et cf. XVII, 51. — ἡσύχιος (ψυχή), « pacifique » au sens moral, XII, 6. — ἱκανόν, « suffisant pour les besoins de la vie », V, 20. — ἰσχυρὸς ἐν ἔργοις, XVII, 44. — καθαρός, voir καθαρίζειν. — ἐν καταγαίοις κρυφίοις, VIII, 9. — κραταιὸς ἐν ἰσχύι, II, 33; ἐν φόβῳ, XVII, 44. — μακάριος, « heureux » au point de vue religieux, surnaturel, IV, 26; V, 18; VI, 1; X, 1; etc. — τὸ μέτριον, « la quantité de biens suffisant à la vie », V, 20. — μονογενής, XVIII, 4. — ὅσιοι, οἱ ὅσιοι, « le parti des saints », II, 40; (ἄνδρα ὅσιον) III, 10; IV, 7; οἱ ὅσιοι τοῦ θεοῦ, VIII, 28; etc. — παράνομος, voir παρανομεῖν. — πάροικος, voir παροικία. — περισσὸς ἐν λόγοις, IV, 2. — πολλὴ ἐν τέκνοις, I, 3; πῦρ πολύ, « un incendie », VIII, 2. — πρῶτος, XVII, 48. — πρωτότοκος, XIII, 8; XVIII, 4. — οἱ πτωχοί, « la classe des pauvres », X, 7; XV, 2. — σκληρὸς ἐν λόγοις, IV, 2. — συμμικτός, « mêlé par le sang et la race », XVII, 17. — ταπεινός, « humble moralement et temporellement devant Dieu, » V, 14; cf. ταπείνωσις,

« état d'abaissement temporel » causé par le pécheur (ἁμαρτωλοῦ), II, 39 ; « humiliation volontaire, mortification », III, 9 (variante); cf. ταπεινοῦν, XI, 5. — ὑπερήφανος, voir ὑπερηφανία. — ὑψηλός dans ἐφ' ὑψηλοῦ, XI, 3. — ἐν ὑψίστοις, « au haut des cieux », « dans les cieux les plus élevés », XVIII, 11. — χρηστός et χρηστότης sont les deux mots régulièrement employés pour désigner la bonté de Dieu envers ses créatures, au point de vue spirituel et temporel, II, 40; V, 2, 14, 16, 17, 21; VIII, 34; IX, 15; XVIII, 2; et cf. χρηστεύεσθαι, IX, 11. — ψιθυρός, « médisant », XII, 1, 3, 4 (bis).

Verbes. — Ἀγαπᾶν, « aimer d'un amour de préférence », IX, 16; XIV, 4. — ἁγιάζειν, XVII, 28, 48-49. — αἱρετίζεσθαι, « choisir pour soi par amour », IX, 17; XVII, 5. — ἁμαρτάνειν, « pécher », IV, 5; V, 8; IX, 14, 15. — ἀναχαλύπτειν, « dévoiler » les péchés des hommes (en parlant de Dieu), II, 18; IV, 8; VIII, 7. — ἀναλογίζεσθαι, « récapituler » les jugements de Dieu, VIII, 7. — ἀνατέλλειν, « faire pousser », XI, 7. — ἀναστήσεσθαι, « revenir à la vie », III, 13, 16; ἀνιστάναι, « susciter », XVII, 23, 47. — ἀντιλαμβάνεσθαι, « secourir », en parlant de Dieu, XVI, 3, 5; et cf. ἀντιλήπτωρ, XVI, 4, et ἀντίληψις, VII, 9, et XVI, *titre*. — ἀποβλέπειν, « attendre en regardant », III, 5. — ἀπόλλυσθαι, « périr de la mort éternelle », XII, 8; XV, 13, et cf. ἀπώλεια, II, 35 ; III, 13; IX, 9; XIII, 10; XIV, 6; XV, 11; etc. — ἀποπίπτειν, « échouer », IV, 18. — ἀποσκηνοῦν, « transporter sa tente, aller demeurer ailleurs », en parlant de Dieu, VII, 1. — ἀποσκοπεύειν, III, 6. — ἁρμόζεσθαι, « être harmonisé, être accordé », ὄργανον ἡρμωσμένον γλώσσης, XV, 5. — ἀσθενεῖν, XVII, 42, 44, 45, et cf. ἐξασθενεῖν, XVII, 34. — αὐλίζεσθαι, III, 7; XVII, 29. — ἀφανίζειν, « faire disparaître », XVII, 13. — βαρυθυμεῖν, ὁ οὐρανὸς ἐβαρυθύμησε, « le ciel s'irrita », II, 10. — βαρύνειν, avec χεῖρα, « appesantir sa main sur », II, 24; V, 8. — βδελύσσεσθαι, ἡ γῆ ἐβδελύξατο, « la terre eut horreur », II, 10. — βεβηλοῦν, voir βέβηλος. —

γρηγορεῖν, « veiller pour servir », et γρηγόρησις, III, 2, XVI, 4. — δευτεροῦν, « recommencer », V, 15. — διακρίνειν, XVII, 48. — διαστέλλειν, II, 38, et cf. διαστολή, IV, 4. — διατάσσειν, XVIII, 12. — διαφέρεσθαι, II, 31; XVI, 3. — δικαιοῦν, « proclamer juste », II, 16; III, 5; IV, 9; VIII, 31, etc., et cf. δικαίωσις, III, 3. — ἐγκαταλείπειν, II, 7. — εἰσακούειν, VI, 8. — ἐκκεντεῖν, II, 30. — ἐκπέτεσθαι (et non ἐκπετάννυμι), ἐξεπετάσθησαν (l'aoriste passif du verbe simple, ἐπετάσθην, est post-classique, depuis Aristote, *H. A.*, IX, XI, 12), « ils se sont envolés », XVII, 18. — ἐκτίλλειν, XIV, 3. — ἐλέειν, τοῦ ἐλεῆσαι τὸν οἶκον Ἰακὼβ εἰς ἡμέραν, VII, 9; et cf. ἐλεημοσύνη, IX, 20; XV, 15. — ἐλπίζειν, « espérer en Dieu » ou « de Dieu » le salut, etc., VI, 8; IX, 19; etc., et de même ἐλπίς. — ἐνισχύειν, XVI, 12, 13. — ἐξαλείφειν μνημόσυνον, παραπτώματα, II, 19; XIII, 9. — ἐξαμαρτάνειν, V, 19. — ἐξαποστέλλειν, XVII, 14. — ἐξασθενεῖν, voir ἀσθενεῖν. — ἐξερευνᾶν, « dépister la proie », en parlant de la vengeance de Dieu, XVII, 11. — ἐξερημοῦν, αἱ ἁμαρτίαι ἐξερημώσουσιν, XV, 11. — ἐξιλάσκεσθαι, III, 9. — ἐξομολογεῖσθαι, « parler pour louer, approuver, justifier » Dieu, X, 7; XV, 3-4; XVI, 5 ; et cf. ἐξομολόγησις, « justification et apologie », III, 3; « confession des péchés », IX, 12. — ἐξουθενεῖν, ἐξουδενοῦν, ἐξουθενοῦν, II, 5, 30, 32. — ἐξυμνεῖν τῷ ὀνόματι, VI, 7. — ἐπαγγέλλειν, « faire une promesse précise et irrévocable » en parlant de Dieu, VII, 9, XVII, 6. — ἐπακούειν, « exaucer » en parlant de Dieu, I, 2; V, 14; VII, 7; XVIII, 3; et cf. εἰσακούειν. — ἐπιβλέπειν, « considérer avec bienveillance » pour pourvoir aux besoins, XVIII, 2. — ἐπικρατεῖν, « dominer quelqu'un de force », XVI, 7, et cf. XVII, 17. — ἐπισκέπτεσθαι, « inspecter » pour découvrir, contrôler, juger, pourvoir, III, 8, 14; IX, 8; XV, 14; et cf. ἐπισκοπή, « l'inspection de Dieu », X, 5; XI, 2, 7. — ἐπιστρέφειν, « ramener à soi » en parlant de Dieu, V, 9 (cf. VIII, 33); cf. ἐπιστροφή, « le retour » ou « la conver-

sion à Dieu », VII, *titre*; IX, 19; XVI, 11 [1]. — εὐαγγελίζεσθαι, XI, 1. — εὐδοκεῖν, voir εὐδοκία. — εὐθηνεῖν, I, 3. — εὐθύνειν, IX, 15. — εὐλογεῖν, II, 37; III, 1; V, 22; VI, 6; VIII, 40; IX, 15; XVII, 40; toujours dans le sens spécial de « bénir Dieu », « être béni par Dieu », « bénir au nom de Dieu »; cf. εὐλογία, V, 20; XVII, 43; XVIII, 6. — εὑρίσκειν, XIII, 10; XIV, 6; XV, 12; XVII, 10. — ἔχω, ἕξει λαοὺς δουλεύειν, XVII, 32. — ζῆν, « vivre de la vie spirituelle et éternelle », XIV, 2; XV, 15; et cf. ζωή, III, 16; IX, 9; XIII, 9; XIV, 1, 2, 6. — ἠχεῖν σφαγήν, VIII, 1. — θαυμάζειν (πρόσωπον), « considérer avec partialité », II, 19; « s'étonner », V, 15. — θησαυρίζειν ζωήν, « gagner et mettre en réserve », IX, 9. — θλίβεσθαι, « être écrasé par l'épreuve », I, 1; V, 7; XV, 1; et cf. θλῖψις, VIII, 1; XVI, 11, 14. — ἱκανοῦν τοῦ βαρύνεσθαι, II, 24. — ἰσχύειν, « avoir la force d'âme », XV, 3; et ἰσχύειν πρός, « l'emporter sur », VII, 6. — καθαρίζειν, « purifier moralement » des impuretés légales, des péchés, III, 10; καθαρίσει ἐν ἁμαρτίαις, IX, 12: X, 1, 2; XVII, 25, 33; XVIII, 6, et cf. καθαρὸς ἀπὸ ἁμαρτίας, XVII, 41. — καταδυναστεύεσθαι, XVII, 46. — καταπαύειν, IX, 18. — καταμερίζειν, XVII, 30. — καταπατεῖν, « fouler un sol sacré », II, 2; XVII, 25, et cf. καταπάτησις, II, 20. — καταπίνειν, « engloutir, dévorer » un peuple, VIII, 36. — κατασκηνοῦν (τὸ ὄνομά σου), VII, 5, et cf. ἀποσκηνοῦν. — κατεργάζεσθαι, « rendre tel », « efficere », XVII, 42. — κατευθύνειν (ὁδούς, etc.), VI, 3; VII, 9; etc. — καυχᾶσθαι, ἐν σοὶ καυχήσεται ἡ ψυχή, XVII, 1. — κεραννύναι πνεῦμα πλανήσεως, « mélanger au breuvage un esprit d'erreur », VIII, 15. — κηρύσσειν φωνήν, XI, 1. — κληρονομεῖν, « hériter des promesses, des biens » promis par Dieu, XII, 8; XIV, 6; et cf. κληρονόμος, VIII, 11; κληρονομία, VII, 2; IX, 2; XVII, 26. — κοιμίζειν, II, 35. — κράζειν, « crier vers Dieu », V, 3, 10. — κρίνειν, « décider, résoudre, décréter », VIII,

[1] Voir la traduction des passages et les notes.

17. — κτίζειν « créer », XVIII, 13. — κυκλοῦν, « détourner à coups de fouet » comme on fait un animal, X, 1. — λυτροῦσθαι, VIII, 12, 36. — μακρύνειν χείλη, XII, 4; γογγυσμόν, XVI, 11. — μιαίνειν, en parlant des profanations de choses sacrées, II, 3; VIII, 13, 26; et cf. ἐμιαίωσαν (de μιαιόω), II, 15. — μιμνήσκεσθαι, « se souvenir pour faire du bien », en parlant de Dieu, III, 14; X, 1, 4; « se souvenir de Dieu pour l'aimer et pour lui obéir », IV, 24; XIV, 5; cf. μνημονεύειν, III, 3; etc., et μνήμη, XVI, 6, 9. — νικᾶν, « réussir à », IV, 13. — νύσσειν, XVI, 4. — νυστάζειν, XVI, 1. — ὁλοθρεύειν, IV, 15; ὁλοθρεῦσαι, XV, 7, et cf. ὄλεθρος, VIII, 1. — ὀλιγωρεῖν, III, 4, et cf. ὀλιγοψυχία. — ὁμαλίζειν, « aplanir » la route, VIII, 19, et cf. εἰς ὁμαλισμὸν αὐτοῖς, XI, 5. — παίειν (κραταίως), « frapper un coup puissant » sur l'ennemi, VIII, 16. — παραδειγματίζειν, II, 14. — παραλογίζεσθαι, « tromper, décevoir par ses discours », IV, 14; et παραλογισμός, IV, 12. — παραλύεσθαι, « être paralysé », VIII, 5. — παρανομεῖν, XVI, 8, et cf. παρανομία, « la transgression de la loi de Dieu », transgression qui constitue une faute et une impiété, IV, 1, 15; etc., et cf. παράνομος, IV, 11, 13; παράνομοι, « le parti des transgresseurs de la loi », IV, 21; XII, *titre*; XII, 4; XIV, 3-4; cf. XVII, 27. — παρασιωπᾶν, « se taire en se détournant de quelqu'un à qui on refuse, » en parlant de Dieu, V, 3. — παροικεῖν, voir παροικία. — παροργίζειν, IV, 1, 25; et cf. παροργισμός, VIII, 9. — πατεῖν, « fouler un sol en le profanant », VII, 2; VIII, 13, et cf. καταπατεῖν. — περιστέλλειν, « envelopper, fournir de », XVI, 10; et cf. περιστολή, « discrétion », XIII, 7. — πληθύνειν, X, 1; XVII, 37. — ποιεῖν τινι, « faire quelque chose à quelqu'un », II, 7, 39, 40; III, 5; XVII, 16; μακρὰν ποιεῖν, XVI, 10; « créer », V, 5; « pratiquer », IX, 9; XII, 6; XV, 9; XVII, 17, 21; « agir », XVII, 15. — ποιμαίνειν, paître les brebis fidèles, au sens religieux et moral, XVII, 45, et cf. τὸ ποιμνίον Κυρίου, XVII, 45. — προσκόπτειν, « buter contre un obstacle »,

III, 5, 11. — προστιθέναι ἁμαρτίας ἐφ' ἁμαρτίας τῇ ζωῇ, III, 12. — πυροῦν, « purifier l'or dans le creuset », XVII, 48. — καλεύεσθαι, sens moral, VIII, 39; XV, 6. — σκανδαλίζειν, « tendre un piège », XVI, 7 ; et cf. σκάνδαλον, IV, 27. — σκεπάζειν, XIII, 1. — σκιάζειν, XI, 6. — σκληρύνειν τράχηλον, « raidir le cou », être indocile ou rétif, VIII, 35. — σκορπίζειν, « dissiper et détruire », IV, 13, 21, 23; XII, 4; et cf. σκορπισμός, « dispersion », XVII, 20. — στηρίζειν, XVI, 12. — συμπαραλαμβάνειν, XIII, 4. — συμφύρεσθαι, « s'unir illicitement et charnellement », VIII, 10. — συνάγειν est le terme propre et technique pour exprimer l'idée de « rassembler les unités éparses ou dispersées d'un peuple, d'une armée, etc. », VIII, 34; XI, 3, 4; XVII, 28; de là la correction πολλοὺς οὐ συνάξει, de XVII, 37. — συντελεῖν, « détruire complètement, exterminer », II, 26; VII, 4. — σώζειν, en parlant soit du « salut » moral et religieux, dans ce monde et dans l'autre, soit de la « conservation de la vie », VI, 2; XIII, 2; XV, 1; XVI, 4; XVII, 19 ; et cf. σωτήρ, III, 7; VIII, 39; XVI, 4; XVII, 3; et σωτηρία, III, 6; X, 9; XII, 7; XV, 8; XVI, 5. — ταχύνειν (τὸ ἔλεος), « hâter (sa miséricorde) » en parlant de Dieu, pour l'avènement du Messie, XVII, 51. — τιθέναι τὸ ὄνομα, voir ὄνομα, IX, 18; τιθέναι βασίλειον, XVII, 7. — τίλλειν σάρκας, XIII, 3. — ὑπερπλεονάζειν, V, 19. — ὑποζωννύναι αὐτὸν ἰσχύν, XVII, 24. — ὑποκρίνεσθαι, « jouer un rôle » ou « faire l'hypocrite pour tromper », IV, 22, 25; et cf. ὑπόκρισις, « comédie » ou « rôle » que l'on joue pour tromper, IV, 7. — ὑπομένειν, « se soumettre volontairement à la correction », X, 2 ; XIV, 1 ; XVI, 14, et cf. ὑπομονή, II, 40. — ὑστερεῖν, « manquer du nécessaire », XVIII, 2. — φαίνεσθαι, « apparaître, être vu », II, 18. — φείδεσθαι, « épargner, laisser de côté », II, 25; XVII, 14; épargner quelqu'un en lui pardonnant, XIII, 1, 9 ; (XVII, 14?) ; être pauvrement pourvu de biens, V, 16 ; cf. φειδώ, « économie, mesquinerie », V, 15. — φέρειν, employé absolu-

ment, I, 6. — φοβεῖσθαι, οἱ φοβούμενοι τὸν Κύριον, expression technique pour désigner « la classe des Juifs pieux et fidèles », II, 37; III, 16; etc.; cf. φόβος θεοῦ, VI, 8. — χρηστεύεσθαι, voir χρηστός. — χρονίζειν, « tarder à (faire) », II, 28; « attendre longtemps », II, 30. Cf. χρόνος, τὸν αἰῶνα χρόνον, VIII, 39; XV, 15; ὁ χρόνος ζωῆς, « la durée ordinaire de la vie humaine », XVII, 2 (bis).

On peut remarquer encore : διὰ παντός, « toujours », II, 40; III, 3; etc. — εἰσάπαξ ou εἰς ἅπαξ, « tous ensemble et en même temps », II, 8; XI, 3. — ἐξάπινα, I, 2. — μακρὰν ἀπό, « loin de », II, 4; IV, 1; XV, 8; XVI, 2, 10.— σύνεγγυς, XVI, 2. — σφόδρα, II, 17.

L'une des caractéristiques du livre est l'emploi de ἐν avec un nom, au commencement, et surtout à la fin des propositions; parfois on trouve μετά. Par exemple : ἐν τέκνοις, I, 3; ἐν ἀποκρύφοις, II, 7; ἐν βεβηλώσει, I, 8; ἐν ὑπερηφανίᾳ, II, 2; ἐν ἀνομίαις, II, 3; ἐν ἐξομολογήσει, III, 3; ἐν ὀφθαλμοῖς, IV, 5; etc. Il faut remarquer aussi ἐν et le nom rejetés à la fin de la proposition, dans le sens d'un adverbe de manière, comme : II, 2, κατεπατοῦσαν... ἐν ὑπερηφανίᾳ; II, 29, τοῦ (εἰπεῖν)... ἐν ἀτιμίᾳ; II, 31, τὸ σῶμα... ἐν ὕδρει πολλῇ; II, 32, ὅτι... ἐν ἀτιμίᾳ; II, 35, καὶ κοιμίζων... ἐν ἀτιμίᾳ; II, 37, εὐλογεῖτε... ἐν ἐπιστήμῃ; II, 40, ὅτι χρηστὸς... ἐν ὑπομονῇ; II 40, παρεστάναι... ἐν ἰσχύι; etc. Puis, II, 25, ὅτι ἐνέπαιξαν... μετὰ μηνίσεως; II, 37, ὅτι τὸ ἔλεος... μετὰ κρίματος, etc. — Le nom avec ἐν peut remplacer un adjectif, un participe, comme : IV, 11, ἀνδρὸς ἐν εὐσταθείᾳ; VI, 8, προσευχὴν παντὸς ἐν φόβῳ θεοῦ; VIII, 9, αἱ παρανομίαι αὐτῶν ἐν παροργισμῷ; IX, 9, αἴτιος τῆς ψυχῆς ἐν ἀπωλείᾳ; IX, 12, ψυχὴν ἐν ἐξομολογήσει; IX, 15, ἁμαρτάνοντας ἐν μεταμελείᾳ, « les pécheurs repentants »; X, 5, 6; XI, 2; XVIII, 3, δέησιν πτωχοῦ ἐν ἐλπίδι, etc. — L'emploi de μετά succède à celui de ἐν, sans doute pour varier, comme : II, 23, ἐνέπαιξαν, καὶ οὐκ ἐφείσαντο, ἐν ὀργῇ καὶ θυμῷ

μετὰ μηνίσεως ; XVII, 42, ὁ θεὸς κατηργάσατο αὐτὸν δυνατὸν ἐν πνεύματι ἁγίῳ καὶ σοφὸν ἐν βουλῇ συνέσεως μετὰ ἰσχύος καὶ δικαιοσύνης.

L'emploi des prépositions et des cas est souvent remarquable, comme : II, 6, υἱοὶ καὶ θυγατέρες ἐν αἰχμαλωσίᾳ πονηρᾷ, ἐν σφραγῖδι ὁ τράχηλος αὐτῶν, ἐν ἐπισήμῳ ἐν τοῖς ἔθνεσιν ; II, 25, ἐνέπαιξαν... ἐν ὀργῇ καὶ θύμῳ μετὰ μηνίσεως ; II, 39; ἐλεῆσαι... ἀπὸ ταπεινώσεως ἁμαρτωλοῦ ; III, 12, προσέθηκεν ἁμαρτίας ἐφ' ἁμαρτίαις τῇ ζῴῃ αὐτοῦ, avec ἁμαρτίας ἐφ' ἁμαρτίαις formant le complément (et cf. III, 7, ἁμαρτία ἐφ' ἁμαρτίαν, sujet); IV, 5, ἐν ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ λαλεῖ πάσῃ γυναικὶ ἐν συνταγῇ κακίας ; IV, 6, ταχὺς εἰσόδῳ εἰς πᾶσαν οἰκίαν ἱλαρότητι ; VIII, 13, ἐπατοῦσαν τὸ θυσιαστήριον ἀπὸ πάσης ἀκαθαρσίας; VIII, 19, ὡμάλισαν ὁδοὺς τραχείας ἀπὸ εἰσόδου αὐτοῦ, ἤνοιξαν πύλας ἐπὶ Ἱερουσαλήμ IX, 1, ἐν τῷ ἀπαχθῆναι Ἰσραὴλ ἐν ἀποικεσίᾳ εἰς γῆν ἀλλοτρίαν; IX, 3, ἵνα δικαιωθῇς... ἐν τῇ δικαιοσύνῃ σου ἐν ταῖς ἀνομίαις ἡμῶν; XI, 1, σαλπίσατε ἐν Σιὼν ἐν σάλπιγγι σημασίας ἁγίων; XI, 4, ἔρχονται τῇ εὐφροσύνῃ τοῦ θεοῦ, « pour la joie », de manière à réjouir, et simplement : avec la joie; XI, 5, ὄρη ὕψηλὰ ἐταπείνωσεν εἰς ὁμαλισμὸν αὐτοῖς, « il a abaissé les montagnes élevées pour faire un chemin uni pour eux »; XI, 6, οἱ βουνοὶ ἔφυγοσαν ἀπὸ εἰσόδου αὐτῶν; XII, 4, σκορπισθείησαν ὀστᾶ ψιθύρων ἀπὸ φοβουμένων Κύριον; XII, 5, ἐν πυρὶ φλογὸς γλῶσσα ψιθυρὸς ἀπόλοιτο ἀπὸ ὁσίων; XVI, 6, μὴ ἀποστήσῃς... τὴν μνήμην περὶ σοῦ ἀπ' ἐμοῦ ἕως θανάτου; XVII, 4, 14, ἐξαπέστειλεν αὐτὰ ἕως ἐπὶ δυσμῶν καὶ τοὺς ἄρχοντας τῆς γῆς εἰς ἐμπαιγμόν.

Les Septante fournissent, en très grand nombre, des exemples identiques ou analogues[1] à tous ceux que nous avons cités, qu'il s'agisse du sens des mots, de leurs formes diverses, de l'emploi des cas, et des constructions les plus singulières.

1. Voir page 120.

Le berceau de la version grecque est très probablement l'Égypte, c'est-à-dire Alexandrie. Le vocabulaire, la grammaire, la langue, le style, les hébraïsmes, rappellent incessamment, comme nous venons de le voir, la version des Septante, exécutée à Alexandrie pour les Juifs alexandrins, qui ne parlaient que le grec. Voici encore quelques exemples de grec alexandrin[1], croyons-nous, εἶπαν, I, 5: κατεπατοῦσαν, II, 2; ἐβεβηλοῦσαν II, 3; ἐξουθενόω, II, 5, 32, et ἐξουθενέω (variante); ἐξουδενόω, II, 30; ἐμιαίωσαν, II, 15; περιείλατο, II, 22; ἀνιστάω, II, 35; ὁλοθρεῦσαι, IV, 15 ; δικαιώσαισαν, IV, 9; σκορπισθείησαν, IV, 21; εἶπα, VIII, 3, 7; διηρπάζοσαν, VIII, 12; ἐπατοῦσαν, VIII, 13; εἶπαν, VIII, 18; πᾶν σοφόν, à l'accusatif, VIII, 23; εἴδοσαν, VIII, 31; καθαρίζειν, IX, 12, etc.; ἐπεδράμοσαν, XIII, 3; ὁλοθρεῦσαι, XV, 7; ἐστήρισα, XVI, 12; ἀφείλαντο, XVII, 6; ἐπεκρατοῦσαν, XVII, 17; ἐφύγοσαν, XVII, 18; κατηργάσατο, XVII, 42; ταμεῖα, XIV, 5; μοιχάω, VIII, 11 ; ἐξάπινα, I, 2; ἐπευκτός, VIII, 18; πάντα ὅσα, XVII, 16. D'ailleurs, la version des Septante, faite à Alexandrie, recevait son complément naturel par la traduction des *Psaumes de Salomon.* Enfin, le sort de Pompée, tué en Égypte, intéressait spécialement les Juifs d'Alexandrie, qui trouvaient dans les *Psaumes* la raison de cette « catastrophe »; c'était la vengeance de leur Dieu sur le païen profanateur de son Temple[2].

Il est difficile de fixer une date approximative pour la version grecque. En parlant plus haut[3] de l'original hé-

[1] Il faut entendre par là des mots de la « langue commune » connue par des documents écrits provenant d'Égypte.

[2] Hilgenfeld, *op. cit.*, p. XVIII : *Sibyllæ quoque Judaïcæ notitiam usumque in his psalmis animadvertere licet. Eo magis probatur in Ægypto, ubi Pompeius occisus est, Salomonis psalmos compositos esse. Alexandrinam rationem ipsi sapiunt,* XIV, 2, παράδεισος κυρίου, τὰ ξύλα τῆς ζωῆς ὅσιοι αὐτοῦ.

[3] Pages 108, 124-125.

breu, nous avons montré qu'il devait être déjà négligé et oublié, au moins du public, vers la fin du premier siècle de notre ère, ou au plus tard au second siècle. La version a dû être exécutée à une époque où les Psaumes pouvaient encore intéresser les Juifs de la Dispersion et être compris d'eux, surtout pour leurs allusions aux événements politiques, tels que la prise du temple par Pompée, la mort de ce dernier en Égypte, la fin tragique des derniers Hasmonéens, enfin, pour les espérances messianiques et nationales qui y sont exaltées. On n'imagine guère que la traduction ait eu lieu après l'an 70 de notre ère, c'est-à-dire après la destruction de Jérusalem et de la nationalité juive. De plus, on ne trouve dans les *Psaumes* aucune interpolation chrétienne, expresse ou déguisée, pas même dans la peinture du Messie et du royaume messianique. On peut en conclure que le traducteur était un Juif proprement dit, et que la traduction est antérieure à la diffusion du christianisme au sein des communautés juives de la Dispersion. Ces indices nous conduisent à croire que la traduction est antérieure à l'an 70 de notre ère; qu'elle a été exécutée au plus tôt dans la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère, postérieurement à la formation du recueil (par exemple après l'an 40 avant J.-C.).

D'un autre côté, il semble que la langue des *Psaumes de Salomon* soit plus avancée, plus mûre que celle des Septante, et qu'elle se rapproche sensiblement de la langue du Nouveau Testament. Par exemple : *Ps. Sal.*, IX, 17, τὸ σπέρμα Ἀβραάμ, au sens spécial de « héritiers des promesses de Dieu »; cf. Luc, I, 55, τῷ Ἀβραὰμ καὶ τῷ σπέρματι αὐτοῦ; Jean, VII, 33; Romains, IX, 7. — *Ps. Sal.*, τὰ ἀγαθά, ἀγαθά, « les biens temporels », et le « bonheur » messianique », I, 6; V, 18; XVII, 50; cf. Luc, I, 53, ἐνέπλησεν ἀγαθῶν, XII, 18; XVI, 25; Galates, VI, 6; Hébreux, IX, 11; X, 1, τὰ μέλλοντα ἀγαθά. — *Ps. Sal.*, V, 1, αἰνέσω ἐν ἀγαλλιάσει; cf. Luc, I, 44; Actes, II, 46. — *Ps. Sal.*, XVII, 33, ἐν ἁγιασμῷ; cf.

I Thessaloniciens, iv, 4, 7; I Timothée, ii, 15; I Pierre, i, 2. — *Ps. Sal.*, viii, 4, πόλις ἁγιάσματος; cf. Matthieu, iv, 5, ἡ ἁγία πόλις. — *Ps. Sal.*, τὰ ἅγια Κυρίου, i, 8; ii, 3, etc., cf. Hébreux, viii, 2; ix, 2; ix, 12, 25; xiii, 11.— *Ps. Sal.*, ἡ ἀγνοία en parlant des péchés, iii, 9; xiii, 6; xviii, 4; cf. Actes, iii, 17; I Pierre, i, 14. — *Ps. Sal.*, πύλαι ᾅδου, xvi, 2; cf. Matt., xvi, 18; ᾅδης, séjour des réprouvés, xiv, 6; xv, 11; cf. Luc, xvi, 23; Apoc., i, 18; xx, 13, etc. — *Ps. Sal.*, ἀδικία, « manquement à la loi », iii, 8; iv, 28; ix, 9; cf. Luc, xiii, 27; xviii, 6; etc. — *Ps. Sal.*, αἱρετίζειν, ix, 17; xvii, 5; cf. Matth. xii, 18. — *Ps. Sal.*, αἴρειν ἀπὸ τῆς γῆς, xvii, 8; cf. Actes, viii, 33; xxii, 22. — *Ps. Sal.*, vi. 8, αἴτημα, « la demande par la prière »; cf. Philippiens, iv, 6. — *Ps. Sal.*, ix, 9, αἴτιος, « auteur » (de la damnation); cf. Hébreux, v, 9, « auteur » (du salut). — *Ps. Sal.*, ii, 38, εἰς τὸν αἰῶνα; cf. Matthieu, xxi, 19; puis, ii, 41, εὐλογητὸς Κύριος εἰς τὸν αἰῶνα; Romains, i, 25; ix, 5, εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας; cf. encore *Ps. Sal.*, xv, 13-14, et Philippiens, iv, 20; I Pierre, iv, 11; *Ps. Sal.*, viii, 7, τὰ ἀπ' αἰῶνος, et Luc, i, 70, οἱ... ἀπ' αἰῶνος.—*Ps. Sal.*, iii, 16, ζωὴ αἰώνιος; cf. Matth., xix, 29; puis, x, 5, διαθήκη αἰώνιος; Hébreux, xiii, 20. — *Ps. Sal.*, viii, 13, πᾶσα ἀκαθαρσία; cf. Matthieu, xxiii, 27; Éphésiens, iv, 19; v, 3. — *Ps. Sal.*, viii, 5, ἀπὸ ἀκοῆς; cf. Romains, x, 17, ἡ πίστις ἐξ ἀκοῆς. — *Ps. Sal.*, i, 2, ἠκούσθη ἐνώπιόν μου; cf. Matthieu, xxviii, 14, ἐὰν ἀκουσθῇ τοῦτο ἐπὶ τοῦ ἡγεμόνος. — *Ps. Sal.*, iv, 3, ἀκρασία; cf. Matthieu, xxiii, 25; I Cor., vii, 5. — *Ps. Sal.*, viii, 15, οἶνος ἄκρατος, et Apocalypse, xiv, 10 (idée et expression). — *Ps. Sal.*, xvii, 34, ἀπ' ἄκρου τῆς γῆς, et Marc, xiii, 27, ἀπ' ἄκρου γῆς. — *Ps. Sal.*, xvii, 17, ὁ ποιῶν... τὴν ἀλήθειαν, et Jean, iii, 21, ὁ δὲ ποιῶν τὴν ἀλήθειαν; puis, vi, 9, τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτὸν ἐν ἀληθείᾳ (x, 4; xiv, 1), cf. I Jean, iii, 18; II Jean, 1, ἀγαπῶ ἐν ἀληθείᾳ, et III Jean, 1. — *Ps. Sal.*, iv, 11, ἀλλήλων; cf. Jean, v, 44; xiii, 14; Galates, v, 13; Jacques, v, 16. — *Ps. Sal.*, xvii,

31, ἀλλογνής, et Luc, xvii, 18. — *Ps. Sal.*, ix, 1, εἰς γῆ ν ἀλλοτρίαν, et Actes, vii, 6, ἐν γῇ ἀλλοτρίᾳ (expression et idée). — *Ps. Sal.*, ii, 17, etc., οἱ ἁμαρτωλοί, « la classe des pécheurs »; cf. Matthieu, ix, 10, 11; etc.; en parlant des païens, *Ps. Sal.*, ii, 1, et Galates, ii, 15, etc. — *Ps. Sal.*, v, 8, δι' ἀναγκήν, et I Cor., vii, 26, διὰ τὴν ἐνεστῶσαν ἀναγκήν. — *Ps. Sal.*, iv, 20, ἀνάληψις, et Luc, ix, 51. — *Ps. Sal.*, xii, 2, ἀνάπτειν; cf. Jacques, iii, 5. — *Ps. Sal.*, v, 15, ἄνευ γογγυσμοῦ, et I Pierre, iv, 9, ἄνευ γογγυσμοῦ. — *Ps. Sal.*, xvii, 23, ἀνιστάναι, « susciter » le Messie; cf. en parlant de Jésus, Actes, ii, 24, 32; iii, 22; puis, *Ps. Sal.*, iii, 13, 16, ἀναστήσεσθαι, « ressusciter »: cf. Matthieu, xii, 41; Luc, xi, 32; Jean, xi, 23, 24; etc. — *Ps. Sal.*, xv, 9, οἱ ποιοῦντες ἀνομίαν; de même, Matthieu, xiii, 41. — *Ps. Sal.*, xvii, 11, ὁ ἄνομος, « le païen »; cf. Actes, ii, 23; I Corinthiens, ix, 21; *Ps. Sal.*, xvii, 20, ἄνομοι, « les Juifs pécheurs »; cf. Luc, xxii, 37, etc. — *Ps. Sal.*, ii, 13, ἄντι, « à la place de », et Luc, xi, 11; *Ps. Sal.*, xvii, 7, ἀντὶ ὕψους αὐτῶν; cf. Jean, i, 18, χάριν ἀντὶ χάριτος; *Ps. Sal.*, ii, 3, 13, ἀνθ' ὧν, « à cause de ce que »; cf. Luc, i, 20, ἀνθ' ὧν οὐκ ἐπίστευσας, xii, 3; xix, 44; Actes, xii, 23. — *Ps. Sal.*, xvi, 3, 5, ὁ κύριος ἀντελάβετό μου, et Luc, i, 54, ἀντελάβετο Ἰσραήλ; cf. *Ps. Sal.*, vii, 9, ἀντίληψις, et I Corinthiens, xii, 28. — *Ps. Sal.*, xvi, 8, ἀνωφελής, et même expression dans Tite, iii, 9; Hébreux, vii, 18. — *Ps. Sal.*, xv, 4, ἀπαρχὴν (χειλέων); cf. Romains, viii, 23; Apocalypse, xiv, 4. — *Ps. Sal.*, xvi, 8, ἀπατᾶν, et Éphésiens, v, 6; I Timothée, ii, 14. — *Ps. Sal.*, xvii, 22, ἀπείθεια, et Romains, xi, 30, 32; *Ps. Sal.*, xvii, 27, ἀπειλή, et Actes, ix, 1; Éphésiens, vi, 9; *Ps. Sal.*, ii, 14, et xvii, 5, ἀπέναντι, et Actes, iii, 16; Romains, iii, 18; *Ps. Sal.*, v, 9; viii, 38, ἀπέχεσθαι, et Matthieu, xv, 8; *Ps. Sal.*, iii, 5, ἀποβλέπειν, et Hébreux, xi, 26. — *Ps. Sal.*, ii, 17, 38, ἀποδιδόναι τοῖς ἁμαρτωλοῖς κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν, et Matthieu, xvi, 27, ἀποδώσει ἑκάστῳ κατὰ τὴν πρᾶξιν αὐτοῦ; Romains,

II, 6, ἀποδώσει ἑκάστῳ κατὰ τὰ ἔργα αὐτοῦ. — *Ps. Sal.*, VIII, 23, ἀπολλύναι, et Matthieu, XXI, 41, XXII, 7; *Ps. Sal.*, XII, 5, XV, 13, 15, ἀπολεῖσθαι, « périr par la mort éternelle », et Romains, II, 12; I Cor., I, 18; XV, 18. — *Ps. Sal.*, IV, 18, ἀποπίπτειν, et Actes, IX, 18; *Ps. Sal.*, IV, 17, XII, 4, ἀπορία, et Luc, XXI, 25; *Ps. Sal.*, II, 4, 23, ἀπορίπτειν, et Actes, XXVII, 43; *Ps. Sal.*, VII, 4, ἀποστέλλειν θάνατον, et Marc, IV, 29, ἀποστέλλειν τὸ δρέπανον; Actes, X, 36, ἀποστέλλειν λόγον. — *Ps. Sal.*, II, 8, ἀποστρέφειν τὸ πρόσωπον ἀπὸ ἐλέους, et II Timothée, IV, 4, ἀπὸ μὲν τῆς ἀληθείας τὴν ἀκοὴν ἀποστρέψουσιν.—*Ps. Sal.*, XIII, 5, et XV, 6, ἅπτεσθαί τινος, en parlant d'un fléau (comme sujet), cf. I Jean, V, 18, ὁ πονηρὸς οὐχ ἅπτεται αὐτοῦ. — *Ps. Sal.*, VII, 2, 8, ἀπωθεῖν, ἀπωσάμην; cf. Actes, VII, 27; Romains, XI, 1, 2. — *Ps. Sal.*, II, 35; III, 13; IX, 9; XIII, 10, etc., ἡ ἀπώλεια, « la perdition éternelle, la damnation »; cf. Matthieu, VII, 13; Jean, XVII, 12; Romains, IX, 22; etc. — *Ps. Sal.*, IV, 16, ἀρά, et Romains, III, 14; *Ps. Sal.*, VIII, 3, ἄρα, et Matthieu, XVIII, 1; *Ps. Sal.*, XVII, 37, ἀργύριον, et Luc, IX, 3; Actes, XX, 33; I Pierre, I, 18; *Ps. Sal.*, XVI, 12, ἀρκεῖν, et II Cor., XII, 9; *Ps. Sal.*, XV, 5, ἁρμόζεσθαι, et II Corinthiens, XI, 2. — *Ps. Sal.*, VIII, 28, οἱ ὅσιοι τοῦ θεοῦ ὡς ἀρνία ἐν ἀκακίᾳ ἐν μέσῳ αὐτῶν; cf. Jean, XXI, 15, τὰ ἀρνία μου, et Luc, X, 3, ἀποστέλλω ὑμᾶς ὡς ἄρνας ἐν μέσῳ λύκων. — *Ps. Sal.*, XVIII, 14, ἀπὸ γενεῶν ἀρχαίων, et Actes, XV, 21, ἐκ γενεῶν ἀρχαίων. — *Ps. Sal.*, XVII, 41, ἄρχειν λαούς, et Marc, X, 42; Romains, XV, 12, ἄρχειν (τῶν) ἐθνῶν. — *Ps. Sal.*, V, 13; VIII, 23, (οἱ) ἄρχοντες, et Matthieu, XX, 25; Luc, XXIV, 20. — *Ps. Sal.*, XVII, 42, 44, 45, ἀσθενεῖν, au sens moral et figuré; cf. Romains, IV, 19; XIV, 1; I Corinthiens, VIII, 11, 12; etc. — *Ps. Sal.*, VIII, 20, 22, μετὰ ἀσφαλείας, « en sécurité »; cf. Actes, V, 23, ἐν πάσῃ ἀσφαλείᾳ, et I Thessaloniciens, V, 3. — *Ps. Sal.*, II, 23, 29, etc., ἀτιμία, et I Corinthiens, XI, 14; XV, 43; etc. — *Ps. Sal.*, III, 7, et XVII, 29, αὐλίζεσθαι ; cf. Matthieu, XXI, 17, et Luc,

XXI, 37; *Ps. Sal.*, V, 15, ἡ αὔριον, cf. Matth., VI, 34. — *Ps. Sal.*, V, 18 et 20, αὐταρκία... ἱκανὸν τὸ μέτριον ἐν δικαιοσύνῃ, cf. II Corinthiens, IX, 8, et I Timothée, VI, 6, ἔστιν δὲ πορισμὸς μέγας ἡ εὐσέβεια μετὰ αὐταρκίας. — *Ps. Sal.*, IV, 18, et XVII, 6, ἀφαιρεῖσθαι, et Luc, I, 25, et Apocalypse, XXII, 19. — *Ps. Sal.*, XVII, 11, ἠφάνισαν νεόν, et Matthieu, VI, 19, 20. — *Ps. Sal.*, IX, 14, ἀφιέναι ἁμαρτίας, « remettre les péchés », et Jean, XX, 23; I Jean, I, 9; Matthieu, IX, 6; *Ps. Sal.*, XVII, 29 et 45, « laisser, permettre », et Matthieu, XIII, 30; XXIII, 14; *Ps. Sal.*, XVII, 11, « laisser subsister, exister », et Matthieu, XXIV, 2; Marc, XII, 22; XIII, 2; Luc, XXI, 6. — *Ps. Sal.*, IV, 1, IX, 1, ἀποστῆναι, « faire défection » au moral, et Luc, VIII, 13; I Timothée, IV, 1; Hébreux, III, 12. — *Ps. Sal.*, XVI, 7, ἄφρων; cf. Luc, XI, 40; XII, 20; etc. — *Ps. Sal.*, IX, 7, et XVIII, 6, ἐκλογή, « choix libre » en parlant de Dieu et de l'homme ; cf. Actes, IX, 15; Romains, XI, 5, 7 ; II Pierre, I, 10. — *Ps. Sal.*, X, 5, ἡ μαρτυρία (Κυρίου), cf. Jean, I, 7 ; III, 33; I Jean, V, 9. — *Ps. Sal.*, II, 38, 39; III, 5, 7, etc., (ὁ) δίκαιος, (οἱ) δίκαιοι, « la classe des justes », c'est-à-dire les pharisiens; cf. Matthieu, IX, 13 (καλέσαι δικαίους), Marc, II, 17; Luc, XVIII, 9; XX, 20. — *Ps. Sal.*, XII, 8, ἐπαγγελίαι, « les promesses divines de salut » (cf. VII, 9; XVII, 6) ; cf. Luc, XXIV, 49 ; Actes, II, 39 ; VII, 17; XIII, 22; Romains, XV, 8. — *Ps. Sal.*, XVII, 19, παροικία, « la communauté de Juifs fidèles séjournant sur une terre étrangère »; cf. Actes, XIII, 17; I Pierre, I, 17; cf. I Pierre, II, 11. — *Ps. Sal.*, III, 8, et XIII, 4, 9, (τὰ) παραπτώματα, « les péchés du juste commis par erreur » ; cf. Matthieu, VI, 14, 15; Marc, XI, 25, 26; Éphésiens, I, 7 ; II, 1. — *Ps. Sal.*, IX, 11, τίνι χρηστεύσῃ ὁ θεός; cf. I Corinthiens, XIII, 4, ἡ ἀγάπη χρηστεύεται. — *Ps. Sal.*, XVII, 36; XVIII, *titre*, et 6, χριστός, « le Christ », nom du Messie personnel sauveur des Juifs; cf. Matthieu, I, 16; II, 4; XVI, 16; Luc, II, 11; XXIII, 35, etc.

Les rapprochements entre les *Cantiques* de saint Luc et les *Psaumes de Salomon* sont encore plus frappants :

Magnificat : I, 46, ἡ ψυχή μου τὸν Κύριον; cf. *Ps. Sal.*, III, 1, ἵνα τί ὑπνοῖς, ψυχή, καὶ οὐκ εὐλογεῖς τὸν Κύριον, et XII, 1, Κύριε, ῥῦσαι τὴν ψυχήν μου.

I, 47, ἠγαλλίασεν τὸ πνεῦμα μου, et *Ps. Sal.*, V, 1, αἰνέσω... ἐν ἀγαλλιάσει. — ἐπὶ τῷ θεῷ σωτῆρί μου, et *Ps. Sal.*, III, 7, παρὰ θεοῦ σωτῆρος αὐτῶν; VIII, 39, Κύριε, σωτὴρ ἡμῶν; XVI, 4; XVII, 3, ἐλπιοῦμεν ἐπὶ τὸν θεὸν σωτῆρα ἡμῶν.

I, 48, ἐπέβλεψεν ἐπί ; cf. *Ps. Sal.*, XVIII, 2, οἱ ὀφθαλμοί σου ἐπιβλέποντες ἐπ' αὐτά. — ἐπὶ τὴν ταπείνωσιν, cf. *Ps. Sal.*, II, 39, ἐλεῆσαι ἀπὸ ταπεινώσεως. — τῆς δουλῆς αὐτοῦ; cf. *Ps. Sal.*, II, 41, ἐνώπιον δούλων αὐτοῦ; X, 4, μνήσεται Κύριος τῶν δούλων αὐτοῦ. — ἰδοὺ γάρ ; cf. *Ps. Sal.*, VIII, 30, ἰδοὺ δή.

I, 49, ἐποίησέν μοι ; cf. *Ps. Sal.*, II, 7, 40 ; XVII, 50. — τὸ ὄνομα αὐτοῦ ; cf. *Ps. Sal.*, VI, 2, 6, 7 ; VIII, 31 ; XV, 4.

I, 50, τὸ ἔλεος αὐτοῦ ; cf. *Ps. Sal.*, X, 4, τὸ ἔλεος Κυρίου, et XIII, 11, ἐπὶ δὲ τοὺς ὁσίους τὸ ἔλεος Κυρίου. — τὸ ἔλεος αὐτοῦ... τοῖς φοβουμένοις αὐτόν, et cf. XIII, 11, καὶ ἐπὶ τοὺς φοβουμένους αὐτὸν τὸ ἔλεος αὐτοῦ...

I, 51, ἐποίησεν κράτος ; cf. *Ps. Sal.*, II, 33, ὁ θεὸς μέγας κραταιὸς ἐν ἰσχύι αὐτοῦ τῇ μεγάλῃ. — ἐν βραχίονι αὐτοῦ ; cf. *Ps. Sal.*, XIII, 2, ὁ βραχίων Κυρίου ἔσωσεν ἡμᾶς. — διεσκόρπισεν ; cf. *Ps. Sal.*, IV, 13, σκορπίσαι. — ὑπερηφάνους ; cf. *Ps. Sal.*, II, 35, κοιμίζων ὑπερηφάνους, et XVII, 26 · ἐκτρίψαι ὑπερηφανίαν ἁμαρτωλοῦ. — διανοίᾳ καρδίας αὐτῶν ; cf. *Ps. Sal.*, XVII, 27, ἐν λόγῳ καρδίας αὐτῶν ; I, 3, ἐν τῇ καρδίᾳ μου, et VIII, 3, εἶπα τῇ καρδίᾳ μου.

I, 52, καθεῖλεν δυνάστας ἀπὸ θρόνων ; cf. *Ps. Sal.*, XVII, 7-8, ἔθεντο βασίλειον, ἠρήμωσαν τὸν θρόνον Δαυίδ, σὺ ὁ θεὸς καταβαλεῖς αὐτούς. — καὶ ὕψωσεν ταπεινούς ; cf. *Ps. Sal.*, II, 35, ὁ (θεὸς) ἀνιστῶν ἐμὲ εἰς δόξαν καὶ κοιμίζων ὑπερηφάνους εἰς ἀπωλίαν, et V, 14, εὐφρᾶναι ψυχὴν ταπεινοῦ.

I, 53, πεινῶντας ἐνέπλησεν ἀγαθῶν καὶ πλουτοῦντας ἐξαπέστειλεν κενούς ; cf. *Ps. Sal.*, v. 10-21, ἐὰν γὰρ πεινάσω, πρὸς σὲ κεκράξομαι, ὁ θεός, καὶ σὺ δώσεις μοι, καὶ σὺ ἐπακούσῃ... εὐφρᾶναι ψυχὴν ταπεινοῦ... τὸ δὲ δόμα σου πολὺ μετὰ χρηστότητος, ἐὰν ὑπερπλεονάσῃ ὁ ἄνθρωπος ἐξαμαρτάνει... ἡ εὐλογία Κυρίου εἰς πλησμονήν, ηὐφράνθησαν οἱ φοβούμενοι Κύριον ἐν ἀγαθοῖς ; XVII, 12, ἐξαπέστειλεν, et pour κενούς, voir IV, 19, κενὸς χερσὶν αὐτοῦ εἰσέλθοι... ἐλλιπὴς ὁ οἶκος αὐτοῦ ἀπὸ παντὸς οὐ ἐμπλήσει ψυχὴν αὐτοῦ.

I, 54, ἀντελάβετο Ἰσραὴλ παιδὸς αὐτοῦ ; cf. *Ps. Sal.*, VII, 9, ἐν καιρῷ τῆς ἀντιλήψεώς σου τοῦ ἐλεῆσαι τὸν οἶκον Ἰσραήλ ; XII, 7, τοῦ κυρίου ἡ σωτηρία ἐπὶ Ἰσραὴλ παῖδα αὐτοῦ (et cf. XVII, 23). — μνησθῆναι ἐλέους ; cf. *Ps. Sal.*, X, 4, μνήσεται Κύριος τῶν δούλων αὐτοῦ ἐν ἐλέει.

I, 55, καθὼς ἐλάλησεν πρὸς τοὺς πατέρας ἡμῶν ; cf. *Ps. Sal.*, IX, 19, ἐν διαθήκῃ διέθου τοῖς πατράσιν ἡμῶν περὶ ἡμῶν, et XI, 8, ὁ θεὸς ἐλάλησεν ἀγαθὰ Ἰσραήλ. — τῷ Ἀβραὰμ καὶ τῷ σπέρματι αὐτοῦ ; cf. *Ps. Sal.*, IX, 17, σὺ ἠρετίσω τὸ σπέρμα Ἀβραάμ ; XVIII, 4, ἀγαπή σου ἐπὶ σπέρμα Ἀβραάμ.

Benedictus : I, 68, εὐλογητὸς κύριος ὁ θεὸς τοῦ Ἰσραήλ ; *Ps. Sal.*, VI, 9, εὐλογητὸς Κύριος ; IV, 1, ὁ θεὸς Ἰσραήλ. — ἐπεκέψατο : cf. *Ps. Sal.*, III, 14, ὅταν ἐπισκέπτηται δικαίους. — ἐποίησεν λύτρωσιν τῷ λαῷ αὐτοῦ ; *Ps. Sal.*, IX, 1, Κυρίου τοῦ λυτρωσαμένου αὐτούς.

I, 69, ἤγειρεν κέρας σωτηρίας ἡμῖν ; cf. *Ps. Sal.*, X, 9 et XII, 7, τοῦ κυρίου ἡ σωτηρία, et XVII, 23 (et 47), ἀνάστησον αὐτοῖς τὸν βασιλέα αὐτῶν. — ἐν οἴκῳ Δαυίδ ; cf. *Ps. Sal.*, XVII, 5, 23, υἱὸν Δαυίδ.

I, 70, καθὼς ἐλάλησεν κτλ. ; cf. *Ps. Sal.*, IX, 9, et XI, 8 (cités plus haut). — σωτηρίαν ἐξ ἐχθρῶν ἡμῶν καὶ ἐκ χειρὸς πάντων μισούντων ἡμᾶς ; cf. *Ps. Sal.*, XVII, 51, ῥύσεται ἡμᾶς ἀπὸ ἀκαθαρσίας ἐχθρῶν, et VII, 1, οἳ ἐμίσησαν ἡμᾶς.

I, 72, ποιῆσαι ἔλεος μετὰ τῶν πατέρων ἡμῶν καὶ μνησθῆναι διαθήκης ἁγίας αὐτοῦ ; cf. *Ps. Sal.*, VI, 9 ; X, 4 ; IX, 19-20.

I, 73; cf. *Ps. Sal.*, IX, 17-18.

I, 74, τοῦ δοῦναι ἡμῖν ἀφόβως ἐκ χειρὸς ἐχθρῶν ρυσθέντας; *Ps. Sal.*, III, 7; IV, 27; XIII, 2; cf. XVII, 51.

I, 75, λατρεύειν αὐτῷ ἐν ὁσιότητι καὶ δικαιοσύνῃ; cf. *Ps. Sal.*, II, 40; XVII, 28-36, 44-45.

I, 77, σωτηρίας; voir au verset I, 69.— ἐν ἀφέσει ἁμαρτιῶν; cf. *Ps. Sal.*, IX, 10-15, τίνι ἀφήσει ἁμαρτίας εἰ μὴ τοῖς ἡμαρτηκόσι.

I, 78, διὰ σπλάγχνα ἐλέους θεοῦ ἡμῶν; voir à I, 72; cf. *Ps. Sal.*, IX, 15.

I, 79, ἐν σκότει καὶ σκιᾷ θανάτου; cf. *Ps. Sal.*, XIV, 6; XV, 8, 11. — τοῦ κατευθῦναι τοὺς πόδας ἡμῶν εἰς ὁδὸν εἰρήνης; cf. *Ps. Sal.*, VI, 3; VII, 9; X, 3; XII, 6; XVI, 9; XVIII, 9; et pour la paix messianique, cf. XVII, 28-38, 41-46.

Paroles des anges (Luc, II, 10-14) : II, 10, εὐαγγελίζομαι, et *Ps. Sal.*, XI, 1. — II, 11, χριστὸς Κύριος, et *Ps. Sal.*, XVII, 36. — II, 14, δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ; cf. *Ps. Sal.*, V, 22, et XVIII, 11. — ἐν ἀνθρώποις εὐδοκίας; cf. *Ps. Sal.*, III, 4; VIII, 39, ἡμῖν καὶ τοῖς τέκνοις ἡμῶν ἡ εὐδοκία.

Nunc dimittis, Luc, II, 30-32; cf. *Ps. Sal.*, XVII, 23-36, le Messie et son règne devant les nations. La comparaison est moins dans les mots que dans les idées.

Nous venons de donner un exemple suffisant du rapprochement linguistique que l'on peut établir entre les *Psaumes de Salomon* et le Nouveau Testament. Il semble que la langue des *Psaumes* soit plus avancée, plus « faite », que celle des Septante, et qu'elle soit voisine de celle du Nouveau Testament[1]. Sans doute, le traducteur des *Psau-*

[1] En tous cas, le grec des *Psaumes de Salomon* doit être évidemment assimilé à celui des Septante et du Nouveau Testament. Pour l'étudier, on se servira des grammaires du grec du Nouveau Testament et des Septante, par exemple, de celles de Winer-Schmiedel, Winer-Moulton, Blass, Robert Helbing, etc., de mes deux volumes intitulés : *Études sur le grec du Nouveau Testament*, 1893 et 1895. On y ajoutera, surtout pour la bibliographie et la documentation, l'ou-

mes et les auteurs du Nouveau Testament ont puisé successivement dans le même fonds, qui se formait et se développait sans cesse. La traduction des *Psaumes* se placerait encore, à ce point de vue, à la fin du 1er siècle avant notre ère, ou au début du 1er siècle de notre ère.

Les dates extrêmes de la traduction nous paraissent donc être l'an 40 avant Jésus-Christ, peu après la formation du recueil, et l'an 70 de notre ère, au plus tard, date de la destruction de Jérusalem.

Pour dater la traduction, on a allégué un argument d'une nature toute différente[1]. Le chapitre v de Baruch serait une imitation du *XIe Psaume de Salomon*, et Baruch est cité par saint Irénée : Baruch était donc lu et connu assez longtemps avant saint Irénée, pour la partie qui n'existe qu'en grec. Par conséquent, cette partie ne doit pas être plus récente que la fin du 1er siècle de notre ère. Si le Baruch grec est vraiment une imitation du *XIe Psaume de Salomon*, traduit déjà en grec, c'est donc que la traduction des *Psaumes* était connue et courante ; et, par suite, elle devait exister au moins vers le milieu du 1er siècle de notre ère. Pour nous, au point de vue critique, nous croyons que les *Psaumes de Salomon* sont tout au plus une imitation ou une réminiscence du Baruch grec, que connaissait l'auteur des *Psaumes*. Nous supposerions même volontiers que l'auteur des *Psaumes de Salomon* et le Baruch grec sont indépendants. La similitude entre les deux compositions proviendrait de ce que les deux auteurs auraient emprunté au même trésor d'espérances nationales et messianiques, qui circulaient au sein du monde juif sous une forme littéraire déterminée.

vrage d'Adolf Deissmann, *Licht vom Osten*, 2e édition, 1909. Les *théories* de cet auteur sont trop semblables ou identiques aux miennes pour que j'aie à modifier ce que j'ai écrit sur le sujet dans mes deux volumes, et surtout dans mon *Introduction*.

[1] Ryle and James, *Psalms of the Pharisees*, p. xc.

3. Les manuscrits : description, classement

La version grecque nous est connue actuellement par huit manuscrits.

La première édition a été donnée en 1628 par le jésuite La Cerda, d'après un antique manuscrit d'Augsbourg, le *Codex Augustanus*, noté *A*, qui avait entièrement disparu depuis lors. Puis, on se servit d'un *Codex Vindobonensis*, noté *V*. Le texte de La Cerda était rempli de fautes de lecture. Le manuscrit de Vienne avait été mal lu et mal copié. On crut donc pendant longtemps à l'existence de deux manuscrits *A* et *V*. Cependant, dès 1891, dans leur édition [1], Ryle et James soupçonnèrent que les deux manuscrits prétendus pourraient bien n'en faire qu'un. Des recherches bien dirigées, faites par O. von Gebhardt, et exposées par lui dans son édition [2], révélèrent complètement la vérité. Le manuscrit d'Augsbourg, employé par La Cerda, était en réalité le manuscrit de Vienne, envoyé de Vienne à Augsbourg, et rapporté ensuite d'Augsbourg à Vienne. Il n'y a donc plus de *Codex Augustanus*, depuis 1895.

Voici les cinq manuscrits connus antérieurement à 1895, avec leur description sommaire :

V, *Vindobonensis*. A la bibliothèque impériale de Vienne catalogué *Cod. Gr. Theol. 11*[3] (*Codex græcus Theologicus*) ; in-folio, du XIe siècle ; d'une seule écriture, semi-onciale; sur deux colonnes; parchemin. Il a été acheté à Constantinople, au XVIe siècle. Il contient : Job, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, chacun de ces livres avec une *Chaîne*; la Sagesse de Salomon, sans *Chaîne*; les *Psaumes de Salomon*, l'Ecclésiasti-

[1] *Psalms of the Pharisees*, p. XXVII sq.

[2] *Die Psalmen Salomos*, Leipzig, 1895, p. 1-8.

[3] Mais avec le chiffre 7 dans le catalogue de Lambecius.

que. Les *Psaumes de Salomon* se trouvent ainsi rangés après les livres attribués à Salomon.

K (Ryle and James), *H* et *h* (Swete, Gebhardt), *Hauniensis* [1]. A la bibliothèque royale de Copenhague: catalogué sous le n. *6* de l'ancien fonds royal; in-folio; des xe-xie siècles; écrit sur deux colonnes en belle écriture, avec des scolies. Il a été acheté à Venise en 1699. Il contient : Job, avec une *Chaîne*; les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, chacun de ces livres avec des scolies ; la Sagesse de Salomon; les *Psaumes de Salomon*; l'Ecclésiastique; ces trois livres sans scolies. Les *Psaumes de Salomon* se trouvent placés après les livres attribués à Salomon.

M et *m*, *Mosquensis*. A la bibliothèque du Saint-Synode de Moscou. Il est décrit ainsi qu'il suit : *Mosquensis Sanctissimæ Synodi Bibliothecæ græcæ codex N 147, membranaceus, sec. XIII*[2] *fol. 225*; *duabus et tribus columnis paginæ scriptæ sunt, celere charactere. Tituli librorum et litteræ initiales minio scripti sunt. Mosquam hic codex translatus est ex monasterio Iberorum in Monte Atho, ab Arsenio Suchanow anno Christi 1653.* Il contient : Job, avec une *Chaîne*; les Proverbes de Salomon, avec une *Chaîne*; l'Ecclésiaste, avec des scolies; le Cantique des Cantiques, avec des scolies ; la Sagesse de Salomon, sans scolies ; *XVIII Psalmi et Odæ qui (ab) aliis tribuuntur Salomoni, sine titulis, sine divisione in capita et carmina, et sine scholiis*; la Sagesse de Jésus, fils de Sirach, sans scolies; la Prière de Jésus, fils de Sirach. Les *Psaumes de Salomon* suivent les livres attribués à Salomon [3].

[1] Voir C. Graux, *Notice sommaire des manuscrits grecs de la Grande Bibliothèque royale de Copenhague*, Paris, 1879. C. Graux a donné sa collation du manuscrit de Copenhague à Gebhardt, qui préparait déjà sa future édition des *Psaumes*.

[2] Le manuscrit pourrait être du xiie siècle.

[3] Ryle and James, *The Psalms of the Pharisees*, p. LXXII; Gebhardt, *Die Psalmen Salomo's*, p. 16.

P ou *p*, *Parisinus*, *Parisiensis*. A la Bibliothèque nationale de Paris; catalogué *2991 A*; écrit sur papier, en 1419; petit format. Le contenu du manuscrit est très varié. Comme livres sacrés, on y trouve seulement : la Sagesse de Salomon, les *Psaumes de Salomon*, l'Ecclésiastique. Les *Psaumes* suivent un livre attribué à Salomon.

R ou *r*, *Codex Romanus* [1]. A la bibliothèque Vaticane; catalogué *Vatic. græc. 336*; écrit sur parchemin; in-quarto; des XIe-XIIe siècles. Ce manuscrit contient : Job, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse de Salomon, les *Psaumes de Salomon*, l'Ecclésiastique. Les *Psaumes* se trouvent rangés après les livres attribués à Salomon.

Dans le *Codex Alexandrinus* (*A* des manuscrits onciaux du Nouveau Testament), le catalogue des livres que renfermait le manuscrit contient cette mention : ψαλμοὶ Σαλομῶντος ιη'. Mais les Psaumes de Salomon ne s'y trouvent plus; ils ont dû périr, s'ils y ont jamais figuré, avec une partie de la *IIe Lettre aux Corinthiens* attribuée à saint Clément de Rome. On a conjecturé [2] aussi que les *Psaumes de Salomon* ont pu se trouver dans le *Codex Sinaïticus* dont quelques feuilles se trouvent perdues à la fin du Nouveau Testament.

Ryle et James ne connaissaient que les manuscrits *K*, *P*, *M*, *V*, et ce sont ces sources qu'ils suivent dans leur édition. Le manuscrit *R* a servi pour l'édition des *Psaumes de Salomon*, dans les *Septante* de Swete [3].

[1] Erich Klostermann, *Analecta zur Septuaginta, Hexapla und Patristik*, Leipzig, 1895. — Ce manuscrit est originaire de l'Orient ou de la Grèce.

[2] Dr. J. R. Harris, dans *John's Hopkins University Circular*, mars 1884.

[3] H. B. Swete, *The Old Testament in Greek according to the Septuagint*, Cambridge, 1894. Cf. Hilgenfeld, *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, XI, p. 133 sq.

Ryle et James constatent, comme tous les éditeurs, que les manuscrits *K*, *M*, *P*, *V*, appartiennent à la même famille. Ils distinguent *V* des autres manuscrits; ils établissent ensuite une parenté entre *K*, *P*, *M*, et particulièrement entre *P* et *M*. D'où leur schéma [1] :

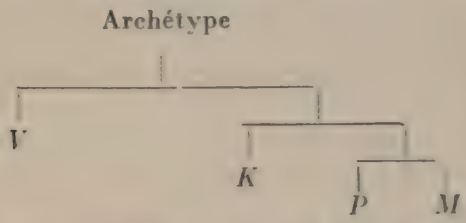

Ils ne croient pas que *P* soit une copie de *M*. Ils estiment que le meilleur texte est celui de *K*; ce manuscrit est ancien; il présente un texte neutre, quoique non exempt de fautes.

Pour Gebhardt, *V* est une copie, correctement faite, de *H* ou *K*. Les manuscrits *M* et *P* dérivent tous deux aussi de *H*, mais par un intermédiaire; car, par exemple, ils s'accordent dans leurs leçons particulières contre *V* et *H*. Le manuscrit *P* n'a pas été copié sur *M*. De là la généalogie suivante pour ces quatre manuscrits :

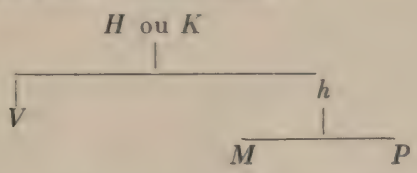

La lettre minuscule *h* représente l'intermédiaire supposé entre *H* et *M*, *P*. Mais, puisque *V*, *M*, *P*, dérivent en réalité de *H*, et que nous avons le manuscrit *H*, il est évident qu'il faut aller chercher la transmission du vrai texte dans *H*, directement. Les leçons particulières des dérivés

[1] Nous avons corrigé le schéma des éditeurs anglais en supprimant le codex *A*, d'après ce qui a été dit plus haut, p. 150.

V, *M*, *P*, n'ont que la valeur de corrections, quand elles ont de la valeur.

Swete n'a pas établi les rapports qui pouvaient exister entre *R* et les quatre autres manuscrits connus antérieurement.

Trois manuscrits récemment découverts ont été employés par Gebhardt, dans son édition de 1895. Ce sont :

J ou *I*, *Codex Iberiticus 555*; à la bibliothèque du couvent d'Iwiron (τῶν Ἰβήρων), au mont Athos; bombycin; petit format (in-12, à peu près); du XIVe siècle. Il contient les mêmes livres que *R*, avec un petit changement pour les deux derniers, qui sont ainsi placés : l'Ecclésiastique, les *Psaumes de Salomon*. Il est écrit στιχηρῶς, par lignes d'une longueur fixe et déterminée [1]. La perte d'un feuillet a produit une lacune allant de v, 14 à VIII, 12.

L, manuscrit du « couvent sacré de la grande Laure, au mont Athos [2]; » grand in-quarto ; du XIIe siècle. Il contient : une *Explication des Psaumes*; les *Odes* ou *Hymnes* (de l'Ancien et du Nouveau Testament); les *Dix-huit Psaumes de Salomon*; un *Traité* de Cyrille d'Alexandrie sur le Cantique des Cantiques.

C, *Codex Casanatensis* 1908 (olim *G*, II, 1, etc.); à Rome (*Bibliotheca Casanatensis*, *la Casanate*); écrit sur papier; des XIIe-XIIIe siècles, et XIIIe-XIVe siècles. Ce manuscrit contient : un fragment de *Commentaire sacré*; les Psaumes (de David) avec une *Chaîne*; des *Hymnes* de l'Ancien et du Nouveau Testament; les *Psaumes de Salomon*, depuis II, 27, jusqu'à XVI, 8; des fragments d'un *Commentaire sur l'Évangile*.

Gebhardt établit les relations suivantes entre les divers manuscrits.

[1] Sur la stichométrie des manuscrits grecs, voir C. Graux, dans la *Revue de philologie*, 1878, t. II.

[2] Gebhardt n'a pu se procurer avec certitude le numéro sous lequel il était catalogué.

Les manuscrits *H*, *M*, *P*, *V*, ne forment qu'un seul groupe, dont le représentant le plus ancien et le mieux autorisé est *H*, d'après ce qui a été dit plus haut. Dès lors, les sources du texte sont les manuscrits *C*, *H*, *J*, *L*, *R*, parmi lesquels *H* est le plus ancien. Cependant, pour déterminer les relations des divers manuscrits, il faut partir de *R*, qui est le plus ancien après *H*. C'est que *R* présente certaines particularités qui le montrent comme se rapprochant de la source commune plus que tous les autres manuscrits. Par exemple, on y trouve le ν ἐφελκυστικόν devant les consonnes, et cela partout, à très peu d'exceptions près; parmi les autres manuscrits, *L* offre le ν éphelcystique ici et là; *J* l'offre deux fois, *H* une fois, et *C* jamais. Puis, par comparaison avec l'usage des plus anciens manuscrits bibliques, il faut admettre que *R* a conservé le plus fidèlement le texte de l'archétype commun. Il faut dire la même chose pour des leçons comme II, 22, περιείλατο; XVII, 6, ἀφείλαντο; VIII, 18 εἰσέλθατε; IV, 20, ἀνάλημψιν; XV, 9, καταλήμψονται et καταλημφθήσονται (avec le μ effacé plus tard); XII, 4, συνχέαι; II, 4, ἀπορίψατε (cf. Actes des Apôtres, XXVII, 43); IX, 2, ἀπερίφησαν; IV, 15, et XV, 7, ὀλεθρεῦσαι. Comme les autres manuscrits sont unanimes à rejeter ces formes, on doit en conclure qu'elles avaient déjà disparu de leur source commune.

D'autres détails confirment encore cette conclusion. Ainsi, pour εἶπον, 1re personne, *R* offre, dans deux endroits (VIII, 3, 7) sur trois, εἶπα; les autres manuscrits ont partout εἶπον (et *R* lui-même a cette forme, II, 24). Pour εἶπον, 3e personne, *R* présente εἶπαν dans les deux passages, I, 5 et VIII, 18, tandis que les autres manuscrits ont généralement εἶπαν dans le premier passage, et εἶπον dans le second. Pour ἔλεος accompagné de l'article, on a toujours τὸ ἔλεος (II, 37; IV, 29; V, 17; X, 4; XI, 9; XIII, 11 (bis); XVIII, 1), et jamais ὁ ἔλεος. Au génitif, *R* a toujours ἐλέους (II, 8; VIII, 34; XIV, 6; XVII, 3; XVIII, 3, 6,

10), et les autres manuscrits ont ἐλέου. Au datif, *R* présente toujours ἐλέει; les autres manuscrits ont une fois ἐλέῳ (v, 14), et deux fois ἐλέει (x, 4, et xvi, 3). Pour l'accusatif, *R* a toujours (τὸ) ἔλεος, tandis que les autres manuscrits ont une fois ἔλεον (ix, 16). Pour ζῆλος, au datif, *R* présente toujours ζήλει, et l'ensemble des autres manuscrits ζήλῳ, ii, 27 ; iv, 3. — Le manuscrit *R* seul, à une exception près, présente une série de formes verbales identiques à celles des Septante, et provenant de l'archétype, comme ii, 2, κατεπατοῦσαν; ii, 3, ἐβεβηλοῦσαν; ii, 15, ἐμιαιῶσαν; viii, 12, διηρπάζοσαν; viii, 13, ἐπατοῦσαν; viii, 31, εἴδοσαν; ix, 14, ἡμάρτοσαν; xi, 6, et xvii, 18, ἐφύγοσαν; xiii, 3, ἐπεδράμοσαν et ἐτίλλοσαν; xvii, 17, ἐπεκρατοῦσαν; puis, iv, 9, δικαιώσαισαν; iv, 22, ἐκκόψαισαν; xii, 8, κληρονομήσαισαν. Les autres manuscrits n'offrent aucune trace de ces formes [1].

Dès lors, Gebhardt note par *z* [2] le manuscrit original, l'archétype; par *y* une copie d'où dériverait *R*, et par *x* une autre copie d'où dériveraient *C*, *H*, *J*, *L*. Il établit ce schéma :

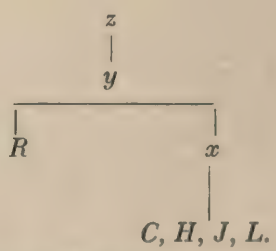

On peut se demander si les manuscrits *C*, *H*, *J*, *L*, déri-

[1] Toutes ces formes, alléguées par Gebhardt comme marques du texte original, nous reportent à Alexandrie. Voir ce qui a été dit plus haut, p. 140, sur le berceau de la traduction.

[2] Dans les schémas qui suivent, les lettres minuscules représentent des intermédiaires supposés; les lettres majuscules représentent les manuscrits qui existent.

vent directement de l'intermédiaire supposé x. Par une série de remarques et de comparaisons de détail, Gebhardt montre que J se rapproche beaucoup de la source supposée y, dont dérive R, et que J se rapproche par là même de R. Le manuscrit J pourrait avoir été copié directement sur l'intermédiaire supposé x. Mais L, C, H, n'ont certainement pas été copiés directement sur x. Les deux manuscrits L et C se rapprochent beaucoup l'un de l'autre, sans que C ait été copié sur L. Ils doivent donc dériver tous deux d'un même intermédiaire supposé, que l'on notera v. Entre v et x, on supposera un intermédiaire, que l'on notera w. Pour H, il doit dériver de w, non pas directement mais par un intermédiaire supposé u. Quant à M et P, ils dérivent de H par un intermédiaire supposé, que l'on notera h. Enfin pour V, il a été dit plus haut qu'il avait été copié sur H. En rassemblant toutes ces données et suppositions, on obtient le schéma complet qui suit :

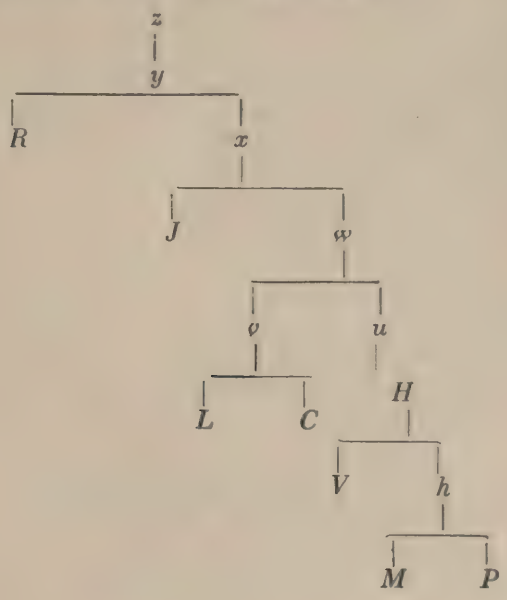

L'archétype *z* et les intermédiaires supposés *y*, *x*, *w*, doivent être regardés comme des onciaux. Les intermédiaires supposés *v* et *u* étaient peut-être écrits en minuscules, ainsi que *h*.

La tradition du texte la plus ancienne à laquelle nous puissions atteindre est celle de *y*. On y arrive d'un côté par *R*, et de l'autre côté, par *J*, *L*, *C*, *H*, qui forment un groupe représentant le texte supposé de *x*. Quand tous ces manuscrits s'accordent entre eux, on peut regarder le texte comme étant celui de *y*. Il faut aussi prendre en considération l'accord de *R* et de *J*, parce que *J* est le meilleur représentant de *x* pour le groupe *J*, *C*, *L*, *H*. Dans les cas particuliers où il y a désaccord entre les témoins du texte, il faut examiner et traiter chaque cas à part.

Il est nécessaire, avant de déterminer le texte, d'établir le vocabulaire et la grammaire de chaque groupe de témoins; on arrive ainsi à constater l'usage des manuscrits, ainsi que les corrections conscientes ou inconscientes, opérées dans la copie du texte grec.

Le texte grec, donné plus loin, est presque toujours celui de *R*. Les observations présentées plus haut sur ce manuscrit et sur sa valeur expliquent cette préférence.

Quelques manuscrits se terminent par une suscription. Le codex *R* donne la suivante : « *Psaumes de Salomon*, sept cent cinquante stiques »; le codex *L* : « *Psaumes de Salomon* », dix-huit; les codd. *H* et *V* : « *Psaumes de Salomon*, dix-huit; ils contiennent mille stiques »; le codex *P* : « *Psaumes de Salomon*, dix-huit; ils contiennent trente stiques [1]; » le codex *M* n'a pas de suscription, de même qu'il n'a pas de titres [2].

[1] « Trente » est une erreur de copiste; ce nombre est exprimé en grec par le *lambda*, Λ; le copiste a mal lu l'*alpha*, A, qui vaut « mille » (dont le signe placé à gauche était sans doute effacé), et l'a confondu avec le Λ.

[2] Dans la *Revue de philologie* de 1878, t. II, p. 117, Charles Graux

donne la suscription de *H*, et il ajoute: « Si cette indication était exacte, le stique serait réduit à 23 ou 24 lettres. Notez que, dans la table de Nicéphore et d'Anastase, les Psaumes et Cantiques de Salomon figurent pour 2.100 stiques. Il n'y a pas moyen de faire usage de ces données. » Quand il parlait ainsi, Ch. Graux ne pouvait pas savoir que les 2.100 stiques de la *Stichométrie* de Nicéphore s'appliquaient, en réalité, à deux recueils réunis, celui des *Psaumes* et celui des *Odes de Salomon*; voir plus bas, c. VI, 5, *ad finem*. Dans son article sur la *Stichométrie* (*l. c.*), Ch. Graux dit : « Toutes les évaluations stichométriques donnent régulièrement pour la valeur du stique, de 34 à 38 lettres; ce qui revient à quinze ou seize syllabes. » — Des 2.100 stiques de Nicéphore, déduisons 750 stiques pour les *Psaumes de Salomon*: il restera 1.350 stiques pour les *Odes de Salomon*: si l'on déduisait 1.000 stiques pour les *Psaumes*, il resterait 1.100 stiques pour les *Odes*. Voir l'édition des *Odes* par Rendel Harris.

CHAPITRE VI

Histoire du livre dans la littérature juive et dans la littérature chrétienne : les « Psaumes de Salomon » dans la littérature juive ; — rapports avec le Nouveau Testament ; — les « Psaumes de Salomon » dans la littérature grecque chrétienne, dans la littérature latine chrétienne, dans la bibliographie ancienne.

1. Les « Psaumes de Salomon » dans la littérature juive.

Les *Psaumes de Salomon* occupent une place unique dans la littérature juive postérieure à l'exil et antérieure à l'ère chrétienne, du moins si on les regarde comme ayant été tous composés par la même main. L'auteur est le seul, à notre connaissance, qui ait renouvelé le genre littéraire du psaume et qui l'ait cultivé d'une manière suivie, en écrivant une série de petits poèmes authentiques, sincères, en rapport avec les événements publics, et avec les sentiments du parti où il se range lui-même.

Ils ne contiennent pas de citations directes et proprement dites empruntées à l'Ancien Testament. Les allusions formelles aux événements qui y sont rapportés sont assez rares. L'exil à Babylone se trouve mentionné, XI, 1, et le choix de la descendance d'Abraham pour être le peuple de Dieu, à l'exclusion des autres peuples, est rappelé dans le même psaume, IX, 17-18. Au psaume XVII, 5, l'auteur rapporte comment Dieu a choisi David « pour être roi sur Israël », et a juré à son serviteur « que sa royauté ne s'éteindrait jamais. » Les allusions indirectes sont

assez fréquentes, pour un recueil aussi court, par exemple : I, 8; II, 24, 27, 35; III, 11; VII, 3, 4; VIII, 27, 28; XIII, 4, 5; XV, 6, 7, 9; XVI, 11, 14; XVII, 5; XVIII, 4, 12, etc. [1]. Il semble que le ps. XV, 6, contienne une allusion aux *Trois enfants dans la fournaise* de Daniel, ch. III. Parmi les livres de l'Ancien Testament que le psalmiste paraît bien connaître, on peut citer la Genèse, l'Exode, les Nombres, le Lévitique, Josué, les livres de Samuel et des Rois, les Paralipomènes, Job, les Psaumes, Isaïe, Ézéchiel, Jérémie, Baruch, Osée, Joël, Sophonie, Malachie, presque sûrement l'Ecclésiastique, et presque sûrement aussi la Sagesse de Salomon, etc. [2]. La ressemblance est particulièrement frappante entre Baruch IV, 36 — V, 9, et le XIe *Psaume de Salomon*. Dans les deux cas, nous avons la description du retour à Jérusalem des tribus dispersées, ainsi que la peinture de Jérusalem en fête, recevant ses enfants, que Dieu lui ramène de toutes les parties du monde. E. E. Geiger [3] affirme que Baruch, dans la partie citée, est antérieur aux Psaumes et qu'il a été imité. Kneucker [4] regarde les deux livres comme indépendants l'un de l'autre; il pense que les deux auteurs ont emprunté chacun aux Septante, en ayant à exprimer les mêmes idées dans les mêmes circonstances. Schürer, Ryle et James, etc., tiennent Baruch pour postérieur (après 70 de notre ère); il aurait imité le XIe *Psaume de Salomon*. Nous avons exprimé plus haut [5] notre opinion à ce sujet, en traitant de la date de la traduction.

Les *Psaumes de Salomon* sont, avant tout, une imitation des Psaumes canoniques, dont l'auteur cherche à repro-

[1] Voir la traduction, et les références de l'Ancien Testament.

[2] Voir, dans les notes de la traduction, les passages des livres de l'Ancien Testament auxquels nous renvoyons.

[3] Dans son édition : *Der Psalter Salomo's*, Augsbourg, 1871.

[4] *Das Buch Baruch*, Leipzig, 1879.

[5] Voir c. V, 2, *La version grecque*, p. 149.

duire la forme, le mouvement, les idées. Comme il est nourri de tous les livres de l'Ancien Testament, en général, il a l'esprit plein de leurs réminiscences, et il s'en sert spontanément pour exprimer ses propres pensées, et pour leur donner la couleur et le vêtement traditionnels dans la littérature juive [1]. L'Ancien Testament est pour lui la parole de Dieu, la voix du ciel, autrefois descendue sur la terre. Ses Psaumes sont, dans son cœur, la réponse de la terre, la voix de l'âme juive, pieuse et fidèle, faisant maintenant écho à la voix du ciel, désormais silencieuse.

Il y a aussi des rapports entre les *Psaumes de Salomon* et un certain nombre d'œuvres de la littérature juive, des deux premiers siècles avant Jésus-Christ et du Ier siècle de notre ère. Pendant cette période, au sein des communautés juives, il circulait un courant ininterrompu d'idées religieuses et morales, d'espérances messianiques et nationales, courant sans cesse renouvelé et alimenté par la tradition et par l'enseignement oral. Chacun puisait dans cette source vive et toujours prête; il le faisait en même temps que ses contemporains, et indépendamment de chacun d'eux. Dès lors que deux auteurs ont puisé ou qu'ils ont pu puiser aux même sources et en recevoir les mêmes inspirations, les similitudes d'idées, de sentiments, d'expressions même sont inévitables. On ne peut se fonder sur elles pour affirmer avec certitude que l'un a copié l'autre. Cette remarque faite, nous indiquerons un

[1] Pour les rapports entre les *Psaumes de Salomon* et l'Ancien Testament, voir plus haut les chapitres II, III, IV, et les notes de la traduction qui indiquent les très nombreux passages parallèles de l'Ancien Testament. Un travail intéressant consisterait à établir une comparaison minutieuse et complète entre les *Psaumes de Salomon* et l'Ancien Testament, hébreu et grec. Pour l'Ancien Testament grec, on se servirait avantageusement : de l'édition de Swete, qui comprend plusieurs livres non canoniques; puis de la Concordance des Septante (Hatch et Redpath, *A Concordance to the Septuagint*) ; et aussi, pour les Livres sapientiaux, de la « Concorde des Livres sapientiaux », imprimée par Migne dans le *Cursus Scripturæ sacræ*, t. XVII, à la fin.

certain nombre de rapports entre les *Psaumes de Salomon* et les livres suivants :

Oracles sibyllins dans leur fragment le plus ancien, vers 170-140 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire le livre III, vers 97 sq. : par exemple, III, 316, et *Ps.Sal.*, XV, 8; III, 643 sq., et *Ps. Sal.*, IV, 21; III, 702, et *Ps. Sal.*, XVII, 30; etc.

Le livre d'Hénoch, vers 170-100 avant Jésus-Christ : *Ps. Sal.*, II, 2, et *Hén.*, LVI, 6; *Ps. Sal.*, II, 19, et *Hén.*, LXIII, 8; *Ps. Sal.*, II, 39, et *Hén.*, LIII, 7; *Ps. Sal.*, III, 16, et *Hén.*, LVIII, 3; *Ps. Sal.*, XIII, 10, et *Hén.*, LXIX, 27; *Ps. Sal.*, XV, 13, et *Hén.*, LXIX, 27; *Ps. Sal.*, XVII, 18, et *Hén.*, LXII, 8; *Ps. Sal.*, XVII, 28, et *Hén.*, LXII, 2; *Ps. Sal.*, XVII, 39, et *Hén.*, LXII, 2; *Ps. Sal.*, XVII, 41, et *Hén.*, LXII, 2; *Ps. Sal.*, XVII, 42, et *Hén.*, XLIX, 3; *Ps. Sal.*, XVII, 46, et *Hén.*, LIII, 7; *Ps. Sal.*, XVIII, 3, et *Hén.*, XLIX, 3; *Ps. Sal.*, XVIII, 11-14, et *Hén.*, II, XXXVI; etc.

Le livre des Jubilés ou *Petite Genèse*, peu après 135 avant Jésus-Christ : *Ps. Sal.*, II, 19, et *Jub.*, XXI, 34; *Ps. Sal.*, XVII, 38, 42, et *Jub.*, XXXI, 10, 21; etc.

Testaments des XII Patriarches, du IIe siècle avant Jésus-Christ : *Ps. Sal.*, II, 2, et *Zabulon*, III; *Ps.Sal.*, II, 36, et *Siméon*, VI, et *Lévi*, XVIII; *Ps. Sal.*, III, 9, et *Siméon*, III; *Ps. Sal.*, V, 6, et *Nephtali*, II; *Ps. Sal.*, IX, 7, et *Aser*, I; *Ps. Sal.*, XIII, 2, et XV, 8, et *Juda*, XXIII; *Ps. Sal.*, XIII, 10, et *Joseph*, VII; *Ps. Sal.*, XV, 9, et *Benjamin*, V; *Ps. Sal.*, XVII, 2, et *Nephtali*, III; *Ps. Sal.*, XVIII, 12, et *Nephtali*, III, etc.

Assomption de Moïse, au début du Ier siècle de notre ère : *Ps. Sal.*, I, 5, et *Assomp.*, X, 9; *Ps. Sal.*, VIII, 12, et *Assomp.*, XVII, 16, et V, 3-4; *Ps. Sal.*, VIII, 14, et *Assomp.*, VI, 8; *Ps. Sal.*, IX, 16-19, et *Assomp.*, IV, 2; *Ps. Sal.*, X, 16, et *Assomp.*, III, 5; *Ps. Sal.*, XIII, 8, et *Assomp.*, XI, 12; *Ps. Sal.*, XVII, 21, 22, et *Assomp.*, X, 6; V, 6; etc.

IVe Livre d'Esdras, vers la fin du Ier siècle de notre ère : *Ps. Sal.*, II, 1, et *IV Esd.*, III, 8; *Ps. Sal.*, IX, 18, et *IV Esd.*,

IV, 15, et IX, 22; *Ps. Sal.*, XVII, 21, et *IV Esd.*, VI, 24; *Ps. Sal.*, XVII, 27, 36, 37, 50, et *IV Esd.*, VII, 28; XII, 32; XIII, 9, 39; *Ps. Sal.*, VIII, 34, et *IV Esd.*, XIII, 39; *Ps. Sal.*, XVIII, 6-8, et *IV Esd.*, VII, 28; *Ps. Sal.*, XIII, 2, et *IV Esd.*, XV, 5; etc.

Apocalypse de Baruch, vers la même époque que le livre précédent : *Ps. Sal.*, II, 5, et *Apoc.*, LI, 11; *Ps. Sal.*, II, 15, et *Apoc.*, LX, 1; *Ps. Sal.*, II, 19, et *Apoc.*, XLIV, 4; *Ps. Sal.*, II, 24, et *Apoc.*, LXVIII, 2; *Ps. Sal.*, III, 3, et *Apoc.*, LXXVIII, 2; *Ps. Sal.*, IV, 20, et *Apoc.*, LXXXV, 9; *Ps. Sal.*, V, 5, et *Apoc.*, XLVIII, 15; *Ps. Sal.*, VII, 8, et *Apoc.*, XLI, 3; *Ps. Sal.*, VIII, 27, et *Apoc.*, LXXVIII, 2; *Ps. Sal.*, VIII, 34, et *Apoc.*, LXXVIII, 7; *Ps. Sal.*, IX, 7, et *Apoc.*, LXXXV, 7; *Ps. Sal.*, IX, 15, et XIII, 1, et *Apoc.*, LXXIX, 2; *Ps. Sal.*, XVII, et *Apoc.*, IX, 1; X, 11; XXIX, XXX, XL, 1; etc.

Les *Schemoné-Esré* ou les *Dix-huit Bénédictions*, dont plusieurs parties peuvent remonter jusqu'au IIe siècle avant notre ère [1].

Les *Sentences des Pères* ou *Pirkê Abot*, dont plusieurs, tout au moins pour le fond, remontent au Ier siècle de notre ère; *Ps. Sal.*, II, 19, et VIII, 27, et *Pir.*, IV, 31; *Ps. Sal.*, IV, 26, et *Pir.*, I, 3; *Ps. Sal.*, VII, 8, et *Pir.*, III, 8; *Ps. Sal.*, V, 18, et XVI, 22, et *Pir.*, IV, 3; *Ps. Sal.*, IX, 7-15, et *Pir.*, III, 24; *Ps. Sal.*, XIII, 2, 3, et XV, 8, et *Pir.*, V, 11-14; *Ps. Sal.*, XVII, 30, et *Pir.*, III, 22; etc.

2. Rapports avec le Nouveau Testament

Lorsque nous avons examiné plus haut [2] la langue de la version grecque des *Psaumes de Salomon*, nous avons montré quels rapports étroits et nombreux existaient

[1] Voir plus loin, c. VII, 2, *Histoire du livre dans la littérature contemporaine*; analyse du travail d'Israël Lévi (1896).

[2] Voir plus haut, c. V, 2, *La version grecque*, p. 141-148; cf. aussi c. IV, 1, *ad finem*.

entre la langue de cette version et celle du Nouveau Testament.

Certaines idées générales sont communes aux *Psaumes de Salomon* et au Nouveau Testament, comme : la providence et la justice de Dieu; la modération dans la possession des biens terrestres; le souci de Dieu d'assurer la vie de ses créatures; la prière; la pureté légale, morale et matérielle; le support patient des épreuves envoyées comme corrections; la rémission des péchés; les fins dernières, la vie éternelle et la damnation éternelle; les promesses de Dieu à son peuple; l'espérance du Messie et le règne du Messie, etc. Ces exhortations préparaient l'âme des Juifs à l'avènement du Messie et à l'intelligence de son enseignement. Nous indiquerons un certain nombre de rapprochements sur quelques points de doctrine communs aux *Psaumes de Salomon* et au Nouveau Testament. Aucun des auteurs du Nouveau Testament ne cite, même indirectement, croyons-nous, les *Psaumes de Salomon*. La similitude entre les deux recueils ne réside pas dans les mots, dans la littéralité des textes; elle réside dans l'esprit qui les anime, dans les pensées et les sentiments. L'élément doctrinal, religieux et pieux, est le même dans les deux livres. Mais quelques idées apparaissent dans le Nouveau Testament comme transposées, parce qu'elles s'appliquent désormais aux Juifs convertis et qu'elles ont reçu de la foi nouvelle une transfiguration; ainsi les idées de « justice », « sainteté », « Messie », « Royauté de Dieu », « nom de Dieu à invoquer », etc.

Les *Psaumes de Salomon* et le Nouveau Testament parlent à peu près dans les mêmes termes de Dieu et des relations de Dieu avec son peuple :

Ps. Sal., XVIII, 11; III, 16 : lumière de Dieu.	Luc, II, 9, 14 : I Jean, I, 5-7 ; I Timothée, VI, 16.
Ps. Sal., II, 33-36; XVII, 3 : grandeur et force de Dieu.	Matthieu, V, 35; I Tim., VI, 15; II Tim., IV, 8; Hébreux,

	XII, 23; I Tim., VI, 16; Apoc., V, 13.
Ps. Sal., V, 2, 13-14, 17 ; VIII, 34; IX, 15 : bonté divine.	Romains, II, 4-5; Éphés., II, 5-9.
Ps. Sal., XIV, 1; XVII, 12; VIII, 35 : fidélité de Dieu.	I Cor., I, 9; X, 13; II Thess., III, 3; I Jean, I, 9; Rom., III, 3.
Ps. Sal., IX, 17-20; II, 40; VII, 9; XI, 9; X, 9 : promesses de Dieu à la race d'Abraham.	Actes, VII, 6; Rom., IV, 16 ; Actes; XXVI, 6; I Corinthiens, I, 9; Apoc., III, 18; Luc, I, 69-73; Actes, III, 25; Hébr., III, 10.

La répartition des biens terrestres est un sujet de souci pour l'auteur des *Psaumes de Salomon*, ainsi que pour les contemporains de Jésus-Christ et de ses Apôtres. Ce sujet enferme les relations du pauvre avec Dieu, qui lui prodigue sa faveur, ainsi que la situation du mauvais riche au regard de Dieu, qui le condamne ou même le maudit :

Ps. Sal., IV, 11; V, 1-21; X, 7; XV, 2.	Matth., V, 3; VI, 25-34; VII, 11 ; XIX, 21, 23-30 ; XXIII, 25, 28; Luc, I, 52-53; VI, 20, 21, 24-25; VII, 22; XII, 19-20; XVI, 20; Marc, XII, 38-40; Philip., IV, 11; I Timothée, VI, 6-8, 9; Tite, I, 11; Jacques, II, 5-6.

Dans les *Psaumes de Salomon*, au point de vue social et religieux, les Juifs se partagent en deux classes : les « justes » ou les « saints » et les « pécheurs ». Les premiers sont les pharisiens, pieux et fidèles; les seconds sont les sadducéens. Ces deux classes se retrouvent dans le Nouveau Testament, mais avec une modification. Les « justes » sont tous les Juifs qui pratiquent la loi, pharisiens, sadducéens, Hérodiens, républicains théocrates. Les « pécheurs » ce sont tous les Juifs, dont le cœur est tombé dans l'indifférence religieuse, et qui négligent l'observation de la loi. Puis, après la prédication de l'Évangile, l'expression de

« saints » désigne les fidèles, les croyants, d'origine juive ou païenne.

Ps. Sal., II, 37-40.	Matthieu, IX, 10; XI, 19; XIII, 40-43; Luc, VI, 33; Actes, IX, 13.

Pour le Juif, la conduite de la vie est représentée par cette expression la « voie » ou les « voies ». L'expression se retrouve dans le Nouveau Testament; elle y désigne la conduite de la vie conforme à la loi de Dieu donnée par Moïse, comme dans les *Psaumes de Salomon*; puis, la conduite de la vie conforme à la loi nouvelle, pour les chrétiens. Les « voies » de l'homme, bonnes et mauvaises, même les plus secrètes, sont toutes connues de Dieu.

Ps. Sal., VI, 3; VIII, 7; IX, 5-6; X, 1, 3, 5; XIV, 1, 5.	Matthieu, VI, 6; VII, 13-14; VIII, 17; Luc, I, 6, 76, 79; XVI, 15; Romains, III, 16; I Cor., IV, 5, 17; XII, 31; II Thessal., III, 5; I Tim., V, 24-25; Jacques, I, 8; V, 20; II Pierre, II, 15.

La doctrine de la rémission des péchés est exposée clairement dans les *Psaumes de Salomon*, où les conditions du pardon sont la prière, l'expiation, la confession.

Ps. Sal., III, 7-10; IX, 10-15; X, 1-2; XIII, 9.	Matthieu, VI, 15; Luc, XV, 7; XVIII, 13; Actes, III, 19; XIX, 18; Romains, II, 6; II Corinthiens, V, 19; VII, 1; Col., II, 13-14; Tite, II, 14; Jacques, V, 16; I Jean, I, 7-9.

Pour la doctrine de la prière, qui doit être continuelle et qui est toute-puissante auprès de Dieu, voir *Ps. Sal.*, III, 3; V, 1, 3, 9-10, 13-14; VI; VII, 7; IX, 10-19; X, 6-8; XIV, 1; XV, 1-6; XVI, 5-6; XVIII, 3; et Matthieu, VI, 5-15; Luc, XVIII, 1-14; Éphésiens, VI, 18; I Thess., V, 17; Jacques, V, 13-16.

Pour les fins dernières il existe une différence essentielle entre les *Psaumes de Salomon* et le Nouveau Testament sur un point spécial : la résurrection des pécheurs. Dans les *Psaumes de Salomon*, nous ne lisons nulle part qu'il y ait une résurrection pour les pécheurs; ils restent enfouis dans le Hadès. Le Nouveau Testament nous montre les pécheurs ressuscitant pour entrer, après leur résurrection, dans une vie nouvelle de tourments et de châtiments.

Ps. Sal., II, 37-39; III, 5-6, 11-14, 16; VI, 1-2; IX, 9; XII, 7, 8; XIII, 9-11; XIV, 1, 3, 6; XV, 8, 10-15; XVI, 5, 13-15; XVII, 6-10.

Matthieu, V, 20; VII, 13; XIII, 40-41; XIX, 17; XXV, 30, 41, 46; Marc, IX, 48; Luc, X, 25-28; XIV, 14; XVI, 23; XXIII, 43; Jean, III, 15, 16; VIII, 12; XI, 23, 24; Actes, XXIV, 15; Romains, II, 5-8; IX, 22; Philip., III, 19; Coloss., III, 4; II Thess., I, 6-9; I Tim., IV, 8-9; Hébr., I, 14; VI, 12; II Pierre, III, 7; I Jean, I, 5-7; Jude, 21; Apoc., II, 7; VII, 3; XX, 13; XXII, 2-7.

Les livres du Nouveau Testament ne portent que sur un seul objet : le Messie et son royaume. Dans les *Psaumes de Salomon*, la doctrine du Messie et de son royaume est essentielle; elle est la plus importante du recueil; de plus, dans toute la littérature des apocryphes, « c'est le *Psaume XVII de Salomon* qui donne la peinture d'ensemble la plus complète du règne messianique [1]. » Entre le Messie des *Psaumes de Salomon* et celui du Nouveau Testament, nous ne voyons guère que trois différences à noter. Dans les *Psaumes de Salomon*, le Messie règne sur les nations, avec bonté et miséricorde, mais aussi en se faisant craindre d'elles plutôt qu'aimer; dans le Nouveau Testament, le

[1] Paul Volz, *Jüdische Eschatologie*, p. 199.

Messie s'impose aux nations plutôt par l'amour. La seconde différence est remarquable. Dans les *Psaumes de Salomon*, les Juifs occupent une place privilégiée dans le Royaume du Messie; ils demeurent seuls dans la Palestine, dans la « Terre sainte », à l'exclusion des « nations », soumises au Messie, gouvernées par lui dans la justice, la foi, la sainteté, la science, mais inférieures aux Juifs et admises seulement à faire comme des pélerinages à Jérusalem, dans la capitale messianique. Cette idée que les « nations » converties demeurent inférieures aux Juifs convertis se retrouve chez une partie des premiers disciples de Jésus [1], au début de la prédication évangélique, et il faut toute la ténacité indomptable de saint Paul pour la détruire et pour faire des « Gentils » convertis les égaux des Juifs dans « le Royaume». La troisième différence consiste en ce que le Royaume du Messie, dans les *Psaumes de Salomon*, est localisé à la surface de la terre, tandis que le Royaume du Messie, dans le Nouveau Testament, est en même temps sur la terre et au ciel [2].

Comme la description du Messie et du royaume messianique, contenue dans le *XVIIe Psaume de Salomon*, nous révèle le mieux la croyance messianique d'un Juif instruit et d'un rang élevé, au premier siècle avant notre ère, nous donnerons une comparaison étendue entre le *XVIIe Psaume de Salomon* et le Nouveau Testament.

Ps. Sal., XVII, 1, 3, 4 : « Seigneur, tu es notre Roi pour toujours et toujours. »	Actes, XXVI, 6; Romains, III, 29-30; I Tim., I, 17; VI, 15-16.

[1] Cf. Actes, I, 6-7; VI, 1-6; X, 34-35; XI, 1-18; Épîtres aux Romains, aux Galates, etc.

[2] Une quatrième différence, essentielle, consiste en ce que le Messie des *Psaumes de Salomon* est un homme, et que le Messie du Nouveau Testament est aussi Dieu. Mais la divinité du Messie est une question hors du sujet, en ce moment.

Ps. Sal., XVII, 5 : « Toi, Seigneur, tu as choisi David comme roi sur Israël, et tu lui as juré, au sujet de ses descendants, pour l'éternité, que sa maison royale ne s'éteindrait pas devant toi. » XVII, 23 : « Vois, Seigneur, et suscite-leur leur Roi, fils de David, pour le moment que tu connais. »	Matthieu, IX, 27; XII, 23; Marc, XI, 10 ; Luc, I, 32, 69 ; Jean, VII, 41-42; Actes, II, 30; XIII, 22; Apoc., III, 7; XXII, 16.
Ps. Sal., XVII, 25-27 : « Purifie Jérusalem des nations païennes, » etc., XVII, 50 : « Puisse Dieu hâter sa miséricorde sur Israël. »	Luc, I, 68-75; II, 25, 30-32; Apoc., XII, 5; XIX, 13-15.
Ps. Sal., XVII, 28 : « Il rassemblera le peuple saint, qu'il commandera avec justice, et il gouvernera les tribus du peuple sanctifié par le Seigneur, son Dieu. » XVII, 30 *b* : « Il les répartira dans leurs tribus à la surface du pays. »	Matthieu, X, 5-6; XXIII, 37; Jean, X, 16; XI, 51-52; Apoc., VII, 4; XIX, 11-13; XXI, 12; Jacques, I, 1.
Ps. Sal., XVII, 28 : « Il gouvernera les tribus du peuple sanctifié par le Seigneur son Dieu. » Cf. XVII, 48 : « Il distinguera dans les assemblées les tribus du peuple sanctifié. »	Jean, XVII, 17 ; Actes, XX, 32; Hébreux, II, 11; X, 10.
Ps. Sal., XVII, 29, 30 *a*, 31 : « Il ne laissera pas l'iniquité séjourner encore parmi eux, et aucun homme sachant le mal n'habitera avec eux. Car il les connaîtra tous comme étant les enfants de Dieu. Il les répartira dans leurs tribus à la surface du pays. L'immigré et	Apoc., XXI, 27 : « Il n'entrera (dans la Jérusalem nouvelle) rien de profane ni aucun artisan de souillure et de mensonge. » Cf. Matthieu, XXII, 11-13; I Cor., V; VI, 9-19 ; Éphés., V, 5-7.

l'étranger ne demeureront plus avec eux. »

Ps. Sal., XVII, 31 *b* : « Il jugera peuples et nations dans la sagesse de sa justice, et il aura les peuples païens... »

Jean, V, 22-30 : « Mon Père ne juge personne; mais il a donné le jugement entier au Fils, pour que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père... Je juge comme je l'apprends (de mon Père) et mon jugement est juste. » Cf. *ibid.*, VIII, 16; XII, 31; Apoc., VII, 4-9.

Ps. Sal., XVII, 32 *a* : « Et il aura les peuples païens pour le servir sous son joug. »

Apoc., XXII, 3 : « Le trône de Dieu et de l'Agneau sera au milieu d'elle (la Jérusalem nouvelle), et ses serviteurs le serviront, et verront son visage, et son nom sera sur leurs fronts. » Cf. XV, 4 : « Qui ne te craindra pas, Seigneur...? »

Ps. Sal., XVII, 32 *b* : « Et il glorifiera le Seigneur à la vue de toute la terre. »

Jean, XVII, 1-4; « Père, l'heure est arrivée : glorifie ton Fils, afin que le Fils te glorifie... afin qu'il procure la vie éternelle à tous ceux que tu lui as donnés; or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent comme le seul vrai Dieu et qu'ils connaissent celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. Je t'ai glorifié sur la terre, en accomplissant l'œuvre que tu m'avais donnée à faire. » Cf. *ibid.*, VII, 18; XIII, 31; XIV, 13; XV, 8; XVII, 6; Philip., II, 11; I Pierre, IV, 11.

Ps. Sal., XVII, 33-35 : « Et il purifiera Jérusalem par la sanctification, comme c'était autre-

Apoc., XXI, 22-27; « Je n'y vis pas de sanctuaire: car le Seigneur, le Dieu Tout-Puis-

fois, de sorte que les nations viendront pour contempler sa gloire, à lui... et pour contempler la gloire avec laquelle Dieu l'a glorifiée. »

sant, est son sanctuaire, ainsi que l'Agneau. La ville n'a pas besoin du soleil ni de la lune pour l'éclairer; car la gloire de Dieu l'a illuminée, et son luminaire, c'est l'Agneau. Les nations iront et viendront à sa lumière. Les rois de la terre apportent en elle leur gloire. » Cf. *ibid.*, xv, 4.

Ps. Sal., xvii, 34 *b* : « En apportant comme dons ses fils, à elle, privés de leurs forces, et pour contempler... »

Matthieu, viii, 17; ix, 12, 36 ; xi, 28 ; Luc, ix, 2; Apoc., xxii, 2.

Ps. Sal., xvii, 35*b*-36 : « C'est qu'il est un roi juste, instruit par Dieu, placé sur eux, et il n'y a pas d'iniquité pendant ses jours, au milieu d'eux; car tous sont saints, et leur Roi, c'est le Christ Seigneur...

Jean, v, 27 et 30 : « Le Père lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'Homme. » Cf. *ibid.*, vii, 16-17; Luc, xix, 15; I Cor., i, 2; Tite, ii, 13; I Pierre, ii, 11-12.

Ps. Sal., xvii, 37-38 : « Il n'espèrera pas, en effet, dans le cheval, le cavalier et l'arc; il n'accumulera pas chez lui l'or et l'argent pour la guerre; il ne rassemblera pas une armée, comme espérances pour le jour de la guerre. Le Seigneur est son Roi, son espérance à lui,qui est tout puissant par son espérance en Dieu; il aura donc pitié... »

I Pierre, i, 18 : « Ce n'est pas avec des richesses périssables, avec de l'argent ou de l'or que vous avez été rachetés. » Jean, xviii, 36 : « Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux Juifs. » Cf. Matthieu, xxi, 4-5; Luc, ix, 3, 58; xxiv, 19; Jean, viii, 29; xi, 41-42; Éphés., i, 22 : « Et Dieu a tout soumis sous ses pieds (du Christ). »

Ps. Sal., xvii, 38 *b*-39 : « Il aura donc pitié de toutes les

Matthieu, xii, 18-21 : « Voici mon fils que j'ai choisi... Je

nations (vivant) devant lui dans la crainte : car il réduira la terre par la parole de sa bouche pour toujours. »

placerai mon esprit sur lui, et il annoncera la justice (qui gouverne) aux nations... et les nations espèreront en son nom. » Cf. Jean, III, 17; X, 16; Romains, XV, 12; Matthieu, XXVIII, 19-20.

Ps. Sal., XVII, 40 : « Il bénira le peuple du Seigneur dans la sagesse avec joie. »

Actes, III, 26 : « C'est à vous d'abord que Dieu, après avoir ressuscité son serviteur, l'a envoyé, (serviteur) qui vous bénit en détournant chacun de vous de ses mauvaises actions. » Cf. Actes, II, 27-28; III, 25; Romains, XV, 29; Galates, III, 8-9.

Ps. Sal., XVII, 41 : « Il sera pur du péché pour commander aux peuples immenses, pour reprendre les chefs et faire disparaître les pécheurs par la force de sa parole. »

Jean, VIII, 46 : « Qui d'entre vous me convaincra de péché ? » Hébreux, IV, 15 : « Nous avons un grand-prêtre... tenté en tout à notre ressemblance, sauf le péché. » Cf. I Pierre, II, 22; Apoc., III, 19 : « Tous ceux que j'aime, je les reprends et je les châtie. » XIX, 13-16 : « Son nom est appelé le « Verbe de Dieu » ... De sa bouche sort un glaive tranchant, pour frapper avec lui les nations. » Cf. Éphés., VI, 17; Hébreux, I, 8-12.

Ps. Sal., XVII, 42 *b*-44 : « Car Dieu l'a fait puissant par son esprit saint, et sage par le don de conseil éclairé, accompagné de la force et de la justice; la bénédiction du Seigneur est avec lui dans la force, et il ne faiblira pas; son espérance est

Luc, IV, 14-21 : « Jésus revint dans la Galilée, dans la puissance de l'Esprit-Saint, etc. » Actes, X, 38 : « Dieu l'a oint avec son Esprit-Saint et sa puissance, et il est passé en faisant de bonnes œuvres et en guérissant les hommes dominés

dans le Seigneur; et alors qui est puissant en comparaison de lui ? Il est puissant dans ses œuvres, et fort par la crainte de Dieu. Il fait paître le troupeau... »

Ps. Sal., XVII, 45-46 : « Il fait paître le troupeau du Seigneur dans la foi et dans la justice; et il n'en laissera pas parmi eux être malades dans leur pâturage; il les conduira tous dans l'égalité, et il n'y aura pas parmi eux d'orgueil pour y opprimer (les autres). Telle est la majesté... »

par le démon, parce que Dieu était avec lui. » Jean, I, 14 : « Il était plein de la grâce et de la vérité. » Actes, II, 22-28 : « Jésus de Nazareth, personnage accrédité par Dieu auprès de vous par des œuvres puissantes et des prodiges et des miracles, que Dieu a accomplis par lui au milieu de vous. » I Corinthiens, I, 23-24 : « Nous publions le Christ crucifié..., le Christ puissance de Dieu et sagesse de Dieu. » I, 30 : « Vous êtes dans le Christ Jésus, lequel a été pour nous la sagesse venue de Dieu, ainsi que la justice et la sanctification et la rédemption. » I Pierre, IV, 11 : Jésus-Christ, à qui est la gloire et la force dans les siècles des siècles. » Apoc., V, 12 : « L'Agneau égorgé est digne de recevoir la puissance et la richesse et la sagesse et la force et la gloire et la bénédiction. »

Matthieu, II, 6 : « De toi (Bethléem) sortira un chef qui fera paître mon peuple d'Israël. » Jean, X, 2-27 : « Les brebis écoutent la voix du pasteur, il appelle ses brebis par leur nom et il les fait sortir... Celui qui entrera (dans le bercail) par moi sera sauvé et il y entrera et en sortira, et il trouvera un pâturage. Je suis venu pour que les brebis aient la vie et qu'elles l'aient très abondam-

ment... Je suis le bon pasteur, et je connais mes brebis et elles me connaissent, comme mon Père me connaît et moi mon Père... J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail, et celles-là aussi, il me faut les amener, et elles écouteront ma voix et elles deviendront un seul troupeau, un seul pasteur... Mes brebis écoutent ma voix, et je les connais et elles me suivent, et je leur donne la vie éternelle et elles ne périront jamais [1]. » Cf. Matthieu, xx, 25-26 ; Luc, xv, 1-6 ; II Cor., v, 21 ; Galates, iii, 11 ; Jacques, ii, 5-6.

Ps. Sal., xvii, 48 : « Ses paroles sont purifiées plus que l'or le plus précieux. »

Colossiens, ii, 3 : « Le Christ en qui se trouvent cachés tous les trésors de la sagesse et de la science. » Apoc., iii, 18 : « Je te conseille d'acheter chez moi l'or purifié par le feu, afin que tu sois riche. »

[1] Par là-même qu'elles écoutent, qu'elles obéissent, elles ont en même temps la « foi » et la « justice ». Il s'agit de la « justice » qui est la sanctification (δικαιοσύνη), et non de la « justice » qui gouverne et juge (κρίσις), comme aux versets 28 et 31.

3. Les « Psaumes de Salomon » dans la littérature grecque chrétienne.

Le livre gnostique intitulé *Pistis Sophia* contient-il, comme on l'a cru [1], un témoignage relatif aux *Psaumes de Salomon* ? La composition de ce livre est rapportée au IIIe siècle, et elle est sans doute de la seconde moitié [2]. En s'élevant du chaos vers les sphères supérieures, la *Pistis Sophia* va de degré en degré. Elle récite alors une longue série d'hymnes appelées μετάνοιαι, « repentirs ». Le Seigneur apparaît, rappelant en détail les aventures de la *Pistis Sophia*, et citant les hymnes de reconnaissance ou de prière qu'elle lui adresse. Puis, il demande l'explication de ces hymnes à l'une des personnes qui l'entourent, c'est-à-dire à l'un des apôtres ou à l'une des saintes femmes. Le personnage s'avance et dit au Seigneur : « Ta puissante lumière a prophétisé autrefois par la bouche de David dans tel psaume. » Le chiffre et le texte du psaume sont

[1] Hilgenfeld, *Messias Judæorum*, *Introduction*; cf. C. Schmidt, *Koptisch-gnostiche Schriften*; *Erster Band*: *Die Pistis Sophia*, 1905.

[2] « Née dans les milieux les plus malsains, hors du courant de la grande Église, cette littérature (gnostique) de faux n'est pas de nature à être regrettée. On en a du moins quelques spécimens. Dans la *Pistis Sophia*, Jésus ressuscité converse avec ses disciples et durant onze années les instruit des mystères les plus sublimes; le thème est l'histoire de « Pistis Sophia », de son origine céleste, de sa déchéance, des persécutions que les autres éons lui font subir, de sa rédemption par Jésus... Ce roman gnostique a dû être rédigé en grec, mais on n'en a qu'une version copte, dans un manuscrit unique (British Museum, *Codex Askewianus*, Ve-VIe siècle), publiée pour la première fois en 1851... Il est en quatre livres... Telle quelle, la *Pistis Sophia* peut remonter à la seconde moitié du IIIe siècle. Elle est vraisemblablement d'origine égyptienne. » P. Batiffol, *Ancienne littérature chrétienne* : *La littérature grecque*, 1897, p. 79-80.

toujours cités correctement. Or, dans ces cinq cas, la même formule est employée pour citer, non plus un psaume de David, mais un poème de Salomon, une ode. Il existait donc, au IIIe siècle, un recueil d'odes ou de chants, attribués à Salomon, composés, semble-t-il, au IIe siècle [1], et cités par l'auteur de la *Pistis Sophia*. Nous rapporterons le début des cinq odes [2]. Pour la première [3], Salomé dit : « Ta puissance a prophétisé autrefois par Salomon en disant : Je te confesserai, Seigneur, parce que tu es mon Dieu, etc. » Pour la seconde, la Vierge dit : « Ta puissante lumière a prophétisé autrefois à ce sujet par Salomon dans sa dix-neuvième ode en disant : Le Seigneur est sur ma tête comme une couronne, etc. » Pour la troisième, Pierre dit : « Ta puissante lumière a prophétisé autrefois par Salomon dans ses Odes, etc. » Pour la quatrième, Thomas dit : « Ta puissante lumière a prophétisé autrefois par Salomon, fils de David, dans ses Odes, etc. » Pour la cinquième, Matthieu dit : « Ta puissante lumière a prophétisé

[1] Plus haut, en traitant du titre de *Psaumes de Salomon* (c. IV, § 3), nous avons avancé que ce titre avait pu être inscrit en tête de chaque psaume dès le IIe siècle de notre ère.

[2] Les voir en entier dans Ryle et James, *Psalms of the Pharisees*, *Appendix*; dans C. Schmidt, *op. cit.*; dans *Patrologie grecque*, t. I, col. 255.

[3] A titre d'exemple, voici en entier la première Ode : « 1. Je te confesserai, Seigneur, parce que tu es mon Dieu; ne m'abandonne pas, Seigneur, parce que tu es mon espérance. 2. Tu m'as donné ton jugement gratuitement, et j'ai été gardée par toi. 3. Que ceux qui me persécutent succombent et qu'ils ne puissent pas me voir ! 4. Qu'une nuée d'obscurité et qu'un brouillard de l'air recouvrent leurs yeux ! 5. Qu'ils soient aveuglés et qu'ils ne voient pas la lumière, pour empêcher qu'ils ne me saisissent ! 6. Que leur dessein soit impossible à exécuter; que ce qu'ils ont voulu retombe sur leurs têtes ! Ils ont pris une résolution : qu'elle ne se réalise pas pour eux. 7. Les puissants les ont vaincus, et leurs préparatifs hostiles sont retombés sur eux. 8. Mon espérance est dans le Seigneur; et je ne craindrai pas, parce que tu es mon Dieu et mon Sauveur. »

autrefois dans une ode de Salomon : Celui qui m'a fait descendre des hauteurs célestes, etc. [1].»

Aucune des cinq odes n'est identique à l'un des *Psaumes de Salomon*, pas même pour un verset. Certaines idées communes, certains points de ressemblance étaient inévitables, parce que les *Psaumes de Salomon* et les *Odes* sont imités également des Psaumes canoniques de David. Le recueil des *Odes* compte quarante et quelques chants, tandis que le recueil des *Psaumes de Salomon* n'en contient que dix-huit (et même que dix-sept). Enfin, les *Psaumes de Salomon* ou bien n'ont pas de titre, ou bien reçoivent toujours celui de Psaumes, tandis que les chants attribués à Salomon ne portent que le nom de ὠδαί. Les Odes de la *Pistis Sophia* ne nous fournissent donc aucun témoignage direct ou indirect relatif aux *Psaumes de Salomon* [2].

Le canon 59 du concile de Laodicée, tenu vers 360, dit « qu'il ne faut pas lire de psaumes particuliers dans l'Église ni de livres non canoniques, mais seulement les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament [3]. » A ce canon du Concile, Jean Zonaras et Théodore Balsamon, tous deux du XIIe siècle, et Mathieu Blastaris, du XIVe siècle, ont ajouté la note explicative suivante : « En dehors des cent cinquante Psaumes de David, on trouve encore

[1] Ces odes se retrouvent toutes dans le recueil des *Odes et Psaumes de Salomon*, découvert par M. Rendel Harris. Voir plus haut, ch. v.

[2] Cf. Harnack, *Texte und Untersuchungen*, vol. VII, 1892, 2e partie (1891), *Die Pistis Sophia*, p. 45-46; Rendel Harris, *An early christian Hymn-book*, 1909.

[3] Mansi, *Amplissima collectio*, t. II, col. 574 : Ὅτι οὐ δεῖ ἰδιωτικοὺς ψαλμοὺς λέγεσθαι ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ οὐδὲ ἀκανόνιστα βιβλία, ἀλλὰ μόνα τὰ κανονικὰ τῆς παλαιᾶς καὶ καινῆς διαθήκης. — Denys le Petit (*ibid.*, col. 582) : *Quod non oportet plebeios psalmos in ecclesia cantare, etc.* — Isidore Mercator (*ibid.*, col. 590) : *Non oportet ab idiotis psalmos compositos et vulgares in ecclesiis dici, etc.* — D'anciennes gloses expliquent l'expression *plebeios sermones* par *sæculares cantilenas.*

d'autres psaumes dits de Salomon et d'autres auteurs; nos pères les ont nommés « particuliers », et ont ordonné de ne pas les lire dans l'Église. »

Donc, au XIIe siècle, Zonaras et Balsamon, et au XIVe, Mathieu Blastaris, connaissent l'existence des *Psaumes de Salomon*. C'est le *seul* témoignage certain que l'on trouve dans toute la littérature grecque chrétienne, relativement à ces *Psaumes*.

Maintenant, ces deux auteurs croyaient que l'interdiction prononcée par le concile de Laodicée tombait sur les *Psaumes de Salomon* [1]. Si cette supposition était fondée, c'est que les *Psaumes de Salomon* auraient été populaires en Asie au IVe siècle. Mais cette hypothèse est très peu plausible. Comment un recueil de *Psaumes* aurait-il été populaire dans toute une province, sans que les écrivains ecclésiastiques du IIIe et du IVe siècle en aient jamais parlé ? En fait, Zonaras, Balsamon et Mathieu Blastaris ont identifié « les psaumes particuliers » du Concile de Laodicée avec les *Psaumes de Salomon*, parce que ce dernier recueil était le seul connu d'eux, en dehors du Psautier canonique [2]. Par suite, très probablement, les « psaumes particuliers » du Concile de Laodicée sont des psaumes et hymnes composés par des particuliers, sans autorité canonique et sans approbation ecclésiastique, et entachés sans doute d'esprit hérétique (gnostique, arien, etc.) [3].

[1] Cf. R. C. Gregory, *Novum Testamentum græce*; *Prolegomena scripsit*, vol. III. pars prior, p. 355-356; B. Swete, *The Septuagint*, t. IV, p. 282.

[2] *P. G.*, t. CXXXVIII, col. 1417-1420 : Κανόνες τῆς ἐν Λαοδικείᾳ... συνόδου. Balsamon cite le canon 59 et il ajoute cette glose : Εὑρίσκονται τινες ψαλμοὶ παρὰ τοὺς ρν' ψαλμοὺς τοῦ Δαβίδ, λεγόμενοι τοῦ Σαλομώντος εἶναι καὶ ἄλλων τινῶν. Τούτους οὖν ὀνομάσαντες οἱ Πατέρες ἰδιωτικοὺς διεταξάντο μήτε τούτους μήτε ἄλλο τι ἐπ' ἐκκλησίας ἀναγινώσκεσθαι μὴ ὂν ἀπὸ τῶν ἀπαριθμηθέντων ἐν τῷ πε' ἀποστολικῷ κανονι. Suit la glose de Zonaras, qui est identique pour les idées à celle de Balsamon, et de même celle de Mathieu Blastaris, *P. G.*, t. CXLIV, col. 1144, *Syntagma alphabeticum*.

[3] On n'en peut guère douter après avoir lu les canons précédents, 6, 7, 8, 9, 15, 32, 33, 34, 35, 36.

En résumé, les écrivains grecs chrétiens, anciens, ne nous offrent *aucun* témoignage réel relatif aux *Psaumes de Salomon.*

4. Les « Psaumes de Salomon » dans la littérature latine chrétienne

Nous ne serons pas plus heureux avec les écrivains latins chrétiens.

Dans son livre des *Institutions divines*, composé vers 307-310, Lactance cite le passage suivant de Salomon : « Voici ce que dit Salomon : Le sein de la Vierge a été éprouvé; elle a conçu un enfant, elle a porté son faix, et elle est devenue vierge-mère, en étant l'objet de beaucoup de miséricorde. Le prophète Isaïe dit de même... » Ce passage est répété textuellement dans l'*Abrégé* de l'ouvrage, toujours avec le nom de Salomon. La citation ne se trouve pas dans les livres canoniques attribués à Salomon. Les glossateurs en ont donc cherché la source. De là leurs annotations dans les manuscrits de Lactance : *dans l'ode* XIXe, ou : *dans le psaume* XIXe, ou : *dans l'ode* XX [1].

[1] Voici le passage de Lactance, *P. L.*, t. VI, col. 479 : *Divin. Institut.*, l. IV, c. XII : ***Salomon ita dicit*** : *Infirmatus est uterus virginis, et accepit fœtum, et gravata est, et facta est in multa miseratione mater virgo. Item propheta Isaias...* Cf. *ibid.*, VI, 970 (et 1051), et *Epitome*. Voir dans Migne l'annotation prise du *Lactance* de Le Brun-Desmarets et Lenglet-Dufresnoy (Paris, 1747, 2 vol. in-4), et la note de Joseph Isée. — Cf. l'édition de Lactance dans la collection des *Scriptores ecclesiastici* publiée par l'Académie de Vienne, t. XIX, pars I, *Divinæ Institutiones et Epitome*, recensuit S. Brandt, Vienne, 1890. On y trouve d'abord cette note explicative : « *Locus in Psalmis Salomonis quæ quidem extant non invenitur* : cf. Rœnschenium, *Zeitsch, f. d. histor. Theologie*, 1871, p. 610... »; puis, cette note critique reproduisant les gloses des manuscrits : *In ode undecicesima, RS*; *in ode undecicesimo, B*[1]; *in eode undecicesimo, B*[1]; *in libro, H*;

Il s'agit certainement d'un écrit de Salomon, c'est-à-dire attribué à Salomon, et que Lactance estimait autant que les autres livres canoniques cités par lui. L'allure du passage convient à un psaume. Autant qu'on en peut juger par un fragment aussi court, le latin semble traduit d'un morceau écrit en grec hébraïsant. Mais quoi qu'il en soit, le fragment de Lactance n'est pas tiré de nos *Psaumes de Salomon*, où nous ne trouvons rien de semblable. Reste la note des manuscrits, où il est question de « l'ode dix-neuvième », du « psaume dix-neuf », de « l'ode vingt ». La note provient d'un copiste ou d'un glossateur qui a conjecturé d'où pouvait bien provenir le passage cité par Lactance sous le nom de Salomon. Ce passage ne se rencontrait pas dans les livres canoniques attribués à Salomon. D'un autre côté, l'annotateur savait qu'il était question quelque part d'odes ou de psaumes attribués à Salomon, et dont le nombre atteignait au moins dix-neuf. De là sa référence. Mais cet annotateur connaissait-il nos *Psaumes de Salomon* ? Non, car la citation de Lactance ne s'y trouve pas, et le nombre de ces Psaumes ne dépasse pas dix-huit, tout au plus. L'annotateur a donc voulu se référer à un autre recueil attribué à Salomon. Il savait sans doute qu'il avait existé autrefois un recueil d'*Odes de Salomon*, celui où avait puisé l'auteur de la *Pistis Sophia*[1].

E. E. Geiger [2] pense que saint Ambroise a fait allusion aux *Psaumes de Salomon* dans le passage suivant de sa *Préface* sur les Psaumes (seconde moitié du IVe siècle) :

in psalmo undevicesimo, P ; *in ode* xx, *V*. — C'est bien l'*Ode XIX de Salomon* dans le recueil de R. Harris.

[1] De là cette hypothèse fort plausible qu'il a dû exister une version *latine* ancienne des *Odes de Salomon*. Toutefois, nous ne voyons pas comment on peut en inférer qu'il aurait existé une ancienne version latine des *Psaumes de Salomon*. Ryle et James, *op. cit.*, p. XXVI. Mais cf. Rendel Harris, *op. cit.*

[2] E. E. Geiger, *Der Psalter Salomo's*, Augsbourg, 1871.

« David a été choisi en premier lieu par le Seigneur pour l'office de Psalmiste. Chez les autres écrivains, le psaume n'apparaît que rarement au milieu du reste du livre; chez David, ce genre brille d'une manière continue et sans mélange. Nous lisons un cantique seulement dans le Livre des Juges (v, 2); tout le reste est un récit historique qui rapporte les actions des ancêtres. Isaïe n'a écrit qu'un seul cantique pour consoler le cœur de ses lecteurs... Daniel en a écrit un; Habacuc, un aussi. Quoique Salomon lui-même, le fils de David, soit dit avoir composé d'innombrables cantiques, toutefois il n'en a laissé qu'un qui soit reçu par l'Église, le Cantique des Cantiques [1]... »

Dans ce passage, rien n'indique qu'Ambroise ait connu les *Psaumes de Salomon*. Mais la phrase : « Quoique Salomon soit dit (dans l'Écriture) avoir composé d'innombrables cantiques, toutefois *il n'en a laissé qu'un qui soit reçu par l'Église*, » cette phrase semble indiquer que saint Ambroise connaissait d'autres cantiques de Salomon qui n'étaient pas reçus par l'Église. Dans ce cas, les cantiques connus d'Ambroise seraient, non pas les *Psaumes de Salomon*, mais les *Odes de Salomon*, les *Odes* du recueil auquel l'auteur de la *Pistis Sophia* a emprunté les cinq qu'il a citées, et dont on retrouve une mention indirecte dans les gloses des manuscrits de Lactance.

Au début de son *Traité contre Vigilantius* (composé à la fin du IVe siècle), saint Jérôme énumère les erreurs qu'il

[1] *P. L.*, t. XIV, col. 923; *Præfatio* (*in Psalmos*), 6 : *At vero David principaliter a Domino ad hoc munus electus est, ut, quod in aliis rarum præeminere reliquo opere videtur, in hoc juge et continuum refulgeret. Unum canticum legimus in Libro Judicum; reliqua historiæ more decursa, quibus expressa sunt gesta majorum. Unum Esaias canticum scripsit, quo legentium corda mulceret... Unum Daniel; unum Habacuc. Salomon ipse, David filius, licet innumera cantica cecinisse dicatur, unum tamen, quod Ecclesia receperit, Canticorum Canticum dereliquit. In aliis igitur singula advertere licet.*

reproche à son adversaire : « Tout à coup est apparu le Vigilant ou plutôt le Sommeillant [1], animé d'un mauvais esprit pour combattre contre l'esprit du Christ. Il déclare qu'il ne faut pas vénérer les tombeaux des martyrs; il dit qu'il faut condamner les vigiles; qu'il ne faut jamais chanter *Alleluia*, sinon à Pâques; que la continence est une hérésie, et la chasteté une source de tentations charnelles [2]... » — Plus loin, Jérôme dit : « Toi, le vigilant, tu dors, et, en dormant, tu écris; tu me proposes un livre apocryphe, que toi et tes pareils vous lisez sous le nom d'Esdras; il y est dit que personne ne doit prier pour les autres après leur mort. Moi, je n'ai jamais lu ce livre. Quelle utilité y a-t-il d'avoir entre les mains ce que l'Église ne reçoit pas? Tu pourrais aussi me proposer Balsamus, Barbelus, le *Trésor du Manichéen*, et le joli nom de Leusiboras. Puis, comme tu habites au pied des Pyrénées et que tu es voisin de l'Ibérie, tu t'attaches aux incroyables monstruosités de Basilides, hérétique très ancien et plein d'une science ignorante, et tu offres à lire ce que condamne l'autorité de tout l'univers. Car, dans ton *Commentaire* [3], tu empruntes à Salomon, comme s'il était en ta faveur, un témoignage que Salomon n'a pas écrit du tout, et de même que tu as un autre Esdras, tu as aussi un autre Salomon. D'ailleurs, si cela te plaît, lis les fausses Apocalypses de tous les patriarches et prophètes. Puis, quand tu les sauras par cœur, chante-les dans les ateliers des tisseuses, offre-les

[1] Jeu de mots sur *Vigilantius* et *Dormitantius*.

[2] *P. L.*, t. XXIII, col. 339; *Liber contra Vigilantium*, 1 : *Exortus est subito Vigilantius seu verius Dormitantius qui immundo spiritu pugnet contra Christi spiritum; et martyrum neget sepulcra veneranda; damnandas dicat esse vigilias; numquam nisi in Pascha Alleluia cantandum; continentiam, hæresim; pudicitiam, libidinis seminarium...* — D'abord aubergiste, Vigilantius était entré dans l'Église, et il était devenu curé dans le diocèse de Barcelone.

[3] Le titre exact n'est pas connu.

même à lire dans tes auberges; tu trouveras dans ces commérages un moyen facile d'exciter le vulgaire ignorant à boire [1].»

Quel était cet écrit de Salomon où puisait Vigilantius? Étaient-ce nos *Psaumes*? Jérôme explique que Vigilantius avait cité un passage d'un livre apocryphe de Salomon pour soutenir ses doctrines, et nous connaissons ces doctrines par l'analyse même qu'en donne Jérôme au début de son livre. Évidemment, nos *Psaumes de Salomon* ne pouvaient appuyer ni directement ni indirectement les erreurs de Vigilantius. Il s'agit donc d'un autre livre, apocryphe, attribué à Salomon, d'origine chrétienne et hérétique. On pourrait penser au recueil d'*Odes de Salomon* dont nous avons parlé plus haut à propos de la *Pistis Sophia*, de Lactance et de saint Ambroise. Mais ces *Odes*, semble-t-il, ne devaient guère parler de questions comme celles que Vigilantius avait traitées. Nous pencherions plutôt pour une *Apocalypse de Salomon* d'après cette parole de saint Jérôme : « Lis les fausses apocalypses (ou révélations) de tous les patriarches et prophètes. »

Les écrivains chrétiens, grecs et latins, gardent donc le

[1] *Ibid.*, 6 : *Tu vigilans dormis et dormiens scribis; et proponis mihi librum apocryphum, qui sub nomine Esdræ a te et similibus tui legitur, ubi scriptum est quod post mortem nullus pro aliis audeat precari. Quem ego librum numquam legi. Quid enim necesse est in manus sumere quod Ecclesia non recipit? Nisi forte Balsamum mihi et Barbelum et Thesaurum Manichæi et ridiculum nomen Leusiboræ proferas. Et quia ad radices Pyrenæi habitas vicinusque es Iberiæ, Basilidis antiquissimi hæretici et imperitæ scientiæ incredibilia portenta prosequeris, et proponis quod totius orbis auctoritate damnatur. Nam in Commentariolo tuo quasi pro te faciens de Salomone sumis testimonium quod Salomon omnino non scripsit, ut qui habes alterum Esdram, habeas et Salomonem alterum; et, si tibi placuerit, legito fictas revelationes omnium patriarcharum et prophetarum, et, cum illa didiceris, inter mulierum textrinas cantato, immo legendas propone in tabernis tuis ut facilius per has nænias vulgus indoctum provoces ad bibendum.*

silence le plus profond sur les *Psaumes de Salomon*, et ce silence est sans doute de l'ignorance; aucun d'eux ne paraît même les avoir connus. On ne peut faire que des hypothèses pour expliquer cette ignorance, ou tout au moins ce silence. Les Psaumes canoniques de David étaient infiniment supérieurs, en autorité, aux *Psaumes de Salomon* qui n'étaient ni canoniques ni inspirés. Les Psaumes de David suffisaient aux besoins de la piété, de la prédication, de l'exégèse, de la polémique et de la théologie. Même pour la question du Messie, les *Psaumes de Salomon* ne présentaient que peu d'avantage. Sans doute, le Messie des *Psaumes* est le « Fils de David », et son règne est saint, juste, pacifique, victorieux, universel. Mais il est le Messie des Juifs, le « Roi des Juifs » qui règne en Judée sur les tribus rassemblées et reformées en nation, qui impose sa suprématie, la suprématie juive, à toutes les nations païennes. D'un autre côté, les manuscrits contenant les *Psaumes de Salomon* devaient être rares. Les *Psaumes* historiques restaient inintelligibles. Les événements et les circonstances qui avaient inspiré les *Psaumes*, aussi bien les psaumes historiques que les psaumes purement didactiques, étaient ignorés et sans intérêt. Pour toutes ces raisons, les *Psaumes de Salomon* sont demeurés dans leur obscurité. Cependant, ils ont continué d'exister dans les bibliothèques, comme nous allons en avoir la preuve.

5. Les « Psaumes de Salomon » dans la bibliographie antique

Le *Codex Sinaïticus*, noté ℵ et rapporté au IVe siècle, contient le Nouveau Testament en entier, puis l'*Épître de Barnabé*; alors vient une lacune de six feuilles, et ensuite on trouve un fragment du *Pasteur* d'Hermas [1]. J. R. Harris a estimé que l'étendue de la lacune correspondait à la longueur du texte des *Psaumes de Solomon*, et il a émis l'hypothèse que les feuilles perdues pouvaient contenir ces Psaumes [2].

Au commencement du *Codex Alexandrinus*, du Ve siècle, se trouve un catalogue des livres contenus dans le manuscrit, et parmi eux figurent les *Psaumes de Salomon*. La liste débute par la Genèse, continue par les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et se termine ainsi : « Apocalypse de Jean; Ire Épître de Clément; IIe Épître de Clément; ensemble des livres...; les dix-huit psaumes de Salomon [3]. » Pour le compilateur de la liste et pour ses contemporains, les *Psaumes de Salomon* étaient un livre vénérable, mais non inspiré, de même nature que les *Épîtres* de saint Clément de Rome.

Vient ensuite le document que l'on appelle le *Catalogue des soixante livres* (canoniques) [4]. Voici la partie qui nous

[1] *Novum Testamentum græce*, t. III; *Prolegomena scripsit* C. R. Gregory, *pars prior*, p. 345.

[2] J. Rendel Harris, *Johns Hopkins University Circular*, mars 1884. Cf. H. B. Swete, *The Septuagint*, t. IV, p. 282.

[3] Ἀποκάλυψις Ἰωάννου, Κλήμεντος ἐπιστολὴ α', Κλήμεντος ἐπιστολὴ β', ὁμοῦ βιβλία (numerus excisus est), ψαλμοὶ Σολομῶντος. Cf. R. C. Gregory, *Novum Testamentum græce, Prolegomena scripsit*, t. III, pars 1, p. 358. Fabricius, *Codex pseudepigraphus V. T.*, dit : *Sed Psalmi ipsi ab ipso codice abscissi aut perditi sunt.*

[4] Pour la date, voir Zahn, *Geschichte des Kanons*, t. II, p. 289-293 (1888); le document doit être des Ve-VIe siècles.

intéresse : « Les soixante livres, et tous les livres qui sont en dehors de ce nombre. 1, Genèse...; 60, Épître aux Hébreux. Puis, tous ceux qui sont en dehors des soixante : 1, Sagesse de Salomon; 2, Sagesse de Sirach; 3, Macchabées; 4, Macchabées; 5, Macchabées; 6, Macchabées; 7, Esther; 8, Judith; 9, Tobie. Enfin, tous ceux qui sont apocryphes : 1, Adam; 2, Hénoch; 3, Lamech; 4, Les Patriarches; 5, La prière de Joseph; 6, Eldam et Modam; 7, Testament de Moïse; 8, Assomption de Moïse; 9, Les Psaumes de Salomon; 10, L'Apocalypse d'Élie, etc. [1]. »

Le compilateur du *Catalogue* regarde les *Psaumes de Salomon* comme un livre apocryphe, et il doit attacher à ce mot un sens plutôt défavorable. Il les relègue, en effet, dans la troisième partie, sans même leur faire l'honneur de la seconde, et il les range au milieu de livres très suspects. Mais il pouvait, néanmoins, ne pas être familier avec le contenu même des Psaumes. Il connaissait leur existence : en avait-il même le texte entre les mains?

Le document appelé *Synopse d'Athanase* n'appartient nullement au grand évêque d'Alexandrie, et la date en est très difficile à fixer (du VIe siècle pour Zahn; postérieure à celle de Nicéphore, suivant Credner, et voir plus bas). Voici cette pièce :

[1] Περὶ τῶν ξ' βιβλίων καὶ ὅσα τοσούτων ἐκτός : α, Γενεσις... ξ', πρὸς Ἑβραίους. Καὶ ὅσα ἔξω τῶν ξ' : α', Σοφία Σολομῶντος· β', Σοφια Σιραχ· γ'. Μακκαβαίων· δ'. Μακκαβαιων· ε'. Μακκαβαιων· ς', Μακκαβαιων· ζ', Εσθήρ· η', Ιουδήθ. θ', Τωβίτ. Καὶ ὅσα ἀπόκρυφα : α', Ἀδάμ· β', Ἐνωχ· γ', Λαμεχ· δ', Πατριάρχαι· ε', Ἴωσηφ Προσευχή· ς', Ἐλδὰμ καὶ Μοδὰμ· ζ', Διαθήκη Μωυσέως· η', Ἀναλήψις Μωυσέως· θ', ψαλμοὶ Σολομῶντος· ι'. Ἠλίου ἀποκάλυψις. κτλ.

Voir, pour ce texte, Montfaucon, *Bibliotheca Coisliniana*, p. 194; Pitra, *Juris ecclesiastici historia et monumenta*, t. I, p. 100. Voir aussi les *Histoires du Canon de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Credner, Zahn, Westcott, etc.); et aussi Swete, *The Septuagint*, t. IV, *Introduction*, p. 207, 281. — Les *Odes* de Salomon ne figurent pas dans la liste, apparentée de très près à celle de Nicéphore dont il va être question plus loin.

Synopse abrégée (ou *Tableau synoptique*) *de la divine Écriture*[1]. — D'abord, l'auteur donne la liste des livres canoniques. Il continue : « En dehors des livres précédemment indiqués pour les deux Testaments, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau, il existe encore divers autres livres, dont les uns sont contestés, et les autres apocryphes. Nous avons déjà parlé auparavant des livres contestés suivants : La Sagesse de Salomon, la Sagesse de Jésus fils de Sirach, Esther, Judith et Tobie. On y ajoute encore les suivants : *Quatre livres des Macchabées*, *les Ptolémaïques*, les *Psaumes* et l'*Ode* (ou les *Odes*) *de Salomon*, *Susanne*. Voilà quels sont les livres contestés de l'Ancien Testament. Voici maintenant les livres apocryphes de l'Ancien Testament : *Hénoch*, les *Patriarches*, la *Prière de Joseph*, etc. » Pour l'auteur de la *Synopse*, nos *Psaumes* sont un livre seulement *contesté*. Il se rapproche, dès lors, dans son appréciation, de l'auteur du *Catalogue* du *Codex Alexandrinus*.

Il faut remarquer aussi l'indication d'une *Ode* ou d'*Odes de Salomon*. L'auteur connaissait donc quelque pièce de ce genre, attribuée à Salomon. Il s'accorde sur ce point avec l'auteur de la *Pistis Sophia*; voir plus haut, 3 et 4.

Enfin, il existe une *Stichométrie*, attribuée à Nicéphore de Constantinople, patriarche de cette ville en 806-814. La date exacte du document est difficile à déterminer (vers 500, d'après Credner; du IXe siècle, d'après Zahn). Après le titre de chaque livre, l'auteur ajoute le nombre

[1] *P. G.*, t. XXVIII, col. 432 : Σύνοψις ἐπίτομος τῆς θείας Γραφῆς... Εἰσὶ δὲ καὶ ἄλλα βιβλία διάφορα παρὰ τὰ προλεχθέντα ἑκατέρας Διαθήκης, τῆς Παλαιᾶς δηλαδὴ καὶ Νέας : τὰ μὲν ἀντιλεγόμενα, τὰ δὲ ἀπόκρυφα. Τὰ μὲν οὖν ἀντιλεγόμενα τῆς Παλαιᾶς προείπομεν μὲν καὶ πρότερον ὡς ἐστι Σοφία Σολομῶντος, καὶ Σοφία Ἰησοῦ υἱοῦ Σιράχ, καὶ ταῦτα ἠρίθμηνται : Μακκαβαικὰ βιβλία δ', Πτολεμαικά, ψαλμοὶ καὶ Ὠδὴ Σολομῶντος, Σωσάννα. Ταῦτα τὰ ἀντιλεγόμενα τῆς Παλαιᾶς Διαθήκης. Τάδε ἀπόκρυφα πάλιν τῆς παλαιᾶς Διαθήκης ταῦτα : Ἐνώχ, Πατριάρχαι, Προσευχὴ Ἰωσήφ, κτλ. — Au lieu de ὠδὴ Σολομῶντος, d'autres éditeurs lisent ὠδαί; la vraie leçon est difficile à établir à cause de la confusion de η et de αι dans les mss.

de στίχοι qu'il contient. Voici la partie qui nous intéresse [1] : « Les livres contestés de l'Ancien Testament sont les suivants : 1. Trois livres des Macchabées, 7.300 lignes; 2. La Sagesse de Salomon, 1.100 lignes; 3. La Sagesse de Jésus, fils de Sirach, 2.800 lignes; 4. Les *Psaumes et Odes de Salomon*, 2.100 lignes; 5. Esther... Judith ... Susanne... Tobie (700 lignes). Voici les apocryphes de l'Ancien Testament : 1. *Hénoch*, 4.800 lignes; 2. *Les Patriarches*, 5.100 lignes; 3. *La Prière de Joseph*, etc. » Pour l'auteur de la liste, les *Psaumes de Salomon* sont un livre contesté. Il connaît aussi, au moins de nom, un recueil d'*Odes* attribuées à Salomon.

Les deux recueils réunis comptaient 2.100 στίχοι ou lignes de copie. Or, c'est exactement le nombre de lignes attribuées au livre de Josué dans la liste [2]. D'un autre côté, la suscription, à la fin des manuscrits des *Psaumes*, porte que le nombre des lignes de copie est de 750 dans *R* et de 1.000 dans *H*, *V*. Les *Odes* occupaient donc un espace plus considérable que les *Psaumes de Salomon*, et elles équivalaient à plus de la moitié du livre de Josué [3].

[1] *P. G.*, t. c, col. 1057 : Καὶ ὅσαι ἀντιλέγονται τῆς Παλαιᾶς αὗταί εἰσιν : α'. Μακκαβαικὰ γ'. στίχοι ,ζτ'· β', Σοφία Σολομῶντος. στίχοι ,αρ'· γ'. Σοφία υἱοῦ τοῦ Σιράχ, στίχοι, ,βω'· δ'. ψαλμοὶ καὶ ᾠδαὶ Σολομῶντος, στίχοι ,βρ'· ε', Ἐσθὴρ... καὶ Ἰουδὴθ... Σωσάννα..... Τωβὴτ ὁ καὶ Τοβίας στίχοι ψ'. Καὶ ὅσα ἀπόκρυφα τῆς Παλαιᾶς : α' Ἐνώχ, στίχοι ,βω'· β', Πατριάρχαι, στίχοι ,ερ'· γ', Προσευχὴ Ἰωσήφ, κτλ. Pour ᾠδαὶ Σολ., il y a la variante ᾠδή, comme précédemment, mais inversement. — La liste de la *Synopse* est en réalité la même que celle de la *Stichométrie*.

[2] ϛ', Ἰησσοῦς, στίχοι ,βρ'.

[3] Il est évident que les cinq *Odes* de Salomon, qui figurent dans la *Pistis Sophia* et dont nous avons cité la première comme type, ne peuvent suffire à combler la différence entre les 2.100 lignes indiquées dans la *Stichométrie* de Nicéphore, et les 750 ou les 1.000 lignes attribuées aux *Psaumes de Salomon* dans la suscription des manuscrits. Il faut alors se rappeler que la glose de Lactance (voir plus haut, c. VI, 4) parle de l'*ode* ou du *psaume* XIX, de l'*ode* XX, et il pouvait y en avoir davantage dans le recueil de ses odes. Précisément, le recueil de R. Harris en

Les témoignages d'ordre bibliographique qui viennent d'être donnés, conduisent à une autre conclusion. Les *Psaumes de Salomon* ont existé sous une double forme. Dans la première, la collection des dix-huit *Psaumes* constituait un livre proprement dit et séparé, comme nous le voyons par le *Codex Alexandrinus* et la liste des *Soixante livres*. La seconde offrait le recueil des *Psaumes* suivi d'un second recueil, celui des *Odes de Salomon*, comme nous le voyons dans la *Synopse* et la *Stichométrie*. Vers l'an 500 environ (*Codex Alexandrinus*), le recueil des *Psaumes de Salomon* existait encore séparément. C'est donc plus tard que le recueil des *Odes de Salomon* y fut ajouté. Mais comme l'un des deux documents appelés *Synopse d'Athanase* et *Stichométrie de Nicéphore* est rapporté au VIe siècle (voir plus haut), il s'ensuit que les *Odes de Salomon* ont été ajoutées aux *Psaumes* de Salomon aux Ve-VIe siècles. L'addition des *Odes* a été faite en Orient. Car les critiques s'accordent à placer en Orient l'origine de la *Synopse* et de la *Stichométrie*; le berceau de la *Synopse* serait l'Égypte; celui de la *Stichométrie* serait la Syrie, suivant Credner, et Jérusalem, suivant Zahn.

Un copiste n'aura pas dû s'étonner de rencontrer des *Odes de Salomon*, puisque le Ier Livre des Rois (IV, 32) parle de 1.005 odes composées par le savant fils de David. D'un autre côté, il aura remarqué que les deux recueils portaient le même nom, qu'ils n'étaient pas identiques, qu'ils se ressemblaient cependant de très près par la nature de leur contenu, puisque, dans les deux cas, ces compositions étaient imitées des psaumes canoniques. Il aura éprouvé le désir de compléter le premier recueil en y ajoutant le second et en réunissant les deux titres; de là, dans cette

contient au moins une quarantaine (voir ch. V). La proportion entre les *Odes* et les *Psaumes* est bien celle qui est indiquée dans la *Stichométrie*.

hypothèse, les *Psaumes et Odes de Salomon*. L'opération était d'autant plus facile à accomplir pour un copiste que les *Psaumes de Salomon* n'existaient que dans les bibliothèques et n'étaient pas entrés dans l'usage public [1]. Nous sommes réduits, sur ce point, à de pures conjectures.

Mais, jusqu'à présent, on ne connaît aucun manuscrit grec qui renferme ou qui ait renfermé le recueil des *Odes de Salomon* ajouté à celui des *Psaumes de Salomon*. Tous nos manuscrits dérivent d'un manuscrit archétype qui ne contenait que les dix-huit *Psaumes de Salomon*.

L'histoire du livre dans l'antiquité chrétienne s'arrête après les témoignages que nous venons de citer. Ces témoignages émanent tous d'Orient. *Les Psaumes de Salomon* n'étaient pas connus en Occident, et peut-être même n'y en existait-il pas un seul exemplaire pendant l'antiquité chrétienne. Puis, la nuit du moyen âge enveloppe les *Psaumes*, qui ne reviendront à la lumière qu'avec la Renaissance.

[1] Voir plus haut, c. v et vi, 4 *ad finem*. — Ryle et James (*Psalms of the Pharisees*, p. xxv) supposent que des feuilles se sont perdues à la fin d'un manuscrit archétype des *Psaumes de Salomon* en Palestine, après la ruine de Jérusalem. On aurait remplacé la fin perdue en y ajoutant des Odes (juives ou chrétiennes). L'addition n'aurait été faite que dans quelques manuscrits, tandis que les autres en seraient restés exempts. De ces derniers dériverait notre texte actuel des *Psaumes de Salomon*. L'auteur de la *Pistis Sophia*, celui de la *Stichométrie* de Nicéphore, et le glossateur de Lactance auraient connu un manuscrit contenant en même temps les *Psaumes de Salomon* et les *Odes de Salomon*. Cette question accessoire pourra être reprise maintenant que M. R. Harris a publié la version syriaque des *Psaumes et Odes de Salomon*, découverte par lui dans un même manuscrit.

CHAPITRE VII

Histoire du livre (*suite*). Périodes moderne et contemporaine.

1. Période moderne

Le livre reparut au début du XVIIe siècle, et sollicita dès lors l'attention des érudits. Les questions qu'ils se posèrent furent les suivantes : Le livre était-il authentique ? A quels événements politiques les psaumes faisaient-ils allusion? Et, par suite, quelle était la date du livre? En quelle langue avait-il été composé ?

David Hœschel, bibliothécaire d'Augsbourg, eut entre les mains un manuscrit très ancien que lui avait envoyé le bibliothécaire de Vienne, Tengnagel. Ce manuscrit contenait, avec d'autres livres de la Bible, les dix-huit *Psaumes de Salomon*, encore inédits, comme il l'écrit à son collègue. Longtemps, il eut l'intention de les publier, sans parvenir à réaliser son projet. Dès le 23 octobre 1614, le jésuite André Schott écrivait d'Anvers à J. Meursius : « Hœschel promet d'éditer le texte grec des livres de Cyrille d'Alexandrie contre Julien l'Apostat. Il dit aussi qu'il a en sa possession un manuscrit de Salomon très ancien, apporté de Constantinople, où se trouvent les dix-huit *Psaumes de Salomon* restés jusqu'à présent inédits et inconnus [1]. » D. Hœschel mourut en 1617. André

[1] J. Meursius, *Opera*, Florence, 1763, t. XI : *Hœschelius græce pollicetur editurum se Cyrilli Alexandrini adversus Julianum* παραδόξων *libros. Nactum se quoque Salomonis exemplar vetustiss., Cp. adlatum, in quo Psalm. XVIII Salomonis hactenus* ἀνέκδοτοι *et invisi.* »

Schott fit alors une copie des *Psaumes* sur le manuscrit d'Augsbourg, et il envoya sa copie au jésuite Louis de la Cerda, à Tolède. C'est ce que déclare de la Cerda, dans son édition publiée à Lyon en 1626. C'est l'édition princeps de nos *Psaumes* [1]. Plus tard, le manuscrit d'Augsbourg rentra à la bibliothèque de Vienne. Les allées et venues du manuscrit de Vienne expliquent l'identité des manuscrits notés *A* et *V* jusqu'en 1895 [2].

J. L. DE LA CERDA fit précéder les *Psaumes* d'un court *proœmium*, ou préface; il y exprime ses idées sur le livre. Nous les résumons ainsi :

Le texte des psaumes a été découvert récemment dans un très ancien manuscrit d'Augsbourg. Ils sont antiques, à n'en pas douter, et quoiqu'ils portent le nom de Salomon en tête, il ne faut pas les dédaigner pour cette raison. Ces psaumes sont pleins de piété; ils louent la miséricorde de Dieu, et exaltent l'espérance en Dieu; ils menacent les pécheurs, et condamnent leur orgueil; ils réconfortent les justes affligés; ils prédisent l'avénement du Christ et de l'Évangile et appuient notre religion; ils résonnent des louanges de Dieu. Les psaumes ont été traduits de l'hébreu, sans nom de traducteur. Le grec de la traduction se rapproche de celui des Septante; il contient des hébraïsmes; on dirait que la version grecque a été faite par les Septante, tellement elle se rapproche de la leur. L'auteur de la version se sert d'expressions antiques, employées également par les Septante; il conserve des phrases propres aux Septante et auxquelles rien ne correspond en hébreu. Qui

[1] *Misit ad me reverendissimus Pater Andreas Schottus Societatis Nostræ hos Psalmos Salomonis recens in membranis antiquissimis Bibliothecæ Augustanæ repertos, græce solum manu scriptos.* La Cerda n'a eu entre les mains que la copie de Schott, et non pas le manuscrit lui-même.

[2] Voir la préface de Gebhardt (*Die Psalmen Salomos*, 1895), et plus haut, c. v, 3.

est l'auteur du livre ? La Cerda serait assez tenté de le laisser au roi Salomon, mais il n'ose. Il remet la décision de ce point au jugement des autres. En tout cas, si l'auteur n'est pas Salomon, il n'a cependant pas fait un faux sous le nom de Salomon; il n'a pas voulu qu'on prît ses psaumes comme étant de Salomon. Il a simplement revêtu le personnage de Salomon, et écrit ses psaumes à l'imitation de Salomon, comme Salomon les aurait écrits à sa place, s'il eût vécu au temps de l'auteur. L'auteur n'est pas un hérétique; car les psaumes ne contiennent aucun mot entaché d'hérésie. Ils ne sont pas d'un Juif, parce qu'ils parlent en faveur du Christ et de notre religion. La Cerda donne ensuite le texte grec des *Psaumes*, avec une version latine et un commentaire (*Scholia*).

Désormais, l'œuvre est admise comme sincère et authentique, abstraction faite du nom de Salomon que l'on a inscrit en tête des *Psaumes*.

J. E. Nieremberg (1641) nie que le livre soit de Salomon; il appelle l'attention sur le messianisme du livre.

Louis Ferrand (1683), avocat, montre facilement que les *Psaumes* sont faussement attribués à Salomon.

J. G. Neumann (1687) soutient le même point de vue que les deux critiques précédents.

Janenski (1687) nie que les *Psaumes* soient de Salomon; il les croit composés en grec, par un Juif de naissance, ce qui explique les hébraïsmes du livre. Il en place la composition peu avant le concile de Laodicée, qui les a condamnés (voir plus haut, c. vi, 3).

Daniel Huet (1708) croit que les *Psaumes* ont été écrits en grec, mais dans un grec semblable à celui des

Septante et hébraïsant. Il estime qu'ils n'ont pas été composés par le roi Salomon. Il les croit d'un juif hellénisant, très versé dans la littérature sacrée, empruntant aux Psaumes de David, à Isaïe, à Ézéchiel. L'auteur a écrit un peu après J.-C. Il n'a pas voulu faire un faux ni tromper le lecteur. Il a voulu seulement imiter Salomon, qui avait composé une multitude de psaumes perdus. Le titre de *Psaume de Salomon* ne signifie pas que le psaume est de Salomon; le sens est que le psaume est approprié et adapté au personnage de Salomon, parce que Salomon aurait écrit ainsi, s'il avait vécu au temps de l'auteur. Suivant La Cerda, l'auteur ne peut être un Juif, parce que son Messie et son messianisme sont chrétiens. Raisonnement sans valeur, dit Huet; car le Messie décrit est juif, aussi bien que chrétien, et il est décrit suivant les prophéties de l'Ancien Testament.

Un *Anonyme* (1712) avance, sans aucune raison à l'appui de son opinion, que l'auteur des *Psaumes* s'appelait Salomon, comme le roi, et il place la date de composition au temps du grand-prêtre Onias.

J. A. Fabricius (1713) reproduit dans son édition le texte et la version de La Cerda avec le *Proœmium* et les *Scholia*, augmentés de quelques notes critiques et explicatives. Il ajoute : une note sur le manuscrit de Vienne; les témoignages de l'antiquité chrétienne relatifs aux Psaumes et donnés par nous plus haut. C'est à lui que revient le mérite de les avoir cherchés et recueillis, presque tous.

Jo. F. Buddeus (1715-1719) rapporte simplement les opinions de La Cerda, Huet et Fabricius. Il nie, lui aussi, que les *Psaumes* soient de Salomon, et même qu'il soit possible de les lui attribuer; il les croit écrits en grec.

Dom Remy Ceillier (1729-1763) estime que le grec des *Psaumes* est « d'un style qui tient quelque chose de l'hébreu et qui s'approche aussi de celui des Septante. » Il croit « plus vraisemblable... que les Psaumes ont été écrits longtemps après la naissance de Jésus-Christ..., sans doute par quelque juif helléniste qui, pour représenter la dernière ruine de Jérusalem, la profanation des choses saintes et la Dispersion des Juifs, arrivée sous l'empire de Vespasien et de Tite, a composé ces psaumes à l'imitation de ceux de David, dont il a emprunté les paroles en plusieurs endroits... »

Bretschneider (1806) croit que le livre a été écrit en araméen peu après l'exil, et traduit en grec après la ruine de Jérusalem.

E. Bengel (1838) examine les doctrines du livre relatives à la vie future et aux espérances messianiques. Il suit généralement dom Ceillier. Il croit à un original hébreu, traduit en grec.

2. Période contemporaine

Un érudit de génie, Movers, ouvrit définitivement la voie dans un article court et substantiel, publié en 1847 [1]. Parmi toute cette vide et médiocre littérature d'apocryphes, dit-il, il se rencontre « une vraie perle », négligée

[1] Dans *Kirchen-Lexikon oder Encyclopädie der Katholischen Theologie*, de Wetzer et Welte, article *Apokryphen* (n. 10, p. 339-341). — Movers parle aussi d'un recueil de psaumes, « distinct de notre psautier », attribué à Salomon, et mentionné « dans une addition des Septante à I Rois, viii, 51. » Nous ne savons à quoi Movers fait allusion. La référence exacte des Septante doit être I Rois, viii, 53 (*ad finem*) : τότε ἐλάλησε Σαλωμὼν..... οὐκ ἰδοὺ αὕτη γέγραπται ἐν βιβλίῳ τῆς ᾠδῆς :

jusqu'alors de tous ceux qui se sont occupés des apocryphes ou de l'histoire du judaïsme. Il veut parler des dix-huit *Psaumes*, qui ont été mis sans aucun motif sous le nom de Salomon, et qu'il « va apprécier impartialement pour appeler l'attention sur ce précieux reste de l'antiquité juive. » Ces psaumes ont été composés en hébreu et traduits en grec, comme on le voit au premier coup d'œil, et comme le démontre une étude attentive de la langue. Seuls, les titres des *Psaumes* les attribuent à Salomon. Dans le texte, rien ne fait songer à ce roi. Bien plus, le caractère général de ces morceaux et de très nombreux détails, qui ne présentent jamais rien d'artificiel, nous reportent à des circonstances historiques absolument étrangères à Salomon. D'une manière générale, on remarque une parenté frappante avec les psaumes canoniques que certains critiques rapportent aux souffrances d'Israël pendant l'époque chaldéenne ou l'époque macchabéenne. Une analyse plus précise montre avec évidence que les allusions historiques, parfaitement claires, ont trait à l'époque romaine, à partir de l'occupation de Jérusalem par Pompée. Par exemple, si l'on compare le psaume VIII avec le récit de Josèphe, on ne peut douter que le psalmiste ne décrive la guerre de Pompée, quand ce dernier intervint en Judée, après l'attaque d'Hyrcan et Arétas contre le parti sadducéen, et l'auteur de la description est un partisan d'Hyrcan. Le psaume II est particulièrement intéressant, parce qu'il rapporte la fin malheureuse de Pompée au mont Casius, dans le voisinage de la Judée, et cette fin est une punition de Dieu, à cause de la profanation commise par lui sur Jérusalem et sur le Temple. — Le morceau « le plus remarquable de toute la littérature apocryphe » est le psaume XVII, à cause des vues messianiques que l'on ne trouve que dans cette pièce. C'est le désir ardent du Messie, la prière pour l'avènement du Royaume de Dieu, la colère de voir un étranger assis

sur le trône de David, étranger qui est Hérode. Les *Psaumes* doivent provenir, pour la plupart, d'un seul et même auteur, si l'on en juge par leur caractère général et par leur style. Ils offrent l'intérêt le plus vif pour l'histoire des années immédiatement antérieures au christianisme. Ils permettent, bien mieux que les récits partiaux de Josèphe, de pénétrer plus profondément dans l'âme juive et dans la vie juive de cette époque. — A un autre point de vue, ils intéressent spécialement l'histoire de la littérature sacrée. Ils montrent, en effet, que le genre littéraire du psaume a duré jusqu'à une époque très avancée de la nation juive, et que, à cette époque encore, on faisait de petits recueils de psaumes, comme ceux qui ont servi de base à notre psautier canonique [1].

Ewald (jusqu'en 1864) rapporte les *Psaumes* à l'an 170 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'époque d'Antiochus Épiphane, qui occupa Jérusalem. Il appuie son opinion surtout sur les psaumes I, II, XVII, qui dépeignent l'oppression du peuple juif par les païens, avec l'espérance que Dieu viendra bientôt les délivrer. Il estime que les psaumes I et II ne faisaient à l'origine qu'un seul psaume, divisé ensuite à tort en deux psaumes, et qu'il en est de même pour les psaumes VI et VII. L'opinion d'Ewald sur la date des *Psaumes* est suivie par Grimm (1853), qui penche pour un original hébreu, par Dillmann (1862), par de Pressensé (1865) [2].

[1] Ces vues de Movers sont restées définitivement et ont été adoptées presque unanimement par les critiques. Il faut cependant faire une exception pour la date du psaume XVII que Movers fixe au début du règne d'Hérode (voir plus haut, c. II). Movers ne donne pas de date pour la composition des *Psaumes*. On peut seulement conclure de son exposition, qu'ils ont été composés à la suite des événements qui les ont inspirés, depuis la prise de Jérusalem en 63 jusqu'au règne d'Hérode. Il n'examine pas si certains psaumes auraient pu être composés avant 63.

[2] Puis, Ewald eut l'idée extraordinaire que les *Psaumes de Salomon*

Delitzsch (1860), Langen (1866), Keim (1867) placent la composition des *Psaumes* après l'occupation de Jérusalem par Pompée : Langen, aussitôt après, Delitzsch et Keim descendent jusqu'au règne d'Hérode, comme Movers.

Abraham Geiger (1868) attache peu d'importance aux *Psaumes*, qu'il regarde comme dénués d'intérêt ou comme n'ayant qu'un intérêt de circonstance.

Nöldeke (1868 et 1873) adopte le nombre de dix-neuf psaumes par la division du dernier en deux. Il n'accorde aucune valeur poétique aux *Psaumes*; mais il reconnaît qu'ils sont importants pour l'histoire de la mentalité juive. Ils ont été composés après l'occupation de Jérusalem par Pompée. Ce sont « les épanchements d'une âme pieuse. » Le nom de Salomon ne vient ni de l'œuvre ni de son auteur, mais d'un anonyme quelconque, qui a voulu indiquer par là « qu'il ne fallait pas les attribuer au psalmiste par excellence, à David, mais à son fils Salomon, qui était censé avoir composé, lui aussi, de nombreux chants. » Leur langue originale était l'hébreu; « nous ne possédons plus qu'une traduction grecque, assurément très littérale. »

Hilgenfeld (1869) veut ajouter aux témoignages anciens : le *IVe livre d'Esdras* (qu'il place vers 30 avant Jésus-Christ et dont l'auteur aurait connu nos *Psaumes*), les *Odes* de la *Pistis Sophia*, et le livre de saint Jérôme *Contre Vigilantius*.

Il va de soi que, pour lui, les *Psaumes* ne sont pas de

pourraient se rapporter à la prise de Jérusalem par Ptolémée Soter, en 320, comme il le faisait pour Baruch (III, 9-V, 9) : *Man könnte nun auch die Frage aufwerfen ob die Psalmen Salomo's in diese Zeit gehören* (*Die Propheten des Alten Bundes*, Göttingen, 1867, p. 269, note 1).

Salomon. Il place leur composition après la mort de Pompée, c'est-à-dire après 48. Il croit que la langue originale est le grec; il fonde cette opinion sur les rapports qu'il pense avoir découverts entre nos *Psaumes* et la Sagesse de Salomon, et qu'il énumère en détail. Les analogies signalées par Hilgenfeld étaient inévitables pour des idées communes exprimées dans une langue commune; elles ne démontrent pas sa thèse; J. Derenbourg a réfuté Hilgenfeld sur ce point. Hilgenfeld conclut : « Ces rapprochements, quoique de valeur inégale, me paraissent prouver que la Sagesse de Salomon est un peu plus ancienne que les *Psaumes*, lesquels ont été écrits en grec. On peut encore remarquer que l'auteur a connu la Sibylle juive et s'en est servi (*Ps.*, XI, 3-7; XIII, 1; XV, 8; XVII, 51). C'est une nouvelle preuve que les *Psaumes de Salomon* ont été composés en Égypte où Pompée avait été mis à mort [1]... » Hilgenfeld donne ensuite le texte des *Psaumes*, avec une annotation critique et un commentaire explicatif.

Hitzig (1869) croit que l'auteur des *Psaumes* est un sadducéen. En faveur de cette opinion il apporte les raisons suivantes : la description des « flatteurs », du psaume IV, ressemble à la description des pharisiens dans l'Évangile; la doctrine du libre arbitre du psaume IX est sadducéenne; le Messie davidique du psaume XVII doit sa réapparition à l'existence et au règne des princes hasmonéens. Il rapporte la composition des *Psaumes* à la période de temps où Hyrcan et Arétas ont assiégé Aristobule dans le Temple, un peu avant 63.

Grætz (1870) avait pensé d'abord que les *Psaumes de Salomon* avaient été composés par un chrétien, et cela, à

[1] Pour ces opinions de Hilgenfeld, voir plus haut, c. IV, 2; c. V, 1 et 2.

cause du messianisme des psaumes XVII et XVIII. Mais l'auteur a abandonné cette opinion dans les éditions postérieures de son livre.

A. CARRIÈRE (1870) affirme que nos *Psaumes* ont été composés en hébreu et traduits en grec. Il examine longuement la doctrine de l'auteur sur les fins dernières, et il conclut : « La doctrine de l'auteur est la suivante : Ressuscités d'entre les morts, les justes jouiront d'une vie éternelle qui ne diffère de la vie terrestre actuelle qu'en ce qu'elle est réservée aux justes seuls. Les pécheurs, au contraire, sont privés de la résurrection, et restent dans les profondeurs enténébrées et empoisonnées du Hadès (= le schéol). » Sur le ps. XV, 11-15, il cite ce passage d'E. Bengel : « Pour les méchants condamnés au Hadès pour toujours, le jour du jugement, Dieu ressuscitera les justes en leur rendant la vie, mais non les impies, qui resteront livrés à la mort par la sentence irrévocable du juge. » Le ps. XI est messianique, comme le ps. XVII. Le Christ est un homme; son impeccabilité, sa sainteté sont celles des prophéties (de même Bengel, *op. cit.*). Pour l'auteur des *Psaumes*, la résurrection des morts, l'avènement du Messie et le jugement de Dieu sont des événements simultanés; et le psalmiste attend la venue prochaine du Messie.

Carrière déclare qu'il ne peut décider lequel des deux a imité l'autre, de l'auteur de Baruch ou de celui des *Psaumes*. Il adopte comme date de composition l'époque de la lutte entre Aristobule et Hyrcan et l'occupation de Jérusalem par Pompée; il croit que tous les psaumes sont de cette époque, même le psaume II (où le Psalmiste aurait prédit la mort de Pompée d'après Ezéchiel, XXIX). Le nom de Salomon, inscrit en tête du recueil, est une erreur ou une fraude. L'auteur des *Psaumes* n'était ni du parti d'Aristobule (les sadducéens) ni du parti de Hyrcan (les pharisiens); il appartenait au parti national républicain, sacer-

dotal et théocratique. Enfin, le jeune critique se déclare incapable d'expliquer le silence absolu des écrivains grecs chrétiens au sujet d'un livre qui existait certainement sous leurs yeux.

E. E. Geiger (1871) a donné une édition des *Psaumes de Salomon* avec prolégomènes, traduction allemande, notes critiques et commentaire [1]. Il admet fermement un original hébreu. Pour la date et les conditions historiques, il suit Hilgenfeld, en général. Il estime que le nom de Salomon a été mis en tête du recueil par l'auteur même. Car les auteurs d'apocryphes aimaient à mettre leurs ouvrages sous le patronage d'un grand nom de l'antiquité pour les recommander. L'auteur des *Psaumes* ne l'aurait-il pas fait pour se couvrir du nom de Salomon contre les représailles possibles des rois et des grands qu'il attaquait si âprement, surtout qu'il écrivait ces *Psaumes* dans l'esprit de Salomon? Quant à la traduction grecque, elle peut être du IIIe siècle.

Suivant Fritzsche (1871), les *Psaumes de Salomon* ont été composés par un Juif, peu après la mort de Pompée; l'auteur se proposait de consoler ses concitoyens dans leurs désastres et de leur offrir l'espérance de temps meilleurs. Le grec actuel est la traduction d'un original hébreu ou araméen.

M. Vernes (1874) ignore si le nom de Salomon est un faux de l'auteur lui-même ou une attribution ainsi faite par les copistes, à l'instar des Psaumes « dits de David ». Une haute inspiration morale anime le psalmiste. Les

[1] Nous n'avons pu trouver cette édition des *Psaumes de Salomon*, non plus que quelques autres ouvrages indiqués à la Bibliographie, c. VII.

Psaumes ont été écrits en hébreu et traduits en grec; la composition doit en être rapportée, pour des raisons exposées en détail, aux années qui suivirent la prise de Jérusalem par Pompée. L'étranger du psaume XVII, qui détrône les Hasmonéens, n'est certainement pas Hérode; il s'agit beaucoup plutôt de Pompée lui-même, et on pourrait encore penser à l'Iduméen Antipater. Pour le psaume II, la description de la fin de Pompée est « une prophétie *post eventum* »; le psaume a été composé, comme les autres, vers 60, et il a dû subir « un remaniement » postérieur à la mort de Pompée. Il faut remarquer, chez le psalmiste, son attente du Messie. Ce Messie est purement humain, mais il est bien personnel et réel. L'expression « fils de David », qui caractérise le Messie, ne s'applique pas à « la descendance matérielle », mais à la « descendance spirituelle » du Messie; car on ne connaissait plus les descendants de David, quoiqu'il en subsistât encore à cette époque, comme au Ier siècle de notre ère. Le règne messianique sera inauguré par le jugement. Au jour du jugement, Dieu assurera le bonheur des justes qui vivront alors, ainsi que celui des justes déjà morts, qu'il ressuscitera, tandis que les méchants ne ressusciteront pas à la vie. Le règne messianique viendra bientôt. Le psalmiste « se préoccupe fort peu » des peuples païens [1].

J. Wellhausen (1874) a écrit « une histoire intérieure des Juifs » intitulée « Les Pharisiens et les Sadducéens ». L'*Appendix* contient des prolégomènes sur les *Psaumes de Salomon*, puis la traduction allemande des *Psaumes* avec un court commentaire. « L'hébreu, dit-il, apparaît partout

[1] Les vues de M. Vernes, relatives à l'eschatologie et au messianisme des *Psaumes* ne nous semblent que médiocrement exactes. L'eschatologie du jugement, de la résurrection, de la vie éternelle, de la damnation éternelle, ne se rencontre nulle part, dans les *Psaumes*, liée à l'avénement du Messie.

dans le texte grec actuel », et ce dernier doit être une traduction. Cette assertion est confirmée par d'autres raisons encore. « D'abord, les *Psaumes* ont été composés en Palestine et à Jérusalem même; puis, ils ont servi à la communauté pour le culte de la synagogue; le lieu de composition et l'emploi liturgique des *Psaumes* sont des arguments décisifs pour un original hébreu. Il est absolument impossible que des chants destinés à un usage liturgique aient pu être composés dans une autre langue que l'hébreu, en Palestine et avant Jésus-Christ. » Une autre preuve se tire du fait que certains endroits du texte grec actuel proviennent d'un hébreu mal compris. On peut citer les passages suivants : XVII, 36, χριστὸς κύριος, fausse traduction de *meshiach jhvh.* — VIII, 3, ποῦ ἄρα κρινεῖ αὐτὸν ὁ θεός; le pronom αὐτόν se rapporte grammaticalement à λαοῦ du v. 2, et la phrase n'a pas de sens; car le sens demanderait un pronom désignant les Juifs. De même, ποῦ ἄρα est incompréhensible. Il devait y avoir en hébreu *iśfeṭênou 'êifôh*, et le sens devait être : « certainement Dieu, nous jugera. » — II, 29, τοῦ εἰπεῖν τὴν ὑπερηφανίαν κτλ., le sens est nécessairement : « changer l'orgueil du dragon en honte. » On a proposé les corrections ἰδεῖν, εἴκειν, τρέπειν; on désirerait στρέφειν ou ἀλλάσσειν. Par suite, pour τοῦ εἰπεῖν, on supposera l'hébreu *l'mr*, qu'on lira *lâmîr*, = *lhmir*; cf. Isaïe, XLV, 1. — II, 5, le singulier αὐτοῦ, bien attesté par ἠτιμώθη, exige que l'expression τὰ ἅγια κυρίου soit une traduction de *miqdash jhvh.* — Pour XVII, 21, ἀπὸ ἄρχοντος αὐτῶν καὶ λαοῦ ἐλαχίστου, et XVIII, 13, ἀφ' ἧς ἡμέρας ἔκτισεν αὐτοὺς ὁ θεὸς καὶ αἰῶνος, le traducteur n'a pas reconnu que l'accusatif de l'hébreu était le « terminus ad quem » et il a considéré la préposition du « terminus a quo » comme continuant de gouverner les mots. — De plus, certains emplois des temps du verbe, dans le grec, ne s'expliquent que par un original hébreu mal compris, par exemple, I, 2, ἐπλήσθην, XIV, 4; ἠγάπησαν, XIV, 5;

ἐμνήσθησαν, etc. Ces aoristes correspondent au parfait de l'hébreu; ils n'indiquent pas l'action, mais l'effet durable. De même encore VII, 1, οἱ μισήσαντες ἡμᾶς δωρεάν = *sonéenuchinnam*. De même encore XVIII, 12, οὐ παρέβησαν. — Bien des futurs rendent simplement l'imparfait hébreu; ainsi II, 12, καὶ γνώσεται, = *watthéda*, et cf. VIII, 8, ἔγνω, où le *vau* consécutif n'a pas été saisi par le traducteur (cf. III, 9). Souvent aussi, les sens futur et présent de l'imparfait hébreu ont été confondus, comme dans les Septante; ainsi, II, 19 : οὐ θαυμάσει πρόσωπον, et cf. V, 12; XIII, 8, 9, où le présent seul conviendrait; de même encore, VII, 7, ἐπικαλεσόμεθα; XVI, 5, ἐξομολογήσομαι, pour une action non future. Il y a surtout un « horrible mélange » de temps dans les deux passages suivants : III, 8-10 : ἐπισκέπτεται διὰ παντὸς τὸν οἶκον αὐτοῦ ὁ δίκαιος... ἐξιλάσατο περὶ ἀγνοίας ἐν νηστείᾳ καὶ ταπεινώσει τὴν ψυχὴν αὐτοῦ καὶ ὁ κύριος καθαρίζει πάντα ἄνδρα ὅσιον κτλ.. XVII, 8-12 : καὶ σύ, ὁ θεός, καταβαλεῖς αὐτοὺς καὶ ἀρεῖς τὸ σπέρμα αὐτῶν ἀπὸ τῆς γῆς ἐν τῷ ἐπαναστῆναι αὐτοῖς [1] ἄνθρωπον ἀλλότριον γένους ἡμῶν. κατὰ τὰ ἁμαρτήματα αὐτῶν ἀποδώσεις αὐτοῖς, ὁ θεός, εὑρεθείη αὐτοῖς κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν. κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν ἐλεήσει αὐτοὺς ὁ θεός, ἐξερεύνησε τὸ σπέρμα αὐτῶν καὶ οὐκ ἀφῆκεν αὐτούς. Πιστὸς ὁ κύριος ἐν πᾶσι τοῖς κρίμασιν αὐτοῦ οἷς ποιεῖ ἐπὶ τὴν γῆν [2]. — Hilgenfeld tient pour un original grec, et il a vivement combattu [3] contre E. Geiger. Mais sa polémique est malheureuse. Quant aux ressemblances entre le grec des Septante et celui des *Psaumes de Salomon*, elles n'indiquent nullement un original grec pour ces derniers. Elles étaient inévitables; car le grec des Septante était devenu

[1] « *Das ist wirkliches Präteritum* : vgl. V, 13 ff. : » En grec, cependant, l'infinitif aoriste exprime l'action, mais non pas le temps lui-même.

[2] Nous donnons littéralement le texte de Wellhausen, très amélioré depuis lors pour le second passage.

[3] Hilgenfeld, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1871 (et de nouveau, contre Wellhausen lui-même, en 1876).

la langue courante des Juifs parlant grec; le traducteur ne pouvait employer que cette langue. D'ailleurs que d'expressions hébraïques ne comportent qu'une seule traduction grecque ! Par exemple, x, 6, δίκαιος καὶ ὅσιος est la seule traduction grecque possible de *çaddiq* et *chasîd.* Le livre de Sirach a été écrit en hébreu, et cependant le traducteur grec connaît les Septante et les imite. — Dans les *Psaumes*, les expressions « impies, injustes, transgresseurs de la Loi, profanes, » etc., désignent toujours les sadducéens. Wellhausen croit que le psaume Ier traite de l'insurrection macchabéenne. Il estime que, dans le psaume IV, les sadducéens cherchent à plaire, non aux hommes en général, mais à un homme en particulier, lequel serait un prince hasmonéen (ἀνὴρ ἐν εὐσεβείᾳ), par exemple Alexandre Jannée; le psaume XII se lie étroitement avec le psaume IV. Le psaume VII ne se rapporte pas à la guerre de Pompée, mais à un autre événement, par exemple au siège de Jérusalem par Hérode et Sossius. Mais le psaume VIII se rapporte bien à la guerre de Pompée [1]. Au psaume XIII, les θηρία πονηρά sont les Romains.

J. Drummond (1877) admet l'unité d'auteur à cause de l'unité de pensée et de style. Il n'ose décider si l'original était en hébreu ou en grec. Le psalmiste semble bien avoir été le témoin oculaire des malheurs qu'il dépeint; il marque une certaine largeur d'esprit hellénisante, avec une conception toute spirituelle de la religion, comme l'indique la rareté de ses allusions aux cérémonies de la loi. Ces traits de son judaïsme proviennent peut-être de ce que, natif de Palestine, il aura été obligé de fuir dans un pays étranger, et qu'il était un des réfugiés mentionnés par lui,

[1] Au verset 19*b*, les πύλαι seraient, non les portes de la ville, mais les défilés étroits et difficiles amenant l'ennemi à Jérusalem du côté du nord.

XVII, 18. Cf. Josèphe, *Ant.*, XIV, XI, 1. Si oui, il était sans doute réfugié en Égypte, et là, il aurait pu être témoin oculaire, en 48, de la mort du vainqueur des Juifs, Pompée.

Le nom de Salomon a pu être inscrit en tête du livre par l'auteur, ou ajouté plutôt par un éditeur. En tout cas, le livre n'a pas la prétention par lui-même d'être de Salomon. La date de l'œuvre ne peut se déterminer qu'au moyen des allusions aux événements politiques. Ces derniers sont les troubles qui ont précédé et amené l'invasion de Pompée à Jérusalem et l'occupation de cette ville; il faut y joindre la fin lamentable de Pompée en Égypte. Il est inutile de descendre jusqu'à Hérode (comme l'avait supposé Movers). Les *Psaumes* ont dû être écrits à partir de l'an 63 environ jusqu'après la mort de Pompée, c'est-à-dire jusqu'après 48. Le Messie dépeint est purement juif, sans aucun élément chrétien. Il viendra au jour le meilleur que Dieu connaît, et une sorte de crise sociale accompagnera son avènement. La leçon χριστὸς Κύριος est sans doute une erreur de traduction. Le Messie n'a rien de divin, tout en étant un homme supérieur et le fils réel de David. Il règne pour toujours et domine les païens soumis. — La doctrine de la résurrection et du jugement est certaine; mais elle n'est pas encore complètement élaborée.

E. Ledrain (1882) regarde nos *Psaumes* comme étant tous d'un seul et même auteur. Il les rapporte au temps qui suivit la prise de Jérusalem par Pompée. Ils ont été écrits en hébreu et traduits en grec.

B. Pick (1883) a fait connaître les *Psaumes* aux lecteurs anglais des États-Unis, en éditant le texte grec avec une introduction, une traduction et des notes, et une bibliographie. Dans son introduction, il suit Hilgenfeld, E. Geiger, et Wellhausen.

E. Stapfer (1885) rapporte la date de composition à l'an 63 avant notre ère et à la prise du Temple par Pompée. L'auteur des *Psaumes* est un Juif inconnu, qui exprime sa douleur de cette profanation. Il imite les Psaumes de David « et place lui-même les siens dans la bouche de Salomon; il suppose que ce roi a prophétisé d'avance, dans ces cantiques désolés, la profanation dont Pompée vient de se rendre coupable. L'idée est belle, et n'est pas exprimée sans grandeur... »

V. H. Stanton (1886) émet, d'après les critiques, les idées suivantes: Les *Psaumes* sont l'œuvre d'un seul auteur. Salomon semble apparaître, personnifié, dans un seul passage (*Ps.*, xvi, 1-8), et l'on s'étonne, par suite, que le recueil entier porte son nom. Le grec semble bien être une version d'un original hébreu. La date de composition n'est pas l'époque de la prise de Jérusalem par Titus; on ne peut guère penser non plus à Antiochus Épiphane (170-168 av. J.-C.). La date la plus probable est l'époque de Pompée (63 et années suivantes).

J. Girbal (1887) a donné un estimable essai sur les *Psaumes de Salomon*, où il rend compte des vues des critiques sur ce livre. Il appuie sur cette raison, qu'il pense être le premier à présenter, en faveur d'un original hébreu : c'est que, si les *Psaumes* avaient été composés en grec, ils devraient être en vers, puisque des psaumes sont essentiellement des poèmes. Or, il n'existe aucune espèce de versification dans le grec. L'auteur des *Psaumes de Salomon* n'est pas un pharisien proprement dit, mais un membre du parti des Khassidim, parti purement théocratique, qui ne voulait d'aucune royauté, et qui plaida la cause d'Israël auprès de Pompée contre Aristobule et Hyrcan. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, iii, 2.

E. Schürer (1891) résume ainsi ses opinions sur nos *Psaumes*. Le nom de Salomon a été ajouté par des copistes récents. Le livre ne contient aucune prétention à être regardé comme étant de Salomon, bien au contraire. La date en est certaine : c'est la période qui suivit la conquête de Jérusalem par Pompée (*Ps.*, II, VIII, XVII), et les allusions des *Psaumes* ne conviennent à aucune autre époque. Mais les *Psaumes* ont été composés à divers intervalles; ainsi le psaume II a été écrit peu après la mort de Pompée (arrivée en 48), tandis que les psaumes VIII et XVII et la plupart des autres ont été écrits entre 63 et 48. Il ne faut pas descendre jusqu'à Hérode. Les *Psaumes* respirent l'esprit pharisien le plus pur, avec une inspiration morale élevée et une piété sincère, vivifiées par une espérance messianique confiante. — Le livre a été composé en hébreu, en Palestine. Il a été imité par Baruch.

O. Zöckler (1891) croit que les *Psaumes* ont été composés en grec.

Ryle et James ont publié en 1891 une excellente édition des *Psaumes de Salomon*, comprenant une introduction, le texte [1], et la traduction anglaise, avec un commentaire critique et explicatif. Ils rapportent les *Psaumes* à l'époque de l'occupation de Jérusalem par Pompée; ils en donnent des raisons détaillées et convaincantes. Mais les *Psaumes* ne sont pas tous de la même année, ou des mêmes années. On peut adopter comme limites extrêmes les années 70 et 40 avant notre ère, et c'est entre ces deux dates que l'on placera la composition de ces poèmes. Ceux d'entre eux qui font allusion à des événements historiques ont dû être composés peu après ces événements. L'auteur

[1] Il va de soi que le texte et l'appareil critique, avec les notes critiques, ont besoin d'être complètement revus.

est un pharisien, et il attaque vigoureusement le parti contraire des sadducéens, qui sont « les impies, les pécheurs. » Ses doctrines sont essentiellement pharisiennes. Il croit à la résurrection des justes, et à leur bonheur dans une seconde vie, à perpétuité. La doctrine de l'auteur sur le sort des méchants dans l'autre monde est douteuse.

Le psalmiste croit à un Messie personnel, humain, du sang de David, et qui est « le Christ ». Les données messianiques sur un Messie personnel apparaîtraient ainsi pour la première fois dans la littérature palestinienne; elles marqueraient le pas décisif dans la formation de l'idée messianique au sein de la nation juive et du parti pharisien, en face de la monarchie hasmonéenne à son déclin.

Les *Psaumes* ont été écrits à Jérusalem, par un seul auteur, mais peut-être aussi par plusieurs auteurs. Le psalmiste devait être un prêtre du parti pharisien. Le recueil a été formé avec une intention de polémique contre le parti adverse, pour l'usage privé, mais peut-être aussi pour l'usage public, et même pour l'usage liturgique. Le style est simple, et simplement imité des Écritures canoniques. Sans avoir, pour la plupart, une grande valeur littéraire, ces psaumes ne sont pas cependant dénués de mérite; ainsi les psaumes II, IV, V, XVII. Ils se rapprochent beaucoup des cantiques de l'*Évangile de l'enfance*, dans Luc. Le nom de « Salomon », qui figure dans le titre, ne vient ni de l'auteur, ni du livre, qui n'a aucune prétention à être de Salomon. Il a été ajouté à la collection par le traducteur ou par un copiste. Les *Psaumes* présentent des rapports avec les Écritures proto-canoniques, et aussi avec les livres deutéro-canoniques (de l'Ancien Testament), tels que l'Ecclésiastique et la Sagesse de Salomon; enfin, avec le Nouveau Testament. Ils en présentent également avec : les *Oracles sibyllins*, le *Livre d'Hénoch*, le *Livre des Jubilés*, le *IVe livre d'Esdras*, l'*Apocalypse de Baruch*, les *Testaments des XII Patriarches*, les *Pirqê Abot*. Sur le

point particulier des ressemblances entre le Baruch canonique et les *Psaumes de Salomon*, les critiques anglais estiment que le premier livre imite le second. Les *Psaumes de Salomon* ont été écrits en hébreu et traduits en grec. La date probable de la traduction doit être cherchée entre 40 avant J.-C. et 40 après J.-C., et on peut la placer « dans la dernière décade du 1er siècle avant J.-C. » Le psaume XVIII finit avec le verset 10, et les versets 11-14 forment le psaume XIX.

W. J. Deane (1891) met en relief l'intérêt des *Psaumes*. Ils n'ont jamais figuré dans le canon juif. Comme ils se trouvaient à la fin du *Codex Alexandrinus*, peut-être ont-ils été employés pour l'usage liturgique dans l'Église d'Orient. L'auteur des *Psaumes* ne prétend pas du tout être le fils de David, et les titres, qui attribuent à Salomon ces poèmes, sont postérieurs. S'il fallait attacher quelque importance à ce nom, il faudrait dire que l'auteur s'est exprimé comme l'aurait fait Salomon à sa place; ainsi a fait l'auteur de la Sagesse de Salomon. On se trouverait en présence d'un simple procédé littéraire, et sans que l'auteur ait eu la prétention d'en imposer au lecteur. Il faut plutôt dire que le nom de Salomon a été ajouté après coup, par antithèse avec le Psautier de David.

Les *Psaumes* ont été composés en hébreu, en Palestine. Ils ont de telles analogies avec la Sagesse de Salomon que ce dernier livre était connu du psalmiste. On peut admettre un seul auteur pour tous les *Psaumes*; mais ils ont été composés à divers intervalles. Peut-être ont-ils été employés au service divin chez les Juifs, et peut-être même étaient-ils destinés au culte.

Ces *Psaumes* sont un spécimen intéressant et assez beau de la littérature juive à son déclin; ils montrent que l'esprit littéraire durait toujours à cette époque. Le grec est la traduction d'un original hébreu ou araméen. Les allu-

sions historiques se rapportent à Pompée s'emparant de Jérusalem et mourant en Égypte. La date des *Psaumes* va donc de 63 à 48 et même au delà; car le psaume II n'a pu être composé qu'après la mort de Pompée, assassiné en 48. Il ne faut songer, comme événements politiques, ni à Titus ni à la prise de Jérusalem par Titus.

L'auteur est un pharisien strict. Ses doctrines morales, religieuses et messianiques, offrent le plus grand intérêt pour la connaissance de la mentalité juive avant J.-C. Le royaume messianique apparaît comme prochain. La résurrection des justes aura lieu au temps du Messie. — Le recueil se ferme par le psaume XVIII, hymne de louange à Dieu, créateur, conservateur et gouverneur de toutes choses.

E. Jacquier (1893) reconnaît que les psaumes historiques font clairement allusion à Pompée et à la prise de Jérusalem et du Temple en 63 : « C est donc vers le milieu du premier siècle avant Jésus-Christ, entre 63 et 48 que ces psaumes ont été écrits. » L'auteur des *Psaumes* n'est pas le roi Salomon, ni même un Salomon inconnu. Le nom de Salomon a été inscrit, sans qu'on sache quand ni par qui, en tête des *Psaumes*, « pour leur donner plus de valeur et les faire mieux accepter des contemporains. » Ces psaumes sont « une œuvre de parti. » L'auteur est un pharisien démocrate, ennemi de la royauté hasmonéenne et de l'aristocratie sadducéenne. Il écrit « pour stigmatiser la conduite perverse de ses adversaires et fournir peut-être à la rancune populaire des chants vengeurs. » Mais il ne se proposait pas d'introduire ces psaumes dans la liturgie publique, et rien n'indique qu'il fût prêtre plutôt que laïque. Le grec des *Psaumes* trahit un original hébreu. La version grecque a dû être exécutée avant 50 de notre ère, et, sans doute, vers la fin du dernier siècle avant notre ère... Il y a bien des rapports entre les *Psau-*

mes de Salomon et d'autres apocryphes circulant à cette époque; mais on ne voit pas d'emprunts entre les uns et les autres. L'intérêt du livre, c'est de nous fournir un témoignage certain et direct « sur les doctrines juives et surtout pharisiennes dominant à cette époque. » La valeur littéraire des *Psaumes de Salomon* est médiocre, sauf pour quelques-uns. Cependant, le plan de chaque psaume est toujours bien défini; le style est clair et précis, comme la pensée : ce qui distingue avantageusement le livre des autres apocryphes de cette époque, obscurs et embrouillés. Les *Psaumes de Salomon* sont perpétuellement une imitation de l'Ancien Testament. La description du royaume messianique et du Messie est de la plus haute importance pour l'histoire des idées messianiques ; « elle se rattache d'un côté à la tradition prophétique, et de l'autre elle fait pressentir la révélation nouvelle. »

Dans son *Histoire d'Israël* (1893, t. v, c. XIV), RENAN rapporte les *Psaumes de Salomon*, du moins les psaumes historiques, à l'occupation de Jérusalem par Pompée. « La chute des Asmonéens fut évidemment une délivrance, un soulagement pour Israël. Israël, en effet, en était venu à se réduire exclusivement au parti pharisien. Le parti pharisien était *to ethnos*, et ce parti n'aimait pas la royauté [1]...

[1] L'auteur ajoute en note : « Comparez *Psautier de Salomon*, ps. XVII, v. 14. » — Le même historien dit à propos de la chute des sadducéens, après la prise d'Aristobule : « Le pharisaïsme sortit plus fort d'une crise qui semblait devoir être le tombeau de la nation. Le prêtre, d'après la constitution juive, était l'aristocrate, le riche. La petite aisance des pharisiens était une critique du luxe de ces personnages. Nous avons à cet égard un témoignage du temps même où nous sommes. Strabon, qui s'occupa des Juifs avec tant de conscience, les questionnant sur leur organisation intérieure, tomba sur un Juif libéral, opposé au sacerdoce et au pouvoir temporel. Il eut de la peine à se faire une idée claire de ses sentiments à l'égard du temple : « Ils le détestent comme repaire de tyrans; ils le révèrent comme sanctuaire (Strabon, XVI, II, 37, 40). »

Le malheureux Aristobule suivait son vainqueur, enchaîné avec ses deux fils et ses deux filles. Un des fils, Alexandre, s'échappa. Un autre, Antigone, fut conduit à Rome avec ses deux sœurs, et figura au triomphe de Pompée (année 61). Un très grand nombre d'esclaves juifs furent amenés à Rome, à cette occasion; ils servirent de noyau à la colonie juive de Rome, qui eut de si brillantes destinées (*Ps. de Sal.*, XVII, 14). »

O. VON GEBHARDT a donné, en 1895, une excellente édition des *Psaumes de Salomon*, avec une introduction et une annotation critiques seulement.

W. FRANKENBERG (1896) contredit les idées de Wellhausen, que nous avons exposées plus haut [1], et qui sont, pour ainsi dire, unanimement acceptées. Suivant ce critique, les traits et détails qui paraissent s'appliquer aux sadducéens, désignent, en réalité, ceux qui sont couramment appelés les « impies » dans les Psaumes canoniques. Quand il est question, dans les *Psaumes de Salomon*, des « habitants de Jérusalem », des « fils et filles de la sainte Cité », le sens de ces expressions n'est nullement limité à un parti politique déterminé, existant au sein du judaïsme. Les passages que l'on regarde comme faisant clairement allusion aux Hasmonéens ou aux Romains, ces passages sont susceptibles d'une autre interprétation. L'ensemble des événements politiques et des espérances religieuses peut difficilement se rapporter à l'époque de Pompée. — Telles sont les vues que ce critique cherche à démontrer dans son travail. Suivant lui, dans les psaumes I et II, par exemple, la peinture de l'occupation de Jérusalem est trop vive et

Avec ces paroles de Renan et de Strabon, cf. *Psaumes de Salomon*, V, 20; XVI, 12; I, 8; II, 1-2; VIII, 12-13; XVII, 7.

[1] Voir plus haut, à l'année 1874.

trop colorée pour n'être pas récente, c'est-à-dire, pour n'avoir pas suivi immédiatement les événements. Par suite, elle ne peut dater d'après 48 pour un événement ayant eu lieu en 63. Par suite encore, les triomphateurs de Jérusalem ne sont ni Pompée ni les Romains. Dès lors, il faut rapporter les *Psaumes* politiques « à l'invasion syrienne sous les Séleucides. » Quant au « Dragon » du psaume II, tué en Égypte, il ne désigne pas Pompée mourant misérablement; c'est une fiction poétique par laquelle le poète se représente la punition de Dieu sur les envahisseurs coupables.

Les *Psaumes* qui présentent un caractère polémique ne contiennent pas les attaques d'un pharisien contre les sadducéens, ses adversaires. Dans le psaume IV, par exemple, il ne s'agit nullement des sadducéens, juges iniques, riches et insatiables de richesses, etc. Il s'agit d'« hommes absolument ordinaires, comme tous les autres, et n'appartenant à aucun parti politique, hommes sans idéal et sans principes, qui n'adorent que l'argent et en sont insatiables. » hommes sans foi ni loi, comme il en existe à toutes les époques, dans toutes les sociétés, et comme il s'en trouvait au sein de la nation juive, à l'époque de l'invasion syrienne et de la domination syrienne en Judée.

Frankenberg passe ainsi en revue les psaumes VII, VIII, IX, XI, XVII, puis I, VI, XII, XIII, XV, XVIII, et il en donne une explication assez habile pour qu'elle puisse cadrer avec sa thèse sur la date adoptée par lui. Il résume enfin ses idées dans les conclusions suivantes : 1° Les ennemis juifs du psalmiste, en tant que formant une classe sociale déterminée, sont les Juifs animés de sentiments païens, au sein de la communauté. Au fond de leur cœur, ils sont étrangers à Dieu et indifférents à l'égard de la loi et de la religion nationale; en même temps, extérieurement, ils se rattachent aux vieux croyants. N'ayant aucune crainte de Dieu ni de ses jugements, ils se livrent aux vices ordi-

naires des impies : la luxure et les faux serments, et surtout, ils sont d'une convoitise insatiable. Il va de soi qu'ils ont de la sympathie pour les chefs païens, sans former encore eux-mêmes un parti politique déterminé. Ce sont les modernistes, les libéraux, et les internationalistes de cette époque. — 2° Les péchés de profanation du culte ne sont pas mis au compte d'une portion du peuple formant un parti politique déterminé. Toute la communauté en est responsable. « Les expressions de l'auteur indiquent la chute générale du peuple entier dans le paganisme. » — 3° Les allusions aux événements historiques et les espérances religieuses ne se rapporteraient que très difficilement à l'époque de Pompée. Parmi les récits des *Psaumes* sur les dévastations et les pillages de Jérusalem, aucun ne peut être appliqué à l'occupation de la ville par Pompée, sans qu'il y ait quelque chose de forcé. Quant aux espérances religieuses et aux sentiments religieux qui ont pour objet les païens, ils sont tels qu'ils n'ont pu, évidemment, être exprimés ainsi au temps des Romains. Or, en dehors de l'expédition de Pompée, il n'est qu'une seule époque à laquelle on puisse penser; c'est celle de la domination syrienne en Judée. Mais il ne faut pas chercher la date précise de chaque psaume, détail qui importe peu en comparaison de la date générale du recueil.

Pour le psaume XVIII, Frankenberg admet l'authenticité des versets 1-10. Mais il reconnaît que les versets suivants n'ont aucun rapport avec ceux qui précèdent, et qu'ils doivent provenir de la main d'un copiste. Le διάψαλμα, après le verset 10, indique la fin du psaume XVIII et de tout le recueil. — Frankenberg a ajouté à son travail la retraduction des *Psaumes* en hébreu, avec des notes explicatives de sa traduction [1].

[1] Le travail de Frankenberg contient de bonnes remarques. Mais nous ne pouvons en adopter ni la méthode, ni les principes, ni les conclusions.

Israel Lévi (1896)[1] veut « essayer de déterminer approximativement la date de composition des *Dix-huit bénédictions*, sinon dans leur totalité, au moins dans leurs parties les plus récentes, voir l'esprit qui les anime et qui leur a donné le jour, et dans quel milieu elles se sont élaborées. » « Cette prière, au moins dans sa partie la plus ancienne, était déjà affectée au service public avant la destruction du Temple... Or, elle ne reflète aucune vénération pour le Temple ni pour les prêtres... Ce n'est pas dans le sanctuaire de Jérusalem qu'elle a vu le jour par conséquent. » D'ailleurs, c'est dans les synagogues[2], en tant que lieux de culte, que la liturgie, la prière, les chants, se sont substitués aux sacrifices du Temple; et par suite c'est dans le service religieux de la synagogue qu'il faut chercher l'origine du *Schemoné-Esré* ou des *Dix-huit bénédictions*. De plus, « les trois premières et les trois dernières forment la couche la plus ancienne... Or, dans le dernier de ces six morceaux se remarque une nouveauté à peine croyable, » celle de bénir le peuple au nom de Dieu, attribuée « au *laïque* qui récite l'oraison[3]. » « C'est un véritable coup d'état religieux, c'est l'élément profane se substituant au clergé; la synagogue de fait est dressée contre l'autel. » Jusque-là, au contraire, la bénédiction était donnée au peuple par les prêtres seuls, au Temple, à la fin du sacrifice journalier, et dans les provinces « à l'office du matin dans les synagogues. »

Cette révolution avait été accomplie « par un parti résolument hostile aux prêtres et s'élevant sur les ruines de leur autorité. » Or, dans « la paraphrase de la bénédiction sacerdotale », on lit : « Par la lumière de ta face tu

[1] *Revue des Études juives*, t. XXXII, p. 162-178, 242. — Les notes qui suivent ont été ajoutées par nous.

[2] *Ps. Sal.*, X, 7-8; XVII, 18-20.

[3] Cf. *Ps. Sal.*, XVII, 40.

nous as donné la *Loi* de vie (*tôrat ḥayyîm*) [1]. L'introduction de la *Tora* dans cette formule révèle le nom des auteurs de cette bénédiction : ce sont les pharisiens, les Docteurs de la Loi... » Le deuxième paragraphe, où revient avec tant d'insistance la mention de la résurrection [2], est, dans sa rédaction actuelle, l'œuvre des pharisiens. La 13e bénédiction, où la bonté de Dieu est appelée sur les justes [3], les scribes, les prosélytes, et non sur les prêtres, est purement pharisienne... La 11e qui demande le retour de bons juges, semblables à ceux d'autrefois, pourrait être une critique des juges sadducéens [4]. Dans les 5e et 17e bénédictions, la prédominance, ou au moins l'égalité, est assignée au *culte* [5], aux prières liturgiques [5], par comparaison avec les sacrifices du Temple [6]. Dans la 3e, on lit cette invocation à Dieu : « Tu es saint, et ton nom est saint, et les saints chaque jour te louent. Sois loué, Éternel, Dieu (ou Roi) saint [7]. »

Or, « le mot « saint », dans la littérature qui a vu le jour après le livre de Daniel, a un sens technique : il désigne les hommes pieux et les pharisiens [8], par opposition aux hellénistes d'abord, puis aux sadducéens. » Si ce sont les « saints » qui ont composé nos *Dix-huit bénédictions*, il est tout naturel que les « orgueilleux », les « délateurs », les

[1] Cf. *Ps. Sal.*, XIV, 1-2.

[2] *Ps. Sal.*, III, 16; XIV, 1-2.

[3] *Ps. Sal.*, II, 39; X, 4; XIII, 11; XVI, 15.

[4] *Ps. Sal.*, IV, 1 sq.; XVII, 22, 34, 35-36. — Israël Lévi rapporte l'opinion d'Isidore Loeb pour les bénédictions II, XIII et XI, et il l'approuve. Voir *Revue des Études juives*, t. XIX.

[5] Cf. *Ps. Sal.*, I, 8; II, 3; VIII, 12; III, 8-10; VI, IX, 10-15.

[6] Dont il n'est question dans les *Psaumes de Salomon* que pour les montrer souillés et profanés par les fils d'Israël, par les prêtres, II, 3-5; VIII, 13-14.

[7] Cf. *Ps. Sal.*, II, 41; III, 1-3; VI, 1, 9; VIII, 26; X, 6-7; XV, 5-6, etc.

[8] *Ps. Sal.*, II, 40; III, 3, 9; IV, 7; X, 7, etc.

« artisans d'iniquité [1] » soient dénoncés à la colère divine et voués à la perdition... Et effectivement, la 12e *berakha* (bénédiction) ne manque pas d'appeler le courroux de Dieu contre ces méchants : « Que pour les délateurs il n'y ait pas d'espoir, que tous les artisans d'iniquité périssent en un instant, et détruis, paralyse et anéantis les orgueilleux bientôt, de nos jours. Sois loué, Éternel, qui courbes les orgueilleux [2]. » « Si ces méchants sont vraiment les sadducéens, le parti des prêtres, on ne comprend pas seulement ce paragraphe, mais encore tous ceux qui l'encadrent. Comme l'a très bien dit Isidore Loeb, ces juges auxquels on oppose ceux d'autrefois dont on demande le retour, ce sont bien les juges sadducéens dont l'injustice révoltait les pieux fidèles [3]. A ces méchants, par une association d'idées toute naturelle, on oppose les justes, les pieux [4], les anciens d'Israël, les scribes, les prosélytes gagnés par la propagande pharisienne, tous les vrais défenseurs de la justice. Ce gouvernement détesté, on en souhaite la destruction, on demande à Dieu le retour de la dynastie davidique, qui apportera le salut d'Israël [5]. Jérusalem, souillée par les prêtres sadducéens, Dieu n'y habite plus ; que Dieu y rétablisse sa résidence et que la ville sainte soit édifiée enfin comme elle devait l'être [6]. »

[1] *Ps. Sal.*, I, 5-6; II, 8-9, 35, 39; IV, 7-14. 25, 28; IX, 5-9; XII, 1-6.

[2] *Ps. Sal.*, IV, 7-9, 28; XII, 4-8; XIV, 4-6; XVII, 26-27.

[3] Cf. *Ps. Sal.*, IV, 1-25; XII, XVII, 17-22.

[4] *Ps. Sal.*, II, 38; III, 3-10, 14; IV, 1, 9; IX, 6, etc.

[5] *Ps. Sal.*, XVII, 5, 23, 28, 31.

[6] *Ps. Sal.*, VII, 1-5; IX, 18; XI, 8; XVII, 33. — Si ces considérations d'Israël Lévi doivent être admises, elles appuieront singulièrement les idées suivantes : que les *Psaumes* dits de *Salomon* ont été composés par un pharisien pieux, prêtre ou docteur de la Loi; qu'ils ont été composés pour le culte public de la synagogue; et que, par suite, ces *Psaumes* ont été mis en musique et chantés; qu'ils devaient servir au culte de la synagogue surtout après 70, après la destruction du Temple. Nous parlons de l'original hébreu. Toutes ces idées ont été exposées plus haut, c. IV.

Israël Lévi prétend confirmer toutes ces assertions relatives au *Schemoné-Esré* par les témoignages empruntés aux *Psaumes de Salomon*. Ces *Psaumes* se rapportent certainement à l'occupation de Jérusalem par Pompée, qui mit fin à la dynastie des Hasmonéens et qui amena l'asservissement définitif de la Judée à Rome. « L'impression produite par la victoire de Pompée fut profonde, » et il n'en faut pas croire M. Renan, qui prétend le contraire [1]. « Des Psaumes, écrits sous l'impression du deuil et de la colère du peuple, hostiles aux Hasmonéens comme aux Romains, nous dépeignent, avec une vivacité douloureuse, l'état d'esprit des pieux Israélites, spectateurs de ces ruines. » « Ces Psaumes, attribués à Salomon, écrits d'abord en hébreu, nous sont parvenus dans leur version grecque ; » ils « sont un document des plus précieux pour l'histoire des idées chez les Juifs en Palestine au Ier siècle avant l'ère chrétienne. Ce qui en fait le prix surtout, c'est qu'ils sont datés avec une précision parfaite, qu'aucun critique ne conteste, et présentent une unité complète. Les morceaux les plus récents ont été composés entre la mort de Pompée (l'an 48 avant l'ère chrétienne) et l'an 40. Or, ce Psautier, au travers duquel souffle l'esprit pharisaïque, nous offre un véritable commentaire de nos *Dix-huit bénédictions*; il reflète les mêmes idées, les mêmes tendances, le même état d'âme. La ressemblance est même dans les expressions et chacun des paragraphes du *Schemoné-Esré* a son pendant et son parallèle dans ces Psaumes. »

Comme preuve et comme exemple, Israël Lévi compare la 12e bénédiction, qu'il croit « dirigée contre les sadducéens, les fonctionnaires des rois hasmonéens, » avec les *Psaumes de Salomon*, IV, 7, 26, 28; XII, 4; XIV, 6; XV, 11; XVII, 26; XII, 8 [2]. Il cite encore un autre exemple. « Il est

[1] E. Renan, *Histoire d'Israël*, t. V, c. XIV.

[2] Israël Lévi ajoute en note : « Tout le psaume IV, qui commence par

convenu, dit-il, que les morceaux du *Schemoné-Esré*, qui parlent du rejeton de David, de la reconstruction de Jérusalem et du retour de la résidence de Dieu dans la ville sainte, sont postérieurs à la destruction du Temple. Or, que dira-t-on en retrouvant exactement tous ces vœux dans notre Psautier? » Puis, Israël Lévi cite *Psaumes de Salomon*, XVII, 5-8, 14-24, 28-33, etc. « De même, la bénédiction qui demande le retour des Israélites dispersés a toujours été placée après la destruction du Temple et la grande dispersion. » Or, on retrouve ces mêmes idées dans les *Psaumes de Salomon*, XI, 1[1]; VIII, 34; XVII, 28, 50. « Tous ces paragraphes consacrés à la réunion des exilés, au rétablissement des anciens juges, à la destruction des calomniateurs et mauvais juges, au triomphe des justes et des pieux, à la restauration du trône de David et à l'édification d'une Jérusalem nouvelle ont un caractère messianique (Isaïe, I, 26-28); mais il ne faut pas oublier que l'ère messianique était attendue alors chaque jour, que les auteurs de prières... imploraient ce changement pour le lendemain [2]. C'est la pensée du poète du Psautier de Salomon, et c'est évidemment celle de l'auteur de ces paragraphes du *Schemoné-Esré*, qui ont pu être presque contemporains. » « Ces Psaumes s'accordent encore avec le *Schemoné-Esré* dans son indifférence à l'égard du Temple, qu'a

ces mots : « Pourquoi siégez-vous dans le *Grand Conseil*, mondains, « puisque votre cœur est loin du Seigneur...? » est dirigé contre les sadducéens, « ces mondains, ces *hanêfîm*, qui repoussent la crainte de Dieu, « mais se font les serviteurs d'un homme et prennent pour Dieu un hom- « me ». C'est aussi l'opinion de Wellhausen. » — Dans ses comparaisons, Israël Lévi ne cite que les versets empruntés aux *Psaumes de Salomon* (voir un peu plus haut la citation de la 12e bénédiction); il suppose connu le texte du *Schemoné-Esré*.

[1] Israël Lévi traduit ainsi ce verset : « Sonnez de la trompette en Sion, de la trompette de la signification des saints, proclamez en Jérusalem la voix du porteur de bonne nouvelle. »

[2] Cf. *Ps. Sal.*, XVII, 23; XVIII, 7, et cf. XI.

souillé le pontificat de son temps. Si l'ennemi est entré dans le sanctuaire, c'est parce que le Temple a été profané par les propres fils d'Israël [1]. » « Dans ces Psaumes, il est plusieurs fois question des synagogues. Ce mot peut se rendre, dans certains passages, par *communauté*, *qâhâl*; mais, en d'autres, il désigne sûrement la réunion des fidèles, x, 7, 8 [2]. » ... « La résurrection est mentionnée en termes précis dans ces psaumes comme dans les *Dix-huit bénédictions*, III, 16. » ... « Le terme « saint », désignant les adversaires des sadducéens, revient sans cesse dans le Psautier de Salomon; on ne l'y compte pas moins de dix-sept fois, x, 7; IV, 7, etc. »

... Il y a d'autres « rapprochements que suggèrent les autres bénédictions ; la ressemblance s'explique trop facilement : notre *Schemoné-Esré* et les *Psaumes de Salomon* s'inspirant surtout des psaumes du canon biblique, il n'est pas étonnant qu'ils se rencontrent à chaque pas pour les idées comme pour les expressions [3]. Ainsi, comme dans la Ire bénédiction, Dieu a choisi la race d'Abraham (IX, 17) [4]; il a fait un pacte avec les ancêtres et une promesse pour leurs descendants (IX, 19); il est notre protecteur (VII, 6), notre sauveur, notre roi, pour l'éternité (XVII, 1, 3); comme dans la deuxième, la puissance de Dieu s'étend sur tous les siècles, accompagnée de sa miséricorde (XVII, 3) — ce mot de « miséricorde », particulier au langage du Rituel, ne revient pas moins de vingt-quatre fois sous la

[1] Voir ce qui a été dit plus haut, c. II, p. 27-30, et cf. *Ps. Sal.*, II, 3-5; VIII, 12-13; XVII, 7.

[2] Ajouter *Ps. Sal.*, XVII, 18-20.

[3] Il reste cependant ceci d'étonnant que le choix des idées se trouve être précisément le même pour les deux recueils. Mais la ressemblance s'explique si, réellement, les deux recueils sortent du même milieu pharisien, à la même époque.

[4] Toutes les références qui suivent dans cet alinéa s'appliquent aux *Psaumes de Salomon*.

forme ἔλεος — sa bonté s'étend sur l'homme et le soutient dans ses épreuves (v, 16); il nourrit les rois, les princes et les peuples (v, 13); il fait tomber la pluie dans le désert pour préparer la nourriture à tout être vivant (v, 11); comme dans la troisième, Dieu est saint (x, 6), et les synagogues des saints le louent (x, 8); comme dans la cinquième, le pécheur demande à Dieu d'affermir son âme dans la joie de le servir : « si tu fortifies mon âme, ce don me suffira (xvi, 12); » il lui demande de le corriger, pour qu'il revienne à lui (xvi, 11); la bonté de Dieu s'étendra sur les pécheurs faisant pénitence (ix, 15), etc. [1]. Enfin, il n'est pas jusqu'au nombre 18 qui ne soit dans l'une et l'autre composition celui des paragraphes : 18 bénédictions, 18 psaumes. Nous ne citons cette particularité que comme curiosité d'ailleurs [2].

[1] Israël Lévi ajoute en note : « Il est très remarquable que jamais il n'est question de la loi dans le psautier. Pareillement, le quatrième paragraphe de *Schemoné-Esré*, qui implore le don de la sagesse, n'y a pas de correspondant. Il faut en conclure que l'auteur était un pharisien *laïque*, si l'on peut ainsi parler, passionné surtout pour les idées morales du parti, brûlant de la même indignation contre le clergé officiel, attaché au même genre de patriotisme et rêvant les mêmes transformations sociales, mais indifférent en somme à la scholastique rabbinique. » Ces deux affirmations du critique sont fausses. Pour la loi, elle est expressément nommée, x, 5; xiv, 1; cf. xv, 10; xvi, 9. Le passage xiv, 1, est d'une importance capitale. Dans ce passage, c'est la « Loi » qui donne la « vie », et précisément, dans la première partie de son article, Israël Lévi avait relevé un passage identique (le voir plus haut) comme trahissant clairement une main pharisienne dans la rédaction de la bénédiction. Enfin, la δικαιοσύνη, la « justice » qui caractérise le Juif pieux, le « saint », ne peut pas être autre chose que la vie morale et temporelle exactement conforme à la loi (et cf. encore le psaume iii et le psaume xvii). Quant à la sagesse, il suffit de voir les ps. ii, 37; vi, 3; ix, 7, 9; x, 1-2, 9; xii, 6; xiv, 1-5; xv, 5-6; xvi, 7-15; iv, 11; xvii, 26-31, 40, 42; xviii, 8.

[2] Serait-ce pour apparier le nombre des psaumes (quand ils ont été employés pour le culte, par exemple) au nombre des *Dix-huit bénédictions*, que l'on aurait ajouté aux dix-sept psaumes le psaume xviii, composition par elle-même factice et sans valeur ? Israël Lévi ajoute en

« Il faut noter une différence importante entre les *Psaumes de Salomon* et les *Dix-huit bénédictions* : écrit au lendemain de la prise de Jérusalem par Pompée, notre Psautier ne laisse pas de respirer de la haine contre les Romains; l'auteur attend de Dieu la revanche sur Rome; dans le *Schemoné-Esré*, au contraire, aucun mot contre l'étranger... les seuls ennemis qu'on déteste et qu'on voue à la malédiction divine, ce sont les ennemis intérieurs. Mais cette différence même a son importance. L'entrée de Pompée à Jérusalem est une date décisive dans l'histoire du peuple juif, elle fut un tournant dans l'évolution des sentiments de la nation. Selon qu'une œuvre littéraire des derniers temps de l'indépendance juive trahit de l'hostilité ou de l'admiration, ou simplement de l'ignorance, à l'égard des Romains, on peut affirmer qu'elle est antérieure ou postérieure à cet événement. Le *Schemoné-Esré* doit donc avoir été composé, dans ses plus récentes parties, avant l'année 63. Toutefois dans cette divergence même, le Psautier de Salomon se rapproche encore singulièrement de notre *Schemoné-Esré*. Si, en effet, l'auteur en veut aux Romains, qui ont été les instruments de la vengeance céleste, tout au moins n'englobe-t-il pas les autres peuples dans son animosité. Le Messie, fils de David, dont il espère le prochain avènement, aura pour rôle, moins de juger les nations, de purifier Jérusalem, afin qu'elles y accourent des extrémités de la terre, que de briser l'orgueil des pécheurs, de faire disparaître l'injustice du milieu d'Israël, d'anéantir les princes iniques, de rétablir Jérusalem comme elle était auparavant, de réunir les tribus et de la conduire dans la sainteté. Ce rejeton de David ne mettra pas son espoir dans les chevaux ni dans les machines de

note : « M. Loeby a comparé les dix-huit mesures prises par les rabbins. Dans certains mss., les psaumes sont au nombre de dix-neuf. » Nous croyons que cette dernière affirmation est une erreur

guerre; il ne ramassera pas de l'or et de l'argent pour combattre; c'est par la puissance de sa parole qu'il détruira les pécheurs (psaume XVII). Or, ce sont justement les idées messianiques de notre *Schemoné-Esré*. La réunion des exilés, l'arrivée du rejeton de David y ont pour compléments aussi le rétablissement des bons juges, le règne de la justice, le châtiment des orgueilleux, des artisans d'iniquités, c'est-à-dire des ennemis intérieurs, la récompense des justes, le retour de Dieu en Sion, la reconstruction de Jérusalem suivant le plan divin. L'absence de toute imprécation contre les nations étrangères ... est significative... » Au point de vue politique, l'auteur des *Psaumes de Salomon* appartient au parti théocratique, démocratique, anticlérical (XVII, 46), et on peut comparer avec ses opinions « la prière qui demande à Dieu de ramener les juges d'autrefois... et qui se termine ainsi : « Et règne seul sur nous « avec bonté et miséricorde, et justifie-nous dans le juge- « ment [1]. »

« Le parallélisme de nos deux morceaux autorise les conclusions suivantes :

« Plus d'un siècle avant la destruction du Temple, les idées que renferme le *Schemoné-Esré* étaient authentiquement celles des cercles pharisiens de la Palestine; mêmes vœux pour la délivrance d'Israël, l'avènement d'un rejeton de David, la réunion des dispersés, la restauration spirituelle de Jérusalem, le retour de la résidence divine à Sion; même dédain pour le Temple, même hostilité contre les prêtres, même haine des Sadducéens, des traîtres, des délateurs, des juges iniques, et aussi même sentiment de la justice, de la sainteté, même confiance dans la bonté et dans la miséricorde divines, même théologie et même morale.

« Notre *Schemoné-Esré* peut donc avoir existé, sous sa

[1] Il faut comparer *Ps. Sal.*, V, 21-22; XVII, 1-4, 50.

forme actuelle, longtemps avant la disparition du Temple, sous les derniers Hasmonéens; et par suite, « on sera « en droit d'assigner à la rivalité de la synagogue et du « Temple une antiquité beaucoup plus haute qu'on ne « fait d'ordinaire [1]... »

A. Peyrollaz (1899) croit que le décret du concile de Laodicée concerne les *Psaumes de Salomon*. Le « petit recueil » de ces poèmes était « destiné au culte de la synagogue, comme le Psautier de David l'était à celui du Temple. » La date de composition « est de 48 avant Jésus-Christ environ, et le Psautier fait allusion à la prise de Jérusalem par Pompée. » Ceux qui compareront les *Psaumes de Salomon* au *Schemoné-Esré* « arriveront probablement à cette conclusion que le Psautier pourrait bien être la forme primitive sous laquelle apparurent les célèbres XVIII Bénédictions. »

H. Swete a publié en 1899 une seconde édition [2] des *Psaumes de Salomon*, édition séparée de celle des Septante, donnant le texte du *Codex Romanus* et une annotation critique.

Suivant R. Kittel (1900), le nom de Salomon, qui figure en tête des *Psaumes de Salomon*, est adventice et

[1] Si les assertions d'Israël Lévi sont vraies en substance il faut regarder les *Psaumes de Salomon* et le *Schemoné-Esré* comme deux documents apparentés de très près. Ils seraient nés vers la même époque, au moins en partie, dans les mêmes milieux pharisiens; on verrait en eux deux documents publics, liturgiques, presque officiels, traduisant les mêmes sentiments et les mêmes aspirations de l'âme juive dans la première moitié du premier siècle avant notre ère. Les deux documents s'éclaireraient et s'appuieraient mutuellement.

[2] La première édition avait été donnée en 1894, dans le t. III de *The Old Testament in Greek according to the Septuagint*, Cambridge.

récent; il indique seulement l'idée qu'on s'était faite que ce second psautier était de Salomon (à cause de ce qui est dit I Rois, v, 12), de même que le premier était de David. La date de composition doit être placée au Ier siècle avant J.-C., à l'époque de l'occupation de Jérusalem par Pompée. Cette opinion est, pour ainsi dire, unanimement adoptée. Les allusions de certains psaumes, et des plus importants (II, VIII, XVII), ne permettent de les attribuer qu'à cette époque, et avec précision. L'unité de la collection demande aussi qu'on les y rapporte tous, à la condition de regarder la prise de Jérusalem par Pompée comme une date centrale seulement. Certains psaumes ont pu être composés immédiatement après, ou bientôt après. La composition du psaume II a suivi la mort de Pompée. Quelques-uns, comme le IVe, peuvent être antérieurs d'une dizaine d'années. Les *Psaumes* s'échelonnent donc de 63 à 45 environ, avant J.-C., et peut-être même de 80 à 45, dates extrêmes.

Le lieu de composition est la Palestine, comme on le voit par le contenu des psaumes, la langue originale, et leur destination au service de la synagogue. Dès lors, l'importance des psaumes est extrême. Ils nous révèlent l'état d'âme du parti pharisien, qui avait pour idéal une théocratie pure et sans rois, mais avec la royauté du Messie de Dieu. Théologiquement, les psaumes nous font connaître « la justice ou pureté légale » du pharisien, « les pieux et les impies, les justes et les pécheurs. » Les « justes » sont ceux qui s'attachent à la pureté légale, comprise au sens des pharisiens, et les « impies » sont les autres, les sadducéens. Le couronnement de ces aspirations, c'est le Messie, Fils de David et roi d'Israël, qui purifiera Jérusalem des païens et des impies, etc. — Le διάψαλμα et les titres des psaumes indiquent qu'ils étaient chantés dans le service divin des synagogues. La langue originale était l'hébreu, non ponctué. Le grec actuel n'est qu'une traduc-

tion faite pour les Juifs hellénisants, par exemple ceux de l'Église chrétienne [1].

Dans sa traduction, R. Kittel tient compte de cette triple possibilité : que le traducteur grec traduit mal, ou à moitié bien, un texte hébreu exactement lu; qu'il a mal lu le texte hébreu (non ponctué); qu'il avait sous les yeux un texte hébreu déjà altéré par la transcription, sans qu'il ait osé le changer et le corriger [2].

En 1902, F. Perles a publié un essai important et intéressant sur la correction et l'interprétation d'un assez grand nombre de passages de nos *Psaumes*. Pour cela, l'auteur s'applique à restituer le texte hébreu que le traducteur devait avoir sous les yeux [3].

P. Volz a publié en 1903 une étude extrêmement importante sur les doctrines eschatologiques des Juifs; c'est à ce point de vue spécial qu'il y parle des *Psaumes de Salomon* [4]. Ils ont été composés, croit-il, vers 50 avant J.-C. Ils ne sont pas d'un seul et même auteur, et de plus, ils ont été remaniés (*überarbeitet*). Aussi l'eschatologie ne présente-t-elle pas d'unité, et même dans un psaume qui n'a qu'un auteur, le point de vue eschatologique ne se maintient pas jusqu'à la fin du poème. La similitude des

[1] Cette dernière supposition est étonnante, à notre avis.

[2] Le principe qui consiste à traduire le texte grec en corrigeant le sens d'après un texte hébreu supposé, nous paraît arbitraire et dangereux. Le texte grec existe, et nous n'avons que lui; il a un sens, dans l'idée du traducteur grec. C'est donc ce sens qu'il faut rendre aujourd'hui dans une traduction moderne. L'exactitude ou l'inexactitude de la version grecque est une question différente, qu'il faut traiter séparément, et il en est de même de la restitution hypothétique du texte hébreu.

[3] Voir plus haut, c. v, 1, et les notes de la traduction.

[4] *Jüdische Eschatologie*, § 5, p. 22 ; § 23, p. 199.

Psaumes de Salomon avec ceux de David est évidente. Enfin, on trouve surtout, dans ces *Psaumes*, le sentiment religieux intérieur, la piété, beaucoup plus que des vues eschatologiques sur le monde.

Le psalmiste est de cœur avec le peuple d'Israël et avec les justes, v, 21; viii, 40; ix, 20; x, 9; xi, 7; xiv, 2, 3. Ses adversaires sont tantôt les païens, surtout dans le psaume xvii, et tantôt les pécheurs. Ces derniers se partagent en deux groupes : ceux qui oppriment les justes; les pécheurs en général. — Pour Israël, il y aura un jour de miséricorde, jour de délivrance, de salut et de splendeur, ii, 35 (xii, 7); v, 21; vii, 8, 9; viii, 39-40; ix, 19-20; x, 8-9; xi, 1, 2; xii, 7; xvii, 24 sq.; jour où Dieu rappellera la Dispersion dans la patrie pour lui donner son Messie et un règne de salut. La description du Roi Messie, fils de David, est la plus homogène et la plus étendue que l'on rencontre dans la littérature de cette période.

Les justes héritent de la vie, tandis que les pécheurs subissent la damnation. Il y a là un jugement personnel, individuel, iii, 14-16; xiv, 6 (ix, 9?); xii, 4; xv, 11; xvi, 2. On voit apparaître aussi une sorte de jugement général final, xii, 8; xiii, 11 sq.; xv, 6 sq.; xiv, 2 sq.; iii, 14; xiv, 6; iii, 39; xv, 13-15. La condition des bienheureux et des damnés est éternelle, iii, 15-16; xiii, 9-10; xiv, 3 [1]. Les justes morts ressusciteront pour le salut (iii, 16), mais non les pécheurs ; rien n'est dit de l'état des justes depuis leur mort jusqu'à leur résurrection. C'est ici-bas seulement que l'homme détermine son sort pour l'autre monde, iv-vi; xvi, 6. A côté des jugements mentionnés plus haut, il est parlé assez souvent des jugements continuels de Dieu, qu'il exerce dans le monde sur les peuples, ii, 16 sq.; viii, 7-8, 27-32; iv, 28; v, 1; ix, 2-4; x, 6; xvii, 12.

[1] Pour xiv, 3 sq., la perpétuité de la communauté des justes sur la terre et la vie éternelle seraient deux idées mêlées ensemble.

Le psaume XVIII est une composition à part; les versets 6-10 se rattachent à XVII, 46 sq., et n'en sont qu'une plate répétition. — Le psaume XVII est consacré au Messie. De toute la littérature apocalyptique, « le psaume XVII de Salomon est celui qui donne la peinture d'ensemble la plus complète du règne messianique : rappel de la promesse de Dieu à ce sujet, v. 5; prière pour sa réalisation, v. 23-24; énumération des œuvres du Messie : dispersion et anéantissement des ennemis et des pécheurs, soumission des peuples, conversion des pécheurs, réunion de la Dispersion, purification de Jérusalem, administration juste et sage pour tous, éducation du peuple en général et de chaque sujet en particulier dans la crainte de Dieu et dans la vertu, souci perpétuel de la sainteté cultuelle et de la pureté morale, à l'exclusion de la gloire temporelle et militaire, etc. Conformément à ce point de vue, la qualité essentielle du Messie est la grandeur morale. A côté du Messie se tient continuellement Dieu, qui est le « Roi d'Israël » et l'auteur suprême du salut. Un détail propre à cette peinture consiste dans l'indication du temps où viendra le Messie. Le Messie des *Psaumes de Salomon* tient le milieu entre le type esquissé dans l'Ancien Testament et le type plus récent du Messie, qui est « supra-terrestre ». Il n'est pas question de la résurrection pour le règne messianique. Les adversaires du Messie sont toujours des habitants de la terre, et jamais des démons.

T. André (1903) croit que l'auteur de Baruch, IV, 39-V, 9, a imité les *Psaumes de Salomon*. Il place la composition de la deuxième partie de Baruch après 70 de notre ère, et il l'attribue à un Juif d'Égypte, pharisien : « Ce qui le ferait croire, ce sont ses emprunts aux *Psaumes* dits de *Salomon*, et son allusion à la souillure des cadavres. »

A. Büchler a donné en 1904 le résultat de ses recher-

ches sur *Ps. Sal.*, VIII, 8-13, 24, en comparant à ce passage I, 7-8; II, 3, 9, 14-15. Il s'agit des cultes orgiastiques des Chananéens, Phéniciens, Syriens, et, d'une manière précise, de l'antique culte d'Astarté, qui comprenait en même temps des pratiques idolâtriques et des prostitutions rituelles, même contraires aux lois de la nature (comme le commerce du père avec la fille, du fils avec la mère, *Ps. Sal.*, VIII, 9-10; II, 15). Les « endroits cachés, souterrains », où avaient lieu ces pratiques criminelles, étaient des grottes consacrées au culte d'Astarté, *Ps. Sal.*, VIII, 9; Renan, *Mission de Phénicie*, p. 640, 647, 651; R. Smith, *Religion des Sémites*, 150, et saint Jérôme, *Epistolæ*, XLIX, *ad Paulinum*. La « grotte » était dite en grec μέγαρον, en hébreu *me'ârâh*[1]. Ce culte abhorré et interdit avait dû être apporté à Jérusalem de la Phénicie et de la Syrie, où il se célébrait publiquement et en grande pompe. A Jérusalem, il ne pouvait avoir qu'une existence secrète et cachée. Par suite, il était le privilège d'un très petit nombre de personnes, par exemple des grands, riches et puissants, appuyés par le pouvoir royal des Hasmonéens. Précisément, dans *Ps. Sal.*, VIII, 13, et II, 3-4, il s'agit des prêtres; I, 4-8, il est question des riches et des grands d'Israël[2]; II, 14*b*-15, les « filles de Jérusalem » appartiennent aux familles des prêtres et des grands, mentionnés ci-dessus[3]. Le poète vivait à Jérusalem, et il a été témoin oculaire des événements. Il ne savait rien (I, 7) des péchés secrets d'idolâtrie et de débauche commis à Jérusalem, jusqu'à ce que la guerre de Pompée et la prise du Temple eussent mis au jour toutes ces abominations. — Pour XVII, les v. 17-22 présen-

[1] Et non pas *taḥtiyôt*, comme le veut Frankenberg, remarque Büchler.

[2] Tous étaient des sadducéens royalistes, partisans des Hasmonéens.

[3] Pour IV, 4-6, il s'agit d'adultères ordinaires, dit Büchler; et IV, 1, les mots συνέδριον ὁσίων ne désigneraient pas le grand sanhédrin; il s'agirait d'un « pécheur » qui se trouve siéger dans un tribunal avec des juges en majorité pieux et justes.

tent une esquisse de ce qui se passait à Jérusalem, avant la guerre de Pompée, et particulièrement pendant la guerre faite par Hyrcan, Antipater et Arétas contre Aristobule (cf. encore ps. XIII et XV, pour l'« épée », la « famine », et la « mort des pécheurs », qui se rapportent à la même époque) [1]. Le psaume V décrit la situation précaire et pauvre du pays après la guerre de Pompée, en 62, par exemple.

A. Bertholet (1906) donne un court et bon résumé des idées communément admises. La prise de Jérusalem par Pompée, en 63, retentit jusqu'au fond du cœur des justes, dont les sentiments éclatent dans les dix-huit *Psaumes de Salomon*. Ces psaumes existent dans une traduction grecque, après avoir été écrits en hébreu, à Jérusalem. L'auteur est un pharisien, exprimant les idées et les opinions de son parti, et en particulier l'opposition violente des pharisiens contre les Hasmonéens et leurs partisans punis par Dieu. Mais si les Romains ont été un instrument de punition entre les mains de Dieu, qu'ils soient punis, eux aussi ! De là les sentiments de satisfaction du psalmiste devant la fin de Pompée, au ps. II. Il faut de plus que Dieu délivre son peuple saint de tant d'épreuves intolérables. De là les espérances et l'attente du royaume messianique. — H. Bertholet admet que Baruch a imité ou copié le Psaume XI.

[1] Dans le même psaume, v. 17, οἱ υἱοὶ τῆς διαθήκης ne sont pas les Juifs, et d'ailleurs, il est douteux que la locution de la Mischnah, *bén berît*, fût déjà en usage à cette époque. Il faut chercher le correspondant hébreu du grec dans Gen., XIV, 15, *ba'ălêy berît*, et Abdias, 7, *'anesêy berît*. Les « fils de l'Alliance » sont les alliés d'Hyrcan, contre Aristobule, en 65, et ce sont les cinquante mille soldats d'Arétas, qui étaient pleins de défiance contre les Juifs et Hyrcan et qui trompaient Aristobule et ses partisans au sujet des victimes à offrir dans le temple. Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, II, 2.

L. Gry (1906) étudie le messianisme du psaume xvii. L'auteur des *Psaumes* est un de ceux qui croient que David doit toujours avoir un de ses descendants sur le trône, à la condition expresse que ce descendant montre une parfaite piété. La situation actuelle d'Israël est lamentable. Dieu intervient donc pour établir le descendant de David, qui débarrasse Jérusalem des oppresseurs, purifie la ville, rassemble les tribus, et fonde le nouveau royaume. Description du Messie-Roi et du Royaume. Ce Messie n'est pas un être surnaturel, mais un roi qui allie la force de David, son ancêtre, à une parfaite sagesse. — Cette peinture du Messie n'est pas tirée de la Bible, de l'Ancien Testament. Elle est l'expression de l'idéal que l'auteur chérissait dans son cœur. « Le Messie des Psaumes de Salomon est un roi glorieux dans ses deux fonctions de prêtre et de juge; mais c'est avant tout l'homme idéal, le Pharisien sans reproche, celui qu'on devait justement attendre comme un digne chef des Hasidim... » La leçon Χριστὸς Κύριος, *Christus Dominus*, est inadmissible, parce qu'elle impliquerait que le Messie est Iahveh, ou bien, si elle est exacte, elle provient d'un traducteur chrétien. — Le λόγος τοῦ στόματος, *verbum oris*, désigne, pour Volz [1], le tonnerre et la foudre meurtriers. L. Gry n'admet pas cette interprétation. L'expression désigne simplement les « menaces » qui sortent de la bouche du Messie et qui lui suffisent contre ses ennemis. — Il ne faut peut-être pas identifier l'auteur des titres des psaumes avec le traducteur grec. — Dans le Ps. xvii, le v. 43 est une glose, ou bien il a été déplacé. — Le Ps. xviii est un pastiche du précédent.

L. Gautier (1906) résume les opinions généralement reçues (Movers, Wellhausen, Ryle et James, etc.). Au

[1] *Jüdische Eschatologie*, § 34, 4.

sujet du titre des *Psaumes*, l'auteur dit : « Le motif pour lequel ils ont été mis en rapport avec le nom de Salomon nous échappe totalement; tout au plus pourrait-on supposer, vu la circonstance (prise du Temple par Pompée) qui a provoqué leur composition, qu'ils ont été placés en quelque sorte sous l'invocation du roi qui avait bâti Jérusalem. »

A. Réville (1906)[1] place la composition des *Psaumes de Salomon* après la prise de Jérusalem par Pompée, après 63. C'est une composition pharisienne hostile aux Hasmonéens; le psalmiste espère les voir remplacer par la maison de David, d'où sortira le Messie. Mais A. Réville croit qu'il n'existe plus de descendants de David à cette époque, ou du moins, qu'ils sont totalement inconnus. Il faudrait donc un miracle pour que Dieu fît naître le Messie de la maison royale de Juda. « Comme il n'est rien dit de pareil, cela permet de supposer que toutes ces expressions « Fils de David », « roi issu de David », « royaume de David », comportaient à chaque instant un sens plus théorique, plus idéal que réel. »

M. J. Lagrange (1909) croit que les Psaumes ont été écrits « plus tôt que 40 avant J.-C., et traduits en grec avant l'an 100 de notre ère. » Ils sont, « même dans la version grecque... le plus ancien monument authentique de l'esprit pharisien. Le règne universel et éternel de Dieu s'y accorde avec sa domination spéciale sur Israël, qui est même dit son royaume. L'idée eschatologique, du moins selon nous, est évitée... » Dieu est le roi d'Israël, et, en même temps, le roi de toute la terre : il y rend tous les jours la justice (p. 149-151). — Pour la vie future, on a d'abord « la notion du mérite et du démérite, de la respon-

[1] *Jésus de Nazareth*, t. I, p. 177.

sabilité personnelle et de la récompense individuelle. » Dieu est juste « pour chaque être, individu ou collectivité... L'idée de justice et de rétribution prime tout. L'homme est mis en présence de lui-même. Son bonheur — sa vie auprès du Seigneur — est entre ses mains ; il ne dépend donc pas d'un avènement messianique. La vie auprès du Seigneur, c'est la conception la plus haute de l'autre monde, de la vie future. Aucun développement d'une existence plantureuse ne ternit cette belle idée empruntée à la plus pure tradition de l'Ancien Testament ; seule la résurrection est mentionnée, rattachée à la vie éternelle... Les pécheurs continuent d'exister pour souffrir... ils ne sont pas ressuscités. » Le sort des justes, c'est « la vie de l'au-delà, toute en Dieu », sans aucune relation directe avec le messianisme terrestre décrit par l'auteur aux psaumes XVII et XVIII... « Le règne terrestre du Messie sera la joie de ceux qui vivront alors sur la terre de leur vie naturelle, non des autres. La pensée de l'auteur était donc que le grand jugement *suivait*, non qu'il précédait, la période messianique. » La seule difficulté c'est de concilier ces deux concepts juxtaposés : la résurrection des justes au jugement dernier, avec le bonheur sans fin qui suit, et le salut d'Israël sous le Messie, qui est représenté comme étant indéfini, sans fin [1]. « Ce n'est pas une raison pour supposer que les Psaumes de Salomon appartiennent à des auteurs différents, ni pour confondre des idées distinctes en

[1] A notre avis, dans la perspective du psalmiste, le règne du Messie était *sans fin*, au point de vue *moral*, en ce sens que, désormais, Israël n'apostasierait plus, ni comme nation, ni individuellement, et que les païens ne domineraient plus sur lui ; que le Messie établirait la *restauration*, le règne de Dieu, de la sainteté, de la justice pour Israël et pour les païens soumis et convertis. Ce règne est *sans fin*, *à jamais*, en ce sens que personne d'ennemi ne peut plus y mettre une fin ; mais il peut avoir une fin en ce sens que tous les justes de ce royaume vivront de la vie éternelle et heureuse auprès de Dieu, après un jugement dernier.

les expliquant ou plutôt en les dénaturant l'une par l'autre. » « Les Psaumes de Salomon croient donc à une vie éternelle, que les justes méritent par leurs œuvres; ils croient aussi au règne du Messie; mais ils n'ont noué aucun rapport ni entre ces deux existences ni avec le règne des justes. En d'autres termes, d'après eux, la vie future, précédée de la résurrection, appartient au domaine de l'eschatologie définitive, non du messianisme(p. 158-161). » — Le Dragon du ps. II est Pompée, et c'est bien le général romain et l'occupation de Jérusalem par lui qui forment le noyau central des psaumes. Au psaume XVII, la peinture du Messie et de son règne se rattache directement aux anciennes prophéties. D'un autre côté, elle s'applique à des « circonstances historiques déterminées. Les Asmonéens sont clairement visés et rendus responsables du mal ... La dynastie était devenue l'ennemie des pharisiens, qui se croyaient seuls véritables représentants de la religion. Avec le roi Messie, Dieu exerce véritablement la royauté. C'est donc en réalité Dieu qui fera tout. » Le Messie sera un pur instrument de Dieu, fort par le secours de Dieu... Du temple et des sacrifices, il n'est pas question, non plus que du sacerdoce. Nulle part non plus, il n'est dit que ce règne du Messie durera toujours; il est même indiqué positivement qu'il durera pendant un temps marqué... Le Messie est un pur homme... » « Ce qui nous importe le plus ici, c'est de constater que ce messianisme, très spirituel par bien des côtés, est purement terrestre et très national; on soupire après le règne de la justice et de la sainteté; mais on l'attend sur la terre au sein d'Israël. Et cependant, nous l'avons vu, le même auteur, ou du moins, si ces Psaumes ont eu plusieurs auteurs, des esprits imbus des mêmes doctrines avaient déjà une idée très nette de la transcendance des récompenses et des châtiments (p. 230-235). » — Les *Psaumes de Salomon* ont été écrits en hébreu. Nous ne les possédons

plus qu'en grec. Ils ont été écrits « plus tôt que 40 av. Jésus-Christ; on est d'accord pour placer leur composition après la mort de Pompée (septembre 48 av. J.-C.). » Ils ont été traduits « avant l'an 100 de notre ère. » « C'est Pompée qui est l'homme étranger, instrument du châtiment divin, le dragon qui a pris Jérusalem, qui a été tué près des montagnes d'Égypte, et laissé sans sépulture. D'autre part, rien n'indique une date sensiblement plus basse. Aucune allusion au règne d'Hérode. Il semble même que la colère de l'auteur vise plutôt le temps où les Asmonéens étaient puissants que le gouvernement d'Hyrcan II. Cet auteur ou ces auteurs appartiennent au parti des pharisiens. Ce sont bien leurs doctrines, leurs tendances et leurs passions qui se font jour... » La diversité des concepts « n'est pas une raison pour supposer que les Psaumes de Salomon appartiennent à des auteurs différents... » « Et cependant, le même auteur, ou du moins, si ces psaumes ont eu plusieurs auteurs, des esprits imbus des mêmes doctrines... » Voir p. 149, 161, 230, 235.

A M. Rendel Harris (1909) revient l'honneur d'avoir découvert la version syriaque des *Psaumes de Salomon* et des *Odes de Salomon*. Il l'a trouvée dans un manuscrit sur papier, relativement récent, qui ne remonte pas à plus de trois ou quatre siècles, et qui doit provenir des environs du Tigre. Le manuscrit est incomplet au commencement, où manquent les Odes I et II, et le début de l'Ode III. Il est également incomplet à la fin, les *Psaumes de Salomon* finissant à xvii, 38.

Les *Odes* et *Psaumes de Salomon*, qu'il contient, sont bien les pièces dont il est question dans la *Stichométrie*[1]

[1] Nous avons cité plus haut (p. 158) les diverses suscriptions des manuscrits, indiquant le nombre de stiques des *Psaumes*, et l'on a vu que *R* lisait : στίχοι ψν', « 750 stiques ». M. R. Harris remarque que

et autres documents d'ordre bibliographique, que nous avons donnés plus haut, ainsi que dans le passage bien connu de Lactance [1]. Le recueil des *Odes et Psaumes de Salomon* a dû se présenter sous une double forme. Dans l'une, les *Psaumes* venaient en tête, et les *Odes* suivaient; dans l'autre, c'était l'ordre inverse [2].

Tout est pharisien dans les *Psaumes de Salomon*, la théologie et le messianisme. Ils ne sont pas nécessairement pour cela de la même main ni de la même année; mais la collection est une et datée (époque de l'occupation de Jérusalem par Pompée). Ces *Psaumes* ne sont, pour ainsi dire, que des centons des psaumes canoniques. Les désastres qui y sont mentionnés, leur morale sévère, leur spiritualité austère ont refroidi le cœur du psalmiste et empêché les envolées de son âme. — La version syriaque des *Psaumes* n'a pas d'autorité propre, parce qu'elle n'a pas été exécutée directement sur le texte hébreu original. Elle a été faite sûrement sur un texte grec. On la rangera donc dans le groupe des manuscrits grecs; elle servira à en corriger le texte, et à éclairer certains passages obscurs. Si on cherche à la placer dans le diagramme ou *schéma* des manuscrits, établi par Gebhardt, on trouvera qu'elle est plus ancienne que *H* ou *K*, qu'elle rentre

le copiste pourrait bien avoir confondu le ϡ = 700, avec le signe appelé *sampi*, qui vaut 900. Dans ce cas, la suscription de *R* indiquerait 950 stiques pour les *Psaumes de Salomon*, au lieu de 750, et elle se rapprocherait beaucoup de celle de *H* ou *K*, qui indique 1000 stiques.

[1] Voir plus haut, p. 184, 190-195.

[2] Cf. plus haut, p. 181, 192-195. — D'après R. Harris, les *Odes de Salomon* constituent un document d'une valeur exceptionnelle. Elles ont été composées en Palestine, par un converti, au sein d'une communauté *judéo-chrétienne*, à la fin du Ier siècle de notre ère ou au commencement du IIe. Elles nous révèlent la mentalité d'une âme *chrétienne* aux débuts du christianisme, sans mélange de gnosticisme.

dans le groupe *R. S, L*, et qu'elle est peut-être intermédiaire entre *J* et *L* [3].

Nous ajoutons à ce qui précède les réflexions suivantes :

Le recueil des *Odes* a dû être joint, dans quelques manuscrits, à celui des *Psaumes*, déjà dits de Salomon [2], et les *Odes* ont été ainsi attribuées à Salomon (IIe-IIIe siècles). — Les *Odes* ont dû être traduites en latin de bonne heure (dès le IIIe siècle), comme l'indique la citation de Lactance [1]. On pourrait supposer que les *Psaumes* l'ont été en même temps. Mais cette hypothèse a contre elle le silence absolu de l'Occident sur les *Psaumes*. Le traducteur latin des *Odes* n'a eu entre les mains que ce recueil; ou bien, il n'a pas voulu, ou pu traduire les *Psaumes*, si son manuscrit comprenait aussi ces derniers. — Dans la version syriaque, les *Psaumes de Salomon* n'ont pas de titres, et le psaume XVII n'a pas de διάψαλμα [2]. Cette version a dû être exécutée sur un manuscrit grec des *Psaumes*, qui n'était pas destiné au culte et au chant. Elle est antérieure au Xe siècle ; elle peut remonter, semble-t-il, aux VIe-Ve siècles. — Les divergences entre la version syriaque et le texte grec de nos manuscrits sont suffisamment nombreuses et importantes pour permettre de croire que le texte grec traduit en syriaque n'était complètement identique à aucun des textes de nos manuscrits.

[1] Voir plus haut, p. 154-159.

[2] Voir p. 184, 190-195.

[3] Précisement, ces titres et le *diapsalma* manquent dans le codex *M*.

CHAPITRE VIII

Bibliographie.

Nous indiquerons, aussi complètement que possible, les éditions, les traductions, les études diverses faites sur les *Psaumes*. — La plupart des éditions sont accompagnées d'une traduction. Les éditions et les traductions sont souvent augmentées d'études sur les *Psaumes*.

1. Éditions

Jo. Lud. de la Cerda, S. J., *Adversaria sacra. Opus varium ac veluti fax ad lucem quam multorum locorum utriusque Testamenti Patrumque et Scriptorum quorumcumque : Christianæ antiquitatis et sacrorum rituum pancarpia; politioris denique litteraturæ thesaurus multiplex. Accessit eodem auctore Psalterii Salomonis ex græco MS codice pervetusto latina versio et ad Tertulliani librum de Pallio Commentarius auctior. Prod unt omnia nunc primum. Cum privilegio. Lugduni...* 1626; in-folio. — *Proœmium*, texte grec et version latine, et *Scholia in Psalmos*.

Jo. Alb. Fabricius, *Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti*, Hambourg et Leipzig, 1re édition, 1713; 2e édition en deux volumes, 1722 (t. I, p. 913-999).

Hilgenfeld, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, vol. XI, 1868.

Hilgenfeld, *Messias Judæorum, libris eorum paulo ante et paulo post Christum natum conscriptis illustratus*, Leipzig, 1869. Avec les conjectures de de Lagarde.

E. E. Geiger, *Der Psalter Salomo's herausgegeben und*

erklärt, Augsbourg, 1871. — Prolégomènes, texte grec, traduction allemande, commentaire explicatif.

O. F. Fritzsche, *Libri apocryphi Veteris Testamenti pseudepigraphi selecti*, Leipzig, 1871.

Bernhard Pick, Alleghany, Pennsylvanie, dans la *Presbyterian Review* d'octobre 1883, p. 775-813, *Psalms of the Pharisees*, commonly called *The Psalms of Solomon*, the text newly revised, etc. — Texte grec, traduction anglaise, introduction et notes.

E. Ryle and M. R. James, Ψαλμοὶ Σολομῶντος, *Psalms of the Pharisees*, commonly called *The Psalms of Solomon*, Cambridge, 1891. — Texte grec et traduction anglaise, avec introduction, notes critiques et explicatives, extrait des odes de la *Pistis Sophia*, et index.

H. B. Swete, *The Old Testament in Greek according to the Septuagint*, Cambridge, 1894, texte grec et introduction critique ; tome III, p. XVI-XVII, 765-787 ; t. IV, *Introduction*, p. 225, 282-283, Cambridge, 1902.

O. von Gebhardt, *Die Psalmen Salomo's*, Leipzig, 1895. Texte grec avec notes et introduction critiques. — Dans les *Texte und Untersuchungen* de Harnack, vol. XIII, 2e partie.

H. B. Swete, *The Psalms of Salomon, with the Greek fragments of the Book of Enoch*, Cambridge, 1899. — Texte grec, avec indication des mss. et appareil critique; édition séparée des *Psaumes*.

Jacob Ecker, *Porta Sion, Lexikon zum lateinischen Psalter... mit dem Anhang : Der apokryphe Psalter Salomons*, Trèves, 1903. — Texte grec, avec traduction et notes.

2. Traductions

Allemandes. — La première version allemande connue est ainsi mentionnée par Fabricius : *Germanica versio lucem vidit Lipsiæ*, 1716 [1].

Traduction allemande anonyme à la fin de *Berlenburgische Bibel*, VIII^ter^ Theil, p. 271-279, Berlenburg, 1742. — Même traduction, revue et corrigée, dans *Auswahl der besten apocryphischen Schriften, welche noch ausser der biblischen vorhanden sind*, 1ste Sammlung, Coburg, 1776 [2].

Dr. Richard Akibon (pseudonyme de L. Noack), *Achtzehn Psalmen Salomo's... in's Deutsche übertragen*, Cassel, 1850.

Aechte apokryphische Bücher der heiligen Schrift, welche noch ausser der Bibel vorhanden sind, Tubingue, 1852 [3].

Hilgenfeld, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1871 : *Die Psalmen Salomo's, deutsch übersetzt und aufs Neue untersucht.* — Traduction avec introduction et notes critiques (dont celles de M. Schmidt).

Wellhausen, *Die Pharisäer und die Sadducäer*, Greifswald, 1874. — L'appendice (*Beilage*) contient une traduc-

[1] Fabricius, *Bibliotheca græca*, Hambourg, 1754, t. XIV, p. 162. Voici le passage en entier : *Psalterium Salomonis cum Jo. Ludovici de la Cerda notis, et brevibus castigationibus editoris*, p. 914. *Germanica versio lucem vidit Lipsiæ 1716, 8. Suppositum esse Salomoni contra Cerdam probat etiam Lud. Ferrandus*, p. 113 sq. *Prolegom. in Psalmos.* L'édition des *Psaumes* dont il est question dans cette note, est celle de Fabricius lui-même; voir plus haut.

[2] A. Carrière, qui la cite (*De psalterio Salomonis*), ajoute : *Num sit eadem fortasse ac versio germanica quædam cujus jam meminerat Fabricius, Lipsiæ, 1716, in-8, in lucem editam dicens, quum etiam diu frustra quæsitam inspicere mihi non contigit, ignoro.*

[3] Cette traduction est accompagnée d'une introduction. Le traducteur est un anonyme; il croit fermement que les *Psaumes de Salomon* sont un livre inspiré.

tion allemande, précédée d'une courte introduction et de notes après chaque psaume.

O. Zöckler, *Kurzgefasste Kommentar zu den heiligen Schriften Altes und Neues Testaments*, Munich, 1891. — Avec une traduction allemande des *Psaumes*.

J. Winter et A. Wunsche, *Die jüdische Litteratur seit Abschluss des Kanons*, Trèves, 1894. — Traduction des Psaumes I, IX et XVII.

E. Kautzsch, *Die Apokryphen und Pseudepigraphen des Alten Testaments*, Tubingue, 1900, t. II. — Traduction allemande des Psaumes par R. Kittel, avec introduction et notes.

Jacob Ecker, 1903. Voir à *Éditions*.

Anglaises. — Whiston, *Collection of Authentic records belonging to the Old and New Testament*, Londres, 1727, t. I, p. 117-161.

B. Pick, 1883. Voir à *Éditions*.

Ryle and James, 1891. Voir à *Éditions*.

Françaises. — Encyclopédie Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, Paris, 1856, t. I, p. 939-956. — Médiocre traduction faite sur la version latine de La Cerda et Fabricius.

E. Jacquier, *Les Psaumes de Salomon*, dans *L'Université catholique*, Lyon, 1893, t. XII.

A. Peyrollaz, *Le Psautier de Salomon*, traduction française (faite assez librement), dans la *Revue de théologie et de philosophie*, Lausanne, 1899, t. XXXII. — Tirage à part.

Hébraïques. — Wellhausen, dans son volume intitulé *Die Pharisäer und die Sadducäer* (voir plus haut), parle d'une traduction en hébreu qu'il aurait faite des *Psaumes*, mais non publiée. Cf. Ryle and James, *op. cit.*, p. XVII.

Frantz Delitzsch a retraduit en hébreu les *Psaumes de Salomon*. Cette traduction est la propriété de la bibliothèque de l'Université de Leipzig. Voir Kautzsch et Kittel, *op. cit.*, p. 130.

W. Frankenberg donne une retraduction des *Psaumes* en hébreu, à la fin de son volume *Die Datierung*, etc. (voir plus loin).

Latines. — Dans les éditions du texte par La Cerda et Fabricius; voir plus haut *Éditions*.

Version latine des psaumes I et XVIII, et XVII, 23-51, dans Nieremberg, voir plus loin, 3.

Russe. — A. Smirnoff, *Psalmy Solomona ö prilozenijem od Solomona*, etc., c'est-à-dire : *Les Psaumes de Salomon, avec un appendice contenant les Odes de Salomon*, troisième livraison des *Apocryphes de l'Ancien Testament*, par l'archiprêtre A. Smirnoff, professeur à l'Académie ecclésiastique, Kasan, 1896. — Introduction, traduction et commentaire. La traduction avait paru d'abord dans la revue de l'Académie ecclésiastique *Pravoslavnyj sobesjednik* (*L'Interlocuteur orthodoxe*). L'appendice (p. 106-116) contient la traduction des cinq *Odes de Salomon* de la *Pistis Sophia* [1]. — D'après Bonwetsch (*Theologische Literaturzeitung*, février 1908), la traduction des *Psaumes* est faite sur l'édition de Gebhardt; elle est accompagnée d'une bonne introduction et d'un commentaire sérieux. Smirnoff soutient l'origine juive des *Psaumes de Salomon* et en place la composition à l'époque de Pompée.

Syriaque. — I. Rendel Harris, *The Odes and Psalms of Solomon*, now first published from the syriac version, Cambridge, 1909. — Introduction, traduction anglaise, texte syriaque.

[1] Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Kobéko, directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

3. Travaux divers

J. E. Nieremberg, S. J., *De origine Sacræ Scripturæ*, l. XII, Lyon, 1641 (l. IX, c. xxxvii). — Texte grec et version latine des psaumes i et xviii, et version latine seulement du psaume xvii, 23-51.

Beveregius, *Pandectæ canonum*. Oxon., 1672, t. i, p. 480-481.

P. D. Huet, *Démonstration évangélique*, Paris, 1679.

Lud. Ferrandus, *Liber psalmorum*, Paris, 1683; *Prolegomena*, p. 113 sq.

G. Janenski, *Dissertatio historico-critica de Psalterio Salomonis, præside Neumann publicæ disquisitionis*, Wittemberg, 1687, in-4°. — Texte des Psaumes i et ii et traduction latine de La Cerda.

Cotelier, *Patrum apostolicorum opera*, 1698, t. i, p. 196.

Hody, *De bibliorum textibus* (p. 649), 1705.

Anonyme, dans *Unschuldige Nachrichten von alten und neuen theologischen Sachen, etc.*, 1712.

Montfaucon, *Bibliotheca Coisliniana*, Paris, 1715, p. 194.

Jo. F. Buddeus, *Historia ecclesiastica Veteris Testamenti*, Magdebourg, 1715-1719, 2 vol. in-8, t. ii, p. 647.

Dom Remy Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1729-1761, t. i, l. I, ch. xi.

J. A. Fabricius, *Bibliotheca græca*, Hambourg, 1754, t. xiv, p. 162-163.

Karpzovius, *Introductio in libros poeticos Bibliorum V. T.*, Leipzig, 1756, t. i. — Suit Janenski.

Corrodi, *Beiträge zur Beförderung des vernünftigen Denkens in der Religion*, iv^tes Heft, Francfort, 1783. — Suit les idées de Ceillier.

Bretschneider, *Die historische-dogmatische Auslegung des Neuen Testaments*, Leipzig, 1806.

H. H. Baker, *Codex Alexandrinus fideliter descriptus*, Londres, 1816 (Prolégomènes).

H. H. Ewald, *Berliner Jahrbericht für wissensch. Kreise*, Berlin, 1832. — Voir encore aux années 1850, 1853, 1860, 1867.

E. Bengel, *Opuscula academica*, Hambourg, 1834.

Movers, *Apokryphen*, dans le *Kirchen-Lexikon* de Wetzer et Welte, Fribourg-en-Brisgau, 1847, t. I.

J. Salvador, *Histoire de la domination romaine en Judée*, etc., Paris, 1847.

Credner, *Zur Geschichte des Kanons*, 1847 (et autres éditions).

H. H. Ewald, *Jahrbücher für biblische Wissenschaft*, 1850-1851, 1853-1854.

Le même, *Geschichte des Volkes Israël*, 2e édition, 1852, t. IV, p. 392; 3e édition, 1864.

C. L. W. Grimm, *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zu den Apokryphen des Alten Testaments. Das erste Buch der Maccabäer*, Leipzig, 1853. — Introduction, p. XXVII.

Dillmann, *Pseudepigraphen*, dans *Real-Encyklopädie für protestantische Theologie* de Herzog, 1re édition, 1860.

H. H. Ewald, *Jahrbücher für biblische Wissenschaft*, 1860-1861.

F. Delitzsch, *Commentar über den Psalter*, Leipzig, 1860, t. II, p. 381.

J. B. Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum hist. et monum.*, Rome, 1864, t. I; liste dite des « Soixante livres » canoniques.

E. de Pressensé, *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre*, Paris, 1865.

J. Langen, *Das Judenthum in Palästina zur Zeit Christi*, Fribourg-en-Brisgau, 1866, p. 64.

H. H. Ewald, *Göttinger gel. Anzeigen*, 1867.

T. Keim, *Geschichte Jesu von Nazara*, Zurich, 1867, t. I, p. 243.

O. Holtzmann et Weber, *Geschichte des Volkes Israël*, Berlin, 1867, 2 volumes. — Le récit va d'Alexandre le Grand à Hadrien.

H. H. Ewald, *Die Propheten des Alten Bundes*, Göttingue, 1867, 2e édition, t. III, p. 269.

Weiffenbach, *Quæ Jesu in regno cælesti dignitas sit Synopticorum sententia exponitur*, Giessen, 1868, p. 49.

Nöldeke, *Die alttestamentliche Litteratur*, 1868. — Traduction française par H. Derenbourg et J. Soury. Paris, 1873.

A. Geiger, *Jüdische Zeitschrift für Wissenschaft und Leben*, Breslau, 1868, t. VI, fasc. 3, p. 240.

Hitzig, *Geschichte des Volkes Israël*, Leipzig, 1869.

Grätz, *Geschichte der Juden*, 1870, t. III. Autre édition, 1878.

A. Carrière, *De psalterio Salomonis disquisitionem historico-criticam scripsit*, Strasbourg, 1870. — Très bon travail, recherches personnelles, et indications bibliographiques qu'il est difficile de trouver ailleurs.

Hilgenfeld, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1871 et 1876.

Wittichen, *Die Idee des Reichen Gottes*, 1872, p. 155.

Anger, *Vorlesungen über die Geschichte der messianischen Idee*, Berlin, 1873, p. 81.

Wellhausen, *Die Pharisäer* etc., 1874. Voir plus haut, *Traductions*.

Stähelin, *Jahrbuch für deutsche Theologie*, 1874.

M. Vernes, *Histoire des idées messianiques depuis Alexandre jusqu'à l'empereur Hadrien*, Paris, 1874.

Hausrath, dans *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, 1875, t. I, p. 164.

O. von Gelbhardt dans *Theologische Literaturzeitung*, 1877. — Sur le manuscrit de Moscou.

J. Drummond, *The Jewish Messiah. A critical history of the messianic idea among the Jews from the rise of the Macchabees*, etc., Londres, 1877.

J. Cohen, *Les Pharisiens*, Paris, 1877.

Stanley, *History of the Jewish Church*, New-York, 1877, t. III.

Ch. Bruun, *Aarsberetninger og Meddeleiser fra Det Store Kongelige Bibliothek Udgivne*, of Chr. Bruun, Bibliothekar (*Annales et communications de la Grande Bibliothèque royale de Copenhague*), Copenhague, 1877, 2e partie (manuscrit de Copenhague).

Ch. Graux, dans la *Revue critique*, Paris, 1877, p. 291 (manuscrit de Copenhague).

Ch. Graux, dans la *Revue de philologie*, Paris, 1878, t. II. — Sur la *Stichométrie*.

Kneucker, *Das Buch Baruch*, Leipzig, 1879.

Ch. Graux, *Notices sommaires sur les manuscrits grecs de la Grande Bibliothèque royale de Copenhague*, Paris, 1879, p. 4.

Bissell, *The Apocrypha of the Old Testament*, New-York. 1880.

De Boor, *Nicephori opuscula*, Leipzig, 1880.

Lucius, *Der Essenismus*, 1881.

E. Reuss, *Geschichte der heiligen Schriften des Alten Testaments*, Strasbourg, 1881, § 526.

E. Ledrain, *Histoire d'Israël*, Paris, 1882.

A. Edersheim, *Life and time of Jesus the Messiah*, Londres, 1883.

R. C. Gregory, *Novum Testamentum græce. Prolegomena scripsit* R. C. Gregory, Leipzig, 1884, t. III, part. 1 p. 355.

W. H. Stanton, *The Jewish and the Christian Messiah*, Edimbourg, 1884.

I. Rendel Harris, *John Hopkins University Circular*, mars 1884.

E. Stapfer, *La Palestine au temps de Jésus-Christ*, Paris, 1885.

J. Girbal, *Essai sur les Psaumes de Salomon*, Toulouse, 1887. — Thèse de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

T. Zahn, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, Erlangen, 1888, p. 289.

L. Atzberger, *Die christliche Eschatologie in den Stadien ihrer Offenbarung*, Fribourg-en-Brisgau, 1890.

W. J. Deane, *Pseudepigrapha. An account of certain apocryphal sacred writings of the Jews* etc. *The Psalter of Salomon*, etc., Édimbourg, 1891.

J. E. Thomson, *Books which influenced our Lord and his Apostles*, Édimbourg, 1891.

Harnack, *Texte und Untersuchungen* etc., vol. VII : *Ueber das gnostiche « Pistis-Sophia »*, Leipzig, 1892, 2e partie, 1891, p. 35.

E. Renan, *Histoire d'Israël*, Paris, 1893, t. V, c. XIV.

W. Frankenberg, *Die Datierung der Psalmen Salomo's*, Giessen, 1896. *Ein Beitrag zur jüdischen Geschichte. Beiheft zur Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft.*

Israël Lévi, dans la *Revue des Études juives* : *Les dix-huit bénédictions et les Psaumes de Salomon*, Paris, 1896, t. XXXII, p. 161.

E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, Leipzig, 1898, Zweiter Theil, § 32 : *Die Palästinisch-Jüdische Litteratur*, p. 588.

J. S. Riggs, *A history of the Jewish people during the Macchabean and Roman periods*, Londres, 1900, p. 135-139.

W. Rothstein, *Das Buch Baruch* etc., dans Kautzsch, *Die Apokryphen*, etc., Leipzig, 1900, t. I.

P. Perles, *Zur Erklärung der Psalmen Salomo's. Sonderabzug aus der Orientalistischen Literaturzeitung*, Berlin, 1902. — Correction de passages grecs par la retraduction en hébreu.

A. Büchler, dans *Jewish Quarterly Review*, Londres, 1903. — Sur le mot σφραγίς du Psaume II, 6.

P. Volz, *Jüdische Eschatologie von Daniel bis Akiba*, Tubingue, 1903, p. 22, 199.

L.-E. Tony-André, *Les apocryphes de l'Ancien Testament*, Florence, 1903.

A. Büchler, dans *Vierteljahrschrift für Bibelkunde*, Berlin, 1904, t. I, p. 405-429 : *Eine eigenthümliche Einzelheit des Astarten-dienstes in Ps. Sal.*.

C. Schmidt, *Koptisch-gnostiche Schriften*. Erster Band : *Die Pistis-Sophia*, etc., Leipzig, 1905. — Dans la collection des écrivains grecs chrétiens, de l'académie de Berlin.

Bœhmer, *Zum Verstandnisse des Reiches Gottes*, dans *Die Studierstube*, 1905.

L. Gry, *Le Messie des Psaumes de Salomon*, dans le *Museon*, Louvain, 1906, vol. VII, p. 231.

A. Réville, *Jésus de Nazareth, études critiques sur les antécédents de l'histoire évangélique*, etc., Paris, 1906.

Vigouroux, *Manuel biblique*, 12e édition, Paris, 1906, t. I, p. 131.

R. H. Charles, *The Testaments of the XII Patriarchs*, introduction et traduction, Londres, 1908.

M.-J. Lagrange, *Le Messianisme chez les Juifs*, Paris, 1909. — Texte et traduction du psaume XVII, p. 230, 335.

F. Cavallera, *Un chef-d'œuvre de la littérature apocryphe : Les Psaumes de Salomon*, Paris, 1909. — Dans les *Études des Pères de la Compagnie de Jésus*.

J. R. Rendel Harris, *An early Hymn-Book*, dans *The Contemporary Review*, Londres, avril 1909.

Nota. — D'une manière générale, il faut consulter encore : 1° les « Introductions aux Livres de l'Ancien Testament », les « Histoires de la Littérature de l'Ancien Testament »; 2° les recensions des ouvrages indiqués à la « Bibliographie » dans les revues spéciales; 3° les articles *Apocryphes*, *Messie*, *Psaumes*, *Psautier*, *Pseudépi-*

graphes, *Salomon*, dans les Dictionnaires et Encyclopédies, tels que :

Kirchen-Lexikon oder Encyclopädie der Katholischen Theologie, édité par Wetzer et Welte, Fribourg-en-Brisgau, 1847.

Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche, éditée par J. J. Herzog. 1re édition, Hambourg, 1854; 2e édition, Gotha, 1860; 3e édition, Leipzig, 1905.

Dictionary of the Bible, édité par W. Smith, Londres, 1860.

Bibel-Lexikon, *Realwörterbuch zum Handgebrauch*, etc., édité par Daniel Schenkel, Leipzig, 1869.

Encyclopedia Britannica, éditée par Baynes, Édimbourg, 1875; et nouvelle série, éditée par Sir Donald Mackensie Wallace, Édimbourg et Londres, 1902.

Kirchenlexikon etc., édité par Hergenröther et Kaulen, Fribourg-en-Brisgau, 1882 (nouvelle édition du *Kirchen-Lexikon* de Wetzer et Welte).

Dictionnaire de la Bible, édité par Vigouroux, Paris, 1895.

Cyclopædia of biblical, theological and ecclesiastical litterature, éditée par John Mc Clintock et James Strong, New-York, 1895.

Dictionary of the Bible, édité par Hastings, Édimbourg, 1898.

The Jewish Encyclopedia, éditée par Isidore Singer, New-York et Londres, 1901.

Dictionnaire de théologie catholique, édité par Vacant et Mangenot, Paris, 1903.

Dictionary of Christ and the Gospels, édité par Hastings, Édimbourg, 1906.

ABRÉVIATIONS ET SIGNES CRITIQUES

Ryle : Ryle and James, *Psalms of the Pharisees*, Cambridge, 1891.

Perles : P. Perles, *Zur Erklärung der Psalmen Salomos*, Berlin, 1902.

Manuscrits : *C*, *Casanatensis* (Rome); *H* ou *K*, *Haviniensis* (Copenhague) ; *I* ou *J*, *Iberiticus* (Athos) ; *L*, *Laurensis* (Athos); *M*, *Mosquensis* (Moscou); *P*, *Parisinus* (Paris); *R*, *Romanus* (Vatican); *V*, *Vindobonensis* (Vienne et Augsbourg); *Syr.*, version syriaque.

Ps. Sal. = *Psaumes de Salomon.*

[ ] corrections par conjectures.

( ) mots ajoutés ou répétés pour la clarté de la traduction.

Nota. En relevant les variantes du syriaque, nous avons suivi le texte de très près pour permettre une comparaison aussi minutieuse que possible avec le texte grec. Plus d'une fois, nous nous sommes séparé de la traduction de M. R. Harris, qui rend bien, dans son ensemble, la physionomie du syriaque, mais qui dans quelques passages cependant interprète le texte, en y ajoutant par exemple des pronoms. Parfois même, comme dans II, 30 ; XVI, 4 ; XVII, 37, nous avons adopté une version différente de la sienne ; il nous a paru que, dans ces versets, M. R. Harris s'était écarté du sens du syriaque. (François Martin.)

LES PSAUMES DE SALOMON

ΨΑΛΜΟΙ ΣΟΛΟΜΩΝΤΟΣ

Α' — I

1. ΕΒΟΗΣΑ πρὸς Κύριον ἐν τῷ θλίβεσθαί με εἰς τέλος,
πρὸς τὸν θεὸν ἐν τῷ ἐπιθέσθαι ἁμαρτωλούς.
2. ἐξάπινα ἠκούσθη κραυγὴ πολέμου ἐνώπιόν μου·
ἐπακούσεταί μου, ὅτι ἐπλήσθην δικαιοσύνης.
3. ἐλογισάμην ἐν καρδίᾳ μου ὅτι ἐπλήσθην δικαιοσύνης,
ἐν τῷ εὐθηνῆσαί με καὶ πολλὴν γενέσθαι ἐν τέκνοις
4. ὁ πλοῦτος αὐτῶν διεδόθη εἰς πᾶσαν τὴν γῆν,
καὶ ἡ δόξα αὐτῶν ἕως ἐσχάτου τῆς γῆς.
5. ὑψώθησαν ἕως τῶν ἄστρων,
εἶπαν Οὐ μὴ πέσωσιν,
6. καὶ ἐξύβρισαν ἐν τοῖς ἀγαθοῖς αὐτῶν,
καὶ οὐκ ἤνεγκαν.
7. αἱ ἁμαρτίαι αὐτῶν ἐν ἀποκρύφοις,
καὶ ἐγὼ οὐκ ἤδειν.

---

3 *b*. *H*, *I*, *M*, *P*, *V* : πολλὴν. — 4. *I*. *L*, *R* : διεδοθη ; *H*, *M*, *P*, *V* : διελθοι.

Syr. I : 1. « dans ma fin », ou *in novissimis meis*. — 4. « a été donnée. » — « les extrémités. » — 5-7 : « ils ont dit qu'ils ne savaient pas », ou « ce qu'ils ne savaient pas; leurs péchés... » On aimerait de lire en grec : εἶπαν Οὐ μὴ πέσωσιν, καὶ οὐκ ἔγνωκαν· καὶ ἐξύβρισαν κτλ.

I, 1. *J'ai crié*. C'est Jérusalem, personnifiée, qui parle. Cf. Baruch, IV, 5-29; Ps. XVII, 7; IV, 2; LXV, 14; II Par., XII, 12. — *Extrême*, εἰς τέλος. Perles voudrait, d'après l'hébreu supposé (cf. Septante, Ps. IV, 1; V, 1; VI, 1, etc.), enlever ces deux mots grecs de la ligne, et les rattacher au titre : Α', εἰς τέλος, « psaume I; pour la fin ; » voir plus loin, ps. VIII, le titre et la note. — *Les pécheurs*, voir Ps. II, 1.

2. La *justice*, c'est-à-dire la sainteté légale (Ps. XVII, 21), produite par l'exacte observation de la loi, et attestée, semblait-il, par la prospérité matérielle de la Cité.

3. *Je florissais*, etc. Cf. Job, XXI, 3-9; Ps. CXXVII, 3 ; Ex., XXIII, 25; Deut., VII, 13.

PSAUMES DE SALOMON

I

(Bruits de guerre à l'approche de Pompée.)

1. J'ai crié vers le Seigneur dans ma tribulation extrême,
vers Dieu, au moment de l'attaque des pécheurs;
2. soudain le bruit de la guerre a retenti jusqu'à moi:
(Dieu) m'exaucera, parce que je suis remplie de justice.
3. J'ai cru dans mon cœur que j'étais remplie de justice,
parce que je florissais et que j'étais riche en enfants;
4. leur fortune s'était étendue à toute la terre,
et leur renommée jusqu'à l'extrémité de la terre:
5. ils s'étaient élevés jusqu'au ciel,
ils disaient : On ne tombera pas !
6. Aussi ils ont été arrogants dans leur prospérité,
et ils n'ont (rien) supporté.
7. Leurs péchés se commettaient dans les endroits cachés,
et moi je ne (le) savais pas;

---

4. Cf. Ps. LXXII, 9-12. — *H. M. P. V* lisent : « puisse leur fortune s'étendre », avec l'optatif διελθοι. Ryle et James croient que cet optatif est une traduction fautive de l'imparfait fréquentatif hébreu (ce qui laisserait supposer deux traductions grecques différentes). Il est beaucoup plus simple d'admettre que διελθοι est une faute de copiste pour διεδοθη.

5. *Ils s'étaient élevés*, etc. Cf. Jér., XXVIII, 9; Matth., XI, 23. — *Ils disaient* etc. Cf. Ps. X, 11; XXIX, 7; LXXII, 11. — *On*, c'est-à-dire : « nous ».

6. *Ils ont été*, etc. Cf. Gen., XLIX, 4; Ézéch., XLVII, 5; II Mach., I, 28. — *Ils n'ont rien supporté*. Autre sens : « ils ne se sont pas contenus ». Cf. Jér., X, 10; XX, 9.

7-8. Le parallélisme indique que « leurs péchés » et « leurs iniquités » sont deux expressions synonymes. Les « nations qui les ont précédés » sont les anciens peuples idolâtres de la Palestine. Il s'agit donc de pratiques idolâtriques accompagnées de prostitutions sacrées, comme il s'en commettait autrefois chez ces peuples. Ces pratiques ne pouvaient avoir lieu que dans « des endroits cachés »; sinon, elles auraient causé la condamnation à mort de leurs auteurs. Par suite aussi, Jérusalem les ignorait, et c'est la guerre, punition de Dieu, qui les a fait

8. αἱ ἀνομίαι αὐτῶν ὑπὲρ τὰ πρὸ αὐτῶν ἔθνη,
ἐβεβήλωσαν τὰ ἅγια Κυρίου ἐν βεβηλώσει.

Β'

II. Ψαλμὸς τῷ Σαλωμὼν περὶ Ἰερουσαλήμ.

1. Ἐν τῷ ὑπερηφανεύεσθαι τὸν ἁμαρτωλὸν ἐν κριῷ κατέβαλλε
τείχη ὀχυρά, καὶ οὐκ ἐκώλυσας.
2. ἀνέβησαν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριόν σου ἔθνη ἀλλότρια,
κατεπατοῦσαν ἐν ὑποδήμασιν αὐτῶν ἐν ὑπερηφανίᾳ.
3. ἀνθ' ὧν οἱ υἱοὶ Ἰερουσαλὴμ ἐμίαναν τὰ ἅγια Κυρίου,
ἐβεβηλοῦσαν τὰ δῶρα τοῦ θεοῦ ἐν ἀνομίαις,
4. ἕνεκεν τούτων εἶπεν Ἀπορίψατε αὐτὰ μακρὰν ἀπ' ἐμοῦ.
οὐκ εὐόδωκεν αὐτοῖς τὸ κάλλος τῆς δόξης αὐτοῦ,
5. ἐξουθενώθη ἐνώπιον τοῦ θεοῦ,
ἠτιμώθη ἕως εἰς τέλος.

Syr. 8. « le temple du Seigneur. »

II, 1. « Pendant la fête (Harris corrige le syriaque en « par des poutres », c'est-à-dire : par le bélier) il a renversé. » — 2. « à (ou « sur ») l'autel ». — 3. « le sanctuaire » du Seigneur. — 4. « éloignez, jetez-les (loin) de moi. » — 4 *b*. « et il n'avait pas établi chez eux (ou « avec eux ») la beauté de sa gloire. »

---

soupçonner et découvrir. Cf. II, 3, 7-9, 14-18; VIII, 9-11, 14; voir *Introduction*, c. VII, 2, p. 231. Cf. aussi Gen., XIII, 13 ; XV, 16; XIX, 4-11; Nombres, XXV, 1-18; Juges, II, 10-13; X, 6-7; XIX, 22-27; I Rois, XI, 1-8, et surtout XV, 22-24; etc.

8. *Ils ont profané par la profanation*, hébraïsme avec sens intensif. — Ceux qui étaient coupables de ces pratiques ne craignaient pas de participer ensuite au culte public du Seigneur; cf. II, 3; VIII, 12-13, 14. — *Les choses saintes* : le Temple, les sacrifices, les cérémonies, les objets sacrés. Cf. Lév., XVIII, 27-28; XIX, 8; XXII, 15; Ez., XXII, 26; I Mach., III, 51.— Les anciens païens, qui s'étaient souillés dans les pratiques de la débauche et de l'idolâtrie,ne venaient pas ensuite participer au culte du vrai Dieu. Les Juifs criminels les ont donc surpassés dans l'abomination.

8. leurs iniquités ont surpassé celles des nations
qui les ont précédés;
ils ont profané les choses saintes du Seigneur par la profanation;

II. Psaume de Salomon sur Jérusalem.

(*Pompée occupe Jérusalem et le Temple. Sa mort.*)

1. Dans son orgueil, l'Impie a renversé avec le bélier
les remparts solides, et Tu ne l'as pas empêché
2. Des peuples étrangers sont montés à ton autel,
ils s'y sont promenés avec leurs chaussures orgueilleusement.
3. Parce que les fils de Jérusalem ont souillé le culte du Seigneur,
qu'ils ont profané les présents offerts à Dieu par des iniquités,
4. pour cette raison (Dieu) a dit : Otez-les de devant moi.
L'éclat de sa gloire ne leur a pas servi :
5. il est devenu comme rien devant Dieu,
il a été méprisé jusqu'au dernier point.

II. Le titre manque dans *M* pour tous les psaumes. — Pour les événements historiques auxquels le psaume fait allusion, voir *Introd.*, c. II, p. 20-42.

1. *Dans son orgueil*. Ps. IX, 23. — *L'Impie* (cf. II Thess., II, 3-4), le général ennemi avec ses troupes. — *Avec le bélier*. Pompée fit venir de Tyr son matériel de siège et battit le rempart qui fermait au nord Jérusalem et le Temple en même temps; cf. *Introd.*, p. 18. — *Tu*, c'est-à-dire : Dieu, le Tout-Puissant. Beauté de cette brusque apostrophe à Dieu.

2. *Des peuples étrangers*, les soldats romains, recrutés de partout; cf. *Introd.*, p. 20. Au pluriel, les expressions (bibliques d'ailleurs) « peuples étrangers, nations, nations étrangères » désignent toujours les peuples païens du monde gréco-romain, par opposition aux Juifs. — *Se sont promenés dans le* Temple; cf. *Introd.*, p. 23. — *Avec leurs chaussures*, Ex., III, 5.

2-3. Cf. Ps. LXXVIII, 1; Lam., I, 10.

3. *Les fils de Jérusalem*, etc.; cf. Joël, III, 6; Ez., V, 11; XLIII, 8; Lév., XXI, 6. — ***Ont souillé***, cf. I, 7-8.

4. *Sa gloire*, celle du Temple. *M* lit αὐτῆς, « d'elle », celle de Jérusalem. — *Leur*, c'est-à-dire : « aux fils de Jérusalem », et spécialement

6. υἱοὶ καὶ θυγατέρες ἐν αἰχμαλωσίᾳ πονηρᾷ
ἐν σφραγῖδι ὁ τράχηλος αὐτῶν, ἐν ἐπισήμῳ ἐν τοῖς ἔθνεσιν·
7. κατὰ τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν ἐποίησεν αὐτοῖς
ὅτι ἐγκατέλειπεν αὐτοὺς εἰς χεῖρας κατισχυόντων·
8. ἀπέστρεψεν γὰρ τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἀπὸ ἐλέους αὐτῶν,
νέον καὶ πρεσβύτην καὶ τέκνα αὐτῶν εἰς ἅπαξ·
9. ὅτι πονηρὰ ἐποίησαν εἰς ἅπαξ, τοῦ μὴ ἀκούειν.
10. καὶ ὁ οὐρανὸς ἐβαρυθύμησε, καὶ ἡ γῆ ἐδελύξατο αὐτούς,
11. ὅτι οὐκ ἐποίησεν πᾶς ἄνθρωπος ἐπ' αὐτῆς ὅσα ἐποίησαν.
12. καὶ γνώσεται ἡ γῆ τὰ κρίματά σου πάντα τὰ δίκαια, ὁ θεός.
13. ἔστησαν τοὺς υἱοὺς Ἰερουσαλὴμ εἰς ἐμπαιγμόν,
ἀντὶ πορνῶν ἐν αὐτῇ·

---

6 *b*. *H*, *I*, *L*, *P*, *R*, *V* : αυτου ; *M* : αυτης. — 13. *H*. *M*. *P*. *V* : εστησε.

Syr. 5 *b*. « et ils ont été coupés (ou « brisés »), jusqu'à la fin. » — 6 *b*. « et leur cou, le joug scellé des gentils à été placé sur lui. » — 7 *b* « de celui qui était plus fort qu'eux. » — 8. « de sa miséricorde. » — 9. « parce qu'ils ont fait le mal eux aussi ensemble pour ne pas m'écouter. » — 12. « et que la terre connaisse. » — 13 *a*. « ils ont fait lever (ou « ils ont établi »). » — 13 *c* et *d*. « et quiconque passait, passait comme devant le soleil, tandis qu'ils outrageaient par leurs iniquités. »

---

aux défenseurs du Temple, les sadducéens. L'expression « je ne m'y complais pas » (οὐκ εὐδοκῶ ἐν αὐτοῖς, comme si Dieu continuait de parler) est une simple conjecture sans fondement (elle est proposée et appuyée par Ch. Graux). On peut comprendre avec le même sens : (Dieu) *n'a pas fait réussir pour eux la beauté de sa gloire*, c'est-à-dire : le service pompeux de son temple.

6. *Leur cou*, etc. Ce passage semble faire allusion à la marque indélébile que les peuples de l'antiquité sémitique, tels que les Assyriens et les Babyloniens, faisaient imprimer à leurs esclaves. Cf. *Code de Hammourabi*, § 146, 226, 227, et à une époque beaucoup plus récente, la lettre néo-babylonienne, n. 87, lig. 46 et 49, des *Cuneiform Texts*, fascicule XXII (VIe siècle avant J.-C.). D'après ce verset du *Psaume* II, elle se faisait au cou, ce qui explique un passage d'un contrat babylonien

6. Garçons et filles subissent une captivité rigoureuse;
leur cou porte un stigmate, une marque distinctive
parmi les païens.
7. (Dieu) les a traités selon leurs péchés,
en les abandonnant entre les mains des vainqueurs,
8. détournant sa face pour ne pas avoir pitié d'eux,
(les abandonnant) jeunes et vieux et leurs enfants en bloc,
9. parce qu'ils ont fait le mal en bloc, pour ne pas écouter.
10. Alors le ciel s'est irrité, et la terre les a exécrés,
11. parce que personne n'y avait fait tout ce qu'ils ont fait;
12. aussi la terre connaîtra tous tes justes jugements, ô Dieu !
13. On a exposé les fils de Jérusalem à l'insulte,
au lieu de prostituées, au milieu d'elle:

---

de l'époque d'Ammi-satana (vers 2100 avant J.-C.). L'individu Arad-Bounene a été vendu comme esclave. Il s'enfuit. Des Babyloniens le voient et lui disent : « Ta marque est apparente; tu as été incisé. » (*Cuneiform texts*, fascicule VI, pl. 29, lig. 12-13.) Le signe de l'esclave était, semble-t-il à l'origine, une chaîne, *abbuttu*, qu'on rivait au cou de l'esclave. La chaîne gênait pour le travail, on la supprima, on la remplaça par une incision, et on donna à celle-ci le nom même de la chaîne, *abbuttu*. Cf. III Mach., II, 29; Ps. XXXVI, 33 (François Martin). Büchler, dans *Jewish quarterly review*, 1903, t. XV, p. 115 sq., cite et propose lui-même d'autres explications de ce passage. Selon lui, il s'agirait d'un anneau dans lequel le cou était enfermé ! Le grec σφραγῖδι serait donc la traduction d'un hébreu *ṭabba'at*, qui signifie ordinairement « anneau de doigt » ; ou plutôt de *ḥâḥ*, l'anneau qu'on mettait aux prisonniers ou aux animaux sauvages (mais aux bras ou aux mâchoires, pas au cou); ou encore de *qôllâr*, emprunté du latin *collare*, mot peut-être inconnu des Juifs jusqu'à l'attaque de Pompée.

6-7. Sur cette captivité, voir *Introd.*, c. II, p. 24-25.

9. *Le mal*, I, 7-8; II, 3, 14-15; VIII, 9-14; XVII, 21-22. — *Pour ne pas écouter*, cf. Is., LXVI, 4.

10. Cf. Jér., II, 9; Lév., XVIII, 24-30. — *Le ciel*, ses fléaux et Dieu ; la *terre*, ses fléaux et aussi ici : les Romains vainqueurs. Cf. XVII, 12-22.

11. Cf. I, 7-8; VIII, 14.

12. *Connaîtra*, futur hébraïsant, s'appliquant, pour le sens, au passé, comme au présent et à l'avenir. Cf. *Introd.*, p. 113-114.

13. Le premier *on* désigne les vainqueurs. *H*, *M*, *P*, *V* lisent : « Dieu a exposé ». — *A l'insulte*, etc. Cf. Éz., XXII, 4; XXIII, 14, 18; Gen.,

πᾶς ὁ πορευόμενος εἰσεπορεύετο κατέναντι τοῦ ἡλίου·
ἐνέπαιζον ταῖς ἀνομίαις αὐτῶν καθὰ ἐποίουν αὐτοί,
14. ἀπέναντι τοῦ ἡλίου παρεδειγμάτισαν ἀδικίας αὐτῶν.
καὶ θυγατέρες Ἰερουσαλὴμ βέβηλοι κατὰ τὸ κρίμα σου,
15. ἀνθ' ὧν αὐταὶ ἐμιαίωσαν αὐτὰς ἐν φυρμῷ ἀναμίξεως.
τὴν κοιλίαν μου καὶ τὰ σπλάγχνα μου πονῶ ἐπὶ τούτοις.
16. ἐγὼ δικαιώσω σε, ὁ θεός, ἐν εὐθύτητι καρδίας,
ὅτι ἐν τοῖς κρίμασίν σου ἡ δικαιοσύνη σου, ὁ θεός,
17. ὅτι ἀπέδωκας τοῖς ἁμαρτωλοῖς κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν,
καὶ κατὰ τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν τὰς πονηρὰς σφόδρα.
18. ἀνεκάλυψας τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν, ἵνα φανῇ τὸ κρίμα σου·
19. ἐξήλειψας τὸ μνημόσυνον αὐτῶν ἀπὸ τῆς γῆς.
ὁ θεὸς κριτὴς δίκαιος, καὶ οὐ θαυμάσει πρόσωπον.
20. ὠνείδισαν γὰρ ἔθνη Ἰερουσαλὴμ ἐν καταπατήσει·
κατέσπασεν τὸ κάλλος αὐτῆς ἀπὸ θρόνου δόξης.
21. περιεζώσατο σάκκον ἀντὶ ἐνδύματος εὐπρεπείας,
σχοινίον περὶ τὴν κεφαλὴν αὐτῆς ἀντὶ στεφάνου.

Syr. : 15. « dans un commerce de luxure. » — 16. « de mon cœur. » — 17 *b*. « et selon leurs péchés mauvais et amers ». — 18. « afin que soit connu. » — 19 *b*. « Dieu juge et juste. » — 20. « Jérusalem dans leur impiété » (Harris propose de corriger le syriaque *rouš'oun* en *doušhoun*, *eorum calcatione*). — 20 *b*. « sa beauté (à elle) a été retranchée du trône de sa gloire (à lui). » — 21. « elle s'est revêtue », ou « elle a été revêtue. » — 21 *b*. « un cordon autour. »

XXXIX, 14, 17. — *A la face du soleil*, Nombres, XXV, 4; II Samuel, XII, 11, 12.

13-14. Ponctuation incertaine. On peut comprendre : On insultait à leurs iniquités; comme ils les avaient commises eux-mêmes, c'est à la face du soleil que l'on a révélé, etc. — Le second *on* est indéterminé; il désigne les vainqueurs et les passants.

Comme, dans les mêmes mesure et manière que. — D'après une autre ponctuation : de même qu'il les avaient commises à la face du soleil, on a révélé de même... — *On a révélé*, avec *on* ayant le même sens que le précédent. — Pour l'idée, cf. Éz., XXII. — *Les filles de Jérusalem*, etc. Cf. Is., XXXVII, 22; Cant., I, 5; II, 7; etc.

tout passant s'en approchait à la face du soleil;
on insultait à leurs iniquités,
comme ils les avaient commises eux-mêmes;
14. à la face du soleil on a révélé leurs actions criminelles.
De même, les filles de Jérusalem étaient profanes,
selon ton jugement,
15. parce qu'elles s'étaient souillées par des unions illicites.
Je souffre dans mon sein et mes entrailles, à ce spectacle.
16. Mais je te reconnais juste, ô Dieu,
dans la droiture de mon cœur,
parce que ta justice (éclate) dans tes jugements, ô Dieu:
17. car tu as rendu aux pécheurs selon leurs œuvres,
et selon leurs péchés excessivement graves;
18. tu as dévoilé leurs péchés, pour montrer ton jugement;
19. tu as effacé leur souvenir de la terre.
Dieu est un juge juste, et il ne regardera pas la personne.
20. Or, les païens ont outragé Jérusalem en la foulant aux pieds.
Elle a arraché sa beauté de son trône glorieux;
21. elle s'est revêtue du sac au lieu d'un costume brillant,
d'une tresse autour de sa tête au lieu d'une couronne;

---

15. Cf. VIII, 9-11; et II Mach, XIV, 3; Lév., XVIII, 23, 24.

16. Cf. Ps. LI, 4; Lam., I, 18; Ps. CXVIII, 7; Luc, VII, 29.

17. Cf. Ps. XXVII, 4; LXI, 13. — *Les pécheurs* sont ici les Juifs coupables (les sadducéens pour le psalmiste).

18. Cf. Job, XX, 27; Osée, VII, 1-2. — *Pour montrer* que c'était toi, leur Dieu, qui leur avais envoyé ce châtiment décrété par toi. Le psalmiste appelle toujours « jugement » l'arrêt porté par Dieu contre l'homme, ou le peuple, coupable devant ses yeux. Cf. *Introd.*, p. 49.

19. Cf. Ps. CVIII, 14-15.— *Dieu est*, etc. Cf. Gen., XVIII, 25; XIX, 21; Ps. VII, 12; Deut., X, 17; Galat., II, 6; Jude, 16; Actes, X, 34.

20. Le psalmiste se représente Jérusalem comme une reine outragée qui se dépouille ensuite elle-même. Cf. Ps. LXXXVIII, 45; I Rois, XXI, 31; Is., III, 24; XV, 3; Lam., II, 10; Is., LII, 1; Baruch, V, 1-2. — On pourrait comprendre : « Dieu a arraché... », ou lire κατέσπασαν. On a corrigé en : « sa beauté a été arrachée... », κατεσπάσθη (Gebhardt). — *Son trône glorieux*, Jér., XIV, 21; XVII, 12.

21. *Du sac*, vêtement en étoffe grossière pour le deuil et la pénitence.

22. περιείλατο μίτραν δόξης ἣν περιέθηκεν αὐτῇ ὁ θεός.
23. ἐν ἀτιμίᾳ τὸ κάλλος αὐτῆς ἀπερρίφη ἐπὶ τὴν γῆν.
24. καὶ ἐγὼ εἶδον, καὶ ἐδεήθην τοῦ προσώπου Κυρίου καὶ εἶπον
'Ικάνωσον, Κύριε, τοῦ βαρύνεσθαι χεῖράς σου
ἐπὶ 'Ισραὴλ ἐν ἐπαγωγῇ ἐθνῶν,
25. ὅτι ἐνέπαιξαν, καὶ οὐκ ἐφείσαντο, ἐν ὀργῇ καὶ θυμῷ
μετὰ μηνίσεως·
26 καὶ συντελεσθήσονται, ἐὰν μὴ σύ, Κύριε,
ἐπιτιμήσεις αὐτοῖς ἐν ὀργῇ σου,
27. ὅτι οὐκ ἐν ζήλει ἐποίησαν, ἀλλ' ἐν ἐπιθυμίᾳ ψυχῆς,
28. ἐκχέαι τὴν ὀργὴν αὐτῶν εἰς ἡμᾶς ἐν ἁρπάγματι.
καὶ μὴ χρονίσῃς, ὁ θεός, τοῦ ἀποδοῦναι αὐτοῖς εἰς κεφαλάς,
29. τοῦ [ῥίπτειν] τὴν ὑπερηφανίαν τοῦ δράκοντος ἐν ἀτιμίᾳ.
30. καὶ οὐκ ἐχρόνισα ἕως ἔδειξέν μοι ὁ θεὸς τὴν ὕβριν αὐτοῦ,
ἐκκεκεντημένον ἐπὶ τῶν ὀρέων Αἰγύπτου,
ὑπὲρ ἐλαχίστου ἐξουδενωμένον ἐπὶ γῆς καὶ θαλάσσης·

---

24 *c. H, I, L, M, P, V* : επι Ιερουσαλημ.

Syr. : 22. « la lumière (ou « l'éclat ») de la gloire (pour « la mitre de gloire »).» — 24 *b*. « il suffit ; tu as rendu ta main lourde, Seigneur, sur... » — 25-26. « par la colère et par la menace, ils seront consommés à moins que ... » — 29. « pour précipiter l'orgueil du dragon dans le déshonneur. » — 30. « son déshonneur, tandis qu'il était frappé. » — 31. « venant sur les flots, dans un grand déshonneur. »

22-23. Cf. Ex., XXXIII, 6; Jon., III, 6; Baruch, IV, 34; Is., LXI, 10; Éz., XXVI, 16.

23. D'après une autre ponctuation : sa parure est méprisée, elle a été jetée à terre.

24. Cf. I Rois, XIII, 6 : Dan., IX, 13; II Samuel, XXIV, 16; I Paral., XXI, 15; Juges, I, 35; I Samuel, V, 6; Ps. XXXI, 4; Lév., XXVI, 17. — *H, I, L, M, P, V* : « sur Jérusalem ».

26. Cf. Is., I, 28; Éz., V, 12; Ps. IX, 5; CXVIII, 21.

27. *Par passion*, cf. Ps. IX, 24; Jér., II, 24.

22. elle a enlevé la mitre glorieuse que Dieu lui avait mise :
23. sa parure a été jetée honteusement à terre.
24. Je l'ai vu, et j'ai prié la face du Seigneur en disant :
Assez, Seigneur, et n'appesantis plus ta main sur Israël,
en amenant contre lui des peuples païens.
25. Car ils l'ont maltraité, sans l'épargner,
dans leur colère et leur fureur avec ressentiment ;
26. et c'en sera fait de lui si toi, Seigneur,
tu ne les arrêtes dans ta colère.
27. Car ils ont agi, non par zèle, mais par passion pure,
28. pour répandre leur colère sur nous en nous ravissant.
Ne tarde donc pas, ô Dieu, à le faire retomber sur leurs têtes,
29. de manière à [abattre] l'orgueil du Dragon avec honte.
30. Je n'ai pas attendu longtemps que Dieu
me montrât son ignominie,
(me le montrât) poignardé sur les collines d'Égypte,
anéanti, plus que le dernier (des hommes), sur terre et sur mer,

---

28. *Répandre*, etc. Cf. Ps. LXVIII, 25 ; Jér., X, 25. — *En nous ravissant*. Littéralement : *par l'enlèvement*. On pourrait penser au pillage et à la confiscation des biens ; cf. *Introduction*, c. II, p. 21. Nous croyons qu'il s'agit de l'enlèvement des Juifs prisonniers, transportés captifs à Rome ; cf. II, 6-8 ; XVII, 14. — *Ne tarde pas* ; cf. Ps. XXXIX, 18 ; LXIX, 6 ; Dan., IX, 19 ; Éz., XXII, 22. — *Le faire retomber* ; cf. Joël, III, 4, 7.

29. Le texte grec porte εἰπεῖν, et le sens littéral serait : « de manière qu'on parle de l'orgueil du Dragon honteusement (pour lui). » On a corrigé εἰπεῖν de plusieurs façons. On a supposé une erreur de traduction. Il y aurait eu, en hébreu, un verbe signifiant « détruire » (E. Geiger, Ryle), ou un verbe signifiant « changer » (Wellhausen). Perles corrige τοῦ εἰπεῖν en ταπεινοῦν, et compare Is., XIII, 11 ; XXV, 11. Je lis ῥίπτειν d'après le syriaque. — *Le Dragon* est Pompée ; cf. Éz., XXIX, 3 ; XXXII, 2 ; voir *Introduction*, c. II, p. 37, 50.

30. Cf. Is., XIV, 19. — *Je n'ai pas attendu*, etc. Ryle et James supposent un original hébreu signifiant : « Je n'avais pas fini de prier que » (*lô' éddôm 'ad*), ou une autre expression analogue. — *Son ignominie*. Perles suppose un original hébreu mal lu (*geviyyôtô*) signifiant « son cadavre ». On pourrait encore comprendre : « ...me montrât cet orgueilleux, frappé... » ; mais cf. IV, 7-8, pour la construction. — *Les collines*. ὀρεῶν, mot grec corrigé (par Hilgenfeld, Wellhausen) en ὁρίων, « les

31. τὸ σῶμα αὐτοῦ διαφερόμενον ἐπὶ κυμάτων
ἐν ὕβρει πολλῇ, καὶ οὐκ ἦν ὁ θάπτων·
32. ὅτι ἐξουθένωσεν αὐτὸν ἔν ἀτιμίᾳ.
οὐκ ἐλογίσατο ὅτι ἄνθρωπός ἐστιν,
καὶ τὸ ὕστερον οὐκ ἐλογίσατο
33. εἶπεν Ἐγὼ κύριος γῆς καὶ θαλάσσης ἔσομαι·
καὶ οὐκ ἐπέγνω ὅτι ὁ θεὸς μέγας,
κραταιὸς ἐν ἰσχύι αὐτοῦ τῇ μεγάλῃ.
34. αὐτὸς βασιλεὺς ἐπὶ τῶν οὐρανῶν
καὶ κρίνων βασιλεῖς καὶ ἀρχάς,
35. ὁ ἀνιστῶν ἐμὲ εἰς δόξαν,
καὶ κοιμίζων ὑπερηφάνους εἰς ἀπωλίαν αἰῶνος ἐν ἀτιμίᾳ,
ὅτι οὐκ ἔγνωσαν αὐτόν.

36. καὶ νῦν ἴδετε, οἱ μεγιστᾶνες τῆς γῆς, τὸ κρίμα τοῦ κυρίου,
ὅτι μέγας βασιλεὺς καὶ δίκαιος, κρίνων τὴν ὑπ' οὐρανόν.
37. εὐλογεῖτε τὸν θεόν, οἱ φοβούμενοι τὸν κύριον ἐν ἐπιστήμῃ,
ὅτι τὸ ἔλεος Κυρίου ἐπὶ τοὺς φοβουμένους αὐτόν,
μετὰ κρίματος,

---

31. *H*, *M*, *P*, *V* : διεφθαρμενον.

Syr : 31. *b*. « qui ensevelisse. » — 32 *c*. « il n'a pas estimé. » — 33 *bc*. « et il n'a pas connu que le Seigneur est Dieu, grand et fort et puissant. » — 34. « sur le ciel et sur la terre. » — 34 *b*. « les royaumes et les princes. » — 35 *b*. « et faisant coucher les orgueilleux, non dans le temps, mais pour l'éternité. » — 36 *b*. « parce qu'il est un roi juste. » — « et il juge ce qui est sous tout le ciel. » — 37. *in decore*, (pour ἐν ἐπιστήμῃ).

---

confins »; voir *Introd.*, c. II, p. 37; cf. Ez., XI, 10. — *Anéanti*, cf. Judith, XIII, 17; etc. Littéralement : « devenu comme rien, anéanti, et traité en conséquence. » — *Plus que le dernier*, etc. Je lis (avec les commentateurs) ὑπὲρ ἐλάχιστον, au lieu de ὑπὲρ ἐλαχίστου, donné par les manuscrits, et signifiant : « en faveur du dernier des hommes. »

31. *H*, *M*, *P*, *V* : « corrompu sur les flots. » — *Il n'y avait personne* etc., cf. II Rois, IX, 10; Ps. LXXVIII, 3. — Sur cette fin de Pompée, voir *Introd.*, c. II, p. 39-42.

31. son cadavre ballotté sur les flots
dans une ignominie complète,
et il n'y avait personne pour (l')ensevelir.
32. C'est que (Dieu) l'a anéanti honteusement.
Il n'avait pas calculé qu'il était homme,
il n'avait pas calculé l'avenir.
33. Il avait dit : Je serai le maître de la terre et de la mer.
Il n'avait pas reconnu que c'est Dieu qui est grand,
qui est puissant par sa force immense.
34. C'est Lui qui est le roi des cieux,
et qui juge rois et princes;
35. c'est lui qui me relève à mon rang glorieux,
et couche les orgueilleux dans leur perte éternelle,
honteusement, parce qu'ils ne l'ont pas reconnu.

36. Et maintenant voyez, grands de la terre,
le jugement du Seigneur,
(voyez) qu'il est le roi grand et juste,
jugeant la terre sous le ciel.
37. Bénissez Dieu, vous qui craignez le Seigneur
avec intelligence;
car la miséricorde du Seigneur se répand
sur ceux qui le craignent,
en même temps qu'il juge,

---

32. Autre sens très peu probable : C'est que (Pompée) avait méprisé Dieu.

33. Cf. Deut., IX, 29; X, 17; Ps. XXIV, 8; Jér., XXXIV, 4; XXXIX, 17. — *Qui est grand*, et non pas lui, surnommé (Pompeius) « Magnus ».

34. Jérusalem parle. — Cf. Ps. XI, 4; CII, 19.

35. Cf. I Rois, II, 8; II Samuel, VIII, 2; I Rois, III, 20; etc. — *Les orgueilleux*, comme Pompée; cf. v. 1. — Les v. 34-35 forment un couplet parallèle au couplet des v. 32-33.

36. Ou bien : « parce qu'il est le roi... » — *La terre*, etc. Hébraïsme poétique signifiant « l'univers ».

37. « Avec intelligence » pourrait se rapporter à « bénissez », avec ce sens : en connaissant la raison de le bénir. — *La miséricorde*, etc. Cf. Ps. CII, 17.

38. τοῦ διαστεῖλαι ἀνὰ μέσον δικαίου καὶ ἁμαρτωλοῦ,
ἀποδοῦναι ἁμαρτωλοῖς εἰς τὸν αἰῶνα κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν·
39. καὶ ἐλεῆσαι δίκαιον ἀπὸ ταπεινώσεως ἁμαρτωλοῦ,
καὶ ἀποδοῦναι ἁμαρτωλῷ ἀνθ' ὧν ἐποίησεν δικαίῳ.
40. ὅτι χρηστὸς ὁ κύριος τοῖς ἐπικαλουμένοις αὐτὸν
ἐν ὑπομονῇ, ποιῆσαι κατὰ τὸ ἔλεος αὐτοῦ τοῖς ὁσίοις αὐτοῦ,
παρεστάναι διὰ παντὸς ἐνώπιον αὐτοῦ ἐν ἰσχύι.
41. εὐλογητὸς Κύριος εἰς τὸν αἰῶνα ἐνώπιον δούλων αὐτοῦ.

Γ'

III. Ψαλμὸς τῷ Σαλωμὼν περὶ δικαίων.

1. Ἵνα τί ὑπνοῖς, ψυχή, καὶ οὐκ εὐλογεῖς τὸν κύριον;
2. ὕμνον καὶ αἶνον ψάλλε[τε] τῷ θεῷ τῷ αἰνετῷ.
ψάλλε καὶ γρηγόρησον ἐπὶ τὴν γρηγόρησιν αὐτοῦ·
ὅτι ἀγαθὸς ψαλμὸς τῷ θεῷ ἐξ ἀγαθῆς καρδίας.

---

40 *b*. *H*, *M*. *P*. *V* : μετ'αυτου. — 2. *H*, *I*. *M*. *P*. *V* : υμνον καινον.

Syr. : 39. « pour avoir pitié des justes (en les délivrant) de l'humiliation des impies, et pour rendre aux impies en échange de ce qu'il a pratiqué la justice. » — 40. « ses saints. » — 40 *c*. « de manière qu'ils restent debout » (le syriaque n'est pas au causatif, comme l'a cru Rendel Harris). — 41. « par ses serviteurs » (et cf. I, 2).

III, 2. « un chant nouveau. » — 2 *b*. « et lève-toi dans sa veille. » — 2*c*. « le psaume est bon pour Dieu. »

---

38. *De manière à séparer*, etc. Cf. Éz., XXII, 26; XXXIV, 17; Mal., III, 18; Matthieu, XIII, 49; XXV, 32.

39. Cf. Lam., I, 3; Ps. CXLVI, 6.

40. Cf. Ps. CXLIV, 9, 18; Deut., X, 8; XVIII, 7 ; Apocal., VII, 15. — *Envers ses saints. H*, *M*, *P*, *V* : « les saints qui sont avec lui. » — Les *saints*, les Juifs pieux et fidèles, au nombre desquels se range le psal-

38. de manière à séparer le juste du pécheur,
afin de rendre aux pécheurs pour toujours selon leurs œuvres,
39. d'avoir pitié du juste humilié par le pécheur,
et de rendre au pécheur ce qu'il a fait au juste.
40. Car le Seigneur est si bon pour ceux
qui l'invoquent patiemment,
qu'il exerce sa miséricorde envers ses saints,
de sorte qu'ils demeurent toujours devant lui pleins de force.
41. Béni soit à jamais le Seigneur par ses serviteurs !

III. Psaume de Salomon sur les justes.

(*Le sort du juste comparé avec celui du pécheur.*)

1. Pourquoi dors-tu, mon âme, et ne bénis-tu pas le Seigneur ?
2. Chante un hymne et une louange au Dieu digne de louange;
chante et veille pour rester éveillée devant lui;
car le chant est bon pour Dieu, venant d'un bon cœur.

---

miste; cf. *Introd.*, c. III, p. 55 sq. — *Pleins de force*, peut-être : « dans sa force. »

41. Doxologie; Gen., IX, 26; Luc, I, 68.

III. *Les justes*, les mêmes que les *saints* de II, 40.

1. *Pourquoi dors-tu*, etc., cf. Ps. XLIII, 24; CII, 1, 2, 22 ; CIII, 1, 35.

2. *Chante*, par correction, ψάλλε, au lieu de la leçon des mss. ψάλλεσε ; la dernière syllabe du mot grec doit être une faute provenant de τῷ qui suit. Le pluriel « chantez » serait une invitation (inattendue) à tous les justes d'accompagner le psalmiste. — *Un hymne et une louange*, cf. Judith, XVI, 2, 15; Néh., XII, 45-46. Mais *H*, *I*, *M*, *P*, *V* lisent ὑμνον καινον, « un hymne nouveau », et cf. Ps. XXXII, 3; XXXIX, 4; XCV, 1 ; XCVII, 1; Is., XLII, 10; etc. — *Digne de louange*, II Samuel, XXII, 4; Ps. XLVII, 2. — *Veille*, etc., Ps. XLIII, 24; Jér., XXXVIII, 28. — *Pour rester éveillée* etc., voir plus loin, XVI, 4, et la note. En chantant et veillant, l'âme évite le sommeil de l'indifférence et du péché; elle pense sans cesse à Dieu, et elle est toujours prête à observer sa loi; cf. VI. — *Chante et veille*, etc. Pour cette ligne, Ryle et James supposent un texte hébreu signifiant : « Chante, et fais-lui entendre un cri joyeux » (par exemple *hâri'i lô terou'âh*). Kittel traduit : « veille pour son service », et suppose un original hébreu tel que *šâmar mišmérét*.

3. δίκαιοι μνημονεύουσιν διὰ παντὸς τοῦ κυρίου,
ἐν ἐξομολογήσει καὶ δικαιώσει τὰ κρίματα τοῦ κυρίου.
4. οὐκ ὀλιγωρήσει δίκαιος παιδευόμενος ὑπὸ τοῦ κυρίου·
ἡ εὐδοκία αὐτοῦ διὰ παντὸς ἔναντι Κυρίου.
5. προσέκοψεν ὁ δίκαιος καὶ ἐδικαίωσεν τὸν κύριον·
ἔπεσεν, καὶ ἀποβλέπει τί ποιήσει αὐτῷ ὁ θεός·
6. ἀποσκοπεύει ὅθεν ἥξει σωτηρία αὐτῷ.
7. ἀλήθεια τῶν δικαίων παρὰ θεοῦ σωτῆρος αὐτῶν·
οὐκ αὐλίζεται ἐν οἴκῳ δικαίου ἁμαρτία ἐφ' ἁμαρτίαν.
8. ἐπισκέπτεται διὰ παντὸς τὸν οἶκον αὐτοῦ ὁ δίκαιος,
τοῦ ἐξᾶραι ἀδικίαν ἐν παραπτώματι αὐτοῦ,
9. ἐξιλάσατο περὶ ἀγνοίας ἐν νηστείᾳ καὶ ταπεινώσει
ψυχὴν αὐτοῦ·
10. καὶ ὁ κύριος καθαρίζει πᾶν ἄνδρα ὅσιον καὶ τὸν οἶκον αὐτοῦ.
11. προσέκοψεν ἁμαρτωλός, καὶ καταρᾶται ζωὴν αὐτοῦ,
τὴν ἡμέραν γενέσεως αὐτοῦ καὶ ὠδίνας μητρός.
12. προσέθηκεν ἁμαρτίας ἐφ' ἁμαρτίαις τῇ ζωῇ αὐτοῦ.

Syr. : 3 *b*. « et dans la justice. » — 4 *b*. « parce que sa bonne volonté. » — 5. « a buté et a justifié Dieu ; il est tombé et je regarde » (avec « je », faute de copiste pour « il »). — 7. « la vérité » ou « la solidité ». — 7 *b*. « la maison des justes. » — 8. « parce que certes en tout temps il a visité (ou « il visite ») la maison du juste pour effacer les péchés de ses transgressions. » — 9. « et il délivre son âme, pour tout ce qu'il pèche sans savoir, par le jeûne et par l'humiliation. »

---

3. *Se souviennent*, Ps. LXIII, 6; Is., LXIII, 7 ; Tobie, IV, 5. — *Confessant*, etc., Ps. XLI, 4; XCIV, 2; XCV, 6; XCIX, titre et 4 ; CXLVI, 7; Eccli., XXXIX, 15; XLVII, 8; puis Lév., XXIV, 22; II Samuel, XV, 4 ; Ps. XVIII, 9; Eccli., XVIII, 2; Éz., XLIV, 24.

4. *Ne se dépite pas*, cf. Prov., III, 11; XVI, 1-5. — *Sa bonne volonté*, Ps. XVIII, 15 ; Eccli., I, 27; XI, 17; XVIII, 31; XXIX, 23. Autre sens : « il trouve faveur en tout temps auprès du Seigneur » (et cf. Luc, II, 14). — Pour la pensée des v. 3-4, cf. Luc, XVIII, 1, et Jacques, V, 7-17 (sur la prière perpétuelle et sur la patience dans les épreuves).

5. *Trébuché* dans les épreuves, Ps. XXVI, 2 ; Is., VIII, 15; Prov., XXIV, 16, 17; Ps. XXXVII, 24; CXLV, 19.

3. Les justes se souviennent en tout temps du Seigneur,
confessant et justifiant les jugements du Seigneur.
4. Le juste ne se dépite pas, châtié par le Seigneur;
sa bonne volonté (est) en tout temps devant le Seigneur.
5. Le juste a trébuché, et il a proclamé le Seigneur juste;
il est tombé, et il considère ce que Dieu fera pour lui:
6. il regarde d'où lui viendra le salut.
7. La sécurité des justes vient de Dieu leur sauveur.
Il n'habite pas dans la maison du juste péché sur péché;
8. le juste inspecte en tout temps sa maison
pour en ôter l'iniquité provenant de son erreur,
9. il expie son ignorance par le jeûne, et il humilie son âme;
10. alors le Seigneur purifie tout homme saint et sa maison.
11. Le pécheur a trébuché, et il maudit sa vie,
le jour de sa naissance et les douleurs de sa mère:
12. il a accumulé péché après péché sur sa vie;

---

6. *Il regarde*, etc., Habacuc, II, 1; Lam., IV, 17; Judith, X, 10; Ps. CXXI, 1.

7. *La sécurité*, littéralement : « la vérité », la vérité objective dans le sens de « la solidité, la force »; cf. Is., XXXVIII, 3; Ps. LXVIII, 13. — *Il n'habite pas*, etc., Job, XI, 14; Is., XXX, 1; Eccli., V, 5.

9. *Il expie*, etc., Lév., IV, 1, 13; XIV, 29, 31; Ps. XXXIV, 13. — *Son ignorance*, les péchés commis par ignorance, les manquements matériels, ignorés ou inconscients, aux nombreuses prescriptions de la loi. — Dans ce verset 9, le premier verbe grec est à l'aoriste (ἐξιλάσατο) et le second au futur (ταπεινώσει). Le traducteur a dû confondre et mal traduire l'imparfait hébreu, qui devait être le temps du second verbe comme celui du premier (Ryle). Mais il peut y avoir aussi simple faute de copiste lisant και ταπεινωσει au lieu de και εταπεινωσεν. Autre sens, tout aussi bon : « il délivre son âme (en expiant) pour son (délit d')ignorance par le jeûne et par l'humiliation. »

10. *Purifie*, etc., Lév., XII, 8; XIV, 19-53; XVI, 17; Ez., XLIII, 26. — *Saint*, comme II, 40; cf. Deut., XXXIII, 8; Ps. XXIX, 5; etc.

11. Les v. 11-15 mettent le sort du pécheur en contraste avec le sort du juste, qui vient d'être décrit aux v. 5-10. — *Le pécheur*, le Juif infidèle ou sans piété, par exemple le sadducéen. — *Le jour de sa naissance*, cf. Job, III, 1-12; Jér., XX, 14-15. — *Les douleurs* de l'enfantement.

12. *Il a accumulé* les péchés (Eccli., III, 27), qui sont un poids attaché,

13. ἔπεσεν, ὅτι πονηρὸν τὸ πτῶμα αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἀναστήσεται.
ἡ ἀπώλεια τοῦ ἁμαρτωλοῦ εἰς τὸν αἰῶνα,
14. καὶ οὐ μὴ μνησθήσεται ὅταν ἐπισκέπτηται δικαίους·
15. αὕτη ἡ μερὶς τῶν ἁμαρτωλῶν εἰς τὸν αἰῶνα.
16. οἱ δὲ φοβούμενοι τὸν κύριον ἀναστήσονται εἰς ζωὴν αἰώνιον,
καὶ ἡ ζωὴ αὐτῶν ἐν φωτὶ κυρίου οὐκ ἐκλείψει ἔτι.

Δ'

IV. Διαλογὴ τοῦ Σαλωμὼν τοῖς ἀνθρωπαρέσκοις.

1. Ἵνα τί σύ, βέβηλε, κάθησαι ἐν συνεδρίῳ ὁσίῳ,
καὶ ἡ καρδία σου μακρὰν ἀφέστηκεν ἀπὸ τοῦ κυρίου,
ἐν παρανομίαις παροργίζων τὸν θεὸν Ἰσραήλ;

IV, *titre*. *H*. *P*. *V* : ψαλμος. — [illegible] : οσιων. *H*. *M*, *P*. *V* omettent le mot.

Syr. : 13. « et parce que sa chute etc., et ne se relèvera pas. » — 16. *b*. « et leur vie sera dans la lumière du Seigneur et elle ne défaillira pas de nouveau, alleluia. »

IV, 1. « tribunal de justes. » — 1 *c*-2. « et par ton impiété tu irrites le Dieu d'Israël, surtout par tes paroles et surtout par tes signes plus que tout homme. »

---

collé à sa vie. Autre sens : pendant toute la durée de sa vie (par supposition d'un texte hébreu qui aurait eu ce sens).

13. *Il est tombé*, etc. Dieu le punit ici-bas et l'abandonne sans secours pour toujours. Ce châtiment continue ensuite dans l'autre monde, sans espoir de cessation pour le pécheur; cf. II Mach., IX, 7; Job, XXI, 30; etc. Cf. *Introd.*, pp. 59-62.

14. *Ne pensera pas à lui* au jour de la résurrection, laquelle n'est pas pour lui, mais pour les justes seuls. — *Quand on recherchera*, Eccli., II, 14; *on* est le Seigneur.

15. *Le lot*, Ps. XI, 6; Job, XX, 29; XXVII, 13.

13. il est tombé : sa chute est fatale, et il ne se relèvera pas :
la perdition du pécheur est éternelle,
14. et on ne pensera pas à lui quand on recherchera les justes :
15. tel est le lot des pécheurs pour l'éternité.
16. Mais ceux qui craignent le Seigneur ressusciteront
pour la vie éternelle,
et leur vie, dans la lumière du Seigneur, ne cessera plus.

IV. Apostrophe de Salomon aux flatteurs.

(*Contre le juge qui vit dans l'iniquité.*)

1. Pourquoi, toi, profane, sièges-tu à un tribunal saint,
quand ton cœur est bien loin du Seigneur,
exaspérant par tes transgressions le Dieu d'Israël ?

---

16. Voir II, 37. — *Ressusciteront*, Dan., XII, 2; II Mach., VII, 9. — *Leur vie. La vie éternelle* se passe dans la *lumière* de Dieu, de laquelle elle est inséparable; cf. Job, XXXIII, 27-30; Is., II, 5; LX, 19-20; Prov., XX, 27. — Pour les idées de «résurrection» des justes, de « vie éternelle » et de « lumière », voir Matth., XXV, 31-46 ; Jean, III, 15, 16 ; VIII, 12 ; I Jean, I, 5 ; I Cor., XV, 50-53 ; Apoc., XXI, 23-XXII, 5. Dans la Jérusalem nouvelle, les saints ressuscités vivent dans la lumière de Dieu et de l'Agneau. **Cf.** ***Introd.***, **p. 58-61.**

IV. *H, P, V* lisent : « Psaume de Salomon pour les flatteurs. » — *Flatteurs* qui cherchent à plaire pour tromper, comme dans le Nouveau Testament. Éph., VI, 6; Col., III, 22; et dans les Septante, Ps. LIII, 6. — L'auteur va mettre en relief la contradiction entre la sévérité hypocrite du juge au tribunal et le relâchement absolu de sa conduite privée.

1. Sur cette apostrophe brusque, voir plus haut, II, 1. — *Sièges-tu*, etc., Juges, V, 10; Ps. XLIX, 20; Actes, XXIII, 3. — *Profane*, Juif infidèle à la loi, sans piété, sans scrupule, ou en contact avec les païens, comme le sadducéen, par opposition aux « saints » (II, 40), tels qu'étaient les autres juges. — *Saint*, en antithèse avec « profane ». — *H, M, P, V* n'ont pas « saint ». — Le *tribunal* local peut-être; mais, presque sûrement, le Grand Conseil ou Sanhédrin (συνέδριον) de Jérusalem. Cf. Ps. XXV, 4; Prov., XXVII, 22; XXXI, 23. Il en est souvent question dans le Nouveau Testament : Matth., V, 21-22 ; Actes, V, 21, 27, 34 ; etc., — *Ton cœur*, etc., Is., XXIX, 13; Jér., II, 5; Matth., XV, 6, 9.

2. περισσὸς ἐν λόγοις, περισσὸς ἐν σημειώσει ὑπὲρ πάντας,
ὁ σκληρὸς ἐν λόγοις, κατακρῖναι ἁμαρτωλοὺς ἐν κρίσει,
3. καὶ ἡ χεὶρ αὐτοῦ ἐν πρώτοις ἐπ' αὐτὸν ὡς ἐν ζήλει
καὶ αὐτὸς ἔνοχος ἐν ποικιλίᾳ ἁμαρτιῶν, ἐν ἀκρασίαις·
4. οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ἐπὶ πᾶσαν γυναῖκα ἄνευ διαστολῆς,
ἡ γλῶσσα ψευδὴς ἐν συναλλάγματι μεθ' ὅρκου,
5. ἐν νυκτὶ καὶ ἐν ἀποκρύφοις ἁμαρτάνει ὡς οὐχ ὁρώμενος,
ἐν ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ λαλεῖ πάσῃ γυναικὶ ἐν συνταγῇ κακίας,
6. ταχὺς εἰσόδῳ εἰς πᾶσαν οἰκίαν ἱλαρότητι ὡς ἄκακος.

7. ἐξάραι ὁ θεὸς τοὺς ἐν ὑποκρίσει ζῶντας μετὰ ὁσίων,
ἐν φθορᾷ σαρκὸς αὐτοῦ καὶ πενίᾳ τὴν ζωὴν αὐτοῦ.
8. ἀνακαλύψαι ὁ θεὸς τὰ ἔργα ἀνθρώπων ἀνθρωπαρέσκων,
ἐν καταγέλωτι καὶ μυκτηρισμῷ τὰ ἔργα αὐτοῦ.
9. καὶ δικαιώσαισαν ὅσιοι τὸ κρίμα τοῦ θεοῦ αὐτῶν,
ἐν τῷ ἐξαίρεσθαι ἁμαρτωλοὺς ἀπὸ προσώπου δικαίου

---

3 b. *R* : αμαρτωλων.

Syr. : 3 *b.* « coupable par la multitude de la luxure des péchés. » — 4. « sans modestie. » — 4 *b.* « dans les réponses (accompagnées) de serments. » — 5. « dans la nuit et dans les ténèbres, comme n'étant pas vu, par ses yeux (et non : par des yeux d'homme, comme traduit Rendel Harris) il parle... avec méchanceté. » — 7. « Dieu a enlevé ceux qui jugent avec acception de personnes ; mais il vit avec l'homme droit dans la corruptibilité de son corps et dans la correction de sa vie » (*maksonouto'*, dans l'édition de Rendel Harris, qui traduit cependant « dans la pauvreté », comme si le texte portait *meskinouto'*).

---

2. *Il* est le même que *toi*. Mais le discours passe brusquement à la troisième personne. — *Les pécheurs*, les Juifs qui avaient commis un délit contre la loi, et qui sont traduits devant le tribunal. — Les sadducéens étaient d'une sévérité proverbiale dans les jugements ; voir Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, IX, 1 ; « ils étaient rigoureux dans leurs jugements plus que tous les Juifs », tandis que « les pharisiens étaient modérés dans les punitions » (*ibid.*, XIII, X, 6).

3. *Sa main se lève* pour lapider ; cf. Deut., XIII, 9 ; et Jean, VIII, 5-7 (la femme adultère). — Au lieu de « toute sorte de péchés » etc., *R* donne

2. Il surpasse en paroles, il surpasse en gestes tous les autres,
cet homme sévère en paroles, pour condamner
les pécheurs qu'on juge;
3. et sa main (se lève) parmi les premières contre le (condamné),
comme par zèle :
et il est, lui, coupable de toute sorte de péchés et d'excès !
4. Ses yeux se portent sur toutes les femmes sans distinction :
sa langue trompe dans les contrats faits sous serment :
5. il pèche la nuit et dans le secret, croyant n'être pas vu;
par ses yeux, il exprime à chaque femme
une proposition mauvaise;
6. il est prêt à entrer dans toute maison, le visage souriant,
comme un innocent.

7. Que Dieu perde ceux qui vivent dans l'hypocrisie
en compagnie des saints,
(qu'il perde) leur vie par les maux du corps et la pauvreté !
8. Que Dieu mette à nu les actions des flatteurs,
que leurs actions soient livrées à la moquerie et à la dérision !
9. Que les saints proclament juste le jugement de leur Dieu,
quand les pécheurs disparaissent de la face du juste,

« coupable dans toutes les catégories de pécheurs par ses excès. » — Cf. Matth., XXIII, 25 ; I Cor., VII, 5.

4-10. Ces versets concernent le luxurieux et sa punition.

4. *Ses yeux*, etc.; cf. Job, XXXI, 1; Prov., VI. 24-25; Eccli., IX. 8-9; Matth., V, 28. — *Sa langue*, etc. Le sens pourrait être : « Sa langue trompe avec serment dans les conventions. » — D'après le contexte, il s'agit de conventions verbales tendant à tromper et séduire la femme; voir VIII, 11.

5. *Il pèche*, etc.; voir I, 7 ; VIII, 11. — *Par ses yeux*, etc., cf. Prov., VI-VII. Autre sens : « il parle à chaque femme avec une habileté perverse. »

6. *Il est prêt*, etc.; cf. Eccli., XXI, 22; Job, XXXIII, 26.

7. Avec cette malédiction contre les « hypocrites » cf. celle de Jésus-Christ dans le Nouveau Testament, Matth., XXIII, 14-15, 23; etc. — Nous lirions volontiers σάρκας avec Ryle, par correction.

8. Cf. Ps. XLIII, 14.

9. *Les saints*, voir v. 1 et II, 40.

10. ἀνθρωπάρεσκον λαλοῦντα νόμον μετὰ δόλου.

11. καὶ οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ἐπ' οἶκον ἀνδρὸς ἐν εὐσταθίᾳ,
ὡς ὄφις, διαλῦσαι σοφίαν ἀλλήλων ἐν λόγοις παρανόμων.
12. οἱ λόγοι αὐτοῦ παραλογισμοί,
εἰς πρᾶξιν ἐπιθυμίας ἀδίκων.
13. οὐκ ἀπέστη ἕως ἐνίκησεν σκορπίσαι ὡς ἐν ὀρφανίᾳ,
καὶ ἠρήμωσεν οἶκον ἕνεκεν ἐπιθυμίας παρανόμου.
14. παρελογίσατο ἐν λόγοις, ὅτι οὐκ ἔστιν ὁρῶν καὶ κρίνων,
15. ἐπλήσθη ἐν παρανομίᾳ ἐν ταύτῃ,
καὶ οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ἐπ' οἶκον ἕτερον
ὀλοθρεῦσαι ἐν λόγοις ἀναπτερώσεως.
οὐκ ἐμπίπλαται ἡ ψυχὴ αὐτοῦ, ὡς ᾅδης, ἐν πᾶσι τούτοις.

---

10. *R* : μονον.

Syr. : 10. « la loi » ; ce qui vérifie la correction faite. — 11. « et ses yeux sont sur une maison, dans le repos, comme... » — 11 *b*. « la sagesse de chacun. » — « des paroles d'iniquité. » — 13. « comme » (ὡς) manque. — 14. « et il a imaginé dans les paroles qu'il n'est personne qui... » — 15 *a*. « par cette iniquité » (sans εν devant ταυτῃ). — 15 *c*. Le mot syriaque a aussi le sens du grec αναπτερωσεως et non pas seulement le sens de « prodigalité » (contre Rendel Harris) ; voir Payne Smith, s. v. *paroḥouto'*. — 15 *d*. Le syriaque ponctue avant εν πασι.

---

10. *R* lit : « qui ne parlent qu'en trompant, » par confusion de νόμον avec μόνον. — *Flatteurs*, ce sont les *pécheurs*.

11-15. Avec ce passage, cf. I Tim., VI, 9-10.

11. Reprise de la peinture des hypocrisies, interrompue après le v. 6. — Les v. 11-20 concernent l'avare plein de convoitise et sa punition. — *Comme* fait le *serpent*, avec allusion au serpent de l'Éden, ou au serpent attendant sa victime, Gen., III, 1-4 ; Ps. CXXXIX, 3-4 ; Amos, V, 19. — *La sagesse* de la conduite et des sentiments. — *D'autrui*, du prochain, du voisin, c'est-à-dire de « l'homme tranquille ». Le texte grec porte ἀλλήλων corrigé de plusieurs façons : ἀγγέλων (Wellhausen), λαων (Gebhardt), λαλῶν (Ryle), δικαίων. La meilleure correction serait ἄλλων, λαλῶν. Mais il faut remarquer que, dans le grec biblique, ἀλλήλων s'emploie pour des actions qui ont lieu « entre soi, entre hommes », sans que la réciprocité proprement dite soit nécessaire, de sorte que le sens est très

10. flatteurs qui ont la loi à la bouche en trompant !

11. Ses yeux fixent la maison de l'homme tranquille,
comme le serpent,
pour y détruire la sagesse d'autrui avec le langage des impies.
12. Ses paroles sont des sophismes,
en vue de la réalisation de désirs injustes.
13. Il ne cesse pas qu'il n'ait réussi à (tout) disperser,
comme avec des orphelins,
et il désole la maison pour satisfaire des convoitises illicites.
14. Il a trompé par ses discours, parce qu'il n'y avait personne
pour voir et pour juger;
15. il a été comblé au moyen de l'iniquité dans cette (maison).
Puis, ses yeux (se tournent) vers une autre maison
pour la détruire par des paroles séduisantes.
Son cœur, comme le Hadès, n'est pas rassasié de tout cela.

---

voisin de celui d' « autrui, prochain », et de plus, le mot s'emploie souvent en parlant de deux personnes seulement. Cf. Gen., XLII, 28; Ex., XXVI, 3; XXXVIII, 15; Prov., XXIX, 13; Sagesse, XVIII, 23; Susanne, 38; Matth., XXIV, 10 (ἀλλήλους παραδώσουσιν, « les uns trahiront les autres », sans que les seconds trahissent les premiers); Luc, II, 15; XXIV, 32; Jean, XIII, 14; Romains, XIII, 8 (où le prochain que nous aimons peut fort bien ne pas nous le rendre); Gal., V, 13; Jacques, V, 16. — *Impies*, littéralement : « transgresseurs de la loi ». — La pensée est que l'hypocrite flatte l'homme tranquille et heureux pour le tromper, pour mettre le trouble dans sa maison, et pour arriver à s'emparer de ses biens.

12. *Sophismes*, cf. Gen., XXIX, 25; XXXI, 7; Lam., I, 19; II Mach., I, 13.

13. Pour la pensée et l'expression, cf. Is., XLVII, 8; Ex., XXII, 24; Job, VI, 27; XXII, 9; XXXI, 21; Ps. CVIII, 9; Prov., XXIII, 10; Michée, II, 2; etc.; Marc, XII, 40; Luc, XX, 47; Tite, I, 11. Cf. l'apostrophe de Jésus-Christ aux pharisiens, Matth., XXIII, 25; Luc, VI, 25.

14. *Personne pour*, etc., Eccli., XXIII, 18; Ez., VIII, 12. — Autres traductions : « comme s'il n'y avait » (Kittel), « disant qu'il n'y a » (Ryle). — *Personne* qui ne se laissât pas tromper, et qui fût capable de pénétrer ses discours et de le condamner.

15. *Il a été comblé*, puisqu'il a « désolé » la maison, comme il est dit au v. 13. — *Au moyen de l'iniquité*, paroles et démarches trompeuses,

16. γένοιτο, Κύριε, ἡ μερὶς αὐτοῦ ἐν ἀτιμίᾳ ἐνώπιόν σου,
ἡ ἔξοδος αὐτοῦ ἐν στεναγμοῖς καὶ ἡ εἴσοδος αὐτοῦ ἐν ἀρᾷ.
17. ἐν ὀδύναις καὶ πενίᾳ καὶ ἀπορίᾳ ἡ ζωὴ αὐτοῦ, Κύριε,
ὁ ὕπνος αὐτοῦ ἐν λύπαις
καὶ ἡ ἐξέγερσις αὐτοῦ ἐν ἀπορίαις.
18. ἀφαιρεθείη ὕπνος ἀπὸ κροτάφων αὐτοῦ ἐν νυκτί,
ἀποπέσοι ἀπὸ παντὸς ἔργου χειρῶν αὐτοῦ ἐν ἀτιμίᾳ,
19. κενὸς χερσὶν αὐτοῦ εἰσέλθοι εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ,
καὶ ἐλλιπὴς ὁ οἶκος αὐτοῦ ἀπὸ παντὸς
οὗ ἐμπλήσει ψυχὴν αὐτοῦ,
20. ἐν μονίᾳ ἀτεκνίας τὸ γῆρας αὐτοῦ εἰς ἀνάλημψιν.
21. σκορπισθείησαν σάρκες ἀνθρωπαρέσκων ὑπὸ θηρίων,
καὶ ὀστᾶ παρανόμων κατέναντι τοῦ ἡλίου ἐν ἀτιμίᾳ.
22. ὀφθαλμοὺς ἐκκόψαισαν κόρακες ὑποκρινομένων,

---

18 *b*. *R* n'a pas εν ατιμια. — 19. *P*, *R* n'ont pas κενος... οικον αυτου.

Syr. : 18. « qu'il tombe... dans le déshonneur. » — 19 *a* se trouve dans le syriaque. — 19 *c*. « tout ce qui rassasie l'âme. » — 20. « et de sa descendance, que pas un ne l'approche. » — 22. « de ceux qui cherchent à plaire aux hommes. »

---

v. 11, 12, 14. — Autre sens : « il s'est rempli d'iniquité. » — *Dans cette (maison)*. Le grec porte ἐν ταύτῃ, et ce féminin a été diversement interprété : « dans l'une » maison (Kittel). « la femme » de la maison (Ryle), ou peut-être « cette affaire » (Ryle). Ce féminin peut être, en effet, un pur hébraïsme, ayant le sens du neutre : « dans cette affaire ». Il peut aussi remplacer ἐπιθυμία, « convoitise », du v. 13, ou bien se rapporter à l'idée de « maison » ou plutôt de « famille », οἰκία, qui remplit le passage, et cf. Luc, xx, 47.— *Séduisantes*, littéralement : qui excitent l'imagination par des illusions. — Quoiqu'il réussisse à s'emparer de tout dans une première maison et dans une seconde (v. 14-15), cependant, il n'est jamais satisfait, et il recommence. — *Son cœur*, etc., cf. Prov., xiii, 25; xxvii, 20; Éz., vii, 19 ; Eccli., xiv, 9 ; Luc, xii, 18;

16. Que son lot, Seigneur, consiste dans la honte à tes yeux:
que ses sorties se fassent dans les gémissements
et ses rentrées dans la malédiction;
17. que sa vie, Seigneur, (se passe) dans la peine,
la pauvreté et la détresse; [goisses:]
qu'il s'endorme dans les chagrins et se réveille dans les an-
18. que le sommeil soit ravi à ses paupières pendant la nuit;
que toute œuvre de ses mains échoue honteusement:
19. qu'il rentre les mains vides dans sa maison,
que sa maison manque de tout ce dont il satisferait son âme:
20. que sa vieillesse reste solitaire, faute d'enfants,
jusqu'à la mort!
21. Que les cadavres des flatteurs soient déchirés par les bêtes,
et que les ossements des impies restent au soleil honteusement;
22. que les corbeaux déchiquettent les yeux des hypocrites!

Apoc., xx, 13-14. — Le *Hadès* est le *scheol* hébreu, qui engloutit les morts sans fin, Is., v, 14.

16. *Son lot*, sa part de la vie. Cf. Lév., xxvi, 15-45. ; Deut., xxviii, 16; Ps. lxviii, 22-28; cviii, 7 sq. — *Que ses sorties... ses rentrées*; locution hébraïque signifiant : ses allées et venues, sa vie quotidienne; cf. Deut., xxviii, 19; Ps. cxx, 8; Is., xxxvii, 28; Actes, ix, 28.

17. Cf. Deut., xxviii, 20-22; Lév., xxvi, 16-26; Job, iii, 20; Éz., xxi, 6.

18. Gen., xxxi, 40; Prov., iv, 16; vi, 4; Eccli., xlii, 9; I Mach., vi, 10; Ps. cxxxi, 4. — *Que toute œuvre*, etc., Deut., xxviii, 20; Ps. v, 11; Eccli., xiv, 2; Ps. vii, 5; Lév., xxvi, 20. Ou bien : « qu'il échoue dans toute œuvre... » — *R* n'a pas « honteusement ».

19. *Qu'il rentre... maison. P*, *R* n'ont pas cette ligne.— Pour l'idée, cf. Lév., xxvi, 20; Ruth, iii, 17; Job, xxxi, 34. — *Que sa maison manque*, cf. Eccle., vi, 2; *son âme*, le besoin et le désir ressentis par son âme.

20. Cf. Ps. xxxiv, 12; Is., xlvii, 9 ; xlix, 20-21.

21-25. Couplet contre les flatteurs et hypocrites en général.

21. Le manque de sépulture et l'abandon du cadavre étaient une punition des plus graves et des plus déshonorantes (ii, 31). — Cf. Deut., xxviii, 26; I Rois, xiv, 11; Jér., vii, 33; Ps. li, 5; cxl, 7; lxxviii, 2.

22. Prov., xxx, 17.

23. ὅτι ἠρήμωσαν οἴκους πολλοὺς ἀνθρώπων ἐν ἀτιμίᾳ,
καὶ ἐσκόρπισαν ἐν ἐπιθυμίᾳ,
24. καὶ οὐκ ἐμνήσθησαν θεοῦ
καὶ οὐκ ἐροβήθησαν τὸν θεὸν ἐν ἅπασι τούτοις,
25. καὶ παρώργισαν τὸν θεόν, καὶ παρώξυναν,
ἐξᾶραι αὐτοὺς ἀπὸ τῆς γῆς,
ὅτι ψυχὰς ἀκάκων παραλογισμῷ ὑπεκρίνοντο.
26. μακάριοι οἱ φοβούμενοι τὸν κύριον ἐν ἀκακίᾳ αὐτῶν·
27. καὶ ὁ κύριος ρύσεται αὐτοὺς ἀπὸ ἀνθρώπων
δολίων καὶ ἁμαρτωλῶν,
καὶ ρύσεται ἡμᾶς ἀπὸ παντὸς σκανδάλου παρανόμου.
28. ἐξάραι ὁ θεὸς τοὺς ποιοῦντας ἐν ὑπερηφανίᾳ
πᾶσαν ἀδικίαν, ὅτι κριτὴς μέγας καὶ κραταιὸς
Κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἐν δικαιοσύνῃ.
29. γένοιτο, Κύριε, τὸ ἔλεός σου ἐπὶ πάντας τοὺς ἀγαπῶντάς σε.

Syr. : 23. « et ils l'ont dispersé. » — 25. « et Dieu a été irrité pour les faire disparaître... » — 27. Syriaque conforme au grec. Rendel Harris a omis dans sa traduction la 2e partie de ce verset. — 28 *a b*. « tous ceux qui accomplissent l'injustice. » — 28 *b*. « un juge fort est le Seigneur. »

---

23. Voir les v. 13-14. — *Dispersées*. Ils ont causé la division et la dispersion des membres de la famille, et la dispersion des biens qu'ils se sont attribués par d'injustes manœuvres dues à leur convoitise insatiable.

24. *Ils ne se sont pas souvenus*, Juges, VIII, 34; Ps. LXXVIII, 42; CVI, 13, 21.

25. *Exaspéré*; cf. Deut., XXXI, 29; Juges, II, 12; Ps. IX, 34; Nombres, XIV, 11; Deut., XXXI, 20. — *Il les fait disparaître*, voir le v. 9. — On pourrait ponctuer autrement, et comprendre :« ... exaspéré. Que Dieu les fasse disparaître... parce que... »

26. Voir v. 6; cf. Ps. XXVI, 6, 11. — Les *innocents* sont en contraste avec les *tortueux*, et Dieu ne laissera pas leur simplicité être la victime et la proie des hypocrites.

23. Car ils ont dévasté de nombreuses maisons d'hommes
honteusement,
et ils les ont dispersées, par convoitise;
24. ils ne se sont pas souvenus de Dieu,
et ils n'ont pas craint Dieu, dans toutes ces (actions):
25. aussi ils ont irrité Dieu, et ils l'ont exaspéré,
au point qu'il les fait disparaître de la terre,
parce qu'ils ont trompé les âmes des innocents
par leurs sophismes.
26. Heureux ceux qui craignent le Seigneur dans leur innocence !
27. Le Seigneur les délivrera des hommes tortueux et pécheurs;
il nous délivrera de tous les pièges de l'impie.
28. Que Dieu perde les artisans orgueilleux de toutes les iniquités !
Car le Seigneur notre Dieu est le juge suprême
et tout-puissant, plein de justice.
29. Que ta miséricorde, Seigneur, soit sur tous ceux qui t'aiment !

---

27. *Le Seigneur les délivrera*, etc., Ps. XLIII, 1; CXX, 2; CXLI, 9; cf. Matth., XIII, 41. — *Nous* désigne les mêmes personnes que *les*, c'est-à-dire : ceux qui craignent le Seigneur. En employant le pronom *nous*, le psalmiste se range parmi ces derniers. — *L'impie*, le transgresseur de la loi, le Juif infidèle à la loi, comme l'hypocrite dont les menées ont été découvertes dans ce psaume, comme le sadducéen, sans doute.

28. *Artisans*, etc., cf. Ps. XXXI, 24; Matth., XIII, 41; Luc, I, 51; XIII, 27; Romains, I, 30. — Ces *artisans* sont les Juifs (sadducéens) dont le psalmiste vient de faire le portrait aux v. 4-15. — *Le juge suprême*, etc., cf. Ps. V, 10; IX, 5-9; Apocalypse, XVIII, 20. — *Tout-puissant*, il exécutera ce qui vient d'être dit aux v. 27-28. — *Plein de justice*, en contraste avec le juge (sadducéen) plein d'iniquités, dépeint aux v. 1-3.

29. Cf. Ex., XX, 6; Ps. V, 12; XXXII, 22; Dan., IX, 4; II Tim., I, 16. Les v. 28-29 forment la clausule ou conclusion du psaume, et le v. 29 est une doxologie comme II, 41. — Avec une doxologie de ce genre, cf. Galates, VI, 16; I Tim., I, 2; II Tim., I, 2; Tite, I, 4; II Jean, 3. Cf. aussi la fin des Épîtres de saint Paul, Romains, XVI, 20; I Cor., XVI, 23; II Cor., XIII, 13; Gal., VI, 18; etc.

E'

V. Ψαλμὸς τῷ Σαλωμών.

1. Κύριε ὁ θεός, αἰνέσω τῷ ὀνόματί σου ἐν ἀγαλλιάσει,
ἐν μέσῳ ἐπισταμένων τὰ κρίματά σου τὰ δίκαια.
2. ὅτι σὺ χρηστὸς καὶ ἐλεήμων, ἡ καταφυγὴ τοῦ πτωχοῦ.
3. ἐν τῷ κεκραγέναι με πρὸς σὲ μὴ παρασιωπήσῃς ἀπ' ἐμοῦ.
4. οὐ γὰρ λήψεται σκῦλα παρὰ ἀνδρὸς δυνατοῦ,
5. καὶ τίς λήψεται ἀπὸ πάντων ὧν ἐποίησας, ἐὰν μὴ σὺ δῷς;
6. ὅτι ἄνθρωπος καὶ ἡ μερὶς αὐτοῦ παρὰ σοῦ ἐν σταθμῷ,
οὐ προσθήσει τοῦ πλεονάσαι παρὰ τὸ κρίμα σου, ὁ θεός.
7. ἐν τῷ θλίβεσθαι ἡμᾶς ἐπικαλεσόμεθα εἰς βοήθειαν,
καὶ σὺ οὐκ ἀποστρέψῃ τὴν δέησιν ἡμῶν,
ὅτι σὺ ὁ θεὸς ἡμῶν εἶ.

---

6. *H*, *M*, *P*, *V* : σοι.

Syr. : V, 2. « tu es bon et miséricordieux. » — 4. « un homme ne prend pas... » — 6. « auprès de toi dans la balance. » — 7. « à notre secours. »

---

1. Ps. LXVIII, 31; **XL, 6**; XLI, 5; XLIV, 9; CXLIV, 2; I Paral., XVI, 35; cf. Ps. XVIII, 50. — *Qui connaissent*, etc., voir plus haut II, 12, 37; III, 3-5; cf. Sagesse, IX, 9. — *Au milieu*, etc. Le psalmiste indique ainsi toute une catégorie ou une classe de Juifs dans laquelle il se range : les pharisiens pieux, zélés pour la loi, etc. Il en était ainsi dans leurs réunions; cf. plus loin, X, 7-8; XVII, 18-20.

2. *Tu es*, etc., Ps. IX, 10; XIV, 6; LXXXV, 5; CXLIV, 8-9. — *Le refuge du pauvre*, qui en appelle à toi de sa misère et de sa détresse; cf. Ps. IX, 10; XXXIII, 7; LXXII, 12; CXXXI, 15; Matth., VI, 25-34; Luc, I, 53. — *Le pauvre* Il semble que le parti ou la classe à laquelle appartenait le psalmiste eût à souffrir de la pauvreté; mais pieux et fidèle, il attend tout de Dieu. Peut-être aussi le psaume a-t-il été composé dans une année de sécheresse et de famine. Cf. *Introd.*, p. 30, 51.

3. Ps. IV, 4; XXVII, 1; etc.

V. Psaume de Salomon.

(*Sur le nécessaire pour vivre.*)

1. Seigneur Dieu, je louerai ton nom avec allégresse,
   au milieu de ceux qui connaissent tes justes jugements.
2. Car tu es bon et miséricordieux, et le refuge du pauvre.
3. Quand je crie vers toi, ne te tais pas en te détournant de moi.
4. Car on ne peut prendre de dépouilles à l'homme fort :
5. qui donc prendra de tout ce que tu as créé, si tu ne le donnes?
6. Or, l'homme et sa part de biens sont placés par toi
   dans la balance;
   il n'y ajoutera pas en plus de ce que tu as fixé, ô Dieu.

7. Dans nos tribulations, nous t'appellerons au secours,
   et tu ne rejetteras pas notre prière,
   parce que tu es notre Dieu.

---

4. *On ne peut prendre*, etc., Is., XLIX, 24 : « Est-ce que l'on prendra des dépouilles à l'homme fort? » Cette parole du prophète semble être un proverbe. On la retrouve encore dans la bouche de Jésus-Christ, Matth., XII, 29, sous une forme légèrement modifiée.

5. Cf. Matth., VI, 25-34; Luc, XII, 16-28; Jacques, V, 13-17. — *Si tu ne le donnes*, Matth., VI, 33 : « tout cela vous sera donné en plus. » Dieu est encore plus puissant que l'homme fort, et par suite personne n'aura rien malgré lui.

6. Peut-être pourrait-on comprendre : Pour l'homme, sa part, etc. — *L'homme et sa part* sont pesés : l'homme, pour ses facultés et ses forces, etc.; puis, la part de biens terrestres que Dieu lui a réservée. Cf. Job, XX, 29; XXIV, 18; Prov., XV, 16; Eccle., IX, 9. *H, M, P, V* lisent : « sont devant toi » ou « auprès de toi ». — *Dans la balance*, cf. Job, XXXI, 6; Ps. LXI, 10. — Pour la pensée, voir les passages du Nouveau Testament cités au v. 5, et surtout Matth., VI, 27; Luc, XII, 26; Jacques, V, 15.

7. Les *tribulations* de la pauvreté, de la misère. — *Nous t'appellerons*, parce que tu es le refuge du pauvre (v. 2). — Cf. Ps. IV, 2; XXXIV, 2; LXX, 1; Judith, VI, 21; VIII, 17; IX, 4. — *Tu ne rejetteras pas*, Ps. LXVI, 20; CI, 18 ; Hébr., XII, 25. — *Notre Dieu*, qui doit prendre soin des siens, cf. Ps. CXXXIX, 7; CXLII, 10.

8. μὴ βαρύνῃς τὴν χεῖρά σου ἐφ' ἡμᾶς,
ἵνα μὴ δι' ἀνάγκην ἁμάρτωμεν.
9. καὶ ἐὰν μὴ ἐπιστρέψῃς ἡμᾶς, οὐκ ἀφεξόμεθα,
ἀλλ' ἐπὶ σὲ ἥξομεν·
10. ἐὰν γὰρ πεινάσω, πρὸς σὲ κεκράξομαι, ὁ θεός,
καὶ σὺ δώσεις μοι.
11. τὰ πετεινὰ καὶ τοὺς ἰχθύας σὺ τρέφεις,
ἐν τῷ διδόναι σὲ ὑετὸν ἐρήμοις εἰς ἀνατολὴν χλόης,
ἑτοιμάσαι χορτάσματα ἐν ἐρήμῳ παντὶ ζῶντι,
12. καὶ ἐὰν πεινάσωσιν, πρὸς σὲ ἀροῦσιν πρόσωπον αὐτῶν.
13. τοὺς βασιλεῖς καὶ ἄρχοντας καὶ λαοὺς σὺ τρέφεις, ὁ θεός,
καὶ πτωχοῦ καὶ πένητος ἡ ἐλπὶς τίς ἐστιν εἰ μὴ σύ, Κύριε;
14. καὶ σὺ ἐπακούσῃ, ὅτι τίς χρηστὸς καὶ ἐπιεικὴς ἀλλ' ἢ σύ;
εὐφρᾶναι ψυχὴν ταπεινοῦ ἐν τῷ ἀνοῖξαι χεῖρά σου ἐν ἐλέει.

Syr. : 8. « que ta main ne tarde pas... » — 8 *b*. « pour que nous ne soyons pas forcés de pécher. » — 9. « et ne détourne pas ta face de nous pour que nous ne nous éloignions pas de toi. » — 10 *b*. Rien ne correspond à μοι. — 14 *ab*. « et tu l'exauces, parce que tu es bon et doux, et son âme est rassasiée (Rendel Harris, à tort « tu rassasieras ») quand tu lui ouvres tes mains... »

---

8. *N'appesantis pas*, etc., Job, XXXIII, 7; Ps. XXXII, 4; CXVIII, 11; —Poussés par la *nécessité* à maudire Dieu, à voler, à être injuste, à user d'aliments impurs ou défendus par la loi; cf. Job, II; Prov., XXX, 8-9; Is., VIII, 21; Ps. CVI, 6-28. — Avec ce verset (et le précédent), on peut, semble-t-il, comparer la fin de la prière du *Pater*, Matth., VI, 11-13 et Luc, XI, 3-4 : « Donnez-nous notre pain..., pardonnez-nous..., et ne nous induisez pas en tentation. »

9. Cf. Ps. LXXIX, 8, 15, 18-19; Eccli., XVIII, 13. — *Même si tu ne nous tournes pas* pour nous garder près de toi, Lam., V, 21, comme le berger « tourne » les brebis qui tendent à s'écarter et les ramène à lui. Dieu n'aura pas même besoin de faire ce que fait le berger, avec des Juifs pieux et confiants comme le psalmiste. — On a traduit ce verbe par « exaucer » en supposant un verbe hébreu à l'hiphil.— *Nous viendrons* (cf. Ps. LXIV, 3) de nous-mêmes.

11. Cf. Ps. CXLIV, 15, 16; CXLV, 7; CXLVI, 8, 9; Job, XXXVIII, 25-27; Matth., VI, 26 : « Voyez les oiseaux du ciel, ils ne sèment, etc. » et Luc,

8. N'appesantis pas ta main sur nous,
de peur que nous ne péchions par nécessité;
9. même si tu ne nous tournes pas vers (toi),
nous ne nous éloignerons pas,
et, bien plus, nous viendrons vers toi.
10. Car, lorsque j'aurai faim, je crierai vers toi, ô Dieu,
et tu me donneras (à manger).
11. Tu nourris les oiseaux et les poissons,
quand tu envoies la pluie aux déserts pour la pousse de l'herbe,
afin de préparer la nourriture dans le désert
pour tout ce qui y vit,
12. et quand (les bêtes) ont faim, elles lèvent leur face vers toi.
13. Toi, ô Dieu, tu nourris les rois, les princes et les peuples.
Mais l'espoir du pauvre et du nécessiteux, qui est-ce,
sinon toi, Seigneur ?
14. et tu les exauceras, — car qui est bon et indulgent,
sinon toi ? — de manière à réjouir l'âme de l'humble,
en lui ouvrant ta main miséricordieusement.

XII, 24. — *Les poissons*. La mention des poissons étonne ici. Dans le Ps. VIII, 7-9, on lit : « Tu as tout soumis au pouvoir de l'homme : les brebis, les bœufs, les bêtes de somme de la plaine, les oiseaux du ciel et les poissons de la mer. » Comme notre passage est imité de ce psaume, les poissons y figurent sans doute comme faisant simplement partie du passage imité. Pour le sens, les « déserts » désignent ici les plaines nues et sèches de la Palestine et de l'Orient, arrosées par des cours d'eau et des torrents qui se dessèchent facilement. Dieu « nourrit les poissons » en leur fournissant l'eau nécessaire pour vivre. — Mais on pourrait aussi corriger ἰχθύας en θήρας, « les bêtes sauvages ». — *Afin de préparer*, Ps. LXIV, 10. — *La nourriture*, c'est-à-dire : l'herbe, le fourrage.

12. Imité de II Samuel, II, 22, et Ps. CIII, 21. — Les *bêtes* remplacent le collectif *tout ce qui vit*.

13. *Pour le pauvre*, etc., Ps. XXXIV, 10; LXXI, 12-13; LXXIII, 21; LXXXV, 1-4.

14. *Tu les exauceras*, puisque tu nourris tous les êtres, ceux qui n'ont rien que ce que tu leur donnes, comme les animaux, et ceux qui ont tout, comme les rois et les princes. — *Qui est bon*, Ps. LXXXV, 5; CI, 18; CIII, 11-15, 28; CXLIV, 16; Matth., VI, 11 ; VII, 11. — *L'humble*, le pauvre soumis à l'épreuve et à Dieu.

15. ἡ χρηστότης ἀνθρώπου ἐν φειδῷ, καὶ ἡ αὔριον,
καὶ ἐὰν δευτερώσῃ ἄνευ γογγυσμοῦ, καὶ τοῦτο θαυμάσειας.
16. τὸ δὲ δόμα σου πολὺ μετὰ χρηστότητος καὶ πλούσιον
καὶ οὗ ἐστιν ἡ ἐλπὶς ἐπὶ σέ, οὐ φείσεται ἐν δόματι·
17. ἐπὶ πᾶσαν τὴν γῆν τὸ ἔλεός σου, Κύριε, ἐν χρηστότητι
18. μακάριος οὗ μνημονεύει ὁ θεὸς ἐν συμμετρίᾳ αὐταρκίας·
19. ἐὰν ὑπερπλεονάσῃ ὁ ἄνθρωπος, ἐξαμαρτάνει·
20. ἱκανὸν τὸ μέτριον ἐν δικαιοσύνῃ
καὶ ἐν τούτῳ ἡ εὐλογία Κυρίου, εἰς πλησμονὴν ἐν δικαιοσύνῃ.
21. ηὐφράνθησαν οἱ φοβούμενοι Κύριον ἐν ἀγαθοῖς
καὶ ἡ χρηστότης σου ἐπὶ Ἰσραὴλ τῇ βασιλείᾳ σου.
22. εὐλογημένη ἡ δόξα Κυρίου
ὅτι αὐτὸς βασιλεὺς ἡμῶν.

---

15. *H*, *M*, *P*, *V* : φιλω. — 21 *b*. *C*, *H*, *L*. *M*, *P*, *V* : εν τη.

Syr. : 15 *a*. « avec parcimonie, elle, aujourd'hui et demain. » — 15 *b*. « et qu'il ne murmure pas, cela est merveilleux. » — 16. « et il n'y a pas l'espoir qui est auprès de toi, de sorte qu'il est économe dans... » — 18 *a*. dans la pauvreté. » — 20. « la pauvreté dans la justice. » — 2 *b*. « dans ton royaume. »

---

15. *La bonté*, etc., Prov., III, 27-28. — *H*, *M*, *P*, *V* lisent : « La bonté de l'homme est pour un ami. » — *Celle du lendemain*. Non seulement il donne peu; mais il attend encore au lendemain, quand on a besoin aujourd'hui. — Au lieu de « celle du lendemain », on a traduit (Kittel) : « elle n'est qu'un prêt, » d'après un original hébreu supposé *mehîr*.

16. *Beaucoup*, avec le sens hébraïsant de « tout, tout ce qu'il faut, tout ce que tu as », et pour ce sens de « beaucoup » (sens qui n'est pas partitif, mais total), cf. Luc, VII, 47.

17. Ps. XXXII, 5; Eccli., XVIII, 12. — Voir plus loin, XVIII, 2.

18. *Une juste aisance*. C'est la doctrine fondamentale du psalmiste relativement aux biens de la terre; voir le v. 20, et *Introd.*, p. 51.

19. Il est coupable par l'excès même de sa richesse, contraire à la volonté de Dieu, d'après le v. 6; cf. Luc, VI, 24-25 : « Malheur à vous, riches, etc. »

15. La bonté de l'homme est économe, et c'est celle du lendemain,
et s'il recommençait sans murmurer, tu t'en étonnerais.
16. Toi, tu donnes beaucoup, aimablement, et richement,
et celui qui a son espérance en toi ne manque pas de dons.
17. Ta miséricorde, Seigneur, est sur toute la terre avec bonté.
18. Heureux celui dont Dieu se souvient
en (lui donnant) une juste aisance !
19. Si l'homme est trop riche, il pèche.
20. La juste mesure suffit accompagnée de la justice,
et la bénédiction du Seigneur consiste en ceci :
dans la satisfaction (des besoins) accompagnée de la justice.
21. Ceux qui craignent le Seigneur sont contents avec leurs biens,
et ta bonté se répand sur Israël, ton royaume.
22. Bénie soit la gloire du Seigneur,
parce que c'est lui qui est notre roi !

---

20. *La juste mesure*, cf. Prov., xxx, 8 : « Ne me donne ni la pauvreté ni la richesse; fournis-moi ce qui est nécessaire et ce qui est suffisant; » Ps. xxxvi, 16; cvi, 9; Prov., xv, xvi; Tobie, xii, 8 ; Matth., vi, 30-34 : Luc, i, 53; xii, 22-31; xxii, 35 : I Tim., vi, 6-8 : Philip., iv, 11 : « Pour moi, j'ai appris à me contenter de ce que j'ai. » — *La justice*, l'observation exacte, constante et fidèle de la loi de Dieu. — « De quoi vivre » et la « justice », voilà l'idéal du psalmiste pharisien. Cet idéal est loin de la peinture que Jésus-Christ fera des pharisiens environ un siècle plus tard, dans Matth., xxiii, 25; Marc, xii, 40; Luc, xvi, 13-14.

21. Répétition sous une autre forme de ce qui a été dit. *Ceux qui craignent le Seigneur*, c'est « la justice ». *Avec leurs biens*, c'est « la juste mesure, la suffisance »; et cf. Ps. cvi, 9. — *Ta bonté*, cf. v. 17. Ici, il est question de la bonté spéciale de Dieu pour Israël, qu'il ne laisse manquer de rien. Mais il s'agit d'Israël, en tant qu'il est « son royaume », que ce royaume lui appartient et lui reste fidèle. — *Ta bonté*, le discours passe brusquement au style direct, et cf. le contraire, iv, 1-3. — *C, H, L, M, P, V* lisent : « Dans ton royaume » (ou : « par ton règne »).

22. Doxologie; cf. Éz., iii, 12. — *Notre roi*. Dieu est le premier et souverain roi du Juif pieux. Ce dernier n'admet pas de roi terrestre, ou il n'admet un roi que comme représentant ou vice-roi de Dieu. Voir le ps. xvii, et *Introd.*, p. 68 et 72.

F

VI. Ἐν ἐλπίδι. τῷ Σαλωμών.

1. Μακάριος ἀνὴρ οὗ ἡ καρδία αὐτοῦ ἑτοίμη
ἐπικαλέσασθαι τὸ ὄνομα Κυρίου·
2. ἐν τῷ μνημονεύειν αὐτὸν τὸ ὄνομα Κυρίου σωθήσεται.
3. αἱ ὁδοὶ αὐτοῦ κατευθύνονται ὑπὸ Κυρίου,
καὶ πεφυλαγμένα ἔργα χειρῶν αὐτοῦ
ὑπὸ Κυρίου θεοῦ αὐτοῦ.
4. ἀπὸ ὁράσεως πονηρῶν ἐνυπνίων αὐτοῦ
οὐ ταραχθήσεται ἡ ψυχὴ αὐτοῦ,
5. ἐν διαβάσει ποταμῶν καὶ σάλῳ θαλασσῶν οὐ πτοηθήσεται.
6. ἐξανέστη ἐξ ὕπνου αὐτοῦ
καὶ ηὐλόγησεν τῷ ὀνόματι Κυρίου.
7. ἐπ' εὐσταθίᾳ καρδίας αὐτοῦ ἐξύμνησεν τῷ ὀνόματι τοῦ θεοῦ,
καὶ ἐδεήθη τοῦ προσώπου Κυρίου
περὶ παντὸς τοῦ οἴκου αὐτοῦ,
8. καὶ Κύριος εἰσήκουσεν προσευχὴν παντὸς ἐν φόβῳ θεοῦ,
καὶ πᾶν αἴτημα ψυχῆς ἐλπιζούσης πρὸς αὐτὸν
ἐπιτελεῖ ὁ κύριος.

Syr. : VI, 3. « dirigées de devant le Seigneur. » — 4-5. « et sa vision mauvaise de la nuit ne sera pas troublée (ou « agitée ») parce qu'il est à lui (à Dieu), et son âme, dans le passage des fleuves et dans l'agitation des mers, ne sera pas effrayée. »

VI. C'est-à-dire : « Psaume de Salomon. »

1. *Le cœur est prêt*, etc., Ps. LVI, 8; CXI, 7; Gen., IV, 26; Ps. CXV, 4. — *A invoquer*, etc., c'est-à dire : à prier; voir III, 3.

2. *En se souvenant*, etc., sens de « prier »; cf. Ps. CVIII, 55; Joël, II, 32, cité Actes, II, 21; Romains, X, 13.

3. Les v. 3-4 expliquent en quoi et comment il sera sauvé. — *Ses voies*, hébraïsme signifiant « sa vie et sa conduite »; cf. Ps. V, 9; CXVIII 5 ; Luc, I, 79 ; I Thess., III, 11. — *Les œuvres de ses*

VI. Espérance. — De Salomon.

(*Confiance et sécurité du juste qui prie.*)

1. Heureux l'homme dont le cœur est prêt
à invoquer le nom du Seigneur !
2. En se souvenant du nom du Seigneur, il sera sauvé.
3. Ses voies sont dirigées par le Seigneur,
et les œuvres de ses mains protégées par le Seigneur son Dieu.
4. Des visions de mauvais songes ne troubleront pas son âme ;
5. il ne s'effrayera ni au passage des fleuves
ni sur les flots agités des mers.
6. Il s'est réveillé de son sommeil,
et il a béni le nom du Seigneur ;
7. dans la sécurité de son cœur, il a chanté le nom de Dieu,
et il a imploré la face du Seigneur pour toute sa maison .
8. Or, le Seigneur exauce la prière de tout homme craignant Dieu,
et toute demande de l'âme qui espère en lui,
le Seigneur l'accomplit.

---

mains, hébraïsme signifiant « ses entreprises », cf. IV, 18 ; Ps. LXXXIX, 17 ; Actes, VII, 41 (sens tout différent), et Apocalypse, IX, 20.

4. Cf. Dan., IV, 6 ; Eccli., XXXI, 3 ; Job, VII, 14. La question des songes qui troublent l'âme dans le sommeil inquiétait beaucoup les anciens ; cf. *Lettre d'Aristée*, 213-216.

5. Cf. Josué, VII, 5 ; Is., XLIII, 2 ; Ps. LXXXVIII, 10. — *H, M, P, V* lisent : « ni à celui des flots agités » (σάλων).

6. Les v. 6-8 forment un couplet (parallèle au précédent, v. 1-5) sur la manière dont le juste prie et est exaucé. — *Il s'est réveillé, il a béni*, etc. Les verbes sont au passé fréquentatif, par imitation de l'imparfait hébreu. — *Il s'est réveillé*, cf. Ps. CXVIII, 48 ; LXII, 2.

7. Cf. Sagesse, X, 20 ; Is., XII, 5 ; Job, I, 5. — *Imploré la face du Seigneur*, hébraïsme signifiant : supplier Dieu de se tourner vers nous en nous montrant un visage favorable. La « face de Dieu » est donc une idée synonyme de « la faveur de Dieu » ; cf. Matthieu, XVIII, 10 ; Actes, II, 28. Voir plus haut, II, 8, 24.

8. Cf. Ps. XIX, 5-6 ; CV, 15. Cf. Matthieu, VIII, 7-11 (demandez, et vous recevrez, etc.).

9. εὐλογητὸς Κύριος ὁ ποιῶν ἔλεος
τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτὸν ἐν ἀληθείᾳ.

Ζ'

VII. Τῷ Σαλωμών· ἐπιστροφῆς.

1. Μὴ ἀποσκηνώσῃς ἀφ' ἡμῶν, ὁ θεός,
ἵνα μὴ ἐπιθῶνται ἡμῖν οἳ ἐμίσησαν ἡμᾶς δωρεάν.
2. ὅτι ἀπώσω αὐτούς, ὁ θεός,
μὴ πατησάτω ὁ ποὺς αὐτῶν κληρονομίαν ἁγιάσματός σου.
3. σὺ ἐν θελήματί σου παίδευσον ἡμᾶς,
καὶ μὴ δῷς ἔθνεσιν.
4. ἐὰν γὰρ ἀποστείλῃς θάνατον, σὺ ἐντελῇ αὐτῷ περὶ ἡμῶν,
ὅτι σὺ ἐλεήμων, καὶ οὐκ ὀργισθήσῃ τοῦ συντελέσαι ἡμᾶς.
5. ἐν τῷ κατασκηνοῦν τὸ ὄνομά σου ἐν μέσῳ ἡμῶν ἐλεηθησόμεθα,

Syr. : 9. « Béni celui qui exerce la miséricorde... »
VII. 2*b*. « pour que leur pied ne foule pas. » — « l'héritage de ta chose sacrée. » — 3. « châtie-moi. »

---

9. Doxologie. — *Qui l'aiment*, etc., Deut., v, 10; vi, 5; Marc, xii, 29-33; II Jean, 1; III Jean, 1; cf. Tobie, xiv, 7.

VII. (Psaume) *de Salomon*, comme à vi. — *La conversion*, qui consiste à revenir à Dieu, à se tourner vers lui et à rester désormais auprès de lui; cf. v, 9. Pécheur et coupable, le Juif est puni par Dieu et lui revient.

1. *Ne va pas demeurer*, etc. Iahvéh demeure en Judée, à Jérusalem, dans le Temple, et il défend sa demeure contre tous les ennemis. S'il la quitte, le Juif sera sans défense. — *Ceux qui nous ont haïs*, les païens enserrant les Juifs dans la Judée, surtout les Romains, qui ont déjà occupé Jérusalem. — *Qui ont haï sans motif* ou gratuitement, Ps. xxxiv, 19 (cité Jean, xv, 25); xxxvii, 20.

2. *Tu les as repoussés*. On pourrait entendre en général : Tu les as rejetés comme païens et abandonnés à eux-mêmes. Mais, d'après

9. Béni soit le Seigneur qui fait miséricorde
à tous ceux qui l'aiment véritablement !

VII. De Salomon. — La conversion.

(Promesse de fidélité à Dieu.)

1. Ne va pas demeurer loin de nous, ô Dieu,
de crainte que ne nous attaquent
ceux qui nous ont haïs sans motif.
2. Puisque tu les as repoussés, ô Dieu,
que leur pied ne foule pas ton héritage saint !
3. Châtie-nous, toi, à ta volonté,
et ne nous livre pas aux païens.
4. Car si tu envoies la mort,
tu lui commanderas (ce qu'elle fera) avec nous;
car tu es miséricordieux, et tu ne t'irriteras pas
jusqu'à nous détruire complètement.
5. Tant que ton nom habitera au milieu de nous,
nous aurons ta miséricorde,

---

le contexte, le sens est : que les païens ont quitté la Judée et Jérusalem, grâce à Iahvéh, et par suite, que Iahvéh a mis fin à une première occupation; allusion à l'occupation de Jérusalem et du Temple par Pompée. Voir *Introd.*, c. II, p. 19-24. Le « pied » des païens profanait le sol sacré; voir plus haut, II, 2, 20. — *Ton héritage saint*, la Judée en général, et, d'une manière précise, Jérusalem qui était la « sainte cité », et le Temple, qui était « le saint lieu »; cf. Ps. LXXVIII, 1; LXXVII, 54; Eccli., XXXVI, 18; I Mach., II, 7-8; Matth., IV, 5; XXIV, 15; Actes, XXI, 28. — Le psalmiste supplie que la profanation, qui a eu lieu une fois (avec Pompée et ses Romains), ne recommence pas. — *Puisque... ô Dieu* pourrait être joint au verset précédent.

3. Le Juif pieux craint la profanation, la souillure du païen, plus que la punition même, venant de Dieu directement. Cf. Jér., X, 24; II Samuel, XXIV, 14; Eccli., II, 18; *IV Esdras*, V, 30.

4. De plus, le païen est implacable dans sa haine et détruirait toute la nation; voir II, 24-28. — *La mort*, sans doute la peste, qui restera l'esclave de la volonté de Dieu et ne fera périr que le nombre fixé par lui; cf. II Samuel, XXIV, 10. — *Jusqu'à nous détruire*, Éz., XXII, 31.

5. *Ton nom*. Cette expression désigne, non pas l'appellation, mais la

6. καὶ οὐκ ἰσχύσει πρὸς ἡμᾶς ἔθνος,
ὅτι σὺ ὑπερασπιστὴς ἡμῶν.
7. καὶ ἡμεῖς ἐπικαλεσόμεθά σε, καὶ σὺ ἐπακούσῃ ἡμῶν,
8. ὅτι σὺ οἰκτειρήσεις τὸ γένος Ἰσραὴλ εἰς τὸν αἰῶνα
καὶ οὐκ ἀπώσει·
καὶ ἡμεῖς ὑπὸ ζυγόν σου τὸν αἰῶνα καὶ μάστιγα παιδίας σου.
9. κατευθυνεῖς ἡμᾶς ἐν καιρῷ ἀντιλήψεως σου,
τοῦ ἐλεῆσαι τὸν οἶκον Ἰακὼβ εἰς ἡμέραν
ἐν ᾗ ἐπηγγείλω αὐτοῖς.

Η'

VIII. Τῷ Σαλωμών· εἰς νῖκος.

1. Θλίψιν καὶ φωνὴν πολέμου ἤκουσεν τὸ οὖς μου,
φωνὴν σάλπιγγος ἠχούσης σφαγὴν καὶ ὄλεθρον.
2. φωνὴ λαοῦ πολλοῦ ὡς ἀνέμου πολλοῦ σφόδρα,
ὡς καταιγὶς πυρὸς πολλοῦ φερομένου δι' ἐρήμου.

Syr. : 8 *b*. (pour « et tu ne le repousseras ») « et tu ne l'oublieras pas, » ou « et tu ne l'induiras pas en erreur. » — 8 *c* manque. — 9. « il nous a établis dans le temps » (avec « il » pour « tu »). — 9 *b*. « pour le jour qui leur est préparé. »

VIII, 1 *b*. « la voix de la guerre et le tumulte du carnage et de la ruine. » — 2. « un vent fort et considérable » (équivalent du grec). — 2 *b*. « qui vient sur le désert. »

---

nature même de la personne appelée; *ton nom*, c'est-à-dire : toi-même avec ta puissance; cf. Éz., XXXVII, 27; XLIII, 7; Matth., VI, 9; XII, 21; etc.

8. *Nous porterons*. Le Juif pieux s'assimile à une bête de somme, qui porte son joug, et reçoit les coups de fouet qui la ramènent ou l'empêchent de dévier. — *Ton joug*, le joug de la loi, métaphore courante chez les Juifs, du moins au Ier siècle, Actes, XV, 10; Matth., XI, 29-30. — *Le fouet*, Tobie, XIII, 14; Hébreux, XII, 6. — Pour le second *à jamais*, Perles croit qu'il y a une faute (répétition du premier, ou dittographie dans l'hébreu).

9. *Tu nous dirigeras* dans la voie de la loi; cf. Ps. V, 9; XXXIX, 3;

6. et le païen ne prévaudra pas contre nous,
parce que tu es notre protecteur.
7. Nous, nous t'invoquerons, et toi, tu nous exauceras;
8. car tu auras pitié du peuple d'Israël à jamais,
et tu ne le repousseras pas;
nous, nous porterons ton joug à jamais,
ainsi que le fouet de ta correction.
9. Tu nous dirigeras en même temps que tu nous secourras,
pour faire miséricorde à la maison de Jacob,
au jour que tu lui as promis.

VIII. Psaume) de Salomon. Pour la victoire.

(Occupation de Jérusalem par Pompée.)

1. Mon oreille a entendu le tumulte et le bruit de la guerre,
le bruit de la trompette sonnant le carnage et la mort :
2. bruit d'un peuple immense, comme celui d'un vent immense,
comme le tourbillon d'un incendie immense
avançant à travers le désert.

LXXXIX, 17; Luc, I, 79; I Thessal., III, 11. — *La maison de Jacob*, locution hébraïque désignant le peuple d'Israël, Ps. CXIII, 1; Luc, I, 33. — Deux choses sont indiquées : un secours, contre un danger ou un ennemi; une direction donnée au peuple secouru et sauvé. Dieu accomplit les deux choses « pour faire... » — *Au jour*, etc. Cf. Ps. CXVIII, 116; II Mach., II, 18; Ex., XIX, 6; Deutér., XXX, 1-6; etc. Ces passages renferment la promesse de Dieu de secourir Israël attaqué et dispersé et de le réunir pour être le peuple de Dieu. Le passage de notre psaume est presque sûrement messianique; cf. XVII, 23. Il ressemble étonnamment aux derniers versets du *Magnificat*, Luc, I, 54-55. — Le v. 9 sert de clausule, et le futur peut fort bien y exprimer le souhait.

VIII. *Pour la victoire* est la traduction littérale du grec. Mais l'original hébreu devait signifier : « Au chef des chantres, au maître de musique » (en hébreu *lamenaṣṣêaḥ*). D'ailleurs, le mot hébreu lui-même a dû être emprunté par un copiste aux titres des Psaumes canoniques, XII, 1; XIII, 1, etc., où les Septante l'ont traduit par εἰς τέλος, « pour la fin, pour la perfection ». La traduction εἰς νίκος, « pour la victoire », se trouve dans la version de Théodotion, Ps. XII, 1; XIII, 1 etc.

1-2. Voir le psaume I. — Cf. Jér., IV, 12-13; Is., XXI, 1; XXIX, 6;

3. καὶ εἶπα τῇ καρδίᾳ μου Ποῦ ἄρα κρινεῖ αὐτὸν ὁ θεός;
4. φωνὴν ἤκουσα εἰς Ἱερουσαλὴμ πόλιν ἁγιάσματος·
5. συνετρίβη ἡ ὀσφύς μου ἀπὸ ἀκοῆς, παρελύθη γόνατά μου,
6. ἐφοβήθη ἡ καρδία μου, ἐταράχθη τὰ ὀστᾶ μου ὡς λίνον·
7. εἶπα Κατευθύνουσιν ὁδοὺς αὐτῶν ἐν δικαιοσύνῃ;
ἀνελογισάμην τὰ κρίματα τοῦ θεοῦ
ἀπὸ κτίσεως οὐρανοῦ καὶ γῆς,
ἐδικαίωσα τὸν θεὸν ἐν τοῖς κρίμασιν αὐτοῦ τοῖς ἀπ' αἰῶνος.
8. ἀνεκάλυψεν ὁ θεὸς τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν ἐναντίον τοῦ ἡλίου.
ἔγνω πᾶσα ἡ γῆ τὰ κρίματα τοῦ θεοῦ τὰ δίκαια.

---

3. *C*, *L* : αυτην. — 4. *H*, *M*, *P*, *V* : εν. — *R* : κατευθυνοῦσιν.

Syr. : 3. « où donc le juge-t-il ? » — 6. Rien ne correspond à εφοβηθη... μου. — 7. « ils dirigeront. »

LXVI, 15. — Ces deux vers peignent la soudaineté de l'attaque et l'impression qu'elle a produite sur les habitants de Jérusalem.

3. *C*, *L* lisent : « la jugera-t-il », avec *la* désignant Jérusalem. — *Le* désigne le peuple ennemi, qui menace Jérusalem, et qui est l'idée principale des v. 1-2. — *Jugera-t-il*, c'est-à-dire : condamnera-t-il à périr; sens hébraïsant du verbe « juger »; cf. Éz., VII, 8; XI, 10; XXII, 2; XXIII, 36; XXIV, 14; XXXIII, 20; XXXVI, 19; XXXVIII, 22; Sagesse, XII, 10, 22; I Mach., VII, 42; Jean, III, 18; V, 22; XII, 47-48; Actes, VII, 7; XIII, 27; Romains, II, 12; XIII, 2; Jacques, V, 9; Apoc., XVIII, 8; XIX, 2; cf. plus haut, II, 34-36.

3-4. Ces deux versets ont été ponctués et compris de différentes manières. *a*) Nous comprenons ainsi qu'il suit : le psalmiste se demande si Dieu n'interviendra pas en faveur de Jérusalem menacée, en condamnant l'ennemi à la défaite ou à la destruction (v. 3). Mais, au lieu de voir l'ennemi s'arrêter et partir, le psalmiste l'entend, au contraire, s'approcher de Jérusalem (v. 4). Pompée campait à Jéricho et parut soudainement devant Jérusalem. De là le tremblement qui saisit le psalmiste (v. 5). — *b*) Autre sens (d'après un original hébreu supposé) : Où donc Dieu nous jugera-t-il? J'ai entendu une voix dire : A Jérusalem. — *c*) Autre sens : Sûrement Dieu nous jugera; j'ai entendu du bruit à Jérusalem. — *d*) Autre sens : Sûrement Dieu nous rendra justice; j'ai entendu le bruit dans la direction de Jérusalem (hébreu supposé *'ēy fôh* et *îšfetênou*).

3. Alors j'ai dit à mon cœur : Où donc Dieu le jugera-t-il ?
4. J'ai entendu le bruit vers Jérusalem, la ville sainte :
5. mes reins ont été brisés de l'entendre, mes genoux paralysés.
6. mon cœur a été effrayé, mes os secoués comme le lin.
7. Je me suis dit : (Ses habitants) dirigent-ils
leurs voies dans la justice ?
J'ai récapitulé les jugements du Seigneur
depuis la création du ciel et de la terre ;
j'ai reconnu Dieu juste dans ses jugements
rendus depuis l'origine du temps.
8. Dieu a dévoilé leurs péchés à la face du soleil :
toute la terre a connu les justes jugements de Dieu.

---

4. *La ville sainte*, cf. VII, 2, et la note.

5-6. Pour cette peinture si vive de la frayeur, cf. Jér., XXIII, 9; Éz., XXI, 6; Nahum, II, 11; Dan., V, 6; Habacuc, III, 1, 16; Is., XIII, 4-8; XXXV, 3; Eccli., XXV, 23; Job, XXXVI, 34 (XXXVII, 1); Ps. XXVI, 3; VI, 3; *Hénoch*, LX, 3.

6. *Comme* (une tige de) *lin* agitée par le vent, ὡς λίνον. Perles suppose un original hébreu *kehabâlîm*, signifiant ὡς ὠδῖνες, « comme les douleurs de l'enfantement ». — Autre sens : « comme une corde. »

7. En entendant la guerre approcher de Jérusalem, le psalmiste a douté de la « justice » ou vertu réelle de ses habitants, et il s'est dit : « Dirigent-ils... » — (*Ses habitants*) *dirigent-ils*, etc. Dans le texte grec, le verbe est au pluriel, sans sujet exprimé. Dès lors, le sujet est le dernier collectif pouvant servir de sujet, ici Jérusalem, donc « ses habitants », sujet mental du verbe; voir V, 11-12, et J. Viteau, *Le grec du Nouveau Testament, Sujet*, etc., ch. VI et XI. — Autre sens : « Ses habitants dirigent (ou : dirigeront) leurs voies dans la justice. » Le psalmiste cherche par là à se rassurer contre ses craintes. — *La justice*, l'observation exacte de la loi; cf. plus haut, I, 3, etc. — *J'ai récapitulé*, etc. Voici le raisonnement : La guerre va fondre sur Jérusalem, et d'un autre côté, le Seigneur est toujours juste dans ses jugements, qui fixent une punition; c'est donc que les habitants de Jérusalem sont coupables à mon insu; et en effet « Dieu a mis à nu, » etc.—*J'ai reconnu Dieu juste*, etc., une des idées constamment répétées par le psalmitse; voir II, 12, 16, 36; III, 3; IV, 9, 28; cf. Ps. CXVIII, 52. — Cf. *Introd.*, p. 48-49.

8. *Dieu a dévoilé*, etc. Cf. Sagesse, XVII, 1-3; voir plus haut, II, 18 et 12.

9. ἐν καταγαίοις κρυφίοις αἱ παρανομίαι αὐτῶν ἐν παροργισμῷ,
10. υἱὸς μετὰ μητρὸς καὶ πατὴρ μετὰ θυγατρὸς συνεφύροντο,
11. ἐμοιχῶντο ἕκαστος τὴν γυναῖκα τοῦ πλησίον αὐτοῦ,
συνέθεντο αὐτοῖς συνθήκας μετὰ ὅρκου περὶ τούτων.
12. τὰ ἅγια τοῦ θεοῦ διηρπάζοσαν,
ὡς μὴ ὄντος κληρονόμου λυτρουμένου.
13. ἐπατοῦσαν τὸ θυσιαστήριον Κυρίου ἀπὸ πάσης ἀκαθαρσίας,
καὶ ἐν ἀφέδρῳ αἵματος ἐμίαναν τὰς θυσίας, ὡς κρέα βέβηλα·
14. οὐ παρέλειπον ἁμαρτίαν ἣν οὐκ ἐποίησαν ὑπὲρ τὰ ἔθνη.
15. διὰ τοῦτο ἐκέρασεν αὐτοῖς ὁ θεὸς πνεῦμα πλανήσεως,
ἐπότισεν αὐτοὺς ποτήριον οἴνου ἀκράτου εἰς μέθην.

Syr. : 9. « dans les antres de la terre ils faisaient le mal. » — 11 *b.* Rien ne correspond à μετα ορκου. — 12 *b.* « comme s'il n'y avait pas d'héritier et de libérateur. » — 13. « dans toute leur impureté » « ou par toute... » — 13 *b.* « et dans le sang de celle qui a la menstruation. »

---

9. Voir plus haut, I, 7 et II, 12; IV, 5; cf. Is., LXIV ; Sagesse, XVII, 3. — *Leurs iniquités*; il ne peut être question de ce qui est rapporté d'Alexandre Jannée par Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, XIV, 2. — *Exaspérantes*, pour le Seigneur.

10-11. Voir plus haut, I, 7-8; II, 11, 14-18; et plus bas, v. 14; voir *Introd.*, c. VII, p. 231.

11. *Ils forniquaient chacun*, etc., cf. IV, 4-5. — *Ils faisaient entre eux* etc., ce qui explique IV, 4 : « leur langue trompait... » — *A ce sujet*, ἐπὶ τούτων. Ces deux mots grecs proviendraient de la mauvaise lecture d'un original hébreu *'âlâh*, ἀρά, « malédiction, imprécation », d'où le sens : « serment fait avec imprécation ».

12. Cf. I, 8. — *Ils s'emparaient*, etc. Allusion à Aristobule qui s'était emparé de force de la royauté et du pontificat, soutenu par les prêtres sadducéens. Voir plus loin, XVII, 5-6, et *Introd.*, c. II, p. 12, 23. — *Comme s'il n'y avait pas d'héritier*, etc. Le roi et grand-prêtre devait être : ou Hyrcan (soutenu par les pharisiens) ou le « descendant de David »; voir XVII, 3-6, 23, et *Introd.*, c. II, p. 12.

13. *Ils fréquentaient l'autel*, etc. Il s'agit donc bien des prêtres (sad-

9. Dans des souterrains cachés (se commettaient,
leurs iniquités exaspérantes :
10. ils s'unissaient, le fils avec la mère, et le père avec la fille,
11. ils forniquaient chacun avec la femme de son voisin,
ils faisaient entre eux des conventions sous serment à ce sujet ;
12. ils s'emparaient de force du culte de Dieu,
comme s'il n'y avait pas d'héritier qui le revendiquât ;
13. ils fréquentaient l'autel du Seigneur
au sortir de toutes les souillures,
et, pendant le flux menstruel du sang, ils profanaient
les victimes, comme des viandes communes ;
14. ils n'ont pas laissé de péché qu'ils ne l'aient commis
plus que les païens.
15. Pour ce motif, Dieu a mélangé à leur breuvage
un esprit de vertige,
il les a abreuvés d'une coupe de vin pur jusqu'à l'ivresse.

---

ducéens). — *Au sortir de*, etc., sans prendre la peine de se purifier légalement. On pourrait encore comprendre : « pour y commettre toutes les souillures », cf. II, 3. — *Et ils profanaient*, etc. Il s'agit de l'impureté légale des femmes menstruées, Lév., XII, 1-8 ; XV, 19-33 ; Éz., XVIII, 6. La femme légalement impure devait être éloignée des sacrifices du Temple et des fêtes. Les prêtres sadducéens sont accusés de ne pas observer la loi sur ce point, et par suite, de profaner les sacrifices et cérémonies, en y tolérant la présence des femmes en état d'impureté légale.

14. Cf. I, 8 ; II, 11.

15. *Dieu a mélangé*, etc. Chez les anciens, on buvait le vin mélangé d'eau (ou d'une autre substance, suivant les goûts). Dieu y mélange (au lieu d'eau) un « esprit de vertige », c'est-à-dire : quelque chose qui égare l'esprit. Le psalmiste parle par figure. Cf. Is., XIX, 14. — *De vin pur*, littéralement : « non mélangé (d'eau) », et, par suite, enivrant promptement et sûrement. — *Jusqu'à l'ivresse*, ou bien : « pour les enivrer. » — Pour cette seconde partie du verset, cf. Ps. LXXIV, 9 ; Jér., XXXII, 1 ; I Jean, IV, 6 ; Apoc., XIV, 8-10 ; XVI, 19 ; XVII, 2 ; XVIII, 6. — L'ivresse et son vertige feront faire aux Juifs coupables ce qui est décrit plus loin, v. 18-22 ; ils se livrent eux-mêmes à leur ennemi qu'ils reçoivent en triomphe, et qui enlèvera ensuite à la Judée son roi et son indépendance.

16. ἤγαγεν τὸν ἀπ' ἐσχάτου τῆς γῆς, τὸν παίοντα κραταιῶς,
17. ἔκρινεν τὸν πόλεμον ἐπὶ Ἰερουσαλὴμ καὶ τὴν γῆν αὐτῆς.
18. ἠπάντησαν αὐτῷ οἱ ἄρχοντες τῆς γῆς μετὰ χαρᾶς,
εἶπαν αὐτῷ Ἐπευκτὴ ἡ ὁδός σου·
δεῦτε εἰσέλθατε μετ' εἰρήνης.
19. ὡμάλισαν ὁδοὺς τραχείας ἀπὸ εἰσόδου αὐτοῦ,
ἤνοιξαν πύλας ἐπὶ Ἰερουσαλήμ, ἐστεφάνωσαν τείχη αὐτῆς·
20. εἰσῆλθεν ὡς πατὴρ εἰς οἶκον υἱῶν αὐτοῦ μετ' εἰρήνης,
ἔστησεν τοὺς πόδας αὐτοῦ μετὰ ἀσφαλείας πολλῆς,
21. κατελάβετο τὰς πυργοβάρεις αὐτῆς
καὶ τὸ τεῖχος Ἰερουσαλήμ,
22. ὅτι ὁ θεὸς ἤγαγεν αὐτὸν μετὰ ἀσφαλείας
ἐν τῇ πλανήσει αὐτῶν.
23. ἀπώλεσεν ἄρχοντας αὐτῶν καὶ πᾶν σοφὸν ἐν βουλῇ,
ἐξέχεεν τὸ αἷμα τῶν οἰκούντων Ἰερουσαλὴμ
ὡς ὕδωρ ἀκαθαρσίας.
24. ἀπήγαγεν τοὺς υἱοὺς καὶ τὰς θυγατέρας αὐτῶν,
ἃ ἐγέννησαν ἐν βεβηλώσει.

Syr. : 16. « il l'a amené des confins de la terre celui qui presse violemment et juge la guerre contre Jérusalem et contre... » (sans ponctuation entre 16 et 17). — 18 *b*. « ta voie est (ou « sera ») établie. » — 21. « et ils occupèrent ses tours. » — 22. « à cause de leur erreur. » — 23 « et ils ont fait périr — parce qu'il était sage. » — 23 *b*. « et ils ont répandu. » — 24 *b* et 25. « qui ont été (engendrés) dans l'impureté et ont commis leurs impuretés » (sans ponctuation entre 24 et 25).

---

16. *Il*, Dieu.— *L'Homme*, etc., Pompée surnommé le Grand, à cause de ses victoires rapides, surtout en Orient (guerre contre Mithridate, contre Tigrane, contre les Ibères, les Albaniens, etc., voir *Introd.*, c. II, p. 29-30). Cf. Is., XLVI, 11.

17. *Celui-ci*, Pompée, qui doit être le sujet du verbe, plutôt que « Dieu ». — *Décida*, Ryle suppose chez le traducteur une mauvaise lecture d'un original hébreu (*iâkîn*, lu par erreur *iâdîn*) signifiant « prépare », qui aurait donné ἡτοίμαζε. — *Décida* après examen ou

16. Il a amené l'Homme des confins de la terre,
l'Homme aux coups puissants.
17. Celui-ci décida la guerre contre Jérusalem et son territoire.
18. Les princes du pays allèrent au-devant de lui avec joie:
ils lui dirent : Ton arrivée est très désirée:
venez, entrez en paix.
19. Ils aplanirent les chemins raboteux devant ses pas,
ils ouvrirent les portes de Jérusalem,
ils en couronnèrent les murs.
20. Il est entré comme un père chez ses fils, paisiblement,
il a posé ses pieds en toute sécurité;
21. il a occupé les tours et le rempart de Jérusalem;
22. car Dieu l'a conduit en sécurité, grâce à leur aveuglement.
23. Il a fait périr leurs chefs et tous les sages conseillers,
il a versé le sang des habitants de Jérusalem,
comme de l'eau sale;
24. il a déporté leurs fils et leurs filles,
qu'ils avaient engendrés dans la profanation.

---

en conseil (ἔκρινεν, et cf. Polybe, III, 6, 7; V, 52, 6; IX, 13, 7; I Mach., XI, 33; Romains, XIV, 13; II Cor., II, 1, pour le sens du verbe grec).

18-21. Voir ***Introd.***, c. II, p. 17. — *Les princes du pays*, etc., comme Hyrcan, avec Antipater, et les principaux de son parti. — *En paix*, sans avoir rien à craindre et sans combattre.

19. Joie du parti de Hyrcan, qui croyait que Pompée venait renverser Aristobule pour lui substituer Hyrcan et le parti pharisien. — *Ils aplanirent*, etc., le sens : ils lui facilitèrent sa marche en avant (et cf. Is., XL, 3-4; XLV, 2, pour l'expression et le sens). — Cf. XVII, 17.

20. *Il*, Pompée. — *Il a posé ses pieds*, etc., imité de Ps. XXX, 9 ; XXXIX, 3. — *Toute* (πολλῇ); voir plus haut, v. 16, et la note.

22. *Dieu l'a conduit*, etc. Sur cette entrée de Pompée à Jérusalem, voir ***Introd.***, c. II, p. 17. — *Leur aveuglement*, voir v. 15.

23-24. Sur ces rigueurs de Pompée, voir ***Introd.*** c. II, p. 20-23.

23. *Il*, Pompée; cf. plus haut, II, 25-26. — *Comme l'eau*, cf. Ps. LXXVIII, 3. — *L'eau sale*, qu'on verse avec profusion et avec mépris; pour ce sentiment mauvais envers les Juifs, cf. plus haut, II, 20, et VII, 1.

24. *Il a déporté*; voir plus haut, II, 6-7. — *Dans la profanation*, cf. plus haut, II, 9-11, 14-15; IV, 4-6; VIII, 9-11; le sens est : par des unions illicites.

25. ἐποίησαν κατὰ τὰς ἀκαθαρσίας αὐτῶν
καθὼς οἱ πατέρες αὐτῶν·
26. ἐμίαναν Ἰερουσαλὴμ καὶ τὰ ἡγιασμένα
τῷ ὀνόματι τοῦ θεοῦ.
27. ἐδικαιώθη ὁ θεὸς ἐν τοῖς κρίμασιν αὐτοῦ
ἐν τοῖς ἔθνεσι τῆς γῆς,
28. καὶ οἱ ὅσιοι τοῦ θεοῦ ὡς ἀρνία ἐν ἀκακίᾳ ἐν μέσῳ αὐτῶν.
29. αἰνετὸς Κύριος ὁ κρίνων πᾶσαν τὴν γῆν
ἐν δικαιοσύνῃ αὐτοῦ.
30. Ἰδοὺ δή, ὁ θεός, ἔδειξας ἡμῖν τὸ κρίμα σου
ἐν τῇ δικαιοσύνῃ σου,
31. εἴδοσαν οἱ ὀφθαλμοὶ ἡμῶν τὰ κρίματά σου, ὁ θεός.
ἐδικαιώσαμεν τὸ ὄνομά σου τὸ ἔντιμον εἰς αἰῶνας,
32. ὅτι σὺ ὁ θεὸς τῆς δικαιοσύνης,
κρίνων τὸν Ἰσραὴλ ἐν παιδείᾳ.
33. ἐπίστρεψον, ὁ θεός, τὸ ἔλεός σου ἐφ' ἡμᾶς
καὶ οἰκτείρησον ἡμᾶς·

Syr. : 26. « et Jérusalem a souillé même. » — 30. Rien ne correspond à τὸ κρίμα σου.

25-26. Ces versets reprennent et résument ce qui a été dit plus haut, v. 7-13. Le psalmiste revient sur les faits qui ont provoqué la colère de Dieu et le châtiment. — Le sentiment d'indignation du psalmiste a été causé par la fin du v. 24.

25. *Ils avaient agi*, etc., c'est-à-dire : ils ont commis des abominations qui rappellent celles de leurs pères par leur nature et leur gravité. Ils en ont été punis, comme leurs pères. Le verset fait donc allusion, en général, à tous les cas où les anciens Juifs ont abandonné la loi de Dieu et en ont été punis, et, en particulier, aux excès des Juifs avant l'exil de Babylone. Cf., pour l'idée et pour l'expression, II Paralip., XXIX, 5-10, 19; XXX, 7; XXXVI, 5; I Esd., VI, 15; II Esd., V, 12; cf. Zach., I, 4, 5; VIII, 14; Jér., XVI, 3; etc.

26. *Ils avaient souillé*. Cf. plus haut, II, 3; VIII, 9-14. — *R* lit : *Il a souillé* (εμιανεν), et alors *il* désigne Pompée.

27. *Justifié*, reconnu comme ayant agi avec justice, dans les jugements rendus par lui. Les v. 25-26 montrent en quoi Dieu est jus-

25. Ils avaient agi dans leurs abominations comme leurs pères;
26. ils avaient souillé Jérusalem
et le culte consacré au nom de Dieu.
27. Dieu a été justifié dans ses jugements
parmi les peuples de la terre.
28. Mais les saints de Dieu sont comme des agneaux innocents
au milieu d'eux.
29. Loué soit le Seigneur qui juge toute la terre avec sa justice !
30. Voilà donc, ô Dieu, que tu nous as montré ton jugement
plein de ta justice;
31. nos yeux ont vu tes jugements, ô Dieu:
nous avons rendu justice à ton nom précieux à jamais.
32. parce que tu es le Dieu de la justice,
jugeant Israël pour le corriger.
33. Tourne, ô Dieu, ta miséricorde vers nous, et aie pitié de nous.

---

tifié. — *Parmi*, au milieu et à la vue des peuples de la terre, contre les coupables; cf. II, 12, et VIII, 8.

28. *Les saints*, les Juifs pieux et fidèles; voir plus haut, II, 20, pour la pensée et l'expression. — *Des agneaux innocents*, qui ne sont pas condamnés, et qui sont protégés par Dieu. En particulier, il s'agit des pharisiens, partisans de Hyrcan, et qui, par suite, se trouvaient du côté des Romains contre Aristobule et les sadducéens, pendant l'occupation de Jérusalem par Pompée. De plus, la pensée a une portée générale; cf. plus haut, VII, 5-9, et pour l'expression, Jér., XI, 19; Matth., X, 16, et Luc, X, 3.

29. Cf. Ps. IX, 9.

30. *Tu nous as montré*, etc., voir plus haut, II, 18, et VIII, 8. — *Ton jugement* contre Jérusalem. Cf. plus haut, V, 3-8, et les notes.

31. *Tes jugements*, etc., tes châtiments sur Israël, si bien mérités. — Le mot *jugement* équivaut à « condamnation et châtiment », en style biblique, quand il s'agit de coupables; cf. plus haut, V, 3, et la note.

32. *Nous avons rendu justice*, même sens que v. 27. — *Ton nom*, c'est-à-dire : « toi-même »; voir VII, 5 et la note. — *Ton nom précieux*, ou « digne d'honneur », cf. Deut., XXVIII, 58. — *Le Dieu de la justice*, Ps. IV, 1. — *Pour le corriger*, le ramener à toi, et non pour le détruire; cf. plus haut, VII, 3-8; Eccli., IV, 17. — Le verset 32 pourrait être regardé comme une épexégèse (explication, ou complément additionnel) du

34. συνάγαγε τὴν διασπορὰν Ἰσραὴλ
μετὰ ἐλέους καὶ χρηστότητος.
35. ὅτι πίστις σου μεθ' ἡμῶν, καὶ ἡμεῖς ἐσκληρύναμεν
τράχηλον ἡμῶν, καὶ σὺ παιδευτὴς ἡμῶν εἶ.
36. μὴ ὑπερίδῃς ἡμᾶς, ὁ θεὸς ἡμῶν,
ἵνα μὴ καταπίωσιν ἡμᾶς ἔθνη, ὡς μὴ ὄντος λυτρουμένου.
37. καὶ σὺ ὁ θεὸς ἡμῶν ἀπ' ἀρχῆς,
καὶ ἐπὶ σὲ ἡ ἐλπὶς ἡμῶν, Κύριε·
38. καὶ ἡμεῖς οὐκ ἀφεξόμεθά σου,
ὅτι χρηστὰ τὰ κρίματά σου εἰς ἡμᾶς.
39. ἡμῖν καὶ τοῖς τέκνοις ἡμῶν ἡ εὐδοκία εἰς τὸν αἰῶνα·
Κύριε σωτὴρ ἡμῶν, οὐ σαλευθησόμεθα ἔτι τὸν αἰῶνα χρόνον.

40. αἴνετὸς Κύριος ἐν τοῖς κρίμασιν αὐτοῦ ἐν στόματι ὁσίων,
καὶ εὐλογημένος Ἰσραὴλ ὑπὸ Κυρίου εἰς τὸν αἰῶνα.

Syr. : 36. « ne nous abandonne pas. » — 38 *b*. Rien ne correspond à εις ημας. — 39 *a* et *b* ... « à jamais, ô Seigneur Dieu notre Sauveur, et nous ne serons pas ébranlés... » — 40. « de ses saints. »

---

verset 31 *b* : « nous avons reconnu ton nom comme juste, c'est-à-dire : que tu es... »

34. Cf. pour l'idée et l'expression, Is., XLIX, 6; Ps. CXLVI, 2; Jean, VII, 35; X, 16; Jacques, I, 1; I Pierre, I, 1. — « La Dispersion » est l'expression technique et courante pour désigner tous les Juifs demeurant hors de la Palestine. L'idéal était que tous revînssent en Palestine, rassemblés par Dieu, pour y vivre sous le sceptre du Messie. Voir plus loin, XI; XVII, 28, 48.

35. *Fidèle* à tenir tes promesses; cf. Lam., III, 23; I Mach., X, 27; XIV, 35; Romains, III, 3. — *Nous raidissons notre cou*, hébraïsme signifiant « être indociles ou rebelles », comme la bête de somme qui refuse l'obéissance ou le service. Cf. II Paralip., XXX, 6-8; Néh., IX, 16; Jér., VII, 26; Deut., X, 16; et voir plus haut, VII, 8; puis, Actes, VII, 51. — *Notre correcteur*, v. 32; et plus haut, VII, 3.

36. *Ne nous regarde pas*, etc., c'est-à-dire : ne nous néglige pas et ne

34. Rassemble la Dispersion d'Israël avec miséricorde et bonté :
35. car tu es fidèle avec nous, tandis que nous,
nous raidissons notre cou, et toi tu es notre correcteur.
36. Ne nous regarde pas dédaigneusement, ô notre Dieu,
de peur que les païens ne nous dévorent,
comme s'il n'y avait pas (pour nous) de défenseur.
37. Tu es notre Dieu depuis le principe,
et notre espérance (repose) sur toi, Seigneur.
38. Pour nous, nous ne nous éloignerons pas de toi,
parce que tes jugements envers nous sont bons.
39. Ta bienveillance (est) pour nous et nos enfants à jamais :
Seigneur notre sauveur, nous ne serons plus jamais ébranlés.

40. Loué (soit) le Seigneur pour ses jugements
par la bouche des saints,
et béni (soit) Israël par le Seigneur à jamais !

---

nous laisse pas seuls. — *De peur que les païens*, etc., cf. plus haut, II, 26 ; VII, 3-4. — *Ne nous dévorent*, cf. Lam., II, 16. — *Comme s'il n'y avait pas*, etc., cf. IX, 1.

37. *Depuis le principe*, depuis que nous sommes un peuple et ton peuple, Gen., XVII, 1 ; Ex., XX, 2, 3, 5, etc. ; cf. Ps. LXXIII, 2. — *Notre espérance*, etc., voir plus haut, VII, 7.

38. Cf. plus haut, VII, 8. — *Sont bons*, cf. Ps. CXVIII, 39 ; voir plus haut, II, 37-39, et VII, 4 ; *bons*, miséricordieux et salutaires, Is., LXIII, 7.

39. On pourrait traduire : « Que ta bienveillance soit... » Mais la ligne suivante nous paraît exiger notre traduction ; c'est en raison de ta bienveillance que « nous ne serons plus ébranlés », assaillis par nos ennemis ; cf. plus haut, VII, 1-3. — *Nous et nos enfants*, cf. Matth., XXVIII, 25, et surtout Actes, II, 39. — *Seigneur notre sauveur*, Is., IX, 16 ; Eccli., LI, 1 ; cf. Luc, I, 47 ; I Tim., II, 3.

40. Doxologie ; cf. v. 29. — *Pour ses jugements*, à cause de leur justice, v. 27-32, 38. — *Les saints*, voir II, 40, et VIII, 28.

Θ

IX. Τῷ Σαλωμών· εἰς ἔλεγχον.

1. Ἐν τῷ ἀπαχθῆναι Ἰσραὴλ ἐν ἀποικεσίᾳ εἰς γῆν ἀλλοτρίαν,
ἐν τῷ ἀποστῆναι αὐτοὺς ἀπὸ Κυρίου
τοῦ λυτρωσαμένου αὐτούς,
2. ἀπερίῳησαν ἀπὸ κληρονομίας ἧς ἔδωκεν αὐτοῖς Κύριος·
ἐν παντὶ ἔθνει ἡ διασπορὰ τοῦ Ἰσραὴλ
κατὰ τὸ ῥῆμα τοῦ θεοῦ,
3. ἵνα δικαιωθῇς, ὁ θεός, ἐν δικαιοσύνῃ σου ἐν ταῖς ἀνομίαις ἡμῶν,
4. ὅτι σὺ κριτὴς δίκαιος ἐπὶ πάντας τοὺς λαοὺς τῆς γῆς.
5. οὐ γὰρ κρυβήσεται ἀπὸ τῆς γνώσεώς σου ποιῶν ἄδικα,
6. καὶ αἱ δικαιοσύναι τῶν ὁσίων σου ἐνώπιόν σου, Κύριε·
καὶ ποῦ κρυβήσεται ἄνθρωπος ἀπὸ τῆς γνώσεώς σου, ὁ θεός;
7. τὰ ἔργα ἡμῶν ἐν ἐκλογῇ καὶ ἐξουσίᾳ τῆς ψυχῆς ἡμῶν
τοῦ ποιῆσαι δικαιοσύνην καὶ ἀδικίαν
ἐν ἔργοις χειρῶν ἡμῶν,

---

2 *b*. *H*, *M*, *P*, *V* : επι διασπορα.

Syr. IX. 1. « en captivité. » — 2 *a*. « que leur avait donné Dieu. » — 3. « par notre iniquité. » — 6. « et la justice. »

IX. Voir VI, VII, VIII et la note, pour *de Salomon*.

1. *Emmené en exil*, etc., allusion à l'exil de Babylone. — *Pour avoir abandonné*, etc., cf. Jér., II, 5; XL, 8. — *Son Libérateur*, qui l'avait délivré de la servitude d'Égypte, Deut., XIII, 5.

2. *Héritage*, patrimoine; il s'agit de la Terre Promise ou Palestine, Gen., XII, 7; Nombres, XXXIV, 2; cf. Jér., XVI, 13. — *H*, *M*, *P*, *V* lisent : « il fut chassé de l'héritage que lui avait donné le Seigneur, (chassé) parmi toutes les nations lors de la dispersion d'Israël, selon la parole de Dieu. » — Autre sens : « La Dispersion d'Israël résida parmi... »; cf. VIII, 34. — *Parmi toutes les nations*, Deut., IV, 27; Jér., XVI, 13; XXII, 26. — *Selon la parole de Dieu*, Jér., VII, 15; XVI, 13.

IX. De Salomon. Avertissement.

(Les bons et les mauvais devant Dieu.)

1. Quand Israël fut emmené en exil sur une terre étrangère,
pour avoir abandonné le Seigneur, son Libérateur,
2. il fut chassé de l'héritage que lui avait donné le Seigneur;
la dispersion d'Israël (se fit) parmi toutes les nations,
selon la parole de Dieu,
3. pour que tu fûsses justifié, ô Dieu, dans ta justice,
en raison de nos iniquités.
4. Car tu es un juge juste pour tous les peuples de la terre.
5. Il n'échappera, en effet, à ta science aucun artisan d'iniquité,
6. et les bonnes œuvres de tes saints sont devant toi, Seigneur;
dès lors, où se cachera l'homme loin de ta science, ô Dieu ?
7. Nos œuvres (dépendent) du choix
et du libre arbitre de notre âme,
pour que nous accomplissions le bien et le mal
par les œuvres de nos mains;

---

3. La justice de Dieu est vérifiée par les iniquités mêmes de ceux qu'il a jugés et condamnés: cf. plus haut, II, 28; III, 3; IV, 9; VIII, 27, 29, 30, 31. — ***Pour que tu fusses justifié dans ta justice***, hébraïsme, sans exemple, croyons-nous, dans les **Septante** et dans le Nouveau Testament, pour ces mots; mais cf. plus haut, I, 8.

4. Cf. Ps. VII, 12; voir plus haut, II, 19, 36; IV, 28; VIII, 8, 30.

5. *A ta science*, littéralement : à ta connaissance, à ta perception. Pour l'idée, cf. plus haut, II, 18; V, 5, 8; VIII, 8. Voir Job, XXXIV, 21-25; I Tim., V, 25; Rom., II, 16; I Cor., IV, 5.

6. *Les bonnes œuvres*, littéralement : *les justices*, c'est-à-dire : les œuvres de justice, toutes les bonnes œuvres commandées par la loi de Dieu; cf. plus haut, I, 2-3; III, 20; Ezéchiel, XVIII, 5-17; Eccli., XLIV, 10. — Pour la pensée, cf. Eccli., XXXIX, 19-20; Matth., VI, 1-4; XXV, 35-46; I Tim., V, 25; I Pierre, III, 4; Actes, X, 31; Apoc., III, 2; puis Matth., V, 20 (si votre justice ne surpasse, etc.) : Luc I, 75; Actes, X, 35; I Jean, II, 29; III, 7. Pour ces textes du Nouveau Testament, c'est l'idée de notre *psaume* transposée dans le christianisme. — *Dès lors où se cachera*, etc., voir pour ce verset tout le psaume CXXXVIII.

7. *Nos œuvres, les œuvres de nos mains*, c'est-à-dire : toutes nos actions,

8. καὶ ἐν τῇ δικαιοσύνῃ σου ἐπισκέπτῃ υἱοὺς ἀνθρώπων
9. ὁ ποιῶν δικαιοσύνην θησαυρίζει ζωὴν αὐτῷ παρὰ Κυρίῳ,
καὶ ὁ ποιῶν ἀδικίαν, αὐτὸς αἴτιος τῆς ψυχῆς ἐν ἀπωλείᾳ.
10. τὰ γὰρ κρίματα Κυρίου ἐν δικαιοσύνῃ κατ' ἄνδρα καὶ οἶκον.
11. τίνι χρηστεύσῃ, ὁ θεός,
εἰ μὴ τοῖς ἐπικαλουμένοις τὸν κύριον;
12. καθαρίσει ἐν ἁμαρτίαις ψυχὴν
ἐν ἐξομολογήσει, ἐν ἐξαγορίαις,
13. ὅτι αἰσχύνη ἡμῖν καὶ τοῖς προσώποις ἡμῶν περὶ ἁπάντων·
14. καὶ τίνι ἀφήσει ἁμαρτίας, εἰ μὴ τοῖς ἡμαρτηκόσι;

Syr. : 10. « ses jugements sont... et sa maison. » — 12. Rien ne correspond à ἐν ἐξαγορίαις.

---

voir plus haut, IV, 18; pour l'expression, voir Ps. IX, 17; XXVII, 4; Deut., XXX, 9; Actes, VII, 41; Apoc., IX, 20. — *Du libre arbitre*; ici, le mot grec ἐξουσία, traduit par « libre arbitre », signifie « l'empire absolu sur soi-même». Le sens est : le choix et le libre arbitre qui appartiennent à notre âme, à notre personne ; « notre âme » est l'équivalent sémitique de « nous »; dans le grec biblique, « mon âme » signifie souvent « moi », en tant qu'être vivant. — Pour la pensée, cf. Éz., XVIII, 20, 25-32; Eccli., XV, 11-20; XXXVI, 13-15; Is., LVI, 4; LXV, 12; LXVI, 3; Prov., XVI; Jean, III, 19-21; Romains, XIII, 12; Éph., IV, 17-24; Tite, III, 1-3. — *Le bien et le mal*, ce qui est conforme ou contraire à la loi de Dieu; c'est ce que le Juif appelle « la justice » et « l'injustice ».

8. La *justice* de Dieu, qui consiste à récompenser celui qui a fait librement « le bien » suivant sa loi, et à punir celui qui a fait librement « le mal », contrairement à sa loi. — *Tu examines*, tu soumets à l'enquête et à l'examen, avant de prononcer ton jugement, qui est judiciairement juste en raison de cette enquête, cf. v. 4; Dieu agit en juge respectueux de la procédure, de la légalité. Cf. Éz., XVIII; Ps. VIII, 5; LVIII, 6; Eccli., II, 14-17; Jér., V, 9, 29; XXXIX, 41.

9. Cf. Prov., II, 7; Tobie, IV, 9; Sagesse, V, 15; Baruch, IV, 1 : « Tel est le livre des commandements de Dieu et la loi qui subsiste éternellement; tous ceux qui s'y attachent, ils aboutissent à la vie; ceux qui l'abandonnent périront; » Actes, X, 35; I Jean, II, 29; III, 7-8; Matth., VI, 19-20; XIX, 21; Luc, XII, 21, 33; Jean, IV, 36; V, 39-40; Gal., VI, 8-10;

8. puis, dans ta justice, tu examines les enfants des hommes :
9. celui qui fait le bien thésaurise la vie pour lui
auprès du Seigneur,
et celui qui fait le mal est cause que son âme
(est) dans la perdition;
10. car les jugements du Seigneur (se font) avec justice
pour chaque homme et (chaque) maison.
11. Pour qui seras-tu propice, ô Dieu,
sinon pour ceux qui invoquent le Seigneur ?
12. Il purifiera de ses péchés l'âme qui se confesse, qui s'accuse,
13. parce que la honte (est) sur nous et nos visages
à cause de tout cela;
14. et à qui remettra-t-il les péchés, sinon aux pécheurs ?

Rom., II, 5-10; Philip., III, 18. — Voir plus haut, II, 38; III, 13-16. — *Le bien* etc., littéralement « la justice »; voir v. 7 et la note.

10. *Les jugements* (*se font*) *avec justice*, cf. plus haut, versets 3-4; Rom., II, 2; Apoc., XIX, 2. — Ce verset contient la conclusion du raisonnement.

11. *Ceux qui invoquent*, etc., ce sont les Juifs fidèles; voir plus haut, II, 10; et Ps. XCVIII, 6; CXLIV, 18; Actes, IX, 14, 21; II Tim., II, 22.

12. *Il*, avec changement brusque de la personne du verbe, cf. plus haut, IV, 1-3; *il* est « le Seigneur ». — *Il purifiera*, Ps. XVIII, 12-13; L, 2-7; Eccli., XXXVIII, 10; Jér., XL, 8; Éz., XXXVI, 25; Actes, XV, 9; Hébreux, I, 3; I Jean, I, 7, 9. — *Qui se confesse*, Ps. XXXI, 5; Matth., III, 6; Actes, XIX, 18; Jacques, V, 16.

13. *La honte*; cf. Baruch, II, 6; Daniel, IX, 7. — *A cause de tout cela*, des péchés, et voir pour l'expression IV, 15 *ad finem*. Perles regarde comme une tautologie inadmissible les mots ἡμῖν καὶ τοῖς προσώποις; au lieu de περὶ ἁπάντων (*koullâm*), il suppose un mot hébreu (*kelimâh*) signifiant « confusion ». — *Nous* désigne la personne entière considérée dans son attitude; la « honte » extérieure est la marque du remords intérieur de l'âme, qui se manifeste au dehors par toute la tenue de la personne et par la rougeur de son visage.

14. *Remettra-t-il*, etc., cf. Ps. XXIV, 18; LXXXIV, 3. — Pour la pensée et l'expression, cf. Matth., VI, 12, 14-15; Luc, XV, 7, 10; XVIII, 13; I Jean, V, 16. — La pensée, suivant le raisonnement, est celle-ci: Le Seigneur est un juge équitable et juste. Pour les bons, il les récompense par la vie éternelle; pour les méchants, il les punit par la damnation éternelle; c'est le pouvoir suprême de juger pour récompenser et punir.

15. δικαίους εὐλογήσεις, καὶ οὐκ εὐθυνεῖς περὶ ὧν ἡμάρτοσαν,
καὶ ἡ χρηστότης σου περὶ ἁμαρτάνοντας ἐν μεταμελείᾳ.
16. καὶ νῦν σὺ ὁ θεός, καὶ ἡμεῖς λαός σου ὃν ἠγάπησας·
ἴδε καὶ οἰκτείρησον, ὁ θεὸς Ἰσραήλ, ὅτι σοί ἐσμεν·
καὶ μὴ ἀποστήσῃς ἔλεός σου ἀφ' ἡμῶν,
ἵνα μὴ ἐπιθῶνται ἡμῖν.
17. ὅτι σὺ ἠρετίσω τὸ σπέρμα Ἀβραὰμ παρὰ πάντα τὰ ἔθνη,
18. καὶ ἔθου τὸ ὄνομά σου ἐφ' ἡμᾶς, Κύριε,
καὶ οὐ καταπαύσεις εἰς τὸν αἰῶνα.
19. ἐν διαθήκῃ διέθου τοῖς πατράσιν ἡμῶν περὶ ἡμῶν,
καὶ ἡμεῖς ἐλπιοῦμεν ἐπὶ σὲ ἐν ἐπιστροφῇ ψυχῆς ἡμῶν.
20. τοῦ κυρίου ἡ ἐλεημοσύνη ἐπ' οἶκον Ἰσραὴλ
εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι.

---

18 *b*. *H*, *M*, *P*, *V* : καταπαυση εις. — 20. *R* : η επι.

Syr. : 15. « et tu ne les reprends pas au sujet... » — 16 *d*. « pour que les nations ne se jettent pas sur nous. » — 18. *b*. « et tu ne feras pas cesser pour l'éternité. » — 19. « par un pacte tu as conclu. » — 20. « du Seigneur sont les miséricordes sur ... maintenant et à jamais. »

Mais, de plus, Dieu possède le pouvoir de pardonner, de remettre les péchés. C'est encore une prérogative du juge suprême. Il ne peut l'exercer qu'envers ceux qui ont péché (v. 14), s'ils se repentent et confessent leurs fautes (v. 12 et 15), et s'ils le font en invoquant, c'est-à-dire : en priant le Seigneur (v. 11). Cette doctrine de la pénitence et du pardon est très remarquable.

15. Par suite, pour les justes qui pèchent, et qui sont les seuls à qui le pardon puisse être accordé (v. 11), Dieu n'exige aucun compte pour leurs péchés; il les leur remet sans punition. Cf. Ps. XXXI, 1-2; Matth., v, 25, 26; VI, 14-15; XVIII, 27, 32-33; II Cor., V, 19. — *Ta bonté entourera*, etc., Sagesse, XI, 23; XII, 10, 19; cf. Luc, XV, 7, 10, 18-32. Autre sens : Ta bonté entoure les pécheurs, en les faisant se repentir; cf. Romains, IV, 5.

16. Le sens : Cette bonté et cette miséricorde envers les pécheurs mêmes, Dieu la doit surtout à son peuple, dont il est exclusivement le

15. Tu béniras (donc) les justes, sans exiger
de compte pour leurs péchés,
et ta bonté entourera les pécheurs repentants.
16. Et maintenant toi, tu es notre Dieu, et nous,
le peuple que tu aimes.
Vois donc, et aie pitié de nous, ô Dieu d'Israël,
parce que nous sommes à toi:
et ne détourne pas de nous ta miséricorde,
de peur qu'on ne nous assaille.
17. Car tu as choisi la race d'Abraham
à l'exclusion de toutes les nations,
18. et tu nous as imposé ton nom, Seigneur,
et tu n'(y) mettras jamais fin;
19. tu as conclu une alliance avec nos pères à notre sujet,
et nous, nous espèrerons en toi
dans l'attachement de notre âme.
20. Que la miséricorde du Seigneur (soit) sur la maison d'Israël,
pour toujours et toujours !

Dieu. — *Le peuple que tu aimes*, Deut., x, 15; Is., XLI, 8; XLIII, 4; XLIV, 2; Rom., IX, 13. — *De peur qu'on ne nous assaille*, voir plus haut, VII, 1.

17. *Tu as choisi*, etc., Éz., XX, 5; Ex., XVIII, 1; XIX, 5; Juges, V, 11, 13, etc.

18. *Tu nous as imposé*, etc., Les Juifs étaient « le peuple de Dieu, le peuple de Iahvéh »; cf. Eccli., XXXVI, 17; Is., XLIII, 7: expression transportée dans le christianisme, Jacques, II, 7; cf. *IV Esdras*, V, 27. — *Y*, à ce choix et à ce nom. — Le passage présente quelque obscurité. Ryle et James le corrigent et lisent : καὶ σύ, avec ce sens : « et tu te reposeras (au milieu de nous) à jamais. »

19. *Tu as conclu*, etc., Gen., XVII, 2, 4, 7, etc.; Eccli., XVII, 12; Is., LV, 3; LXI, 8; Jér., XXXVIII, 31-33; XXXIX, 40; I Mach., II, 20, 50; Luc, I, 72-73; Hébreux, VIII, 6-10, et X, 16. — *Nous espérerons*, etc., cf. Ps. LIV, 24; LV, 4. — *Dans l'attachement*, etc., littéralement : « dans la conversion » qui nous a ramenés à toi pour toujours; cf. plus haut, V, 9 et la note.

20. Doxologie ; voir plus haut, IV, 29; VI, 9; VII, 9; Daniel, IX, 16; XII, 3; cf. Galates, VI, 16; Jude, 2. — *La maison d'Israël*, le peuple Juif fidèle, cf. VII, 9 et la note. — Autre sens : « La miséricorde du Seigneur est... ; » *R* lit : « Que la miséricorde du Seigneur, répandue sur la maison d'Israël, y subsiste pour toujours. »

I'

X. Ἐν ὕμνοις τῷ Σαλωμών.

1. Μακάριος ἀνὴρ οὗ ὁ κύριος ἐμνήσθη ἐν ἐλεγμῷ,
καὶ ἐκυκλώθη ἀπὸ ὁδοῦ πονηρᾶς ἐν μάστιγι,
καθαρισθῆναι ἀπὸ ἁμαρτίας, τοῦ μὴ πληθῦναι.
2. ὁ ἑτοιμάζων νῶτον εἰς μάστιγας, καὶ καθαρισθήσεται·
χρηστὸς γὰρ ὁ κύριος τοῖς ὑπομένουσιν παιδείαν.
3. ὀρθώσει γὰρ ὁδοὺς δικαίων,
καὶ οὐ διαστρέψει ἐν παιδείᾳ.
4. καὶ τὸ ἔλεος Κυρίου ἐπὶ τοὺς ἀγαπῶντας αὐτὸν ἐν ἀληθείᾳ,
καὶ μνήσεται Κύριος τῶν δούλων αὐτοῦ ἐν ἐλέει·
5. ἡ γὰρ μαρτυρία ἐν νόμῳ διαθήκης αἰωνίου,
ἡ μαρτυρία Κυρίου ἐπὶ ὁδοὺς ἀνθρώπων ἐν ἐπισκοπῇ.

---

3 *b*. *R* : διαπρεψει. — 9 *b*. *H*, *M*, *P*, *R*, *V* : σωφροσυνην.

Syr. : **X. 1** *a*. « ... dans la pauvreté », *meskinouto'*, au lieu de *maksonouto'*, « correction ». — **1** *b*. « et il l'a détourné. » — **1** *c*. « pour qu'il ne se multiplie pas. » — **2** *b*. « car il est bon. » — **3** *a*. « car la voie du juste est droite ; » **3** *b*. « et son châtiment ne le pervertit pas. » — **4** *a*. « et la face du Seigneur. »

X. 1. Job, v, 17 ; Ps. XCIII, 12 ; Prov., III, 11-12. — *Le fouet*. Ce sont les épreuves. Dieu est comparé à un maître qui fouette son disciple ou à un père qui fouette son enfant, etc., Is., L, 6 ; Prov., XIX, 29 ; Ps. XXXVII, 18 ; Hébreux, XII, 6 ; voir plus haut, VII, 8 et la note. — *De manière à être purifié*, parce qu'il se repent, voir plus haut, IX, 11-15. Sans cela, il le multiplierait, en ajoutant fautes sur fautes ; cf. plus haut, III, 12. — On peut encore traduire : « Au lieu de le multiplier », ou : « afin qu'il ne le multiplie pas. »

2. *Ceux qui supportent*, etc. Voir la même idée, Prov., IV, 12-13, et plus haut, VII, 8 ; voir surtout, Hébreux, XII, 5-13.

X. Une des hymnes de Salomon.

(Soumission à la correction divine.)

1. Heureux l'homme dont le Seigneur s'est souvenu
pour le reprendre,
qui a été détourné de la voie du mal avec le fouet,
de manière à être purifié du péché, loin de le multiplier !
2. Celui qui prête le dos aux coups de fouet, celui-là sera purifié :
car le Seigneur est bon pour ceux qui supportent la correction ;
3. il rectifiera, en effet, les voies des justes,
et il ne (les) fera pas dévier par la correction.
4. la miséricorde du Seigneur est sur ceux
qui l'aiment véritablement,
et le Seigneur se souviendra de ses serviteurs avec miséricorde.
5. Car l'attestation en est dans la loi de l'Alliance éternelle,
l'attestation du Seigneur relative aux voies
des hommes, qu'il surveille.

---

3. Cf. Prov., III, 6; X, 9; I Corinthiens, X, 13. — *Les voies*, la conduite et les actions; le Juif aime à comparer la manière d'agir à un chemin qu'on suit; voir plus haut, VI, 3; VIII, 7; Matth., VII, 13-14; etc. — *Il ne fera pas dévier* soit « les justes » soit « leurs voies ». Pour le premier complément, voir Ex., V, 4; I Rois, XVIII, 17, 18; Matth., XVII, 17; Actes, XIII, 8. Pour « leurs voies », voir Juges, V, 6; Job, XXXVII, 12; Prov., X, 9; Michée, III, 9; Actes, XIII, 10. — *R* lit : « il ne se glorifiera pas dans la correction. »

4. Ce verset donne la raison des versets 1-3. — Voir plus haut, IV, 29; VI, 9. — *Se souviendra*, etc., Ps. XXIV, 7; Ex., II, 23-25; VI, 5-8; Esther, X, 9; I Samuel, I, 19; XXV, 31; Baruch, V, 5; Eccli., XVIII, 14; L, 22, 24; LI, 3; cf. Luc, I, 54.

5. *L'attestation* que le Seigneur agit miséricordieusement avec ses serviteurs. — *La loi de l'Alliance*, c'est-à-dire : la loi donnée par Dieu à son peuple, et constituant une alliance éternelle de Dieu avec son peuple; cf. plus haut, IX, 17-19. Le psalmiste fait allusion à des passages de l'Ancien Testament, comme : Ex., XXIV, 3, 7; Deut., IV, 40, où Moïse dit au peuple : « Gardez ses prescriptions et ses commandements, que je vous impose aujourd'hui, pour que vous soyez heureux, vous et vos

6. δίκαιος καὶ ὅσιος ὁ Κύριος ἡμῶν ἐν κρίμασιν αὐτοῦ
εἰς τὸν αἰῶνα,
καὶ Ἰσραὴλ αἰνέσει τῷ ὀνόματι Κυρίου ἐν εὐφροσύνῃ,
7. καὶ ὅσιοι ἐξομολογήσονται ἐν ἐκκλησίᾳ λαοῦ,
καὶ πτωχοὺς ἐλεήσει ὁ θεὸς ἐν εὐφροσύνῃ Ἰσραήλ.
8. ὅτι χρηστὸς καὶ ἐλεήμων ὁ θεὸς εἰς τὸν αἰῶνα,
καὶ συναγωγαὶ Ἰσραὴλ δοξάσουσιν τὸ ὄνομα Κυρίου.

9. τοῦ κυρίου ἡ σωτηρία ἐπὶ οἶκον Ἰσραὴλ
εἰς εὐφροσύνην αἰώνιον.

ΙΑ'

XI. Τῷ Σαλωμών· εἰς προσδοκίαν.

1. Σαλπίσατε ἐν Σιὼν ἐν σάλπιγγι σημασίας ἁγίων,

Syr. : 6. « notre Dieu dans tous ses jugements. » — 7 *b*. « le Seigneur. » — 9 *b*. « pour le royaume éternel. »

XI. 1. « Sonnez dans Sion de la trompette insigne. »

---

fils après vous, afin que vous viviez longtemps dans le pays que le Seigneur Dieu vous donne pour toujours »; v, 32-33; vi, 1-3; vii, 12 : « Si vous écoutez ses prescriptions, si vous les gardez et les accomplissez, le Seigneur Dieu gardera envers vous l'alliance et la miséricorde qu'il a jurées à vos pères; le Seigneur vous aimera, vous bénira et vous multipliera, etc. » Cf. encore Jér., v, 9; ix, 9; Prov., xxix, 13; Sagesse, iv, 15 ; Luc, i, 72. — « Les voies », la conduite, voir plus haut, v. 3. — *Qu'il surveille*, «placées dans la surveillance», voir plus haut, ix, 5-8; Sagesse, iv, 15.

6. Cf. Ps. cxviii, 142; cxlvi, 14, 17. — *Juste*, voir plus haut, ix, 4, 10. — *Saint*, cf. Deut., xxxii, 4 etc.; « saint », c'est-à-dire : irréprochable et inaccessible au mal dans ses jugements. — *Louera le nom du Seigneur*, voir plus haut, iii, 2, et v, 1.

7. *Le confesseront*, le nom, c'est-à-dire : le proclameront dans les chants et les prières; voir plus haut, iii, 3; v, 1; vi, 2 ; cf. I Rois, viii, 33; Apocalypse, iii, 5. — *Dans l'assemblée du peuple*, c'est-à-dire : publiquement, devant tout le monde (il s'agit des Juifs); cf. Ps. cvi, 31-32; cxlix 1. — *Les pauvres*, la classe des Juifs fidèles et pieux, vivant dans la pauvreté, classe à laquelle appartient l'auteur ; Dieu

6. Notre Seigneur est juste et saint dans ses jugements à jamais:
aussi Israël louera le nom du Seigneur avec joie,
7. les saints le confesseront dans l'assemblée du peuple,
et Dieu aura pitié des pauvres au milieu de la joie d'Israël:
8. car Dieu est bon et miséricordieux pour toujours,
et les assemblées d'Israël glorifieront le nom du Seigneur.

9. Que le salut du Seigneur (soit) sur la maison d'Israël,
pour (lui donner) une joie éternelle !

XI. De Salomon. Pour l'attente.

(Le retour de la Dispersion.)

1. Sonnez dans Sion de la trompette du signal des fêtes;

---

viendra à leur secours; cf. plus haut, v, en entier, et surtout le v. 20. — *Au milieu de la joie d'Israël*, joie causée par la protection de Dieu envers les Juifs pauvres, mais pieux, les pharisiens; voir plus haut v, 14, 20-21.

8. Cf. plus haut, ii, 40; v, 2, 14; vii, 4. — *Les assemblées d'Israël*, textuellement : « les synagogues d'Israël », c'est-à-dire : les réunions particulières des Juifs pieux, où l'on chante et prie: cf. xvii, 18; Eccli., xxiv, 23. — *Glorifieront*, à cause de cette miséricorde; cf. Ps. lxxxv, 9; Apoc., xv, 4. Glorifieront *le nom*, c'est-à-dire : « la nature divine », bonne et miséricordieuse par elle-même; voir plus haut, vii, 5.

9. Doxologie. — *Le salut* venant *du Seigneur*, et par lequel le Seigneur délivrera Israël de ses ennemis et de ses épreuves; cf. plus haut ii, 40; iii, 6-7; iv, 27; vii, 1-6, 9; viii, 36-39; ix, 16-17. *La maison d'Israël*, les Juifs pieux et fidèles; cf. la *maison de Jacob*, vii, 9, et la note. Cf. pour le sens et l'idée, Luc, i, 69-71, et 74. — On pourrait comprendre : « est sur la maison. » — *Une joie éternelle*, causée par le salut que procurera le Seigneur ; voir plus haut 6-7; v, 14, 21 ; cf. Is., xxxv, 10; lxi, 7; Baruch, iv, 29, 36; v, 9. — *H, M, P, R, V* lisent : « pour lui donner une sagesse (ou une « vertu ») éternelle. » Cette leçon, σωφροσυνην, est parfaitement admissible, d'après Éz., xxxvi, 24-27 ; xxxvii, 23-24 ; Baruch, iii, 27-37. — Avec cette doxologie, cf. Baruch, iv, 22-23, 29. Elle semble bien être messianique.

XI. Psaume *de Salomon*, comme pour vi, etc. — Le psalmiste voit en esprit le retour en Palestine des Juifs dispersés, et il en manifeste sa joie. Le sujet était par lui-même un lieu commun messianique.

1. *Sonnez*, etc., cf. Joël, ii, 1 et 15; I Mach., iv, 40. — *Du signal*

2. κηρύξατε ἐν Ἰερουσαλὴμ φωνὴν εὐαγγελιζομένου,
ὅτι ἠλέησεν ὁ θεὸς Ἰσραὴλ ἐν τῇ ἐπισκοπῇ αὐτῶν.
3. στῆθι, Ἰερουσαλήμ, ἐφ' ὑψηλοῦ, καὶ ἴδε τὰ τέκνα σου
ἀπὸ ἀνατολῶν καὶ δυσμῶν συνηγμένα
εἰς ἅπαξ ὑπὸ Κυρίου.
4. ἀπὸ βορρᾶ ἔρχονται τῇ εὐφροσύνῃ τοῦ θεοῦ αὐτῶν,
ἐκ νήσων μακρόθεν συνήγαγεν αὐτοὺς ὁ θεός,
5. ὄρη ὑψηλὰ ἐταπείνωσεν εἰς ὁμαλισμὸν αὐτοῖς,
6. οἱ βουνοὶ ἐφύγοσαν ἀπὸ εἰσόδου αὐτῶν,
οἱ δρυμοὶ ἐσκίασαν αὐτοῖς ἐν τῇ παρόδῳ αὐτῶν,
7. πᾶν ξύλον εὐωδίας ἀνέτειλεν αὐτοῖς ὁ θεός,
ἵνα παρέλθῃ Ἰσραὴλ ἐν ἐπισκοπῇ δόξης θεοῦ αὐτῶν.
8. ἔνδυσαι, Ἰερουσαλήμ, τὰ ἱμάτια τῆς δόξης σου,
ἑτοίμασον τὴν στολὴν τοῦ ἁγιάσματός σου,
ὅτι ὁ θεὸς ἐλάλησεν ἀγαθὰ Ἰσραὴλ
εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι.

Syr. : 2 *a*. « de ceux qui annoncent (la bonne nouvelle).» — 2 *b*. « sa visite. » — 3 *b*. « rassemblés tous par ... » — 6 *b*. « le cèdre les a ombragés. » — 7. « Dieu leur a fait sentir... »

---

etc., cf. Nombres, x, 5-6, 10. Le psalmiste fait allusion à la coutume des Juifs d'annoncer les fêtes en sonnant de la trompette, la veille, suivant ce texte des Nombres, x, 10; « Pour vos jours de réjouissance, pour vos fêtes et vos néoménies, vous sonnerez des trompettes, etc. »

2. *Publiez*, etc., cf. Joël, II, 1-2. — *Le messager de joie*, qui apporte la nouvelle que Dieu a enfin pitié de son peuple, et qu'il va le ramener heureux et triomphant à Jérusalem; cf. Is., XL, 9; LII, 7; Nahum, I, 15; cf. Romains, x, 15. — Autre sens : « parce que Dieu a eu... » — *En le visitant*, hébraïsme signifiant : quand il a songé à son peuple et qu'il a voulu le sauver ; voir plus haut, III, 14 ; IX, 8 ; X, 5 ; cf. Sagesse, III, 7, 13; Luc, I, 68; I Pierre, II, 12.

3. *Debout*, etc., Isaïe, LX, 1; Baruch, V, 5. — *La hauteur*, l'endroit le plus élevé de la Cité sainte, pour voir mieux et plus loin. — *Vois tes enfants rassemblés* etc., Baruch, IV, 36-37; V, 5; Is., XLIII, 5-6; Luc, XIII, 29; Jean, XI, 51-52; Apoc., VII, 4-9.

4. *La joie* que Dieu leur procure par le retour, et cf. plus haut, X, 6. — *Les îles lointaines*, c'est-à-dire ; les îles et rivages de la Méditerranée;

2. publiez dans Jérusalem la parole du messager de joie :
que Dieu a eu pitié d'Israël en le visitant.
3. Debout, Jérusalem, sur la hauteur, et vois tes enfants
rassemblés en masse par le Seigneur,
de l'orient et du couchant !
4. Ils viennent du nord, pleins de la joie de leur Dieu ;
Dieu les a rassemblés depuis les îles lointaines ;
5. il a abaissé les monts élevés en les nivelant pour eux,
6. les collines se sont enfuies à leur approche,
les bois les ont ombragés pendant leur défilé,
7. Dieu a fait pousser pour eux tout arbre odoriférant,
pour qu'Israël passât, favorisé de la gloire de son Dieu.
8. Revêts-toi, Jérusalem, des habits de ta gloire,
prépare la robe de ta sanctification ;
car Dieu a promis le bonheur à Israël
pour toujours et toujours :

---

cf. Ps. cvi, 3 ; Jér., xxxviii, 10 ; Baruch, iv, 37 ; v, 5 ; et surtout, Is., lxvi, 19-20.

5-7. Description poétique et imagée du retour triomphant des tribus, protégées par Dieu qui leur ménage toutes les facilités et les commodités du chemin.

5-6. *Il a abaissé*, etc., cf. Is., xl, 2-4 ; Baruch, v, 7 ; Luc, iii, 4-6.

6. *Les ont ombragés*, Baruch, v, 8.

7. *Dieu a fait pousser*, etc., Baruch, v, 8. — *La gloire de son Dieu*, manifestée par le triomphe du retour et les merveilles qui l'accompagnent ; cf. Baruch, iv, 37 ; v, 6. — *Passât favorisé*, Baruch, v, 7.

8. *Des habits de ta gloire*, Baruch, v, 1-3 ; les habits qui conviennent à la gloire que Dieu te donne maintenant. — *De ta sanctification*, parce que tu seras désormais une chose sainte, uniquement consacrée à Dieu ; cf. vii, 2 ; viii, 4 ; xvii, 28, 33 ; cf. Is., liii, 1 ; Ex., xxxvi, 8 ; Eccli., xlv, 7, 10 ; Éz., x, 6, 7. — *A promis le bonheur*, voir plus haut, v. 2 ; xvii, 50 et xviii, 7 ; cf. Nombres, x, 29 ; I Samuel, xxv, 30, etc. Le psalmiste fait allusion à des passages tels que Jér., xxxix, 36-42 : « Et maintenant, le Seigneur Dieu d'Israël a parlé ainsi au sujet de la ville... Je vais rassembler ses enfants de toutes les parties de la terre où je les avais dispersés dans ma colère... et je les ramènerai ici même ... je leur donnerai une autre vie et un autre cœur... je ferai avec eux une alliance

9. ποιήσαι Κύριος ἃ ἐλάλησεν ἐπὶ Ἰσραὴλ καὶ Ἰερουσαλήμ,
ἀναστήσαι Κύριος τὸν Ἰσραὴλ ἐν ὀνόματι δόξης αὐτοῦ.

τοῦ κυρίου τὸ ἔλεος ἐπὶ τὸν Ἰσραὴλ
εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι.

ΙΒ'

XII. Τῷ Σαλωμών· ἐν γλώσσῃ παρανόμων.

1. Κύριε, ῥῦσαι τὴν ψυχήν μου ἀπὸ ἀνδρὸς
παρανόμου καὶ πονηροῦ,
ἀπὸ γλώσσης παρανόμου καὶ ψιθυροῦ
καὶ λαλούσης ψευδῆ καὶ δόλια.
2. ἐν ποικιλίᾳ στροφῆς οἱ λόγοι τῆς γλώσσης
ἀνδρὸς πονηροῦ·
[ὥσπερ ἐν λαῷ πῦρ ἀνάπτον καλλονὴν αὐτοῦ

---

2 *a*. *H*. *M*. *P*. *V* : εν ποιησει διαστροφης. — 2 *b*. *H*. *M*, *V* : αλω, et *P* : αλλω. — *H*, *M*, *P*, *V* : καλαμην.

Syr. : 9. « le Seigneur accomplira... relèvera... » — 9 *d*. « maintenant et à jamais. »

XII. 1 *b*. « de la langue chuchotante et impie. » — 2. « car dans le renvoi des paroles (= la réponse) est la langue de l'homme impie ; elle manifeste comme celle de celui qui agit bien et elle allume le feu parmi le peuple. »

éternelle... je les visiterai pour leur donner le bonheur et je les placerai dans cette terre, dans la foi... De même que j'ai envoyé sur eux tous ces maux immenses, de même je leur enverrai tout le bonheur que je leur ai promis... » Cf. Baruch, v, 4, 9.

9. *Relève*, rétablisse dans son indépendance et sa gloire Israël déchu et tombé sous la domination des païens. Ce verset est une prière pour hâter l'avènement du Messie. — *Par son nom glorieux*, par la présence de sa puissance divine, qui fera de nouveau d'Israël, rétabli dans son ancienne gloire, « le peuple de Dieu »; cf. plus haut, VII, 1-5 ; IX. — *Que la miséricorde*, etc. Doxologie; voir plus haut, IX, 20 et la note.

Le psaume IX dépeignait la juste punition d'Israël par l'exil. Le psau-

9. que le Seigneur accomplisse sa promesse
sur Israël et Jérusalem,
que le Seigneur relève Israël par son nom glorieux !

Que la miséricorde du Seigneur (soit) sur Israël
pour toujours et toujours !

XII. De Salomon. La langue des impies.

(Contre la médisance.)

1. Seigneur, délivre mon âme de l'homme impie et méchant,
de la langue impie et médisante,
diseuse de mensonges et de tromperies:
2. dans la variété du tour (consistent) les discours
de la langue de l'homme méchant;
tel le feu qui allume son éclat au milieu du peuple,

---

me XI dépeint le retour des exilés et de toute la dispersion, retour triomphant préparé et protégé par Dieu, et qui fait tressaillir de joie Jérusalem, heureuse de recueillir ses enfants. Tout le psaume s'inspire de Baruch, IV et V, ou d'une source commune à notre psalmiste et à Baruch. Il ne s'agit plus, cette fois, des exilés de Babylone. Le retour des exilés s'applique maintenant aux Juifs déportés à Rome par Pompée, et à tous les Juifs résidant à l'étranger, volontairement ou de force. Cf. avec ce psaume : Amos, IV; Is., II-III; Sophonie, III, etc.; puis *IV Esdras*, XIII, 40-50; *Apocalypse de Baruch*, LXXVII, 19, etc.; Commodien, *Instruct.*, II, 1; *Carmen apologet.*, 934 sq.; *Oracles Sibyllins*, II, 170; *Conflicts of the Apostles* (de Malan), p. 45.

XII. (Psaume) *de Salomon*, cf. VI, VII. — *Des impies*, des Juifs « transgresseurs de la loi de Dieu. » Avec ce psaume, cf. ps. IV.

1. *Mon âme*, l'expression « mon âme » signifie simplement « moi », ici et dans beaucoup de passages; cependant, elle présente souvent aussi cette nuance de sens : qu'il s'agit d'un sentiment qu'on éprouve, comme de joie, de peine; voir plus haut III, 9; IV, 15; V, 15; VI, 4, etc. — *Médisante*, cf. Eccli., V, 14; XXVIII, 13; II, 2.

1-2. On pourrait comprendre : « diseuse... de tromperies avec la variété du tour. Les discours de la langue de l'homme méchant (sont) comme le feu qui allume... » Mais la traduction donnée est préférable (cf. pour le tour du grec, III, 3; IV, 17, 20; VIII, 9). — *H, M, P*,

3. ἡ παροικία αὐτοῦ. ἐμπλῆσαι οἴκους ἐν γλώσσῃ ψεύδει,
ἐκκόψαι δένδρα εὐφροσύνης φλογιζούσης παρανόμους,
4. συνχέαι οἴκους [παρανόμους] ἐν πολέμῳ χείλεσι ψιθυροῖς].
μακρύναι ὁ θεὸς ἀπὸ ἀκάκων χείλη παρανόμων ἐν ἀπορίᾳ,
καὶ σκορπισθείησαν ὀστᾶ ψιθύρων ἀπὸ φοβουμένων Κύριον.

---

3 *b*. *H*, *I*. *M*, *P*, *V* : παρανομου; *C*, *L*, *R* : παρανομους.

Syr. : 3. « car son séjour (est) pour remplir les maisons par un discours menteur ; il coupe les arbres de sa joie par l'incendie de l'impie. » — 4. « il détruit les maisons des impies par la guerre, et Dieu a éloigné des innocents les lèvres qui chuchotent, la lèvre des impies. »

V lisent : « dans l'accomplissement de l'égarement consistent, » c'est-à-dire : les discours de la langue de l'homme méchant consistent à produire l'égarement.

2-4. Le passage mis entre crochets est un *locus desperatus*. Nous avons donné le texte de *C*, *L*, *R*. — Voici les variantes. D'abord, pour les versets 2-3, *H*, *M*, *P*, *V* lisent : « tel le feu qui, dans une aire, en allume le chaume, tel son séjour... » Puis, pour le v. 3, *H*, *I*, *M*, *P*, *V* lisent : « la joie brûlante de l'impie. » On a proposé de corriger φλογιζούσης en φλογὶ ζήλους; on a aussi supposé que γλώσσης, sujet de φλογιζούσης, était tombé devant ce dernier mot. — D'un autre côté, on a voulu corriger λαῷ en lisant « jardin », d'après le mot hébreu *gan* qui aurait été lu à tort *gôy*; on a proposé aussi de regarder παροικία comme une mauvaise traduction d'un original hébreu *magôr*, « terreur », et aussi « demeure »; enfin, pour ἐκκόψαι... παρανόμους, de supposer un texte hébreu qu'il aurait fallu lire : *millahêt rêša'* (ou quelque chose comme cela), et que le traducteur aurait lu : *melahêt râšâ'*.

La leçon αλω de *H*, *M*, *P*, *V*, pour le verset 2, est appuyée par Joël, II, 5; Zach., XII, 6; Sagesse, III, 7; Matth., III, 12; Luc, III, 17. — La comparaison serait prise de ce fait que, en Orient, on mettait le feu au chaume d'un champ, et que le feu, mis dans un endroit, se communiquait ensuite au reste de proche en proche. Joël, II, 5; Sagesse, III, 7; cf. Matth., III, 12 (et plus haut, VIII, 2). — Αλων est aussi du masculin dans les Septante.

3. tel son séjour, pour [remplir] les maisons
avec une langue menteuse,
pour abattre les arbres de joie
[avec la flamme d'une langue impie],
4. pour troubler les maisons [impies] par la guerre.
au moyen des lèvres médisantes].
Que Dieu éloigne des innocents la langue des impies
par la misère;
que les os des médisants soient dispersés loin de ceux
qui craignent le Seigneur !

La ponctuation est incertaine. On peut : 1° ponctuer après στροφης (voir 1-2, la note); 2° ponctuer après δολια, et après πονηρου ; 3° réunir 2 *a*, *b*, *c* et ponctuer après καλλονην αυτου ; 4° réunir 2 *c* avec η παροικια αυτου seulement: 5° prendre 2 *c* comme terme de comparaison absolu (avec virgule après καλλονην αυτου), et prendre 3 *a* comme terme comparé et comme proposition principale (= η παροικια αυτου (εστιν του) εμπλησαι.

L'idée générale est claire. La langue du médisant est comme le feu qui se transmet de proche en proche et consume tout ; cf. plus loin, xv, 6 ; puis, Joël, i, 19 ; ii, 15 ; Malac., iv, 1-3 ; Eccli., xxiii, 1-14 ; Prov., xvi, 27 ; xxix, 8 ; Jacques, iii, 5. — Au v. 3, le sens demande la correction (déjà faite) de εμπρῆσαι, pour εμπλῆσαι : cf. Éz., xvi, 41 ; xxiii, 47. La leçon εὐφροσύνης φλογιζούσης est inadmissible ; car c'est la langue médisante qui brûle, et non la joie. Le mot δένδρα est pris au figuré ; il désigne des hommes vigoureux et fructifiants : cf. plus loin, xiv, 2-3 ; Éz., xxxi, 16-18 ; Prov., xi, 30 ; Matth., iii, 10 ; vii, 17-18 ; Luc, iii, 9 ; vi, 43-44 ; Jude, 12. Par suite, il est impossible de joindre ensemble δενδρα ευφροσυνης φλογιζουσης παρανομους. Nous traduisons en lisant provisoirement ευφροσυνης φλογι γλωσσης παρανομου, et en adoptant, pour le dernier mot, la leçon de *I*. — Au verset 4, on ne peut admettre παρανόμους : car on ne trouble pas les maisons impies : ce sont les impies qui troublent les maisons ; il faut donc supprimer παρανόμους, qui doit être soit une glose, soit une répétition fautive du même mot figurant à la ligne précédente.

Avec ce rôle du médisant, cf. plus haut, iv, 4, 11-14.

4. *La langue des impies*, littéralement « les lèvres ». cf. Job, xxvii, 4 ; Ps. cxix, 2 ; voir plus haut, iv, 27. — *Par la misère*, de même plus haut, iv, 17, 19. — *Que les os soient dispersés*, etc., de même plus haut, iv, 21.

5. ἐν πυρὶ φλογὸς γλῶσσα ψιθυρὸς ἀπόλοιτο ἀπὸ ὁσίων.
6. φυλάξαι Κύριος ψυχὴν ἡσύχιον μισοῦσαν ἀδίκους,
καὶ κατευθύναι Κύριος ἄνδρα ποιοῦντα εἰρήνην ἐν οἴκῳ.
7. τοῦ κυρίου ἡ σωτηρία ἐπὶ Ἰσραὴλ παῖδα αὐτοῦ εἰς τὸν αἰῶνα.

8. καὶ ἀπόλοιντο οἱ ἁμαρτωλοὶ ἀπὸ προσώπου Κυρίου ἅπαξ,
καὶ ὅσοι Κυρίου κληρονομήσαισαν ἐπαγγελίας.

ΙΓ'

XIII. Τῷ Σαλωμὼν ψαλμός· παράκλησις τῶν δικαίων.

1. Δεξιὰ Κυρίου ἐσκέπασέν με,
δεξιὰ Κυρίου ἐφείσατο ἡμῶν.
2. ὁ βραχίων Κυρίου ἔσωσεν ἡμᾶς ἀπὸ ρομφαίας διαπορευομένης,
ἀπὸ λιμοῦ καὶ θανάτου ἁμαρτωλῶν.

Syr. : 5. Le syr. ajoute à la fin : « et leurs maisons . — 6 *a*. « et le Seigneur gardera l'âme des justes. » — 6 *b*-7. « et le Seigneur établira l'homme pacifique dans la maison du Seigneur. Du Seigneur est le salut... » — 8 *b*. « les promesses du Seigneur. »

XIII, 1. « nous a couverts. » — 2. « m'a sauvé. »

---

5. *Que la langue médisante périsse*, etc., Ps. XI, 3-4. — *Dans le feu ardent*, seul exemple de cette image dans nos psaumes. elle a été appelée par le contraste avec le verset 3 : puisque la langue médisante consume les maisons, qu'elle périsse aussi par le feu. — *Loin des saints*, pour qu'elle ne puisse leur nuire, et cf. II, 40 ; IV, 9.

6. *L'âme paisible*, sans méchanceté envers personne et tranquille. — *Qui hait*.... Ps. XLV, 8 ; Hébr., I, 9. — *Dirige*, etc., voir plus haut, VI, 3; VII, 9. —*Qui établit la paix*, comme Matth., V, 9 et Jacques, III, 18.

7. Doxologie: cf. X, 9. — *Israël son serviteur*, Is., XII, 8; Luc, I, 55. — On pourrait entendre : « Le salut du Seigneur est sur Israël, son serviteur, pour toujours. » La conséquence (introduite par καί) serait : « et que les pécheurs, etc. »

8. Cf. Ps. IX, 3-4; LXVII, 2. — *Loin de la face*, etc., c'est-à-dire : en

5. Que la langue médisante périsse dans le feu ardent,
loin des saints !
6. Que le Seigneur garde l'âme paisible, qui hait les méchants,
et que le Seigneur dirige l'homme qui établit
la paix dans la maison !
7. Que le salut du Seigneur (soit) sur Israël, son serviteur,
pour toujours !

8. Que les pécheurs périssent loin de la face du Seigneur, en bloc,
et que les saints du Seigneur héritent des promesses !

XIII. Psaume de Salomon. Appui des justes.

(Dieu protège les justes.)

1. La droite du Seigneur m'a protégé,
la droite du Seigneur nous a épargnés:
2. le bras du Seigneur nous a sauvés de l'épée levée,
de la famine, et de la mort des pécheurs ;

---

restant privés de toute vie et de tout bonheur. La « face du Seigneur » indique sa faveur, cf. plus haut, II, 8. 24, etc. Les pécheurs restent donc privés de tout bonheur dans l'éternité et même ici-bas. — *Les saints*, comme plus haut, v. 5. — *Les promesses* de bonheur faites par le Seigneur à ses saints pour la vie présente et la vie future; cf. plus haut, II, 38-40; III, 13-16; IV, 26-29; V, 16-21; VI, 8; VII, 9; X, 7-9; XI, 2, 8-9; Matth., V, 5; Actes, II, 39; Gal., III, 29; Hébreux, VI, 12-17; XI, 9. — *C. H. I. L. M. P. V* lisent : « les promesses du Seigneur. »

4-8. Les versets 4-5 (à partir de : « Que Dieu éloigne») forment un couplet de malédiction contre le médisant. Le verset 6 est en antithèse avec les précédents. Le verset 8 devrait suivre logiquement les versets 4-6. Le verset 7 forme la doxologie et devrait être le dernier. Il paraît avoir été déplacé.

XIII. *Appui*, ou «secours» envoyé aux justes.

1. *La droite du Seigneur*, etc., hébraïsme signifiant: la puissance qui se déploie: cf. Sagesse, V, 17; XIX, 8; Is., LI 16; Ps. CXVII, 15.

2. *Le bras du Seigneur*, etc., hébraïsme signifiant : la puissance etc.,

3. θηρία ἐπεδράμοσαν αὐτοῖς πονηρά,
ἐν τοῖς ὁδοῦσιν αὐτῶν ἐτίλλοσαν σάρκας αὐτῶν,
καὶ ἐν ταῖς μύλαις ἔθλων ὀστᾶ αὐτῶν·
καὶ ἐκ τούτων ἁπάντων ἐρρύσατο ἡμᾶς Κύριος.

4. ἐταράχθη ὁ [ἀσεβὴς] διὰ τὰ παραπτώματα αὐτοῦ,
μή ποτε συμπαραληφθῇ μετὰ τῶν ἁμαρτωλῶν,
5. ὅτι δεινὴ ἡ καταστροφὴ τοῦ ἁμαρτωλοῦ,
καὶ οὐχ ἅψεται δικαίου οὐδὲν ἐκ πάντων τούτων,
6. ὅτι οὐχ ὁμοία ἡ παιδεία τῶν δικαίων ἐν ἁγνοίᾳ
καὶ ἡ καταστροφὴ τοῦ ἁμαρτωλοῦ.
7. ἐν περιστολῇ παιδεύεται δίκαιος,
ἵνα μὴ ἐπιχαρῇ ὁ ἁμαρτωλὸς τῷ δικαίῳ.
8. ὅτι νουθετήσει δίκαιον ὡς υἱὸν ἀγαπήσεως,
καὶ ἡ παιδεία αὐτοῦ ὡς πρωτοτόκου·

Syr. : 4 *a.* « l'impie. » — 4 *b.* « le pécheur. » — 5 *b.* « mais aucune de ces choses ne sera comptée au juste. » — 6-7. « car la correction des justes qui (pèchent) inconsciemment n'est pas semblable à la ruine des impies ; c'est consciemment en effet que le juste est corrigé. » — 8 *a.* « parce que le juste, certes, héritera de lui comme son fils chéri. »

---

comme l'expression précédente, Ps. XCVII, 1; CXXXVI, 12; Luc, I, 51; Actes, XIII, 17. — *L'épée levée*, littéralement : « passant parmi nous. » L'expression indique la guerre, l'occupation de Jérusalem par Pompée, sans doute. — *La famine* est un fléau qui accompagne un siège, par exemple le siège du Temple.—*La mort des pécheurs*, qui va être dépeinte dans le verset 3. Il s'agit de la « mort violente », dans une guerre, pour punir « les pécheurs », qui sont les partisans d'Aristobule et les sadducéens; voir *Introd.*, c. II, p. 20-23. Pour ces fléaux, cf. Lév., XXVI, 6, 22; Eccli., XXXIX, 29-30; XL, 9; Éz., V, 17-21; XIV, 17-21; Apoc., VI, 8 (l'épée, la famine, la mort violente, et les bêtes féroces).

3. *Les bêtes féroces*, cf. Éz., V, 17; XIV, 21, etc.; Osée, XIII, 8. — D'après le contexte, les « bêtes féroces » sont une figure; ce sont les soldats de Pompée massacrant les Juifs d'Aristobule avec fureur; cf.

3. les bêtes féroces se sont précipitées sur eux;
de leurs dents, elles déchiraient leurs chairs,
et de leurs molaires, elles broyaient leurs os.
Mais le Seigneur nous a préservés de tout cela.

4. L'homme [pieux] s'est troublé à cause de ses fautes,
dans la crainte d'être pris avec les pécheurs,
5. parce que la ruine du pécheur est horrible ;
mais rien de tout cela ne touchera le juste,
6. parce qu'il n'y a pas de similitude entre la correction
des justes, (péchant) par ignorance, et la ruine du pécheur.
7. Avec discrétion est puni le juste,
pour que le pécheur ne se rie pas du juste;
8. car (Dieu) corrigera le juste comme un fils chéri,
et sa punition est comme celle du fils aîné,

---

plus haut, II, 25-27; VIII, 23. — *De leurs molaires*, etc., cf. Ps. LVIII, 7; Job, XXIX, 17. — *Nous*, les Juifs pieux et fidèles, partisans de Hyrcan; voir plus haut, VIII, 28, 36.

4. *Pieux* (ευσεβής) par correction du texte, et suivant le contexte; tous les manuscrits donnent (ασεβής) « impie ». — *Dans la crainte* d'être enveloppé dans le massacre des *pécheurs* à cause de ses fautes. — *D'être pris*, même sens que Matth., XXIV, 41. — Mais ses « fautes » sont des παραπτώματα, « des erreurs », plutôt que des péchés de malice; cf. plus haut, III, 8-10; IX, 11-15; et plus bas, verset 9.

5. *La ruine*, littéralement : « la catastrophe », et voir Job, VIII, 19; XV, 21; XXI, 17; XXVII, 7; Prov., I, 18; Eccli., IX, 11; XVIII, 12. — *Horrible*, etc., voir plus haut, II, 7, 17; III, 13; IV, 7-8, 16-22; VIII, 23-30; IX, 9; XII, 4-5, 8; cf. Prov., I, 18; Eccli., XVIII, 12; *Introd.*, p. 51-53.

6. Sur « la correction des justes », consistant en épreuves et sur le pardon de leurs péchés, voir II, 37; III, 5-10; VI, 8; VII, 3-9; VIII, 28; IX, 11-15; X, 1-4. Cf. *Introd.*, p. 53-54.

7. *Ne se rie pas*, « ne se réjouisse pas » ironiquement du mal qui arrive au juste; cf. Ps. XXXVII, 17; XLI, 12; Eccli., XXIII, 3.

8. *Comme un fils chéri*, que l'on corrige à regret et le moins possible; cf. Gen., XXII, 2; Zach., XII, 10; Matth., XII, 18; XVII, 5. — *Sa punition*, la punition du juste. — *Du fils aîné*, même sens que pour « un fils chéri », parce que le fils aîné était par là même le fils préféré; cf. Ex., IV, 22; II Rois, III, 27; Zach., XII, 10; Luc, II, 7; Romains, VIII, 29.

9. ὅτι φείσεται Κύριος τῶν ὁσίων αὐτοῦ,
καὶ τὰ παραπτώματα αὐτῶν ἐξαλείψει ἐν παιδείᾳ.
ἡ γὰρ ζωὴ τῶν δικαίων εἰς τὸν αἰῶνα.
10. ἁμαρτωλοὶ δὲ ἀρθήσονται εἰς ἀπώλειαν,
καὶ οὐχ εὑρεθήσεται μνημόσυνον αὐτῶν ἔτι.

11. ἐπὶ δὲ τοὺς ὁσίους τὸ ἔλεος Κυρίου,
καὶ ἐπὶ τοὺς φοβουμένους αὐτὸν τὸ ἔλεος αὐτοῦ.

ΙΔ

XIV. Ὕμνος τῷ Σαλωμών.

1. Πιστὸς Κύριος τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτὸν ἐν ἀληθείᾳ,
τοῖς ὑπομένουσιν παιδείαν αὐτοῦ,
τοῖς πορευομένοις ἐν δικαιοσύνῃ προσταγμάτων αὐτοῦ,
ἐν νόμῳ ᾧ ἐνετείλατο ἡμῖν εἰς ζωὴν ἡμῶν.

Syr, : 9 *a.* « parce que le juste pardonnera à ses saints. » — 10 *a.* « seront enlevés pour. » — 11 *b.* « il chérit tous ceux qui le craignent. »

XIV, 1 *c.* « dans la justice, dans ses commandements. » — 1 *d.* « il nous a donné la loi pour. »

---

9. Sur cette expiation et cet effacement des fautes, voir le verset 6 et la note, et III, 9-10; IX, 12-15. — *Le Seigneur épargnera ses saints*, cf. Sagesse, XII, 18. — *Leurs fautes*, « leurs erreurs », comme plus haut, v. 4, et la note. Pour l'idée et l'expression, cf. Matthieu, VI, 14-15; Marc, XI, 24-25. — *La vie des justes*, etc., voir plus haut, III, 16; IX, 9; Daniel, XII, 2-3; Matth., XXV, 46; Jean, V, 29; VI, 40; Jude, 21.

10. *Seront enlevés*, etc., voir plus haut, III, 13-15; IV, 7, 28; IX, 9; XII, 5, 8; Dan., XII, 2; Job, XXI, 30; XXXI, 3; Matth., VII, 13; XXV, 46. — *Seront enlevés* d'ici-bas pour être jetés *dans la perdition*. — *Un souvenir d'eux*, cf. Job, II, 9; XVIII, 17; Ps. IX, 7; XXXIII, 17; voir plus haut II, 19; III, 14.

11. Cette conclusion sert de doxologie. — Cf. II, 37, 40; IV, 29; VI, 9; XI, 9; Ps. XXXII, 22; XXXV, 11; XXXIX, 12; Luc, I, 50 et 54-55. — (*Est*,)

9. parce que le Seigneur épargnera ses saints,
et effacera leurs fautes par une punition ;
car la vie des justes est pour l'éternité ;
10. mais les pécheurs seront enlevés pour la perdition,
et l'on ne trouvera plus un souvenir d'eux.

11. La miséricorde du Seigneur (est) sur les saints,
sa miséricorde (est) sur ceux qui le craignent.

XIV. Hymne de Salomon.

(La vie éternelle et la perdition.)

1. Le Seigneur est fidèle envers ceux
qui l'aiment véritablement,
envers ceux qui se soumettent à sa correction,
envers ceux qui marchent dans la justice
de ses commandements,
dans la loi qu'il nous a imposée en vue de notre vie.

---

peut-être pourrait-on comprendre : « que la miséricorde du Seigneur (soit)... »

XIV 1. *Fidèle* à tenir ses promesses et à montrer sa bonté ; cf. Deut., VII, 9; I Corint., X, 13; II Corint., I, 18; plus haut VIII, 35, et XI, 8-9. — *Ceux qui l'aiment* etc., voir VI, 9; X, 4; I Jean, II, 5. — *Ceux qui se soumettent*, voir III, 4; VII, 8-9; X, 1-4; XIII, 7-9.—*Qui marchent*, c'est-à-dire : qui vivent. Pour le Juif, la vie est un « chemin », une « voie » : cf. X, 3 et la note. — *Dans la justice*, c'est-à-dire : l'état de sainteté produit par l'observation des commandements; cf. I, 2, 3; II, 40; V, 20. Pour l'image et la pensée, cf. Deut., VII, 9; Lév., XXVI, 3; I Rois, VIII, 61; Ps. I, 1-2; Matth., VII, 13-14; Luc, I, 6; Actes, IX, 31; I Pierre, IV, 3; Jude, 11, 16, 18. — *En vue de notre vie*, en faveur de notre vie ici-bas, dirigée et sauvée par cette loi; de notre vie dans l'autre monde, gagnée et assurée par l'observation de cette loi; voir III; V, 16-21; VI; VII, 8-9; IX; Lév., XVIII, 5 : « Vous observerez tous mes commandements et tous mes jugements, et vous les exécuterez; l'homme qui les aura accomplis vivra en eux ; » Éz., XXXIII, 15; Baruch, IV, 1; Eccli., XVII, 11 : « il leur a donné en partage une loi de vie ; » XLV, 6; Matthieu, XIX, 16-18 ; Luc, X, 25-28; Actes, II, 18,

2. ὅσιοι Κυρίου ζήσονται ἐν αὐτῷ εἰς τὸν αἰῶνα·
ὁ παράδεισος τοῦ κυρίου, τὰ ξύλα τῆς ζωῆς, ὅσιοι αὐτοῦ
3. ἡ φυτεία αὐτῶν ἐρριζωμένη εἰς τὸν αἰῶνα,
οὐκ ἐκτιλήσονται πάσας τὰς ἡμέρας τοῦ οὐρανοῦ,
ὅτι ἡ μερὶς καὶ κληρονομία τοῦ θεοῦ ἐστιν Ἰσραήλ.
4. καὶ οὐχ οὕτως οἱ ἁμαρτωλοὶ καὶ παράνομοι,
οἳ ἠγάπησαν ἡμέραν ἐν μετοχῇ ἁμαρτίας αὐτῶν.
ἐν μικρότητι σαπρίας ἡ ἐπιθυμία αὐτῶν,

---

4 *b-c. H.M.P.V:* αυτων. εν μικροτητι σαπριας, εν επιθυμια.

Syr. : 2 *a.* « vivront en lui (le Seigneur) » ou « en elle » (la loi). — 3 *a.* « leur plantation est ferme. » — 3 *c.* « du Seigneur. » — 4 *b.* Rien ne correspond à αυτων. — 4 *c.* « dans la petitesse du mal » (= σαπριας).

---

citant Ps., XVI, 11; cf. Jean, V, 29; XII, 50; Romains, X, 5. — Il s'agit de toute la vie : temporelle et éternelle. Cf. *Introd.*, p. 60-61.

2. *Les saints*, voir plus haut, II, 40, etc. — *Vivront*, voir la note finale du verset précédent. Les mots *pour toujours* indiquent qu'il s'agit maintenant de la vie éternelle, méritée par la vie temporelle passée dans l'observation des commandements, comme il est dit au verset 1; cf. IX, 9. — *Par elle*, cf. Lév., XVIII, 5. Mais la traduction « en lui », le Seigneur, est assez probable à cause de ce qui suit. — Le psalmiste se représente « la vie éternelle » comme « un jardin, le jardin du Seigneur ». Le Seigneur y règne et il y est la source de la vie; d'où « les saints du Seigneur vivront pour toujours, » et par suite « les saints sont les arbres de la vie, » arbres vivants recevant leur vie du Seigneur; cf. plus haut la même idée, III, 16 et IX, 9. Dès lors, ce sont les saints, en tant qu'arbres de la vie, arbres vivants, qui « sont », c'est-à-dire : qui constituent « le jardin du Seigneur ». — *Le paradis*, nom oriental du jardin; cf. Gen., XIII, 10; Éz., XXVIII, 13; XXXI, 8-9. Le mot « paradis » est employé ici dans le sens que nous lui donnons actuellement : un endroit où règne le Seigneur, et qui est peuplé de ses saints, pleins de la vie éternelle. — Par « le paradis » et « les arbres de la vie », le psalmiste fait allusion au Paradis terrestre ou Eden, et à « l'arbre de la vie », qui s'y trouvait. Cf. Gen., II, 9; III, 22-24; Is., LXV, 22;

2. Les saints du Seigneur vivront par elle pour toujours;
le paradis du Seigneur, les arbres de la vie, ce sont ses saints;
3. leur plantation est enracinée pour l'éternité;
on ne les arrachera pas pendant toute la durée du ciel;
car le lot et l'héritage de Dieu, c'est Israël.
4. Mais il n'en est pas ainsi pour les pécheurs et les impies,
qui ont préféré une journée donnée à leur péché;
leur désir a eu pour objet la brièveté de la corruption;

Prov., III, 18, et surtout XI, 30; Éz., XXXI, 8-9; Apoc., II, 7; XXII, 2-3, 19; *IV Mach.*, XVIII, 16; *Hénoch*, X, 16; XCIII, 2-4.

3. *Leur plantation* ou « leur plant »; le mot désigne l'arbre en tant que planté, cf. Is., LXI, 3; Matth., XV, 13. — *Enracinée*, cf. Prov., XII, 3 et 12; Jér., XII, 2; Colossiens, II, 7. — Le sens est que les saints, vivant auprès du Seigneur et de lui, y subsisteront éternellement. L'image employée les compare à un arbre planté par Dieu dans un jardin, enraciné, et tirant sa vie de Dieu même; dès lors, ils sont indéracinables ou « enracinés pour l'éternité ». — Sur la préoccupation du Juif pour obtenir la vie éternelle, voir Matth., VII, 14; XIX, 16-20; Marc, X, 17; Luc, X, 25; XVIII, 18; Jean, III, IV, V, VI; I Jean, V. — *La durée du ciel*, c'est-à-dire : « l'éternité »; cf. Ps. LXXXVIII, 30; Baruch, I, 11. Littéralement : « pendant tous les jours du ciel. » — *Le lot et l'héritage*, etc., cf. Deut., XXXII, 9; Ps. LXXVII, 71; Eccli., XXIV, 12; Is., XIX, 25; Esther, IV, 17; Éphés., I, 18. — Le sens est que, seuls, les Juifs fidèles et pieux obtiendront la vie éternelle inaccessible aux païens, et même aux Juifs infidèles, transgresseurs de la loi, comme l'auteur va le dire; les Juifs fidèles sont d'ailleurs la propriété de Dieu; cf. v. 7-9; VII, VIII, 35-40; IX, 16-20.

4. *Les impies*, c'est-à-dire : les transgresseurs volontaires de la loi; voir IV, 11, 13, 21, 27, etc. — *Qui ont préféré une journée*; la vie humaine est comparée ici à la durée *d'un jour*, par opposition à « tous les jours du ciel » que dure la vie éternelle dans le bonheur. Sur la brièveté de la vie comparée à « une vapeur, un souffle », cf. Eccl., IX, 9; Job, XIII, 28-XIV, 5; Ps. XXXVI, 36; CII, 15-16; Jacques, IV, 14. — *La brièveté de la corruption* traduit littéralement le grec. La « corruption » désigne la nature humaine, considérée dans le corps qui diminue chaque jour pour disparaître dans la corruption du tombeau; et cette existence du corps est brève. Cf. Job, XVII, 14; XXV, 6; I Cor., XV, 42-50. Le sens est donc : Les pécheurs ont placé leurs désirs et leurs aspirations dans le corps, par suite dans ses besoins et ses plaisirs (voir I, 7; II, 18; IV, 4-15; VIII, 8-11),

5. καὶ οὐκ ἐμνήσθησαν τοῦ θεοῦ,
ὅτι ὁδοὶ ἀνθρώπων γνωσταὶ ἐνώπιον αὐτοῦ διὰ παντός,
καὶ ταμεῖα καρδίας ἐπίσταται πρὸ τοῦ γενέσθαι.
6. διὰ τοῦτο ἡ κληρονομία αὐτῶν ᾅδης καὶ σκότος καὶ ἀπώλεια,
καὶ οὐχ εὑρεθήσονται ἐν ἡμέρᾳ ἐλέους δικαίων.
οἱ δὲ ὅσιοι Κυρίου κληρονομήσουσιν ζωὴν ἐν εὐφροσύνῃ.

Syr. : 6 *a*. « le schéol et la perdition et les ténèbres. »

---

plaisirs souvent coupables, et cela pour un temps très court, « au lieu de se souvenir de Dieu » et de la loi qui leur aurait donné la vie éternelle (v. 5 et 1); cf. Galates, VI, 7 : « Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu; car l'homme moissonnera ce qu'il aura semé; aussi celui qui sème dans sa chair moissonnera la corruption résultant de la chair ; celui qui aura semé dans son esprit moissonnera la vie éternelle sortie de l'esprit. » Voir aussi Daniel, XIII, 56 sur la « brièveté » des objets qui excitent la passion de l'homme. — *H*, *M*, *P*, *V* lisent : « une journée passée dans leur péché, dans la brièveté de la corruption, dans leur passion. » — Pour le grec μικροτητι σαπριας, Wellhausen a supposé un original hébreu *me'at rimmâh*.

5. *Ils ne se sont pas souvenus*, etc., comme plus haut, IV, 24, avec le même sens et dans le même contexte. — Ὅτι, dans le texte grec, est épexégétique, c'est-à-dire introduisant une explication des mots qui précèdent. Autre sens (en ponctuant après θεου et non après γενεσθαι) « Parce que les voies des hommes..., à cause de cela leur héritage... » — *Les voies*, cf. X, 3 et la note; Ps. I, 6 : CXVIII, 168 ; Eccli., XVII, 15-19; Prov., XV, 11. Pour la pensée, voir plus haut, IX, 5-9 et les notes. — *Il connaît*, etc., cf. Prov., XX, 21; XXI, 1-2; Jér., I, 5; Job, XXXVIII, 2; Sagesse, I, 7-11; Matth., XV, 18-20; XVII, 27-28 ; Luc, VI, 45 ; Apoc., II, 23. — *Avant qu'ils n'existent*, ou : « avant qu'il (le cœur) n'existe ; » cf. Jér., I, 5; Eccli., XXXIX, 19-20.

6. *Leur* héritage, celui des pécheurs du v. 4 ; voir plus haut, IX, 9. — *Le Hadès* est le « schéol » des Hébreux, le séjour des morts, avec cette idée que les pécheurs y resteront éternellement, puisque c'est « leur perdition », et qu'il n'y aura pas place pour eux « au jour de la miséricorde »; cf. Prov., XV, 11; Baruch, III, 11, 19. — *Les ténèbres*, par opposition à « la lumière du Seigneur » réservée aux justes, et voir III, 16;

5. et ils ne se sont pas souvenus de Dieu,
que les voies des hommes sont connues de lui en tout temps,
et qu'il connaît les arcanes du cœur avant qu'ils n'existent.
6. Pour cette raison, leur héritage est le Hadés,
les ténèbres et la perdition,
et on ne les trouvera pas au jour de la miséricorde
(réservée) aux justes.
Les saints du Seigneur hériteront de la vie dans la joie.

---

cf. Ps. LXXXVII, 6-7. — *La perdition*, voir II, 35; III, 13; IX, 9; XII, 5-8; XIII, 10; la « perdition » consiste essentiellement à être séparé « de la face du Seigneur » pour toujours; cf. XII, 8; Prov., XV, 11; XXVII, 20; Job, XXI, 30; XXVIII, 22; Matth., VII, 13; VIII, 12; XXV, 45-46; II Pierre, II, 17; Philip., III, 19; Apoc., XVII, 8, 11. — *On ne les trouvera pas*, c'est-à-dire : ils ne comparaîtront pas, parce qu'ils doivent rester loin de la face du Seigneur. — *Au jour* etc., c'est-à-dire: au jour où Dieu s'occupera des justes et les ressuscitera pour leur donner la vie éternelle auprès de lui, dans « sa miséricorde envers eux »; voir III, 13-16; IX, 8-9; XII, 8; XIII, 11; cf. Joël, II, 31; Mal., IV, 1-3; ce « jour » est devenu, dans le Nouveau Testament, « le jour du jugement », Matth., X, 15; I Jean, IV, 17; « le jour de la visite du Seigneur », I Pierre, II, 12; etc. — *Les saints du Seigneur*, II, 40; VIII, 28; XII, 8; cf. Actes, IX, 32-41; XXVI, 10; II Thessal., I, 10. — *Hériteront de la vie*, comme d'un bien que Dieu leur transmet; il s'agit de la « vie éternelle », comme plus haut, IX, 9 et XII, 8; cf. Matth., V, 5; XIX, 29 et XXV, 34; Luc, X, 25; Hébr., I, 14. — *Dans la joie*, cf. X, 9. — On trouve réunies la vie, la lumière et la joie pour toujour : tel est le sort « du juste » dans l'autre monde. — *Les saints du Seigneur*, etc. Cette dernière ligne sert de clausule au psaume.

ΙΕ'

XV. Ψαλμὸς τῷ Σαλωμών· μετὰ ᾠδῆς.

1. Ἐν τῷ θλίβεσθαί με ἐπεκαλεσάμην τὸ ὄνομα Κυρίου
εἰς βοήθειαν ἤλπισα τοῦ θεοῦ Ἰακώβ, καὶ ἐσώθην·
2. ὅτι ἐλπὶς καὶ καταφυγὴ τῶν πτωχῶν σύ, ὁ θεός.
3. τίς γὰρ ἰσχύει, ὁ θεός, εἰ μὴ ἐξομολογήσασθαί σοι ἐν ἀληθείᾳ ;
4. καὶ τί δυνατὸς ἄνθρωπος, εἰ μὴ ἐξομολογήσασθαι
τῷ ὀνόματί σου ;
5. ψαλμὸν καινὸν μετὰ ᾠδῆς ἐν εὐφροσύνῃ καρδίας,
καρπὸν χειλέων ἐν ὀργάνῳ ἡρμοσμένῳ γλώσσης,
ἀπαρχὴν χειλέων ἀπὸ καρδίας ὁσίας καὶ δικαίας,
6. ὁ ποιῶν ταῦτα οὐ σαλευθήσεται εἰς τὸν αἰῶνα ἀπὸ κακοῦ,
φλὸξ πυρὸς καὶ ὀργὴ ἀδίκων οὐχ ἅψεται αὐτοῦ,
7. ὅταν ἐξέλθῃ ἐφ' ἁμαρτωλοὺς ἀπὸ προσώπου Κυρίου
ὀλεθρεῦσαι πᾶσαν ὑπόστασιν ἁμαρτωλῶν,

---

5 *a. H,M,P,V*: και αινον.

Syr. : XV, 1*b*. « et j'ai appelé à mon secours le Dieu de Jacob. » — 3. « Car qui est-ce qui, fort, te confessera en vérité? » — 4. « et quelle est la puissance de l'homme sinon qu'il confesse ton nom ? » — 5 *a*. « un psaume nouveau avec chant. » — 5 *b*. « par l'instrument disposé dans la langue. » — 6 *b*. « ne les touchera pas. » — 7 *a*. « du Très Haut. » — 7 *b*. « pour arracher toutes les racines des pécheurs. »

XV. *Avec chant*; ces derniers mots, ajoutés au titre (dans *H*, *I*, *P*, *V*), indiqueraient que le psaume aurait été mis en musique pour le culte privé ou public. Delitzsch a retraduit en hébreu par *beštr*.

1. *Dans mes tribulations*, etc., voir, I, 1; cf. Ps. XVII, 7; CXIX, 1. — *Et j'ai été sauvé*, voir VI, 2.

2. *Tu es*, etc., voir V, 2, 13, 16; VIII, 37; IX, 19. — *Les pauvres*, c'est-à-dire : les humbles, privés de la richesse et de la puissance; cf. V, 2, 13; X, 7; Ps. XXXIV, 10; LXVII, 11; LXXI, 4, 12, 13; LXXXI, 4; CI, 18; CXXXI, 15; Matth., V, 3; XI, 5; Luc, IV, 18 (citant Is., LXI, 1); VI, 20; VII, 22. Cf. *Introd.*, p. 31, 51.

XV. Psaume de Salomon ; avec chant.

(Dieu protège le juste.)

1. Dans mes tribulations, j'ai invoqué le nom du Seigneur,
j'ai espéré dans le secours du Dieu de Jacob, et j'ai été sauvé ;
2. car tu es l'espoir et le refuge des pauvres, ô Dieu !
3. Qui, en effet, est fort, ô Dieu, sans te confesser vraiment,
4. et que peut l'homme sans confesser ton nom ?
5. Un psaume nouveau chanté dans la joie du cœur,
fruit des lèvres (produit) par l'organe harmonieux de la langue,
prémices des lèvres, sorties d'un cœur saint et juste :
6. l'auteur de ce (chant) ne sera jamais ébranlé par le malheur ;
la flamme du feu et la fureur des méchants
ne le toucheront pas,
7. quand elles viendront de la face du Seigneur sur les pécheurs,
pour anéantir toute la substance des pécheurs.

---

3. *Confesser*, expression biblique ; « confesser » signifie : proclamer publiquement, et par suite glorifier (Dieu) ; cf. x, 7 ; Ps. VII, 18 : IX, 1 ; Matthieu, XI, 25 ; Luc, X, 21 ; Rom., XIV, 11 ; XV, 9, citant Ps. XVIII, 50.

4. *Et que peut*, etc. Répétition de la même idée par parallélisme. — *Confesser ton nom*, Ps., XLIII, 8 ; LIII, 8 ; Apoc., III, 5. L'homme n'a de vraie force que celle qu'il tire de Dieu par la prière ; cf. plus haut, II, 40 ; VI, 2 ; VII, 5.

5. *Un psaume nouveau*, voir III, 2 et la note. — *H*, *M*, *P*, *V* lisent : « un psaume et une hymne de louange ». — *Fruit des lèvres*, etc., cf. Osée, XIV, 3 ; Prov., XVIII, 20 ; XXII, 11 ; XXXI, 31 ; II Samuel, VI, 15 ; Hébr., XIII, 15.

6. *L'auteur*, etc., littéralement : « Celui qui fait cela. » — *Ne sera jamais ébranlé*, cf. Ps. IX, 27 ; XIV, 5 ; XVI, 8, cité Actes, II, 25 ; voir plus haut, V, 7-9 ; VI, 7 ; VIII, 38. — *La flamme du feu* ; cette expression peut être prise au propre, mais le sens figuré est plus probable ; c'est la méchanceté des impies qui voudraient dévorer les justes ; la même idée est répétée au propre par « la fureur des méchants ». — *Les méchants*, ce sont, par exemple, les Romains païens, les sadducéens et le parti d'Aristobule, et tous les Juifs infidèles à la loi ; cf. I, 1 ; II, 1 ; IV, 1-12 ; VII, VIII, XII, etc. — Peut-être pourrait-on comprendre : « la fureur contre les méchants. » — *Ne le toucheront pas*, VII, 6 ; VIII, 28 et la note ; XIII, 5.

7. *Quand elles viendront de la face*, etc., c'est-à-dire : envoyées par le

8. ὅτι τὸ σημεῖον τοῦ θεοῦ ἐπὶ δικαίους εἰς σωτηρίαν·
λιμὸς καὶ ῥομφαία καὶ θάνατος ἀπὸ δικαίων μακράν.
9. φεύξονται γὰρ ὡς [διωκόμενοι ἀπὸ πολέμου] ἀπὸ ὁσίων,
καταδιώξονται δὲ ἁμαρτωλοὺς καὶ καταλήψονται·
καὶ οὐκ ἐκφεύξονται οἱ ποιοῦντες ἀνομίαν τὸ κρίμα Κυρίου,
ὡς ὑπὸ πολεμίων ἐμπείρων καταλημφθήσονται·
10. τὸ γὰρ σημεῖον τῆς ἀπωλείας ἐπὶ τοῦ μετώπου αὐτῶν,
11. καὶ ἡ κληρονομία τῶν ἁμαρτωλῶν ἀπώλεια καὶ σκότος
καὶ αἱ ἀνομίαι αὐτῶν διώξονται αὐτοὺς ἕως ᾅδου κάτω
12. ἡ κληρονομία αὐτῶν οὐχ εὑρεθήσεται τοῖς τέκνοις αὐτῶν,
13. αἱ γὰρ ἁμαρτίαι ἐξερημώσουσιν οἴκους ἁμαρτωλῶν,
καὶ ἀπολοῦνται ἁμαρτωλοὶ ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως Κυρίου
εἰς τὸν αἰῶνα,

---

9 *a*. *C*, *H*. *M*. *P*. *R*, *V*: διωκομενου. — *I*, *R* : απο λιμου, et *C*, *H*.*L*, *M*.*P*.*V* : λιμου.

Syr : 8 *a*. « pour le salut. » — 8 *b*. « la mort et le glaive et la famine. » — 9 *a*. « car ils les fuiront comme la mort fuit la vie. » — 9 *d*. « car, comme des guerriers, ils les précéderont. »

Seigneur. Dieu se sert des fléaux et des hommes méchants, par exemple des Romains, pour châtier les Juifs infidèles. — *La substance*, c'est-à-dire : ce qui constitue la vie des pécheurs et soutient leur existence : cf. v. 12; XVII, 26, et plus haut, II, 19; IV, 15; XIII, 10; cf. Deut., XI, 6; Jér., X, 17.

8. *Le signe de Dieu est sur les justes* comme étant à Dieu et placés sous sa protection spéciale; voir VII; VIII, 28, 37; IX, 16-17; XIII, et les notes; cf. Ex., XII, 13; Éz., IX, 4; Apoc., VII, 3; IX, 4. — *La famine* etc., sur ces fléaux, voir XIII, 2.

9. *Comme des fuyards de la bataille*; nous avons ainsi corrigé, comme Perles, le passage pour lequel les manuscrits ne donnent pas de leçon acceptable; la correction est favorisée par Lév., XXVI, 36 (φεύξονται ὡς φεύγοντες ἀπὸ πολέμου, et Eccli., XL, 6 (ὡς ἐκπεφευγὼς ἀπὸ πρωσώπου πολέμου). — Les « saints » sont les mêmes que les « justes ». Le Juif qui observe fidèlement la loi est en même temps juste et saint; cf. I, 2-3 ; II, 40, et les notes. — *Elles poursuivront*, parce qu'elles sont les agents envoyés par Dieu, comme il est dit au verset 7. — *Les artisans*, etc., comme plus haut, IX, 9; cf. Matthieu, VII, 23; XIII, 41. — *N'échapperont pas*,

8. C'est que le signe de Dieu (est) sur les justes pour les sauver;
la famine, l'épée et la mort seront loin des justes:
9. car elles s'enfuiront, comme [des fuyards de la bataille],
loin des saints.
Elles poursuivront au contraire les pécheurs, et (les) saisiront;
et les artisans d'iniquité n'échapperont pas
au jugement du Seigneur;
ils seront saisis (par lui) comme par des ennemis habiles.
10. Car le signe de la perdition est sur leur front;
11. le lot des pécheurs est la perdition et les ténèbres,
et leurs iniquités les poursuivront jusqu'au Hadès en bas;
12. leur héritage ne sera pas pour leurs enfants,
13. car les péchés ruineront les maisons des pécheurs:
les pécheurs périront au jour du jugement du Seigneur
pour toujours,

---

etc., cf. II Mach., VII, 35; Romains, II, 3. — *Saisis* par le jugement, cf. Ps. LXVIII, 25; I Thess., V, 4.

10. Ce verset forme antithèse avec le verset 8; cf. Gen., IV, 15; Apoc., XIX, 20-21. Le sens n'est pas que ce signe les destine ou les prédestine à la perdition, mais que leur sort est désormais fixé par leur vie passée, et que celle-ci mérite la réprobation éternelle, d'après IX, 6-9; XIV, 4, etc., cf. Jean, XVII, 12; II Thess., II, 3.

11. *Le lot des pécheurs*, etc., cf. III, 13; IX, 9; XIII, 10; XIV, 6. — *Leurs iniquités les poursuivront*, etc. Le sens est que les iniquités commises par eux sur la terre ne cessent pas avec la mort, qui met fin à la vie sur la terre; ces iniquités survivent et s'acharnent sur le pécheur, dans son état de perdition, sous la forme du remords, du regret, du sentiment de la perte éternelle. Comme un ennemi implacable, elles le poursuivent dans le Hadès, sous terre. — *Le Hadès*, cf. plus haut, IV, 15; XIV, 6. Le Hadès, ou « schéol », est l'endroit qui recueille et contient les morts. Le psalmiste le représente comme situé sous terre, loin de la face du Seigneur, dans les ténèbres; cf. Ps. LXXXV, 13; Prov., XV, 24; Is., XIV, 9; Eccli., LI, 6. — Cf. avec ce verset Matth., VII, 13; VIII, 12; XXII, 13; Marc, IX, 44, 46, 48; Luc, XIII, 27-28; Rom., IX, 22; Philip., I, 28; III, 19; II Pierre, II, 17; Apoc., I, 18; XX, 13-14.

12. Le verset 11 a dépeint le sort du pécheur au fond du Hadès. Le verset 12 montre qu'il ne reste rien de lui sur la terre; cf. XIII, 10; XV, 7; Eccli., XLI, 5-6.

13. *Les péchés ruineront* etc., les péchés amèneront la ruine de la

14. ὅταν ἐπισκέπτηται ὁ θεὸς τὴν γῆν ἐν κρίματι αὐτοῦ,
ἀποδοῦναι ἁμαρτωλοῖς εἰς τὸν αἰῶνα χρόνον.
15. οἱ δὲ φοβούμενοι τὸν κύριον ἐλεηθήσονται ἐν αὐτῇ,
καὶ ζήσονται ἐν τῇ ἐλεημοσύνῃ τοῦ θεοῦ αὐτῶν.
καὶ ἁμαρτωλοὶ ἀπολοῦνται εἰς τὸν αἰῶνα χρόνον.

ΙΓ'

XVI. Ὕμνος τῷ Σαλωμών· εἰς ἀντίληψιν ὁσίοις.

1. Ἐν τῷ νυστάξαι ψυχήν μου ἀπὸ Κυρίου,
παρὰ μικρὸν ὠλίσθησα ἐν καταφορᾷ ὕπνου

---

14 *b*. *H*. *M*. *P*. *V* donnent cette ligne. — 15 *c*. *H*. *M*. *P*. *V* omettent cette ligne.

Syr. : Rien ne correspond à 14 *b* tombé sans doute par homoiotéleutie avec 15 *c*. — 15 *a*. « et sur ceux qui craignent le Seigneur seront les miséricordes en ce (jour-là). »

XVI, 1 *a*. « comme mon âme avait abandonné un peu le Seigneur. » — 1 *b*. « j'étais presque (tombé) dans la ruine d'un sommeil de perdition. »

---

maison du pécheur, parce que les vices sont par eux-mêmes une cause de ruine, et que, de plus, la malédiction et la punition du Seigneur sont sur lui et sa maison, sur ses biens et ses richesses; cf. v. 7; Lév., xxvi, 30-35; Job, xxxvi, 8; Prov., x, 2, 3, 7, 11, 15, 21, 24, 28-29; xi, 6-7; xii, 7; xiii, 11; xiv, 11; Ps. xxxvi, 20, 35-38; Eccli., xxxix, 24-25, 27. — *Les pécheurs périront* etc. Ruine totale sur la terre pour les pécheurs comme il vient d'être dit, et ruine totale dans l'autre monde. Les pécheurs *périront* en continuant de rester éloignés « de la face de Dieu », dans le Hadès; cf. verset 10, avec la note et les renvois. — *Au jour du jugement*, etc., expression technique et biblique; cf. plus haut, xiv, 6, et la note; c'est ce que nous appelons le « jugement dernier », le « jugement général »; cf. Judith, xvi, 17; Is., xxxiv, 8; Esther, x, 8; Prov., vi, 34; Matth., x, 15; xii, 36; II Pierre, ii, 9; iii, 7; I Jean, iv, 17; Jude,

14. quand Dieu visitera la terre en la jugeant,
pour rétribuer les pécheurs pour l'éternité.
15. Mais ceux qui craignent le Seigneur obtiendront
miséricorde en ce jour-là,
et ils vivront par la miséricorde de leur Dieu,
et les pécheurs périront pour l'éternité.

XVI. Hymne de Salomon. Pour le secours des saints.

(Le réveil de l'âme par le Seigneur.)

1. Comme mon âme sommeillait loin du Seigneur,
j'ai presque glissé dans la profondeur du sommeil.

6; *Le livre d'Hénoch*, par François Martin, XCIV, 9, et la note. — ***Pour toujours***, de sorte que la perdition est éternelle, cf. verset 11.

14. *Visitera.* Pour le Juif, Dieu vient sur la terre, la « visite » et l'inspecte; et ensuite, « il juge », récompense et punit, ou bien il secourt les siens et en prend soin; voir III, 14; IX, 8; X, 5; XI, 2; cf. Ps. LVIII, 3-6; LXIV, **10**; LXXXVIII, 32-33; CV, 4; Eccli., II, 11-18; Luc, I, 78; VII, 16; XIX, 44; Actes, XV, 14. — *H, M, P, V* seuls lisent : « pour rétribuer... pour l'éternité ; » cf. II, 39. — **Cf. *Introd.*, p. 48.**

15. *Ceux qui craignent*, les Juifs fidèles, voir II, 37; III, 16, etc. — *Obtiendront miséricorde*, etc., voir XIII, 11; XIV, 6, et la note. — *Ils vivront*, de la vie éternelle, III, 16; IX, 9; XIV, 2, 6. — *Par la miséricorde*, c'est-à-dire : ils vivront de la vie éternelle, parce que la miséricorde de Dieu la leur aura donnée. — ***Et les pécheurs périront pour l'éternité.*** Cette ligne **semble être** une répétition de la deuxième partie du v. 13, et le verset 15, avec ses deux lignes, forme**rait** la conclusion naturelle et la doxologie du psaume. Cette ligne manque, en effet, dans *H, M, P, V*. — Pour les versets **13,14 et 15**, en comparant la leçon **de** *H, M, P, V*, avec celle de ***C,I,L,R***, on se rend compte que la fin du psaume a été bouleversée; **cf. XVIII 2, note. — Voir le syriaque.**

XVI, 1. *Mon âme sommeillait*, cf. Ps. CXVIII, 28; Prov., XXIV, 33; VI, 4; Jér., XXIII, **31**; Matth., XXV, 5; Actes, XX, 9; Romains, XIII, 11. Cette torpeur représente l'indifférence de l'âme du Juif à l'égard de la loi de Dieu. — *La profondeur du sommeil*, c'est-à-dire : l'oubli complet de la **loi de Dieu.**

2. τῷ μακρὰν ἀπὸ θεοῦ παρ' ὀλίγον ἐξεχύθη
ἡ ψυχή μου εἰς θάνατον,
σύνεγγυς πυλῶν ᾅδου μετὰ ἁμαρτωλοῦ,
3. ἐν τῷ διενεχθῆναι ψυχήν μου ἀπὸ Κυρίου θεοῦ Ἰσραήλ,
εἰ μὴ ὁ κύριος ἀντελάβετό μου τῷ ἐλέει αὐτοῦ
εἰς τὸν αἰῶνα.
4. ἔνυξέν με ὡς κέντρον ἵππου ἐπὶ τὴν γρηγόρησιν αὐτοῦ,
ὁ σωτὴρ καὶ ἀντιλήπτωρ μου ἐν παντὶ καιρῷ ἔσωσέν με.
5. ἐξομολογήσομαί σοι, ὁ θεός, ὅτι ἀντελάβου μου εἰς σωτηρίαν,
καὶ οὐκ ἐλογίσω με μετὰ τῶν ἁμαρτωλῶν εἰς ἀπώλειαν.
6. μὴ ἀποστήσῃς τὸ ἔλεός σου ἀπ' ἐμοῦ, ὁ θεός,
μηδὲ τὴν μνήμην περὶ σοῦ ἀπὸ καρδίας ἕως θανάτου.

---

2. *C, H, I, M, V* : καταφθορα.

Syr. : 2 *a.* « et tandis que j'étais loin du Seigneur. » — 3 *a.* « et pendant que mon âme se détournait du Dieu d'Israël. » — 4. « comme l'aiguillon du cheval (Rendel Harris : du cavalier !) pour sa veille. » — 5 *a.* « par ta rédemption » (= εις σωτηριαν). — 6 *b.* « et que ton souvenir ne s'éloigne pas. »

---

2. *Répandue dans la mort*, cf. xv, 11, et la note : iv, 15 ; l'âme était presque répandue et absorbée dans la mort comme l'eau est versée et absorbée dans la terre; cf. Gen., xxxviii, 9; Deut., xii, 16; I Samuel, i, 15; Ps. xxi, 15; Is., liii, 12; Eccli., li, 6; voir une expression analogue, « l'effusion de sa vie comme de l'eau », dans le *Code de Hammourabi*, xlii, 93-94. — *Tout près des portes* seulement, sans y entrer; car l'âme a seulement failli être répandue. — *Tout près des portes du Hadès*. Le Hadès a des portes et une entrée; il est représenté comme le royaume de la Mort, et il est l'abîme qui engloutit insatiablement tous les pécheurs; voir iv, 15 et xv, 11. — Cf. Ps. ix, 14; cvi, 18; Eccli., li, 6; Job, xxxiii, 22; xxxviii, 17. — L'âme approchait du Hadès et allait y être perdue « en compagnie des pécheurs » de profession, parce qu'elle devenait infidèle et ressemblait à ces derniers.

3. *Pendant que mon âme*, etc.; cette ligne reprend et explique les mots du verset 2 : « pour être loin de Dieu. » — *Était emportée*, etc. En devenant indifférente et rebelle au Seigneur et à sa loi, l'âme était comme séparée de lui et éloignée. — L'âme aurait donc été engloutie

2. Pour être loin de Dieu, mon âme était
presque répandue dans la mort,
tout près des portes du Hadès, en compagnie du pécheur,
3. pendant que mon âme était emportée
loin du Seigneur Dieu d'Israël,
si le Seigneur ne m'avait secouru
par sa miséricorde pour toujours.
4. Il m'a piqué, comme l'aiguillon du cheval,
pour m'éveiller pour lui;
mon sauveur et secoureur m'a sauvé en toute occasion.

5. Je te remercierai, ô Dieu, de m'avoir secouru pour me sauver,
et de ne m'avoir pas compté parmi les pécheurs pour me [perdre].
6. N'éloigne pas ta miséricorde de moi, ô Dieu,
ni ton souvenir de mon cœur, jusqu'à ma mort.

---

dans la perdition *si le Seigneur*, etc. — *Sa miséricorde*; voir IX, 20; XI, 9.

4. *Il m'a piqué*, etc., pour la pensée, voir X, 1-4. — Littéralement : « comme l'aiguillon du cheval (pique le cheval) » (et peut-être faudrait-il corriger ἵππου en ἵππον). Il faut entendre par « aiguillon » tout instrument piquant, comme l'éperon ; cf. Eccle., XII, 11; Eccli., XXII, 19 ; XXXVIII, 25; Prov., XXVI, 3. Presque sûrement, la comparaison est tirée du cheval de guerre. — *Pour m'éveiller pour lui*, c'est-à-dire : pour tirer l'âme de sa torpeur morale, et pour la tenir éveillée et pensant à lui, pour qu'elle lui obéisse en tout; cf. III, 2-3, et la note; VI, 2. — L'âme est comparée à un cheval qui doit toujours être éveillé et prêt pour le service de son maître. — Pour ἐπὶ τὴν γρηγόρησιν αὐτοῦ, on peut supposer un original hébreu comme *lemismartô*. — *Mon sauveur*, etc., cf. Ps. LIII, 6; LXXXVIII, 27.

5. *Je te remercierai*, Ps. CXVII, 21; Matth., XI, 25. — *De m'avoir secouru pour me sauver*, voir III, 6-7. — *De ne m'avoir pas compté*, etc., cf. Ps. LXXXVII, 5; Is., LIII, 12, cité Luc., XXII, 37. — *Pour me sauver... pour me perdre*, antithèse fréquente, voir III, 13-16; IX, 9; XIII, 1-11; XIV, 2-6; XV, 8-15; cf. Matth., VII, 13-14; XXV, 34, 41; Philip., I, 28.

6. *N'éloigne pas*, etc., cf. IX, 16. — *Ni ton souvenir*, c'est-à-dire : la pensée habituelle de ta puissante miséricorde; c'est l'idée du « recueillement » et de la « prière perpétuelle », cf. III, 3; VI, VII, X, 6-8; XV, 1-7; et c'est l'état spirituel de l'âme qui veille, comme III, 12, et XVI, 4. Cf. Ps. XXIX, 4-5; XCVI, 7-12; CXLIV, 7; et pour la pensée, VII, 1-5 ; IX, 18.

7. ἐπικράτησόν μου, ὁ θεός, ἀπὸ ἁμαρτίας πονηρᾶς
καὶ ἀπὸ πάσης γυναικὸς πονηρᾶς σκανδαλιζούσης ἄφρονα,
8. καὶ μὴ ἀπατησάτω με κάλλος γυναικὸς παρανομούσης
καὶ παντὸς ὑποκειμένου ἀπὸ ἁμαρτίας ἀνωφελοῦς.
9. τὰ ἔργα τῶν χειρῶν μου κατεύθυνον [ἐνώπιόν] σου,
καὶ τὰ διαβήματά μου ἐν τῇ μνήμῃ σου διαφύλαξον.
10 τὴν γλῶσσάν μου καὶ τὰ χείλη μου
ἐν λόγοις ἀληθείας περίστειλον,
ὀργὴν καὶ θυμὸν ἄλογον μακρὰν ποίησον ἀπ' ἐμοῦ.
11. γογγυσμὸν καὶ ὀλιγοψυχίαν ἐν θλίψει μάκρυνον ἀπ' ἐμοῦ,
ἐὰν ἁμαρτήσω, ἐν τῷ σε παιδεύειν εἰς ἐπιστροφήν.

Syr. : 7 *a.* « péché » ou « pécheresse » selon la ponctuation adoptée (= αμαρτιας). — 7 *b.* « scandalisant le simple. » — 8 *a.* « que la beauté de la femme impie ne me séduise pas. » — 8 *b.* « ni quelque péché que ce soit. » — 9 *a.* « et dispose l'œuvre de mes mains devant toi » (= ενωπιον σου). — 10 *c.* « sans motif » (littéralement « sans parole », = αλογον). — 11 *b.* « si en effet je pèche pendant que tu châties pour la conversion » (Rendel Harris : *for if I shall sin when thou hast chastened me, it is for repentance*).

---

7. *Mauvais*, c'est-à-dire : malfaisant, dangereux et nuisible; il s'agit donc du vice enraciné; cf. x, 1; Nombres, xi, 1; xiv, 36-37; Eccli., iii, 24; v, 14; xiv, 9; Jér., xxv, 5; Éz., viii, 9. — *Mauvaise*, avec le même sens que dans la ligne précédente : « vicieuse et corruptrice », et cf. xii, 1-2; Eccli., xxv, 16, 23, 25; xxvi, 7; et voir plus haut, pour l'idée, ii, 15; iv, 4-5; viii, 9-11. — *Tendant un piège*, littéralement « scandalisant »; cf. Prov., vii; Eccli., ix, 5; **Matth., v, 27-30; etc.**

8. *Que la beauté*, etc., même pensée que dans la seconde partie du verset précédent, cf. Prov., vi, 25; Eccli., ix, 8; xxv, 21; Daniel, xiii, 56. — *Impie*, littéralement « infidèle à la loi de Iahvéh », et par suite, cette femme entraînerait l'homme, fût-ce son mari légitime, à être aussi infidèle à la loi, comme elle. — *Ni celle*, etc. Nous avons traduit cette ligne littéralement en suivant les mots. Le sens est obscur, et le texte est peut-être altéré. Les mots παντὸς ὑποκειμένου sont peut-être une mauvaise traduction d'un original hébreu tel que *vekôl-hanni-*

7. Domine sur moi, ô Dieu, pour m'éloigner du péché mauvais,
et de toute femme mauvaise tendant un piège à l'insensé:
8. que la beauté de la femme impie ne me séduise pas,
ni celle d'aucun (objet) placé sous (les yeux) par le péché [vain.
9. Dirige les œuvres de mes mains [devant] toi,
et garde mes démarches par ton souvenir.
10. Revêts ma langue et mes lèvres de paroles de vérité:
rejette loin de moi la colère et la fureur déraisonnable;
11. éloigne de moi le murmure et la pusillanimité dans l'épreuve,
en cas de péché, quand tu me puniras pour me ramener.

---

kenâ'; peut-être aussi, les mots ἁμαρτίας ἀνωφέλους sont-ils la traduction répétée de *'âvén*. Nous croyons qu'il vaudrait mieux traduire : « ni celle d'aucun (objet) vain placé sous les yeux par le péché. » ou : « pour faire pécher » : « l'objet vain » ou « la vanité » serait une idole ou l'idolâtrie; cf. Jér., II, 8; Is., XLIV, 10; Josué, XXIII, 12-16; I Rois, XI, 1-8; Sagesse, XIV, 8-21; et voir plus haut I, 7-8, et les notes; IV, 4-5; VIII, 9-11.

9. *Dirige*, etc., voir X, 3; Ps. V, 9; LXXXIX, 17. — *Devant toi*. Le texte grec porte τόπῳ σου, « ton lieu », leçon qui ne donne pas de sens acceptable; on l'a corrigée en τόδῳ (Gebhardt), λόγῳ (Ryle et James), et on a proposé ἐνώπιόν (Kittel); cette dernière leçon est celle du syriaque. On peut corriger simplement en ἐν τῷ νόμῳ, parrallèle à ἐν τῇ μνήμῃ du verset suivant, et plus proche du grec; cf. ce qui est dit plus haut, XIV, 1; Ps. LXXVII, 10; XCIII, 12. — *Les œuvres de mes mains*, c'est-à-dire : mes actions, comme VI, 3; IX, 7. — *Mes démarches*, c'est-à-dire : mes allées et venues, mes actions et entreprises; cf. IV, 16; X, 3; Ps. XVI, 5; CXVIII, 133. — *Ton souvenir*, c'est-à-dire : en me faisant penser à toi, comme au verset 6.

10. *Revêts*, etc., cf. IV et XII. — *Rejette loin de moi*, etc., c'est-à-dire : fais que je ne m'abandonne pas à la fureur comme un insensé; cf. Prov., XII, 16; XVI, 32; XXVII, 3-4; XXIX, 11; Eccl., VII, 10.

11. C'est-à-dire : fais que je ne murmure pas, etc. — *Dans l'épreuve*, qui est considérée comme une correction envoyée par Dieu au juste pour le ramener, le convertir, le réveiller de sa torpeur fatale, comme il est dit aux versets 1-4. — *En cas de péché*; ligne qui explique « l'épreuve » envoyée « en cas de péché », quand Dieu punira le juste pécheur pour le ramener à lui; III, 10; IX, 11-15; X, 1-2. — *Pour me ramener*, cf. V, 9; IX, 19; Prov. I, 7; III, 11-12.

12. εὐδοκίᾳ δὲ μετὰ ἱλαρότητος στήρισον τὴν ψυχήν μου.
ἐν τῷ ἐνισχῦσαί σε τὴν ψυχήν μου ἀρκέσει μοι τὸ δοθέν,
13. ὅτι, ἐὰν μὴ σὺ ἐνισχύσῃς, τίς ὑφέξεται παιδείαν ἐν πενίᾳ,
14. ἐν τῷ ἐλέγχεσθαι ψυχὴν ἐν χειρὶ σαπρίας αὐτοῦ ;
ἡ δοκιμασία σου ἐν σαρκὶ αὐτοῦ καὶ ἐν θλίψει πενίας·
15. ἐν τῷ ὑπομεῖναι δίκαιον ἐν τούτοις,
ἐλεηθήσεται ὑπὸ Κυρίου.

ΙΖ'

XVII. Ψαλμὸς τῷ Σαλωμὼν μετὰ ᾠδῆς· τῷ βασιλεῖ.

1. Κύριε, σὺ αὐτὸς βασιλεὺς ἡμῶν εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι·
ὅτι ἐν σοί, ὁ θεὸς ἡμῶν, καυχήσεται ἡ ψυχὴ ἡμῶν.

---

13. *H.M.P, V* : υφεξεται εν πενια παιδειαν.

Syr. : 12 *a.* « par la bienveillance de la joie » (= εὐδοκίᾳ μετὰ ἱλαρότητος). — 12 *b.* « et quand tu fortifies. » — 13. « si tu ne me fortifies pas. » — « la correction dans (*ou* par) la pauvreté. » — 14. « pendant que (l'âme) sera corrigée dans sa chair et par l'affliction de sa pauvreté. » Rien ne correspond à ἐν χειρὶ...σου. Dès lors, en grec, on lirait mieux et plus clairement : ἐν τῷ ἐλέγχεσθαι ψυχὴν ἐν σαρκὶ αὐτοῦ καὶ ἐν θλίψει πενίας αὐτοῦ; ἐν χειρὶ σαπρίας αὐτοῦ ἡ δοκιμασία σου. ἐν τῷ ὑπομεῖναι κτλ.

XVII. 1 *a.* « notre roi maintenant et à jamais. » — 1 *b.* « à Dieu. »

---

12. *Affermis*, etc., cf. Eccli., VI, 37; Ps. CXI, 6-8. — *Par un contentement*, etc., c'est-à-dire : en y mettant la satisfaction et la joie, parce que tu me donneras ce qui est nécessaire; cf. III, 4; Eccli., XVIII, 31; XXIX, 23. — Le « contentement » et la « joie » forment antithèse avec le « murmure » et la pusillanimité ». — *Si tu fortifies mon âme* par ces deux sentiments. — *Ton don* c'est-à-dire : le peu de biens que tu m'auras donné *me suffira* pour vivre; cf. plus haut, V, 14-21; X, 7; cf. Eccli., XXXI, 28. Le sens est : Quand l'âme est contente en Dieu et par Dieu, le nécessaire que Dieu lui donne lui suffit. — Mais il est un autre sens plus approprié à l'élévation morale du psaume et à la suite des idées (cf. Israël Lévi et Peyrollaz) : *ton don*, c'est-à-dire : le don de la force morale,

12. De plus, affermis mon âme par un contentement plein de joie;
si tu fortifies mon âme, ton don me suffira;
13. car, si tu ne la fortifies pas, qui supportera
la correction par la pauvreté,
14. l'âme étant tourmentée par la corruption de l'homme ?
Ton épreuve est dans sa chair et dans la tribulation
de la pauvreté :
15. le juste, en s'y soumettant, obtiendra miséricorde du Seigneur.

XVII. Psaume de Salomon avec chant. Pour le Roi.

(Le Fils de David, Roi et Christ.)

1. Seigneur, tu es notre roi pour toujours et toujours;
aussi est-ce en toi, notre Dieu, que se glorifiera notre âme.

---

du courage et de la persévérance (v. 11-12 *a*), ce secours surnaturel *me* suffira (pour supporter l'épreuve de la pauvreté), tandis que (v. 13), sans ce secours (*si tu ne la fortifies pas*), personne « ne supportera la correction consistant dans la pauvreté. » Il n'est pas question, dans ce psaume, de posséder plus ou moins de biens.

13. *Qui supportera*, interrogation pour la négation : personne ne supportera. — *H*, *M*, *P*, *V* lisent : « Qui supportera dans la pauvreté la correction? »

14. *Par*, littéralement « par la main », sémitisme qui signifie « par le moyen de ». — *La corruption*, cf. XIV, 4 ; c'est-à-dire : la nature humaine faible et pécheresse que le juste éprouve et sent en lui. — On peut aussi réunir 14 *a* avec 14 *b*, et entendre : Pendant que l'âme est tourmentée par le sentiment de la corruption de l'homme, ton épreuve, etc. — *Dans sa chair et dans la tribulation de la pauvreté*. L'épreuve est double : dans le corps qui souffre et l'âme qui sent l'épreuve. — Les v. 12-14 présentent de l'obscurité. Voir la leçon du syriaque.

15. *Le juste*, qui a commis quelque faute et qui en est puni et corrigé, v. 11. Cf. III, 4-10; VII, 8-9; IX, 10-15; X, 1-4 7; XIII, 6-9; XIV, 1; Is., LXIV, 5; Dan., XII, 12; Lam., III, 25; Job, XLII, 10-12; Jacques, I, 2-12; V, 11; Matth., X, 22; XXIV, 13; Marc, XIII, 13. — Le v. 15 sert de clausule au psaume.

XVII. 1. *Tu es notre roi*. Le Juif vraiment pieux et fidèle ne reconnaît pas d'autre royauté que celle de Dieu, et rejette toute royauté humaine, qu'il tolère seulement, à l'exception de celle du Messie; cf. Ex., XV, 18;

2. καὶ τίς ὁ χρόνος ζωῆς ἀνθρώπου ἐπὶ τῆς γῆς ;
κατὰ τὸν χρόνον αὐτοῦ καὶ ἡ ἐλπὶς αὐτοῦ ἐπ' αὐτόν.
3. ἡμεῖς δὲ ἐλπιοῦμεν ἐπὶ τὸν θεὸν σωτῆρα ἡμῶν,
ὅτι τὸ κράτος τοῦ θεοῦ ἡμῶν εἰς τὸν αἰῶνα μετ' ἐλέους
4. καὶ ἡ βασιλεία τοῦ θεοῦ ἡμῶν εἰς τὸν αἰῶνα ἐπὶ τὰ ἔθνη.
5. σύ, Κύριε, ἠρετίσω τὸν Δαυὶδ βασιλέα ἐπὶ Ἰσραήλ,
καὶ σὺ ὤμοσας αὐτῷ περὶ τοῦ σπέρματος εἰς τὸν αἰῶνα
τοῦ μὴ ἐκλείπειν ἀπέναντί σου βασίλειον αὐτοῦ.
6. καὶ ἐν ταῖς ἁμαρτίαις ἡμῶν ἐπανέστησαν ἡμῖν ἁμαρτωλοί,
ἐπέθεντο ἡμῖν καὶ ἐξώσαντο ἡμᾶς.
οἷς οὐκ ἐπηγγείλω, μετὰ βίας ἀφείλαντο,

---

4. *H.I.L.M.P.V* : εθνη εν κρισει.

Syr. : 2 *a.* « et qu'est la vie de... » — 2*b.* « selon son temps, en effet ainsi est sa chair. » (Rendel Harris corrige en : « son espoir. ») — 4, « avec le jugement » (ἐν κρισει). — 5 *b.* Rien ne correspond à εἰς τόν αἰῶνα. — « au sujet de sa race. » — 5 *c.* « leur royaume » (« leur » remplaçant σπέρματος). — 6 *b.* « ils m'ont écarté. »

Ps. XLIV, 4; Is., XXXIII, 22; Jér., IX, 24; Matth., VI, 10; Luc, I, 32-33; XIX, 38, etc.; voir plus haut, V, 21-22; VII, 6-8; IX, 16-19. — *Se glorifiera*, etc., cf. Ps. V, 12; I Corint., I, 31. Nous nous glorifierons en toi, c'est-à-dire : nous serons fiers de toi, et non pas d'un homme. Ce premier verset est déjà dirigé contre la royauté hasmonéenne, du moins contre le roi du moment. Cf. *Introd.*, p. 63-65.

2. La durée de la vie de l'homme sur la terre est insignifiante, XIV, 4 et la note. — *Pendant sa durée* (de l'homme) etc. Pendant cette durée si courte, l'homme, réduit à lui-même, n'a pas d'autre espoir que celui qu'il place en lui-même; il n'a que ce qu'il espère de lui-même, par suite peu de chose ou rien; pour la pensée, XV, 3-4; Eccli., XVII, 32; XVIII, 7-10; XL, 6-7; Ps. CXLIII, 3-4.

3. Antithèse avec ce qui précède, comme plus haut, XV, 1-4. — *Nous espérerons en Dieu*, et par suite, nous obtiendrons sûrement de Dieu ce que nous désirons pour cette vie et pour l'autre; voir III, 5-7; V, 13-16; VI, 8; IX, 19; XV, 1-4. — *Nous*, c'est-à-dire, les Juifs pieux et fidèles. — *Notre sauveur*, voir III, 6-7; VIII, 39; X, 9; XII, 7; XV, 8; XVI, 4-5. *Notre*

2. D'ailleurs, quelle est la durée de la vie de l'homme sur la terre ?
Pendant sa durée, toutefois, son espoir est placé en lui.
3. Nous, au contraire, nous espérerons en Dieu notre sauveur ;
car la puissance de notre Dieu est éternelle et miséricordieuse,
4. et la royauté de notre Dieu est éternelle sur les nations.
5. Toi, Seigneur, tu as choisi David comme roi sur Israël,
et tu lui as juré, au sujet de sa postérité, pour l'éternité,
que sa maison royale ne s'éteindrait pas devant toi.
6. Mais, à cause de nos péchés, les pécheurs
se sont dressés contre nous,
ils nous ont assaillis, et ils nous ont expulsés.
Eux à qui tu n'as (rien) promis, ils ont (tout) pris de force,

---

sauveur dans nos épreuves et nos tribulations, contre les ennemis du dedans, les pécheurs, et contre les ennemis du dehors, comme les Romains. — *Car la puissance*, etc., c'est le premier motif de cette espérance infaillible en Dieu.

4. *La royauté de notre Dieu*, etc., cf. Ps. CXLIV, 13; XLVI, 8-9; Romains, III, 29; Apoc., XI, 15; *Oracles Sibyllins*, III, 47, 766. — *Est éternelle*, cf. VII, 7; IX, 18; XVII, 1; Ps. CXLIV, 13; Dan., VII, 27; Apoc., XI, 15. — Cette royauté de Dieu s'étend même « sur les nations », c'est-à-dire sur les peuples païens pour les châtier, les contenir, les repousser loin de la Judée et des Juifs, etc.—*H, I, L, M, P, V* lisent : « sur les nations pour les juger. » — Ce verset donne le second motif de l'espérance infaillible exprimée au verset 3.

5. *Tu as choisi*, etc., allusion à ce qui est rapporté I Samuel, XVI, 1-13. — *Tu lui as juré*, etc., allusion à ce qui est rapporté II Samuel, VII, 12-29; cf. Ps. LXXXVIII, 4-5; CXXXI, 11-12; Eccli., XLV, 25; I Mach., II, 57. Donc, il existe à toute époque un descendant de David, qui est en droit de revendiquer le trône, ou que Dieu peut y appeler, si, *en fait*, la race de David a cessé de l'occuper. — ***Maison royale***, ou royauté, Dan. (Sept.), IV, 34*c*. Cf. *Introd.*, p. 65.

6. *A cause de nos péchés*, parce que, dans la doctrine du psalmiste, tout événement malheureux, toute « tribulation », comme il dit, est une punition des péchés du « juste », une « correction » pour le ramener de la mauvaise voie dans la bonne, comme il a été dit plus haut, III; VII; IX, 10-20; X, XIII, XV, XVI. — La « correction » est envoyée par Dieu au « juste » au moyen d'événements malheureux, comme « la pauvreté » (V; X, 7; XVI, 12-15; etc.); ou au moyen des « pécheurs », des « impies », c'est-à-dire des païens ou des mauvais Juifs, qui font souffrir

7. καὶ οὐκ ἐδόξασαν τὸ ὄνομά σου τὸ ἔντιμον·
ἐν δόξῃ ἔθεντο βασίλειον ἀντὶ ὕψους αὐτῶν
8. ἠρήμωσαν τὸν θρόνον Δαυὶδ ἐν ὑπερηφανίᾳ ἀλλάγματος.
καὶ σύ, ὁ θεός, καταβαλεῖς αὐτούς,
καὶ ἀρεῖς σπέρμα αὐτῶν ἀπὸ τῆς γῆς,

---

8. *H,M,P,V* : αλαλαγματος.

Syr. : 7 *ab.* « et ils n'ont pas glorifié... par des louanges (ἐν δόξῃ), et ils ont établi un royaume au lieu de (*pro*) leur élévation. » — 8 *a.* « dans la glorification (lire *soubhoro'* avec un *he*) de leur changement » (= ἐν τ. ἀλλάγματος). — 8 *b.* Rien ne correspond à ὁ θεός.

---

les Juifs pieux et fidèles, les Juifs « justes », tombés dans des péchés connus ou non; cf. II, III, IV, VII, VIII, IX, XII, XIII. — Ici, le psalmiste oppose l'une à l'autre deux classes de Juifs : « les pécheurs » et « nous ». Les pécheurs sont Aristobule et les sadducéens, ses partisans; « nous » désigne Hyrcan et les pharisiens qui le soutiennent. Voir, pour les détails historiques, *Introd.*, c. II, p. 16-21.— *Se sont dressés contre nous*, c'est-à-dire : se sont révoltés.— *Ils nous ont assaillis*; ces mots désignent une attaque à main armée et l'emploi de la violence. — *Ils nous ont expulsés* de la royauté et du pontificat; le souverain juif était alors, et en même temps, roi et grand-prêtre. Aristobule avait enlevé à Hyrcan cette double puissance, par la force; voir *Introd.*, c. II, p. 12-27. — *A qui tu n'as rien promis*, c'est-à-dire : à qui tu n'as pas promis la royauté parce qu'ils ne sont pas des descendants de David, et qui, par suite, n'avaient pas le droit de revendiquer le trône ni de l'occuper. — *Ils ont pris de force*, répétition de l'idée précédente. — On peut ponctuer différemment et comprendre : « Ils nous ont assaillis, et ils nous ont expulsés, eux à qui tu n'as rien promis. Ils ont, etc. » — La même pensée se trouve déjà plus haut, VIII, 12, 26.

7. *Ils n'ont pas glorifié*, parce qu'ils ont agi injustement; ils ont pris pour eux la royauté qui appartenait à Dieu et au descendant de David, au lieu de la laisser à Dieu qui en aurait disposé. C'est ce qui est expliqué immédiatement après par ces mots : « ils ont fastueusement... ils ont dépouillé le trône de David; » cf. VIII, 12, 26; Actes, XII, 23. — *Digne de tout honneur*, cf. Deut., XXVIII, 58; Tobie, III, 11; et plus haut, VIII, 31. — Au lieu de : « ils n'ont pas glorifié... ils ont fastueusement, etc. » on

7. et ils n'ont pas glorifié ton nom digne de tout honneur;
ils ont fastueusement établi pour eux la royauté
en récompense de leur élévation;
8. ils ont dépouillé le trône de David,
avec l'orgueil de l'y remplacer.
Mais toi, ô Dieu, tu les renverseras,
et tu enlèveras leur postérité de la terre,

---

peut comprendre avec une autre ponctuation : « ils n'ont pas glorifié ton nom digne de tout honneur en lui rendant gloire; ils ont, etc. » — *Ils* est au pluriel dit de la catégorie, pluriel de l'indétermination et de l'indignation; en fait, il s'agit d'Aristobule. — ***En récompense de leur élévation***, littéralement « en échange de leur élévation », c'est-à-dire : qui est le paiement et la récompense de leur ambition et de leurs efforts heureux pour s'élever au trône; cf. Judith, XVI, 7; Jean, I, 16.

8. *Ils ont dépouillé le trône de David*, littéralement : ils ont rendu désert le trône, en l'enlevant à l'Hasmonéen (Hyrcan) qui devait l'occuper en fait, et au descendant de David, qui y avait droit. — *Avec l'orgueil de l'y remplacer*, c'est-à-dire : d'y occuper la place de David et de ses descendants; voir plus loin le verset 23, avec la note et la citation d'Ézéchiel, XXXVII, 21-25. — *H. M. P. V* lisent : « dans l'orgueil du triomphe : » cette leçon provient de la confusion du grec ἀλλάγματος, « échange », avec ἀλαλάγματος, « cri de victoire, triomphe ».

Mais traduit la particule grecque καί, employée souvent dans le grec biblique au lieu de δέ, pour le *waw* de l'hébreu, avec sens adversatif; voir I, 7; II, 10, 24, 33; VII, 7; IX, 9; XII, 8; XIII, 5; XVII, 6. — *Les*, c'est-à-dire : cette race, cette famille d'usurpateurs et d'impies; il s'agit, en réalité, d'Aristobule et de ses deux fils, Antigone et Alexandre, et d'une manière générale, de toute sa famille. Voir *Introd.*, c. II, p. 32-33. — *Tu enlèveras*, etc., cf. IV, 25; XIII, 10.

8-11. *Tu renverseras, tu enlèveras, tu rendras*, etc., ces futurs des versets 8-11 peuvent être entendus au sens propre du futur; ils proviendraient d'un mouvement d'indignation du psalmiste convaincu que la vengeance de Dieu, déjà commencée par la chute d'Aristobule, emmené prisonnier avec ses fils et toute sa famille, continuera implacable jusqu'à l'entière destruction de la famille royale usurpatrice. Mais ces futurs sont mélangés avec des passés, et par suite, ils peuvent correspondre simplement à l'imparfait hébreu, traduit tantôt par le futur et tantôt par le passé (que les événements soient en réalité passés ou futurs).

9. ἐν τῷ ἐπαναστῆναι αὐτοῖς ἄνθρωπον ἄλλότριον γένους ἡμῶν.
10. κατὰ τὰ ἁμαρτήματα αὐτῶν ἀποδώσεις αὐτοῖς, ὁ θεός,
εὑρεθῆναι αὐτοῖς κατὰ τὰ ἔργα αὐτῶν.
11. οὐκ ἐλεήσει αὐτοὺς ὁ θεός, ἐξερεύνησεν τὸ σπέρμα αὐτῶν,
καὶ οὐκ ἀφῆκεν αὐτῶν ἕνα·
12. πιστὸς ὁ κύριος ἐν πᾶσι τοῖς κρίμασιν αὐτοῦ
οἷς ποιεῖ ἐπὶ τὴν γῆν.
13. ἠρήμωσεν ὁ ἄνομος τὴν γῆν ἡμῶν ἀπὸ ἐνοικούντων αὐτήν·
ἠφάνισαν νέον καὶ πρεσβύτην καὶ τέκνα αὐτῶν ἅμα.
14. ἐν ὀργῇ κάλλους αὐτοῦ ἐξαπέστειλεν αὐτὰ ἕως ἐπὶ δυσμῶν,
καὶ τοὺς ἄρχοντας τῆς γῆς εἰς ἐμπαιγμόν, καὶ οὐκ ἐφείσατο.

Syr. : 9 *a.* « et quand se lèvera. » — 11 *a.* « et n'aie pas pitié (la négation avec le futur) d'eux, ô Dieu, visite leur postérité, (11*b*) et ne laisse pas d'eux un seul. » — 12*b.* « qu'il a fait. » — 13 *a.* « l'impie a dévasté notre terre sans que personne y habite. » — 14 *a.* « dans la splendeur de sa colère. »

---

9. *Un étranger à notre race*, Pompée, qui sera l'instrument de la vengeance de Dieu contre ces usurpateurs du trône; cf. *Introd.*, c. II, p. 15-18; et II, 1-2, 24-34; VII, 1-3; VIII, 16-24, 36.

10. *Tu leur rendras*, etc., cf. II, 17, 39. — *Leurs œuvres*, voir II, 17, 38.

11. *Il a recherché* pour les saisir; cf. I Mach., III, 5; IX, 26. — *Il n'en a pas laissé échapper un seul*, allusion à la mort violente d'Aristobule et de ses deux fils; cf. *Introd.*, c. II, p. 32-33. — Comparaison prise du chasseur qui poursuit le gibier, le dépiste, et ne laisse pas échapper une seule pièce; cf. I Samuel, XXIII, 21-23; I Mach., III, 4-5. — Pour ces passés, qui suivent des futurs, voir le verset 8 et la note.

12. *Fidèle* en ce qu'il promet de juger (les impies), qu'il les juge, et qu'il exécute ses jugements; il promet et tient infailliblement sa promesse; voir VIII, 35 et la note; XIV, 1. — *Sur la terre*, c'est-à-dire : en ce monde et sur ce monde; voir II, 36; VIII, 29; XV, 14; on pourrait comprendre : « qu'il rend contre la terre. » Cf. *Introd.*, p. 48.

13. *L'Impie*, l'étranger du verset 9, Pompée et les Romains, vainqueurs; voir II, 1-8. — *A vidé notre pays*, en mettant à mort ses habitants, ou en les emmenant prisonniers; voir II, 6-7, 26-28; VIII, 23-24; cf. *Introd.*, c. II, p. 18-21. — *Il a fait disparaître jeunes et vieux*, etc., voir II, 7-8; VIII, 24. En grec, le verbe est au pluriel, parce que le sujet

9. quand se dressera contre eux un étranger à notre race.
10. Tu leur rendras, selon leurs péchés, ô Dieu,
de manière qu'ils trouvent ce que méritent leurs œuvres.
11. Dieu n'aura pas pitié d'eux : il a recherché leurs descendants,
et il n'en a pas laissé échapper un seul.
12. Le Seigneur est fidèle dans tous ses jugements,
qu'il rend sur la terre.

13. L'Impie a vidé notre pays de ses habitants,
il a fait disparaître jeunes et vieux avec leurs enfants,
14. dans la colère [de sa beauté], il les a envoyés
en exil jusqu'au couchant,
et (il a envoyé) les princes du pays pour l'insulte;
il n'a rien épargné.

---

est le collectif général « l'Impie », collectif *dont le verbe est séparé.*

14. Le texte grec porte κάλλους, « beauté », leçon qui est inadmissible. Dans nos *Psaumes*, ὀργή est régulièrement suivi de θύμος, II, 25 (ἐν ὀργῇ καὶ θύμῳ); XVI, 10 (ὀργὴν καὶ θύμον) : aussi est-on tenté de corriger en ὀργῇ καὶ θύμῳ αὐτοῦ, ou ἐν ὀργῇ θύμου αὐτοῦ. La faute doit provenir de ce que le traducteur a lu *yofi*, « beauté », κάλλος, au lieu de *'af*, θύμος, « fureur » (Ryle et James, Kittel). L'usage des Septante est (sans exception, croyons-nous) : ὀργὴ θύμου. Ex., XXXII, 12; Nombres, XII, 9; I Samuel, XX, 34; II Paral., XXV, 19, etc., et θύμος ὀργῆς, Nombres, XIV, 34; XXXII, 14; Deut., XIII, 17, etc., puis θύμος καὶ ὀργή, Deut., XXIX, 23; Ps. LXXVII, 49; Michée, V, 15; ὀργὴ καὶ θύμος (v. l.), Jér., LI, 6. Si l'on admet la correction, on obtient : « dans sa colère et sa fureur, » ou : « dans la colère de sa fureur. » — *Au couchant*, c'est-à-dire: l'Italie, Rome, les pays extrêmes connus par les Juifs du côté de l'ouest. — *Les princes du pays*, Aristobule, ses deux fils Antigone et Alexandre, son oncle Absalon. — *Pour l'insulte*, c'est-à-dire : le triomphe accordé à Pompée, et où figuraient ces princes, enchaînés, insultés, moqués. On peut encore comprendre que Pompée les a négligemment laissés exposés à la dérision. Mais le texte nous paraît demander la traduction donnée. — Le ton du passage (v. 8-14) indique que le psalmiste est content de la mort des princes, juste punition de Dieu, mais non des outrages que le vainqueur leur a réservés. — *Il n'a rien épargné.* Nous rapportons ces mots à ce qui précède. On peut les rapporter à ce qui suit. — Cf. *Introd.*, p. 19-31.

15. ἐν ἀλλοτριότητι ὁ ἐχθρὸς ἐποίησεν, ἐν ὑπερηφανίᾳ,
καὶ ἡ καρδία αὐτοῦ ἀλλοτρία ἀπὸ τοῦ θεοῦ ἡμῶν,
16. καὶ πάντα, ὅσα ἐποίησεν ἐν Ἰερουσαλήμ,
καθὼς καὶ τὰ ἔθνη ἐν ταῖς πόλεσι τοῖς θεοῖς αὐτῶν,
17. καὶ ἐπεκρατοῦσαν αὐτῶν οἱ υἱοὶ τῆς διαθήκης
ἐν μέσῳ ἐθνῶν συμμίκτων.
οὐκ ἦν ὁ ποιῶν ἐν μέσῳ ἐν αὐτοῖς, ἐν Ἰερουσαλήμ,
ἔλεος καὶ ἀλήθειαν.

---

15 *a*. *H, L, M. P. V* : εποιησεν υπερηφανιαν. — 16 *b*. *R* : τους θεους.

Syr. : 15 *a*. « dans le caractère d'étranger se glorifie l'ennemi. » — 16. « et tout ce qu'a fait Jérusalem (c'est) comme ce qu'ont fait aussi les nations dans leurs villes à leurs dieux. » — 17 *c*. « et il n'y avait personne au milieu d'eux... »

---

15. *A agi avec orgueil* : *H, L, M, P, V* lisent : « a montré son orgueil. » — Ce verset peut se rapporter à ce qui précède (versets 13-14). Mais la mention de « notre Dieu » indique qu'il vaut mieux les rapporter au verset 16, avec ce sens : Comme l'ennemi était en même temps un étranger, un orgueilleux et un ignorant de Jahvéh, il s'est conduit avec notre Dieu comme avec ses propres dieux. Il y aurait là une allusion à Pompée, qui est entré dans le Temple, après avoir ouvert la brèche, suivi de ses soldats; les Juifs assiégés y furent massacrés; puis, Pompée se promena familièrement dans le Temple, regardant tout, pénétrant partout, comme il l'aurait fait dans le temple d'un dieu païen; voir plus haut, II, 1-2; 20; VII, 1-2, et *Introd.*, c. II, p. 19-20. Cet acte de Pompée (et de ses soldats) laissa une blessure, toujours à vif, dans le cœur des Juifs pieux.

16. *Dans leurs cités avec leurs dieux*. Gebhardt a proposé de lire : ἐν ταῖς πόλεσι τοῦ σθένους αὐτῶν, « dans les villes de leur puissance », c'est-à-dire : soumises de force à leur puissance. La correction est faite d'après la leçon de *R* (τοῦς θεοῦς) ; mais σθένος n'a pas ce sens, croyons-nous. Pour le datif τοῖς θεοῖς, voir plus haut, II, 7, 40.

17. *Les fils de l'Alliance*, hébraïsme signifiant : Les Juifs avec qui et en faveur de qui Dieu a fait alliance; voir plus haut, IX, 17-19; cf. Éz., XXX, 5; Actes, III, 25; Jean, XVII, 12; II Thessal., II, 3. — *Dominaient*,

15. l'ennemi a agi en étranger, avec orgueil ;
son cœur était étranger à notre Dieu,
16. et tout ce qu'il a fait à Jérusalem,
c'est ce que (font) les païens, dans leurs cités,
avec leurs Dieux,
17. et les fils de l'Alliance dominaient sur eux
au milieu de ce mélange de païens.
Il n'y avait personne qui pratiquât parmi eux, à Jérusalem,
la miséricorde et la vérité.

---

sens littéral et exact du verbe grec ἐπικρατεῖν, qui ne signifie pas proprement « surpasser », et encore moins « s'attacher à » ; il est employé plus haut, XVI, 7, avec son sens propre : « domine sur moi (pour me garder de) ; » il est employé avec ce même sens dans les Septante, Gen., XLVII, 20 ; Judith, VII, 12 : Esther, IV, 17 ; I Mach., X, 52, etc. On a supposé un original hébreu tel que *héḥézq* ou bien *yaḥazqou*, avec l'aoriste hébreu équivalent au plus-que-parfait. Le verbe grec est à l'imparfait. On obtiendrait un très bon sens en lisant : ἐπεκρότουσαν αὐτοῖς, « les applaudissaient », c'est-à-dire : approuvaient hautement l'entrée des païens à Jérusalem, la prise du Temple, le massacre et l'exil des partisans d'Aristobule, etc. ; voir plus haut, VIII, 15-22 : tout le parti de Hyrcan approuvait les Romains et les aidait de toutes ses forces dans la lutte contre Aristobule et son parti, à Jérusalem ; voir *Introd.*, p. 17. — Le sens du grec peut être : « Les fils de l'Alliance, » c'est-à-dire les pharisiens pieux, « retenaient les Romains à Jérusalem et les obligeaient d'y rester, » avec αὐτοῖς remplaçant le collectif ὁ ἔθνος ; et cf. VIII, 18-21 : XVII, 25, et *Introd.*, p. 17, 26-27, 32. — *Ce mélange de païens*, cf. Néh., XIII, 3.

17 c-22. *Il n'y avait personne*, etc. Tout ce qui est dit, jusqu'à la fin du verset 22, explique le châtiment envoyé par Dieu aux habitants de Jérusalem (versets 13-16), et la compromission si facile des Juifs pécheurs avec les païens (verset 17 *a*). Ces iniquités méritaient la colère de Dieu (verset 12). Avec cette description cf. I, 6-8 ; II, 13-14, 17-19 ; IV ; VIII, 7-14, 24-27 ; XII. Par suite, cette description se rapporte à l'époque qui a précédé l'arrivée de Pompée, c'est-à-dire : au règne d'Aristobule (années 69-63), et sans doute aussi à celui d'Alexandre Jannée ; voir *Introd.*, p. 23-26. — *Qui pratiquât la miséricorde et la vérité*, Gen., XXIV, 44, 49 ; Josué, II, 14 ; Ps. XXXIX, 11 ; LX, 7 ; Prov., XIV, 22 ; Osée, IV, 1 ; Jean, III, 21 ; I Jean, I, 6 ; Jacques, II, 13 ; pour la pensée, voir plus haut, I, 5-6 ; II, 3-9 ; III, 12 ; IV, VIII, 11-12 ; XII, XIII, 7 ; XIV, 4.

18. ἐφύγοσαν ἀπ'αὐτῶν οἱ ἀγαπῶντες συναγωγὰς ὁσίων,
ὡς στρουθία ἐξεπετάσθησαν ἀπὸ κοίτης αὐτῶν,
19. ἐπλανῶντο ἐν ἐρήμοις, σωθῆναι ψυχὰς αὐτῶν ἀπὸ κακοῦ,
καὶ τίμιον ἐν ὀφθαλμοῖς παροικίας
ψυχὴ σεσωσμένη ἐξ αὐτῶν.
20. ἐφύγοσαν ἀπ' αὐτῶν οἱ ἀγαπῶντες συναγωγὰς ὁσίων,
εἰς πᾶσαν τὴν γῆν ἐγενήθη ὁ σκορπισμὸς αὐτῶν ὑπὸ ἀνόμων,
ὅτι ἀνέσχεν ὁ οὐρανὸς τοῦ στάξαι ὑετὸν ἐπὶ τὴν γῆν·
21. πηγαὶ συνεσχέθησαν αἰώνιοι ἐξ ἀβύσσων,
ἀπὸ ὀρέων ὑψηλῶν.
ὅτι οὐκ ἦν ἐν αὐτοῖς ποιῶν δικαιοσύνην καὶ κρίμα·
ἀπὸ ἄρχοντος αὐτῶν καὶ λαοῦ ἐλαχίστου ἐν πάσῃ ἁμαρτίᾳ,

---

20 *a*. ***H,I,L,M,P,V*** **omettent cette ligne.**

Syr. : 18 *b*. « et ils s'envolèrent comme des passereaux qui s'envolent de leurs nids. » — 19 *b*. « et c'était chose précieuse à leurs yeux que le séjour à l'étranger de l'âme qui avait été délivrée d'eux. » — Le v. 20 *a* ne se trouve pas dans le syriaque. — 20 *c*. « pour ne pas laisser tomber la pluie. » — 21 *a*. « et les sources éternelles, et elles furent retenues des abîmes et des montagnes élevées. »

---

18. *Ceux qui aimaient*, etc., c'est-à-dire les Juifs pieux, par exemple les pharisiens, qui aimaient à se réunir entre eux (séparément des sadducéens) pour prier et chanter; cf. x, 8; Ps. CXLIX, 1; Eccli., XXIV, 23; I Mach., II, 42. — *Les saints* ou « les justes », cf. II, 40; III, 3, 10; XIII, 6-11. — Nous connaissons des exodes de ce genre par Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, XIV, 2; XIV, II, 1, etc., pour la période antérieure à la guerre de Pompée.

19. *Ils erraient dans les déserts*, cf. Ps. CVI, 4; I Mach., II, 29, 31; Hébreux, XI, 38. — *Les réfugiés*, le groupe des Juifs pieux, enfuis de Jérusalem. — *Leur vie*, littéralement : « leurs âmes », cf. Jér., XXXI, 6; I Mach., IX, 9; Marc, VIII, 35; Luc, VI, 9. — Au lieu de comprendre le texte de la vie physique, on pourrait tout aussi bien le comprendre de la vie morale de l'âme, et traduire : « pour sauver leurs âmes du mal, » « une âme sauvée de leur corruption. » — *Sauvée de leurs (attaques)*, cf. I Rois, XIX, 17; Ps. XVII, 3; c'est-à-dire : sauvée des attaques et de

18. Loin d'eux avaient fui ceux qui aimaient
les assemblées des saints,
comme les passereaux s'envolent de leur nid :
19. ils erraient dans les déserts, pour sauver leur vie du danger,
et c'était chose précieuse aux yeux des réfugiés
qu'une vie sauvée de leurs (attaques);
20. loin d'eux avaient fui ceux qui aimaient
les assemblées des saints,
ils avaient été dispersés dans tout le pays par les impies;
car le ciel s'était refusé à répandre la pluie sur la terre,
21. les sources s'étaient arrêtées, (qui coulent) perpétuelles
du fond des abîmes, du haut des montagnes élevées;
car il n'y avait personne parmi eux qui pratiquât
l'équité et la justice :
depuis leur prince jusqu'au peuple le plus infime
(on) vivait dans toute sorte de péchés :

---

l'inimitié des pécheurs mentionnés au verset 17. On pourrait comprendre : « une vie d'entre eux sauvée, » cf. Is., LXVI, 19.

20. Répétition du verset 18 *a*, pour commencer un second couplet (versets 20-21), parallèle au précédent (versets 17*b*-19). — *Par les impies*, c'est-à-dire à cause des dangers que les impies leur faisaient courir; *les impies*, c'est-à-dire les « pécheurs » du verset 17. On aurait attendu ἀπό, « loin de », au lieu de ὑπό.

20-21. *Le ciel s'était refusé*, etc. Une sécheresse extraordinaire était survenue dans la Judée, tarissant les sources, et desséchant les torrents qui arrosent le pays en venant des montagnes. La sécheresse avait amené la famine et les fléaux, juste punition des pécheurs. Voir plus haut, II, 10, où la même idée est exprimée en abrégé; IV, 7-14; XIII, 2; XV, 8. — *Le ciel s'était refusé*, cf. Aggée, I, 10; Eccli., XLVIII, 3; Gen., VIII, 2; Ex., IX, 33. — *Perpétuelles*, etc., cf. Gen., VII, 11; Deut., VIII, 7; Ps. CIII, 10. — Cette sécheresse, avec les maux qu'elle amenait, était la punition envoyée par Dieu aux pécheurs, suivant la doctrine du psalmiste (X et XIII, etc.). En effet, « il n'y avait personne parmi eux qui pratiquât l'équité et la justice, » parmi ces pécheurs du v. 17, et après la fuite des « saints ». — *Qui pratiquât l'équité et la justice*, c'est-à-dire : « l'équité » commandée par la loi de Dieu, le bien, et la « justice » dans les jugements; nouvelle pensée s'ajoutant à celle du v. 17 *c*, et la complétant; cf. IV; VIII, 24-26; IX, 5, 9; XII, XIV, 4; Ps. CXVIII, 121;

22. ὁ βασιλεὺς ἐν παρανομίᾳ, καὶ ὁ κριτὴς ἐν ἀπειθείᾳ,
καὶ ὁ λαὸς ἐν ἁμαρτίᾳ.

23. Ἴδε, Κύριε, καὶ ἀνάστησον αὐτοῖς
τὸν βασιλέα αὐτῶν, υἱὸν Δαυίδ,
εἰς τὸν καιρὸν ὃν ἴδες σύ, ὁ θεός,
τοῦ βασιλεῦσαι ἐπὶ Ἰσραὴλ παῖδά σου,
24. καὶ ὑπόζωσον αὐτὸν ἰσχὺν τοῦ θραῦσαι ἄρχοντας ἀδίκους.

Syr. : 21 *d.* « depuis leurs princes et jusqu'à leurs petites (gens), ils sont dans tous les péchés. » — 22 *a.* « et le juge dans la colère. » — 23 *b.* « dans le temps que tu vois, ô Dieu, pour qu'il règne ... » — 24. « pour qu'il humilie les princes d'iniquité. »

Jér., VI, 13; Éz., XVIII, 5. — *Depuis leur prince*, etc., littéralement, « depuis leur prince et le peuple le plus infime (on vivait) dans toute sorte de péchés » (avec le partitif grec servant de sujet, comme II Esdras, II, 68; VII, 7; Dan., XII, 3; Jean, I, 24; Matth., XXVII, 9). — *Leur prince*, c'est-à-dire : leur roi (Aristobule); cf. 17 *c* et la note.

22. *Dans l'impiété*, l'infidélité à la loi de Dieu. Il s'est emparé de force de la royauté et du pontificat (v. 6-8) : cette impiété initiale entache toute sa royauté. — *Dans la prévarication*, cf. par exemple, plus haut, IV. — *Le peuple dans le péché*, cf. I, 6-8; II, 3-15; IV; VIII, 8-13; XII; XIII; XIV, 4-6; XV, 6-11; XVII, 6-21. Cf. ***Introd.***, p. 23-26.

23. *Vois, Seigneur*, que toute espérance terrestre a disparu pour les Juifs pieux et fidèles, pour les justes, et que toute royauté terrestre est impossible désormais. L'usurpateur Aristobule est emmené prisonnier à Rome avec ses deux fils; son frère aîné, Hyrcan, n'a pas le titre de roi et ne possède pas d'autorité réelle, malgré ses titres d'ethnarque et de grand-prêtre; le vrai maître, c'est Pompée, c'est le Romain, le païen. On ne peut plus espérer qu'en Dieu, et on ne peut plus attendre que le roi promis par Dieu à David, et fils lui-même de David, comme il a été dit au verset 5. Donc « suscite-leur », etc. — *Leur*, c'est-à-dire : à eux, aux Juifs infidèles pour les ramener à Dieu, et aux Juifs fidèles pour leur rendre la paix. — *Leur roi, fils de David*, c'est-à dire : le roi qui est à eux, qui leur est dû en vertu de la promesse faite sous serment, et dû à eux seuls; voir plus haut, VII, 6-7; IX, 16-20; XI, 9; XVII, 5. Cf. Amos, IX, 11; Jér., XXIII, 5; XXXVII, 9; Actes, XV, 16; Luc, I, 32-33. Nous croyons que le psalmiste fait allusion à Éz., XXXVII, 21-25 : « Je vais recueillir toute la

22. le roi dans l'impiété, et le juge dans la prévarication,
et le peuple dans le péché.

23. Vois, Seigneur, et suscite-leur leur Roi, fils de David,
à l'époque que tu connais, toi, ô Dieu,
pour qu'il règne sur Israël ton serviteur,
24. et ceins-le de la force, pour briser les princes injustes.

---

maison d'Israël du milieu des nations où elle est allée; je les rassemblerai de tous les peuples qui les entourent; je les amènerai dans la terre d'Israël; j'en ferai un peuple dans ma terre et sur les montagnes d'Israël; il n'y aura qu'un seul chef pour eux; ils ne seront pas deux peuples et ne se partageront plus en deux royaumes..., mon serviteur David sera le chef au milieu d'eux; il sera l'unique pasteur de tous; ils habiteront la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, et où ont habité leurs pères; ils y habiteront eux aussi, et David mon serviteur sera le chef pour toujours; je ferai avec eux une alliance de paix, il y aura une alliance éternelle avec eux... » Cf. encore Éz., XXXIV, 22-24, cité plus bas au verset 43, et Is., XI, 1, cité au verset suivant, et XI, 10. — *A l'époque*, etc., cf. Actes, I, 6-7; Zach., XIV, 7. L'époque n'est pas indiquée, mais elle est regardée comme prochaine, à cause de l'état désespéré du peuple de Dieu. — *Ton serviteur*, Is., XLI, 8-9; XLII, 1; Baruch, III, 37; Luc, I, 54; et voir plus haut, XII, 7.

24. *Et ceins-le de la force*. Au verset précédent, nous avons vu Dieu instituer le fils de David comme roi, c'est-à-dire le placer sur le trône. Maintenant, Dieu lui donne la force. On aurait attendu que Dieu eût sacré, c'est-à-dire « oint », le Roi. Le psalmiste n'en parle pas ici. Mais plus loin, verset 36 *b*, le Roi est appelé « Christ », c'est-à-dire « oint », et au v. 42, le psalmiste dit que Dieu a conféré la toute-puissance au roi en lui donnant « l'esprit saint ». Donc, Dieu le ceint de la force, c'est-à-dire de la puissance efficace, quand il le sacre, quand il le fait « Christ », « oint », en lui donnant l'esprit saint. En réalité, les v. 24, 36 *b*, et 42 font allusion à Is., XI, 1-5. D'un autre côté, la peinture du règne messianique (v. 26 à 40) nous montre un Roi possédant, non seulement la force, mais encore la science, la sagesse, la justice, la sainteté, la puissance, la miséricorde, qualités divines qu'il a reçues de Dieu, puisqu'il n'est qu'un homme. Ce point de vue nous ramène aussi au même passage d'Isaïe. Le voici : « Il sortira un rameau du tronc de Jessé, et une fleur s'élèvera du tronc. L'esprit de Dieu se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force,

25. καθάρισον Ἰερουσαλὴμ ἀπὸ ἐθνῶν καταπατούντων
ἐν ἀπωλείᾳ,
26. ἐν σοφίᾳ, ἐν δικαιοσύνῃ ἐξῶσαι ἁμαρτωλοὺς
ἀπὸ κληρονομίας,
ἐκτρίψαι ὑπερηφανίαν ἁμαρτωλοῦ ὡς σκεύη κεραμέως,
ἐν ῥάβδῳ σιδηρᾷ συντρίψαι πᾶσαν ὑπόστασιν αὐτῶν.
27. ὀλοθρεῦσαι ἔθνη παράνομα ἐν λόγῳ στόματος αὐτοῦ,

Syr. : **25. « et qu'il purifie... qui la foulent pour la perdition. » — 26 *a*. « pour détruire les impies de mon héritage, »** sans rien qui corresponde à ἐν σοφίᾳ ἐν δικαιοσύνῃ. — **26 *c*. « pour briser... toute leur fermeté. » — 27 *b*. « à son reproche les peuples fuiront... (27 *c*) et pour reprendre les pécheurs... »**

---

l'esprit de science et de crainte de Dieu; il mettra ses délices dans la crainte de Dieu ; il ne jugera pas suivant les apparences, et il ne reprendra pas suivant ce qui frappera ses oreilles, mais il jugera les humbles avec justice, fera droit aux humbles du pays; il frappera la terre de la verge de sa bouche, et par le souffle de ses lèvres il fera mourir l'impie, la justice ceindra ses flancs et la fidélité sera la ceinture de ses reins. » Le roi est donc « sacré » par le fait que l'esprit de Dieu repose en lui; dès lors, il est « oint » ou « Messie » ou « Christ », ces trois expressions ayant le même sens. —*Les princes injustes*, c'est-à-dire les Hasmonéens qui se sont emparés de son royaume (v. 6-12, 21-22), et qui, plus tard, échappés de captivité, cherchent à le reprendre ; cf. ***Introd.***, c. II, p. 32.

25-27. Ces versets forment un couplet qui décrit comment la Judée sera délivrée et purifiée des païens et des pécheurs, qui la dominent et la profanent.

25. *Purifie Jérusalem*, en la délivrant des païens qui l'oppriment par leur tyrannie et la souillent de leur présence; cf. II, 2, 20; VII, 1-2; XVII, 15-16. Depuis l'occupation de Jérusalem par Pompée, le pays a perdu son indépendance, et les Romains restent à Jérusalem ou y viennent à leur gré. — *Qui la foulent*, c'est-à-dire : qui la parcourent en maîtres, quoique « impurs » en qualité de païens. — *En les perdant*, c'est-à-dire : en les faisant périr, ou en les expulsant de la Judée.

26-27. Le texte présente ici de graves difficultés. 1° Les verbes peuvent être à l'optatif ou à l'infinitif. S'ils sont à l'optatif, leur sujet est le roi d'Israël, et le sens du verbe est très sensiblement celui du futur : « qu'il chasse les pécheurs (ou : il chassera les pécheurs), qu'il

25. Purifie Jérusalem des païens qui la foulent, en les perdant,
26. de manière à chasser les pécheurs de l'héritage
par la sagesse, par la justice,
de manière à briser l'orgueil des pécheurs
comme des vases de potier,
de manière à briser avec une verge de fer toute leur substance,
27. de manière à détruire les païens impies
d'une parole de sa bouche,

---

brise, qu'il brise, qu'il détruise, qu'il reprenne... » — 2° S'ils sont à l'infinitif, de nouvelles difficultés s'élèvent pour déterminer le sujet; car ce dernier peut être soit « Dieu », soit le « Roi », et aussi pour déterminer l'attribution des compléments « sagesse, justice, héritage ». — 3° Régulièrement, le sujet des infinitifs doit être « Dieu », qui est aussi le sujet du verbe principal « purifie ». Mais comme le grec des psaumes est assez lâche, on peut légèrement violenter le texte et prendre le « Roi » pour sujet. — 4° Si l'on prend régulièrement « Dieu » pour sujet, on se demandera si l'« héritage », la « sagesse » et la « justice » appartiennent à « Dieu » ou au « Roi ». La difficulté de décider est accrue par ce fait que la « sagesse » et la « justice » sont celles de Dieu, et que Dieu les donne au Roi; que l'« héritage » est celui de Dieu, et que Dieu le transmet au Roi; que le Roi agit pour le compte de Dieu et comme représentant de Dieu. Ainsi, au verset 27, on peut très bien comprendre : « de manière que Dieu détruise les nations impies par la parole de la bouche du Roi. » et, par suite, au verset 26, la « sagesse », la « justice », peuvent être rapportées au Roi, même avec « Dieu » comme sujet de l'infinitif. — *Les pécheurs*, c'est-à-dire : le parti d'Aristobule et des sadducéens, et, d'une manière générale, tous les Juifs indifférents, infidèles à la loi, ou pactisant avec les païens (versets 6-22). — *L'héritage*, c'est-à-dire le royaume de Judée, qui appartient à Dieu et que Dieu transmet au Roi d'Israël; cf. VII, 2; IX, 2; XIV, 3, et aussi IX, 16, et les passages d'Ézéchiel cités ou indiqués plus haut, verset 23. — *Par la sagesse, par la justice*, qualités qui forment contraste avec la « violence » et l'« impiété » des Hasmonéens (v. 6-8). — *Briser l'orgueil*, etc., cf. Lév., XXVI, 19; Eccli., XXXIII, 9-12; Luc, I, 51. — *Comme des vases de potier*, cf. Ps., II, 9; Apoc., II, 27; XII, 5; XIX, 15. — *Avec une verge de fer*, Ps. II, 9; Apoc., *ibid.* — *Leur substance*, c'est-à-dire : leur existence et tout ce qui la soutient; cf. XV, 7.

27. *A détruire les païens*, comme au v. 25. — *D'une parole de sa bouche*, la bouche du roi : cf. Is., XI, 4; Apoc., XIX, 15-21 : c'est le signe d'une

ἐν ἀπειλῇ αὐτοῦ φυγεῖν ἔθνη ἀπὸ προσώπου αὐτοῦ,
καὶ ἐλέγξαι ἁμαρτωλοὺς ἐν λόγῳ καρδίας αὐτῶν.
28. καὶ συνάξει λαὸν ἅγιον οὗ ἀφηγήσεται ἐν δικαιοσύνῃ,
καὶ κρινεῖ φυλὰς λαοῦ ἡγιασμένου ὑπὸ Κυρίου θεοῦ αὐτοῦ
29. καὶ οὐκ ἀφήσει ἀδικίαν ἐν μέσῳ αὐτῶν αὐλισθῆναι ἔτι,
καὶ οὐ κατοικήσει πᾶς ἄνθρωπος μετ' αὐτῶν εἰδὼς κακίαν

Syr. : 28 *a*. « pour qu'il rassemble un peuple saint, qui se glo rifiera dans la justice, (28 *b*) et qu'il juge (ou « il jugera ») les tribu du peuple que sanctifie le Seigneur... » — 29 *b*. « n'habitera plu l'homme... »

---

puissance merveilleuse. — On peut comprendre, en faisant du Roi le sujet : « de manière que le Roi détruise, etc. » — *Devant sa menace*, cf Habacuc, III, **12**; Is., XI, 4; LIV, 9. — *Loin de son visage*, hébraïsme signifiant : de devant lui et loin de lui: cf. II, 8, 24; IV, 9 ; etc. Pour l'idée, cf. *Hénoch*, LXII, 2. — *Reprendre les pécheurs*, cf. Job, V, **17**; XIII 3, 10; 15-16; XV, 5-6; Is., XI, 4. — *La parole de leur cœur*, c'est-à-dire les avertissements et les reproches de leur conscience, cf. II Samuel, XII, 13: Is., XXXIII, 11; Jean, III, 20; VIII, 7 ; XVI, 8; Luc, XV, **18**; Jacques, II, 9; l'expression est un hébraïsme, cf. Gen., VI, 5; Ps. IV, 4, IX, 27; Prov., XIV, 10; XVIII, 4, 15; Matth., XXIV, 48; Marc, II, 6, 8; Luc, XII, 45; etc.

28. L'œuvre destructive et négative de Dieu est terminée. Les versets 26-27 nous montrent la Judée délivrée de tous ses oppresseurs, étrangers et indigènes. Avec le verset 28, commence la description de la royauté et du royaume du Roi, fils de David, c'est-à-dire du Messie, pour qui la place est libre désormais. — *Il rassemblera*, etc. Le premier devoir du Roi est d'avoir son peuple; il le rassemble donc de partout. Il « rassemblera » les Juifs qui ont fui (v. 18-20) et ceux de la Dispersion au milieu des païens; voir plus haut, XI, la description de ce retour de la Dispersion, proclamé à Jérusalem (capitale du Roi, XI, 2). Il a pour type le retour de Babylone; cf. Michée, IV, 5-7; Zach., II, 6; Is., XI, 12: Jér., XXXVIII, 8-10; Éz., XXXVII, 21; Baruch. IV, 37; Actes, I, 6; Jacques, I, 1; Apoc., XXI, 12. — *Qu'il conduira avec justice*, cf. Éz., XLV 16: XLVI, 2, 18; Is., XI, 5. — *Il gouvernera*, etc. Littéralement : « il jugera »; mais le verbe grec a le sens hébraïsant de : faire tous les actes de gouvernement et d'administration, et en particulier les actes de justice: cf. Jér., XXIII, 5; Ps. II, 10; Sagesse, I, 1; Is., XI, 4-5; I Mach., IX, 33; Matth., XIX, 28: Luc, XXII, 30; voir plus haut, III, 3; V, **1**, 6;

de manière que, devant sa menace, les païens
s'enfuient loin de son visage,
enfin, de manière à reprendre les pécheurs
par la parole de leur cœur.
28. Alors il rassemblera le peuple saint
qu'il conduira avec justice,
il gouvernera les tribus du peuple sanctifié
par le Seigneur son Dieu;
29. il ne laissera pas l'iniquité séjourner encore parmi eux,
et aucun homme sachant le mal n'habitera avec eux;

VIII, 7, 38; IX, 10, etc. — *Le peuple saint*, état de sainteté légale provenant de ce que le « peuple a été sanctifié par le Seigneur son Dieu; » cette sanctification consiste en ce que le peuple du Roi est délivré du contact des païens, de toute impureté légale, de la présence des pécheurs, et de ce que les Juifs observent exactement désormais la loi; voir plus haut, par exemple, XVII, 25; VII, 1-2; IV, 7-9; XVII, 26-27; X, 3; XVI, 9; XIV, 1-2; cf. Joël, III, 17; Éz., XX, 12; XXXVII, 23, 28; Jean, XVII, 19; Actes, XX, 32; I Cor., I, 2. — *Son Dieu*, c'est-à-dire : le Dieu du Roi.

28-29. Ces deux versets dépeignent la « sainteté » que Dieu donne au peuple du Roi et la disparition de l'iniquité et du mal. Le psalmiste se réfère en particulier à Éz., XXXVII, 23-28 : « Je les délivrerai de toutes les iniquités par lesquelles ils ont péché, je les purifierai, ils seront mon peuple, et moi, le Seigneur, je serai leur Dieu... j'établirai mon culte saint au milieu d'eux pour toujours, mon habitation sera parmi eux, je serai leur Dieu et ils seront mon peuple, et les nations païennes connaîtront que c'est moi le Seigneur, qui les sanctifie, en ce que mon culte saint existe au milieu d'eux pour toujours. » Cf. Sophonie, III, 13.

29. La « sainteté » mentionnée au verset précédent exige la disparition complète du mal; aussi lit-on dans Éz., XXXVII, 24-25 : « Ils marcheront dans mes commandements, ils observeront mes décisions et les exécuteront. » — *L'iniquité*, c'est-à-dire : l'inobservation de la loi. — *Séjourner encore parmi eux*, comme la laissaient séjourner Aristobule et les sadducéens (v. 21-22). — Non seulement personne ne fera le mal dans le Royaume, mais encore on n'y trouvera aucun homme « sachant le mal », par suite aucun homme qui l'apprenne pour lui ou pour l'enseigner aux autres; la connaissance du mal disparaîtra; cf. Job, XI, 14; Eccle., IV, 17; Apoc., XXI, 27; XXII, 15.

30. γνώσεται γὰρ αὐτοὺς ὅτι πάντες υἱοὶ θεοῦ εἰσιν αὐτῶν,
καὶ καταμερίσει αὐτοὺς ἐν ταῖς φυλαῖς αὐτῶν ἐπὶ τῆς γῆς,
31 καὶ πάροικος καὶ ἀλλογενὴς οὐ παροικήσει αὐτοῖς ἔτι.
κρινεῖ λαοὺς καὶ ἔθνη ἐν σοφίᾳ δικαιοσύνης αὐτοῦ,
διάψαλμα.

---

31 *c. M* **n'a pas** διαψαλμα.

Syr. : 30 ***a.*** **« car il les connaît parce que tous sont les fils de Dieu. » — 31** ***a*** **et** ***b*** **... « n'habitera pas avec eux parce qu'il juge. » — 31** ***c.*** **Rien ne correspond à** διαψαλμα.

---

30. La raison pour laquelle il n'y aura dans le royaume aucun homme injuste, c'est-à-dire infidèle à la loi, ni aucun homme ayant la science du mal, c'est que le Roi les connaît tous individuellement et qu'il sait que « tous sont les enfants de leur Dieu. » *Il les connaîtra*, comme dans Jean, x, 14 (le bon pasteur qui « connaît » ses brebis); cf. Prov., XXVII, 23. — *Les enfants de Dieu*, Osée, I, 10 (II, 1); Deut., XIV, 1; Is., LIV, 13; Matth., V, 45; Romains, VIII, 14, 19; et plus haut, IX, 16. — *Il les répartira*, etc., de sorte que, désormais, la Palestine deviendra définitivement « la terre promise » possédée par les tribus; voir plus haut, XI, 9; les tribus sont retrouvées, et reconstituées dans le nouveau royaume, chacune avec son territoire; cf. Eccli., XXXIII, 13-14; Is., XLIX, 6; Éz., XXXVII, 16-23, 25. Le psalmiste se réfère, en réalité, à Éz., XLVII, 21-XLVIII; ainsi XLVII, 21 : « Vous leur partagerez le pays, aux tribus d'Israël, » et XLVIII : « Du côté de l'Orient jusqu'à la mer, il y aura Dan, une; des confins de Dan, du côté de l'orient jusqu'à ceux du côté de la mer, il y aura Aser, une; etc. »

31. *L'immigré et l'étranger*, qui sont d'une autre race que le Juif. Le nouveau royaume établi en Palestine est réservé aux seuls Juifs, et fermé aux étrangers, qui ne pourront venir s'y établir; leur présence y serait comme une « impureté » légale, puisque tout y sera « saint »; cf. Joël, III, 17 : « Vous reconnaîtrez que je suis le Seigneur votre Dieu qui habite sur Sion, sur ma montagne sainte, et Jérusalem sera sainte, et les étrangers ne la traverseront plus; » cf. Éz., XLIV, 7-9; Apoc., XXI, 27.

Les versets 28-31*a* dépeignent l'établissement du royaume, le gouvernement du Roi, et la condition morale de ses sujets.

Avec 31*b* commence la description des rapports du Roi avec les

30. car il les connaîtra comme étant tous
les enfants de leur Dieu ;
il les répartira dans leurs tribus à la surface du pays:
31. l'immigré et l'étranger ne demeureront plus avec eux.
Il jugera peuples et nations dans la sagesse de sa justice,
Pause.

---

peuples non juifs et jusqu'alors païens. Ces peuples sont exclus du Royaume, c'est-à-dire de la Palestine. Le nouveau Royaume est l'« héritage » de Dieu, et il est le privilège exclusif du peuple juif: le peuple juif est, lui aussi, l'« héritage de Dieu », XIV 3. Les peuples non juifs entourent la Palestine et le « peuple saint » qui l'habite: ils sont répandus jusqu'aux confins de la terre. Quels seront les rapports du Roi avec eux ? Les versets suivants vont l'indiquer.

Il jugera, c'est-à-dire : gouvernera, voir le verset 28 et la note. — *Peuples et nations*, expression emphatique pour désigner toute la terre sans exception, cf. II, 34-36. Dieu est le maître de la terre, et il délègue sa puissance au Roi, même sur les peuples non juifs. — Le Roi « jugera peuples et nations », en exerçant sur eux aussi son autorité, au moins dans une certaine mesure. S'il les « gouverne dans la sagesse de sa justice », c'est qu'il leur impose la loi, et que ces peuples sont convertis et adorent le vrai Dieu, le Dieu unique. En effet, la « justice » est la loi de Dieu, l'observation de cette loi chez les sujets, et le gouvernement conforme à cette loi chez le Roi. Cf. Ps. II, 8; IX, 8, 20; LXVI, 5 ; LXXI, 11-17; XCVII, 9; CIX, 6 : Is., II, 2-4; XI, 1-10; XII, 6; XLII, 1-3; Daniel, VII, 14; Matth., XII, 18-20; Jean, V, 22-27; VIII, 16; XII, 31; Apoc., XI, 15; XIX, 11-15. Ainsi Is., II, 2-4 : « Toutes les nations y viendront: car c'est de Sion que sortira la loi, et la parole du Seigneur de Jérusalem, et il jugera au milieu des nations, etc. ; » puis, XI, 1-10: « Il sortira un rameau du tronc de Jessé, et une fleur s'élèvera de ce tronc. L'esprit de Dieu se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété; l'esprit de crainte de Dieu le remplira, il ne jugera pas suivant les apparences... il frappera la terre de la parole de sa bouche, et il fera disparaître l'impiété (l'idolâtrie surtout) par le souffle de sa bouche; il sera ceint de la justice sur ses reins, et vêtu de la vérité sur ses flancs... Ce jour là, il y aura le tronc de Jessé et *celui qui en sortira pour commander aux nations*; les nations espéreront en lui, et son repos sera un honneur. » Il faut remarquer que le Messie prédit dans ce texte, et sacré par la réception de l'esprit de Dieu en lui, est destiné aux « nations » et non pas seulement aux

32. καὶ ἕξει λαοὺς ἐθνῶν δουλεύειν αὐτῷ ὑπὸ τὸν ζυγὸν
αὐτοῦ, καὶ τὸν κύριον δοξάσει ἐν ἐπισήμῳ πάσης τῆς γῆς,
33. καὶ καθαριεῖ Ἰερουσαλὴμ ἐν ἁγιασμῷ, ὡς καὶ τὸ ἀπ' ἀρχῆς,
34. ἔρχεσθαι ἔθνη ἀπ' ἄκρου τῆς γῆς ἰδεῖν τὴν δόξαν αὐτοῦ,
φέροντες δῶρα τοὺς ἐξησθενηκότας υἱοὺς αὐτῆς,

Syr.: 32 *a*. « et il possédera un peuple d'entre les peuples, qui l[illegible] servira ... 32 *b*. et ils glorifieront le Seigneur ouvertement dans tout[illegible] la terre » (ἐν ἐπισήμῳ ἐπί πάσης). — 33 *a*. et « il (le roi) purifiera. » — 34. « de sorte que les nations viendront des extrémités de la terre.. en apportant comme offrande ses fils, ceux qui ont été dispersé[illegible] (loin) d'elle. »

Juifs. — *Pause*, expression qui indique une interruption dans le chan[illegible] du psaume; voir Ps. VII, 6; IX, 21; LXVI, 4, 8, 15. Mais cette « pause [illegible] interrompt le développement qui commence, et elle coupe la phrase e[illegible] deux ; la « pause », ne peut donc pas être originale dans le texte d[illegible] psaume; elle manque dans *M*.

32. *Peuples païens*, expression synonyme de la précédente: « peu[illegible]ples et nations. » — *Pour le servir sous son joug*, cf. Ps. LXXI, 11; Is. XIV, 2; Dan., VII, 14 : « Voici avec les nuées du ciel comme le Fils d[illegible] l'Homme qui vient..., on lui remit la puissance, l'honneur et la royauté et tous les peuples, tribus, et langues le servent; sa puissance est un[illegible] puissance éternelle qui ne passera pas, et sa royauté ne périra pas » cf. Colossiens, III, 24; Apoc., VII, 9-10 et XXII, 3. — *Sous son joug*, c[illegible] Sophonie, III, 9 : « alors je rendrai aux peuples une langue... tous invo[illegible]queront le nom du Seigneur, de manière à le servir sous un seul joug. Comme ce roi ne peut pas régner sur des païens de religion, notre verse[illegible] indique que les peuples païens se seront convertis, et que le Roi leur aur[illegible] donné la loi de Dieu, suivant laquelle il les gouvernera « dans la sagess[illegible] de sa justice », comme il est dit au verset précédent; ces peuples ne son[illegible] plus « païens » de religion; mais ils restent d'une autre race que le Juif et inférieurs au peuple juif, privilégié. — *Il glorifiera*, etc., en faisant con[illegible]naître le Seigneur à toute la terre, en faisant pratiquer sa loi à tout[illegible] la terre, et en reconnaissant lui-même le Seigneur comme son Dieu, e[illegible] comme la source de sa puissance et de tous les biens. *A la vue de toute l[illegible] terre* correspond sans doute à l'hébreu *nôkaḥ kol hâ'âreṣ*. — Pour l'idée cf. Michée, IV, 1-8; Ps. LXXI, 19; LXXXV, 9; Jean, XVII, 4 ; Luc, II[illegible] 30-32.

32. et il aura les peuples païens pour le servir sous son joug;
il glorifiera le Seigneur à la vue de toute la terre;
33. il purifiera Jérusalem par la sanctification,
comme c'était autrefois,
34. de sorte que les nations viendront de l'extrémité de la terre
pour contempler sa gloire, à lui,
en apportant comme offrandes ses fils, à elle, privés de leur [force,

---

32-35. Le Roi est comblé de gloire dans sa capitale, Jérusalem. Mais il renvoie toute cette gloire à Dieu, qui en est l'auteur, et dont il est, sur la terre, l'élu et le représentant. Remarquer l'antithèse établie par le psalmiste entre cette conduite du Roi, fils de David, et la conduite du roi hasmonéen, qui s'est emparé de force du trône et qui rappporte tout à lui, dans son orgueil (v. 7 et 8). Cf. Matth., v, 16; Luc, xix, 38; Jean, vii, 18; viii, 49-50; xi, 4, 40; xii, 27; xiii, 31; xiv, 13; xvii, 1; Apoc., vii, 9-10; xix, 6-8, etc.

33. *Il purifiera*, etc., c'est-à-dire : il maintiendra Jérusalem dans un état de pureté et de sainteté absolues; par suite, il continuera toute l'œuvre de purification et de sanctification déjà accomplies par Dieu (v. 25 et 28) en vue de l'établissement de son royaume; et cela même quand les « nations » y viendront, comme il va être dit. On aurait pu craindre que le contact perpétuel du Roi avec les nations et la venue de celles-ci à Jérusalem n'enlèvent à la capitale sa sainteté; il n'en sera rien. Jérusalem restera « pure » en ce qu'elle sera exempte de toute impureté légale (versets 29-31), et « sainte » en ce qu'elle sera réservée à Dieu, au Roi, et aux Juifs seuls, qui sont tous « saints » (v. 28). — *Comme c'était autrefois*, avant l'exil, lors de l'établissement des Juifs à Jérusalem. — Pour toute cette pensée, cf. Deut., vii, 6; xiv, 2, 21; Josué, v, 15; Néhémie, xi, 1; Ps. ii, 6; xiv, 1; Is., i, 26; xxvi, 10; xxvii, 13; lxvi, 20; Matth., iv, 5; Apoc., xi, 2; xxi, 2, 10; xxii, 19.

34-35. Autre forme de la gloire rendue par le Roi au Seigneur dans sa capitale; il est lui-même comblé de gloire par Iahvéh, dont il est l'élu et le représentant sur la terre. Le Roi jouit de la gloire que Dieu lui donne et, en même temps, il la renvoie à Dieu comme à son auteur; remarquer l'antithèse avec le verset 7.

34. *Les nations viendront*, Is., ii, 2-3; Michée, iv, 1-3; Is., lx, 2-7, 12, 15-18; lxvi, 18; Ps. lxxi, 7-19; Matthieu, viii, 11; Luc, xiii, 29; Apoc., xv, 4; xxi, 24-27. Elles viendront à Jérusalem, qui est sa capitale et sa résidence et où resplendit la gloire de sa personne. — *Sa gloire, à lui*, c'est-à-dire : la puissance incomparable dont Dieu l'a revêtu, à la

35. καὶ ἰδεῖν τὴν δόξαν Κυρίου ἣν ἐδόξασεν αὐτὴν ὁ θεός.
καὶ αὐτὸς βασιλεὺς δίκαιος, διδακτὸς ὑπὸ θεοῦ, ἐπ' αὐτούς
36. καὶ οὐκ ἔστιν ἀδικία ἐν ταῖς ἡμέραις αὐτοῦ ἐν μέσῳ αὐτῶν
ὅτι πάντες ἅγιοι, καὶ βασιλεὺς αὐτῶν χριστὸς κύριος.

Syr. : 35 *a*. « et pour voir la gloire du Seigneur, celle qu'a glorifiée Dieu... » — 35 *b*. « instruit par Dieu. » — 36 *a*. « et il n'y a pas d'in justice » (ou « d'injuste » selon la ponctuation adoptée). — 36 *b* « ...tous sont saints, et leur roi est le Christ (« Messie ») Seigneur.

---

vue du monde entier; cf. encore Is., LII, 13-15; Luc, XXIV, 26; Jean, I 14; Apocalypse, I, 6, etc. — *En apportant comme offrandes ses fils*, cf Ps. LXXI, 10-11; LXVII, 29; Is., LX, 5-7; LXVI, 18-20. — *Ses fils, à elle* c'est-à-dire : les Juifs originaires de la Palestine, dispersés à travers les nations (v. 14, et plus haut VIII, 34 et IX, 2), comme captifs ou émigrés cf. Is., LXVI, 20; « On amènera vos frères du milieu de toutes les nations comme présents offerts au Seigneur; » Ps. LXXI, 10-11. — *Privés de leur force*, comme malades de l'âme et sans force, parce que, jusque-là au milieu des païens, ils n'avaient ni la loi ni le roi, et qu'ils y avaient sans doute vécu dans l'iniquité; c'est le sens indiqué dans Éz., XXXIV 13-17; voir plus loin le verset 45; cf. Ps. IX, 4; XXV, 1; CIV, 37; Osée, V 5; XIV, 2; Is., XXXII, 4; Matth., IX, 36; Luc, IX, 2. Un autre sens est le suivant : *privés de leur force* par les souffrances de la captivité, de l'exil ou de l'émigration. — Dans le texte grec, le participe φέροντες se rapporte logiquement à ἔθνη, sans accord grammatical.

35. *La gloire du Seigneur*, c'est-à-dire : venant du Seigneur, et par laquelle « Dieu a glorifié », a fait resplendir Jérusalem; cf. Is., LII, 1; LXII (en entier); Apoc., XXI-XXII. — Dans le texte grec, ἣν... αὐτήν peut être un pur hébraïsme traduisant *'ašér 'ôtâh*; mais ἣν peut se rapporter à δόξαν par attraction, et αὐτήν à Jérusalem, et cette construction est de beaucoup la plus probable. — Le « Seigneur » est le même que Dieu. Les « nations », soumises et converties, viennent à Jérusalem appporter des offrandes, contempler la gloire de Dieu, celle du Roi et de sa capitale; mais elles n'y demeurent pas, et elles ne partagent pas cette gloire, réservée aux Juifs seuls; cf. plus haut v. 31.

35*b*-39. Ces versets dépeignent la puissance du Roi, puissance que Dieu lui a donnée relativement aux païens.

Un roi juste, instruit par Dieu, et par suite, la justice et la science du Roi sont celles de la loi de Dieu. *Juste*, en antithèse avec le verset 22, et

35. et pour contempler la gloire du Seigneur,
avec laquelle Dieu l'a glorifiée.
C'est qu'il est un Roi juste, instruit par Dieu, placé sur eux :
36. et il n'y a pas d'iniquité, pendant ses jours, au milieu d'eux :
car tous sont saints, et leur Roi est le Christ Seigneur.

---

en conformité avec les versets 28 et 31. Sa « justice » s'exerce envers les « nations » soumises et converties, comme envers les Juifs de son Royaume : cf. Is., XI, 5 ; XLV, 13 ; Jér., XXIII, 5 ; Ps., LXXI, 1-2. — *Instruit par Dieu*, cf. Is., XI, 2 : « L'esprit de Dieu reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de connaissance et de piété » : cf. Matth., XI, 25-27 : Jean, I, 18 ; VI, 45 ; VII, 16-17 ; VIII, 26. Puisque le Roi est « instruit par Dieu », c'est qu'il ne participe pas de la nature divine, semble-t-il. — Le grec porte διδακτὸς ὑπὸ θεοῦ, et Perles voudrait corriger διδακτός, « instruit », en τακτός avec ἐπ' αὐτοὺς pour complément, « établi sur eux » : mieux vaudrait alors corriger en διαταχτός ; mais la correction nous paraît inutile avec le grec du traducteur. — *Sur eux*. Le pronom doit être rapporté régulièrement aux collectifs qui précèdent, et par suite aux « nations », qui forment l'idée essentielle des v. 32*b*-34. Le Roi règne sur les « nations », comme nous l'avons vu régner sur les Juifs aux versets 28-30.

36. *Il n'y a pas d'iniquité*, parce qu'il est un roi « juste », ainsi qu'il vient d'être dit, et « instruit par Dieu », et que, par suite, il ne commettra aucune iniquité et n'en laissera commettre aucune, comme il est dit au verset 31 *b* ; cf. Apoc., XXI, 27, et XXII, 15 ; *Hénoch*, XI, 16-20, etc. — *Pendant ses jours*, c'est-à-dire : pendant sa vie terrestre. — *Tous sont saints*, puisque tous sont convertis (voir verset 32*b*, la note, et le texte d'Isaïe, XI, 5) et soumis au Roi, qu'ils suivent sa loi, et qu'ils ne commettent aucune injustice ; la « sainteté » légale consiste précisément dans la réunion de ces conditions ; mais, quoique saintes, les « nations » ne sont pas égales au « peuple de Dieu ». — La seconde raison de l'absence d'iniquité, c'est que leur Roi est le « Christ Seigneur » ; en cette qualité, il ne peut souffrir aucune iniquité de la part de ceux qui « le servent sous son joug (v. 32) », qu'il gouverne dans la « sagesse de sa justice (v. 31*b*) », et qui doivent venir à Jérusalem sans en souiller la sainteté (v. 33-34). La « sainteté » est nécessaire aux « nations » dans ces conditions d'existence. — *Le Christ Seigneur* ; « Christ », c'est-à-dire : le Roi sacré par Dieu (voir XVII, 24, 42) ; « Seigneur », c'est-à-dire : maître souverain de son « peuple » et des « nations ». Χριστὸς Κύριος peut être une faute de copiste, et surtout de copiste chrétien influencé

37. οὐ γὰρ ἐλπιεῖ ἐπὶ ἵππον καὶ ἀναβάτην καὶ τόξον,
οὐδὲ πληθυνεῖ αὐτῷ χρυσίον οὐδὲ ἀργύριον εἰς πόλεμον,
καὶ [πολλοὺς] οὐ συνάξει, ἐλπίδας εἰς ἡμέραν πολέμου.
38. Κύριος αὐτὸς βασιλεὺς αὐτοῦ, ἐλπὶς αὐτοῦ
[τοῦ] δυνατοῦ ἐλπίδι θεοῦ.
καὶ ἐλεήσει πάντα τὰ ἔθνη ἐνώπιον αὐτοῦ ἐν φόβῳ.
39. κατάξει γὰρ γῆν τῷ λόγῳ τοῦ στόματος αὐτοῦ εἰς αἰῶνα,

---

37 *c*. Les mss. ont πολλοις. — 38 *R* : αυτου, et les autres mss : του. — 39. *H.L.M.P.V* : παταξει.

Syr. : 37 *a*. « car il n'espère pas dans le cheval ni dans le cavalier... » (Rendel Harris, sans doute par distraction, a traduit : « dans des cavaliers ni dans le char »). — 37 *c*. « et il n'espérera pas dans les multitudes (= πολλοις) au jour de la guerre. » — 38. « car le Seigneur, etc. » — Le syriaque finit là.

à son insu par cette expression si fréquente dans le Nouveau Testament; on pourrait donc la corriger en χριστὸς Κυρίου. Cependant, on peut l'admettre d'après Ps. CIX, 1; Lament., IV, 20; Eccli., LI, 10; cf. Luc, I, 43 ; II, 11, où l'on voit le Messie attendu appelé Κύριος, quand on ignore encore sa nature divine.

37. *En effet* introduit une explication : ce Roi, qui règne même sur les « nations », jusqu'alors acharnées contre les Juifs, n'aura pas besoin des moyens ordinaires pour maintenir son autorité sur elles; il lui suffira d'être le Roi et le Christ établi par Dieu, parce qu'il pourra compter alors sur Dieu; il n'aura ni guerre à soutenir ni révolte à comprimer. — *Dans le cheval*, etc., cf. Deut., XVII, 16; Is., XXXVI, 9; Ps. XLIII, 7. — *Chez lui*, littéralement : « pour lui ». — *L'or ni l'argent*, cf. Deut., XVII, 17.— *Une armée*, littéralement : « une foule », expression qui complète l'énumération de tout ce qui était nécessaire pour une guerre : cheval, cavalier, arc, or, argent, et soldats d'infanterie. — Pour « foule », les manuscrits grecs donnent le datif πολλοῖς, et le verbe συνάξει a pour complément ἐλπίδας. Ce texte est très difficile à admettre. Geiger y a vu une mauvaise traduction de l'hébreu *lerabbîm*, « archers » (Jérémie, I, 29); Ryle et James ont corrigé en πλοίοις; Gebhardt y a ajouté λαοῖς, sans utilité. Remarquons ce qui suit : 1° il ne manque plus à l'énumération que la mention d'une armée de pied ; 2° συνάξει ἐλπίδας nous

37. Il n'espérera pas, en effet, dans le cheval, le cavalier et l'arc,
il n'accumulera pas chez lui l'or ni l'argent pour la guerre,
et il ne rassemblera pas une [armée],
espérances pour le jour de la guerre.
38. Le Seigneur est son roi, son espérance, à lui,
tout-puissant par son espérance en Dieu;
il aura donc pitié de toutes les nations (vivant)
devant lui dans la crainte;
39. car il réduira la terre par la parole de sa bouche pour toujours.

---

semble inadmissible; en tout cas, dans les Septante, on ne trouve, croyons-nous, aucun exemple de ce verbe joint à un mot exprimant une idée abstraite et purement morale; 3° le verbe συνάγειν est l'expression technique qui signifie « concentrer » et « mobiliser »; 4° il est perpétuellement employé avec ce sens dans les Septante, et en particulier dans I Mach., I, 4: III, 10, 27, 46, 52; IV, 37, etc. Il faut donc corriger πολλοῖς en πολλοὺς, et faire de ἐλπίδας une apposition; pour cette confusion du datif et de l'accusatif (fréquente dans les mss.), voir plus haut, v. 16.

38. *Le Seigneur* est Iahvéh, roi universel des Juifs, des nations, et du roi même des Juifs et des nations ; ce dernier reste donc soumis à Iahvéh. — *Son espérance*, c'est-à-dire : le moyen sur lequel il compte pour maintenir sa royauté, même sur les « nations » immenses qui remplissent la terre; ce moyen, ce n'est ni l'or ni les soldats, mais Dieu son roi; cf. Ps. LXXXVIII, 20-30.— *Tout-puissant*, en ce sens qu'aucune autre puissance humaine ne peut ni se comparer ni résister à la sienne. — Dès lors *il aura pitié*, il sera plein de miséricorde et de bonté pour les « nations », qui « le servent sous son joug » et « avec crainte »: cf. Eccli., XVIII, 11-13; Ps. XCIX, 1-5; CII, 11, 13, 17; CXVIII, 64; Is., XI, 10; XVI, 5; XLII, 1-4 (cité Matthieu, XII, 18-20); XLV, 8; Romains, XI, 30-32; voir plus haut, II, 36-37 : XIII, 11; XV, 15. — Le texte grec porte ἐλεήσει, « il aura pitié »; Hilgenfeld a corrigé en στήσει ἐν φόβῳ, « il tiendra dans la crainte »; Ryle et James proposent ἁλοήσει, et Perles ἐκστήσει; Gebhardt et Kittel croient à une corruption du texte hébreu original; le traducteur aurait lu *veyâḥón* au lieu de *veyitten*. Le contexte demande, au contraire, ἐλεήσει, ou un mot de ce sens.

39. *Il réduira la terre* sous sa domination. *H, L, M, P, V* lisent : « il frappera »; la ligne devient alors une citation textuelle d'Is., XI, 4. — *Par la parole de sa bouche*, Is., XI, 4, et plus haut, verset 27; ce détail montre comment Dieu lui a donné une puissance éminente, irrésistible,

40. εὐλογήσει λαὸν Κυρίου ἐν σοφίᾳ μετ' εὐφροσύνης.
41. καὶ αὐτὸς καθαρὸς ἀπὸ ἁμαρτίας, τοῦ ἄρχειν λαοὺς μεγάλους,
ἐλέγξαι ἄρχοντας καὶ ἐξᾶραι ἁμαρτωλοὺς ἐν ἰσχύι λόγου.
42. καὶ οὐκ ἀσθενήσει ἐν ταῖς ἡμέραις αὐτοῦ ἐπὶ θεῷ αὐτοῦ,
ὅτι ὁ θεὸς κατηργάσατο αὐτὸν δυνατὸν ἐν πνεύματι ἁγίῳ,
καὶ σοφὸν ἐν βουλῇ συνέσεως μετὰ ἰσχύος καὶ δικαιοσύνης,

---

41 *a. H. I. L. M. P. V* : λαου μεγαλου.

---

et pourquoi il n'a besoin d'aucune arme ou armée terrestres; le Roi parle, et les « nations » obéissent et servent (v. 31-32). — *Pour toujours*; ces mots ajoutés par le psalmiste à ceux qu'il a empruntés d'Isaïe, semblent bien indiquer une royauté perpétuelle; en tout cas, ils indiquent que le Roi, fils de David, n'aura pas de successeur, et de plus, que jamais, désormais, les « nations » ne reprendront leur indépendance pour venir assaillir le « peuple de Dieu » (cf. VII, 1-5); la paix régnera, perpétuelle, cf. Is., XI, 1-10.

38-39. Voir Apocalypse, VII, 17; XII, 5; XIX, 15.

40-46. Ces versets forment un couplet qui nous dépeint la personne du Messie et ses qualités.

40. *Il bénira*, etc., en antithèse avec le verset précédent. Les « nations » ne sont pas égales au « peuple de Dieu », pour lequel la bénédiction est réservée. Cette bénédiction est un acte liturgique, le Roi la donne au peuple en tant que grand-prêtre; cf. Lév., IX, 22; Nombres, VI, 22-23; Actes, III, 26; Gal., III, 8-9; Éphésiens, I, 3; cf. *Introd.*, p. 23; puis Ps. XXVIII, 11; LXXI, 17; Zacharie, VIII, 13; Is., XIX, 25; LXI, 9-10; LXV, 23. — *Dans la sagesse*, décrite déjà aux versets 28-31; cf. Is., XI, 2, cité plus haut, 35 *b*. — *Avec joie*, cf. plus haut, V, 21; X, 9; XI, 4; XV, 5; Sophonie, III, 14-17; Is., LXI, 9-10. Il s'agit de la « joie » ou bonheur moral de l'âme, joie qui existera à l'unisson dans le Roi et dans ses sujets; cf. Actes, II, 25-28 citant Ps. XV, 8-11; Matth., V, 11; I Pierre, I, 6-8; IV, 13; Apoc., XIX, 7; Jean, XV, 1-16.

41. *Pur du péché*, par contraste avec le prince hasmonéen (cf. *Introd.*, p. 33); voir les v. 21-22. Cf. v. 24, 31, 36, et Is., XI, 1-5 où se trouve la peinture du Roi sorti de Jessé, et qui ne commet aucune faute; cf. Ps. LXX, 22; LXXVII, 41; Jean, VIII, 46; Hébreux, IV, 15; I Pierre, II, 22, citant Is., LIII, 9. — *Aux peuples immenses*, c'est-à-dire : au « peuple de Dieu » et aux « nations », cf. Ps. II, 8; Is., XI, 10; Matth., XII, 18-21,

40. Il bénira le peuple du Seigneur dans la sagesse, avec joie:
41. il sera pur du péché pour commander aux peuples immenses,
pour reprendre les chefs et détruire les pécheurs
par la force de la parole;
42. il ne faiblira pas pendant ses jours, appuyé sur son Dieu,
car Dieu l'a fait puissant par l'esprit saint,
et sage par le don de conseil éclairé,
accompagné de la force et de la justice;

---

citant Is., XLII, 3. — *H, I, M, L, P, V*, lisent : « un peuple immense. » — Étant « pur du péché », il n'est pas tenté d'en commettre, n'en commet point et n'en laisse point commettre c'est bien ainsi que son gouvernement a été dépeint plus haut pour le peuple juif et pour les nations. v. 28-31 *a*. et 31 *b*-36. Cette « pureté du péché » est donc nécessaire en lui pour l'exercice normal de son autorité suprême. — *Pour reprendre les chefs*, il faut être soi-même exempt de toute faute et ne mériter aucun reproche (cf. v. 27). *Les chefs*, ceux qui commandent sous lui aux Juifs et aux nations. — *Les pécheurs*, car il y aura des individus qui garderont la liberté du mal; mais le roi ne les souffrira pas, comme il a été dit plus haut, versets 27, 29, 36; il n'a pas d'autre arme, d'autre moyen coercitif que sa parole; il s'en sert contre eux efficacement et puissamment. Allusion à Is., XI, 4 : « il fera disparaître l'impiété par le souffle de ses lèvres. »

42. *Il ne faiblira pas*, etc. Le sens est : que sa puissance, si complète et si éminente, n'ira jamais en diminuant et s'affaiblissant, comme celle des rois terrestres ordinaires; et la raison en est qu'il est « appuyé sur son Dieu », comme il a été dit plus haut, aux versets 24 et 38; cf. I Mach., II, 61. — *Pendant ses jours*, cf. plus haut, v. 36. — *Par l'esprit saint*, par une inspiration et une grâce intérieures qui demeurent en lui, qui sont « saintes » comme émanant de Dieu, et qui doivent être aussi sanctifiantes pour le Roi qui les possède en lui. Ces mots et ceux de la ligne suivante répètent Is., XI, 1-5 : « Il sortira un rejeton du tronc de Jessé, et une fleur sortira de ce tronc. L'esprit de Dieu reposera sur lui, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de piété; l'esprit de crainte de Dieu le remplira . . il sera ceint de la justice sur ses reins, et enveloppé de la vérité sur ses flancs; » cf. Is., LXI, 1; Luc, IV, 14-18; Jean, III, 31-35; V, 19-30 ; etc. Cet esprit saint lui a conféré une sorte de toute-puissance, l'exemption du péché, et l'exercice sage, juste et efficace de sa puissance.

43. καὶ εὐλογία Κυρίου μετ'αὐτοῦ ἐν ἰσχύι,
44. καὶ οὐκ ἀσθενήσει, ἡ ἐλπὶς αὐτοῦ ἐπὶ Κύριον·
καὶ τίς δύναται πρὸς αὐτόν;
ἰσχυρὸς ἐν ἔργοις αὐτοῦ καὶ κραταιὸς ἐν φόβῳ θεοῦ,
45. ποιμαίνων τὸ ποιμνίον Κυρίου ἐν πίστει καὶ δικαιοσύνῃ,
καὶ οὐκ ἀφήσει ἀσθενῆσαι ἐν αὐτοῖς ἐν τῇ νομῇ αὐτῶν.
46. ἐν ἰσότητι πάντας αὐτοὺς ἄξει, καὶ οὐκ ἔσται ἐν αὐτοῖς
ὑπερηφανία τοῦ καταδυναστευθῆναι ἐν αὐτοῖς.

47. Αὕτη ἡ εὐπρέπεια τοῦ βασιλέως Ἰσραήλ, ἣν ἔγνω ὁ θεός,
ἀναστῆσαι αὐτὸν ἐπ' οἶκον Ἰσραήλ, παιδεῦσαι αὐτόν.

43-44. *La bénédiction du Seigneur*, cf. Ps. xx, 4-7; xliv, 3-5; cf. Matth., xxi, 9; Luc, i, 42; Jean, i, 15; Apoc., v, 12. La « bénédiction » consiste dans les dons que Dieu lui a conférés pour toujours (v. 23-24, 33-35, 38, 42). — *Dans la force*, c'est-à-dire : d'une manière puissante et efficace. — *Il ne faiblira pas*, comme plus haut, verset 42, et pour le même motif. — Une ponctuation différente donne : « et son espérance ne faiblira pas, appuyée sur le Seigneur. » — *Qui est puissant*, cf. plus haut, xv, 3-4; le sens est : personne sur la terre ne peut même se comparer à lui pour la puissance. L'exercice de cette puissance va être dépeint jusqu'à la fin du v. 46. — On peut encore comprendre : « Qui peut (quelque chose) contre lui ? » — *Puissant dans ses œuvres*, cf. Luc, xxiv, 19. — *Fort par la crainte de Dieu*, cf. Ps. xxv, 14; Is., xi, 3-4; le sens de ces textes de l'Ancien Testament est que le Roi « craint Dieu », c'est-à-dire : vénère Dieu et ne fait que sa volonté, et que, en échange, Dieu le fait réussir en tout. Mais ici, le sens peut être : il est fort par le moyen de la crainte que Dieu inspire à tout le monde devant lui; cf., par exemple, les versets 27, 38.

45. *Il paît le troupeau*, cf. Michée, v, 1-4; Is., xl, 11; Jér., iii, 15; Éz., xxxiv (en entier); xxxvi, 38; xxxvii, 21-24 (cité au verset 23). — Voici quelques versets d'Ézéchiel (xxxiv) : « Je sauverai mes brebis... je susciterai sur elles un pasteur unique qui les paîtra : mon serviteur David, et il sera leur pasteur. Moi, le Seigneur, je serai leur Dieu, et David sera le chef au milieu d'eux; moi, le Seigneur, je l'ai déclaré. Je ferai avec David une alliance de paix... (les brebis) habiteront leur pays dans la sécurité de la paix, et elles sauront que je suis le Seigneur... elles habiteront dans la sécurité, et il n'y aura personne pour les effrayer... (versets 22, 23, 24, 25, 27). » Cf. Matthieu, ii, 6; ix, 36; Jean,

43. la bénédiction du Seigneur est avec lui dans la force,
44. et il ne faiblira pas : son espérance s'appuie sur le Seigneur,
et alors qui est puissant en comparaison de lui ?
Il est puissant dans ses œuvres et fort par la crainte de Dieu ;
45. il paît le troupeau du Seigneur dans la foi et la justice,
et il n'en laissera pas, parmi eux, être malades,
dans leur pâturage ;
46. il les conduira tous dans l'égalité, et il n'y aura pas
parmi eux d'orgueil pour y opprimer (les autres).

47. Telle est la majesté du Roi d'Israël, que Dieu a prévue,
dans son dessein de le susciter sur la maison d'Israël
pour la corriger.

---

x, 2-16 ; Hébr., XIII, 20. — Le pasteur nourrit et conserve le troupeau « dans la foi (la croyance et la fidélité à Dieu) et dans la justice (l'observation exacte de la loi de Dieu). » — ***Il n'en laissera pas parmi eux***, c'est-à-dire : parmi ceux qui composent le troupeau. — *Être malades*, cf. Ps. CIV, 37 ; Éz., XXXIV, 14-16, 26-27 ; Matth., X, 6 ; XV, 24 ; Luc, XV, 4-6 ; Jean, X, 2-16 ; I Pierre, II, 25. — *Leur pâturage*, c'est-à-dire : celui des brebis, Éz., XXXIV, 14.

46. *Dans l'égalité*, en contraste avec l'oppression du parti sadducéen sur les pharisiens ; voir plus haut, I, 6 ; II, 39 ; IV, 1-28 ; V, 7 ; XII ; XVII, 6-8, 17 *b*, 21-22. — *Il n'y aura pas parmi eux d'orgueil*, etc., cf. Eccli., X, 16-18 ; Éz., XXXIV, 20-21, 27 ; XLV, 8-9 ; XLVI, 18 ; Michée, II, 1-2 ; Habacuc, I, 4 ; Matth., XX, 25-26 ; Jacques, II, 6.

47-51. Ces versets forment le résumé et la conclusion de ce qui a été dit sur le Roi, fils de David. Si l'on compare la description précédente (v. 23-46) avec les passages de l'Ancien Testament où Dieu expose ce qu'il fera avec son peuple ramené de l'exil et établi dans son pays, on remarque que le « Roi fils de David » fera avec le peuple de Dieu ce que Dieu lui-même voulait faire. Le « Roi, fils de David », agit donc pour le compte de Dieu, sous sa direction, et comme étant son représentant et son délégué auprès du peuple. Le « Roi » agit pour Dieu et Dieu agit par lui. Cf. *Introd.*, p. 63-84.

47. *Que Dieu a prévue*, c'est-à-dire : Dieu a prévu et disposé à l'avance cette souveraine puissance du « Roi » ; elle lui est nécessaire pour que, une fois à la tête du peuple d'Israël, il puisse « le corriger », c'est-à-dire : l'instruire, le former, le purifier, le discipliner, et le faire marcher

48. τὰ ῥήματα αὐτοῦ πεπυρωμένα ὑπὲρ χρυσίον τὸ πρῶτον τίμιον,
ἐν συναγωγαῖς διακρινεῖ λαοῦ φυλὰς ἡγιασμένου·
49. οἱ λόγοι αὐτοῦ ὡς λόγοι ἁγίων ἐν μέσῳ λαῶν ἡγιασμένων.
50. μακάριοι οἱ γενόμενοι ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις,
ἰδεῖν τὰ ἀγαθὰ Ἰσραὴλ ἐν συναγωγῇ φυλῶν.
ποιήσαι ὁ θεός.
51. ταχύναι ὁ θεὸς ἐπὶ Ἰσραὴλ τὸ ἔλεος αὐτοῦ·
ῥύσεται ἡμᾶς ἀπὸ ἀκαθαρσίας ἐχθρῶν βεβήλων.

Κύριος αὐτὸς βασιλεὺς ἡμῶν εἰς τὸν αἰῶνα καὶ ἔτι.

---

dans la droite voie de la justice; en un mot, pour qu'il puisse y accomplir l'œuvre voulue par Dieu et dépeinte aux versets 25-31, 40-46. Une partie essentielle de cette œuvre est l'enseignement (v. 35, 41, 42, 45, 48, 49). — Pour ἣν, « laquelle », il est inutile de supposer une mauvaise traduction de l'hébreu original *'ašér* (qui aurait dû être traduit par ὅν, « lequel »). — *La maison d'Israël*, voir plus haut, VII, 9, et IX, 20.

48. *Sont purifiées*, etc., cf. II Samuel, XXII, 31 ; Ps. XI, 7 ; XVII, 31 ; XVIII, 11 ; CXVIII, 140. Le sens est : que ses décisions ont plus d'équité et de vérité, de « pureté morale », que l'or le plus précieux n'a de « pureté matérielle » après avoir été fondu. La raison en a été donnée plus haut, v. 31, 35, 41, 42. — Le texte grec porte τὸ πρῶτον τίμιον, « le premier précieux », c'est-à-dire : le premier de ceux qui sont précieux, le plus précieux des précieux ; cf. Baruch, III, 28-30. — *Les assemblées*, tenues pour les affaires politiques, administratives et judiciaires. Car le Royaume du Roi est en même temps spirituel ou religieux, et temporel. — *Les tribus*, etc., voir plus haut, 28 et 30. Il y aura sans doute des « assemblées » présidées par le Roi dans chaque tribu ou pour chacune d'elles, d'après le verset 30 *b* et celui-ci. — *Il jugera*, décidera de toutes les affaires administratives, judiciaires, etc., cf. le verset 28.

49. *Des discours de saints*. Ces « saints » sont sans doute les anges ; cf. Deut., XXXIII, 2 ; Job, V, 1 ; XV, 15 ; Ps. LXXXVIII, 6, 8 ; Daniel, IV, 10, 14 ; Marc, VIII, 38 ; Luc, IX, 26 ; Jude, 14. Le sens doit être : de même que les discours des anges sont ceux de Dieu, dont ils répètent les paroles, de même les discours du Roi ; car, étant instruit par Dieu (v. 35), et plein de « l'esprit saint » de Dieu (v. 42), il ne fait que répéter la parole de Dieu dans ses discours. — *Des peuples sanctifiés*, c'est-à-dire : tous les peuples de la terre qui le servent et observent sa loi, et cf.

48. Ses paroles sont purifiées plus que l'or le plus précieux :
dans les assemblées, il jugera les tribus du peuple sanctifié ;
49. ses discours seront comme des discours de saints
au milieu des peuples sanctifiés.
50. Heureux ceux qui vivront en ces jours-là pour contempler
le bonheur d'Israël dans la réunion des tribus !
Que Dieu le fasse !
51. Que Dieu hâte sa miséricorde sur Israël :
il nous délivrera de la souillure d'ennemis impurs !

Le Seigneur est notre roi pour toujours et toujours !

---

plus haut, v. 31 *b*-38. *Les peuples sanctifiés* sont en parallèle avec le « peuple sanctifié » comme « les discours de saints » sont en parallèle avec les « paroles purifiées plus que l'or ». L'éminente et divine sagesse du « Roi » est la même, qu'il s'agisse de gouverner le « peuple de Dieu » ou les « nations ». — Des *peuples sanctifiés* exigent des *discours de saints*.

50. *En ces jours*, cf. plus haut, v. 23. — *Le bonheur d'Israël*, etc., cf. plus haut, XI, 8-9; Ps. CXXVII, 5; Is. XI, 6-10; Éz., XXXIV, 21-30 : XXXVII, 26-30; Luc, I, 74-79; II, 30; Hébreux, IX, 11; X, 1. — *Dans la réunion*, etc., cf. plus haut, v. 28.

51. *Que Dieu hâte*, etc., cf. Baruch, IV, 22; Is., LI, 5; II Pierre, III, 12; Apoc., XXII, 12, 20. — *Il nous délivrera de la souillure*, cf. plus haut, v. 6-10, 13-16, 17, 21-22, 25-27; cf. Éz., XXXVI, 29-33. — *Impurs*, parce que les païens étaient impurs en tant que païens et étrangers, et les pécheurs impurs à cause de leurs manquements à la loi, cf. II, 2-15; IV, 1; VII, 1-2; VIII, 8-14, 24, 26.

Le Seigneur est notre roi, etc., répétition du v. 1, et doxologie du psaume. Cf. v. 23, 38, 47. On remarquera qu'il y a en réalité deux rois : Iahvéh, ou Dieu, le Seigneur; puis, le Roi terrestre, fils de David, qui reçoit son pouvoir et son royaume de Iahvéh, ainsi que toutes les instructions nécessaires pour gouverner le royaume de Dieu sous la haute autorité de Iahvéh et conformément à sa volonté en tout; cf. plus haut v. 47-51, les notes.

ΙΗ'

XVIII. Ψαλμὸς τῷ Σαλωμών· ἔτι τοῦ χριστοῦ κυρίου.

1. Κύριε, τὸ ἔλεός σου ἐπὶ τὰ ἔργα τῶν χειρῶν σου εἰς τὸν αἰῶνα·
2. ἡ χρηστότης σου ἐπὶ δόματος πλουσίου ἐπὶ Ἰσραήλ.
   οἱ ὀφθαλμοί σου ἐπιβλέποντες ἐπ' αὐτά,
   καὶ οὐχ ὑστερήσει ἐξ αὐτῶν,
3. τὰ ὦτά σου ἐπακούει εἰς δέησιν πτωχοῦ ἐν ἐλπίδι·
   τὰ κρίματά σου ἐπὶ πᾶσαν τὴν γῆν μετὰ ἐλέους,
4. καὶ ἀγάπη σου ἐπὶ σπέρμα Ἀβραάμ, υἱοὺς Ἰσραήλ.
   ἡ παιδία σου ἐφ' ἡμᾶς ὡς υἱὸν πρωτότοκον μονογενῆ,
5. ἀποστρέψαι ψυχὴν εὐήκοον ἀπὸ ἀμαθίας ἐν ἀγνοίᾳ.

6. καθαρίσαι ὁ θεὸς Ἰσραὴλ εἰς ἡμέραν ἐλέους ἐν εὐλογίᾳ,
   εἰς ἡμέραν ἐκλογῆς ἐν ἀνάξει χριστοῦ αὐτοῦ.

Titre. H.L.P.V : επι. — 2 *a. H.I.L.M.P, V* : μετα δοματος.

Titre. *H, L, P, V* lisent : **sur le Christ.**

1-5. Lieux communs déjà traités plus haut, III, V, VI, VII, X, XV, etc. Les versets 1-3*a* traitent de la distribution des biens terrestres par Dieu.

1. Cf. Ps. CXLIV, 9; voir plus haut, II, 37; V, 14-17; XIII, 11. — *Les œuvres de tes mains*, c'est-à-dire : les créatures, cf. Ps. VIII, 6; XXVII, 5.

2. Les versets 1 et 2 *b-c* se suivent logiquement; la ligne 2 *a* (*ta bonté... Israël*) les sépare à tort; cette ligne devrait être placée après 3 *b*. — *Ta bonté*, etc., cf. Ps. XXX, 20; LXVII, 10-11; CIII, 26-28; CV, 5; Eccl., III, 11-13; V, 17-18; voir plus haut, V, 16-17, 21; VIII, 34; X, 8. — *H, I, L, M, P, V* lisent : **Ta bonté avec de riches bienfaits se répand...** — *Tes yeux les considèrent*, c'est-à-dire : considèrent « les œuvres de tes mains » avec soin et bienveillance, cf. Ps. XXXII, 14; CI, 19; Luc, I, 48; IX, 38. — *Aucune d'elles ne manquera*, etc., cf. Ps. XXII, 1, et plus haut, V, 11-20. Dans le texte grec, le partitif ἐξ αὐτῶν est le sujet du verbe ὑστερήσει; cf plus haut, XVII, 21, et la note.

3. *Tes oreilles écoutent*, etc., cf. Ps. XXXIII, 16; II Paralip., VI, 40; et plus haut, V, 2-3, 7, 10, 13-14; VI, 8; X, 7; XV, 1-2.

3 *b*-5. Ces versets traitent de la conduite de Dieu, au point de vue moral, envers le monde et les Juifs.

XVIII. Psaume de Salomon. Encore le Christ du Seigneur.

(Sujets divers.)

1. Seigneur, ta miséricorde s'étend sur les œuvres
de tes mains pour toujours;
2. ta bonté consiste en riches bienfaits répandus sur Israël;
tes yeux les considèrent, et aucune d'elles
ne manquera (de rien);
3. tes oreilles écoutent la prière du pauvre plein d'espérance.
Tes jugements s'exercent sur toute la terre avec miséricorde,
4. et ton amour repose sur la race d'Abraham,
sur les fils d'Israël;
ta correction vient sur nous comme sur un fils aîné, unique,
5. pour détourner l'âme docile de l'ignorance qui se trompe.

6. Que Dieu purifie Israël pour le jour de sa miséricorde
pleine de bénédiction,
pour le jour de son choix où il suscitera son Christ !

---

3 *b*. *Tes jugements*, etc., cf. plus haut, II, 12, 36-37; VIII, 8, 27, 38; IX, 10; XVII, 12; Ps. CIV, 7.

4-5. *Ton amour repose*, etc., cf. Ps. CXLV, 8-9; Osée, III, 1; Mal., I, 2; Is., XLI, 8; XLIV, 2; Baruch, III, 37; et plus haut, IX, 16-17. — *Ta correction vient sur nous*, etc., comme plus haut, XIII, 7-9, et les notes. — *Pour détourner*, etc., comme plus haut, X, 1-3. — *L'âme docile*, en antithèse avec II, 9, et en conformité avec X, 2. — *L'ignorance* (ἀμαθία) qui consiste à n'avoir rien appris, à être dénué de toute connaissance morale, et par suite de toute connaissance de la loi; cf. ce qui est dit plus haut de la science (de la loi), II, 37; IX, 7-10; XIV, 1-5; XV, 5; XVI, 9. — *Qui se trompe*, c'est-à-dire : qui pèche pratiquement en ignorant actuellement un point de détail (ἐν ἀγνοίᾳ), et cf. plus haut, III, 9; XIII, 6. — Le mot grec ἀμαθία paraît désigner « un état d'ignorance », et le mot ἄγνοια « un acte d'ignorance, une erreur ». Mais on aimerait à lire ἀπὸ ἁμαρτίας ἐν ἀγνοίᾳ, « du péché commis par ignorance ».

6-10. Couplet messianique.

6. *Que Dieu purifie Israël* de toutes les souillures et par suite de la présence des pécheurs et des païens, comme plus haut, XVII, 25 et 51. — Cette purification est une préparation « au jour de la miséricorde »,

7. μακάριοι οἱ γενόμενοι ἐν ἡμέραις ἐκείναις,
ἰδεῖν τὰ ἀγαθὰ Κυρίου, ἃ ποιήσει γενεᾷ τῇ ἐρχομένῃ,
8. ὑπὸ ῥάβδον παιδείας χριστοῦ κυρίου, ἐν φόβῳ θεοῦ αὐτοῦ,
ἐν σοφίᾳ πνεύματος καὶ δικαιοσύνης καὶ ἰσχύος,
9. κατευθῦναι ἄνδρας ἐν ἔργοις δικαιοσύνης φόβῳ θεοῦ,
καταστῆσαι πάντας αὐτοὺς ἐνώπιον Κυρίου.
10. γενεὰ ἀγαθὴ ἐν φόβῳ θεοῦ ἐν ἡμέραις ἐλέους.
διάψαλμα.
11. μέγας ἡμῶν ὁ θεὸς καὶ ἔνδοξος, ἐν ὑψίστοις κατοικῶν·

---

10. *M* n'a pas διαψαλμα.

---

c'est-à-dire à l'avènement du Messie; cf. plus haut, XI, 2, 8-9; XVII, 23; « pour le jour » a le même sens que « pour l'époque » de XVII, 23. — On peut traduire : « plein » ou « pleine de bénédiction », sans changement de sens; cf. XVII, 40 et 43. — *Le jour de son choix*, c'est-à-dire : qu'il a choisi, prévu et déterminé; le sens est le même que plus haut, XVII, 23 : « l'époque que tu connais », cf. XVII, 47; mais le sens n'est pas le même que pour XIV, 6. — *Il suscitera*, le mot grec ἄναξις semble indiquer un état d'obscurité et d'abaissement où le Seigneur prend le « Christ » pour « l'élever » à la royauté; le sens est le même que plus haut, XVII, 23, avec ἀνάστησον, « place en haut », élève celui qui se trouve en bas. Il y a ainsi antithèse avec l'orgueil et le faste de l'Hasmonéen usurpateur de XVII, 7-8.

7. *Heureux*, etc., comme XVII, 50. — *Les bienfaits du Seigneur*, c'est-à-dire : le bonheur que donnera le Seigneur, comme à XVII, 50. — *A la génération à venir*, cf. Ps. XXI, 31-32; LXX, 18; Marc, X, 30; Hébreux, VIII, 8, citant Jér., XXXVIII, 31-33; expression technique messianique, signifiant : l'époque attendue (Luc, II, 25 ; cf. XXIV, 21), c'est-à-dire : l'époque où le Messie doit venir; toute génération qui souffre espère le Messie pour la « génération à venir », cf. XVII, 23, et la note ; XI.

8. *Le sceptre correcteur*, parce que le Christ ramènera tous les Juifs à Dieu, écartera les païens et les pécheurs, et ne laissera subsister dans son royaume ni infidélité à la loi ni impiété, ni pécheur ni païen ; cf. XVII, 24-39, 47. — *Du Christ du Seigneur*, c'est-à-dire : du Roi sacré et institué par le Seigneur ; sacré par « l'esprit » saint ou divin que le Sei-

7. Heureux ceux qui vivront en ces jours-là, pour contempler
les bienfaits du Seigneur qu'il procurera
à la génération à venir,
8. sous le sceptre correcteur du Christ du Seigneur,
dans la crainte de son Dieu,
dans la sagesse de l'esprit, de la justice et de la force,
9. de manière qu'il dirige les hommes dans les œuvres
de la justice par la crainte de Dieu,
pour les établir tous en présence du Seigneur !
10. Génération bonne par la crainte de Dieu
aux jours de la miséricorde ! *Pause.*

11. Notre Dieu est grand et glorieux, il habite au haut des cieux;

---

gneur a déposé en lui (cf. XVII, 42), et institué par le Seigneur, qui l'a élevé sur le trône malgré ses ennemis (cf. XVII, 23, 36 ; XVIII, 6).

8-9. *Dans la crainte de son Dieu*, ces mots se rapportent à ce qui précède (*qui vivront... dans la crainte de son Dieu*). Pour *la sagesse de l'esprit*, etc., cf. Éz., XXXVI, 26-27. Cependant, ces derniers mots « dans la sagesse... de la force » pourraient se rapporter à ce qui suit, et on aurait alors ce sens : « de manière qu'il dirige les hommes avec la sagesse de son esprit, de sa justice et de sa force, dans les œuvres de la justice, etc. », cf. plus haut, XVII, 26, 28, 31, 35 *b*, 42-44, 48-49. — *Pour les établir tous en présence du Seigneur* : ces mots indiquent le résultat final du règne messianique; le sens est : pour les rendre tous justes aux yeux de Dieu et dignes de la faveur de Dieu. On jouit de la justice et du bonheur, par là même que l'on est « devant Dieu »; cf. plus haut, II, 40; IX, 9; XII, 8; cf. Luc, I, 19; Apoc., VII, 9; VIII, 2; XI, 4. — *Tous*, cf. auparavant « les hommes » ; l'auteur ne parle plus seulement des Juifs comme au verset 6, mais de « tous les hommes », sans exception, qui deviennent justes et saints; cf. XVII, 31-16.

9. Le sujet des infinitifs grecs est le Christ.

10. *Génération*, c'est-à-dire : « ceux qui vivront », etc., cf. verset 7. — *Aux jours de la miséricorde*, expression qui désigne l'avènement du Messie, comme aux v. 6 et 7. — Ce verset est une apposition exclamative, ajoutée à la peinture des v. 7-8. — *Pause*, cf. XVII, 31, et la note.

11-14. Ces versets traitent de l'immutabilité du cours des astres, sujet qui ne présente aucun rapport avec les idées développées précédemment (1-5, 6-10).

11. *Grand et glorieux*, cf. Ps. XLVII, 1; LXXXV, 10; Judith, XVI, 13,

12. ὁ διατάξας ἐν πορίᾳ ῥωστῆρας εἰς καιροὺς ὡρῶν
ἀφ' ἡμερῶν εἰς ἡμέρας,
καὶ οὐ παρέβησαν ἀπὸ ὁδοῦ ἧς ἐνετείλω αὐτοῖς.
13. ἐν φόβῳ θεοῦ ἡ ὁδὸς αὐτῶν καθ' ἑκάστην ἡμέραν,
ἀφ' ἧς ἡμέρας ἔκτισεν αὐτοὺς ὁ θεὸς καὶ ἕως αἰῶνος,
14. καὶ οὐκ ἐπλανήθησαν ἀφ' ἧς ἡμέρας ἔκτισεν αὐτούς·
ἀπὸ γενεῶν ἀρχαίων οὐκ ἀπέστησαν ὁδῶν αὐτῶν,
εἰ μὴ ὁ θεὸς ἐνετείλατο αὐτοῖς ἐν ἐπιταγῇ δούλων αὐτοῦ.

Subscr. *R* : Σολομωντος ψαλμοι στιχοι ψν' — *L*: ψαλμοι Σολομωντος ιη' — *H*, *V*: ψαλμοι Σολομωντος ιη'· εχουσιν επη α — *P*: ψαλμοι Σολομῶντος δεκαοκτω, εχουσιν επη τριακοντα — *Deest subscriptio in M*.

(« Seigneur, tu es grand et glorieux, » seul exemple des Septante, croyons-nous, où l'on ait ces deux adjectifs en parlant de Dieu). — *Il habite*, etc., cf. Ps. CXLVIII, 1; Sagesse, IX, 17; Eccli., XXVI, 16; Matth., XXI, 9; Marc, XI, 10; Luc, II, 14; XIX, 38. En disant que Dieu « habite au haut des cieux », le psalmiste ajoute un nouveau trait à sa grandeur et à sa gloire, et il marque que Dieu est le maître des cieux ; d'où l'exercice de la toute-puissance de Dieu dans les cieux, comme il va être dit.

12. *Les luminaires*, c'est-à-dire : le soleil et la lune, et cf. Gen., I, 14-16; Sagesse, XIII, 2; Daniel (Sept.), XII, 3; Philip., II, 15 ; Apoc., XXI, 11. — *Pour les divisions*, c'est-à-dire : toutes les divisions du temps, jour, nuit, heures, mois, saisons, années. — *De jour en jour*, c'est-à-dire : perpétuellement, sans manquer un seul jour. — Pour l'idée, cf. Gen., I, 14-16; Eccli., XLIII, 1-10.

13. *Dans la crainte de Dieu*, c'est-à-dire: en obéissant aveuglément à Dieu; cf. Baruch, III, 32-35.

12. c'est lui qui a disposé dans leur cours les luminaires
pour les divisions des temps de jour en jour,
et ils ne se sont pas écartés du chemin que tu leur as fixé.
13. Leur chemin se fait chaque jour dans la crainte de Dieu,
depuis le jour que Dieu les a créés, et ainsi à jamais,
14. et ils n'ont pas dévié, depuis le jour qu'il les a créés :
depuis l'origine du monde, ils n'ont pas quitté leurs chemins,
sauf quand Dieu le leur a commandé
par l'ordre de ses serviteurs.

---

14. *Sauf quand Dieu le leur a commandé*, etc. Allusion à Josué, x, 12-13 ; cf. II Rois, xx, 10-11 ; Is., xxxviii, 7-8.

Les versets 11-14 devraient former un psaume spécial, le psaume xix, suivant Ryle et James. — Pour l'idée, cf. ***Hénoch***, xli, 5, etc. Peut-être pourrait-on relier ainsi les trois parties du psaume : Dieu exerce sa miséricordieuse bonté envers toutes ses créatures, et particulièrement envers Israël (v. 1-5) ; il enverra maintenant son Christ pour rendre parfait le bonheur d'Israël (v. 6-10) ; et ces deux œuvres excellentes sont dignes de sa grandeur et de sa toute-puissance, manifestées par le gouvernement des cieux (v. 11-14).

Suscription. R lit : « Psaumes de Salomon, 750 lignes ; » — ***H***, *V* : « Les dix-huit psaumes de Salomon, contenant 1000 lignes ; » — *L* : « Les dix-huit psaumes de Salomon ; » — *P* : « Les dix-huit psaumes de Salomon, contenant trente lignes (*trente* est une erreur de copiste). » — ***M*** n'a pas de suscription.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abraham, 75, 222, 307, 371.
Absalon, 20, 28, 29, 345.
accusatif, 113, 140 ; avec εἰς, 118, 139.
actions de l'homme ; voir Libre arbitre, œuvres des mains, voies.
adjectifs hébraïsants, 109, 111; voir Positif, comparatif, superlatif.
Agamemnon, surnom de Pompée, 34.
Aggée, 69.
aiguillon de Dieu, 52, 53-54, 128, 335; voir Correction.
aisance matérielle, 41, 42, 48, 51, 67, 91, 127, 132, 145, 165, 166, 213, 232, 281, 285, 371; voir Biens terrestres, pauvres, riches.
Akibon ; voir Noack.
Alexandra (Salomé), 7-13, 25, 28.
Alexandre Jonathan ou Jannée; voir Jannée.
Alexandre, fils d'Aristobule II, 27-34, 214, 343-345, 350.
Alexandrinus (*Codex*), 98, 99, 101, 152, 186, 188, 190, 211.
alliance de Dieu avec les Juifs, 307, 309, 347; voir Dieu, Roi des Juifs, promesses, fils de l'alliance.
Ambroise (S.), 181-182.
Ame, 131, 304, 315, 333-335 ; voir Eschatologie, immortalité, libre arbitre, juste, vie surnaturelle et éternelle.
André (Tony), 230, 250.
Anger, 247.
anges, 49-50, 368-369.
anonymes, 195, 242.
Antigone, frère d'Aristobule Ier, 7.
Antigone, fils d'Aristobule II, 28-33, 204, 343-345, 350.
Antiochus Épiphane, 6, 43-44, 198, 208.
Antipater (l'Iduméen), 13-15, 33, 34, 203, 232, 297.
Antoine, 33.
aoriste, 33, 114, 347 ; voir Imparfait, proleptique, prophétique, temps.
Ἀπό, 117.
Apocalypse, 50, 92.
Apocalypse de Baruch, voir Baruch.
Appien, 29.
Arabes, Arabie, 9, 13, 28-30, 232.
Araméen, 106, 196, 202.
arbres de la vie, 2, 62, 111, 128, 129, 325.
Arétas, 13-15, 28. 30, 38, 40, 197, 200, 232 ; voir Arabes.
Aristée (*Lettre d'*), 81.

Aristobule Ier, 6-7.
Aristobule II, fils d'Alexandra, 10-16, 23-33, 38-41, 65-67, 74, 82, 201, 208, 214, 232, 294, 297, 299, 320, 342-347, 349-351.
arrêts de justice (κρίμα, κρίσις), et justice de ces arrêts (δικαιοσύνη), 49, 54, 56-58, 88, 89, 94, 128, 134, 175, 225, 228, 234-235, 259, 261, 265, 269, 273, 277-279, 293, 299, 301, 303, 305, 311; voir encore Dieu, justice.
article : omis, 111; τοῦ et l'infinitif final, 115-116; τῷ et l'infinitif, 119; avec le participe, 116-117.
assemblées (des saints, etc., συναγωγαί), 95, 106, 130, 217, 222, 223, 226, 311, 349, 369; voir *Psaumes de Salomon* (usage liturgique).
Assomption de Moïse, 163.
Assyriens, 258.
Astarté (culte d'), 321.
astres, 3, 44, 46, 47, 49, 131, 375.
asyndète, 108.
Atzberger, 249.
Augustanus (*Codex*), 150, 153.

Babyloniens, 258-259.
Baker, 246.
Balsamon (Théodore), 178-179.
Baruch, 149, 161, 199, 201, 209, 210, 230, 232.
Baruch (*Apocalypse de*), 164, 210, 315.
Batiffol (P.), 176.
be, voir Particules hébraïques.
bélier (machine de guerre), 18, 257.
bénédiction, bénir, 135, 173, 217, 265, 267, 285, 287, 289, 301, 307, 365, 367, 371.
Benedictus, 88, 91, 147.
Bengel, 196, 201, 246.
Bertholet, 232.
Beveregius, 245.
bien moral, 51, 52-54, 303-305; voir Justice.
Bibel-Lexikon, 251.
bienheureux, 61 ; voir Vie éternelle.
biens de la terre (propriété de Dieu, distribution, usage, etc.), 2, 41, 47, 48, 51, 67, 91, 130, 141, 166, 281-285, 371.
Bissell, 248.
Blastaris (Matthieu), 178-179.
Bœhmer, 250.
bonheur, 132, 141 ; voir Royaume messianique, vie.
bonté de Dieu; voir Dieu (miséricorde).
Bonwetsch, 244.
Boor (de), 248.
Bretschneider, 196, 246.
Bruun, 248.
Büchler (A.), 230-232, 250, 259.
Buddeus, 195, 245.
but : indiqué par εἰς et l'accusatif, 118. — But de l'auteur, voir *Psaumes*.

cadavres (abandon et souillures des), 230, 265, 277, 317.
Cananéens, 230 ; voir Cultes orgiastiques.
cantiques du Nouveau Testament, 91, 146-148, 210.
captifs (juifs), voir Dispersion, prisonniers, temple.
captivité de Babylone, 69.

Carrière (A.), 201, 242, 247.
Casius ou Cassius (mont), 37.
Cassius (tribun), 31.
Catalogue des soixante livres, 186-187, 190.
catastrophe du pécheur, 22-23, 57, 60, 140, 321; voir Justice de Dieu, vie éternelle du pécheur (perdition).
Cavallera, 250.
Ceillier (Dom Remy), 196, 245.
Cerda (La), 150, 192-194, 242-245.
César (Jules), 32-35.
chant des psaumes, voir *Psaumes* (usage liturgique).
Charles (R. H.), 250.
chrétiens, 165-175.
Christ, 351-532, 361, 371, 373; voir Roi Fils de David (ses noms).
Cicéron, 30.
ciel ou paradis, 61, 133, 169; demeure de Dieu, des justes, voir Dieu, vie éternelle, paradis.
Cohen, 248.
colonie juive du Transtévère, voir Dispersion.
commerce des Juifs, 9.
commandements (de Dieu), 323, 361; voir Loi.
Commodien, 315.
comparatif, 111-113.
complément : circonstanciel et indirect au datif seul, 111; avec une préposition, 117-119; spécial, 139.
concile de Laodicée, 178-179, 194, 226 ; voir Mansi.
conclusion ou doxologie, voir Doxologie.
Concorde des Livres sapientiaux, 162.
confession des péchés, 167 ; voir Péché (pardon).
conjonctions : de coordination, 108-109, et voir Coordination de subordination, 109, et subordination.
conscience morale, 51, 53-55, 62, 73, 75, 78, 173, 234, 235, 273-279, 303-307, 321, 327, 331, 334-335, 355.
Contre Vigilantius (*Traité*), voir Vigilantius.
conversion ou retour à Dieu, 31, 282-283, 288-291, 307, 337.
convoitise, 216, 274-279, 281, 285.
coordination des propositions, 108, 115 ; voir Conjonctions.
copule (verbe), 113 ; et voir Verbe copule.
Cornelius Faustus, fils de Sylla, 15.
correction (παιδεία), ou épreuve pour ramener le juste, 2, 12-13, 23, 31, 41-42, 45, 48-49, 52-57, 60, 68, 88, 128, 129, 135-137, 165, 223, 269, 281-285, 288-290, 299, 301, 309, 321-323, 329, 337-339, 341, 367, 371, 373.
Corrodi, 245.
corruptibilité, corruption, et faiblesse de la nature humaine, 51-53, 55, 130, 131, 138, 269, 273-275, 283, 285, 287, 295, 309, 315-317, 325-327, 329, 337-339, 341, 348.
cosmologie, 47, 370-375; voir Dieu (création), astres, terre, ciel, paradis, hadès.
Cotelier, 245.
craignent (ceux qui) le Seigneur, 53, 58, 59, 109, 138, 230, 265,

271, 279, 285, 313, 323, 333; voir Justes (parti des).
Crassus, 30-31.
Credner, 187, 188, 190, 246.
culte, 53, 66, 76-78, 81, 83, 87, 89, 106, 165, 171-172, 217, 218, 226, 236, 256, 267, 281, 287-289, 295, 299, 311, 329; et voir *Psaumes* (usage liturgique).
cultes orgiastiques, 231, 255, 295, 298-299 ; voir Astarté, Büchler.
Cuneiform texts, 258.

Daniel, 161.
datif : remplaçant la particule hébraïque *le*, 102; sans préposition, 111 ; avec ἐν, 118, 138-139.
David, 3, 27, 65, 68-70, 82, 128, 160, 170-171, 182, 219, 233, 341-343, 351, 367; ses descendants, 69-70, 160, 351, 357; voir Roi Fils de David.
Deane, 211, 248.
Deissmann (A.), 147.
Delitzsch (F.), 199, 243, 246, 328.
démérite, voir Libre arbitre.
démonologie, démons, 50.
Denys le Petit, 178.
Derenbourg (J.), 123.
diapsalma, 95, 103, 127, 216, 227, 239, 357.
Dieu des Juifs, 1-3, 12, 13, 18, 20, 41, 46-49, 56, 129, 165, 222-223, 261, 263, 265, 281, 288-291, 301, 307, 309, 319, 325, 329, 339-375. — Seul vrai roi des Juifs, 28, 47, 49, 64, 65, 68, 69, 72-76, 79, 82-84, 87, 89, 131-134, 141, 148, 160, 165-166, 169, 222, 230, 232, 234, 236, 265, 339, 341, 357, 361, 367, 369.
— création, 40, 136, 371; voir Cosmologie.
— face de Dieu, 259, 263, 287, 319, 329, 355.
— fidélité à sa parole (et voir Promesses, jugements), 48, 222, 229, 293, 301, 323, 345.
— gloire, 47, 222, 223-224, 285, 311, 313, 315, 341, 343, 359, 361, 373.
— gouvernement du monde, 48, 56, 134, 165, 234, 265, 281-285, 299, 341, 371, 375; royauté sur le monde entier, 81, 82, 234, 265, 341.
— grandeur, 47, 86, 265, 341, 373.
— haine pour le mal, le méchant, le pécheur, 48, 55, 259, 263, 273, 279, 293, 319-323, 341-351.
— jugements de Dieu sur le monde, 56, 57, 59, 62, 229, 234-235, 257, 261, 265, 279, 293, 299, 303, 345, 371 ; voir Jugement, justice.
— jugements de Dieu sur l'individu, 53-54, 56, 57, 229-235, 259, 265, 273-279, 345; voir : Jugement, justice.
— justice de ces jugements, *ibid.*, voir Arrêts de justice, justice.
— lumière et ciel, où Dieu habite, 46, 56, 59, 60, 61, 131, 133, 271, 373.
— miséricorde (amour, bonté, protection) 3, 41, 44, 47, 48, 49, 51, 58, 59, 64, 133, 134, 136, 165-166, 222-223, 225, 229, 259, 261, 265, 279, 281-285,

287, 289-291, 299, 301, 305-307, 309, 311, 313, 319-323, 327, 329, 333, 335, 339, 341, 369, 371, 373; voir Péchés (pardon).
— nom de Dieu, 281, 287, 289, 299, 307, 311, 315, 329, 343.
— providence, 47, 48, 134, 165, 222-223, 281, 285, 287, 371,
— puissance, 47, 48, 50, 56, 129, 222, 234, 265, 279, 281, 295-297, 329, 351-353, 363-369, 371-375.
— sainteté, 223, 265, 267, 279, 311; voir Haine pour le mal.
— science, omniscience, prescience, 47, 57, 167, 273, 303, 327, 351, 367, 371; voir Monothéisme, visite.
Dillmann (A.), 198, 246.
Dion Cassius, 34, 37.
direction des voies des hommes, voir Voies.
dispersion (des Juifs), 1-3, 8, 10, 14, 20, 26, 30, 38-40, 42, 66, 90, 92, 93, 102, 125, 127, 129, 130, 137, 141, 145, 214, 224, 255, 259, 261, 297, 300, 303, 345-347, 349, 350, 359-360, 369. — retour de la dispersion, 42, 75-76, 92, 130, 161, 170, 221, 225, 301, 311-315, 355, 359-360, 369. — colonie juive du Transtévère, 21, 30, 130, 297, 345-347.
Dix-huit bénédictions ou *Schemoné-Esré*, 164, 217, 226.
docteurs de la loi, 218, 219.
doxologie et conclusion, 44, 267, 271, 279, 285, 288, 291, 301, 307, 311, 319, 323, 327, 333, 339, 369.
dragon, 1, 37, 50, 215, 236, 237, 263.
Drummond, 206, 248.

Ecclésiastique, 161, 206, 210.
Ecker (J.), 241, 243.
Éden, 274, 324.
édition *princeps* des *Psaumes*, 150, 192-193, 240. — éditions suivantes, 150-152, 154, 158, 240-241.
Édersheim, 248.
Égypte, Égyptiens, 9, 34-37, 82, 104.
εἶναι, 113, 115, et voir Verbe, copule.
εἰς, 118.
Éléazar, 5, 6.
ἐν, 118, 138.
éperon, voir Aiguillon.
épexégèse, 115, 299, 327.
épreuve, voir Correction,
eschatologie : évitée dans les *Psaumes*, 234. — individuelle, 50, 56-63, 165, 201, 203, 228, 236 ; voir Jugement, vie. — messianique, 63-84, 203, 228, 236.
esclavage des prisonniers juifs, 30, 258-259, 345; voir Dispersion.
Esdras (*IV*e *livre d'*), 96, 163, 199, 210, 307, 315.
espérance, 283, 285, 287, 301, 307, 329, 341, 363, 367, 371.
Esprit-Saint ou Esprit de Dieu, 72, 73, 365; voir Roi Fils de David (dons surnaturels).
ethnarque, 26, 28, 294, 350.
étranger, 82.
Eutrope, 18.
Ewald, 198, 246, 247.

exil à Babylone, 160, 298, 303, 354.
exode, 161 ; exodes volontaires des Juifs, 8, 10-14, 24-25, 66, 67, 349.
expiation, 167, 269, 323, 337-339, 341, et voir Péché (pardon).
Ézéchiel, 81, 87, 105, 161, 195, 201.

Fabius, centurion, 18.
Fabricius, 186, 195, 240, 242-245.
famine, voir sécheresse.
femme, 261, 273, 295, 337.
Ferrand (Louis), 194, 242, 245.
fidélité ; voir : Dieu, loi.
fils : de l'alliance, 307, 309, 347; d'Israël, 371 ; de Jérusalem, 257-259, 261.
fin et finalité; voir : Eschatologie, propositions finales, but et vie.
flatteurs, 271-279.
fléau, 40, 41, 48, 273-279, 289, 291, 297, 319-321, 329-331 ; et voir Correction.
fouet du Seigneur, 291, 309; voir Correction, fléaux.
Frankenberg, 107, 214-216, 231, 244, 249.
Fritzsche, 202, 241.
Furius, centurion, 18.
futur, 114, 115, 269, 343; voir Temps.

Gabinius, 17, 27, 30-32.
Gautier (L.), 233, 376.
Gebhardt, 107, 105, 151, 153-158, 193, 214, 238, 241, 247, 274, 337, 346, 362, 363.
Geiger (A.), 199, 247.
Geiger (E. E.), 107, 161, 181, 202, 205, 240, 263, 362.
Genèse, 161.
génitif : hébraïsant, 110; avec ἀπό, 107 ; avec μετά, 138-139.
Girbal, 208, 248.
Gloria in excelsis, 148.
grâces accordées aux justes, 52, 53, 223, 269, 279, 281-285, 287, 291, 319-323, 329, 333-339.
Grætz, 200, 247.
grammaires du grec biblique, 148.
Graux (Charles), 151, 154, 158, 159, 248, 258.
grec des *Psaumes*, 105, 106, 109-110, 113-117, 118-120, 126, 139, 140-149.
Gregory (R. C.), 178, 186, 248.
Grimm (C. L. W.), 198, 246,
Gry (L.), 233, 250.
guerres : d'Alexandre Jannée, 7-8 ; d'Aristobule II contre Hyrcan, 11-12 ; d'Arétas, Antipater et Hyrcan contre Aristobule II, 13-15, 38, 40; de Pompée contre le même, 16-19, 38-40, 93, 254-265, 289-297, 319, 345-347.

Hadès , 2, 58, 62, 126, 130, 142, 168, 201, 275, 277, 327, 331, 335.
Hammourabi, 258, 334.
Harnack, 178, 248.
Harris (Rendel), 152, 159, 178, 181, 186, 189, 191, 237, 244, 248, 250, 252, 266, 274, 282, 334, 362.
Hasmon, 5.
Hasmonéens, 5-7, 9, 12, 15, 25-27,

67, 74, 75, 82, 84, 203, 210, 213, 214, 219, 220, 226, 236, 237, 340-345, 351, 352. — usurpation de la royauté par les Hasmonéens, 12, 15, 16, 23, 25-27, 33, 39, 65, 68, 84, 87, 94, 203, 213, 219, 220, 236, 237, 295, 341-345, 350-351, 352, 359.
Hatch, 162.
Hausrath, 247.
hébraïsmes et locutions hébraïsantes, 106-119, 123, 256, 265, 277, 284, 287, 291, 292, 300, 329, 354, 355. — Couleur hébraïsante du grec, 106, 107, 109-119, 123.—Couleur hébraïsante des titres, 95, 102-103, 291.
hébreu (particules): *be*, 118-119; *le*, 102, 118; *min*, 117-118.
Helbing (Robert), 148.
hellénisants (Juifs), 106, 123, 218, 222.
Hénoch (*livre d'*), 47, 49, 50, 62, 97, 163, 210, 354, 361, 375.
héritage : le peuple de Dieu, 325; la terre promise ou Palestine, 289, 303. — Voir Dieu et les Juifs, promesses du Seigneur, terre promise, vie éternelle.
Hérode, 32, 35, 198, 199, 203, 206, 207, 209, 237.—Hérodiens, 166.
Hilgenfeld, 92, 120, 122, 125, 140, 152, 176, 199-200, 202, 205, 240, 242, 247, 263, 363.
Hitzig, 200, 247.
Hody, 245.
Hœschel (David), 192.
Holtzmann et Weber, 247.
homme (doctrine sur l'), 50-51, 281, 285, 303-305, 325, 329, 341. — Voir Corruption.
homme fort (l'), 281.
Huet (Daniel), 194, 245.
hypocrites, voir Flatteurs.
Hyrcan (Jean), voir Jean Hyrcan.
Hyrcan II, 10-12, 13-34, 38, 65, 67, 82, 197, 200, 201, 208, 232, 294, 297, 321, 342, 343, 347; lutte contre Aristobule II, 13-33; soutient Pompée, 17; grand-prêtre et ethnarque, 19-26.

idolâtrie, 231, 255, 256, 337, et voir Cultes orgiastiques.
Iduméens, 9, 13; voir Antipater.
immortalité, voir Eschatologie et vie éternelle.
imparfait : grec, 115, 347; hébreu, 33, 114, 269, 287, 343; et voir Temps.
impie (étranger), 257, 345-347.
impies, voir Pécheurs, impiété.
impiété (transgression de la loi, profanation des choses saintes), 8, 10, 14, 19, 20, 23, 24, 33, 48, 55, 66, 89, 93, 111-112, 132, 135, 136, 214-215, 219, 222, 231, 255, 259, 261, 273-279, 295, 299, 341-351. — Voir Péché, pécheurs.
impureté, 55, 111-112; voir Impiété, luxure, péché. — impureté légale : des femmes, 295; des païens et des pécheurs, 369-371.
infinitif final seul, 115-116 ; avec τοῦ, 115-116.
injustice; voir Impiété, justice, loi (infidélité), péché.

innocence; voir Justice (δικαιοσύνη)
inspecter et inspection ; voir Visite.
Irénée (saint), 149.
Isaïe, 81, 105, 161, 180, 195.
Isidore Mercator, 178.
Israël (peuple d'), voir Dieu et les Juifs, Judée.
Israël Lévi, 164, 217, 249, 338.
Itinéraire d'Antonin, 37.

Jacquier, 212, 243.
Janenski, 194, 245.
Jannée (Alexandre), 7-10, 24-27, 42, 74, 294, 347.
Jean Hyrcan, 5-6, 74.
Jérémie, 161.
Jéricho, 12, 16.
Jérôme, 182-184, 199, 231.
Jérusalem, 1, 2, 4, 8, 11, 12, 16, 21, 22, 24, 27, 28, 32-34, 38, 39, 43, 44, 49, 64, 66, 67, 69, 78, 85, 92, 93, 102, 125, 169, 170, 197, 254, 255, 261, 265, 289, 291-297, 313, 347 ; voir Temple.
— sous les Hasmonéens, 5, 26, 66-67, 219, 255-261, 295-297, 347.
— sous les Romains, 16-34, 42, 85, 92-93, 263, 289-291.
— sous Hérode, 32, 206.
— ville sainte, 209, 293, 313.
Job, 161,
Joël, 161.
Jonathan, 5-6.
Josèphe (Flavius), 5-28, 30-34, 41, 197, 198, 207, 232, 294, 348.
Josué, 161, 375.
joug du Seigneur, 52, 128, 290; du Messie, 359.
jour du jugement, de la visite, de la miséricorde, 57-60, 270, 327, 331-333.
Jubilés (*livre des*), 163, 210.
Judaïsme, 27, 44, 49, 215, 218-224.
Judée, Juifs et Palestine, 8, 9, 22, 23, 25-29, 31, 38, 44, 49, 64-68, 75, 81, 104, 125, 254, 261-265, 289, 291-293, 303.
— prospérité et pauvreté, 8-9, 21-22, 26, 29-31, 38, 42, 64, 254-255, 281-285.
— peuple privilégié de Dieu, 49, 222-223, 229, 265, 285, 289, 291, 307, 319, 325, 357; voir Dieu et les Juifs.
— haine contre les Romains, 224, 265, 289, 295-297, 353-355.
— perte de l'indépendance, 26-28, 31, 33, 38, 39, 265, 295, 345-350.
— mentalité au 1er siècle avant notre ère, voir Mentalité.
— Juifs massacrés dans les guerres intestines, 14-15, 20.
— Juifs captifs, prisonniers, exilés, voir Dispersion et exodes.
— Juifs convertis, 165.
juge mauvais et hypocrite, 1, 23, 25, 41, 66, 67, 91, 127, 137, 215, 218, 219, 221, 224, 225, 271-275, 347, 351.
jugement général, 57-58, 62, 201, 203, 207, 229-235, 271, 327, 331-333 ; voir Dieu (jugement sur le monde), justice.
—jugement individuel ou particulier, 53-54, 56, 57, 229-235, 279, 305, 321, 331; voir Dieu (jugement sur l'individu), justice.

juste (δίκαιος) : ici-bas, 1, 2, 3, 50-57, 59-61, 75, 134, 165, 229, 269, 305, 323-325, et voir Vie ; dans l'autre monde, voir Vie éternelle.—péchés du juste, 53, 54, 57, 58, 129, 137, 142, 145, 223, 265, 269, 283, 293-299, 305, 309, 321-323, 337-339, 341, 371; voir Péché.
justes (parti ou classe des) 12-13, 20, 22, 31, 39-41, 45, 49, 51-56, 58-62, 66, 67, 75, 95, 111, 130, 132, 134, 138, 145, 166, 210, 218-223, 227, 229, 226-267, 269, 271, 273, 279, 281-285, 299, 301, 305-307, 311, 319, 321, 323-327, 329-333, 341-345, 349, 350.
justice du juste, ou le bien, 2, 25, 47, 50, 51, 53, 55, 303, 349.
justice du juste, ou la sainteté légale (δικαιοσύνη), l'innocence, 2, 25, 52, 54, 66, 80, 81, 87, 89, 91, 165, 175, 223, 225, 227, 254, 269, 285, 293, 323, 349, 355.
justice et jugement (κρίσις, κρίμα), voir Arrêts, Dieu.
justice ou punition de Dieu, à l'égard du juste pécheur, 2-3, 12-13, 17, 23, 31, 41, 42, 47-49, 53, 54, 58, 87, 269, 293, 309-311, 321-323, 337-339; voir Correction.
justice et jugements de Dieu sur les pécheurs (juifs et païens), 2, 20, 23, 33, 34, 37-40, 42, 47-49, 55-57, 62, 88, 134, 140, 255, 265, 271, 273, 277-279, 293-297, 299, 303, 329-331, 343-345, 351-355; voir Dieu (jugements).
justice de Dieu dans ses jugements, 2, 23, 47-49, 54, 57, 88-89, 94, 173, 301, 303, 305, 311 ; voir Arrêts, Dieu (jugements).
justice et injustice des hommes dans leurs jugements, 1-2, 23, 25, 41, 55, 66, 225, 271-273, 315, 347.

καί, sens hébraïsant, 108, 343.
Karpzovius, 245.
Kautzsch, 243.
Keim, 199, 247.
Khassidim, 208, 233.
Kittel, 107, 226-228, 243, 267, 275, 276, 284, 337, 345, 363.
Klostermann (Erich), 152.
Kneucker, 161, 248.

Lactance, 180-182, 189, 191, 238, 239.
Lagrange (M. J.), 234-237, 256.
Lambecius, 150.
Langen, 199, 246.
langue commune (ἡ κοινή) ; voir Grec.
Laodicée, voir Concile.
Ledrain, 207, 248.
Lévi (Israël), voir Israël.
Lévitique, 87, 161.
libre arbitre (mérite, démérite, etc.), 41, 50, 51, 127, 145, 200, 234-236, 303-305.
Liste des soixante livres; voir Catalogue.
loi de Dieu, 2, 6, 19, 42, 51-53, 55, 60, 80-83, 87, 88, 89, 129, 166, 167, 215, 218, 223, 274, 304, 323-325, 337, 355, 357, 358, 360.
— donnée en vue de la vie spirituelle et éternelle, 60, 80, 323-325; voir Vie.

— fidélité à Dieu et à sa loi, 2, 42, 52, 53, 60, 83, 87-89, 166, 167, 290, 301, 304, 323, 325, 330, 355.
— infidélité (παρανομία, παράνομος), 55, 60, 66, 136, 137, 142, 166, 215, 271, 275, 279, 298, 304, 323-325, 329, 333-335, 350-351, 360 ; voir Impiété, péché, pécheur.
Lucain, 37.
Lucius, 248.
luminaires, voir Astres.
luxure, 8, 24, 26, 41, 216, 231, 273, 295, 297, 299, 337.

Machabée (Judas), 82 ; voir Hasmonéens.
macchines de guerre, 18.
Magnificat, 91, 146.
Magnus (Pompeius), 34, 297.
maison de Jacob, d'Israël, 291, 307, 311, 367, 371.
mal, 51, 54-56, 259, 303, 337; voir Impiété, loi, péché.
Malachie, 161.
Mansi, 178.
manuscrits, 96, 99, 101, 103, 113, 150, 159, 191, 192-193, 226, 237-239, 257, 358, 373, 375; classement, 153, 158, 238; description, 150-152, 154, 239; stichométrie, 154, 158-159; suscription, 158-159, 237; valeur de *R*, 155, 158; voir *Alexandrinus*, *Augustanus*, *Sinaïticus*.
Martin (François), 252, 259, 333.
méchant; voir Catastrophe, fléaux, impie, impiété, péché, pécheur, vie éternelle.
médisance, calomnie, délation, hypocrisie, 2, 66, 133, 200, 218-219, 225, 273-279, 315-319.
mélange des temps, voir Temps.
mentalité du Juif au 1er siècle avant notre ère, 46, 89, 198, 199, 209, 212, 213, 220, 226, 227, 234.
mérite, voir Libre arbitre.
messianisme, et Messie, voir Roi Fils de David.
Meursius, 192.
Migne, 243.
min, voir Hébreu.
Mischnah, 232.
miséricorde, voir Dieu.
Mithridate, 16, 29.
monothéisme, 27, 46-49, 71-72, 76, 80, 357 ; voir Dieu des Juifs.
Montfaucon, 187, 245.
mort, 56, 62, 128, 235, 289, 335; voir Fléaux.
mort : du juste, voir Vie éternelle ; du pécheur, voir Catastrophe, vie éternelle.
Movers, 196-199, 207, 246.
mur d'enceinte renversé, 18, 31, 33, 34, 65, 93.

Nabatéens, 13, 16.
nationalisme ; voir Patriotisme, Roi fils de David.
nations ; voir Païens.
négation hébraïsante, 119.
Nestle, 376,
Neumann, 194.
Nicéphore (*Stichométrie de*), 159, 187-190.
Nieremberg, 194, 244, 245.
Noack, 242.
Nöldeke, 199, 247.
nombre du verbe, 113, 344-345.

Nombres (Les), 161.
nominatif, 139; absolu, 111, 324.
Nunc dimittis, 91, 148.

Odes de Salomon ; voir *Psaumes et Odes de Salomon.*
œuvres de nos mains, 50, 51, 277, 287, 303, 337.
Oint de Iahvéh, 72; voir Roi Fils de David (ses noms).
Onias, 14, 195.
optatif, 114, 255, 352.
Orose, 18.
Osée, 161.

païens, 1-3, 16, 27, 28, 39, 41, 48, 49, 56, 62, 64-66, 68, 75, 76, 78, 82, 83, 93, 105, 108, 127, 132, 135, 140, 143, 167-171, 203, 216, 224, 225, 227, 229, 255-256, 257, 261, 288-289, 291, 295-301, 341, 347, 355-357, 359-365.
— ils souillent la Judée et Jérusalem, 28-31, 39, 93, 224, 289, 293, 353-355, 369.
— soumis au Messie, 76, 78, 359-365.
— haine contre les Juifs, 257-263, 289, 297, 301, 307, 319-321, 329, 345-347, 362.
paradis, 2, 61, 111, 129, 325; voir Ciel.
Paralipomènes, 161.
parallélisme, 120, 255, 265, 329.
parfait de l'hébreu, 114; voir Temps.
parti national, voir Théocratie.
participe, 116-117.
particules de l'hébreu : *be*, 118-119; *le*, 102, 118; *min*, 117-118.
partitif et locution partitive, 118, 350.
Pater (prière), 282, 287.
patriarches, 129, 307; voir Maison d'Israël.
patriotisme, 82-83, 105-106, 223, 351-361 ; voir Roi Fils de David, pharisiens.
Paul (saint), 21.
pause, voir *diapsalma*.
pauvres (classe des), 51, 132, 137, 166, 213, 275, 281-285, 311, 329, 339, 371; voir Aisance, biens terrestres.
péché, 2, 12-13, 23, 24, 26, 48, 50, 52-55, 58, 62, 66, 67, 89, 129, 133-137, 142, 145, 231, 255, 256, 259, 261, 269, 273-279, 285, 295, 303, 315-319, 321, 325-327, 337, 341, 347-351; voir Impiété, impureté, luxure.
— péchés du juste par accident ou ignorance, 53, 54, 129, 145, 269, 305-307, 321, 341, 371; voir Juste (péché).
— causes psychologiques du péché, 55, 269-279, 315-317, 325-327, 333-339.
— pardon ou rémission des péchés (avec confession, repentir, expiation), 41, 48, 49, 54, 57, 58, 60, 129, 133-135, 145, 165, 167, 223, 269, 305-307, 309, 321-323, 335, 339.
pécheurs (classe des) 2, 12-13, 23-25, 33, 34, 39-42, 49, 51-56, 58-60, 62, 66-68, 75, 79, 82, 84, 89, 94, 126, 132, 133, 136, 137, 143, 166, 168, 173, 201, 206, 210, 214, 215, 218, 219,

224, 225, 227, 229, 269, 271, 272, 273-279, 295, 303, 315-319, 319-323, 325-327, 329-333, 335, 337, 341-345, 347-351, 352-355, 365, 369.
— vie morale du pécheur; voir Vie.
— pécheurs et païens, 216, 353-355, 365, 369, 371.
— pécheurs dans le royaume messianique, 75-79, 353-355, 365, 369; voir Roi Fils de David (purification, sainteté).
Péluse, 35, 37.
perdition, 265, 271, 273, 279, 305, 317, 319, 321, 323, 327, 331, 333, 343-345, 351-355; signe de la perdition, 331 ; voir Catastrophe, vie éternelle.
Perles, 107, 228, 249, 252, 254, 263, 290, 293, 305, 330, 361, 363.
Petite Genèse, 163.
Peyrollaz, 226, 243, 338.
pharisiens, 5-11, 13, 17, 22, 23, 25, 28, 63, 65, 67, 68, 84, 87, 89, 95, 100, 105, 130, 145, 166, 200, 201, 203, 209, 210, 212, 213, 215, 217-218, 222, 223, 225-227, 232, 234, 236, 237, 285, 294, 299, 311, 347, 348-349, 367, 372; voir Justes (classe des).
— prêtres, 8, 87.
— modération dans les châtiments, 6, 272.
— traditions particulières, 6, 10.
— hostiles aux Hasmonéens, 6-8, 13, 28, 65-67, 84, 213, 219, 232, 234, 236, 237,343-347, 359, 364.
— favorisent Alexandra et Hyrcan, 8-11, 17, 22, 28, 249.
— exils volontaires (et voir Exodes, Juifs), 10-14, 24, 25, 66-67.
— alliance avec les Romains, 17, 22, 28, 67, 94, 232, 295, 297, 299, 347.
— parti national et religieux, 6, 13, 22, 28, 65, 84, 213, 236.
pharisiens (*Psaumes des*), 100.
Pharsale, 34.
Phéniciens, 9 ; voir Cultes orgiastiques.
Philon, 21,
Pick (B.), 100, 207, 241, 243.
Pierre (S.), 21.
piété, 41, 42, 53, 81, 87, 91, 93, 229, 283-287, 291, 305, 311, 321, 323, 329, 333-339.
pieux (classe des Juifs), voir Justes (classe des).
Pirkê Abot, 164, 210.
Pison, préteur, 17.
Pistis Sophia, 176, 177, 189, 191, 192.
Pitra, 187, 246.
plus - que - parfait, 347 ; voir Temps.
Plutarque, 29, 33, 39.
poésie lyrique, psaume, poète, 86-88, 91, 95, 97, 102, 103, 106, 120, 160, 197, 198, 208, 209, 211, 215, 226, 231, 267, 329.
Pompée, 4, 14-21, 26, 28-38, 43, 65, 66, 85, 97, 140, 197, 297,345.
— arbitre entre Hyrcan et Aristobule, 15, 16.
— fait la guerre à Aristobule, 16-20, 38, 47, 65, 85, 197, 201, 203, 214-216, 220, 224, 231, 236, 254-265, 289, 291-297, 319-320, 345-347; voir Guerre.

— triomphe à Rome et défend d'égorger les prisonniers, 28-30, 37, 39, 214, 345.
— meurt en Égypte, 34-38, 91, 140, 197, 200, 201, 203, 207, 232, 261-262.
pontificat (et principat ou royauté), 5, 7, 10, 15, 19, 20, 22, 23, 26, 28, 34, 66, 81, 87, 294-295, 341-343, 350-351.
positif avec le sens du superlatif, 112.
prépositions : pour l'idée de comparaison, 111-112; emploi hébraïsant, 117, 119 ; avec divers cas, 139, 143.
présent du verbe, 114 ; voir Temps.
prêtres, 18, 19; sadducéens, 8, 13, 14, 24, 66, 213, 231, 294-295 ; pharisiens, 8, 87 ; voir Pontificat, sacerdoce.
prière, 2, 41, 49, 51, 53, 54, 93, 106, 134, 135, 142, 165, 167, 217, 269, 283, 287, 305, 329, 335 : voir Culte.
prince et principat, 6; voir Ethnarque, pontificat, Hasmonéens.
prisonniers juifs, voir Dispersion.
profanation et profane, 257, 261, 271, 295, 297, 347, 349-353; voir Impureté, impiété, péché, pécheur, temple.
programme politique et religieux du Juif, 81-83.
proleptique (temps), 33.
promesses de Dieu aux Juifs, 68, 127, 133, 141, 160, 166, 221, 230, 290, 307, 309, 313-315, 319, 327, 341.
pronoms : emploi hébraïsant, 112, 113; αὐτός remplaçant le verbe copule, 113.
propagande juive, 81.
prophète ou Messie, 5.
prophétique (temps du verbe), 33.
propositions coordonnées, voir Coordination, conjonction, καί.
propositions subordonnées, 108 (voir Subordination, conjonctions de subordination); causales, 109; comparatives, 109; conditionnelles, 109 ; finales, 109 (avec l'infinitif, 115-116); interrogatives, 109; temporelles, 109.
prosélytes juifs, 218, 219.
prostitution, 255, 256, 259; voir Luxure.
Psaumes de David, 90, 95, 98-100, 102, 103, 124, 161, 226 ; voir *Psaumes de Salomon* (imitation des Psaumes de David).
Psaumes et Odes de Salomon, 159, 176-178, 180-182, 184, 188-191, 237, 239. — les deux recueils réunis et séparés, 190-191. — version latine, 181, 239.
Psaumes des pharisiens, 100.
Psaumes de Salomon, 4, 16, 17, 19, 21, 23, 27, 28, 33-35, 43-44, 49, 52, 54, 56, 85, 88-92, 94, 99-102, 105, 106, 108, 109, 118, 120-124, 140, 141, 148, 160, 162, 165, 176-185, etc.
— analyse, 1-3.
—auteur (personne, opinions, etc.), 8, 12, 13, 16-19, 23, 27, 28, 31, 33, 37, 40, 42, 46, 51, 54, 63-65, 69, 82, 84, 85-89,

96, 100, 101, 105, 106, 160-162, 194, 197-199, 202, 206, 208-210, 215, 219-226, 229, 231, 232. — son but en écrivant, 88-89, 106, 202. — très instruit dans les Écritures, 87-88, 105. — histoire de ses opinions politiques, 28, 201. — sa haine pour les pécheurs, 259, 263, 271-279, 293-299, 317-319, 341-345. — était : un pharisien, 84, 86, 96, 105, 208-210, 212, 219, 222, 223, 232, 234, 237 ; un sadducéen, 200; un chrétien, 193-195, 200; un prêtre pharisien, 87, 105-106, 210, 212, 219; un laïque, 223. — unité d'auteur ou pluralité, 85, 86, 198, 206-208, 210, 211, 220, 227-228, 235, 237, 238.

— composition littéraire des *Psaumes*, 44, 46, 84, 86, 89, 90, 210, 213.

— condamnation des *Psaumes* par le concile de Laodicée, 178-179, 194; voir Concile.

— date de la composition, 4, 38-45, 85, 86, 94, 195-203, 206-209, 211-213, 216, 220, 224, 226-228, 231, 232, 234, 236-238.

— diffusion des *Psaumes*, 124-125.

— division en psaumes historiques, moraux et messianiques, 38, 39-42, 43, 212, 213, 215.

— doctrines, 46-84, 193, 197-198, 213.

— éditions, 192-194 ; édition princeps, 150, et voir (La) Cerda.

— histoire du livre : dans la littérature juive, et sa place dans cette littérature, 160-175, 211; dans la littérature grecque chrétienne 176-180, 202 ; dans la littérature latine chrétienne, 180-186 ; dans la bibliographie antique, 186-191; dans la période moderne, 192-196; dans la période contemporaine, 196-239.

— imitation, par l'auteur, des livres de l'Ancien Testament et surtout des Psaumes de David, 44, 46, 87, 90, 95, 98, 100, 102, 103, 105, 106, 124, 161-162, 190, 195-197, 210, 213, 222, 228-229, 235, 238.

— intérêt spécial du livre, 46, 106, 197, 199, 220, 233, 234.

— lieu de composition : Jérusalem et la Judée, 92-94, 204, 210, 211, 227, 231, 232; l'Égypte, 200.

— livre : apocryphe, 187 ; contesté, 188; inspiré, 242; ni pseudonyme ni pseudépigraphe, 96-97, 194 ; inconnu des écrivains chrétiens, grecs et latins, 184-185, 202; inconnu en Occident, et connu en Orient seulement, et seulement en bibliographie, 191.

— nombre des *Psaumes*, 1, 44-45, 85-86, 198, 199, 211, 223, 224, 230, 375.

— nombre de *stiques* ou lignes, 154, 158-159, 189-190, 237, 375; voir Stichométrie.

— ordre artificiel des *Psaumes*. 43 ; voir plus loin Recueil.

— original (texte) : araméen, 196, 202; grec, 120-124, 194-195,

200, 206, 209; hébreu, 105-120, 124-125, 193, 197-198, 199, 201-204, 206-212, 220, 227, 228, 232, 236; conservation et disparition du texte hébreu, 104, 125, 219; le texte hébreu n'a jamais figuré dans le canon juif, 211.
— *Psaumes des pharisiens*, titre moderne, 100.
— rapports des *Psaumes* : avec l'Ancien Testament, 160-162, 195, 210, 235, voir Roi Fils de David; avec d'autres livres juifs, 162-164, 210, 212, voir Roi Fils de David; avec le Nouveau Testament, 164-175, 210; mais sans citation des *Psaumes* dans le Nouveau Testament, 165.
— recueil (artificiel, etc.) des *Psaumes*, 43-45, 85, 86, 94-98, 101, 210; auteur et formation, 94-101; date, 96.
— remaniement des *Psaumes*, 228.
— renouvellement du genre littéraire du psaume, 160-162.
— titre général avec le nom de Salomon, 96-101, 194, 195, 198-202, 207-212, 226-227, 234; antiquité du titre, 98-103; origine du titre, 98-100, 103, 150-152, 154, 195, 194, 197, 202, 207-212, 227, 233. — le livre n'est pas de Salomon, 194; mais l'auteur des *Psaumes* écrit comme l'aurait fait Salomon à sa place, 194-195, 208, 211.
— titres particuliers des *Psaumes*, 95, 100-103, 124, 177, 239, 256, 257; auteur, 102; couleur hébraïsante, 102-103 ; date, 102, 177; lieu d'origine, 104.
— traductions modernes, 242-244.
— usage liturgique et chant des *Psaumes*, 95, 96, 103, 104, 106, 120, 128, 131, 204, 210-212, 219, 226, 227, 239.
— valeur littéraire, 90, 197, 199, 208, 210, 211, 213, 238.
— version grecque tenant lieu de l'original, 86, 96, 98, 100, 106-120, 123, 125-149, 193, 197, 201-212, 220, 227-228, 232, 233, 236. — berceau de la version, 140, 156.— couleur hébraïsante et hébraïsmes, 107-119, 123, 176, 204-205. — date, 96, 98, 140-141, 148-149, 161, 196, 202, 203, 210, 212, 234. — mots propres à cette version, 126. — mots présentant un sens intéressant, 126-139 : substantifs, 126-131 ; adjectifs, 132-133 ; verbes, 133-138 ; locutions, 138-139. — ressemblance : avec la langue des Septante, 107, 110, 111, 123, 124, 139-141, 148, 161, 193, 194, 196, 205 : avec celle du Nouveau Testament, 91, 141-149, 164-165. — valeur, 125-126. — sans interpolation chrétienne, 141.
— version syriaque, 125, 237-239, 252 ; date, 239 ; divergences d'avec le grec, 252 ; faite sur le grec, 238 ; manuscrit, 237. — Voir Harris.
Ptolémées, 35, 74, 199.

rémission des péchés, voir Péché, (pardon).

remords du pécheur, 62, 331 ; voir Conscience.
Renan (E.), 213, 220, 231, 249.
résurrection, 58-60, 62, 133, 143, 168, 201, 203, 207, 210, 212, 218, 222, 229, 230, 235, 270-271 ; résurrection du corps du pécheur, 59, 62, 168 ; voir Vie.
rétribution pour le juste et le pécheur, 41, 47, 50, 57, 58, 143, 234, 235, 267, 271, 279, 305, 321-323, 327, 333 ; voir Juste, pécheur, vie éternelle.
Reuss (É.), 248.
Réville (A.), 234, 250.
riches (classe des), 8, 9, 31, 166, 213, 231 ; voir Sadducéens, aisance, biens terrestres, pauvres.
Riggs (J. S.), 249.
Roi fils de David, et Royauté messianique, 3, 5, 12, 27, 28, 33, 43-45, 63, 65, 68-72, 79-82, 84, 89, 93, 98, 128, 136, 137, 141, 143, 148, 165, 170, 185, 193, 195, 197-198, 200, 201, 203, 207, 209, 210, 212, 213, 219, 221, 224, 225, 227, 229, 230, 232-236, 294, 301, 339, 341, 355, 357-369. — promesse de cette royauté, 291, 311-315, 341, 350-351, 356, 357, 365, 369 ; voir Promesses.
— administration du royaume, 76-77, 83, 171-175, 230, 355, 357, 369, 373.
— adversaires du Roi (des hommes et jamais des démons), 230, 351-360.
— avénement du Roi, 70-71, 221, 229, 230, 351, 367, 371-373 ; il est envoyé et suscité par Dieu, 351, 367, 371, 373.
— bonheur des sujets, voir Paix.
— capitale du Roi et du royaume. (Jérusalem), 75-78, 93, 169-175, 219, 221, 224, 225, 230, 233, 311-315, 357, 359, 361
— culte, 77, 78, 83, 171-173, 230, 355, 356, 359, 365.
— dons surnaturels du Roi et Esprit-Saint en lui, 72-73, 130, 170-175, 233, 236, 351, 353, 357, 361, 363, 365, 367, 369, 373.
— égalité de tous les sujets, 77, 83, 174, 367.
— gouvernement du Roi, 76-80, 172-173, 225, 230, 355, 357, 369, 373.
— indépendance du royaume, 78, 83, 171-174, 229-230, 363-365 ; voir Puissance (du Roi).
— justice du Roi (χρίσις), 76-78, 83, 170-175, 225, 230, 235, 355. 357, 361, 363, 367, 369, 373,
— majesté du Roi, 74, 230, 233, 361, 367-369.
— messie des *Psaumes* comparé avec celui de l'Évangile, 168-175 ; il est le Bon Pasteur, 77, 80, 130, 136, 174, 230, 367.
— noms donnés au Roi, 71, 72, 88, 131, 145, 351, 357, 361 ; il est le Christ, 357, 360, 361, 371, 373 ; mais l'expression « Roi fils de David » n'est qu'une formule vide, 234.
— paix et bonheur du royaume, 77, 79, 83, 141, 171-172, 230, 233, 311-315, 359-369, 373.
— peinture du royaume messianique : tirée de l'Ancien Testa-

ment, 81, 230 : n'en est pas tirée, 233, 236; voir Rapports avec l'Ancien Testament. — tirée des idées messianiques ambiantes, 81, 148, 149, 162, 165, 168, 222-224, 230, 233. — forme le programme national politique et religieux, 81, 168-169, 230, 359-367. — est l'idéal du Pharisien, 233. — sans interpolation chrétienne, 141; sauf une, peut-être, 233, 361-362.

— personne et dignité du Roi, 71-73, 359, 361, 363-369 : il n'est qu'un homme, 71-72, 169, 230, 233, 236, 351, 361, 363; il est pontife, 77-78, 171-173, 233, 359, 361, 365; il reste soumis et uni à Dieu sans interruption, 72-74, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 373, voir Majesté.

— puissance du Roi, 73-74, 172-174; 351, 355, 357, 359, 363-367; voir Indépendance du Royaume.

— purification de Jérusalem et de la Judée, 74-75, 87, 170, 171-172, 219, 221 224, 225, 227, 230, 233, 351-355, 359, 365, 371.

— rassemblement de la Dispersion par le Roi, 75-76, 300-301, 311-315, 355, 357; voir Dispersion (retour).

— le Roi règne : 1° sur les Juifs réunis en peuple séparé des païens, et privilégié, 78, 83, 224, 225, 227, 230, 255, 357; 2° sur les pécheurs et les païens convertis et soumis, 78, 83, 170-173, 225, 230, 357, 359, 361; 3° sur l'univers entier 78-79, 83, 93, 170-173, 225, 230, 357, 359, 361, 363.

— royauté messianique indépendante et séparée du jugement général, de la résurrection et du bonheur des justes, 56-63, 63-65, 79-80, 235, 355-369. — elle est une monarchie théocratique, 63-64, 68, 69, 71-74, 75-80, 83, 148, 213, 222, 230, 236, 351, 355, 356, 359, 361, 363, 373. — elle est perpétuelle, 80, 160, 364; elle ne l'est pas, 236. — elle est une, 80, 83, 235, 236, 357, 367. — elle est universelle, 79, 83, 357, 359, 363, 365.

— sainteté du Roi et du royaume, 77, 79, 80, 83, 170, 175, 230, 235, 255, 356, 357, 359, 361, 365, 369, 373. — destruction du mal, 355, 357, 361, 365, 369.

Rois (livre des), 161.

Romains, 9, 16, 17, 19, 20, 22, 27, 31, 34, 40, 82, 214, 220, 224, 232, 241, 253, 257, 289, 291, 329, 345, 347, 352; leur esprit dominateur, 27, 31, 352-353; vénalité et rapacité des chefs romains, 14-17, 30-31.

Rothstein (W.), 249.

route de Gaza à Alexandrie, 37.

royauté des Hasmonéens, voir : Hasmonéens, pontificat, ethnarque.

Ryle et James, 42, 44, 50, 88, 91, 100, 107, 149-153, 161, 177, 191, 209, 241, 243, 252, 255, 263, 267, 269, 273, 274, 275, 276, 296, 307, 337, 345, 362, 363, 375.

sacerdoce, 81, 236; voir Pontificat, prêtres.
sacrificature (Grande) ; voir Pontificat.
sadducéens, 6-12, 17, 22-26, 40, 41, 65-67, 89, 100, 166, 201, 203, 206, 210, 214, 215, 218-220, 222, 225, 227, 231, 232, 258, 261, 271, 272, 279, 295, 299, 320, 329, 353, 367; voir : Pécheurs, profanation. — partisans des Hasmonéens, 6-20, 23-26, 65-67, 201, 231, 232, 299; mais hostiles à Alexandra, 10-11. — prêtres, 8, 13, 14, 24, 66, 213, 217, 218, 223, 225, 226, 231, 263, 295. — riches ; voir Riches. — sévères dans les jugements, 41, 47, 271-273.
sagesse (vertu), 223.
Sagesse de Salomon, 97, 121, 161, 200, 210, 211.
saint et sainteté, voir Juste, justes (classe des), justice (δικαιοσύνη).
saints, ou les anges, 49, et voir Anges.
Salomé, voir Alexandra.
Salomon, 70; voir *Psaumes* (*de*).
salut, 42, 47, 58, 60-61, 134, 137, 229, 230, 269, 311, 319, 329, 335; voir Dieu (miséricorde), vie éternelle. — signe de Dieu ou du salut, 331.
Salvador, 246.
Samuel, 161.
Sanhédrin, 27, 108, 221, 231, 271.
Sapientiaux (Livres), 162.
Scaurus, 14, 28, 30.
Schemoné-Esré, voir *Dix-huit Bénédictions*.
Schéol, voir Hadès.
Schmidt (C.), 176, 177, 250.
Schmidt (M.), 242.
Schott (André), 192-193.
Schürer, 161, 209, 249.
sécheresse et famine, 14, 25, 258, 281-285, 319, 349.
sélah ; voir *Diapsalma*.
Séleucides, 74, 215.
Sentences des Pères, voir *Pirkê*.
Septante, 107, 110, 113, 120, 123, 124, 139, 148, 152, 161, 193, 196, 205, 206.
serments (faux), 216, 273, 275, 295.
serpent, 274-275.
Sibyllins (*Oracles*), 140, 163, 200, 210, 315, 341.
siège du Temple : par Arétas, Antipater, et Hyrcan, 13-14; par Pompée, 18-22; voir : Temple, Pompée.
Siméon, 88.
Simon (prince), 5.
Sinaïticus (*Codex*), 186.
Sirach, voir Ecclésiastique.
Smirnoff, 244.
Smith (R.), 231.
songes, 287.
Sophonie, 161.
sort de l'homme ; voir Libre arbitre, vie spirituelle et éternelle.
souillure, voir Impiété, impureté, profanation, pécheurs, païens.
Spartiates, 9.
Stähelin, 247.
Stanley, 248.
Stanton, 208, 248.
Stapfer, 208, 248.
Stichométrie de Nicéphore, 159, 188-191, 237.

stichométrie des *Psaumes*, 154, 158-159, 189-190, 237, 375.
Strabon, 18, 213.
subordination des propositions, 108, 109, 115-116; et voir Propositions.
substantifs hébraïsants, 109-111; ajoutés comme deuxième traduction, 110.
sujet : collectif, 113, 344-345 ; partitif, 118, 350 ; remarquable, 139; supprimé, 113.
superlatif, 111-113.
Swete (*The Septuagint*) , 44, 151, 152, 154, 162, 179, 187, 226, 241.
synagogues, voir Assemblées des saints.
Synopse d'Athanase, 159, 187-188.

Tabernacles (Fête des), 7.
Table de Peutinger, 37.
Tacite, 18, 34.
Temple, 4, 7, 13-20, 28, 30, 34, 39, 40, 43, 44, 53, 65, 66, 87, 89, 93, 140, 208, 213, 217-219, 221, 222, 225, 226, 256, 257, 258, 289, 295, 299, 320, 345-347. — assiégé par Arétas, 13-15. — assiégé par Pompée, 15-20, 43; pris et profané par lui, 18, 20, 22, 28, 34, 65, 69, 87, 92-93, 257-263, 289, 297, 319-320, 345-347; massacres, 20, 26, 39, 40, 66, 257-263, 297, 319-321, 345, 346; prisonniers, 20, 26, 30, 38, 39, 40, 92, 93, 257-263, 297, 345; excès et pillages, 21, 30, 257-263, 297, 345-347; conséquences politiques, 28-31 ; voir Pompée. — pillé par Crassus, 30.
temps du verbe et mélange, 33, 114, 269, 287, 343, 347.
ténèbres du Hadès, voir Hadès.
terre (par opposition au ciel), 61, 129, 264.
terre promise, 60, 61, 76, 169, 219, 221, 289, 303, 355-357.
Testament (Ancien), 44, 46, 81, 87, 88, 90, 97, 98, 105, 106, 123, 125, 160-162, 195, 235. — Voir Psaumes de David, *Psaumes de Salomon*.
Testament (Nouveau), 83, 91, 113, 145-149, 164-175 ; voir Cantiques, *Psaumes de Salomon*.
Testaments des XII Patriarches, 163, 210.
théocratie et parti théocratique, 15, 28, 82-84, 89, 166, 201, 208, 212, 215, 225, 227, 285, 291, 301, 339, 341, 351, 355, 359, 363, 365, 367, 369 ; voir Dieu (roi des Juifs), Roi fils de David (personne et dignité).
Théodote de Chio, 35.
Thomson (J. E.), 249.
Tigrane, 14, 16, 29.
titres des *Psaumes* ; voir *Psaumes*, hébraïsmes.
Titus, 37, 43, 44, 102, 208, 212.
traductions modernes, 242-244.
transgresseur et transgression ; voir Pécheur, impiété, péché.
trésor de la vie éternelle, 60, 305 ; voir Vie éternelle, libre arbitre.
Trésor du Manichéen, 183.
tribulation, voir Correction.
tribunal, voir Sanhédrin.

tribus, voir Dispersion, Roi Fils de David (rassemble-ment).
tribut payé par la Judée, 5, 27.
trois enfants dans la fournaise, 161.
trompette des fêtes, 311.

verbe ; sans sujet défini, 113; avec un complément de même racine, 115; construction hébraïsante avec le complément, 117 ; voir encore Sujet, temps. — verbe copule supprimé, 113-115 ; exprimé, 115.
vérité (vertu), 269, 289, 309, 323, 329, 337, 347.
Vernes (M.), 202, 247.
versions grecque et syriaque, voir *Psaumes de Salomon.*
versions modernes, voir Traductions.
vie intérieure surnaturelle, 1-3, 50, 32-54, 56, 57, 59-61, 80, 135, 223, 267, 269, 287, 303-307, 323-327, 335-339; vertus et sentiments qui la composent, 53, 61, 79, 132-138, 165, 222-223, 229, 267, 285, 287, 303, 307, 319, 323-327, 329, 335-339, 341, 347; voir Grâces.
vie extérieure surnaturelle, 53, 60-61, 77, 79-81, 165, 267, 287, 303-307, 323-327, 335-339; voir Loi, piété, prière.
vie de l'âme du juste entre sa mort et la résurrection, 59-60, 229.
vie éternelle du juste, 2, 52, 56-62, 132, 135, 137, 142, 165, 201, 203, 210, 229, 234-236, 271, 305, 319, 323, 325-327, 333; produite par la loi, 60; 80, 89, 135, 218, 223, 271, 303-305, 323-327 ; est un « trésor » que l'on gagne ici-bas, 60, 305; est indépendante et séparée du royaume messianique, 60-61, 76-78, 235-236, 271, 303-305, 319, 323-327; se passe dans le ciel, auprès de Dieu, en Dieu, et dans la lumière, 61, 169, 235, 271, 325.
vie du pécheur ici-bas, 55-58, 60, 229, 269-271, 271-279, 303-305, 317, 325-327, 329, 341-343, 347, 349-351 ; voir Conscience, remords.
vie éternelle du pécheur dans le Hadès, ou perdition, 22-23, 62, 128, 133, 140, 144, 165, 167, 201, 203, 210, 229, 234-236, 271, 273, 279, 305, 319, 323, 327, 331, 333, 335. — Voir Catastrophe, Hadès.
Vigilantius, 182-184, 199.
Vigouroux, 250, 251.
visite et visiter, inspection et inspecter (en parlant de la conduite de Dieu envers les hommes), 48, 54, 56-58, 134, 271, 305, 309-313, 333.
Viteau, 120, 148.
vocabulaire des *Psaumes*, 126.
voies, chemins, et direction des voies de l'homme, 49, 108, 129, 135, 167, 277, 287, 291, 293, 309, 319, 323, 327, 337.
Volz (P.), 168, 228-230, 250.

waw et καί, 108, 343.
Wellhausen, 107, 203-206, 214, 242, 243, 247, 263, 274.
Whiston, 96, 243.

Winer, 148.
Winter (J.), 143.
Wittichen, 247.
Zacharie (auteur du *Benedictus*), 88.
Zahn, 186-188, 190, 249.
Zöckler, 243.
Zonaras (Jean), 178, 179.

INDEX DES PASSAGES CITÉS

I. ANCIEN TESTAMENT

Genèse, I, 14-16, p. 374. — II, 9, p. 324. — III, 1-4, p. 274 ; 22-24, p. 324. — IV, 15, p. 331 ; 26, p. 268. — VI, 5, p. 354. — VII, 11, p. 349. — VIII, 2, p. 349. — IX, 26, p. 267. — XII, 7, p. 302. — XIII, 10, p. 324 ; 13, p. 256. — XIV, 15, p. 232. — XV, 16, p. 256. — XVII, 1, p. 301 ; 2, p. 307 ; 4, p. 307 ; 7, p. 307. — XVIII, 25, p. 261. — XIX, 4-11, p. 256 ; 21, p. 261. — XXII, 2, p. 321. — XXIV, 44, p. 347 ; 49, p. 347. — XXIX, 25, p. 275. — XXXI, 7, p. 275 ; 40, p. 277. — XXXVIII, 9, p. 334. — XXXIX, 14, p. 260 ; 17, p. 260. — XLII, 28, p. 275. — XLVII, 20, p. 347. — XLIX, 4, p. 255.

Exode, II, 23-25, p. 309. — III, 5, p. 357. — IV, 22, p. 321. — V, 4, p. 309. — VI, 5-8, p. 309. — IX, 33, p. 349. — XII, 13, p. 330. — XV, 18, p. 124, 339 ; 19-33, p. 295. — XVIII, 1, p. 307. — XIX, 5, p. 307 ; 6, p. 291. — XX, 2, p. 301 ; 3, p. 301 ; 5, p. 301 ; 6, p. 279. — XXII, 24, p. 275. — XXIII, 25, p. 254. — XXIV, 3, p. 309 ; 7, p. 309. — XXVI, 3, p. 275. — XXXII, 12, p. 345. — XXXIII, 6, p. 262. — XXXVI, 8, p. 313. — XXXVIII, 15, p. 275.

Lévitique, IV, 1, p. 269 ; 13, p. 269. — VI, 22, p. 320. — IX, 22, p. 364. — XII, 1-7, p. 295 ; 8, p. 269, 295. — XIV, 19-53, p. 269. — XV, 19-33, p. 295. — XVI, 17, p. 269. — XVIII, 5, p. 323, 324 ; 17, p. 269 ; 23, p. 261 ; 24-26, p. 259, 261 ; 27-28, p. 256, 259 ; 29-30, p. 259. — XIX, 8, p. 256. — XXI, 6, p. 257. — XXII, 15, p. 256. — XXIV, 22, p. 268. — XXV, 14-15, p. 277. — XXVI, 3, p. 323 ; 6, p. 320 ; 14-16, p. 277 ; 17, p. 262, 277 ; 18, p. 277 ; 19, p. 277, 353 ; 20-21, p. 277 ; 22, p. 277, 320 ; 23-29, p. 277 ; 30-35, p. 330, 332 ; 36, p. 277, 330 ; 37-45, p. 277.

Nombres, VI, 22-23, p. 364. — X, 5-6, p. 312 ; 10, p. 312 ; 29, p. 313. — XI, 1, p. 336. — XII, 9, p. 345. — XIV, 11, p. 278 ; 34, p. 345 ; 36 et 37, p. 336. — XXV, 1-3, p. 256, 260 ; 4,

p. 256, 260 ; 7-18, p. 256, 260. — XXXII, 14, p. 345. — XXXIV, 2, p. 302.

Deutéronome, IV, 27, p. 302; 40, p. 309. — V, 10, p. 288; 32-33, p. 310. — VI, 1-3, p. 310 ; 5, p. 288. — VII, 6, p. 359 ; 9, p. 322 ; 12, p. 310 ; 13, p. 254. — VIII, 7, p. 349. — IX, 8, p. 266; 29, p. 265. — X, 8, p. 266; 15, p. 307; 16, p. 300, 307 ; 17, p. 261, 265. — XI, 6, p. 330. — XII, 16, p. 334. — XIII, 5, p. 302; 9, p. 272 ; 17, p. 345. — XIV, 1, p. 356; 2, p. 359; 21, p. 359. — XVII, 7, p. 266; 16, p. 362; 17, p. 362. — XXVIII, 16, p. 277 ; 19-22, p. 277; 26, p. 277; 58, p. 299, 342. — XXIX, 23, p. 345. — XXX, 1-6, p. 291; 9, p. 304. — XXXI, 20, p. 278; 29, p. 278. — XXXII, 4, p. 310; 9, p. 325. — XXXIII, 2, p. 368; 8, p. 269.

Josué, II, 14, p. 347. — V, 15, p. 359. — VII, 5, p. 287. — X, 12-13, p. 375. — XXIII, 12-16, p. 337.

Juges, I, 35, p. 262. — II, 10-11, p. 256; 12, p. 256, 278 ; 13, p. 256. — V, 6, p. 309; 10, p. 271; 11, p. 307; 13, p. 307. — VIII, 34, p. 278. — X, 6-7, p. 256. — XIX, 22-27, p. 256.

Ruth, III, 17, p. 277.

I Samuel, I, 15, p. 334; 19, p. 309. — III, 21-23, p. 344. — IV, 29-34, p. 99. — V, 6, p. 262; 12, p. 231. — IX, 17, p. 348. — XI, 1-8, p. 256. — XV, 22-24, p. 256. — XVI, 1-13, p. 341. — XX, 34, p. 345. — XXIII, 21-23, p. 344. — XXV, 30, p. 313; 31, p. 309.

II Samuel, II, 22, p. 283. — VI, 15, p. 329. — VII, 12-29, p. 341. — VIII, 2, p. 265. — XII, 11-12, p. 260 ; 13, p. 354. — XV, 4, p. 268. — XXII, 4, p. 267 ; 31, p. 368. — XXIV, 10, p. 289 ; 14, p. 289; 16, p. 262.

I Rois, II, 8, p. 265. — III, 20, p. 265. — VIII, 33, p. 310 ; 61, p. 323. — XI, 1-8, p. 256, 337. — XIII, 6, p. 262. — XIV, 11, p. 277. — XV, 22-24, p. 256. — XVIII, 17 et 18, p. 309. — XIX, 17, p. 348. — XXI, 31, p. 261.

II Rois, III, 27, p. 321. — IX, 10, p. 264. — XX, 10-11, p. 375.

I Paralipomènes, III, p. 69. — XVI, 35, p. 280. — XXI, 15, p. 262.

II Paralipomènes, VI, 40, p. 370. — XII, 12, p. 254. — XXV, 19, p. 345. — XXIX, 5-10, p. 298 ; 19, p. 298. — XXX, 6, p. 300 ; 7, p. 298, 300 ; 8, p. 300. — XXXVI, 5, p. 298.

I Esdras, VI, 15, p. 298. — VIII, 2, p. 69.

II Esdras (Néhémie), II, 68, p. 350. — V, 12, p. 298. — VII, 7, p. 350. — IX, 16, p. 300. — XI, 1, p. 359. — XII, 45-46, p. 367. — XIII, 3, p. 347.

Tobie, III, 11, p. 342. — IV, 5, p. 268 ; 9, p. 304. — XII, 8, p. 285. — XIII, 14, p. 290. — XIV, 7, p. 288.

Judith, VI, 21, p. 281. — VII, 12, p. 347. — VIII, 17, p. 281.

— IX, 4, p. 281. — X, 10, p. 269. — XIII, 17, p. 264. — XVI, 2, p. 267; 7, p. 343; 13, p. 373; 15, p. 267; 17, p. 332.
Esther, IV, 17, p. 325, 347. — X, 8, p. 332. — X, 9, p. 309.
Job, I, 5, p. 287. — II, p. 282; 9, p. 322. — III, 1-12, p. 269; 20, p. 277. — V, 1, p. 368; 17, p. 308, 354. — VI, 27, p. 275. — VII, 14, p. 287. — VIII, 19, p. 321. — XI, 14, p. 269, 355. — XIII, 3, p. 354; 10, p. 354; 15-16, p. 354; 23-28, p. 325. — XIV, 1-5, p. 325. — XV, 5-6, p. 354; 15, p. 368; 21, p. 321. — XVII, 14, p. 325. — XVIII, 17, p. 322. — XX, 27, p. 261; 29, p. 270, 281. — XXI, 3-9, p. 254; 17, p. 321; 30, p. 270, 322, 327. — XXII, 9, p. 275. — XXIV, 18, p. 281. — XXV, 6, p. 325; 13, p. 270. — XXVII, 4, p. 317; 7, p. 321; 13, p. 270. — XXVIII, 22, p. 327. — XXIX, 17, p. 320. — XXXI, 1, p. 273; 3, p. 322; 6, p. 281; 21, p. 275; 34, p. 277. — XXXIII, 7, p. 282; 22, p. 334; 26, p. 273; 27-30, p. 271. — XXXIV, 21-25, p. 303. — XXXVI, 8, p. 332; 34, p. 293. — XXXVII, 1, p. 293; 12, p. 309. — XXXVIII, 2, p. 326; 17, p. 334; 25-27, p. 282. — XLII, 10-12, p. 339.
Psaumes, I, 1, p. 323; 2, p. 305, 323; 4-5, p. 305; 6, p. 305, 326, 327; 7, p. 305. — II, 1, p. 254; 6, p. 359; 8, p. 357, 364; 9, p. 353; 10, p. 354. — IV, 1, p. 254, 299; 2, p. 254, 281; 4, p. 280, 354. — V, 1, p. 254; 9, p. 286, 290, 333, 337; 10, p. 279; 11, p. 277; 12, p. 279, 340. — VI, 1, p. 254; 3, p. 293. — VII, 5, p. 277; 6, p. 358; 12, p. 261, 303; 18, p. 329. — VIII, 5, p. 304; 6, p. 370; 7-9, p. 283. — IX, 1, p. 329; 3, p. 318; 4, p. 318, 360; 5, p. 262, 279; 6, p. 279; 7, p. 279, 322; 8, p. 279, 357; 9, p. 279, 299; 10, p. 280; 14, p. 334; 17, p. 304; 20, p. 357; 21, p. 358; 23, p. 257; 24, p. 262; 27, p. 329, 354; 34, p. 278. — X, 11, p. 255. — XI, 3, p. 318; 4, p. 265, 318; 6, p. 270; 7, p. 368; 10, p. 364. — XII, 1, p. 291. — XIII, 1, p. 291. — XIV, 1, p. 291, 359; 5, p. 329; 6, p. 280. — XV, 8-11, p. 364. — XVI, 5, p. 337; 8, p. 329; 11, p. 324. — XVII, 3, p. 348; 7, p. 254, 328; 21, p. 254; 31, p. 368. — XVIII, 9, p. 268; 11, p. 368; 12-13, p. 305; 15, p. 268; 50, p. 280, 329. — XIX, 5-6, p. 287. — XX, 4-7, p. 366. — XXI, 15, p. 334; 31-32, p. 372. — XXII, 1, p. 370; 3, p. 267. — XXIV, 7, p 309; 8, p. 265; 18, p. 305. — XXV, 1, p. 360; 4, p. 271; 14, p. 366. — XXVI, 2, p. 268; 3, p. 293; 6, p. 278; 11, p. 278. — XXVII, 1, 280; 4, p. 261, 304; 5, p. 370. — XXVIII, 11, p. 364. — XXIX, 4, p. 267, 335; 5, p. 269, 335; 7, p. 255. — XXX, 9, p. 297; 20, p. 370. — XXXI, 1-2, p. 306; 4, p. 262; 5, p. 305; 24, p. 279.

— XXXII, 3, p. 267; 4, 282 ; 5, p. 284 ; 14, p. 370 ; 22, p. 279, 322. — XXXIII, 7, p. 280 ; 16, p. 370 ; 17, p. 322. — XXXIV, 2, p. 281 ; 10, p. 283, 328 ; 12, p. 277; 13, p. 269; 19, p. 288. — XXXV, 11, p. 322. — XXXVI, 16, p. 285; 20, p. 332; 35, p. 332; 33, p. 259; 36, p. 325, 332 ; 37-38, p. 332. — XXXVII, 17, p. 321 ; 18, p. 308 ; 20, p. 288 ; 24, p. 268. — XXXIX, 3, p. 290, 297 ; 4, p. 267 ; 11, p. 347 ; 12, p. 322; 13, p. 297; 18, p. 263. — XL, 6, p. 280. — XLI, 4, p. 268; 5, p. 280; 8, p. 318 ; 12, p. 321. — XLIII, 1, p. 279; 7, p. 362 ; 8, p. 329 ; 14, p. 273; 24, p. 267. — XLIV, 3, p. 366 ; 4, p. 340, 366 ; 5, p. 366 ; 9, p. 280. — XLV, 8, p. 318. — XLVI, 8-9, p. 341. — XLVII, 1, p. 373 ; 2, p. 267. — XLIX, 20, p. 271. — L, 2-7, p. 305. — LI, 4, p. 261 ; 5, p. 277. — LIII, 6, p. 271, 335; 8, p. 329. — LIV, 24, p. 307. — LV, 4, p. 307. — LVI, 8, p. 286. — LVIII, 3-5, p. 333; LVIII, 6, p. 304, 333; 7, p. 321. — LX, 7, p. 347. — LXI, 10, p. 281, 283; 13, p. 261. — LXII, 2, p. 287. — LXIII, 6, p. 268. — LXIV, 3, p. 282 ; 10, p. 283, 333. — LXV, 14, p. 254. — — LXVI, 4, p. 358 ; 5, p. 357; 8, p. 358; 15, p. 358; 20, p. 281. — LXVII, 2, p. 318 ; 10, p. 370; 11, p. 328, 370 ; 29, p. 360. — LXVIII, 13, p. 269 ; 22-24, p. 277 ; 25, p. 263, 277, 331; 26-28, p. 277 ; 31, p. 280. — LXIX, 6, p. 263. — LXX, 1, p. 281, 361; 18, p. 372; 22, p. 364. — LXXI, 1-2, p. 361; 4. p. 328; 7-9, p. 359 ; 10, p. 359, 360; 11, p. 357, 358, 359, 360; 12-13, p. 283, 328, 357, 359; 14-16, p. 357, 359; 17, p. 357, 359, 364 ; 18, p. 359; 19, p. 358, 359. — LXXII, 9-11, p. 255; 12, p. 255, 280. — LXXIII, 2, p. 301; 14, p. 50 ; 21, p. 283. — LXXIV, 9, p. 295. — LXXVII, 10, p. 337; 41, p. 364; 49, p. 345; 54, p. 289; 71, p. 325. — LXXVIII, 1, p. 257, 289 ; 2, p. 277; 3, p. 264, 297; 42, p. 278. — LXXIX, 8, p. 282; 15, p. 282; 18-19, p. 282. — LXXXI, 4, p. 328. — LXXXIV, 3, p. 305. — LXXXV, 1-4, p. 283; 5, p. 280, 283; 9, p. 311, 358; 10, p. 373 ; 13, p. 331. — LXXXVII, 3, p. 325; 5, p. 335 ; 6-7, p. 327. — LXXXVIII, 4-5, p. 341 ; 6-8, p. 368 ; 10, p. 287; 20-26, p. 363 ; 27, p. 335, 363; 28-29, p. 363; 30, p. 325, 363 ; 32-33, p. 333 ; 45, p. 261. — LXXXIX, 17, p. 287, 291, 337. — XCIII, 12, p. 308, 337. — XCIV, 2, p. 268; 4, p. 268. — XCV, 1, p. 267; 6, p. 268. — XCVI, 7-12, p. 335. — XCVII, 1, p. 267, 319; 9, p. 357. — XCVIII, 1, p. 121; 6, p. 305. — XCIX, titre, p. 268 ; 1-5, p. 363; 4, p. 268. — CI, 18, p. 281, 328 ; 19, p. 370. — CII, 1-2, p. 267; 11 et 13, p. 363 ; 15-16, p. 325; 17, p. 265, 363 ; 19,

p. 265; 22, p. 267. — CIII, 1, p. 267; 10, p. 349; 11-15, p. 283; 21, p. 283; 26-27, p. 268, 370; 28, p. 283, 368, 370; 35, p. 267. — CIV, 7, p. 371; 37, p. 360, 367. — CV, 4, p. 333; 5, p. 370; 15, p. 287. — CVI, 3, p. 313; 4, p. 348; 6-8, p. 282; 9, p. 282, 285; 10-12, p. 282; 13, p. 278, 282; 14-17, p. 282; 18, p. 282, 334; 19-20, p. 278, 282; 21, p. 278, 282; 22-28, p. 278, 282; 31-32, p. 310. — CVIII, 5, p. 286; 7-8, p. 277; 9, p. 275; 14-15, p. 261; 55, p. 286. — CIX, 1, p. 362; 6, p. 357. — CXI, 6, p. 338; 7, p. 286, 338; 8, p. 338. — CXIII, 1, p. 291. — CXV, 4, p. 286. — CXVII, 15, p. 319; 21, p. 355. — CXVIII, 5, p. 286; 7, p. 261; 11, p. 282; 16, p. 121; 21, p. 262; 28, p. 333; 39, p. 301; 48, p. 287; 52, p. 293; 64, p. 363; 116, p. 291; 121, p. 349; 133, p. 337; 140, p. 368; 142, p. 310; 168, p. 326. — CXIX, 1, p. 328; 2, p. 317. — CXX, 2, p. 279; 8, p. 277. — — CXXI, 1, p. 269. — CXXVII, 3, p. 254; 5, p. 369. — CXXXI, 4, p. 277; 11-12, p. 341; 15, p. 280, 328. — CXXXVI, 12, p. 319. — CXXXVIII, p. 303. — CXXXIX, 3-4, p. 274; 7, p. 281. — CXL, 7, p. 277. — CXLI, 9, p. 279. — CXLII, 10, p. 281. — CXLIII, 3-4, p. 340. — CXLIV, 2, p. 280; 7, p. 335; 8, p. 280; 9, p. 266, 280, 370; 13, p. 341; 15, p. 282; 16, p. 282, 283; 18, p. 266, 305. — CXLV, 7, p. 282; 8-9, p. 371; 19, p. 268. — CXLVI, 2, p. 300; 6, p. 266; 7, p. 268; 8, 9, p. 282; 14, 17, p. 310. — CXLVIII, 1, p. 374. — CXLIX, 1, p. 310, 348.

Proverbes, I, 7, p. 337; 18, p. 321. — II, 7, p. 304. — III, 6, p. 309; 11, p. 268, 308, 337; 12-13, p. 308, 337; 18, p. 325; 27-28, p. 284. — IV, 12-13, p. 308; 15, p. 310; 16, p. 277. — VI, p. 273; 4, p. 277, 333; 24, p. 273; 25, p. 273, 336; 34, p. 332. — VII, p. 273, 336. — X, 2 et 3, p. 332; 7, p. 332; 9, p. 309; 11, p. 332; 15, p. 332; 21, p. 332; 24, p. 332; 28-29, p. 332. — XI, 6-7, p. 332; 30, p. 317, 325. — XII, 3, p. 325; 7, p. 332; 12, p. 325; 16, p. 337. — XIII, 11, p. 332; 25, p. 276. — XIV, 10, p. 354; 11, p. 332; 22, p. 347. — XV, p. 285; 11, p. 326, 327; 16, p. 281; 24, p. 331. — XVI, p. 285, 304; 1-5, p. 268; 27, p. 317; 32, p. 337. — XVIII, 4, p. 354; 15, p. 354; 20, p. 329. — XIX, 29, p. 308. — XX, 21, p. 326; 27, p. 271. — XXI, 1-2, p. 326. — XXII, 11, p. 329. — XXIII, 10, p. 275. — XXIV, 16-17, p. 268; 33, p. 333. — XXVI, 3, p. 335. — XXVII, 3-4, p. 337; 20, p. 276, 326; 22, p. 271; 21, p. 305; 23, p. 356. — XXIX, 8, p. 317; 11, p. 337; 13, p. 275, 310. — XXX, 8, p. 282, 285; 9, p. 282; 17, p. 277. — XXXI, 23, p. 271; 31, p. 329.

Ecclésiaste, III, 11-13, p. 370. — IV,

17, p. 355. — v, 17-18, p. 370. — vi, 2, p. 277. — vii, 10, 337. — ix, 9, p. 281, 325. — x, 16-18, p. 274-277. — xii, 11, p. 335.

Cantique des cantiques, i, 5, p. 260. — ii, 7, p. 260.

Sagesse, i, 1, p. 354 ; 7-10, p. 326; 11, p. 121, 326 ; 16, p. 121. — iii, 7, p. 312, 316 ; 13, p. 312, 315. — iv, 15, p. 310 ; 17, p. 355. — v, 15, p. 304; 17, p. 121, 319; 24, p. 121. — vi, 26, p. 122. — ix, 9, p. 280 ; 17, p. 374. — x, 20, p. 287. — xi, 21, p. 122; 23, p. 306. — xii, 10, p. 292, 306 ; 18, p. 322; 19, p. 306 ; 22, p. 292. — xiii, 2, p. 374. — xiv, 8-21, p. 337. — xv, 2, p. 122. — xvii, 1-2, p. 293; 3, p. 293, 294. — xviii, 23, p. 275. — xix, 8, p. 121, 319. — xxvi, 16, p. 374.

Ecclésiastique, i, 27, p. 268. — ii, 4-10, p. 304;11-13, p. 304, 333; 14, p. 270, 304, 333; 15-17, p. 304, 333; 18, p. 289, 333. — iii, 24, p. 336 ; 27, p. 269. — iv, 17, p. 299. — v, 5, p. 269; 14, p. 315, 336. — vi, 37, p. 338. — ix, 5, p. 336 ; 8, p. 273, 336; 9, p. 273; 11, p. 321. — x, 16-18, p. 367. — xi, 17 , p. 268. — xiv, 2, p. 277 ; 9, p. 276. 336. — xv, 11-20, p. 304. — xvi, 22, p. 273. — xvii, 11, p. 323 ; 12, p. 307 ; 15-19, p. 326; 32, p. 340. — xviii, 2, p. 268 ; 7-10, p. 340 ; 11, p. 363 ; 12, p. 284, 321, 363; 13, p. 282, 363; 14, p. 309; 31, p. 268, 338. — xxi, 22, p. 273. — xxii, 19, p. 305. — xxiii, 1, p. 317; 2-3, p. 317, 321; 4-14, p. 317; 18, p. 275. — xxiv, 12, p. 325; 23, p. 315, 348. — xxv, 13, p. 293; 16, p. 336 ; 21, p. 336; 23, p. 293, 336; 25, p. 336. — xxvi, 7, p. 336 ; 16, p. 374. — xxviii, 13, p. 315. — xxix, 23, p. 268, 338. — xxxi, 3, p. 287 ; 28, p. 338. — xxxiii, 9-12, p. 353; 13-14, p. 356. — xxxvi, 13-15, p. 304; 17, p. 307 ; 18, p. 289. — xxxviii, 10, p. 305; 25, p. 335. — xxxix, 15, p. 268 ; 19-20, p. 303, 326; 24-25, p. 332 ; 27, p. 332; 29-30, p. 320. — xl, 6, p. 330, 340; 7, p. 313, 340; 9, p. 320. — xli, 5-6, p. 331. — xlii, 9, p. 277. — xliii, 1-10, p. 374. — xliv, 10, p. 303. — xlv, 7, p. 313 ; 10, p. 313 ; 25, p. 341. — xlvii, 8, p. 268. — xlviii, 3, p. 349. — l, 22-24, p. 309. — li, 1, p. 301 ; 2, p. 315; 3, p. 309; 6, p. 331, 334 ; 9, p. 309 ; 10, p. 362.

Isaïe, i, 26, p. 221, 359 ; 27, p. 221 ; 28, p. 221, 262. — ii, 2-3, p. 357, 359 ; 4, p. 357 ; 5, p. 271 ; 6, p. 357. — iii, 24, p. 261. — v, 14, p. 277. — viii, 15, p. 268; 21, p. 282. — xi, 1, p. 351, 357, 364, 365; 2, p. 351, 357, 361, 364, 365; 3, p. 351, 357, 364, 365, 366; 4, p. 351, 353, 354, 357, 363, 364, 365, 366; 5, p. 351, 354, 357, 361, 364,

365; 6-9, p. 357, 364, 369; 10, p. 351, 357, 363, 364, 369; 11, p. 366; 12, p. 354; 16, p. 363. — XII, 5, p. 287 ; 6, p. 357. — XIII, 4-8, p. 293; 11, p. 263. — XIV, 2, p. 358 ; 9, p. 331 ; 19, p. 263. — XV, 3, p. 261. — XVI, 5, p. 363. — XIX, 14, p. 295; 25, p. 364. — XXI, 1, p. 291. — XXV, 11, p. 263; 22, p. 324. — XXVI, 10, p. 359. — XXVII, 13, p. 359. — XXIX, 6, p. 291 ; 13, p. 271. — XXX, 1, p. 269. — XXXII, 4, p. 360. — XXXIII, 11, p. 354; 22, p. 340. — XXXIV, 8, p. 332. — XXXV, 3, p. 293 ; 10, p. 311. — XXXVI, 9, p. 362. — XXXVII, 22, p. 260 ; 23-24, p. 311 ; 28, p. 277. — XXXVIII, 3, p. 269 ; 7-8, p. 375. — XL, 2, p. 313; 3-4, p. 297, 313; 9, p. 312; 11, p. 366. — XLI, 8, p. 307, 318, 351, 371 ; 9, p. 351. — XLII, 1, p. 351, 357, 363, 365; 2, p. 357, 363; 3, p. 357, 363, 365; 4, p. 363; 10, p. 267. — XLIII, 2, p. 287; 4, p. 307; 5-6, p. 312; 7, p. 307. — XLIV, 2, p. 307, 371; 10, p. 337. — XLV, 1, p. 204; 2, p. 297; 8, p. 363 ; 13, p. 361; 17, p. 124. — XLVI, 11, p. 296. — XLVII, 8, p. 275 ; 9, p. 277. — XLIX, 6, p. 300, 358 ; 20-21, p. 277 ; 24, p. 281. — L, 6, p. 308. — LI, p. 315; 5, p. 369; 16, p. 319. — LII, p. 315 ; 1, p. 261, 313, 360; 7, p. 312; 13-15, p. 360. — LIII, 12, p. 334, 335. — LIV, 9, p. 304, 354; 13, p. 356. — LV, 3, p. 307. — LVI, 4, p. 304. — LX, 1, p. 312 ; 2-4, p. 359; 5-7, p. 359, 360; 12, p. 359; 15, p. 359 ; 16, p. 301, 359; 17-18, p. 359; 19-20, p. 271. — LXI, 1, p. 328, 365; 3, p. 325; 7, p. 311; 8, p. 307; 9, p. 364; 10, p. 261, 364. — LXII, p. 360. — LXIII, 7, p. 268, 301. — LXIV, 5, p. 294, 339. — LXV, 12, p. 304 ; 22, p. 324; 23, p. 364. — LXVI, 3, p. 304; 4, p. 259; 15, p. 292; 18, p. 359, 360; 19, p. 313, 349, 360 ; 20, p. 313, 359, 360.

Jérémie, I, 5, p. 326. — II, 5, p. 271, 302; 8, p. 337 ; 9, p. 259; 24, p. 262. — III, 15, p. 366. — IV, 12, 13, p. 291. — V, 9, p. 304, 310; 29, p. 304. — VI, 13, p. 350. — VII, 15, p. 302; 26, p. 300 ; 33, p. 277. — IX, 9, p. 310 ; 24, p. 340. — X, 10, p. 255; 17, p. 330; 24, p. 289; 25, p. 263. — XI, 19, p. 299. — XII, 2, p. 325. — XIV, 21, p. 261. — XVI, 3, p. 298; 13, p. 302. — XVII, 12, p. 261. — XX, 9, p. 255; 14-15, p. 269. — XXII, p. 260; 26, p. 302. — XXIII, 5, p. 350, 354, 361; 9, p. 293 ; 31, p. 333. — XXV, 5, p. 336. — XXVIII, 9, p. 255; 34, p. 50. — XXXI, 6, p. 348. — XXXII, 1, p. 295. — XXXIV, 4, p. 265. — XXXVII, 9, p. 350. — XXXVIII, 8, p. 354 ; 9, p. 255, 354; 10, p. 313, 354 ; 28, p. 267; 31-33, p. 307. — XXXIX, 17, p. 265 ; 36-39, p. 313; 40, p. 307, 313; 41, p. 304, 313 ; 42, p. 313. — XL, 8, p. 302, 305. — LI, 6, p. 345.

Lamentations, I, 3, p. 266 ; 10, p. 257; 18, p. 261; 19, p. 275. — II, 10, p. 261; 16, p. 301. — III, 23, p. 300; 25, p. 339. — IV, 17, p. 269; 20, p. 362. — V, 21, p. 282.
Baruch, I, 11, p. 325. — II, 6, p. 305. — III, 11, p. 326; 19, p. 326; 27, p. 311; 28-30, p. 311, 368; 31-35, p. 311, 374; 36, p. 311; 37, p. 311, 351, 371. — IV, p. 315; 1, p. 304, 323; 5-21, p. 254; 22, p. 254, 311, 369; 23, p. 254, 311; 24-28, p. 254; 29, p. 254, 311; 34, p. 262; 36, p. 161, 230, 311, 312; 37, p. 161, 230, 312, 313, 354. — V, p. 315; 1-2, p. 161, 230, 261, 313; 3, p. 161, 230, 313; 4, p. 161, 230, 314; 5, p. 161, 230, 309, 312, 313, 314; 6-8, p. 161, 230, 313, 314; 9, p. 161 ; 230, 311, 314.
Ézéchiel, III, 12, p. 285. — V, 11, p. 257 ; 12, p. 262 ; 17, p. 320; 18-21, p. 320. — VII, 8, p. 292 ; 19, p. 276. — VIII, 9, p. 336; 12, p. 275. — IX, 4, p. 330. — X, 6 et 7, p. 313. — XI, 10, p. 264, 292. — XIV, 17-21, p. 320. — XVI, 41, p. 317. — XVIII, p. 304 ; 3, p. 350; 5, p. 303, 350 ; 6, p. 295, 303 ; 7-17, p. 303; 20, p. 304; 25-32, p. 304. — XX, 5, p. 307; 12, p. 355. — XXI, 6, p. 277, 293. — XXII, p. 260; 2, p. 292; 4, p. 259 ; 22, p. 263; 26, p. 256, 266; 31, p. 289. — XXIII, 14, 18, p. 259; 36, p. 292; 47, p. 317. — XXIV, 14, p. 292; 27, p. 367 . — XXVI, 16-26, p. 261. — XXVIII, 13, p. 324. — XXIX, 3-5, p. 50, 263. — XXX, 5, p. 346. — XXXI, 8-9, p. 324, 325; 16-18, p. 317. — XXXII, 2, p. 50, 263. — XXXIII, 15, p. 383; 20, p. 292. — XXXIV, p. 366; 13, p. 360 ; 14-16, p. 360, 366, 367; 17, p. 266, 360; 20-21, p. 367 ; 22-24, p. 351, 366, 369 ; 25-30, p. 367, 369. — XXXVI, 19, p. 292 ; 24, p. 311; 25, p. 305-311; 26-27, p. 311, 373 ; 29-33, p. 369; 38, p. 368. — XXXVII, 1, p. 354 ; 14, p. 356 ; 16-20, p. 356; 21, p. 292, 343, 350, 354, 356, 363, 366 ; 22, p. 343, 350, 356, 363, 366; 23-24, p. 311, 343, 350, 354, 355, 356, 366; 25, p. 343, 350, 355 356 ; 26, p. 355, 369 ; 27, p. 290, 355, 369; 28, p. 354, 355, 369 ; 29, p. 369 ; 30, p. 369. — XXXVIII, 22, p. 292. — XLIII, 7, p. 290 ; 8, p. 257; 26, p. 269. — XLIV, 7-9, p. 356; 24, p. 268. — XLV, 8-9, p. 367; 16, p. 354. — XLVI, 2, p. 354; 18, p. 354, 367. — XLVII, 5, p. 255; 21-23, p. 356. — XLVIII, p. 356.
Daniel, IV, 6, p. 287; 10, p. 368; 14, p. 368; 34, p. 341. — V, 6, p. 293. — VII, 14, p. 357, 358; 27, p. 341. — IX, 4, p. 279; 7, p. 305; 13, p. 262; 16, p. 307; 19, p. 263. — XII, 2, p. 271, 322; 3, p. 124, 307, 322, 350, 374; 12, p. 339. — XIII, 56, p. 326, 336.
Susanne, 38, p. 275.
Osée. I, 10, p. 356. — II, 1, p. 356.

— III, 1, p. 371. — IV, 1, p. 347. — V, 5, p. 360. — VII, 1-2, p. 261. — XIII, 8, p. 320. — XIV, 2, p. 360; 3, p. 329.
Joël, I, 19, p. 317. — II, 1, p. 311, 312; 2, p. 312; 5, p. 316; 15, p. 311, 317; 31, p. 327; 32, p. 286. — III, 4, p. 263; 6, p. 257; 7, p. 263; 17, p. 355, 356.
Amos, IV, p. 315. — V, 19, p. 274. — IX, 11, p. 350.
Abdias, 7, p. 232.
Jonas, III, 6, p. 262.
Michée, II, 1, p. 367; 2, p. 275, 367; 10, p. 275. — III, 9, p. 309. — IV, 1-3, p. 358, 359; 4, p. 358; 5-7, p. 354, 359; 8, p. 358. — V 1-4, p. 366; 15, p. 345.
Nahum, I, 15, p. 312. — II, 11, p. 293.
Habacuc, I, 4, p. 367. — II, 1, p. 269. — III, 1, p. 293; 12, p. 354; 16, p. 293.
Sophonie, III, p. 315; 9, p. 358; 13, p. 355; 14-17, p. 364.
Aggée, I, 10, p. 349.
Zacharie, I, 4-5, p. 298. — II, 6, p. 354. — VIII, 13, p. 364; 14, p. 298. — XII, 6, p. 316; 10, p. 321. — XIV, 7, p. 351.
Malachie, I, 2, p. 371. — III, 18, p. 266. — IV, 1-3, p. 317, 327.
I Macchabées, I, 4, p. 363; 35, p. 69. — II, 7-8, p. 289; 20, p. 307; 29, p. 348; 31, p. 348; 42, p. 348; 50, p. 307; 51, p. 69; 57, p. 28, 69, 341; 61, p. 365. — III, 4-5, p. 344; 10, p. 363; 27, p. 363; 46, p. 363; 51, p. 256; 52, p. 363. — IV, 37, p. 363; 40, p. 311. — VI, 10, p. 277. — VII, 32, p. 69; 42, p. 292. — IX, 9, p. 348; 26, p. 344; 33, p. 354. — X, 27, p. 300; 52, p. 347. — XI, 33, p. 297. — XIV, 35, p. 300; 36, p. 69; 41, p. 5, 28.
II Macchabées, I, 13, p. 275; 28, p. 255. — II, 18, p. 291. — VII, 9, p. 271; 35, p. 331. — XIV, 3, p. 261; 6, p. 122.

II. NOUVEAU TESTAMENT

Matthieu, I, 16, p. 145. — II, 4, p. 145; 6, p. 174, 366. — III, 6, p. 305; 10, p. 317; 12, p. 316. — IV, 5, p. 142, 289, 359. — V, 3, p. 61, 166, 328; 5, p. 319, 327; 9, p. 318; 11, p. 364; 16, p. 359; 20, p. 168; 21, p. 271; 22, p. 271; 25, 26, p. 306; 27, p. 336; 28, p. 273, 336; 29, p. 336; 30, p. 172, 336; 35, p. 165; 45, p. 356. — VI, 1-4, p. 303; 5, 6, p. 167; 7, p. 167; 8, p. 167; 9, p. 167, 290; 10, p. 167, 340; 11, p. 167, 282, 283; 12, p. 167, 282, 305; 13, p. 167, 282; 14, p. 145, 167, 305, 306, 322; 15, p. 145, 305, 306, 322; 19, 20, p. 145, 304; 25, p. 166, 280, 281; 26, p. 26, 166, 280, 281, 282; 27-29, p. 166, 280, 281; 30-33,

p. 166, 280, 281, 285; 34, p. 145, 166, 280, 281, 285. — VII, 11, p. 166, 283 ; 13, p. 144, 167, 168, 309, 322, 323, 327, 331, 335; 14, p. 309, 323, 325, 335; 16, p. 361; 17, p. 317, 361; 18, p. 317; 23, p. 330. — VIII, 7-10, p. 287; 11, p. 287, 359; 12, p. 327, 331; 17, p. 172; 26, p. 361. — IX, 6, p. 145; 10, p. 143, 167; 11, p. 143; 12, p. 172; 13, p. 145; 17, p. 91; 27, p. 169; 36, p. 172, 360, 366. — X, 5, p. 170; 6, p. 166, 367; 15, p. 327, 332; 16, p. 299; 22, p. 339. — XI, 5, p. 328; 19, p. 167; 23, p. 255; 25, p. 329, 335, 361; 26, p. 361; 27, p. 335, 361; 28, p. 172; 29, p. 290; 30, p. 290. — XII, 18, p. 142, 173, 321, 357, 363, 364; 19, p. 173, 357, 363, 364; 20, p. 357, 363, 364; 21, p. 173, 290, 364; 23, p. 169 ; 29, p. 281 ; 36, 332 ; 41, p. 143. — XIII, 30, p. 145 ; 40, p. 167, 168; 41, p. 143, 167, 168, 279, 330; 42, p. 167; 43, p. 167; 49, p. 266. — XIV, 6, p. 142. — XV, 6, p. 271; 8, p. 143; 9, p. 171; 11, p. 142; 13, p. 325; 18-20, p. 326 ; 24, p. 367. — XVI, 2, p. 142; 16, p. 145; 18, p. 142; 23, p. 142 ; 27, p. 143. — XVII, 5, p. 321 ; 17, p. 309; 27-28, p. 326. — XVIII, 1, p. 144; 10, p. 287 ; 27, p. 306, 326 ; 28, p. 326 ; 32, 33, p. 306. — XIX, 16, p. 323-325; 17, p. 168, 323, 325; 18, p. 323, 325 ; 19, 20, p. 325; 21, p. 166, 304; 23-27, p. 166; 28, p. 166, 354; 29, p. 142, 166, 327. — XX, 25, p. 144, 175, 367 ; 26, p. 175, 367. — XXI, 4, 5, p. 172; 9, p. 366, 374; 17, p. 144; 19, p. 142; 41, p. 144. — XXII, 11, 12, p. 170 ; 13, p. 170. 331. — XXIII, 14, p. 145, 273; 15, p. 273; 23, p. 273; 25, p. 142, 166, 273, 275, 285; 27, p. 142; 28, p. 166; 37, p. 170. — XXIV, 2, p. 145; 10, p. 275; 13, p. 339; 15, p. 289; 41, p. 321; 48, p. 354. — XXV, 5, p. 333; 30, p. 168; 31, p. 271; 32, p. 266, 271 ; 33, p. 271; 34, p. 271, 327, 335; 35-40, p. 271, 303 ; 41, p. 168, 271, 303, 335 ; 42-44, p. 271, 303 ; 45, p. 271, 303, 327; 46, p. 168, 271, 303, 322, 327. — XXVII, 9, p. 350; 42, p. 83. — XXVIII, 14, p. 142; 19, p. 173; 25, p. 301.

Marc, I, 15, p. 376. — II, 6, 7, p. 354; 8, p. 354, 376 ; 17, p. 145. — IV, 29, p. 144. — VII, 1-23, p. 376. — VIII, 35, p. 348; 38, p. 368. — IX, 44, p. 331; 46, p. 331; 48, p. 168, 331. — X, 17, p. 325 ; 30, p. 372; 42, p. 144. — XI, 10, p. 170, 374; 24, p. 322 ; 25, p. 145, 322; 26, p. 145. — XII, 22, p. 145; 29-33, p. 288; 38, 39, p. 166 ; 40, p. 166, 275, 285. — XIII, 2, p. 145; 13, p. 339; 27, p. 142. — XV, 2, p. 83; 18, p. 83.

Luc, I, 6, p. 167, 323; 7, p. 145; 19, p. 373; 20, p. 143; 25, p. 145 ; 32, p. 83, 170, 340,

350 ; 33, p. 83, 291, 340, 350; 42, p. 366; 43, p. 362; 44, p. 141; 46, p. 91, 146; 47, p. 91, 146; 48, p. 91, 146, 370; 49, p. 91, 146; 50, p. 91, 146, 322; 51, p. 91, 146, 279, 319, 353 ; 52, p. 91, 146, 166 ; 53 , p. 91, 141, 147, 166, 280, 285 ; 54, p. 91, 143, 147, 291, 309, 322, 351; 55, p. 91, 141, 147, 291, 318, 322 ; 60, p. 312; 68, p. 88, 91, 147, 170, 267, 312; 69, p. 88, 91, 147, 148, 166, 170, 311; 70, p. 88, 91, 142, 147, 166, 170, 311; 71, p. 88, 91, 166, 170, 311; 72, p. 88, 91, 147, 148, 166, 170, 307, 310 ; 73 p. 88, 91, 148, 166, 170, 307, 311; 74, p. 369; 75, p. 88, 91, 148, 170, 369; 76, p. 88, 91, 167, 369; 77, p. 88, 91, 148, 369 ; 78, p. 88, 91, 148, 333, 369; 79, p. 88, 91, 148, 167, 286, 291, 369. — II, 7, p. 321 ; 9, p. 165 ; 10, p. 91, 148 ; 11, p. 91, 145, 148, 362 ; 13, p. 91; 14, p. 91, 146, 165, 268, 374; 15, p. 275; 25, p. 88, 170, 372; 29, p. 91; 30-32, p. 91, 148, 170, 358, 369. — III, 4-6, p. 313; 9, p. 317; 17, p. 316; 33, p. 145. — IV, 14-17, p. 173, 365 ; 18, p. 173, 328, 365; 19-21, p. 173. — VI, 6, p. 167; 9, p. 348; 15, p. 167; 20, p. 166, 328; 21, p. 166 ; 24, p. 166, 284 ; 25, p. 166, 275, 284; 33, p. 167; 43, p. 317; 44, p. 317; 45, p. 326. — VII, 12-14, p. 167 ; 16, p. 333; 22, p. 166, 328; 29, p. 261 ; 47, p. 284. — VIII, 13, p. 145 ; 17, p. 167. — IX, 2, p. 172, 360; 3, p. 144, 172; 26, p. 368; 38, p. 370; 51, p. 147 ; 58, p. 172. — X, 3, p. 144, 299; 21, p. 329; 25, p. 168, 323, 325, 327; 26, p. 168, 323; 27, p. 168, 323 ; 28, p. 168, 323 ; 31, p. 303 ; 34, p. 261; 38, p. 374. — XI, 3, p. 282; 4, p. 282; 11, p. 143; 32, p. 143; 40, p. 145. — XII, 3, p. 143; 16-17, p. 281; 18, p. 141, 276, 281; 19, p. 166, 281; 20, p. 145, 166, 281; 21, p. 281, 304; 22, p. 281, 285; 23, p. 281, 285; 24, p. 281, 282, 285; 25-28, p. 281, 285 ; 29-31, p. 285; 33, p. 304; 45, p. 354. — XIII, 27, p. 142, 279, 331 ; 28, p. 331; 29, p. 312, 331, 359. — XIV, 14, p. 168. — XV, 1-3, p. 175; 4-6, p. 175, 367; 7, p. 167, 305, 306 ; 10, p. 305, 306 ; 18, p. 306, 354; 19-32, p. 306. — XVI, 13, 14, p. 285; 15, p. 167; 20, p. 166; 23, p. 168; 25, p. 141. — XVII, 18, p. 143; 20, p. 83. — XVIII, 1, p. 167, 268; 2, p. 167; 3-5, p. 167; 6, p. 142, 167; 78, p. 167; 9, p. 145, 147 ; 10-12, p. 167; 13, p. 167, 305; 14, p. 167; 18, p. 325. — XIX, 11, p. 83; 15, p. 172; 30, p. 83, 340 ; 38, p. 340, 359, 374 ; 44, p. 333. — XX, 20, p. 145; 47, p. 275, 276. — XXI, 6, p. 145 ; 25, p. 144 ; 37, p. 144, 145. — XXII, 30, p. 354 ; 35, p. 285; 37, p. 143, 335. — XXIII, 35, p. 145; 43, p. 168 ; 51, p. 83. — XXIV, 19, p. 172,

366; 20, p. 144; 21, p. 372; 26, p. 360; 32, p. 275; 49, p. 145.
Jean, I, 14, p. 174, 360; 15, p. 366; 18, p. 143, 361; 24, p. 350; 50, p. 83. — III, p. 325; 15, p. 168, 271; 16, p. 168, 271; 17, p. 173; 18, p. 292; 19, p. 304; 20, p. 304, 354; 21, p. 142, 304, 347; 31, p. 365; 35, p. 365. — IV, p. 325; 36, p. 304. — V, p. 325; 19-21, p. 365; 22, p. 171, 292, 357, 365; 23-26, p. 171, 357, 365; 27, p. 172, 357, 365; 28, p. 171, 365; 29, p. 171, 322, 324, 365; 30, p. 171, 365; 39-40, p. 304; 44, p. 142. — VI, p. 325; 15, p. 83; 40, p. 322; 45, p. 361. — VII, 16-17, p. 172, 361; 18, p. 171, 359; 33, p. 141; 35, p. 300; 41-42, p. 170. — VIII, 5-6, p. 272; 7, p. 272, 354; 12, p. 168, 271; 16, p. 171, 357; 26, p. 361; 29, p. 172; 46, p. 173, 364; 49-50, p. 359. — X, 2-13, p. 174, 367; 14, p. 174, 356, 367; 15, p. 174, 367; 16, p. 170, 173, 174, 300, 367; 17-27, p. 174. — XI, 4, p. 359; 23-24, p. 143, 168; 40, p. 359; 41-42, p. 172; 51-52, p. 170, 312. — XII, 13, p. 83; 15, p. 83; 27, p. 359; 31, p. 171, 357; 47-48, p. 292; 50, p. 324. — XIII, 14, p. 142, 275; 31, p. 171, 359. — XIV, 13, p. 171, 359. — XV, 1-7, p. 364; 8, p. 171, 364; 9-16, p. 364; 25, p. 288. — XVI, 8, p. 354. — XVII, 1, p. 171, 359; 2-3, p. 171; 4, p. 171, 358; 6, p. 171; 12, p. 144, 331, 346; 17, p. 170; 19, p. 355; 37, p. 83. — XVIII, 36, p. 172. — XX, 23, p. 145. — XXI, 15, p. 144.
Actes, I, 3, p. 83; 6, p. 351, 354; 7, p. 169, 351. — II, 6, p. 83, 169; 18, p. 323; 21, p. 286; 22, p. 174; 23, p. 143, 174; 24, p. 143, 174; 25, p. 174, 329, 364; 26, p. 174, 364; 27, p. 173, 174, 364; 28, p. 173, 174, 287, 364; 30, p. 170; 32, p. 143; 39, p. 145, 301, 319; 46, p. 141. — III, 16, p. 143; 17, p. 142; 19, p. 167; 22, p. 143; 25, p. 166, 173, 346; 26, p. 173, 364. — V, 21, p. 271; 23, p. 144; 27, p. 271; 34, p. 271. — VI, 1-6, p. 169. — VII, 6, p. 143, 166; 7, p. 292; 17, p. 145; 27, p. 144; 41, p. 287, 304; 51, p. 300. — VIII, 29, p. 321; 33, p. 142. — IX, 1, p. 143; 13, p. 167; 14, p. 305; 15, p. 145; 18, p. 144; 21, p. 305; 28, p. 277; 31, p. 323; 32-41, p. 327. — X, 34, p. 169, 261; 35, p. 169, 303, 304; 36, p. 144; 38, p. 173. — XI, 1-18, p. 169. — XII, 23, p. 143, 342. — XIII, 8, p. 309; 10, p. 309; 17, p. 145, 319; 22, p. 145, 170; 27, p. 292. — XV, 9, p. 305; 10, p. 290; 14, p. 333; 16, p. 350; 21, p. 144. — XIX, 18, p. 167, 305. — XX, 9, p. 333; 32, p. 170, 355; 33, p. 144. — XXI, 28, p. 289. — XXII, 22, p. 143. — XXIII, 3, p. 271. — XXIV, 15, p. 168. — XXVI, 6, p. 166, 169; 10, p. 327. — XXVII, p. 144, 145.

Romains, I, 25, p. 142; 30, p. 279. — II, 2, p. 305; 3, p. 331; 4, p. 166; 5, p. 166, 305; 6, p. 143, 144, 167, 168, 305; 7-8, p. 168, 305; 9-10, p. 305; 12, p. 144, 292; 16, p. 303. — III, 3, p. 166, 300; 14, p. 144; 16, p. 167; 18, p. 143; 29, p. 169, 341; 30, p. 169. — IV, 5, 306; 16, p. 166; 19, p. 144. — VIII, 14, p. 356; 19, p. 356; 23, p. 143; 29, p. 321. — IX, 5, p. 142; 7, p. 141; 13, p. 307; 22, p. 144, 168, 331. — X, 5, p. 145, 324; 13, p. 165, 286; 15, p. 312; 17, p. 142. — XI, 1-2, p. 144; 5, p. 145, 324; 7, p. 145; 13, p. 165, 286; 17, p. 142; 30, p. 143, 363; 31, p. 363; 32, p. 143, 163. — XIII, 2, p. 292; 8, p. 275; 11, p. 333; 12, p. 304. — XIV, 1, p. 144; 11, p. 329; 13, p. 297. — XV, 8, p. 145; 9, p. 329; 12, p. 144, 173; 29, p. 173. — XVI, 20, p. 279.

I Corinthiens, I, 2, p. 172, 355; 9, p. 166; 18, p. 144; 23-24, p. 174; 30, p. 174; 31, p. 340. — IV, 5, p. 167, 303; 17, p. 167. — V, p. 170. — VI, 9-19, p. 170. — VII, 1, p. 167; 5, p. 142, 273; 26, p. 143. — VIII, 11, p. 144; 12, p. 144; 21, p. 143. — X, 13, p. 166, 309, 323. — XI, 14, p. 144. — XII, 28, p. 143; 31, p. 167. — XIII, 4, p. 145. — XV, 18, p. 144; 42, p. 325; 43, p. 144, 325; 44-49, p. 325; 50, p. 271, 325; 51-53, p. 271. — XVI, 23, p. 279.

II Corinthiens, I, 18, p. 323. — II, 1, p. 297. — V, 19, p. 167, 306; 21, p. 175. — IX, 8, p. 145. — XI, 2, p. 144. — XII, 9, p. 144. — XIII, 13, p. 279.

Galates, II, 6, p. 261; 15, p. 143. — III, 8-9, p. 173, 364; 11, p. 175; 29, p. 319. — V, 8-10, p. 304; 13, p. 142, 275. — VI, 6, p. 141; 7, p. 326; 8-10, p. 304; 16, p. 279, 307; 18, p. 279.

Éphésiens, I, 3, p. 364; 7, p. 145; 18, p. 325; 22, p. 172. — II, 1, p. 145,; 5-9, p. 166. — IV, 17-18, p. 304; 19, p. 142, 304; 20-24, p. 304. — V, 3, p. 142; 5, p. 170; 6, p. 143, 170; 7, p. 170. — VI, 6, p. 271; 17, p. 173; 18, p. 167.

Philippiens, I, 28, p. 331, 335. — II, 11, p. 171; 15, p. 374. — III, 18, p. 305; 19, p. 168, 327, 331. — IV, 6, p. 142; 11, p. 166, 285; 20, p. 142.

Colossiens, II, 3, p. 175; 7, p. 325; 13-14, p. 167. — III, 4, p. 168; 22, p. 271; 24, p. 358.

I Thessaloniciens, III, 11, p. 286; 291. — IV, 4, p. 142; 7, p. 142. — V, 3, p. 144; 4, p. 331; 17, p. 167.

II Thessaloniciens, I, 6-9, p. 168; 10, p. 327. — II, 3, p. 257, 331, 346; 4, p. 257. — III, 3, p. 166; 5, p. 167.

I Timothée, I, 2, p. 279; 17, p. 169. — II, 3, p. 301; 14, p. 143; 15, p. 142. — IV, 1, p. 145; 8-9, p. 168. — V, 9, p. 166; 24, p. 167; 25, p. 167, 303. — VI, 6, p. 145, 166, 285; 7-8, p. 166, 274, 285; 9-10, p. 274; 15, p. 165, 169; 16, p. 165, 166, 169.

II Timothée, I, 2, p. 279 ; 16, p. 279. — II, 22, p. 305. — IV, 4, p. 144; 8, p. 165.
Tite, I, 4, p. 279; 11, p. 166, 275. — II, 13, p. 172; 14, p. 167. — III, 1-3, p. 304; 9, p. 143.
Hébreux, I, 3, p. 305; 8, p. 173; 9, p. 318; 10-12, p. 173; 14, p. 168, 327. — II, 11, p. 170. — III, 10, p. 166 ; 12, p. 145. — IV, 15, p. 173, 364. — V, 9, p. 142. — VI, 12, p. 168, 319; 13-17, p. 319. — VII, 18, p. 143. — VIII, 2, p. 142; 6-7, p. 307; 8, p. 307, 372; 9-10, p. 307. — IX, 2, p. 142; 11, p. 141, 369; 12, p. 142. — X, 1, p. 141, 369; 10, p. 170; 16, p. 307. — XI, 9, p. 319; 26, p. 143; 38, p. 348. — XII, 5, p. 308; 6, p. 290, 308; 7-12, p. 308; 13, p. 166, 308; 25, p. 281. — XIII, 11, p. 142; 15, p. 329; 20, p. 142, 367.
Jacques, I, 1, p. 170, 300, 354; 2-7, p. 339; 8, p. 167, 339; 9-12, p. 339. — II, 5, p. 166, 175; 6, p. 166, 175, 367; 7, p. 307; 9, p. 354; 13, p. 347. — III, 5, p. 143, 317; 18, p. 318. — IV, 14, p. 325. — V, 7-8, p. 268; 9, p. 268, 292; 10, p. 268; 11, p. 268, 339; 12, p. 268; 13-15, p. 167, 268, 281; 16, p. 142, 167, 268, 275, 281, 305; 17, p. 268, 281, 305; 20, p. 167.
I Pierre, I, 1, p. 300; 2, p. 142; 6-8, p. 364; 14, p. 142; 17, p. 145; 18, p. 144, 172. — II, 11, p. 145, 172,; 12, p. 172, 312, 327; 22, p. 173, 364; 25, p. 367. — III, 4, p. 303. — IV, 3, p. 323; 9, p. 143; 11, p. 142, 171, 174; 13, p. 364.
II Pierre, I, 10, p. 145. — II, 9, p. 332; 15, p. 167; 17, p. 327, 331. — III, 7, p. 168, 339; 12, p. 369.
I Jean, I, 5, p. 165, 168, 271; 6, p. 165, 168, 347; 7, p. 165, 167, 305; 8, p. 168; 9, p. 145, 166, 167, 305. — II, 5, p. 323; 29, p. 303, 304. — III, 7, p. 303, 304, 305; 9, p. 305; 18, p. 142. — IV, 6, p. 295; 17, p. 327, 332. — V, p. 325; 9, p. 145; 16, p. 305; 18, p. 344.
II Jean, 1, p. 142, 288; 3, p. 279.
III Jean, 1, p. 142, 288.
Jude, 2, p. 307; 6, p. 332; 11, p. 323; 12, p. 317; 14, p. 368; 16, p. 261, 323; 18, p. 323; 21, p. 168, 322.
Apocalypse, I, 6, p. 360; 18, p. 142, 331. — II, 7, p. 168, 325; 23, p. 326; 27, p. 353. — III, 2, p. 303; 5, p. 310, 329. — 7, p. 170; 18, p. 166, 175; 19, p. 173. — IV, 5, p. 359. — V, 9-10, p. 92; 12, p. 174, 366; 13, p. 166. — VI, 8, p. 320. — VII, 3, p. 168, 330; 4, p. 170, 171, 312; 5-8, p. 171, 312; 9, p. 171, 312, 358, 359, 373; 10, p. 358, 359; 15, p. 268; 17, p. 364. — VIII, 2, p. 373. — IX, 4, p. 330; 20, p. 287, 304. — XI, 2, p. 359; 4, p. 373; 15, p. 341, 357; 17-18, p. 92. — XII, p. 50; 5, p. 170, 353, 364; 10-12, p. 88; 15, p. 357; 19, p. 145. — XIII, p. 50. — XIV, 4, p. 143 ; 8-9, p. 295; 10, p. 142, 295. — XV, 3, p. 92; 4, p. 92, 171, 192,

311, 359. — XVI, 9, p. 295; 19, p. 295. — XVII, 2, p. 295; 8, p. 327; 11, p. 327. — XVIII, 6, p. 295; 8, p. 295; 10-19, p. 92 ; 20, p. 92, 279. — XIX, 2, p. 292, 305; 6-8, p. 92, 359; 7, p. 364; 11-12, p. 170, 357; 13-14, p. 170, 173, 357; 15, p. 170, 173, 353, 357, 364; 16, p. 173, 353; 17-19, p. 353; 20, p. 305, 331, 353; 21, p. 331, 353; 27, p. 355. — XX, 2, p. 50; 13, p. 142, 168, 277, 331; 14, p. 277, 331. — XXI, p. 360; 2, p. 359; 10, p. 359; 11, p. 374; 12, p. 354, 369; 22, p. 171; 23, p. 171, 271; 24-26, p. 171, 271, 359; 27, p. 170, 271, 355, 356, 359, 361. — XXII, p. 360; 1, p. 271; 2, p. 168, 172, 271, 325; 3, p. 168, 171, 271, 325, 358; 4-5, p. 168, 271; 6, p. 168; 7, p. 168; 12, p. 369; 15, p. 355, 361; 16, p. 170; 19, p. 325, 359; 20, p. 369.

III. *PSAUMES* ET VERSETS DES *PSAUMES* CITÉS DANS L'INTRODUCTION

Ps. I : p. 23, 38, 42, 86, 89, 100, 101, 108, 198, 206, 214.
— v. 1 : p. 16, 38, 51, 52, 64, 65, 92, 93, 107, 114, 119, 134, 138, 140, 142, 204.
— v. 2 : p. 16, 38, 51, 52, 64, 65, 92, 93, 107, 114, 119, 134, 138, 140, 142, 204.
— v. 3 : p. 9, 38, 52, 64, 92, 93, 107, 111, 128, 135, 138, 146, 218.
— v. 4.: p. 9, 38, 51, 64, 66, 107, 114, 115, 120, 218, 231.
— v. 5 : p. 9, 48, 51, 64, 66, 67, 89, 107, 113, 114, 131, 140, 155, 169, 218, 219, 231.
— v. 6 : p. 9, 48, 51, 66, 67, 89, 107, 118, 120, 126, 132, 137-141, 219, 231.
— v. 7 : p. 25, 51, 66, 67, 89, 107, 118, 120, 138, 231.
— v. 8 : p. 24, 50, 51, 53, 66, 67, 87, 89, 107, 111, 115, 118, 120, 126, 127, 132, 138 142, 161, 214, 218, 231.
Ps. II : p. 38, 42, 86, 89, 90, 131, 197, 198, 201, 203, 214, 215, 227, 232.
— v. 1 : p. 16, 18, 34, 38, 53, 56, 66, 88, 89, 92, 93, 111, 114, 118, 119, 126, 131, 143, 163, 214.
— v. 2 : p. 16, 19, 38, 48, 53, 56, 65, 66, 88, 89, 92, 93, 111, 114, 118-120, 127, 131, 132, 135, 138, 140, 156, 163, 214.
— v. 3 : p. 14, 22-24, 53, 66, 67, 88, 89, 92, 109, 114, 120, 131, 132, 136, 138, 140, 142, 143, 156, 218, 222, 231.
— v. 4 : p. 14, 23, 31, 38, 48, 53, 66, 67, 88, 89, 92, 114, 119, 138, 115, 222, 231.
— v. 5 : p. 14, 23, 31, 48, 53, 66, 67, 88, 89, 92, 114, 118, 119, 120, 126, 130, 134, 140, 164, 204, 222.

— v. 6 : p. 23, 24, 31, 66, 67, 75, 88, 89, 92, 111, 114, 115, 119, 120, 127, 130, 139, 250.
— v. 7 : p. 23, 24, 26, 30, 48, 51, 66, 67, 68, 89, 92, 99, 111, 114, 116, 134, 136, 138, 146.
— v. 8 : p. 23-26, 48, 52, 66, 67, 88, 89, 92, 114, 117, 127, 130, 138, 155, 219.
— v. 9 : p. 23, 25, 50, 62, 66, 67, 88, 89, 92, 114, 115, 219, 231.
— v. 10 : p. 14, 23, 52, 61, 66, 67, 88, 89, 92, 114, 120, 133.
— v. 11 : p. 23, 52, 66, 67, 88, 89, 92, 114, 119.
— v. 12 : p. 23, 48, 52, 67, 88, 89, 92, 108, 114, 128, 205.
— v. 13 : p. 23, 52, 66, 67, 88, 89, 92, 118, 119, 126, 127, 131, 143.
— v. 14 : p. 23, 48, 52, 66, 67, 88, 89, 92, 109-111, 115, 126, 132, 136, 143, 231.
— v. 15 : p. 24, 52, 53, 66, 67, 88, 89, 92, 93, 109, 119, 126, 131, 136, 140, 156, 164, 231.
— v. 16 : p. 24, 48, 67, 89, 109, 110, 112, 115, 119, 120, 128, 134.
— v. 17 : p. 22, 48, 52, 89, 109, 111, 114, 120, 126, 138, 148.
— v. 18 : p. 48, 66, 89, 109, 114, 120, 133, 137.
— v. 19 : p. 48, 89, 108, 114-116, 120, 130, 134, 135, 163, 164, 205.
— v. 20 : p. 19, 38, 92, 110, 111, 119, 120, 126-128, 135.
— v. 21 : p. 110, 120, 126, 127.
— v. 22 : p. 110, 120, 140, 155.
— v. 23 : p. 113, 119, 120, 138.
— v. 24 : p. 22, 23, 38, 48, 95, 108, 111, 115, 117, 119, 126, 127, 130, 131, 133, 135, 155, 161, 164.
— v. 25 : p. 22, 23, 30, 38, 48, 109, 119, 126, 127, 137, 139.
— v. 26 : p. 22, 23, 38, 48, 52, 53, 56, 57, 66, 108, 109, 112, 137.
— v. 27 : p. 22, 23, 38, 48, 52, 53, 56, 109, 110, 116, 119, 128, 131, 154, 156, 161.
— v. 28 : p. 22, 35, 38, 48, 52, 53, 56, 108, 111, 115, 119, 120, 127, 138.
— v. 29 : p. 35, 38, 48, 50, 52, 56, 119, 120, 127, 131, 138, 204.
— v. 30 : p. 35, 37, 38, 47, 48, 56, 108, 109, 111, 116, 120, 131, 134, 138, 140, 203, 215, 252.
— v. 31 : p. 35, 38, 48, 56, 111, 116, 119, 131, 134, 138.
— v. 32 : p. 34, 35, 38, 48, 56, 105, 109, 112, 119, 120, 134, 138, 140.
— v. 33 : p. 34, 35, 47, 48, 56, 103, 111, 112, 115, 119, 120, 128, 132, 146, 165.
— v. 34 : p. 47, 48, 57, 61, 64, 89, 113, 115, 117, 127, 165.
— v. 35 : p. 47-49, 56, 57, 62, 64, 66, 89, 109, 110, 111, 117-119, 126, 131, 133, 135, 138, 140, 146, 161, 165, 219, 229.
— v. 36 : p. 47-49, 56, 57, 61, 64, 89, 108, 109, 112, 115, 117, 122, 129, 163, 165.
— v. 37 : p. 22, 47, 48, 51, 53, 57, 67, 68, 89, 109, 115, 116,

119, 135, 138, 155, 167, 168. 223.
— v. 38 : p. 22, 47, 48, 52, 57, 67, 68, 89, 111, 116, 118, 126, 132, 134, 142, 143, 145, 167, 168, 219.
— v. 39 : p. 22, 47, 49, 52, 56, 57, 66-68, 89, 109, 111, 116-118, 126, 132, 133, 136, 139, 145, 146, 163, 168, 218, 219, 229
— v. 40 : p. 22, 47-49, 52, 53, 66, 67, 89, 109, 115, 116, 119, 132, 133, 136, 138, 146, 148, 166, 167, 218
— v. 41 : p. 47, 67, 89, 115, 119, 132, 142, 146, 218.
Ps. III : p. 40, 42, 89, 131, 223.
— v. 1 : p. 52, 135, 146, 218.
— v. 2 : p. 52, 53, 57, 108, 109, 113, 128, 131, 134, 218.
— v. 3 : p. 48, 49, 51-53, 57, 68, 88, 114, 115, 119, 132, 134, 136, 138, 164, 167, 218, 219.
— v. 4 : p. 48, 52, 57, 68, 114, 115, 128, 129, 132, 136, 148, 219.
— v. 5 : p. 48, 50, 52, 53, 57, 114, 133, 134, 136, 137, 143, 145, 168, 219.
— v. 6 : p. 47, 48, 50, 52, 57, 61, 109, 128, 137, 168, 219.
— v. 7 : p. 47, 49, 50, 52, 53, 57, 61, 87, 111, 113, 126, 139, 145, 146, 148, 167, 219.
— v. 8 : p. 50, 52, 53, 87, 111, 114, 116, 119, 129, 134, 142, 145, 167, 205, 218, 219.
— v. 9 : p. 50, 52, 53, 87, 111, 114, 119, 131-134, 142, 163, 167, 205-218, 219.
— v. 10 : p. 49, 50, 52, 53, 87, 109, 114, 132, 135, 167, 205, 218, 219.
— v. 11 : p. 50, 52, 110, 111, 114, 126, 128, 136, 137, 161, 168.
— v. 12 : p. 50, 52, 57, 67, 114, 137, 139, 168.
— v. 13 : p. 50, 52, 56, 57, 115, 118, 130, 133, 143, 168.
— v. 14 : p. 48, 50, 52, 56, 57, 115, 132, 134, 138, 147, 168, 229.
— v. 15 : p. 50, 52, 57, 115, 126, 229.
— v. 16 : p. 46, 47, 50, 53, 57, 59, 61, 109, 111, 115, 118, 131-133, 135, 142, 143, 163, 165, 168, 218, 222, 229
Ps. IV : p. 40-42, 52, 68, 89, 91, 127, 200, 206, 218, 221, 229.
— v. 1 : p. 6, 41, 51, 53, 66, 68, 108, 109, 117, 130, 132, 136, 138, 145, 218, 219, 221, 231.
— v. 2 : p. 6, 41, 66, 68, 111, 115, 116, 119, 126, 130, 132, 219.
— v. 3 : p. 6, 41, 47, 66-68, 108, 110, 112, 113, 115, 119, 126, 132, 137, 142, 156, 219.
— v. 4 : p. 41, 47, 66, 67, 115, 119, 130, 134, 219, 231.
— v. 5 : p. 47, 66, 67, 109, 110, 114, 119, 129, 130, 132, 133, 139, 219, 231.
— v. 6 : p. 47, 66, 67, 111, 114, 133, 139, 219, 231.
— v. 7 : p. 47, 48, 53, 57, 60, 66-68, 108, 114, 119, 132, 133, 137, 218-220, 222.
— v. 8 : p. 47, 48, 57, 66-68, 108, 115, 119, 129, 133, 219.
— v. 9 : p. 47, 48, 52, 53, 57

60, 66-68, 108, 109, 114, 117, 119, 130, 132, 134, 140, 156, 219.
— v. 10 : p. 47, 52, 66-68, 114, 219.
— v. 11 : p. 47, 51, 66-68, 108, 109, 114-116, 119, 122, 128, 136, 138, 142, 166, 219, 223.
— v. 12 : p. 47, 51, 66-68, 114, 115, 128, 136, 219.
— v. 13 : p. 47, 51, 52, 66-68, 109, 113, 114, 116, 119, 128, 129, 136, 146, 219.
— v. 14 : p. 47, 51, 66-67, 114, 115, 117, 119, 136, 219.
— v. 15 : p. 47, 51, 66, 67, 110, 112, 114, 116, 119, 126, 131, 136, 140, 155, 219.
— v. 16 : p. 47, 119, 127, 219.
— v. 17 : p. 47, 119, 127, 219.
— v. 18 : p. 47, 110, 113, 117, 119, 128, 133, 145, 219.
— v. 19 : p. 47, 113, 117, 119, 132, 147, 219.
— v. 20 : p. 47, 57, 110, 118, 119, 126, 127, 129, 143, 155, 164, 219.
— v. 21 : p. 47, 52, 57, 119, 136, 137, 140, 163, 219.
— v. 22 : p. 47, 57, 67, 108, 137, 156, 219.
— v. 23 : p. 47, 66, 67, 108, 119, 128, 137, 219.
— v. 24 : p. 47, 51, 53, 67, 108, 112, 119, 136, 219.
— v. 25 : p. 47, 48, 60, 66-68, 108, 111, 116, 126, 136, 137, 219.
— v. 26 : p. 47, 53, 67, 68, 114, 115, 119, 126, 132, 164, 220.
— v. 27 : p. 47, 49, 52, 56, 66-68, 109, 114, 137, 148.
— v. 28 : p. 47, 48, 51, 57, 60, 67, 68, 114, 115, 119, 131, 142, 219, 220, 229.
— v. 29 : p. 49, 53, 64, 67, 114, 155.
Ps. v : p. 31, 40, 41, 43, 51, 68, 86, 89.
— v. 1 : p. 47, 51, 52, 117, 129, 141, 146, 167, 229.
— v. 2 : p. 47, 48, 51, 53, 115, 128, 132.
— v. 3 : p. 117, 119, 122, 135, 136, 166, 167.
— v. 4 : 47, 48, 113, 114.
— v. 5 : p. 47, 48, 109, 117, 119, 136, 164.
— v. 6 : p. 47, 48, 51, 111, 116, 122, 130, 163, 166.
— v. 7 : p. 47-50, 52, 53, 115, 118, 119, 135, 166.
— v. 8 : p. 47, 50-53, 109, 126, 133, 143, 166.
— v. 9 : p. 47, 50, 52, 53, 109, 134, 143, 166, 167.
— v. 10 : p. 47, 48, 51, 109, 135, 147, 166, 167.
— v. 11 : p. 47, 48, 110, 112, 116-119, 127, 131, 147, 166, 223.
— v. 12 : p. 47, 48, 109, 130, 147, 166.
— v. 13 : p. 47, 48, 51, 53, 115, 127, 147, 166, 167, 223.
— v. 14 : p. 47, 48, 51, 109, 115 116, 131, 132, 134, 146, 147, 154, 156, 166, 167.
— v. 15 : p. 47, 48, 108, 109, 114, 115, 126, 127, 134, 135, 143, 145, 147, 166.
— v. 16 : p. 47, 48, 109, 114, 115, 126, 127, 131, 135, 143, 145, 147, 166.
— v. 17 : p. 47, 48, 115, 133, 147, 155, 166.
— v. 18 : p. 48, 51, 110, 127, 130,

132, 141, 145, 147, 164, 166.
— v. 19 : p. 48, 51, 109, 134, 147, 166.
— v. 20 : p. 47, 48, 51, 115, 118, 127, 132, 135, 145, 147, 166, 214.
— v. 21 : p. 47, 48, 52, 53, 64, 114, 115, 132, 133, 147, 166, 225, 229.
— v. 22 : p. 49, 64, 115, 127, 135, 148, 225.
Ps. VI : p. 40, 41, 43, 89, 167, 198, 218, 229.
— v. 1 : p. 58, 108, 115, 116, 128, 129, 132, 168, 218.
— v. 2 : p. 51, 53, 61, 108, 119, 129, 137, 146, 168.
— v. 3 : p. 49, 52, 53, 111, 114, 117, 128, 129, 135, 148, 167, 223.
— v. 4 : p. 52, 111, 114, 129, 131.
— v. 5 : p. 52, 114, 130.
— v. 6 : p. 52, 114, 129, 135, 147.
— v. 7 : p. 52, 53, 111, 114, 122, 128, 129, 130, 134, 146.
— v. 8 : p. 49, 52, 53, 112-114, 131, 138, 142.
— v. 9 : p. 48, 53, 64, 115, 126, 142, 147, 218.
Ps. VII : p. 22, 38, 39, 43, 49, 68, 89, 198, 205, 206, 215.
— v. 1 : p. 31, 39, 53, 64, 133, 147, 205, 219.
— v. 2 : p. 31, 39, 53, 61, 64, 65, 77, 87, 110, 126, 135, 136, 219.
— v. 3 : p. 39, 48, 52, 53, 64, 75, 122, 129, 161, 219.
— v. 4 : p. 39, 48, 52, 53, 64, 75, 112, 115, 116, 128, 137, 161, 219.
— v. 5 : p. 39, 48, 52, 53, 64, 75, 119, 129, 135, 219.
— v. 6 : p. 39, 49, 52, 53, 56, 64, 108, 115, 131, 135, 222.
— v. 7 : p. 39, 49, 52, 53, 56, 64, 108, 134, 167, 205.
— v. 8 : p. 39, 47, 48, 52, 64, 67, 75, 115, 126, 128, 129, 146, 229.
— v. 9 : p. 49, 52, 64, 67, 70, 75, 114, 116, 118, 129, 133-135, 143, 145, 147, 148, 166, 229.
Ps. VIII : p. 38, 39, 43, 86, 87, 89, 91, 95, 103, 108, 129, 206, 215, 227.
— v. 1 : p. 16, 19, 39, 89, 92, 130, 131, 135, 136.
— v. 2 : p. 16, 19, 39, 89, 92, 112, 115, 128, 131, 132, 204.
— v. 3 : p. 16, 39, 89, 92, 108, 109, 126, 128, 140, 146, 155, 204.
— v. 4 : p. 16, 39, 64, 87, 89, 92, 108, 110, 117, 126, 130, 131, 142.
— v. 5 : p. 16, 88, 89, 111, 118, 126, 136, 142.
— v. 6 : p. 16, 24, 88, 89, 108, 126.
— v. 7 : p. 16, 22, 24, 48-50, 61, 66-67, 87, 89, 108, 126, 129, 133, 140, 142, 155, 167, 229.
— v. 8 : p. 22, 24, 25, 47-49, 52, 66, 67, 87, 89, 108, 205, 229, 231.
— v. 9 : p. 22, 24, 25, 48, 52, 53, 66, 67, 87, 89, 94, 108, 115, 132, 136, 183, 231.
— v. 10 : p. 22, 24, 25, 48, 52, 53, 66, 67, 87, 89, 92, 108,

121, 130, 140, 231.
— v. 11 : p. 22, 24, 25, 48, 52, 53, 66, 67, 87, 89, 92, 108, 121, 130, 140, 231.
— v. 12 : p. 22, 24, 25, 48, 52, 53, 65, 66, 67, 87, 89, 92, 121, 132, 136, 140, 154, 156, 163, 214, 218, 222, 231.
— v. 13 : p. 22, 24, 25, 48, 52, 53, 66, 67, 87, 89, 92, 117, 118, 132, 136, 139, 140, 142, 156, 214, 218, 222, 231.
— v. 14 : p. 22, 24, 25, 48, 52, 66, 67, 89, 111, 163, 218.
— v. 15 : p. 17, 22, 28, 47, 48, 52, 65, 67, 118, 122, 129, 130, 136, 142.
— v. 16 : p. 16, 17, 28, 48, 52, 64, 65, 67, 112, 136.
— v. 17 : p. 16, 17, 28, 48, 52, 65- 67, 108, 135-136.
— v. 18 : p. 17, 28, 39, 48, 52, 65, 67, 94, 113, 132, 140, 155.
— v. 19 : p. 17, 28, 39, 48, 52, 65, 67, 92, 94, 111, 117, 118, 136, 139, 206.
— v. 20 : p. 17, 28, 39, 48, 52, 65, 67, 92, 94.
— v. 21 : p. 17, 28, 48, 52, 65, 67, 92, 94, 130.
— v. 22 : 17, 28, 48, 52, 65, 67, 129.
— v. 23 : p. 23, 24, 39, 48, 52, 57, 65-67, 111, 126, 140.
— v. 24 : p. 24, 25, 39, 48, 52, 53, 66, 67, 75, 89, 132, 231.
— v 25 : p. 24, 25, 48, 52, 53, 66, 67, 87, 89, 111.
— v. 26 : p. 24, 25, 48, 52, 53, 66, 67, 87, 89, 113, 129, 132, 136, 218.
— v. 27 : p. 22, 47-49, 88, 89, 161, 164, 229.
— v. 28 : p. 22, 47, 49, 52, 53, 67, 68, 88, 89, 115, 132, 161, 229.
— v. 29 : p. 22, 47, 49, 52, 53, 67, 68, 88, 89, 115, 132, 161, 229.
— v. 30 : p. 47, 48, 88, 89, 94, 146, 229.
— v. 31 : p. 47, 48, 88, 89, 94, 129, 132, 134, 140, 146, 156, 229.
— v. 32 : p. 47-49, 53, 88, 89, 112, 115, 129, 229.
— v. 33 : p. 47, 48, 56, 75, 89, 134.
— v. 34 : p. 47, 48, 56, 75, 89, 133, 137, 155, 164, 166, 221.
— v. 35 : p. 47, 48, 53, 56, 64, 89, 108, 115, 117, 129, 137.
— v. 36 : p. 31, 47, 49, 52, 53, 56, 64, 66, 89, 108, 136.
— v. 37 : p. 47, 53, 56, 57, 64, 89, 108, 115.
— v. 38 : p. 47, 53, 57, 89, 108, 112, 115, 143.
— v. 39 : p. 47, 53, 59, 67, 89, 108, 115, 122, 128, 137, 138, 146, 148, 227.
— v. 40 : p. 47, 53, 64, 89, 108, 115, 135, 229.
Ps. IX : p. 40, 41, 43, 86, 89, 127, 200, 215.
— v. 1 : p. 119, 127, 129, 132, 139, 143, 145, 147, 160.
— v. 2 : p. 61, 75, 115, 127, 135, 155, 229.
— v. 3 : p. 47, 51, 129, 139, 229.
— v. 4 : p. 47, 51, 57, 229.
— v. 5 : p. 7, 47, 50, 51, 53, 57, 113, 117, 129, 167, 219.
— v. 6 : 7, 50, 51, 53, 57, 67, 115, 117, 119, 127, 167, 219.

— v. 7 : p. 47, 50, 51, 53, 57, 115, 116, 127, 145, 164, 167, 219, 223.
— v. 8 : p. 47, 48, 50, 51, 53, 56, 57, 131, 134, 164, 219.
— v. 9 : p. 47, 50, 51, 53, 56, 57, 60, 61, 67, 113, 115, 129, 133, 135, 136, 138, 142, 147, 164, 168, 219, 223, 229.
— v. 10 : p. 47, 56, 57, 115, 148, 164, 167, 218.
— v. 11 : p. 47, 57, 114, 133, 145, 148, 164, 167, 218.
— v. 12 : p. 47, 49, 53, 57, 110, 114, 127, 134, 135, 138, 140, 148, 164, 167, 218.
— v. 13 : p. 47, 57, 108, 113-115, 130, 148, 164, 167, 218.
— v. 14 : p. 47, 49, 57, 114, 117, 133, 145, 148, 156, 164, 167, 218.
— v. 15 : p. 49, 57, 67, 114, 115, 117, 129, 132, 133, 135, 138, 148, 164, 166, 167, 218, 223.
— v. 16 : p. 47-49, 53, 57, 64, 89, 113, 114, 115, 117, 122, 133, 156, 163, 167.
— v. 17 : p. 47, 49, 53, 57, 64, 75, 89, 111, 114, 126, 133, 141, 142, 147, 148, 160, 163, 166, 167, 222.
— v. 18 : p. 47, 49, 53, 57, 64, 75, 89, 111, 114, 126, 133, 141, 142, 147, 148, 160, 163, 166, 167, 222.
— v. 19 : p. 49, 53, 57, 64, 75, 89, 115, 127, 129, 134, 147, 163, 166, 167, 222, 229.
— v, 20 : p. 48, 49, 75, 89, 115, 124, 129, 147, 166, 229.
Ps. x : p. 22, 40, 41, 43, 68, 86, 89, 95, 102, 103, 131, 215.
— v. 1 : p. 31, 48, 50, 52, 53, 57, 114-116, 127, 128, 132, 135, 136, 166, 167, 223.
— v. 2 : p. 31, 47, 48, 52, 53, 57, 115, 117, 118, 128, 129, 135, 137, 166, 167, 223.
— v. 3 : p. 31, 49, 52, 53, 67, 108, 115, 129, 148, 166, 167.
— v. 4 : p. 48, 52, 64, 115, 136, 142, 146, 147, 155, 156, 166, 218.
— v. 5 : p. 47, 48, 52, 56, 57, 64, 110, 115, 126-129, 132, 134, 138, 142, 145, 166, 223.
— v. 6 : p. 47, 89, 112, 115, 129, 138, 163, 166, 167, 206, 212, 229.
— v. 7 : p. 31, 48, 51-53, 89, 132, 134, 166, 167, 217, 218, 222.
— v. 8 : p. 31, 47, 48, 52, 89, 112, 115, 129, 167, 217, 222, 223, 229.
— v. 9 : p. 47, 49, 52, 61, 64, 75, 89, 115, 118, 129, 137, 147, 166, 223, 229.
Ps. xi : p. 40, 43, 47, 49, 86, 89, 91, 130, 149, 161, 201, 215, 221.
— v. 1 : p. 110, 130, 135, 139, 148, 221, 229.
— v. 2 : p. 27, 48, 56, 92, 134, 138, 229.
— v. 3 : p. 75, 133, 137, 138, 200.
— v. 4 : p. 75, 92, 111, 137, 200.
— v. 5 : p. 75, 92, 118, 133, 136, 200.
— v. 6 : p. 75, 92, 117, 137, 139, 156, 200.

— v. 7 : p. 47, 48, 75, 92, 110, 127-129, 133, 134, 200, 229.
— v. 8 : p. 47, 48, 61, 64, 68, 75, 92, 110, 126, 127, 132, 147, 219.
— v. 9 : p. 47, 48, 61, 64, 68, 124, 127, 155, 166.
Ps. XII : p. 40, 43, 56, 66-68, 86, 89, 206, 215, 219.
— v. 1 : p. 41, 52, 131-133, 146, 219.
— v. 2 : p. 41, 49, 108, 126, 127, 130, 143, 219.
— v. 3 : p. 41, 49, 57, 108, 113, 115, 116, 126, 129, 133, 219.
— v. 4 : p. 41, 49, 52, 53, 57, 116, 126, 133, 136, 137, 139, 155, 219, 220, 229.
— v. 5 : p. 41, 49, 52, 53, 57, 61, 62, 66, 110, 117, 139, 219.
— v. 6 : p. 41, 49, 52, 57, 66, 67, 131, 132, 136, 148, 219, 223.
— v. 7 : p. 41, 47, 48, 52, 57, 61, 64, 66, 115, 129, 134, 147, 168, 219, 229.
— v. 8 : p. 41, 52, 53, 57, 61, 64, 66, 67, 114, 117, 119, 126, 130, 133, 135, 145, 165, 168, 219, 220, 229.
Ps. XIII : p. 22, 23, 40, 41, 43, 50, 57, 68, 86, 89, 129, 215.
— v. 1 : p. 15, 49, 52, 121, 137, 164, 200.
— v. 2 : p. 14, 15, 31, 40, 48, 49, 51, 52, 57, 66, 117, 121, 126, 128, 130, 137, 146, 148, 163, 164, 232.
— v. 3 : p. 15, 40, 48, 49, 52, 57, 137, 140, 156, 164, 206.
— v. 4 : p. 52, 57, 126, 129, 137, 145, 161.
— v. 5 : p. 48, 52, 57, 67, 113-115, 119, 126, 161.
— v. 6 : p. 53, 57, 67, 112, 115, 126, 142.
— v. 7 : p. 48, 56, 57, 67, 126, 136.
— v. 8 : p. 49, 57, 64, 67, 110, 115, 131, 132, 163, 205.
— v. 9 : p. 49, 53, 57, 60, 61, 64, 67, 115, 118, 129, 133, 135, 137, 145, 167, 168, 205, 229.
— v. 10 : p. 48, 53, 57, 60, 67, 114, 115, 118, 126, 133, 135, 163, 168, 229.
— v. 11 : p. 48, 53, 57, 67, 115, 146, 155, 168, 218, 229.
Ps. XIV : p. 40, 43, 47, 86, 89, 95, 103.
— v. 1 : p. 48-53, 57, 60, 61, 67, 68, 80, 110, 114, 115, 118, 129, 135, 137, 142, 166-168, 218, 223.
— v. 2 : p. 48-51, 53, 57, 59, 61, 67, 80, 110, 111, 115, 118, 129, 135, 140, 218, 213, 229.
— v. 3 : p. 50, 51, 53, 57, 59, 61, 64, 110, 115, 117, 118, 120, 128, 131, 134, 136, 168, 223, 229.
— v. 4 : p. 22, 50-53, 57, 59, 66, 67, 89, 108, 110, 112, 115, 120, 126, 128, 129, 133, 136, 204, 219, 223, 229.
— v. 5 : p. 22, 47, 50, 51, 53, 57, 67, 89, 115, 130, 136, 140, 167, 204, 219, 223.
— v. 6 : p. 22, 48, 53, 57-59, 61, 67, 115, 126-128, 130, 133, 135, 142, 148, 155, 168, 219, 220, 229.
Ps. XV : p. 22, 23, 40, 43, 86, 89, 95, 103, 108, 131.
— v. 1 : p. 47, 48, 52, 53, 56, 57,

66, 68, 118, 129, 135, 137, 167.
— v. 2 : p. 47, 48, 52, 53, 57, 68, 115, 128, 166, 167.
— v. 3 : p. 51-53, 57, 68, 113, 116, 134, 135, 167.
— v. 4 : p. 51-53, 57, 68, 115, 116, 129, 134, 164, 167.
— v. 5 : p. 52, 53, 57, 68, 110, 117, 127-129, 131, 133, 167, 218,223.
— v. 6 : p. 48, 52, 53, 57, 66, 68, 108, 110, 117, 118, 120, 137, 161, 167, 218, 223, 229.
— v. 7 : p. 48, 52, 57, 116, 117, 119, 130, 131, 136, 140, 155, 161, 229.
— v. 8 : p. 14, 31, 47, 51, 52, 57, 61, 67, 115, 118, 128, 130, 137, 148, 163, 164, 168, 200, 231.
— v. 9 : p. 48, 51-53, 57, 66, 117,126,132, 139, 143, 155, 161.
— v. 10 : p. 48, 51, 52, 57, 67, 115, 163, 168, 223.
— v. 11 : p. 48, 51, 52, 57, 67, 115, 126, 130, 133, 134, 142, 148, 168, 201, 220, 229.
— v. 12 : p. 48, 57, 67, 135, 168, 201.
— v. 13 : p. 48, 56, 57, 59, 67, 128, 142, 163, 168, 201, 229.
— v. 14 : p. 48, 56, 57, 59, 122, 134, 142, 168, 201, 229.
— v. 15 : p. 48, 53, 57, 59, 61, 67, 118, 134, 135, 138, 168, 201, 229.
Ps xvi : p. 40, 41, 86, 89, 95, 103, 133, 215.
— v. 1 : p. 53, 57, 110, 119, 131, 136, 208.
— v. 2 : p. 53, 57, 61, 110, 118, 126, 128, 131, 138, 142, 208,229.
— v. 3 : p. 48, 53, 61, 111, 115, 119, 131, 134, 143, 156, 208.
— v. 4 : p. 47, 51, 52, 61, 108, 110, 133, 134, 136, 137, 146, 208, 252.
— v. 5 : p. 47, 53, 57, 61, 118, 134,137, 143, 167, 168, 205, 208.
— v. 6 : p. 53, 57, 136, 139, 167, 208, 229.
— v. 7 : p. 52, 66, 134, 137, 208, 223.
— v. 8 : p. 52, 66, 108, 110, 117, 121, 122, 132, 136, 143, 154, 208, 223.
— v. 9 : p. 52, 53, 136, 148, 223.
— v. 10 : p. 52, 53, 66, 132, 136, 138, 223.
— v. 11 : p. 31, 48, 52, 53, 68, 118, 127, 129, 135, 136, 161, 223.
— v. 12 : p. 31, 48, 51-53, 57, 68, 111, 119, 126, 128, 131, 134, 137, 140, 164, 214, 223.
— v. 13 : p. 31, 48, 51, 52, 57, 114, 126, 134, 168, 223.
— v. 14 : p. 7, 31, 48, 51, 52, 57, 68, 110, 115, 118, 119, 122, 126, 127, 131, 135, 137, 161, 168, 233.
— v. 15 : p. 31, 48, 52, 57, 68, 119, 168, 218, 223.
Ps. xvii : p. 38, 39, 43, 63, 86, 87, 89, 91, 95, 103, 131, 164, 169-175, 197, 198, 200, 201, 215, 223, 225, 227, 230, 233, 235.
— v. 1 : p. 22, 28, 49, 53, 64, 65, 87-89, 113-115, 123, 131, 135, 169, 122, 225.
— v. 2 : p. 22, 28, 49, 51, 53, 57, 61, 87, 89, 109, 112, 115, 138, 225.
— v. 3 : p. 22, 28, 47, 49, 53, 57,

61, 64, 87, 89, 114, 115, 137, 146, 155, 169, 222, 225.
— v. 4 : p. 28, 47, 49, 53, 64, 65, 87, 89, 115, 139, 169, 225.
— v. 5 : p. 12, 32, 28, 47-49, 65, 68, 75, 76, 80, 116, 126, 127, 133, 142, 143, 147, 161, 169, 219, 221.
— v. 6 : p. 7, 12, 13, 16, 23, 28, 39, 52, 65-68, 93, 94, 109, 126, 127, 140, 145, 155, 164, 168, 221.
— v. 7 : p. 7, 12, 13, 16, 23, 28, 39, 52, 65-68, 73, 93, 94, 122, 127, 129, 130, 132, 137, 143, 145, 146, 164, 168, 214, 221, 222.
— v. 8 : p. 12, 13, 16, 22, 23, 28, 39, 48, 52, 65-68, 87, 93, 94, 109, 111, 126, 131, 142, 146, 164, 168, 204, 221.
— v. 9 : p. 22, 23, 28, 48, 49, 52, 65, 67, 93, 94, 110, 114, 119, 132, 168, 203, 204.
— v. 10 : p. 22, 23, 28, 33, 39, 48, 52, 57, 65, 67, 93, 94, 112, 114, 116, 135, 168, 204.
— v. 11 : p. 22, 23, 28, 33, 39, 46-48, 51, 52, 57, 65, 67, 93, 94, 114, 134, 145, 204.
— v. 12 : p. 22, 23, 28, 33, 47, 48, 52, 67, 93, 94, 114, 115, 147, 166, 204. 229.
— v. 13 : p. 22-26, 28, 30, 32, 48, 65, 67, 93, 94, 111, 113, 117, 133, 205.
— v. 14 : p. 16, 22, 23, 28, 30, 39, 48, 65-67, 75, 93, 94, 108, 127, 134, 137, 139, 221.
— v. 15 : p. 16, 17, 19, 22, 23, 28, 30, 34, 38, 39, 48, 65, 69, 93, 94, 115, 131, 132, 136, 221.
— v. 16 : p. 17, 19, 22, 23, 38, 39, 48, 65, 67, 87, 93, 94, 115, 140, 221.
— v. 17 : p. 14, 16, 17, 22-25, 28, 34, 48, 53, 56, 64, 66-68, 75, 89, 93, 94, 108, 110, 115, 117, 122, 126, 127, 131, 132, 136, 140, 142, 156, 219, 221, 231, 232.
— v. 18 : p. 8, 14, 22, 23, 25, 48, 56, 67, 68, 75, 89, 93, 130, 134, 140, 156, 163, 207, 217, 219, 221, 222, 231.
— v. 19 : p. 8, 14, 22, 23, 25, 48, 56, 67, 68, 89, 93, 115, 117, 119, 129, 137, 145, 217, 219, 221, 222, 231.
— v. 20 : p. 8, 14, 22-25, 48, 56, 61, 67, 68, 75, 89, 93, 116, 130, 137, 143, 217, 219, 221, 222, 231.
— v. 21 : p. 8, 14, 22-25, 48, 53, 56, 66-68, 89, 93, 111-113, 115, 118, 124, 126, 132, 136, 163, 164, 204, 19, 221, 231.
— v. 22 : p. 8, 22-25, 41, 48, 52, 53, 56, 66-68, 71, 89, 93, 115, 126, 143, 163, 218, 219, 221, 231.
— v. 23 : p. 5, 28, 47-49, 56, 64, 69-71, 76, 93, 98, 116, 118, 128, 129, 131, 133, 142, 147, 148, 170, 219, 221.
— v. 24 : p. 28, 33, 47, 56, 66, 73, 75, 93, 116, 121, 148, 221, 229.
— v. 25 : p. 28, 31, 33, 47, 48, 56, 65-67, 73, 75, 77, 87, 93, 117, 126, 135, 148, 170, 229.
— v. 26 : p. 28, 47, 48, 52, 56, 57, 64, 66, 67, 73, 75, 87, 116, 126, 130, 131, 135, 146, 148, 170, 219, 220, 223.
— v. 27 : p. 7, 28, 47, 48, 51, 53, 56, 57, 67, 72, 73, 75, 87, 116,

119, 126, 130, 136, 143, 146, 148, 164, 169, 219, 223, 233.
— v. 28 : p. 47-49, 51, 52, 56, 71, 73, 75, 76, 87, 133, 137, 148, 163, 170, 175, 219, 221, 223.
— v. 29 : p. 37, 47-49, 51, 53, 56, 71, 77, 87, 117, 119, 133, 145, 148, 170, 221, 223.
— v. 30 : p. 37, 47-49, 53, 56, 71, 73, 76, 77, 87, 135, 148, 163, 164, 170, 221, 223.
— v. 31 : p. 37, 47-49, 53, 56, 71-73, 76, 77, 87, 95, 122, 127, 129, 132, 143, 148, 170, 171, 175, 218, 219, 221, 223, 239.
— v. 32 : p. 47-49, 52, 56, 71-73, 76, 87, 108, 116, 127, 129, 135, 148, 171, 221.
— v. 33 : p. 47-49, 71, 73, 76, 77, 87, 93, 112, 116, 126, 141, 148, 171, 219, 221.
— v. 34 : p. 47-49, 71, 73, 76, 77, 87, 93, 116, 126, 133, 142, 148, 171, 172.
— v. 35 : p. 47-49, 71-77, 88, 93, 108, 112, 113, 115, 116, 126, 132, 148, 171, 172, 218.
— v. 36 : p. 47-49, 71-73, 76, 80, 87, 115, 119, 122, 128, 131, 145, 148, 164, 171, 172, 204, 207, 218, 233.
— v. 37 : p. 47-49, 71, 73, 76, 87, 108, 118, 128, 136, 137, 148, 164, 172, 252.
— v. 38 : p. 47-49, 71, 73, 74, 76, 87, 111-113, 115, 119, 126, 148, 163, 172, 237.
— v. 39 : p. 47-49, 71-73, 76, 80, 87, 163, 173.
— v. 40 : p. 47, 71, 73, 76, 77, 135, 173, 217-223.
— v. 41 : p. 47, 71-73, 77, 80, 112, 113, 115, 116, 117, 135, 148, 163, 173.
— v. 42 : p. 47, 71-73, 77, 80, 112, 113, 115-117, 135, 148, 163, 173.
— v. 43 : p. 47, 71-73, 77, 115, 135, 148, 163, 170, 173, 233.
— v. 44 : p. 47, 53, 71-74, 76, 77, 112, 115, 132, 133, 144, 148, 173.
— v. 45 : p. 47, 51, 53, 71, 73, 76, 77, 115, 117, 120, 133, 136, 144, 145, 148, 174.
— v. 46 : p. 47, 66, 71, 73, 77, 116, 128, 131, 135, 148, 163, 171, 174, 225, 230,
— v. 47 : p. 47-49, 71, 73, 74, 108, 115, 116, 128, 129, 133, 147.
— v. 48 : p. 47, 49, 72, 73, 75-77, 110, 111, 115, 130, 132-134, 137, 175.
— v. 49 : p. 47, 49, 72, 73, 75-77, 115, 133.
— v. 50 : p. 47-49, 52, 68, 70, 71, 115, 116, 128, 146, 164, 170, 221, 225.
— v. 51 : p. 28, 47-49, 52, 64, 66-68, 70, 71, 73, 75-77, 113, 115, 124, 132, 137, 147, 148, 200.
Ps. XVIII : p. 40, 44-45, 49-50, 86, 89, 103, 131, 145, 211, 212, 215, 216, 230, 233, 235.
— v. 1 : p. 31, 47, 48, 51, 115, 155.
— v. 2 : p. 31, 47, 48, 51, 113, 115, 117, 120, 127, 133, 134, 137, 146.
— v. 3 : p. 31, 47, 48, 51, 53, 68, 114, 115, 118, 131, 134, 138, 155, 163, 167.
— v. 4 : p. 31, 48, 64, 110, 115, 131, 132, 142, 147, 161.
— v. 5 : p. 48, 53, 68, 111, 116, 131,

— v. 6 : p. 47-49, 70-72, 75, 77, 116, 126-128, 131, 132, 135, 145, 155, 230.
— v. 7 : p. 47-49, 71, 111, 115, 116, 221, 230.
— v. 8 : p. 48, 49, 57, 73, 77, 115, 126, 130, 131, 128, 230.
— v. 9 : p. 49, 53, 73, 74, 77, 116, 126, 148, 230.
— v. 10 : p. 47, 49, 53, 95, 115, 122, 126-128, 216, 230.
— v 11 : p. 46, 47, 49-50, 56, 112, 115, 117, 133, 148, 163, 165, 211.
— v. 12 : p. 47, 49-50, 110, 114, 117, 118, 130, 131, 134, 161, 163, 211.
— v. 13 : p. 46, 47, 49-50, 115, 117, 136, 163, 204, 211.
— v. 14 : p. 46, 47, 49-50, 128, 132, 163, 211.

TABLE ANALYTIQUE

INTRODUCTION 1-252
CHAPITRE I. *Analyse du livre* 1
CHAPITRE II. *Le problème littéraire ; la date* 4
1. Le problème littéraire 4
2. Aperçu historique : Jérusalem sous les Hasmonéens, 135-48 avant Jésus-Christ 5
3. Date de la composition des *Psaumes* 38
CHATITRE III. *Les doctrines* 46
1. Dieu 46
2. Les anges 49
3. L'homme 50
4. Le juste et le pécheur 51
5. Eschatologie : la mort et le jugement ; la résurrection; la vie éternelle; la damnation 56
6. État politique et religieux du pays; le messianisme.... 63
CHAPITRE IV. L'*auteur des Psaumes et le recueil* 85
1. Auteur; but; caractère littéraire des *Psaumes*..... 85
2. Lieu de composition 92
3. Formation du recueil ; son titre; titres des *Psaumes* 94
CHAPITRE V. *Histoire du livre : original, etc.* 105
1. L'original hébreu 105
2. La version grecque et la version syriaque (voir page 237) 125
3. Les manuscrits, description, classement..... 150
CHAPITRE VI. *Histoire du livre dans les littératures juive et chrétienne* 160
1. Les *Psaumes de Salomon* dans la littérature juive; rapports avec l'Ancien Testament et d'autres livres juifs 160
2. Rapports avec le Nouveau Testament 164
3. *Les Psaumes de Salomon* dans la littérature grecque chrétienne 176

4. Les *Psaumes de Salomon* dans la littérature latine chrétienne 180
5. Les *Psaumes de Salomon* dans la bibliographie antique 186
CHAPITRE VII. *Histoire du livre* (suite) 192
1. Dans la période moderne 192
2. Dans la période contemporaine (et version syriaque) 196
CHAPITRE VIII. *Bibliographie du livre* 240
1. Éditions 240
2. Traductions 242
3. Travaux divers 245
Abréviations et signes critiques 252

TRADUCTION 253-375
Psaume I. *Bruits de guerre à l'approche de Pompée* 254
Psaume II. *Pompée occupe Jérusalem et le Temple. Sa mort en Égypte* 256
Psaume III. *Le sort du juste comparé avec celui du pécheur* 266
Psaume IV. *Contre le juge qui vit dans l'iniquité* 270
Psaume V. *Sur le nécessaire pour vivre* 280
Psaume VI. *Confiance et sécurité du juste qui prie* 286
Psaume VII. *Promesse de fidélité à Dieu* 288
Psaume VIII. *Occupation de Jérusalem par Pompée* 290
Psaume IX. *Les bons et les mauvais devant Dieu* 302
Psaume X. *Soumission à la correction divine* 308
Psaume XI. *Le retour de la Dispersion à Jérusalem* 310
Psaume XII. *Contre la médisance* 315
Psaume XIII. *Dieu protège les justes* 318
Psaume XIV. *La vie éternelle et la perdition* 322
Psaume XV. *Dieu protège le juste* 328
Psaume XVI. *Le réveil de l'âme par le Seigneur* 332
Psaume XVII. *Le Fils de David, Roi et Christ* 338
Psaume XVIII. *Sujets divers* 370

Table alphabétique des matières et des noms propres 377
Index des passages cités 398
I. Ancien Testament 398
II. Nouveau Testament 406
III. *Psaumes* et versets des *Psaumes* cités dans l'*Introduction* 412
Table analytique 425

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 250 :

L. Gautier, *Introduction à l'Ancien Testament*, Lausanne, 1906, (t. II, p. 473).

Page 251 :

Nestle, dans *Theologische Litteraturblatt*, 1910, n. 1.

Page 261. v. 21, pour σχοινίον : voir Migne, *Cursus Scripturæ sacræ*, t. x, III Rois, XXI, 31.

Page 275, v. 12-15 : cf. Michée. II, 1-3 ; v. 15, cf. Habacuc, II, 5-6.

Page 317, lignes 20-23 des notes : Comme παράνομοι est le sujet réel de συνχέαι, il ne peut pas en être le complément.

Page 354, lignes 6-10 des notes : cf. encore Marc, I, 15 ; II, 8 ; VII, 1-23.

Imp. M.-R. Leroy, 185 rue de Vanves

BINDING SECT. APR 20 1979

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Bible
Apoc(O.T.)
SolP
V

Solomon, Psalms of
Les Psaumes de Salomon
(Viteau)

71